

Histoire des Romains: De l'avènement de Constantin a la ...

Victor Duruy

HISTOIRE

DES ROMAINS

9403. — TYPOGRAPHIE A. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris


THE ASTOR LIBRARY
NY



CONSTANTIN

Statue trouvée dans les thermes de Constantin, place du Capitole, à Rome

HISTOIRE

DES ROMAINS

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

JUSQU'A L'INVASION DES BARBARES

PAR

VICTOR DURUY

MEMBRE DE L'INSTITUT, ANCIEN MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

NOUVELLE ÉDITION

REVUE, AUGMENTÉE

ET ENRICHIE D'ENVIRON 3000 GRAVURES DESSINÉES D'APRÈS L'ANTIQUE

ET DE 100 CARTES OU PLANS

TOME VII

DE L'AVÈNEMENT DE CONSTANTIN A LA MORT DE THÉODOSE

(Commencement de l'invasion des Barbares)

CONTENANT 276 GRAVURES, 4 CARTES ET 7 CHROMOLITHOGRAPHIES



PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET CIE

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1885


MAY
12
NEW YORK

QUATORZIÈME PÉRIODE.

L'EMPIRE CHRÉTIEN, CONSTANTIN — THÉODOSE (306-395).

CHAPITRE CI.

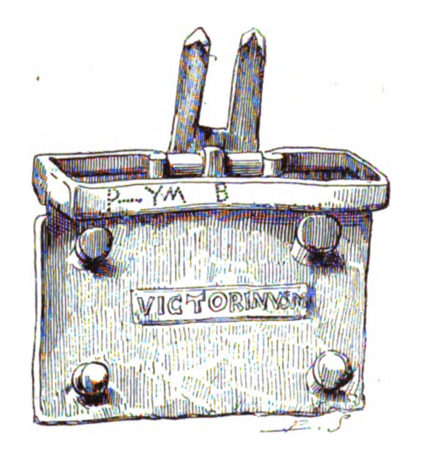
CONSTANTIN, MAXENCE ET LICINIUS (306-324).

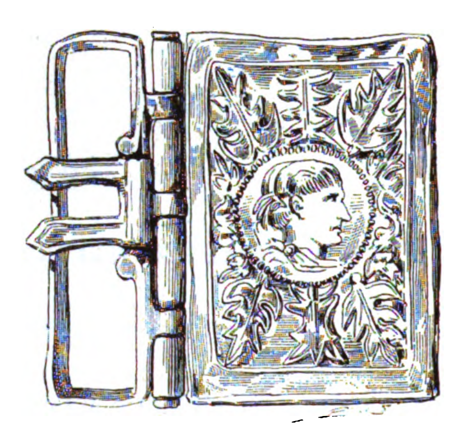
I. — SIX EMPEREURS A LA FOIS.

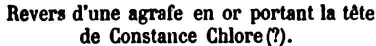
Tandis que Dioclétien s'acheminait vers les côtes de la Dalmatie, les quatre nouveaux maîtres de l'empire, les deux augustes, Constance et Galère, les deux césars, Sévère et Maximin, prenaient possession du pouvoir dans les conditions faites à chacun d'eux par le fondateur de la tétrarchie. Le système subsistait donc. Vaine apparence! Pour qu'il durât, il aurait fallu qu'il se trouvât dans le gouvernement un homme dont l'autorité supérieure fût respectueusement acceptée et qui, par sa fermeté, pût tenir chacun à son rang. Quel prince va remplacer le solitaire de Salone? Sera-ce Constance Chlore? Il est le premier des augustes, mais il n'entend pas exercer des droits qui seraient une fatigue pour sa faiblesse; il reste à Trèves au lieu d'aller à Milan ou à Rome, au centre de l'empire qu'il abandonne à Sévère. Qu'importe plus de pouvoir à celui qui a déjà un pied dans la tombe où, quelques mois plus tard, il descendra? Sera-ce Galère? Il vaut mieux que sa réputation[1]; il est actif, habile aux choses de la guerre et ses douze années de commandement lui donnent de l'autorité. Confiant en ses talents militaires, Dioclétien lui a fait dans la division de l'empire une large part. Maximin n'a obtenu que l'Égypte et la

[1] Eutrope (X, 2) dit qu'il était *probe moratus*, et l'auteur de l'*Epit.*, 40 : .... *inculta agrestique justitia*.

Syrie, Sévère que l'Italie et l'Afrique, de sorte que, du Taurus aux Alpes, Galère commande aux provinces les plus riches, aux populations les plus belliqueuses, et qu'il aura plus d'or, plus de soldats que ses collègues. C'est évidemment à lui qu'était confié le soin de conserver ce savant équilibre qui ne pouvait être maintenu qu'à force de vigilance. Mais sa vue est courte. Il aura des emportements, au lieu de la prévoyance qui découvre le péril et de la fermeté qui le conjure ; il ne saura déjouer ni l'ambition de Constantin, que Dioclétien avait







Revers d'une agrafe en or portant la tête de Constance Chlore (?).

Constance Chlore[1]. (Attribution douteuse.)

devinée et contenue, ni celle de Maxence, que son père avait été contraint par le grand auguste de tenir à l'écart, et deux révolutions de caserne vont renouveler tous les malheurs de l'État.

Dioclétien avait laissé dans le palais de Nicomédie le fils de Constance, jeune homme de trente et un ans[2], adroit à tous les exercices, brave et de belle apparence[3]. A ces dons extérieurs, qui charment le soldat et la foule, il joignait un esprit pénétrant et rusé,

[1] Le père de Constantin ou même, peut-être, Constantin, sur une agrafe de ceinture à charnière et en or. L'inscription en relief au revers de l'agrafe a été placée au moyen d'un cachet analogue à ceux dont les potiers se servaient ; elle indique sans doute le nom d'un possesseur du bijou : VICTORINUS. (Cabinet de France, n° 2689.)

[2] *Flavius Valerius Aurelius Constantinus*, né en 273 ou en 274. Tous ses successeurs au quatrième siècle, Maxime excepté, prirent son *gentilicium* Flavius. Voyez les *Tituli domus imperatoriæ* de Wilmanns.

[3] On lui fait tuer en combat singulier un guerrier sarmate et abattre un lion monstrueux. Ce lion est sans doute parent de celui de Pépin le Bref. La légende tenait à montrer dans Constantin un héros invincible, et dans Galère un abominable tyran qui avait exposé le fils de son collègue à tous les périls pour se débarrasser de lui. *In insidiis sæpe juvenem appetiverat.... feris illum objecerat* (Lactance, *de Morte pers.*, 24). Pour le portrait physique de Constantin, cf. Eusèbe, *Vie de Const.*, I, 19. Il le vit en Palestine aux côtés de Dioclétien.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES SECONDS FLAVIENS.

CRISPUS, FRÈRE DE L'EMPEREUR CLAUDE II.

CLAUDIA épouse le Dardanien EUTROPIUS.

CONSTANCE CHLORE épouse : 1° HELENA, tige de la branche aînée, 2° THEODORA, tige de la branche cadette.

BRANCHE AÎNÉE.

Constance Chlore-Helena.

Constantin le Grand épouse : 1° Minervina, 2° Fausta.

- (de Minervina) Crispus, tué en 326.
- (de Fausta) :
  - 1° Constantin II, tué en 340.
  - 2° Constance II, mort en 361, laissant une fille qui épouse l'empereur Gratien.
  - 3° Constant, tué en 350.
  - 4°, 5° et 6°, trois filles, dont une, Constantina, épouse Hannibalien, puis Gallus; une autre, Helena, épouse Julien.

BRANCHE CADETTE.

Constance Chlore–Theodora.

- 1° Constantin, tué en 337.
- 2° Dalmatius Flavius Hannibalianus.
  - 1° Dalmatius Flavius Julius, consul en 333, césar en 335, tué en 337.
  - 2° Hannibalianus, roi de Pont, tué en 337.
- 3° Constance, consul en 335, tué en 337, épouse 1° Galla, 2° Basilina.
  - 1° Un fils, tué en 337.
  - 2° Gallus, né de Galla, tué en 354.
  - 3° Une fille, sans postérité.
  - 4° Julien, né de Basilina, empereur en 361.
- 4° Constantia épouse en 313 l'empereur Licinius et en a un fils tué par Constantin le Grand.
- 5° Anastasia épouse le césar Bassianus, tué par Constantin le Grand.
- 6° Eutropia épouse le consul Nepotianus.
  - Flavius Popilius Nepotianus, empereur en 390, tué après 28 jours de règne.


THE ASTOR LIBRARY

sans scrupule pour les mensonges utiles ou pour les meurtres qu'il jugeait nécessaires, fût-ce celui d'un enfant; mais aussi, une vive intelligence des moyens les plus propres à servir son ambition, le talent de les bien employer et cette volonté énergique qui neutralise les influences contraires. Général aux combinaisons rapides, il gardera dans le gouvernement la prudente réserve que lui avaient apprise douze ans passés comme otage dans une cour asiatique [1].

Ce fils d'un auguste n'avait eu que les honneurs du tribunat militaire, et maintenant, tandis que son père régnait sur tout l'Occident, il restait l'hôte soupçonné du secret ennemi de Constance. Son père l'appelait près de lui par des lettres de jour en jour plus pressantes. Dioclétien, sans doute, en avait reçu de pareilles et n'y avait point répondu, pour ne pas encourager des espérances d'hérédité, absolument contraires à son système électif et à l'idée que les Romains s'étaient faite de leurs magistratures républicaines, même de la fonction impériale, pour laquelle il y avait toujours eu un semblant d'élection. Galère, moins prudent, céda aux obsessions de Constantin; il autorisa son départ et lui fit délivrer le diplôme nécessaire pour se servir de la poste publique. Cette fois encore Lactance raconte ce qu'il a vu, ou du moins ce qu'il a cru voir, dans l'âme de Galère : ses regrets d'avoir cédé, sa résolution de revenir le lendemain sur sa promesse ou de gagner du temps, pour envoyer à Sévère l'ordre d'arrêter le fugitif au passage des Alpes. C'était, dit-il, au déclin du jour; il recommanda à Constantin, en lui remettant le diplôme, de n'en user que le lendemain, après avoir reçu ses derniers ordres. Il espérait trouver dans l'intervalle un moyen d'empêcher le voyage ou de prévenir Sévère. Mais dès qu'il se fut assoupi après le repas du soir, Constantin s'échappa, et, de peur qu'on ne le poursuivît, il prit et emmena tous les chevaux des premières stations de la poste impériale [2]. Galère dormit jusqu'au milieu du jour suivant. A son réveil, il appelle Constantin, apprend qu'il est parti et ordonne qu'on dépêche en toute hâte des courriers pour le ressaisir; mais Constantin est déjà bien loin, et les écuries de la poste sont vides; l'empereur ne peut « retenir ses larmes ».

Lactance aime ces tableaux qui étaient une des recettes de l'école.

[1] Voyez au tome VI, page 545.
[2] Dans les récits subséquents, Constantin fait couper les jarrets des chevaux qu'il laisse derrière lui. (Zosime, II, 8.)

Mais les larmes de Galère me sont suspectes. Je ne crois pas à cette fuite qu'il était si facile d'empêcher, à cet espoir que Sévère fermerait les passages des Alpes, lorsque Galère ne fermait pas les portes de Nicomédie. Et quel pesant sommeil durant cette nuit qui aurait dû être si anxieuse! Mais le rhéteur avait besoin de ces quinze ou vingt heures pour mettre Constantin hors d'atteinte, et de ce dramatique récit pour assurer à son héros la faveur que gagne toujours le captif innocent qui brise courageusement ses fers. L'histoire de Constantin côtoie ainsi, en mille points, la légende, parce qu'il fallait transfigurer le prince par qui le christianisme triompha. Lactance n'a pas vu qu'en faisant de Constantin un révolté, il mettait à son compte les conséquences de cette usurpation. Le noble mais impraticable système de Dioclétien allait, en effet, périr; la guerre civile reparaître; avec elle les égorgements et les ruines, et, pour l'empire, une anarchie de dix-huit années.

L'éloquence de ce temps aimait si peu la vérité, qu'un autre rhéteur, celui-là païen, dit de ce voyage : « Ce ne sont pas les chevaux de la poste publique qui ont amené le prince des extrémités du monde, mais un char céleste traîné par des coursiers divins[1]. »

Constantin rejoignit son père à Boulogne et partit avec lui pour la Bretagne. « Il n'allait point, dit Eumène, chercher des trophées de victoire dans l'île sacrée, plus voisine du ciel que les pays situés au milieu des continents : il avait entendu des voix divines qui l'appelaient aux extrémités du monde. Avant de prendre place parmi les puissances célestes, il voulait contempler le père des dieux, l'Océan, et voir dans ces contrées un jour presque sans nuit[2]. »



Constance Chlore proclamé divus : DIVO CONSTANTIO AUG.[3]

L'auguste des provinces occidentales n'avait pas l'imagination échauffée du rhéteur. Au lieu d'un pèlerinage aux Iles Fortunées, il avait préparé pour son fils une expédition qui permît à Constantin de se faire connaître des troupes; de faciles succès servirent de prétexte à des gratifications qui achevèrent de lui gagner le cœur des soldats. Lorsque Constance mourut, quelques jours après, dans la ville d'*Eboracum* (25 juillet 306), les légions proclamèrent son

[1] *Paneg. vet.*, VII, 7.
[2] *Ib.*, VII, 8.
[3] Tête laurée de Constance Chlore sur un moyen bronze.



Constantin césar ; statue en marbre de Carrare, trouvée dans les Thermes de Constantin, sur le Quirinal (maintenant place du Capitole).


THE ASTOR LIBRARY

fils auguste[1]. Un roi des Alamans, Eroc, qui avait suivi Constance avec un corps auxiliaire, se signala par l'ardeur de son zèle pour le nouveau prince[2].

En prenant le titre d'auguste, Constantin était allé trop vite et trop loin. Du moment que Galère avait autorisé son départ, il en avait certainement vu, et d'avance accepté, les suites inévitables, que la santé de Constance Chlore faisait prévoir. Il y avait à craindre qu'à l'ouverture de cette grande succession quelque ambitieux n'entraînât les légions de ces provinces lointaines, comme avait fait Carausius vingt ans auparavant. Pour être en mesure de déjouer toute tentative d'usurpation, Constantin avait été renvoyé à son père avec des promesses, mais sans titre impérial, afin de ne pas violer la constitution, puisqu'il n'y avait pas encore de place parmi les empereurs. Au lieu d'attendre son élévation au rang de césar par la voie légale, Constantin brusqua une émeute de soldats. Ceux-ci, charmés de reprendre le rôle lucratif de faiseurs de roi, ne lui avaient pas marchandé la dignité qu'il leur avait demandée.

Selon la coutume, Constantin envoya aux empereurs son image couronnée de laurier, et il rendit compte de l'événement à Galère en des lettres modestes où il déplorait l'impatience des soldats, qui ne lui avaient pas permis d'attendre que ses droits eussent été reconnus par le chef de l'empire[3]. Lactance assure que Galère voulait jeter au feu l'image, la lettre et le messager; il se calma pourtant, accepta l'excuse, mais ne concéda à l'élu des légions bretonnes que le titre de césar et le quatrième rang parmi les princes[4]. Sévère monta au second avec le titre d'auguste, Maximin resta au troisième comme premier césar. En cette occurrence, Constantin montra qu'il savait mitiger la

[1] Le sénat de Rome mit Constance au nombre des *divi : Divo Constantio Aug.* (Eckhel, t. VIII, p. 32). Eumène (*Pan. vet.*, VII, 8) et Eusèbe (*Hist. eccl.*, VIII, 13) parlent de cette *consecratio.* Les fils qu'il avait eus de sa seconde femme, Theodora, n'étaient pas encore sortis de l'enfance : l'aîné avait à peine treize ans. En préparant l'avénement de Constantin, l'auguste des Gaules avait espéré sauver la fortune de sa maison et donner un défenseur à ses autres enfants, qui n'étaient pas en état de se défendre eux-mêmes. — Constance avait rendu une loi importante par ses résultats, en déclarant que les donations ne pourraient être valables si elles n'étaient pas *insinuées* à la curie, *si actis inserta non essent.* Les testaments y furent également inscrits. En 397, Honorius parle de cette coutume comme d'un ancien usage. (*Code*, VI, 23, 18, et *Code Théod.*, III, 5, 1.) La curie devint ainsi, dans l'ordre civil, un *bureau d'enregistrement*, et c'est par là qu'elle a survécu à l'invasion. En Grèce, les contrats de vente étaient enregistrés au *greffe des serments.*

[2] *Epitome*, 41.

[3] C'est du moins la thèse soutenue devant lui par Eumène (*Pan. vet.*, VII, 8).

[4] Lactance, *de Morte pers.*, 25.

hardiesse par la prudence : il accepta la condition qui lui était faite. Du reste il se fût déclaré rebelle s'il avait gardé le titre que les soldats lui avaient donné, et il eût attiré sur lui, dès le premier jour, les forces des autres princes, comme il arriva l'an d'après à Maxence.

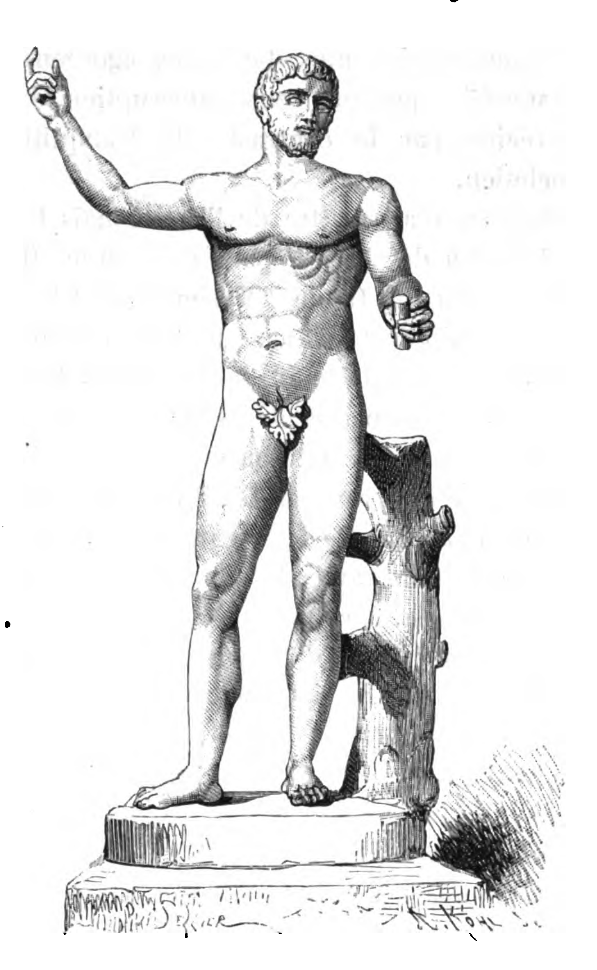
La tétrarchie, un moment ébranlée, semblait raffermie. Mais pourquoi le fils de Maximien, le gendre de Galère[1], serait-il plus désintéressé que le fils de Constance? Après l'abdication de son père, Maxence s'était retiré dans une villa aux environs de Rome. Dans cette grande cité fermentaient de sourdes colères; le sénat sans rôle politique, les prétoriens sans importance militaire, le peuple sans plaisirs ni largesses, détestaient des empereurs qui vivaient loin d'eux. Une circonstance accrut l'irritation : Galère ordonna un nouveau dénombrement, sorte de révision du cadastre qui devait rendre la charge de l'impôt plus égale, parce qu'elle donnait le moyen de faire rentrer dans la classe des contribuables ceux qui en étaient sortis, comme la *plebs urbana* exemptée naguère de la capitation, ou ceux qui n'y avaient pas été compris, comme les Italiens délivrés depuis cinq cents ans de l'impôt foncier. Dioclétien venait de supprimer ce dernier privilége; peut-être fût-ce pour l'exécution de ce décret que Galère prescrivit le recensement des biens et des personnes, non-seulement en Italie, mais dans tout l'empire[2], et à Rome même. La cité maîtresse du monde tombant à la condition d'une ville stipendiaire, quelle honte! L'émeute éclate contre ce Dace insolent qui ose soumettre au tribut les héritiers d'Auguste et de Trajan. Peuple et prétoriens s'unissent et scellent leur alliance avec le sang du préfet de la ville, Abellius. Mais il faut un chef; Maxence, dont la main et l'or étaient dans cette émeute, est proclamé empereur (28 octobre 306); il appelle près de lui son père Maximien, qui, moins sage que Dioclétien, quitte aussitôt sa retraite; il lui rend la pourpre, aux acclamations du sénat et du peuple, et Rome a six empereurs. Ce nombre allait se réduire bien vite, car c'était une révolte qui changeait l'ordre établi, au détriment des princes légitimes.

Sévère était un Illyrien, soldat de fortune comme tous les empe-

[1] *Bull. épigr. de la Gaule*, t. Ier, p. 108.

[2] Lactance (*de Morte pers.*, 23) décrit avec un ridicule effroi l'opération des *censitores*, qui était fort simple, habituelle et dans l'intérêt de tout le monde, contribuables et gouvernement, excepté pour la *plebs urbana* à qui Galère retira l'exemption de la capitation accordée par Dioclétien.

reurs depuis quarante ans, mais qui n'était point fait pour ce poste dangereux, où il n'aurait pas dû monter, puisqu'il ne sut pas s'y défendre. Il n'avait pas encore eu le temps de gagner la confiance de ses troupes et de leur imposer la fidélité. Galère le chargea d'aller renverser à Rome l'usurpateur. S'engageant avec témérité dans l'étroite péninsule, sans avoir préparé une réserve pour le recevoir en cas d'échec, il arriva devant la vieille capitale avec des troupes déjà gagnées au général qui les avait longtemps commandées. La défection commença par un corps de soldats maurétaniens que Maximien avait jadis ramenés d'Afrique. Le préfet du prétoire, Anulinus, entraîna le reste, et Sévère s'enfuit presque seul à Ravenne, où il fut aussitôt assiégé. La place était forte et, avec la flotte de l'Adriatique, Sévère restait maître de la mer, libre par conséquent d'aller au-devant des secours que Galère ne pouvait manquer de lui envoyer. Mais, l'esprit troublé par ce renversement subit de sa fortune, il se crut entouré de traîtres, et, écoutant les astucieuses propositions de Maximien, il vint lui rendre la pourpre qu'il avait reçue de lui, moins de deux années auparavant (février ou mars 307). Il comptait être honorablement traité. Emmené



L'empereur Maximien[1].

[1] Statue colossale en marbre grec; elle a conservé sa tête antique. (Palais Odescalchi. — Clarac, pl. 940, n° 2525.)

captif à Rome et emprisonné dans une villa de la voie Appienne, aux *Tres Tabernæ*, il y reçut l'ordre de délivrer ses vainqueurs d'une dernière inquiétude. On lui laissait le choix de sa mort; il se fit ouvrir les veines et alla rejoindre dans le tombeau de Gallien un autre empereur assassiné. Son fils, Severianus, fut mis à mort quelques années plus tard. Ces égorgements de princes, qui vont se succéder presque sans interruption durant un demi-siècle, font apprécier, par le contraste, la tranquille grandeur du règne de Dioclétien.

Maxence était maître de l'Italie, mais Galère se préparait à venger Sévère et à détrôner l'époux de sa fille. Quelle conduite allait tenir le souverain des Gaules? Maximien vint le demander à Constantin; il passa les Alpes et eut avec lui une conférence où il lui proposa une étroite alliance, la main de sa fille, la belle Fausta, et le titre d'auguste. Constantin accepta le titre et le mariage, qui fut célébré dans Arles, « la Rome Gauloise »[1], avec une grande magnificence; en retour il promit son amitié. Il était bien décidé à ne pas donner davantage et à attendre les événements. Ceux-ci se précipitaient. Galère, entré en Italie avec les légions illyriennes, parvint sans combat jusqu'à Narnia, à soixante milles de Rome. A son approche, les villes avaient fermé leurs portes, les populations s'étaient enfuies dans les montagnes, et, de tout le pays, il ne tenait que l'espace couvert par son camp. Pour l'Italie, Maxence était le souverain national, tandis que l'auguste des provinces orientales apparaissait comme un étranger, un ennemi. S'avancer, au milieu de la désaffection universelle, jusqu'à cette grande Rome qu'Aurélien avait mise par un solide rempart à l'abri d'un coup de main, était une témérité dont le vieux soldat reconnut le péril. Il n'avait rien pour un siège, ni vivres ni machines, et lui aussi se demandait qu'allait faire Constantin? Une armée gauloise descendue des Alpes pouvait l'enfermer dans la péninsule. Il n'osa s'y aventurer plus loin, et, après une

[1] Ausone, *Clar. Urb.*, VII. Ils avaient été déjà comme fiancés l'un à l'autre, du consentement de Constance, si l'on en croit un passage de Julien (*Disc.*, I, 6). Un panégyriste raconte que, dans un tableau exposé au palais d'Aquilée, Fausta, *puella divino decore venerabilis*, était représentée offrant au jeune Constantin un casque d'or étincelant de diamants (*Pan. vet.*, VI, 6). Dioclétien s'opposa à ce mariage qui aurait fait naître trop d'espérances; quand il eut lieu, en 307, Constantin se trouva le beau-frère de sa belle-mère, son père ayant épousé une fille aînée de Maximien. Il avait eu déjà d'une concubine, Minervina, un fils, Crispus (Zosime, II, 20; Zonare, XIII, 2). Voy., t. VI, p. 544. Le titre d'auguste doit avoir été pris par Constantin le 31 mars 307.



vaine tentative de négociations, il regagna l'*Illyricum*, en ravageant l'Italie comme aurait pu le faire un chef barbare.

Voilà donc l'empire retombé dans un trouble extrême. Pour sortir de cet état violent, Galère recourut à la sagesse de Dioclétien; il l'invita à se rendre dans la forte place de *Carnuntum*, où quelque menace des Germains avait sans doute appelé les légions. Maximien, chassé de Rome par son fils qu'il avait voulu faire déposer, en soulevant les prétoriens contre lui, accourut à ce rendez-vous des empereurs. Un ancien compagnon d'armes de Galère, comme lui fils de paysan, mais qu'on disait descendant de l'empereur Philippe, Licinius, s'y trouvait déjà. Personne ne nous a conservé les débats de ce grand conseil. Sera-ce aller trop loin que d'attribuer à Dioclétien la double pensée d'accepter les faits accomplis, en laissant ses provinces à l'usurpateur, et cependant de protester contre l'usurpation, en donnant à Licinius le titre d'auguste, avec le gouvernement de l'*Illyricum* et le second rang dans l'empire (11 novembre 307)[2]?



Monnaie de Dioclétien frappée après son abdication[1].

Le césar d'Égypte et de Syrie, Maximin, s'irrita de voir passer devant lui un homme qui n'était ni césar ni même apparenté à la famille impériale. Au commencement de 308, il se fit proclamer auguste par ses troupes, malgré la vive opposition de Galère qui, contraint de laisser ce titre à son neveu, ne put le refuser à Constantin. Il y eut alors quatre augustes légalement reconnus dans tout l'empire ; un cin-

[1] D. N. DIOCLETIANO FELICISSIMO SEN. AUG. Buste lauré, à droite, de Dioclétien. Au revers, PROVIDENTIA DEORUM QUIES AUGG. Deux femmes debout; l'une d'elles lève la main droite, l'autre tient un rameau et un sceptre. Moyen bronze.

[2] On a vu que Galère n'avait reconnu à Constantin que le titre de césar. L'édit de 311, dans le texte d'Eusèbe (*Hist. eccl.*, VIII, 17), donne le second rang à Constantin, et ni Maximin ni Maxence n'y sont nommés; cette partie du texte a donc été arrangée pour attribuer la prééminence à Constantin sur Licinius. Lactance prétend que le sénat donna en 312 le premier rang à Constantin. Il se peut que, après sa victoire sur Maxence, Constantin ait fait rédiger un sénatus-consulte dans ce sens. Par lui-même le sénat ne pouvait et ne faisait rien, mais il était facile à un victorieux de remettre pour un instant cette vieille machine en mouvement, et, dans la transcription de l'édit de 311, Eusèbe aura suivi l'ordre le plus favorable à son héros. Quant à l'omission des noms de Maximin et de Maxence, Tillemont (*Hist. des emp.*, t. IV, p. 116) croit à une erreur des copistes. Il est plus probable qu'en reproduisant l'édit de tolérance, que Lactance déclare avoir été fait au nom de tous les princes, *communi titulo*, Eusèbe n'aura pas voulu y mettre le nom du prince, qui, six mois après, le violait, ni celui du vaincu du pont Milvius. Les documents officiels n'étaient pas en ce temps-là des actes scrupuleusement transcrits.

quième, Maxence, l'était en Italie seulement, et le sixième, Maximien, promenait çà et là sa pourpre augustale et son ambition inquiète,



CARTE pour les expéditions de SÉVÈRE, DE GALÈRE ET DE CONSTANTIN, EN ITALIE

Echelle 0 25 50 75 100 Kil.

L. Thuillier, Del[t]

sans trésor, sans armée, sans provinces. Pour se donner tout ce qui lui manquait, il conspira contre son gendre, fit courir le bruit de sa mort dans une expédition contre les Francs, et, s'emparant du trésor de l'armée, laissé dans Arles, il souleva les troupes de la Narbonaise.

A cette nouvelle, Constantin accourt avec une extrême diligence ; il se montre aux soldats qui reviennent à lui, et Maximien, réfugié dans Marseille, lui est livré (308). Il vécut quelque temps près de son gendre, privé des honneurs impériaux et impatient de cette existence modeste. Laissa-t-il percer une sourde irritation dont Constantin se délivra par une exécution, ou faut-il accepter la tragique histoire que raconte Lactance, à qui rien ne semble caché, qui voit dans l'ombre et qui entend les paroles murmurées à l'oreille des princes ? Écoutez son récit : Maximien trame de nouvelles machinations; dans une secrète entrevue avec sa fille, il essaye, par des prières, par des caresses, de l'entraîner à trahir son époux; il lui en promet un qui sera plus digne d'elle et il ne lui demande que de laisser ouverte la porte de la chambre où repose l'empereur, après en avoir écarté les gardes. Fausta raconte tout à Constantin. Celui-ci devine, dans les paroles de son beau-père, un projet de meurtre, et, pour prendre le coupable sur le fait, il ordonne à un eunuque d'aller dormir dans la couche impériale. Au milieu de la nuit, Maximien se lève et se glisse dans l'ombre. Tout semble propice à son dessein : les gardes sont rares ou placés trop loin. A ceux qu'il rencontre, il dit qu'une révélation importante vient de lui être faite en songe et qu'il la veut communiquer à son fils. Il entre dans la chambre impériale, poignarde l'eunuque, et, tout glorieux de son crime, *gloriabundus*, sort en criant : *L'empereur est mort !* Mais Constantin paraît avec des gens armés; il montre le cadavre, l'assassin qui reste muet et confondu ; il lui laisse le choix de la mort, et le vieil empereur finit au bout d'une corde :



Tombeau de Maximien sur une monnaie de Maxence (d'après Parker, *Forum Romanum*).

.... *Nodum informis leti trabe nectit ab alta*[1].

L'esprit remuant et l'ambition trompée de Maximien l'avaient jeté dans des intrigues qu'atteste le double complot, à Rome contre son fils, dans Arles contre son gendre[2]. Mais l'histoire de ses derniers moments est bien étrange, on la dirait tirée d'un conte arabe. Nous

[1] Lactance, *op. cit.*, 30, d'après Virgile, XII, 603.
[2] Zosime, II, 11, et *Pan. vet.*, VII, 14 et 15.

ne serons sans doute pas loin de la vérité, si nous pensons que ce récit a été fait pour cacher ce qu'avait d'odieux le meurtre d'un vieillard qui, abandonné de tout le monde, n'était point à craindre, et dont l'époux de sa fille aurait dû respecter la vieillesse et les longs services (310)[1].

Personne n'a jamais tué son successeur, et il en est des institutions comme des hommes, celles qui sont dans le sens de l'avenir finissent toujours par avoir raison de celles qui sont dans le sens du passé : Jésus était l'héritier nécessaire du Jupiter romain. Galère, n'ayant pu le tuer, s'avoua vaincu en faisant cesser la persécution, qui, toujours mauvaise, était de plus inutile si elle n'était point générale. Or Constance et son fils en avaient garanti les Gaules; Maxence ne la continuait pas dans les provinces d'Italie et d'Afrique[2]; le seul Maximin autorisait encore en Syrie et en Égypte des exécutions de chrétiens. Galère promulgua, le 30 avril 311, un édit où il disait : « Pour le bien commun de nos sujets et pour la conservation de notre empire, nous avions résolu de rétablir la discipline de nos ancêtres. Nous voulions ramener à de meilleurs sentiments les chrétiens qui avaient eu la témérité et l'orgueil de s'opposer aux pratiques établies.... Ils ont été exposés à de grands périls, et plusieurs d'entre eux ont souffert la mort. Puisqu'ils persistent dans leur folie, notre bienveillance envers tous nos sujets nous porte à leur permettre de faire leurs assemblées ordinaires. Cette indulgence les obligera de prier leur Dieu pour nous. » C'était la fin de l'ère des martyrs. Mais la bête fauve que l'humanité porte dans



MAXIMIEN proclamé divus[3].


Maxence[4].

[1] Eusèbe, dans sa *Vie de Constantin*, évite de rappeler ce meurtre; et, dans son *Histoire ecclésiastique*, il se contente de dire que, selon une prophétie, Maximien s'étrangla. Eumène (*Pan. vet.*, VII, 20) parle aussi d'un suicide. C'était la version officielle.... *nec se dignum vita judicavit, cum per te liceret ut viveret*. Aur. Victor (*Cæs.*, 40) dit : *jure interierat*, et l'auteur de l'*Epitome* (40), que Constantin le fit étrangler, *fractis laqueo cervicibus*. Tant que Maxence vécut, Constantin eut intérêt à faire croire au suicide de Maximien, ce qui permit l'apothéose de ce triste personnage à qui une inscription (*Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, p. 108) et des monnaies (Eckhel, t. VIII, p. 27) donnent le titre de *divus*. Après la bataille du pont Milvius, il fit abattre ses monuments et marteler son nom sur les bornes milliaires. (Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 13, et *Rev. archéol.*, juillet 1883, p. 39 et suiv.). L'*Epitome* ne lui donne que soixante ans.

[2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 14.

[3] DIVO MAXIMIANO SEN(iori) FORT(issimo) IMP(eratori). Buste lauré à droite, sur un petit bronze. (Cohen, n° 525, et Eckhel, t. VIII, p. 27.)

[4] MAXENTIVS P. F. AVG. Buste à droite, monnaie d'or.

son sein ne mourut pas avec les dieux qui s'étaient défendus si cruellement. Les persécutés d'hier seront un jour des persécuteurs, et les haines religieuses verseront mille fois plus de sang qu'il ne venait d'en être répandu.

Un mois après, Galère, atteint d'un mal hideux, que Lactance et Eusèbe décrivent avec complaisance, mourut à Nicomédie, avant d'avoir atteint cette vingtième année d'empire que, fidèle à la constitution de Dioclétien, il voulait marquer par son abdication[1].

I. — DÉFAITE ET MORT DE MAXENCE ET DE MAXIMIN DAZA (311-313).

Deux empereurs ont donc disparu de la scène; il en reste quatre; mais ce n'est plus la tétrarchie de Dioclétien : tous portent le titre d'auguste, et il n'y a entre eux aucune subordination. L'empire est déchiré en quatre royaumes ennemis, même en cinq, car le vicaire du diocèse d'Afrique, Alexandre, a été proclamé auguste par l'armée et reconnu par les villes de ce diocèse qui avaient refusé de recevoir les images de Maxence (308). Comme les Barbares ne sont pas encore revenus du salutaire effroi que Dioclétien leur avait causé, les nouveaux princes vont être libres de tourner leurs forces contre eux-mêmes, et pendant douze années la guerre civile ensanglantera les provinces.



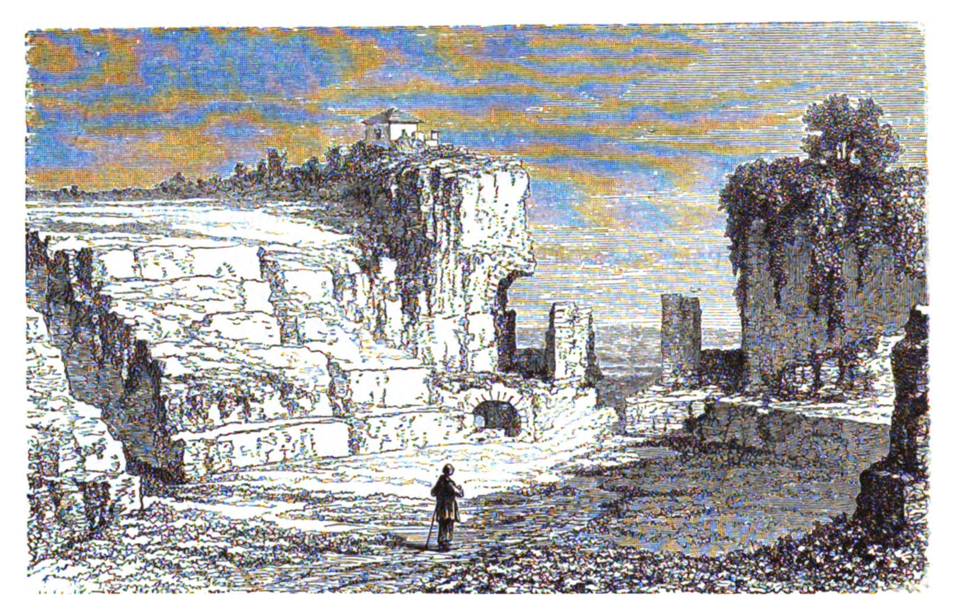
L'usurpateur Alexandre.
(Monnaie de bronze.)

Elle fut d'abord sur le point de commencer entre Licinius et Maximin Daza au sujet de la succession de Galère. Une convention acceptée par le premier laissa au second toute l'Asie : le Bosphore sépara les deux empires. Mais, presque aussitôt, la guerre, évitée en Orient, éclata dans l'Occident.

La jeunesse franque, fatiguée de paix, s'était jetée sur la Gaule; Constantin battit facilement ces aventuriers et exposa aux bêtes, dans l'amphithéâtre de Trèves, ses prisonniers avec leurs deux rois, Astarich et Gaiso. Cette exécution suscita la formation d'une ligue de plusieurs tribus franques et alamanniques; une attaque impétueuse des Romains rompit ce lien fragile. Tous les cantons des Bructères furent livrés à la dévastation, les villages brûlés, les troupeaux enlevés, les captifs vendus ou jetés aux bêtes : cruautés qui ne semblaient point pro-

[1] Lactance, *de Morte pers.*, 20.

mettre un néophyte à l'Église, pas plus que les jeux Franciques, solennité toute païenne, que Constantin institua en souvenir de ses succès et qui se célébrèrent longtemps[1]. La flottille du Rhin réorganisée et un pont permanent construit sur le fleuve annoncèrent aux Barbares que Constantin était résolu à avoir toujours libre entrée chez eux[2]. Dans l'intérieur des provinces, son administration était habile, bienfaisante ; les chrétiens n'étaient point inquiétés, et, en 310, il avait dignement fêté ses *quinquennalia*, en faisant remise aux peuples



Ruines de l'amphithéâtre de Trèves.

de son gouvernement des *reliqua* dus sur les impôts depuis son avénement. Eumène lui avait dit : « Les terres ne rendent plus ce qu'elles coûtent, et les cultivateurs, lassés de travailler inutilement, les abandonnent. » Sur les instances de l'orateur éduen, il réduisit de 32 000 à 25 000 les unités imposables du territoire d'Autun, *capita*[3], ce qui équivalait à une diminution de près d'un quart sur la contribution foncière. Il a dû agir de même en d'autres cités, car le succès qu'avait eu la demande d'Eumène a certainement excité la verve des rhéteurs sortis des écoles Méniennes[4]. A Trèves, il releva les mu-

[1] *Ludorum celebrationes deorum festa sunt* (Lactance, *Inst. div.*, VI, 20).

[2] On pense que ce pont, établi près de Cologne, subsista jusqu'au règne de l'empereur Othon Ier. (Wietersheim, *Völkerwanderung*, t. III, p. 175.) Des restes de piles se voient au fond du Rhin, en face de Mayence. Est-ce une œuvre des Romains ou de Charlemagne ?

[3] *Pan. vet.*, VIII, 10. Voy. t. VI, p. 579.

[4] Nom des écoles d'Autun dirigées par Eumène.

railles, construisit un cirque, des basiliques, un forum, un prétoire[1] : libéralités monumentales qui flattaient le peuple et lui donnaient du travail, mais qui ont dû être complétées par quelques libéralités financières.

En Italie, au contraire, Maxence paraît avoir rappelé les tyrans des plus mauvais jours. Le vaincu de Constantin est accusé par les courtisans du vainqueur de tous les vices : débauche, violence, cruauté ; et nous n'avons pas de motif pour ne pas les croire, puisque des païens comme Zosime, Eutrope et Victor le condamnent et que Julien l'exclut du banquet des Césars[2]. Il réprima durement la révolte d'Afrique : Alexandre périt étranglé (311) ; Carthage, Cirta, furent saccagées, le pays abandonné au pillage, beaucoup de citoyens exécutés, plus encore privés de leurs biens. A Rome, l'orgie : de nobles matrones déshonorées ; les sénateurs mis à contribution[3], quelquefois à mort, comme criminels de majesté, pour que leur fortune entière pût être confisquée ; mais aux soldats toute licence, jusqu'à leur laisser faire main basse un jour sur la populace[4]. Aussi de secrètes sollicitations arrivèrent bientôt d'Italie à Constantin, qui, de son côté, avait des griefs personnels à venger[5].

Après le meurtre de Maximien, Maxence avait affecté un grand zèle pour la mémoire de son père : il avait abattu les statues de Constantin, conclu alliance avec l'auguste d'Égypte[6], ce qui avait engagé celui des Gaules à se rapprocher de Licinius auquel il fiança sa sœur Constantia. Enfin Maxence faisait de grands préparatifs ; il réunissait une puissante armée, qui allait, disait-il, lui soumettre la Gaule et l'Illyrie. On

[1] *Pan. vet.*, VIII, 22.

[2] Zosime (II, 15) dit de Maxence : .... μετὰ πάσης ὠμότητός τε καὶ ἀσελγείας. Toutefois Lampride, en promettant à Constantin d'écrire l'histoire de Licinius, de Sévère, d'Alexandre (l'usurpateur africain) et de Maxence, dit qu'il fera *ita ut nihil eorum virtute derogatur* (*Heliog.*, 35).

[3] Aur. Victor (*Cæs.*, 40) semble attribuer à Maxence l'établissement du *follis senatorius*, impôt payé par les sénateurs, indépendamment de leur contribution foncière, et que Constantin régularisa. Le prince, étant sénateur, paya aussi le *follis senatorius*. C'était une ridicule affectation d'égalité sénatoriale ; au fond, il ne payait rien, puisque ce qu'il donnait pour le *follis* revenait à son fisc.

[4] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 14 ; *Pan. vet.*, IX, 4 et 14. .... *ut prætorianis cædem vulgi quondam annuerit* (Aur. Victor, *Cæs.*, 40). D'après Zosime (II, 13), tandis qu'un incendie détruisait le temple de la Fortune, la populace tua un soldat, parce qu'il se moquait tout haut de la déesse qui brûlait. Ses camarades, pour le venger, se ruèrent sur les citoyens, dont un grand nombre périrent, et « ils auraient détruit la ville si Maxence n'avait arrêté leur fureur ».

[5] Eusèbe félicite Constantin d'avoir provoqué cette guerre (*Vie de Const.*, I, 26), et Eutrope donne à entendre qu'il la rechercha, ... *bellum civile commovit* (X, 4).

[6] On a des médailles attestant l'union de ces deux augustes, appelés par Eusèbe (*Hist. eccl.*, VIII, 14) des frères en scélératesse.

lui donne près de 200 000 hommes et moitié moins à Constantin[1] : ce sont de bien gros chiffres, les armées romaines n'étaient pas



Constantin[2].

d'ordinaire si nombreuses. Après avoir pourvu à la défense du Rhin et de la Bretagne, Constantin franchit le mont Cenis[3] avec 25 000 hommes

[1] Zosime, II, 15. L'auteur du neuvième panégyrique (§ 3), qui, pour bien remplir son office, a dû montrer l'armée italienne comme formidable et celle des Gaules comme peu nombreuse, donne à Maxence *centum millia hominum*, et à Constantin, *vix quarta parte.* « Tu avais, ajoute-t-il, moins de soldats qu'Alexandre n'en conduisit contre les Perses. » (*Ibid.*, 5.) L'armée d'Alexandre avait compté 30 000 fantassins et 4500 chevaux.

[2] Buste d'agate, de 9 centimètres et demi, avec la monture d'argent doré de 17 centimètres de hauteur. (Cabinet de France, n° 287.) Le travail de ce curieux monument en fixe la date au quatrième siècle. Avant la révolution de 1789, il ornait l'extrémité du bâton de chœur du chantre de la Sainte-Chapelle, et il a successivement passé pour représenter saint Louis, Titus et Valentinien III. L'attribution à Constantin le Grand est maintenant adoptée. Cf. Chabouillet, *Catal. général*, etc., p. 55.

[3] C'est par le mont Cenis que passait la grande route de Lyon en Italie; Constantin arrivant

de vieilles troupes et des auxiliaires barbares. Cette armée avait quelques chrétiens, qui, dans le fils de Constance, devinaient un protecteur, et beaucoup de païens dont l'unique religion était la victoire; un chef jusqu'alors heureux pouvait compter sur leur dévouement. Constantin leur avait donné du butin, ce qu'on appelle de la gloire, et parfois il avait pour eux de mâles paroles qui allaient au cœur des belliqueux. Elle est de lui cette disposition législative qui permet au soldat mourant dans une expédition de faire son testament « comme il voudra et comme il pourra, fût-ce sur le champ de bataille, et en écrivant ses volontés, avec son sang, *literis sanguine suo rutilantibus*, sur son bouclier et le fourreau de son glaive, ou sur le sable avec la pointe de son épée[1] ». Les officiers ne partageaient pas la confiance de leur chef; ils redoutaient cette guerre; ils rappelaient les deux expéditions malheureuses de Sévère et de Galère; et les réponses des aruspices étaient contraires[2]. Mais Constantin comptait mieux conduire la sienne; il était sûr de ses soldats, et les intelligences qu'il avait en Italie lui promettaient, de la part des populations, une assistance qui avait manqué aux deux augustes.

Suse fut enlevée par un rapide coup de main; un combat de cavalerie lui livra Turin et Milan; un autre, près de Brescia, acheva de lui donner toute la plaine lombarde. La seconde porte de l'Italie, celle qui ouvrait la route d'Illyrie par les Alpes Juliennes, était mieux gardée; Maxence avait craint une attaque de Licinius, et, la jugeant plus redoutable que celle de Constantin, il avait envoyé des troupes dans la Vénétie, avec son préfet du prétoire, le brave Pompeianus, qui prit position à Vérone. L'Adige, fleuve rapide et profond, défendait cette place; Constantin en surprit le passage et enveloppa la ville. Avant que toutes les issues fussent fermées, le préfet s'échappa, réunit les forces éparses dans la province et revint livrer bataille; il fut vaincu et tué; Vérone, Aquilée, Modène, ouvrirent leurs portes[3]. Au bout de quelques jours, il ne restait plus un ennemi dans la vallée du Pô, et de là Constantin pouvait tendre la main à Licinius ou l'appeler à l'aide. Son armée,

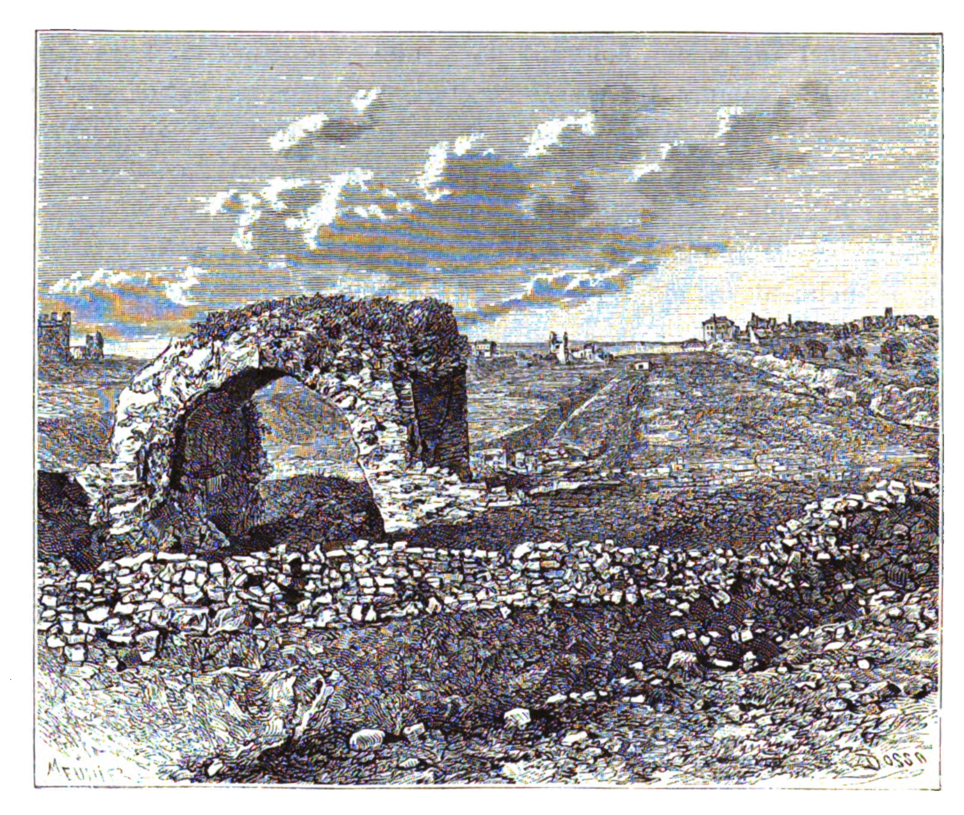
du nord a dû la suivre; de là il put tomber sur Suse, puis sur Turin. Il n'eût choisi la route par les Alpes Cottiennes, que lui font prendre certains auteurs, que si son armée était venue du midi de la Gaule.

[1] *Code*, VI, 21, 15, *anno* 334. Les paroles sont de Constantin, mais le droit de tester ainsi avait été établi par les anciens princes, car le texte est précédé de ces mots : *sicut juris rationibus licuit*. Voy. *Hist. des Romains*, t. V, p. 297.

[2] *Contra haruspicum monita* (Panég. de Constantin).

[3] *Pan. vet.*, X, 19-27.

rendue confiante par le succès, reposée et bien nourrie dans ces plantureuses provinces, était prête à le suivre partout. Avec une rare sagacité militaire, il n'avait pas cédé à la tentation de courir droit à Rome dès que la route lui en avait été ouverte; il s'était donné, dans le nord de la péninsule, une base solide d'opérations, comme fera quinze siècles plus tard Bonaparte, lorsqu'il ira de Montenotte à Vérone, en



Ruines du cirque de Maxence.

écrivant au Directoire que l'Italie doit être conquise dans la vallée du Pô et de l'Adige.

Pendant cette marche victorieuse, Maxence restait à Rome, consultant les livres sibyllins, qui lui répondaient, avec la prudence habituelle aux oracles, que l'ennemi de Rome périrait certainement. Trompé par l'insuccès des deux invasions précédentes, il croyait que la campagne romaine serait le tombeau de l'armée gauloise, comme elle l'avait été de l'armée illyrienne, et que ses troupes, couvertes par le Tibre, appuyées au mur d'Aurélien, nourries par de fertiles provinces, recevraient le choc dans une position inexpugnable. Mais il tourna contre lui-même ces avantages en allant au-devant de son ad-

versaire. Il jeta un pont de bateaux à côté du pont Milvius, puis vint offrir la bataille, ayant le Tibre à dos et, pour retraite, deux issues très-étroites. Quand une charge furieuse de la cavalerie gauloise eut jeté l'effroi dans ces légions improvisées, un désordre immense se produisit; tous coururent aux ponts et s'y écrasèrent; celui de pierre n'avait que la largeur d'une chaussée romaine et l'on s'y étouffait; l'autre, de bois, se brisa, et ceux qui s'y trouvaient furent engloutis, avec eux Maxence, que le poids de ses armes ou les étreintes des soldats qui se noyaient entraînèrent au fond du fleuve (28 oct. 312). Les mots ordinaires ne suffisent pas à Eusèbe pour raconter le succès de Constantin; il lui faut les paroles brûlantes de Moïse contre le pharaon d'Égypte : « Tu as envoyé ton souffle, ô Seigneur! et la mer s'est répandue sur lui; comme le plomb, il s'est enfoncé dans les eaux rapides; et les femmes d'Israël dansaient en chantant : « Célébrez « l'Éternel; il a précipité dans la mer le cheval et son cavalier. »

Le vainqueur fit dans Rome une entrée triomphale : derrière son char, on portait en guise de trophée la tête livide de Maxence, qui, après la cérémonie, fut envoyée en Afrique pour être montrée aux populations[1]. Dans l'action, les prétoriens avaient seuls bravement combattu; c'était leur cause qu'ils défendaient. Constantin cassa cette garde séditieuse; il démantela sa caserne, qui était une forteresse, et il envoya les survivants dans les légions du Rhin. Les amis, les conseillers de Maxence, le fils qui lui restait, furent mis à mort[2]. Mais, homme de gouvernement, Constantin ne permit pas que la guerre civile continuât après ces exécutions et que les particuliers eussent leurs victimes, comme il avait pris les siennes. Une loi arrêta les délations[3], toujours si promptes à se produire à la suite des changements de régime, pour faire passer à des hommes nouveaux la fortune et les honneurs que possédaient les vaincus.

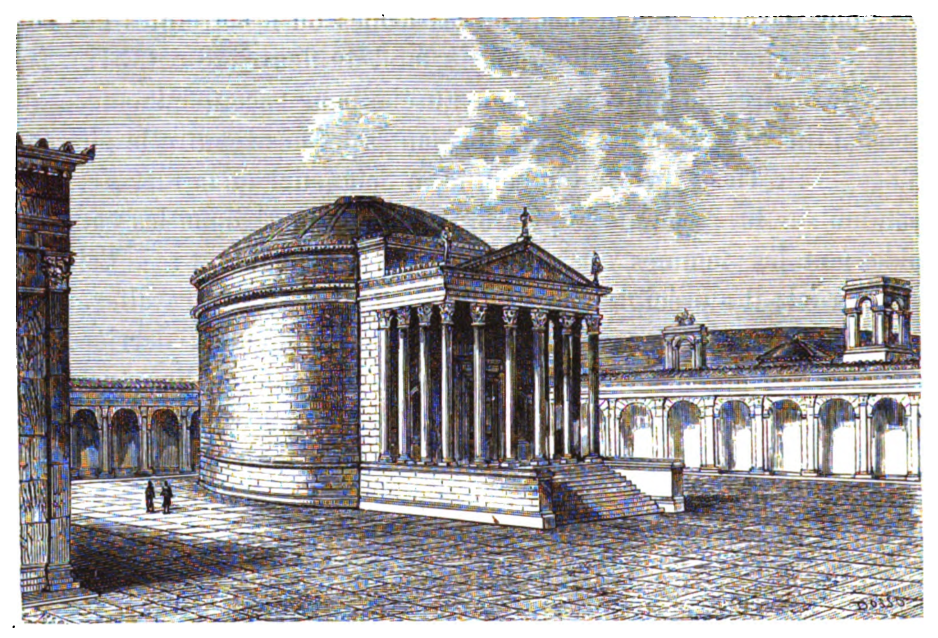
Au peuple, il donna les jeux et fit les libéralités qui terminaient

[1] .... *Sequebatur hunc comitatum suum tyranni ipsius teterrimum caput* (*Pan. vet.*, X, 31).

[2] Zosime, II, 17, et *Pan. vet.*, X, 6 : .... *scelestos persequeris. Constituta enim et in perpetuum Roma fundata est, omnibus qui statum ejus labefactare poterant, cum stirpe deletis.* Le fils aîné de Maxence, Romulus, qu'il avait nommé césar et fait deux fois consul, était mort avant lui. (Eckhel, t. VIII, p. 59, et l'inscription : *Divo Romulo nobilissimo viro, bis consuli.*)

[3] Une loi de 313 contre les délateurs rappelle une loi antérieure, qui est perdue. Celle-ci fut confirmée par deux autres de 319 et de 335. (*Code Théod.*, X, 1, 2 et 3.) Les développements donnés à l'organisation judiciaire, celle surtout des agents du fisc officiellement chargés de sauvegarder les droits de l'État, rendaient inutile le *delator* autrefois nécessaire, puisque la plupart des États grecs et romains n'avaient jamais eu ce que nous appelons le ministère public. On verra cependant Constantin provoquer lui-même, en 325, des délations.

toujours les tragédies romaines; dans le sénat, il parla modestement de ses services, promit aux pères conscrits d'écouter avec déférence leurs conseils et de rendre à l'assemblée ses prérogatives. Elles étaient à jamais perdues; mais le sénat, flatté que le prince parût s'en souvenir, usa de son vieux droit, un moment retrouvé, pour assigner à Constantin le premier rang parmi les augustes, lui voter un arc triomphal qu'on décora des dépouilles d'un arc de Trajan, et inscrire



Tombeau du fils aîné de Maxence sur la voie Appienne. (Restauration d'après Canina.)

son nom sur un temple et une basilique que Maxence avait bâtis[1]. Il appela dans la curie un grand nombre de provinciaux[2], et il créa ou régularisa le *follis senatorius*, impôt à la fois personnel et réel, puisque les sénateurs payaient pour leur dignité et pour leurs biens-fonds[3]. Cette double mesure devait leur déplaire, mais au fond Constantin n'était pas plus disposé que Dioclétien à rechercher la faveur de ces anciens maîtres de l'empire.

[1] Cet arc de Trajan a disparu. Les bas-reliefs qu'on lui prit sont à la partie supérieure de l'arc de Constantin. Voyez plus loin, l'arc de Constantin et les bas-reliefs ainsi que les statues qui le décorent. Quant à la basilique commencée par Maxence, c'était un édifice conçu dans des proportions colossales que l'on a pris longtemps pour un temple de la Paix construit par Vespasien. Voyez, t. IV, p. 649, un essai de restauration tout à fait conventionnel de ce temple de la Paix dont il ne reste rien.

[2] *Pan. vet.*, X, 35.

[3] Zosime, II, 38.

POMPEIANVS

ALTVS
VNVSESVT
MONS EXVL
TAS

PVLLENTIA
NVS

DELICATVS

VINCASNONVI
NCASTEAMA
MVSPOLIDOXE

TITAS

SCHOLAS
TICVS

Sellier pinx. — Imp. Fraillery — Dambourgez chromolith.

ÉCURIE D'UN NOBLE ROMAIN, POMPEIANUS

Mosaïque trouvée près de Constantine. (Voy. p. 25, nº 1.)



Dans les services administratifs, point de réaction : la plupart des fonctionnaires de Maxence furent continués dans leurs charges ; son préfet du prétoire reçut même le gouvernement le plus important de l'empire occidental, celui de l'Afrique, avec la mission d'y effacer les traces de la guerre civile. Cirta, relevée de ses ruines, prit, du vainqueur, le nom qu'elle garde encore, Constantine. Tout empereur devait à Rome un monument : il fit réparer à ses frais l'*Aqua Virgo*[1], et sans doute commencer, sur le Quirinal, les thermes qui portèrent son nom.

Il ne resta que deux mois dans cette ville, d'où il se rendit à Milan ; il y rencontra Licinius ; il aurait voulu y faire venir Dioclétien et il y publia l'édit fameux dont nous parlerons plus tard. Mieux vaut, pour la clarté du récit, suivre les événements politiques jusqu'au moment où l'unité de l'empire sera rétablie. Nous serons plus libre, alors, d'étudier, dans ses phases successives, la grande révolution qui s'accomplira sous la direction de l'homme devenu le seul maître du monde romain.

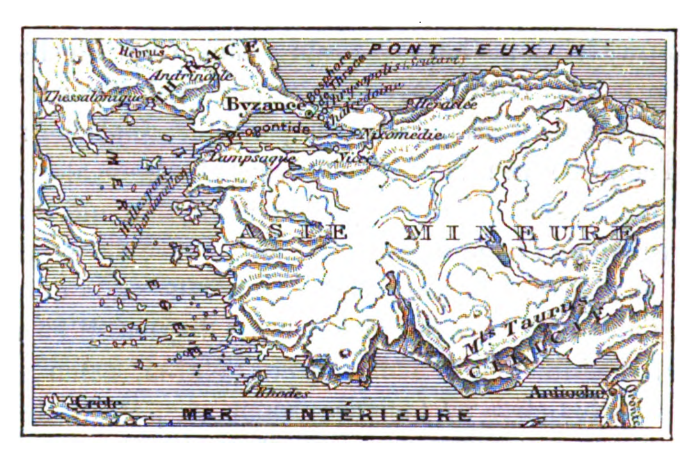
D'année en année, le nombre des empereurs avait diminué; déjà Maximien, Galère, Maxence et Dioclétien ont disparu. Il en reste trois, Constantin, Licinius et Maximin Daza. Celui-ci, païen convaincu, comme son oncle Galère, et toujours entouré de prêtres, de magiciens et de charlatans qui se disaient prophètes, avait continué d'une manière intermittente la persécution. Il combattait l'Église de deux manières, par des condamnations[2] et en essayant de donner au paganisme, par une organisation calquée sur celle des chrétiens, la discipline qui lui avait toujours manqué. Dans chaque ville, il fortifia l'autorité du prêtre établi pour veiller sur le culte de la cité, et, dans chaque province, celle du pontife suprême, qui eut sous sa juridiction tout le clergé provincial[3]. Afin d'assurer à ces pontifes

[1] Aur. Victor, *Cæs.*, 41. La gravure donnée hors texte représente une mosaïque trouvée en 1876 au village de l'Oued Atmenia, sur la route de Constantine à Sétif, et publiée par la Société archéologique de cette ville. Nous en avons donné, au tome V, page 473, un fragment représentant un cheval numide. Voy. les *Mémoires de la Société arch. de Constantine*, t. XIX.

[2] Il favorisait dans les villes les émeutes contre les chrétiens trop zélés et il les condamnait aux mines après leur avoir fait crever un œil et brûler le jarret. Voyez la réponse de Maximin à la requête des habitants de Tyr, lui demandant d'éloigner les chrétiens de leur ville. (Eusèbe, *Hist. eccl.*, IX, 7.) Eusèbe parle d'exécutions à mort ; Lactance (*de Morte pers.*, 36) ne mentionne que des mutilations : .... *Occidi servos Dei vetuit, debilitari jussit. Itaque confessoribus effodiebantur oculi, amputabantur manus, pedes detruncabantur, nares vel auriculæ desecabantur.* Mais ces mutilations ont pu entraîner la mort de ceux qui les avaient souffertes. On peint ses mœurs des mêmes couleurs que celles de Galère et de Maxence, comme on peindra encore celles de Licinius, malgré son âge, quand il sera devenu l'adversaire de Constantin. Lactance (*ibid.*, 38) va jusqu'à imputer à Licinius d'avoir interdit qu'on se mariât sans sa permission : *ut ipse in omnibus nuptiis prægustator esset.*

[3] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 14, et IX, 4 ; Lactance, *ibid.*, 36.

une grande autorité, il les choisissait parmi les personnages les plus considérables et faisait d'eux presque les égaux des gouverneurs de la province. Ses démêlés avec Licinius, qui avait été contraint de lui céder l'Asie Mineure jusqu'au Bosphore, et les relations qu'il avait nouées avec Maxence, le rendaient l'ennemi des deux augustes de l'Occident. En 313, quand Licinius était encore avec Constantin à Milan, il crut l'occasion bonne pour surprendre son adversaire par une invasion inattendue. Une nombreuse armée, secrètement réunie



Carte pour la guerre entre Licinius et Maximin.

derrière le Taurus, traversa rapidement la presqu'île asiatique et franchit les détroits; en quelques jours, elle enleva la forte place de Byzance, puis Héraclée, et pénétra jusqu'aux environs d'Andrinople. Licinius l'y attendait. Ses troupes étaient inférieures en nombre; mais le vieux et habile général les avait tirées de ces garnisons du Danube où le voisinage des Barbares entretenait la discipline et le courage. Il eut facilement raison des légions syriennes, sans que les miracles racontés par Lactance aient été nécessaires (1er mai 313). Maximin vaincu s'enfuit jusqu'à Tarse en Cilicie, où il mourut[1]. Sa femme fut jetée dans l'Oronte; ses enfants, un fils de huit ans, une fille de sept, et ses principaux officiers furent égorgés. Le vainqueur dont on avait fait le protégé des anges à la bataille d'Andrinople n'était pas plus clément que le beau-frère de Maxence ne l'avait été, à Rome, après l'apparition de la croix miraculeuse. Quel-

[1] Le récit de sa mort ressemble naturellement, dans Lactance, à celui de la mort de Galère. Tous deux méritaient de finir mal, à cause de leur cruauté à l'égard des chrétiens. Mais c'est être de composition trop facile que d'accepter pour historiques ces légendes qui, à force de se répéter, n'ont plus même l'intérêt dramatique qu'on avait voulu leur donner. Eusèbe (*Hist. eccl.*, IX, 8) mentionne une guerre de Maximin contre l'Arménie, dont nous ne savons rien.

ques mois plus tard, il tua un fils de Galère, la femme, la fille de Dioclétien et le jeune Severianus, qui paya d'une mort prématurée le triste honneur qu'avait eu son père de porter, moins de deux ans, la pourpre impériale. Dans le même temps, Constantin, à la suite de quelques succès sur les Francs, envoyait encore ses captifs aux bêtes de l'amphithéâtre, pour divertir le peuple de Trèves. Malgré les visions célestes et les songes merveilleux, ces hommes étaient



Le triomphe de Licinius[1].

sans cœur, et leur foi, s'ils en avaient une, sans influence sur leur conduite[2]. Les mœurs politiques redevenaient atroces; en face de tous ces meurtres, le précepteur chrétien d'un fils de Constantin jetait un cri de triomphe[3]. L'inspiration du doux maître de Galilée faisait place à celle du Jéhovah implacable de la loi mosaïque.

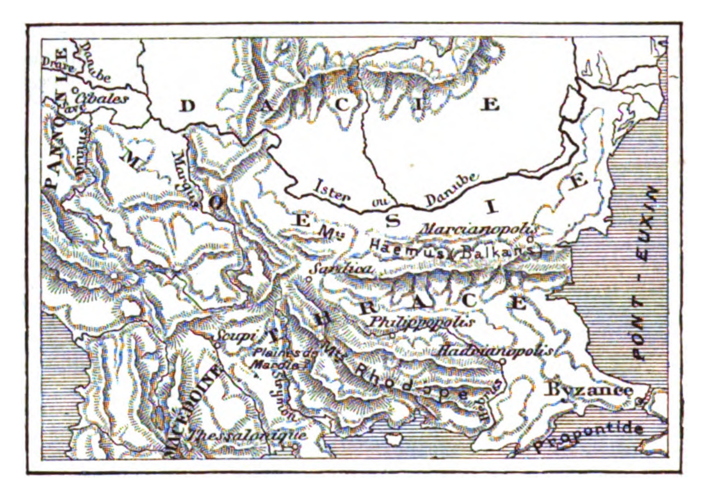
[1] Camée du cabinet de France, n° 255. Licinius, debout dans le quadrige triomphal, tient d'une main un javelot et de l'autre le globe, symbole de la souveraineté. Les chevaux du quadrige foulent aux pieds des ennemis terrassés. Deux Victoires ailées tiennent les rênes des chevaux; celle de droite porte un trophée; celle de gauche une enseigne sur laquelle se voient les *images* des deux empereurs. Les deux figures qui présentent chacune un globe à l'empereur personnifient le Soleil et la Lune. (Sardonyx à 3 couches de 55 millimètres de haut sur 70 de large.) La rareté des camées iconographiques du quatrième siècle donne une importance particulière à celui que nous publions et qui a été l'objet d'un mémoire de M. Chabouillet, *Revue archéologique*, IX année.

[2] Malala (XII, p. 314) parle d'un massacre de 2000 habitants d'Antioche dans le cirque de cette ville par ordre de Licinius, pour des plaisanteries qui avaient couru la ville sur son compte(?).

[3] *Bestias malas delevit Dominus et erasit de terra. Celebremus igitur triumphum Dei cum exsultatione* (Lactance, *de Morte pers.*, 52-3).

III. — MORT DE LICINIUS; CONSTANTIN SEUL EMPEREUR.

L'empire n'avait plus que deux maîtres : c'était un de trop. La guerre, en effet, éclata bien vite entre ces ambitieux. Sous prétexte d'une conspiration vraie ou fausse, formée contre lui par son beau-frère Bassianus, Constantin le fit mettre à mort, puis réclama de Licinius l'extradition d'un frère du prétendu coupable, Senecio, qui était parent de l'auguste des provinces orientales[1] : en réalité, il voulait



Carte pour la guerre entre Licinius et Constantin.

une part des dépouilles de Maximin Daza. Licinius refusa. Cet empereur était un brave soldat et un habile capitaine : ami des petites gens, dit un ancien, sans que nous sachions ce qu'il fit pour eux; par contre, ennemi des courtisans et des eunuques, qu'il appelait les rats rongeurs du palais; bon ménager, enfin, des revenus de l'État, qualité qui nous donnerait de l'indulgence pour son mépris des avocats, qu'il traitait de peste publique[2], s'il n'avait été cruel, comme tous ceux qui eurent alors le pouvoir de tuer.

Sans déclaration de guerre, Constantin passa les Alpes avec

[1] D'après le fragment anonyme que Valois a joint à son édition d'Ammien Marcellin, un complot aurait été formé contre Constantin par Bassianus, qu'il avait nommé césar, et par Licinius. Cette histoire est très-obscure, et je ne crois pas que Constantin ayant un fils, Crispus, âgé de quatorze ou quinze ans, lui ait préparé un rival en donnant à Bassianus le titre de césar.

[2] *Epitome*, 41 ; Aurel. Victor, *Cæs.*, 41.

20 000 hommes[1]. Le 8 octobre 314, les armées se rencontrèrent près de Cibales, en Pannonie, entre la Save et la Drave. La lutte fut longue, acharnée. Licinius recula à demi vaincu, mais conservant des forces considérables qui lui permirent de livrer une seconde bataille en Thrace, dans les plaines de Mardie. La victoire de Constantin fut encore moins décisive ; il était loin de ses provinces, au milieu d'un pays ennemi, en face d'un adversaire que deux rudes coups n'avaient pas abattu et qui se fortifiait en reculant; il se décida à traiter. Licinius avait nommé césar un de ses généraux, Valens : c'était un nouveau prétendant dont il faudrait faire la part; Constantin refusa de le reconnaître. Pour simplifier les négociations, Licinius ordonna sa mort; puis il accepta un traité qui ne lui laissa en Europe que la Thrace et les côtes de l'Euxin, c'est-à-dire les portes de l'Asie devenue son seul domaine, mais il gardait en Orient tout l'héritage de Maximin[2].

Les deux beaux-frères réconciliés convinrent que leurs enfants seraient faits césars. Constantin donna ce titre à Crispus, qui, arrivant à l'âge d'homme, était déjà un auxiliaire utile[3], tandis que Licinianus, enfant de vingt mois, devait, selon toute probabilité, voir mourir son vieux père, avant d'être lui-même sorti de l'enfance (mars 317). Les conditions n'étaient donc pas égales entre les deux augustes, et c'est pour ne point les changer que Constantin avait empêché Licinius de se donner dans Valens un lieutenant capable de le défendre.

La fécondité inattendue de Fausta accrut l'ambition de son époux. En quelques années, elle donna le jour à trois fils : Constantin le jeune, Constance et Constant[4]. Pour ces nouveaux venus à la vie, il fallait des héritages : leur père médita de les prendre un jour dans les provinces de son collègue. Il a dû y songer de bonne heure, car depuis l'année 319 on ne voit plus les noms de Licinius et de son fils dans les fastes consulaires. Deux années avant la rupture, les orateurs officiels n'osent parler, à la cour d'Occident, du second auguste, et une ambassade persane, reçue par Constantin, donne à penser que, en pré-

[1] Anonyme de Valois.

[2] Anonyme de Valois, 14, 16 ; Zosime, II, 19; Pierre le Patrice, *Fragm. des hist. grecs*, IV, 189.

[3] Tillemont (IV, 171) le fait naître vers 300 ; Ducange (*Fam. byz.*, p. 46) en 296.

[4] Constantin le jeune fut nommé césar peu de temps après sa naissance, pour que Fausta eût un de ses fils égal en dignité au fils de Minervina. (Zosime, II, 20.)

vision de la lutte suprême, il avait cherché des alliés chez les ennemis naturels de l'empereur d'Orient[1]. Il essaya d'en gagner d'autres par un édit déclamatoire, mais très-favorable aux débiteurs du fisc, qu'il adressa à toutes les cités de son obédience, *ad populum*, et par une amnistie qui ouvrit toutes les prisons, excepté pour les empoisonneurs, les homicides et les adultères, en faveur desquels personne n'entendait réclamer. Ces édits, promptement connus au delà de ses frontières, durent lui faire des partisans dans les provinces de Licinius. Mais l'humanité qu'il y montrait était de bonne guerre[2].

Comme on avait mis tous les torts au compte de Maxence, pour sauver Constantin du reproche d'ambition, on accusa Licinius d'avoir été l'auteur d'une guerre qu'il était de son intérêt le plus clair d'éviter. Vaincu déjà deux fois, n'ayant plus qu'un tiers des provinces et les plus mauvaises troupes de l'empire, il eût fait acte d'insigne folie en provoquant son redoutable collègue. Constantin, au contraire, qui devait à une guerre heureuse l'Italie et l'Afrique, à une autre l'*Illyricum* et la Grèce, avait l'ardent désir de reconstituer à son profit et à celui de sa race l'unité de l'empire[3]. Il eut l'habileté, qui a été plus d'une fois retrouvée, de rejeter sur son adversaire le blâme de la rupture et d'apparaître comme le défenseur des opprimés.

L'Orient comptait beaucoup d'églises. Constantin y envoya-t-il de secrets émissaires ? Il n'en avait pas besoin pour faire tourner vers lui les yeux et les espérances des chrétiens. Ses égards pour les fidèles, ses lettres aux évêques, disaient assez où était leur protecteur. Provoqua-t-il une propagande active dans les États de l'auguste oriental ? Les rares documents de cette époque ne permettent pas de l'affirmer ; mais on n'ira certainement pas au delà des probabilités légitimes en pensant que les évêques d'Asie souhaitaient le triomphe du véritable auteur de l'édit de Milan. Eusèbe ne s'en cache pas. « Licinius croyait

[1] Dans la solennité du 7 mars 321, Nazaire, qui trace le plus brillant tableau de l'empire, ne fait aucune allusion à l'auguste des provinces orientales. C'est lui aussi qui mentionne l'ambassade persane.

[2] *Code Théod.*, XI, 7, 3, *anno* 320. Cet édit défend d'employer la torture et les trop dures prisons contre les débiteurs du fisc : *securi transeant*, dit-il, et si quelques-uns sont assez dépourvus de sens pour ne pas se libérer, on les mettra aux arrêts en un lieu ouvert et commode. Leurs biens seuls répondront pour eux. On a vu (t. VI, p. 613, n. 4) à quel désespoir les rigueurs du fisc pouvaient réduire ses débiteurs, et l'on verra Valentinien I faire encore mourir des débiteurs du fisc. (Amm. Marcellin, XXVII, 7.) Le prétexte du second édit, qui est du 30 octobre 322, à la veille des hostilités, fut la naissance (?) d'un fils de Crispus. (*Ibid.*, IX, 38, 1.)

[3] Eutrope (X, 13) et Zosime (II, 18) imputent la rupture à Constantin. Pour Eusèbe, bien entendu (*Vie de Const.*, I, 50), Licinius est le seul coupable.

que dans nos églises nous ne priions que pour Constantin, et, en effet, nous étions les amis du très-grand empereur, si cher à Dieu[1]. » Ces mots expliquent pourquoi Licinius chassa certains chrétiens de son entourage; pourquoi il interdit les synodes d'évêques, où il craignait que la politique ne se mêlât à la religion, et les assemblées trop nombreuses de fidèles dans l'intérieur des villes. Il ne défendait pas ces réunions, disait-il, il les autorisait hors des portes, dans les plaines « où l'air est plus pur pour les foules que dans un étroit espace[2] ». Au fond, il pensait qu'en rase campagne la contagion de l'émeute était plus difficile et la répression plus certaine. Ces précautions démontrent qu'il était sérieusement alarmé.

Signataire de l'édit de Milan, Licinius n'était pas un zélé païen. Après sa victoire sur Maximin, il avait fait tuer dans Antioche les prêtres de Jupiter Philius et les plus violents persécuteurs de la religion nouvelle. Des chrétiens, traités, il est vrai, d'hérétiques, restèrent dans son intimité, comme Eusèbe évêque de Nicomédie, et les mesures qu'il prit ou qu'il conseilla[3] : la séparation, dans les églises, des hommes et des femmes, l'enseignement des choses saintes donné à celles-ci, non plus par des clercs, mais par des diaconesses choisies pour cette fonction, ne sont pas d'un grand ennemi de la religion. Tout au plus peut-on y voir qu'il croyait aux vieilles accusations colportées parmi les païens contre les réunions des néophytes[4]. Les dispositions, supposées ou réelles, de son clergé le poussèrent à des actes de sévérité qui irritèrent justement les orthodoxes, et provoquèrent des résistances auxquelles l'autorité répondit avec les terribles lois dont elle était armée. Des églises furent encore fermées ou détruites; des confiscations, des sentences d'exil prononcées, des ingénus réduits en servitude, d'autres envoyés aux mines et peut-être quelques évêques exécutés[5]. Cependant des individus isolés furent seuls frappés, et il n'y eut pas de déclaration générale contre le

[1] *Vie de Const.*, I, 56, et *Hist. eccl.*, X, 8; il oublie que, quelques chapitres plus tôt, il avait célébré les services rendus à la religion par Licinius, « le très-religieux prince, prédicateur de paix et de piété », et que les chrétiens disaient que ce prince, à la première bataille d'Andrinople, avait reçu l'assistance du ciel.

[2] Id., *Vie de Const.*, I, 53. Maximin avait aussi interdit les réunions dans les cimetières. (Eusèbe, *Hist. eccl.*, IX, 2.)

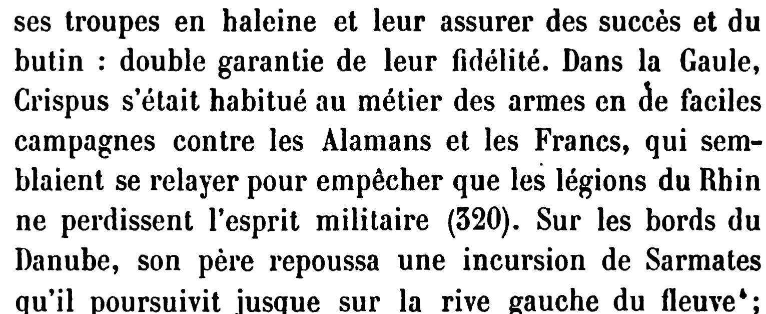
[3] Eusèbe, *Vie de Const.*, I, 53.

[4] Eusèbe (*Hist. eccl.*, IX, 5) montre que ces accusations continuaient.

[5] Eusèbe (*ibid.*, X, 8) n'en nomme pas un seul, il ne cite aucun fait particulier et, tout en donnant à croire qu'il y eut alors une violente persécution, il finit par dire que le tyran aurait décrété une persécution générale s'il n'avait été abattu.

christianisme; aussi les auteurs ecclésiastiques ne marquent-ils pas une persécution sous le règne de Licinius[1].

Pour cette histoire, on marche dans les ténèbres, tant la passion religieuse a voilé ou dénaturé les faits; les ouvrages qu'elle nous a laissés sont comme ces palimpsestes dont l'écriture visible cache un texte plus important, mais très-difficile à lire. Quelques lignes, par exemple, de Théodoret[2] autorisent une conjecture qui peut bien être une vérité : « Constantin, dit-il, accusa plus tard l'évêque de Nicomédie, Eusèbe, d'avoir été l'âme de la guerre entre les deux augustes[3]. » L'arianisme, qui, en simplifiant le dogme chrétien, jetait un pont entre l'ancienne et la nouvelle religion, faisait déjà de grands progrès en Orient. Cet Eusèbe, qui sera un zélé partisan d'Arius, peut avoir poussé le prince dont il était le confident à sévir contre les adversaires trop ardents de la doctrine qu'il protégeait, de sorte que l'on peut voir dans les rigueurs de Licinius les suites d'une lutte entre deux communions chrétiennes. Ainsi s'expliqueraient les violences locales que l'autre Eusèbe, l'évêque de Césarée, raconte. Commises en violation de l'édit de Milan, elles donnaient à Constantin un prétexte légitime pour se faire le défenseur de la grande loi qui avait proclamé la liberté de tous les cultes.



Monnaie de Constantin, frappée en souvenir des succès contre les Sarmates[5].

Depuis la dernière guerre avec Licinius, Constantin avait pu tenir ses troupes en haleine et leur assurer des succès et du butin : double garantie de leur fidélité. Dans la Gaule, Crispus s'était habitué au métier des armes en de faciles campagnes contre les Alamans et les Francs, qui semblaient se relayer pour empêcher que les légions du Rhin ne perdissent l'esprit militaire (320). Sur les bords du Danube, son père repoussa une incursion de Sarmates qu'il poursuivit jusque sur la rive gauche du fleuve[4]; des Goths qui s'aventurèrent dans la Mœsie et la Thrace eurent le même sort. De ces deux expéditions, Constantin avait ramené des captifs, qui, suivant l'usage, furent distribués entre les cités,

[1] Sulpice Sévère dit, dans son *Hist. sacrée : Sed et inter persecutiones non computatur*. Le 11e canon du concile de Nicée parle de chrétiens qui, sous Licinius, avaient apostasié « sans contrainte, sans perte de leur bien et sans péril ».

[2] *Hist. eccl.*, I, 19.

[3] *Hic et exploratores oculos in me mittebat et tantum non armatæ militiæ operam navabat tyranno* (*ibid.*, et lettre de Constantin aux gens de Nicomédie contre Eusèbe).

[4] Eckhel, t. VIII, p. 75.

[5] SARMATIA DEVICTA. Victoire tenant un trophée. (Petit bronze.)

comme esclaves et comme colons, ou enrôlés dans les troupes impériales[1]. Ces campagnes sans péril étaient d'excellents préludes à de plus sérieux combats. En même temps, il construisit une flotte de 200 galères; il agrandit le port de Thessalonique, et de nombreuses troupes s'assemblèrent autour de cette ville.



Victoria Gothica[2].

A ces préparatifs répondaient ceux de Licinius; s'il fallait accepter les chiffres de Zosime, près de 300 000 hommes se seraient heurtés dans la plaine d'Andrinople. Les deux armées étaient séparées par l'Hèbre. Une habile manœuvre de Constantin qui trompa la vigilance de son adversaire, en surprenant un gué du fleuve, lui assura cette fois une victoire complète. Il avait bravement payé de sa personne : après avoir tout disposé en habile capitaine, il s'était battu en soldat et avait été blessé (3 juillet 323). Licinius s'enferma dans Byzance avec les débris qui lui restaient pour interdire à son rival le passage d'Europe en Asie. Ses 350 galères, maîtresses de l'Hellespont, assuraient son ravitaillement et empêchaient celui de l'ennemi, qui ne pouvait se faire largement que par mer[3].

L'Euxin, versant ses eaux dans la Méditerranée à travers un étroit canal, forme dans l'Hellespont un courant rapide que, par certains temps, il est difficile de remonter, mais qui devient maniable quand le vent du midi refoule dans les Dardanelles les flots de la mer Égée. L'amiral de Licinius avait ce courant pour lui : il ne sut pas en profiter. Dans une première rencontre entre les deux flottes, les pertes furent égales; mais le lendemain le vent du sud se leva, et Crispus, le commandant de la flotte constantinienne, lança ses galères contre celles de l'ennemi, qui perdit 130 navires. Constantin, dès lors assuré de ses convois, allait presser le siége de Byzance, et la flotte victorieuse de Crispus se rapprocha de la Corne-d'Or. Avant d'être enfermé dans la place, Licinius repassa en Asie; il nomma césar ou auguste[4]

[1] Zosime, II, 21, et l'Anonyme de Valois. Les deux adversaires avaient chacun dans leur armée des auxiliaires goths. L'Anonyme le dit pour Constantin, et Eusèbe (*Vie de Const.*, II, 15) pour Licinius. C'était déjà un vieil usage.

[2] Médaillon de bronze frappé en souvenir du succès de Constantin contre les Goths : Rome casquée reçoit une couronne que lui tend la Victoire.

[3] Constantin comptait si bien pour vivre en Thrace sur ses convois de mer, qu'il avait réuni jusqu'à 200 navires de charge. Voyez plus loin la carte du Bosphore de Thrace.

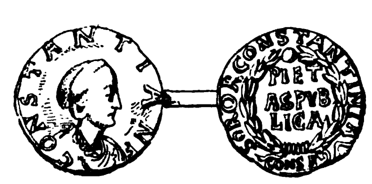
[4] Des monnaies très-rares lui donnent le titre d'auguste. (*Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, nov. 1879.)

son maître des offices, Martinianus, réorganisa rapidement son armée et l'étendit le long de la côte, de Chalcédoine à Lampsaque, pour garder les passages. Mais Constantin, maître de la mer, pouvait débarquer partout. Sa flotte porta ses troupes au pied des hauteurs de *Chrysopolis* (Scutari), où elles se couvrirent aussitôt de retranchements. Par cette manœuvre, la ligne de défense de Licinius était tournée : il leva ses camps et essaya, par une attaque vigoureuse, de rejeter son ennemi à la mer ; il fut repoussé et contraint de fuir jusqu'à Nicomédie.



Martinianus (D. N. M. MARTINIANOs P. F. AVG.). (Petit bronze.)

N'ayant plus ni soldats ni trésor, l'énergique vieillard, à bout de force, vint déposer la pourpre aux pieds du vainqueur impassible et dur (25 sept. 323). Constantin avait promis à sa sœur, femme de Licinius, de respecter la vie de l'auguste découronné; il le relégua à Thessalonique. Mais un homme qui avait été douze années empereur donnait, même en captivité, des inquiétudes, et la méthode orientale de faire cesser les inquiétudes, en supprimant ceux qui les causaient, ne déplaisait pas au maître tout-puissant du monde romain. Malgré l'engagement pris avec Constantia, un ordre de mort fut envoyé à Licinius (324)[2]. Martinianus avait été égorgé dès le lendemain de la défaite. Selon l'usage du temps, les serviteurs, les amis de Licinius, eurent le sort de l'empereur vaincu; ses actes mêmes furent abolis[3], et la réaction dura près de deux ans. Lorsque Constantin l'arrêta par le rescrit du 8 juillet 326[4], il n'y avait plus rien, en Orient, qui pût rappeler le gouvernement de celui que le vainqueur appelait un tyran. Quelles perturbations dans la vie sociale devaient causer ces vengeances politiques! Malheureusement, avec plus ou moins de gravité, elles sont de tous les temps.



Monnaie de Constantia[1].

On a représenté cette guerre comme la lutte suprême des deux religions. Eusèbe fait dire par Licinius à ses soldats, avant la bataille : « Voilà nos dieux et ceux de nos pères; notre ennemi les a abandonnés pour en suivre un que nous ne connaissons pas. On verra

[1] CONSTANTIA et le buste de la femme de Licinius. Au revers, SOROR CONSTANTINI AUG. Dans une couronne, PIETAS PUBLICA; à l'exergue, CONS. (Petit bronze.)

[2] *Contra religionem sacramenti occisus est* (Eutrope, X, 6).

[3] Théodose fera de même après sa victoire sur Maxime. C'était antérieurement le sort des princes que le sénat avait déclarés tyrans.

[4] *Code Théod.*, XV, 14, 3 : « Ce que le tyran a décidé conformément aux lois doit subsister. »

aujourd'hui qui de nous ou de lui se trompe, et la victoire décidera à qui nous devrons offrir nos adorations. Nos dieux, qui sont plusieurs contre un seul, nous feront vaincre assurément. » L'histoire ne trouve pas à ces événements le caractère que l'évêque leur donne. Cette guerre fut, comme les précédentes, une guerre d'ambition, mais elle eut les effets d'une guerre religieuse, parce que le vaincu avait cherché son appui parmi les païens ou les dissidents. Lorsque Constantin vit les évêques orthodoxes de l'Orient l'appeler leur sauveur et la foule de ceux dont le succès détermine les croyances passer à la foi nouvelle, il se trouva plus que jamais fortifié dans la pensée que l'avenir était aux chrétiens et que la sagesse politique conseillait d'aller à eux. Il y alla, mais avec les habiles précautions que nous allons voir.

[1] SOLI INVICTO AETERNO AVG. Constantin radié, debout, de face, dans un quadrige, est couronné par la Victoire, qui tient une palme; à l'exergue, S. M. T. (Revers d'une monnaie d'or.)



Constantin radié, couronné par la Victoire[1]

CHAPITRE CII

LA POLITIQUE RELIGIEUSE DE CONSTANTIN.

I. — LA VISION MIRACULEUSE, LE *LABARUM*, LE CULTE DU SOLEIL.

Ce fut sur la route de Rome, durant la marche contre Maxence en 312, que se fit, suivant Eusèbe, la conversion de Constantin. Dans son *Histoire ecclésiastique*, publiée quatorze ans après la bataille du pont Milvius, il ne sait rien de l'apparition qu'il raconta plus tard dans sa *Vie de Constantin*. Mais ce dernier ouvrage est un livre d'édification et non un livre d'histoire. L'auteur déclare qu'il ne fera connaître à la postérité ni les combats et les victoires de l'empereur, ni ses lois et ses travaux pour l'utilité de ses sujets : il ne racontera que les actes pieux[1] ; et comme les hagiographes ont l'esprit tendu aux choses sur-

[1] I, 11. Il parle de même dans son *Histoire ecclésiastique* (VIII, 2), dans son livre sur les *Martyrs de Palestine* (12) ; aussi son continuateur, Socrate (1, 1), déclare n'avoir eu rien à prendre pour l'histoire de l'Église dans la *Vie de Constantin*. Eusèbe a même osé soutenir, dans sa *Préparation évangélique* (XII, 31), la doctrine monstrueuse des mensonges utiles ; et il en use largement : Constantin, par grâce spéciale, diminue d'un quart l'impôt foncier d'Autun (*Pan. vet.*, VIII, 11) ; il lui fait étendre cette faveur à l'empire tout entier, ce qui eût été la ruine des finances impériales (*Vie de Const.*, IV, 2). L'empereur ferme ou abat quelques temples : Eusèbe les lui fait tous détruire. Il refuse aux hérétiques les immunités qu'il avait accordées aux catholiques (*Code Théod.*, XVI, 5, 1) : son historien déclare que toutes les hérésies sont détruites (*Vie de Const.*, III, 66), et lui-même était un des chefs de la plus résistante. A l'entendre, on croirait que Constantin soumit tout l'univers, du midi jusqu'au septentrion (*ibid.*, I, 8), et ce prince n'a pas ajouté un pouce de terrain à l'empire, etc., etc. Son courage est au niveau de son impartialité et de son intelligence. Dans l'*Histoire ecclésiastique*, composée avant la mort de Crispus, il parle avec éloge de ce malheureux prince ; dans la *Vie de Constantin*, rédigée sous le règne du fils de Fausta, il ne prononce pas son nom. Le moine Zonare n'ose pas non plus écrire un mot de blâme : dans ce cas, la plume lui tombe des mains et il s'écrie : « Non, je ne puis rien dire qui diminue la gloire de cet homme divin. » (*Ann.*, XIII, 4.) Gélase de Cyzique fabrique aussi un discours de Constantin au concile de Nicée ; l'étrange lettre de ce prince à Arius m'est singulièrement suspecte comme le sont les discussions que Sozomène rapporte entre évêques et philosophes au concile de Nicée, comme le *justitium* qu'il prétend que Constantin établit le vendredi, pour honorer la croix. On fabrique même des lois, telles que la trop fameuse constitution *de confirmando judicio episcoporum* (*Const. Sirmondi*, n° 1). Les écrivains catholiques le reconnaissent. « Dans les collections relatives au concile de Nicée, dit M. le duc de Broglie (*l'Église et l'Empire romain*

naturelles, au lieu de dire les habiles mesures de guerre prises par son héros, il le montre très-anxieux de déjouer les machinations diaboliques de Maxence. Cependant le raisonnement qu'il lui prête et qu'il croit très-chrétien est au fond très-politique. « Constantin, dit-il, sentait bien que, pour avoir raison de ces incantations magiques, une autre assistance que l'épée de ses soldats lui était nécessaire, et il chercha, parmi les divinités, celle qui lui donnerait le plus sûr appui. Alors lui arriva cette pensée: ses prédécesseurs s'étaient fiés à la multitude des dieux, et la plupart avaient péri misérablement. Seul, son père, qui n'avait point partagé cette erreur, avait eu une vie glorieuse et une heureuse fin[1]. Il estima que ces dieux inutiles étaient une imposture et il se mit à implorer celui de Constance, le suppliant de lui tendre une main secourable et de se révéler à lui; aussitôt un signe se montra au ciel. Si un autre rapportait ce miracle, ajoute-t-il, on ne le croirait pas. Mais, bien longtemps après, l'empereur me le raconta et m'affirma la vérité de son récit par un serment. Comme il marchait à la tête de ses troupes, il vit au-dessus du soleil couchant une croix lumineuse avec ces mots : Ἐν τούτῳ νίκα, *triomphe par ceci*. La nuit suivante, le Christ de Dieu lui apparut avec la même croix et lui ordonna de faire exécuter un étendard à la ressemblance de cette image[2]. »

au quatrième siècle, t. I, 2e partie, p. 65), se trouve une abondance de canons et de décrets manifestement apocryphes. C'est un déluge de pièces fausses. » La confusion s'accroissait par la rivalité des sectes, chacune inventant des titres pour soutenir ses prétentions. Ainsi Théophanès, en sa *Chronique*, accuse les ariens d'avoir fabriqué des constitutions soi-disant adressées par Constantin au pape Melchiade. (Tillemont, *Hist. des emp.*, IV, 141.) On sait par la prétendue donation de Constantin, par la légende de son baptême à Rome, par tant d'*actes* de martyrs, qui ne peuvent être reçus, et par les fausses Décrétales, que cet usage fut continué longtemps. Le savant abbé de Meissas dit dans un de ses mémoires sur l'*Évangélisation des Gaules* : « Le neuvième siècle fut le siècle du mensonge par excellence. » On peut le dire de bien d'autres. Le concile de Tyr, en 335, est fameux par « son mort vivant, τὸν ζῶντα νεκρόν ». (Grégoire de Nazianze, *Éloge d'Athan.*, 15.) Athanase prétend qu'on y fabriqua des lettres de lui, et il dit à Constance en son *Apologie* : « Ces habiles faussaires ont plus d'une fois imité jusqu'à l'écriture de vos royales mains. »

[1] Eusèbe, « l'homme à deux langues », διγλώσσου δόξαν ἐκτήσατο (Socrate, I, 25), était si satisfait des réflexions prêtées par lui à Constantin en cette circonstance, qu'il attribue le même calcul, en sens inverse, à Licinius, dans le discours qu'il lui fait prononcer avant la bataille d'Andrinople. (*Vie de Const.*, II, 5, 6.)

[2] *Ibid.*, I, 28, 30. Au dire d'Eusèbe et de Socrate (I, 2), les soldats virent aussi la croix miraculeuse. La fameuse vision aurait donc eu assez de témoins pour rendre inutile le récit du prince et son attestation par serment de la réalité du miracle. Les historiens de cette époque n'avaient pas toujours l'imagination fertile : saint Cyrille (*ap.* Baronius, *anno* 353, n. 26), Philostorge (III, 26), Socrate (II, 28), Sozomène (IV, 5) et à leur suite Nicéphore (IX, 32) rééditent la légende d'Eusèbe en faveur de Constance II : au moment où il allait combattre Magnence, une croix apparut au ciel.

Il y a bien peu de dignité dans ce serment que fait le prince à un sujet pour attester la véracité impériale, et le récit publié après la mort de Constantin par un évêque courtisan, désireux de prouver qu'il avait été admis dans la plus intime familiarité du prince, est en soi très-suspect. Si pourtant l'on se rappelle la parole donnée par Constantin à sa sœur de respecter la vie de Licinius, que, peu de temps après, il fit tuer, on sera peut-être disposé à n'accuser l'évêque que d'une naïve crédulité. Mais Eusèbe abuse des visions. N'ose-t-il pas dire que Dieu se montra souvent à Constantin; qu'il lui révélait l'avenir et que, après la victoire du pont Milvius, il lui désigna ceux des proches et des amis de Maxence qui devaient être mis à mort[1]? Soupçonner Eusèbe d'une fraude pieuse n'est pas chose dont il se fût irrité, et en ce temps-là personne ne l'en eût blâmé. Constantin fait comme lui : c'est par l'ordre de Dieu, *Deo jubente*, dit-il dans une loi, qu'il fonda Constantinople[2]. Chefs d'États et chefs de religions ont bien longtemps gouverné le monde en prenant leur propre pensée pour une inspiration divine, et en la présentant aux peuples comme un ordre du ciel. La critique historique qui croit à la permanence des lois naturelles et qui pense, avec Sénèque, que Dieu obéit à l'ordre qu'il a établi, *semel jussit, semper paret*, ne discute plus les miracles. Mais elle comprend qu'une légende se soit vite formée au sujet d'un événement tel que la transformation de l'empire païen en empire chrétien. Le contraire aurait lieu de surprendre; car c'est aussi une loi de l'histoire qu'à certaines époques l'esprit de l'homme procède de cette manière, parce que la croyance au merveilleux, qui est au fond de l'âme humaine, en sort dans ces temps-là avec une force d'expansion irrésistible. Même aux yeux des païens, la victoire sur Maxence fut un acte divin, puisque, pour eux, le dieu Constance avait dirigé l'armée de son fils, *divinas expeditiones*[3]; il était plus naturel encore que, pour les chrétiens, le divin conducteur fût le Crucifié. Étonnés de trouver, au sortir des cachots, la tolérance et des égards, les chrétiens avaient vu dans la conduite de Constantin un effet de l'intervention divine. Dès les premiers jours, la légende prit plusieurs formes. Au lieu de la vision en plein soleil, Lactance parle d'un songe pendant lequel le prince reçut l'ordre de placer la croix sur le bouclier de ses soldats[4].

[1] *Vie de Const.*, I, 47; II, 12, 14, etc.
[2] *Code Théod.*, XIII, 5, 7.
[3] *Ducebat Constantius pater.... qui divinas expeditiones jam divus agitabat.* (*Pan. vet.*, X, 14).
[4] *De Morte pers.*, 44.

Lorsqu'il s'agit d'un ambitieux qui n'eut jamais rien d'un illuminé, les visions et les songes ne sont pas matière d'histoire. On reconnaît trop vite les motifs qui les ont fait accepter des intéressés. Il en est autrement du *labarum*, car cet étendard porté dans les batailles près de l'empereur pourrait être pris pour le symbole de la politique constantinenne.

Les chrétiens voyaient la croix partout, dans les trophées et les étendards des légions, jusque sur le visage humain, où la ligne des yeux et celle du nez représentaient pour eux l'instrument du supplice des esclaves ; et c'est leur honneur d'avoir fait d'une image infamante un signe de salut[1]. Mais ce signe, même un caractère ressemblant

[1] S. Justin, *Apol.*, I, 55; Tertullien, *Apol.*, 16: *Victorias adoratis, cum in tropæis cruces intestina sint tropæorum*, et mieux encore Minutius Félix, au chapitre XXIX de l'*Octavius*, qui termine la longue énumération des choses païennes ayant l'apparence d'une croix, par ces mots: *Ita signo crucis aut ratio innititur aut vestra religio formatur*. Cependant la représentation de la croix est très-rare dans les catacombes et elle n'y apparaît qu'à la dérobée, dissimulée sous quelque autre symbole : une ancre, une antenne, l'homme qui prie les bras étendus, « l'oiseau qui s'élève droit vers le ciel et qui étend la croix de ses ailes avec un bruit qui semble une prière ». (Tertullien, *de Oratione*, 39.) Il est très-rare que la croix apparaisse sans déguisement sur un monument antérieur à Constantin; M. de Rossi ne l'a vue qu'une fois (*Roma sotterr.*, t. II, tav. 18), et Minutius Félix (*Oct.*, XXIX) avait dit : *Cruces non colimus.* Mais la croix, ou des signes approchant de cette figure, même ce que nous avons appelé le monogramme, était d'un usage très-commun dans l'antiquité païenne. « Est-il croyable, dit l'abbé Martigny, que les chrétiens n'aient pas eu l'idée de s'approprier aussi, et même de préference, le ☧, signe très-connu dans l'antiquité et qui, employé par les païens, aurait eu l'avantage, tout en offrant aux fidèles les initiales du nom du Christ, de donner satisfaction à ce besoin d'arcane qui fut un des caractères les plus saillants de la primitive Église ? » (*Dict. des ant. chrét.*, p. 478.) Tout le livre de Munter, *Sinnbilder und Kunstvorstellung der alten Christen*, est le développement de la même pensée.



1
Monnaie de Trajan Dèce, frappée à Mæonia de Lydie et portant le monogramme ☧. (Bronze.)

La croix ansée des Pharaons et des dieux d'Égypte se voit sur des monuments chrétiens de la Thébaïde et de la Nubie (Mémoire de Letronne dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XVI, nouvelle série) ; sur des monnaies persanes et cypriotes (le duc de Luynes, *Numismatique des satrapies et de la Phénicie sous les rois achéménides*, pl. I, n°s 3 et 4; pl. VIII, n°s 2, 17 et 13 ; *Num. et inscr. cypriotes*, pl. I, n°s 5, 6, 7, etc., *passim*).

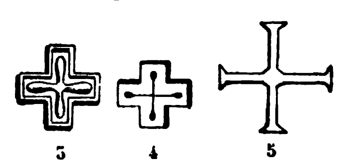
2

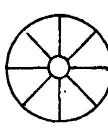
Les Grecs avaient le monogramme dans leur écriture cursive ; il servait aussi de marque sur les tétradrachmes d'Athènes et sur certaines monnaies des Ptolémées (Eckhel, t. VIII, p. 89) ; on le retrouve sur une pièce de Dèce, le grand persécuteur des chrétiens, ΕΠΙ ΣΤΡ ΑΦΦΙΑΝΟΥ ΒΑΧΡΑΤΟΥ, où le X et le P sont réunis (Munter, p. 53). Dans ce cas, il n'est qu'une abréviation pour un mot ou pour des lettres qu'on n'a point voulu graver; mais, ailleurs, il a une signification religieuse. Une inscription chrétienne publiée par M. Egger (*Mém. d'hist. anc. et de philol.*, p. 427) commence par un chrisma, et se termine par un tau, T, qui, selon Tertullien (*ad Marc.*, III, 22), représente la croix, et qui, pour les gentils, était un symbole de salut. Des signes pareils et d'autres qui rendent d'une manière plus complète l'image de la croix chrétienne ont été, en effet, trouvés dans l'ancienne Assyrie, où ils avaient une double signification

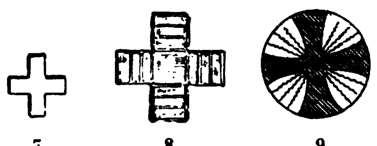
à ce que fut plus tard le monogramme du Christ, était en usage, bien avant le christianisme, dans les livres, sur des monnaies qui couraient partout[1] sur des enseignes militaires et des monuments religieux[2]. La croix *gammée*[3], qui voulait dire bénédiction et bon augure, était mise par les Hindous dans leurs plus anciens temples et sur des images du Bouddha; par les Gaulois, sur leurs tombeaux; et on la retrouve dans les catacombes de Rome, sur le vêtement des prêtres qui y sont représentés.

Sous la forme de la *croix ansée*, qui reproduit exactement le *chrisma*, elle signifie le salut, la vie éternelle, et elle était, aux mains des divinités égyptiennes, l'attribut essentiel de leur puissance. Quand Théodose fit détruire le Sérapéion d'Alexandrie, les chrétiens s'éton-

astronomique et divine. Ainsi se rencontrent fréquemment sur des cylindres babyloniens des figures semblables à la croix équilatérale (3 et 4), quelquefois accompagnées du soleil et de la lune, et qui, marquant les quatre points cardinaux, ont naturellement servi à exprimer l'idée d'horizon, d'infini dans l'espace et dans le temps, et, en passant du sens physique au sens moral, l'idée de Dieu. Une autre, la croix cunéiforme (5), est la figure du dieu Anou, personnification du ciel (Rawlinson, *Inscr. of western Asia*, t. II, pl. 48), qui lui-même est représenté par la croix à huit rayons inscrite dans un cercle (6). Ce sont les huit régions du soleil et du ciel : figure fort en usage sur les tablettes astrologiques et dont le musée du Louvre possède de nombreux spécimens. Ce symbole se voit sur deux monolithes représentant le roi Assur-Nasir-Habal (vers l'an 930 avant notre ère) et son petit-fils Samsi-Bin. Ce même signe, qui se trouve sur une image de Sennachérib au British Museum (Fr. Lenormant, *Hist. anc. de l'Orient*, p. 364), était aussi placé sur les enseignes des armées assyriennes. (Note de M. Ménant.) Sur un tombeau de Thèbes, des soldats araméens ont au cou, suspendue à un collier, soit la croix équilatérale (7), soit une croix (8) pareille à celle que nos prêtres et moines portent de la même manière. (Lenormant, *ibid.*, p. 176.) Dans les textes de Gudea récemment rapportés par M. de Sarzec, cette croix, avec trois raies dans chacune de ses branches (9), signifie ce qui dure éternellement. (Note de M. Oppert.)


3 4 5


6.

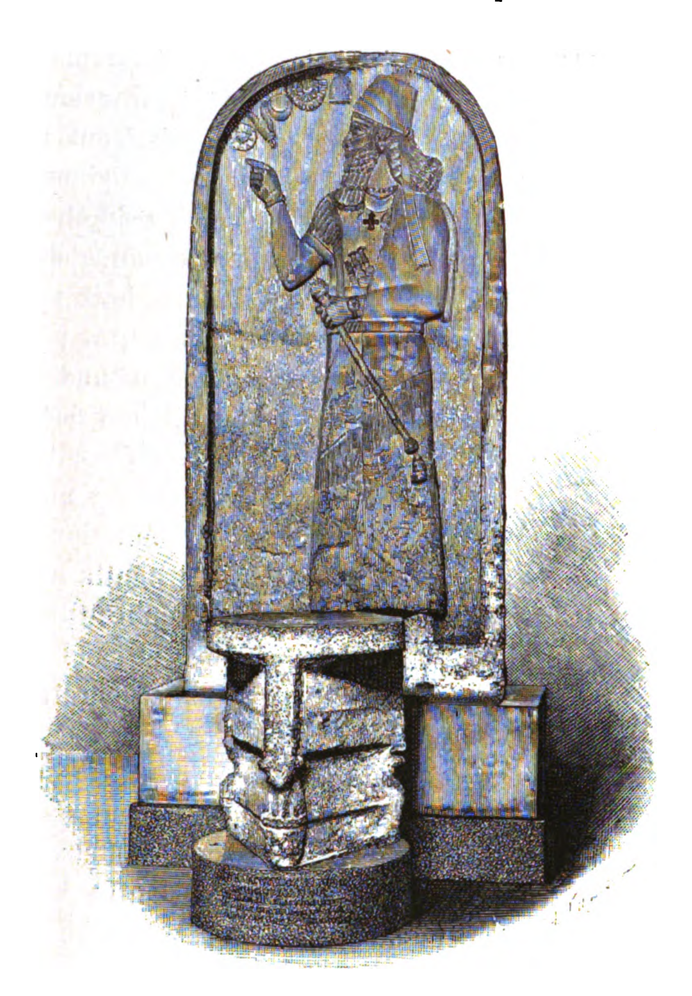

7 8 9

[1] Sur celles, par exemple, du roi de Syrie, Alexandre Bala, et du Bactrien Hermæus. On peut même trouver la forme presque complète du *labarum* sur les monnaies des rois indo-scythes. (Voy. W. Madden, *the Numismatic Chron.*, t. XVII, p. 293.)

[2] Eckhel, t. VIII, p. 88. Voyez, dans les *Œuvres* de Longpérier, t. II, p. 250, deux enseignes de la colonne Trajane. Végèce (II, 13) dit que les cohortes étant divisées en centuries, chacune de celles-ci avait un *vexillum* ou fanon, sur lequel était marqué un chiffre (voy. *Hist. des Romains*, t. IV, p. 592, et t. VI, p. 71, deux *vexilla*). Les soldats étaient donc habitués à voir sur leurs enseignes le chiffre X, qui était le commencement du monogramme.

[3] Ainsi appelée parce qu'on peut la reproduire avec quatre gammas, Γ, croisés. On l'a retrouvée chez les Scandinaves (Worsaæ, *les Temps préhistoriques du Nord*). La rouelle des casques gaulois (*Hist. des Romains*, t. III, p. 103), ou cercle à six rayons, était une représentation du Soleil ou de la Divinité, comme la roue que porte la ville de Rome sur une monnaie d'Hadrien commémorative du neuvième centenaire de la fondation de Rome (*ibid.*, t. V, p. 57), et celle du Jupiter trouvé à Landouzy-la-Ville. (*Rev. arch.*, de janv. 1881.)

nèrent d'en trouver un grand nombre gravées sur la pierre[1]. On la voit sur des monnaies de rois akhéménides et sur des monuments assyriens, où la croix à quatre branches inscrite dans un cercle est le symbole du « Dieu invincible », le Soleil qui darde en tous sens ses rayons[2]. Au troisième siècle de notre ère, les Persans en mettaient l'image sur leurs étendards, et leur roi signait ses messages du titre de Frère du Soleil[3]. Mille ans auparavant, des rois assyriens, Samsi-Bin et Assur-Nasir-Habal, suspendaient à leur cou, comme



Assur-Nasir-Habal, roi d'Assyrie (930 avant J.-C.)[4].

[1] « Les païens expliquèrent alors, dit Socrate (*Hist. eccl.*, V, 17), que ces croix signifiaient la vie future. » Cf. Raoul Rochette, *Mémoire sur la croix ansée*, t. XVI, 2e partie, p. 237 et suiv. des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*.

[2] Zahn, *Constantin und die Kirche*, p. 14; Burckhardt, *die Zeit Constantin's*, p. 350. La symbolique plastique des Assyriens représente le soleil par un disque dans lequel une croix est inscrite, quelquefois avec des rayons entre les branches.

[3] Tertullien, *Apol.*, 15, et Amm. Marcellin, XVII, 5. Voyez, dans Layard, *le Culte de Mithra*, pl. X, n° 14, une hémisphéroïde d'agate, ayant au sommet un croissant et une étoile à six branches qui représentait le Soleil. Artaxerxès en portait une sur sa tiare. (*Hist. des Romains*, t. VI, p. 302.)

[4] Monolithe trouvé à Ninive près de l'entrée du temple du dieu de la guerre. (Musée britannique.)

le font nos évêques, une *croix équilatérale*, qui signifiait le Ciel et Dieu[1].

Les idées et leurs symboles voyagent comme les hommes et avec eux[2]. Quand se produisit en Occident l'invasion des cultes orientaux et des devins de la Chaldée qui se glissèrent partout, beaucoup de croyances et de signes de ces vieilles religions pénétrèrent dans le monde romain, où le symbole du Soleil a dû être aussi connu que son culte était populaire. Des cavaliers romains de la colonne Trajane portent sur leur bouclier une étoile à huit rayons qui, pour eux, n'était peut-être qu'un ornement, mais qui, pour les Assyriens, représentait le Soleil[3]; au revers d'une monnaie de Gallien, Apollon tient un sceptre croisé. Les païens étaient donc très-habitués à regarder la croix, en ses différentes formes, comme un symbole de victoire ou de puissance divine, surtout comme une représentation du Soleil, alors leur grande divinité, et Constantin ne risqua point de soulever une émeute lorsqu'il utilisa cette équivoque, en plaçant sur son casque et sur les armes de ses soldats un signe que païens et chrétiens acceptaient sans trouble de conscience[4].


Apollon tenant un sceptre surmonté d'une croix. (Revers d'une monnaie de Gallien[5].)

Le mot *labarum* n'est ni latin ni grec; il est chaldéen, venant de *labar*, qui, dans la langue assyrienne, avait le sens de durée, d'éternité. En prenant aux Orientaux le nom de son nouvel étendard, il est tout simple que Constantin leur ait également pris le symbole de leur dieu, qui, on le verra bientôt, fut longtemps le sien. Le paganisme a donc fourni les principaux éléments du *labarum* et jusqu'à son nom[6].

[1] Suivant M. Oppert (*Études assyr.*, p. 166), le nom de cette croix est *labar*, dont on verra plus loin le sens.

[2] Quels voyages, par exemple, n'ont pas faits nos contes populaires, choses pourtant bien légères et fragiles; beaucoup nous sont venus de l'Inde.

[3] *Hist. des Romains*, t. IV, p. 253 et 761, et de Longpérier, *Œuvres*, t. I, p. 170. Voyez, à notre t. VI, p. 278, une monnaie d'Élagabal « prêtre du Soleil » avec une étoile.

[4] Il était naturel que les historiens de l'Église vissent dans cette confusion où l'empereur se plaisait, parce qu'elle était dans son esprit et qu'elle servait sa politique, un moyen de propagande chrétienne habilement imaginé par lui. « Il mit la croix sur le *labarum*, dit Sozomène (*Hist. eccl.*, I, 4), afin que les soldats, habitués à respecter l'étendard militaire, arrivassent insensiblement au respect du Christ dont ils avaient le signe sous les yeux, et qu'ainsi, oubliant peu à peu leurs idoles, ils en vinssent à honorer le vrai Dieu. »

[5] Le possesseur de cette monnaie qui est unique, M. Lewis, du *Corpus Christi College* à Cambridge, a bien voulu m'en envoyer une reproduction par la galvanoplastie.

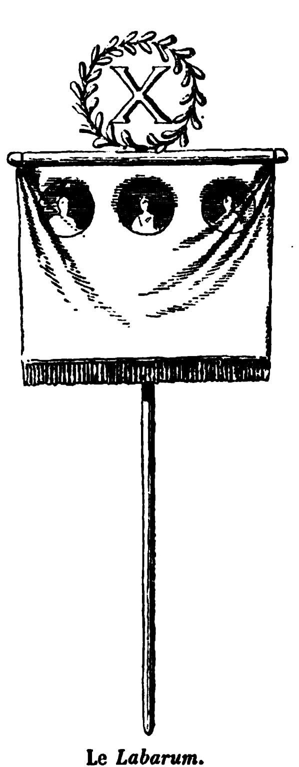
[6] Oppert, *Études assyr.*, p. 166, et *Expéd. en Mésopotamie*, t. II, p. 293. Il est probable que le mot *labarum* fut usité dès le temps de Constantin, mais cela n'est pas certain, car Eusèbe



Šamsi-Bin, fils de Salmanasar (882 av. J.-C.).
Monolithe du palais de Nemrod à Ninive (Musée britannique.)



Suivant Eusèbe, qui vit cet étendard dans les dernières années du règne, c'était une pique droite, coupée par une barre transversale où s'attachait un voile de pourpre; sur ce voile couvert de pierres précieuses brillaient, brodés en or, les portraits de Constantin et de ses fils; au-dessus, une couronne d'or enveloppait le monogramme. Pour les chrétiens, la barre figurait les bras de la croix[1]; pour les païens, elle était le soutien nécessaire de l'étendard qui, selon la coutume, portait l'image de l'empereur, et la couronne d'or surmontait les enseignes ordinaires. Les vieilles cohortes regardaient les aigles des légions comme leurs dieux protecteurs, *numina legionis*, et elles les enfermaient au camp dans un sanctuaire[2]; les nouvelles feront de ce *labarum*, appelé d'un nom pour eux mystérieux, qui leur parut magique, un fétiche doué de vertus particulières : on crut que celui qui le portait dans les batailles n'était jamais blessé[3].



Le *Labarum*.

A quelle époque s'établit cette foi en l'étendard miraculeux[4]? Pour les écrivains ecclésiastiques, la fameuse vision est antérieure à la bataille du pont

n'emploie jamais ce mot, qu'on trouve pour la première fois, je pense, soixante-dix ans plus tard, dans Sozomène (I, 4). Ducange, dans son *Glossarium*, le fait venir d'un mot allemand, *Lap*, morceau d'étoffe, ce qui n'est pas probable.

[1] Tertullien (*Apol.*, 16) avait dit, cent ans plus tôt, ce que les chrétiens pensaient en regardant les enseignes : « Les images que vous y attachez, les voiles dont vous les ornez, sont la parure de la croix. » Stockbauer (*Kunstgeschichte des Kreuzes*, p. 99) dit : « Das Labarum Constantins, wie Eusebius es beschriebt, war.... nichts neues; es war ein einfaches *Vexillum*, wie die Römer es langst hatten, und wie es hundertmal vor Constantin auf alten Denkmälern erscheint. » La seule différence, ajoute-t-il, était le monogramme inscrit dans la couronne, et nous avons dit comment ce monogramme ne blessait personne, puisqu'il pouvait avoir alors sa forme la plus simple, X, qui était le chiffre inscrit sur le *Vexillum* de certaines troupes.

[2] Hérodien, IV, 4. Le lieu où les aigles étaient déposées devenait un asile sacré. (Tacite, *Ann.*, I, 39.) Eusèbe fait de celui où l'on mettait le *labarum* un oratoire. Sous la république les enseignes étaient déposées, en temps de paix, dans l'*ærarium*, qui, lui aussi, était une sorte de lieu sacré.

[3] Eusèbe, *Vita Const.*, I, 31 et 70. Tertullien (*Apol.*, 15) dit du respect des légions pour leurs enseignes : *Religio tota castrensis signa veneratur, signa jurat, signa omnibus deis præponit.* Les temples païens avaient aussi leurs bannières, *signa templorum* (*Hist. Aug.*, in *Gall.*, 8), auxquelles on attribuait certainement des vertus particulières. Ces vieilles croyances préparaient à la foi au *labarum*.

[4] Le livre d'Eusèbe ne contient pas une seule date; il place la construction du *labarum* du-

Milvius (312). Mais cette guerre, toute politique, n'eut pas le caractère religieux qu'on lui a donné. Eusèbe, qui dans sa *Vie de Constantin* représente Maxence comme le grand ennemi dont la chute devait retentir joyeusement au cœur de tous les fidèles, oublie que, dans son *Histoire de l'Église*, il avait fait de lui presque un chrétien[1]. Dans cette guerre, Constantin avait attaqué un rival dont il convoitait l'héritage; il n'avait point porté jusque sous les murs de Rome la vengeance du Dieu des chrétiens contre leur persécuteur, puisque Maxence ne les avait point persécutés[2], et que lui-même faisait alors profession de paganisme. A la veille de son expédition sur Rome, l'orateur Eumène lui rappelait les temples qu'il avait relevés, les sacrifices qu'il avait accomplis[3], et à son entrée dans Autun, quelques jours auparavant, on avait porté à sa rencontre, pour lui faire un cortége d'honneur, les statues de tous les dieux[4]. Aussi dut-il contresigner sans répugnance, en 311, l'édit de Galère où se lisent de sévères paroles contre les chrétiens. La tolérance que cet édit proclamait était dans sa politique, et les formules païennes qui s'y trouvent ne contrariaient pas ses croyances. Une de ses monnaies, frappée en 307, porte la légende païenne : *Genio Cæsaris*.

Cependant, comme il arrive souvent, la légende rapportée par Eusèbe et Lactance doit avoir un fond historique. Les chrétiens, sans y songer, devenaient un parti politique, et les avoir pour ou contre soi était une préoccupation des princes. Sous une forme ou sous une autre, l'empereur aura voulu leur donner des gages, sans irriter la majorité païenne par une adhésion éclatante à la foi naguère condamnée. On sait l'amour des premiers chrétiens pour le symbolisme et par combien de figures empruntées aux coutumes païennes ils révélaient leur foi aux adeptes, tout en la cachant aux profanes. Le signe que Constantin avait donné à ses soldats ne blessait personne



Genio Cæsaris[5]. (Revers d'une monnaie de Constantin.)

rant l'expédition contre Maxence, mais il ne lui fait produire ses effets merveilleux que dans la guerre contre Licinius.

[1] *Hist. ecclés.*, VIII, 14.

[2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 14 ; Tillemont, *Mém. eccl.*, t. V, 75-100, 103 et 120.

[3] .... *Diis immortalibus ferre quæ.... voveras* (*Pan. vet.*, VII, 21). *Augustissima illa delubra tantis donariis honestastis ut jam vetera non quærant. Jam omnia te vocare ad se templa videantur, præcipue Apollo* (*ibid.*).... *et templa pulcherrime tua liberalitate reparentur.... Circa tua, Constantine, vestigia urbes et templa consurgunt* (*ibid.*, 22).

[4] En l'année 311. *Omnium deorum simulacra protulimus* (*Pan. vet.*, VIII, 8).

[5] Génie coiffé du *modius*, tenant une patère et une corne d'abondance. (Moyen bronze.)

et cependant lui suffit, tant qu'il eut des ménagements à garder, pour faire connaître aux intéressés ses secrètes intentions.

Constantin fut, avant tout, un politique; il vit dans la religion un moyen de gouvernement, et bien des princes, parmi les plus grands, ont pensé comme lui. Simple particulier, il se serait sans doute inquiété peu des questions religieuses de son temps; empereur, il examina attentivement les deux partis. L'un, tiède dans ses croyances, hésitant sur ses dieux, incertain de leur puissance, est un immense troupeau qui passe là où il a déjà passé. L'autre, minorité ardente et disciplinée, se frayant, malgré tous les obstacles, une voie nouvelle où il a laissé bien des lambeaux de sa chair, vient d'affirmer au milieu des tortures sa force indestructible; et il se montre si préoccupé du ciel, qu'on peut croire qu'il ne donnera jamais d'inquiétude aux maîtres de la terre qui partageront sa foi. Ceux-là sont donc de ces indifférents avec lesquels on perd les batailles politiques; ceux-ci de ces croyants avec qui on les gagne. Mais beaucoup, qui ne tenaient plus au paganisme par les idées, y tenaient encore par les habitudes et se plaisaient à ses solennités; de sorte que, à compter les membres des deux sociétés, on en eût trouvé probablement vingt fois plus dans l'ancienne que dans la nouvelle; le nombre pouvait donc compenser le zèle. En outre, l'édit qui, sous Dioclétien, avait chassé les chrétiens des légions et des fonctions publiques n'ayant pas été rapporté, l'administration et l'armée étaient encore païennes. Huit ans plus tard, en 320, comme Constantin entrait, un jour, dans un camp, il fut salué par les officiers et les soldats du vieux cri païen : « Auguste, que les dieux te conservent[1] ! »

Une telle situation lui imposait une extrême prudence et l'empêchait de se livrer prématurément à l'un des deux adversaires, quoiqu'il ait certainement compris de bonne heure que, dans la question religieuse, le gouvernement impérial devait changer de politique. Durant son long séjour en Orient, il avait connu la forte organisation des églises; il avait vu l'enthousiasme des chrétiens en face de la mort et la pitié qui commençait à gagner les populations païennes pour des victimes innocentes. La tolérance de son père, l'insuccès de la dernière campagne contre le christianisme, enfin la position prise à la tête des païens par Galère et Maximin Daza, ses ennemis per-

[1] *Code Théod.*, VII, 20, 2. L'armée de Julien était presque tout entière païenne. (Julien, *Lettres*, 58.)



sonnels, tout lui avait conseillé, dès son avénement, la bienveillance envers des persécutés que tant d'empereurs n'avaient pu vaincre. D'ailleurs il avait de commun avec eux un point important de doctrine, la croyance à l'unité divine, vers laquelle inclinaient tous les esprits cultivés.

Depuis deux siècles l'histoire morale du monde était celle des persévérants efforts de la philosophie pour rapprocher les unes des autres les formes divines, expressions particulières et locales du sentiment religieux; elle les avait si bien mêlées et confondues, qu'avec ce riche alliage elle avait peu à peu formé la statue du Dieu unique, déjà visible pour beaucoup. Les divinités indigètes avaient perdu leur personnalité et revêtu un caractère général. Elles n'étaient plus que les manifestations diverses de ce Dieu suprême que Constantin laissait invoquer devant lui par ses orateurs officiels et à qui le païen Hiéroclès soumettait toutes les puissances inférieures. « Mais ce grand Dieu est le nôtre, lui répondaient les chrétiens, et son culte est celui que tu poursuis[1]. » Les plus avisés, par crainte de retomber dans le polythéisme, ne lui donnaient pas de nom; ils l'appelaient vaguement « la Divinité », *Divinitas*[3]; Hadrien, n'osant même le désigner ainsi, avait bâti des temples vides de tout simulacre et que la pensée religieuse devait seule remplir[4]. D'autres, ayant besoin d'un dieu qu'ils pussent voir et toucher, le nommaient Sérapis ou Mithra[5].



Mithra[2].

[1] Voyez, *Hist. des Romains*, t. V, p. 754 et suiv., le progrès des idées vers la croyance à l'unité divine, dans le sein de la société païenne.

[2] Statuette romaine en bronze. (Cabinet de France, n° 2950.)

[3] Ou le *verum arbiter deus qui spectat nos ex alto*, ou la force, *illa vis, illa majestas fandi et nefandi discriminatrix quæ omnia meritorum momenta perpendit, librat, examinat....* (*Pan vet.*, X, 6 et 7). Eumène parle de même aux *Pan. vet.*, VIII, 10 : .... *divina illa mens quæ totum mundum hunc gubernat.... quidquid cogitavit illico facit.*

[4] *Hist. des Romains*, t. V, p. 71.

[5] Mithra, « le ciel diurne », est identifié à *Sol*, dont Sérapis porte aussi le nom. (Orelli, n° 1892.) Macrobe (*Saturn.*, I, 17-23) ne voit dans tous les dieux que des personnifications de vertus solaires : *diversæ virtutes Solis nomina diis dederunt, et omnes deos referri ad Solem.* Voyez, au *C. I. L.*, t. VI, n°s 713-756, et aux *Additamenta* (*ibid.*, n°s 3722-3728), les nombreuses inscriptions relatives au culte de Mithra.

Apollon ou le Soleil; Mercure, le modeste serviteur des dieux et du commerce, était devenu « le très-saint, l'auguste et le très-grand conservateur du monde[1] ». Ceux dont la piété recherchait les émo-



Le Soleil[2].

tions violentes allaient à Mithra, « le héros invincible qui chasse devant lui les ténèbres ». Par les cérémonies mystérieuses de son culte, par son baptême sanglant et la longue hiérarchie de ses initiés[3], il attirait les soldats : dans les camps du Danube et du Rhin,

[1] Orelli-Henzen, n°s 1061 et 1408. On a des doutes sur l'authenticité de l'une au moins de ces deux inscriptions. Mais, selon saint Justin, les païens appelaient Mercure « la Raison divine » (voy. *Hist. des Romains*, t. V, p. 164), et Amm. Marcellin, *mundi velocior sensus*. Il était très-populaire chez les Gaulois. César le regardait comme un de leurs grands dieux (*Bell. Gall.*, VII, XVI); les Arvernes l'honoraient particulièrement, et le Trésor de Bernay, aujourd'hui au cabinet de France, vient d'un de ses temples.

[2] Le Soleil sous les traits d'un jeune homme radié. Base d'un candélabre consacré à Mithra (deuxième siècle). (Musée du Louvre. Fröhner, *op. cit.*, n° 124.)

[3] Willmanns, 134. Voyez, dans l'*Hist. des Romains*, t. IV, p. 41, le bas-relief de Mithra avec le char du Soleil dans la partie supérieure. Le culte de Mithra était très-répandu en Gaule. Une inscription, trouvée à Eauze en 1881 (*Revue épigr. du Midi*, n° 277), le montre établi

on a trouvé des traces nombreuses de leur dévotion à Mithra; Apollon, représentation épurée de Mithra[1], était le dieu de l'esprit, l'auteur de l'être et de la pensée[2]. Les chrétiens ne tenaient pas tous ses oracles pour menteurs; ils croyaient qu'une de ses prêtresses, la sibylle d'Érythrée, avait annoncé la venue du Christ[3]. De tous les dieux de l'Olympe gréco-romain, lui seul, malgré le scepticisme croissant, ne pouvait être nié, ou trouvé inutile, puisqu'il se confondait avec le Soleil, qu'Aurélien appelait le dieu indiscutable, *Deus certus*[4]. L'astre radieux qui donne la chaleur, la lumière et la vie, par qui tout respire, sans lequel tout mourrait, avait été, sous des noms divers, la grande divinité du troisième siècle, et il était plus que jamais celle du quatrième. La famille constantinienne l'avait choisi pour son divin protecteur. Claude II, chef de cette



Mercure[5].

dans cette ville, ainsi qu'il l'était à Lyon, à Narbonne et en quantité d'autres cités. Le baptême des sectateurs de Mithra était pour eux comme une renaissance, et ils avaient des repas religieux, des jeûnes, des exercices ascétiques. Leurs prêtres faisaient le signe de la croix sur le front de l'initié qu'ils consacraient « combattant de Mithra, dans la lutte entre la lumière et les ténèbres ». Les initiations étaient au nombre de sept. (S. Jérôme, *Lettre* 107.)

[1] Mithra était le même dieu qu'Apollon. Un Antiochus, fils de Mithridate et roi de la Commagène, s'était construit, au sommet du Nemroud-dagh (2000 mètres), un magnifique tombeau, où il avait fait placer la statue colossale d'Apollon-Mithra. (*Rev. arch.*, juillet 1883, p. 57.)

[2] Plutarque, *de la Décad. des Oracles*, 7 et 42.

[3] Eusèbe, *Disc. de Const. aux Pères de Nicée*, 18, et Lactance, *Inst. div.*, IV, 48, 19.

[4] Hist. Aug., *Aur.*, 14. Apollon avait été le dieu préféré d'Auguste. Cf. Boissier, *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, t. II, p. 417. On a vu que c'était après avoir consulté son oracle que Dioclétien s'était décidé à commencer la persécution.

[5] Pierre gravée du cabinet de France (prase de 17 millim. sur 11), n° 1601 du catalogue. Cette jolie intaille de travail romain représente le dieu du commerce et des voyageurs, coiffé du pétase ailé et debout devant un autel sur lequel est placé un *pedum* ou bâton de voyage. A côté de l'autel, une colonne, peut-être une borne milliaire, est surmontée d'un globe, et une branche d'arbre y est attachée.

maison, Aurélien, fils d'une prêtresse du Soleil, et Constance Chlore, l'avaient honoré d'un culte particulier. L'orateur Eumène s'adressant à Constantin, en 310, dans une grande solennité, lui rappelait son dieu héréditaire : *Apollinem tuum*[1]. De nombreuses monnaies de ce prince portent au revers la légende : *Soli invicto;* quelques-unes, qui sont du temps de l'alliance avec Licinius, y ajoutent les mots : *comiti Augustorum*, « au conseiller, au compagnon des augustes[3] ». D'autres représentent Constantin lui-même avec les attributs du Soleil[4], la tête entourée de rayons, et dans un de ses discours[5] Julien fait dire par Jupiter à Apollon : « O mon fils, pourquoi n'as-tu pas frappé de tes dards acérés ce mortel téméraire, déserteur de ton culte? » Lorsque Constantin fut devenu définitivement chrétien, il conserva du respect pour le dieu de ses pères, θεὸν πατρῷον; il ne laissa point outrager ses statues; il en plaça plusieurs à Constantinople, et il fit apporter d'Ilion un Apollon de bronze qu'il dressa sur une colonne de porphyre, en lui mettant au front une couronne radiée. A ce moment, ces images n'étaient pour lui que des objets d'art conservés, comme le Jupiter de Dodone et les Muses de l'Hélicon, pour l'ornement de sa capitale. Mais il me semble voir aussi dans ce choix un souvenir pieux pour la divinité à laquelle il avait demandé la protection de son enfance et le succès de ses premières campagnes.



Soli invicto comiti[2].


Soli invicto[6].


Soli comiti Aug.[7].

Il ne faut pas chercher, en ces temps de confusion religieuse, les conceptions nettes que nous donne notre absolue liberté d'esprit. Beaucoup de païens croyaient que le Dieu des chrétiens était le

[1] Apollon était aussi un des principaux dieux de la Gaule romaine. Cf. Héron de Villefosse, *les Antiquités d'Entrains*, 1879.

[2] Buste radié du Soleil sur un petit bronze de Constantin.

[3] Eckhel, t. VII, p. 74. Cette légende se trouve sur une monnaie du césar Crispus, frappée par conséquent entre 317 et 326.

[4] Cohen, t. VI, p. 108, n° 100, avec la couronne radiée et la légende *Soli invicto æterno Aug.* Cette confusion existait en tant d'esprits, qu'on trouve même dans Eusèbe (*Vie de Const.*, I, 43) une allusion involontaire au *Sol invictus*, lorsqu'il compare Constantin au soleil levant qui répand partout la lumière. Voyez, ci-dessus, page 36, la monnaie mise en cul-de-lampe.

[5] Le septième *Contre Héraclius*, § 17.

[6] Le Soleil radié, demi-nu, debout, levant la main droite et tenant un globe. (Revers d'un petit bronze de Constantin.)

[7] Le Soleil radié debout, présentant à Constantin un globe surmonté d'une Victoire. Entre eux, un captif; à l'exergue : S. M. T. (Revers d'une monnaie d'or.)

Soleil[1]. Constantin fit comme eux; et l'on peut croire que, durant plusieurs années, il a identifié le Soleil et le Christ, son dieu paternel avec celui dont Alexandre Sévère avait placé l'image dans un *lararium*, et à qui Galère, dans l'édit de 311, venait de reconnaître la puissance divine.

Le Soleil radié[3].

Pour saint Jean, Jésus est la lumière du monde qui illuminera Jérusalem[2], comme pour Eusèbe, Grégoire de Nysse et saint Augustin, il est le soleil de justice qui éclaire l'humanité. Aussi a-t-on pu traduire sur un monument chrétien la pensée de l'apôtre en donnant au Christ la couronne radiée que portait Apollon[4]. Des inscriptions chrétiennes appliquent au dimanche, jour du Seigneur, le nom de jour du Soleil[5], et l'habitude des Pères de comparer la venue du Christ à la renaissance du soleil a autorisé l'Église à fixer sa nativité au temps où l'on célébrait dans les temples les *natales invicti Solis* (25 décembre)[6]. Après tant de mêlées sanglantes, chrétiens et païens allaient à la rencontre les uns des autres : ceux-ci faisant rentrer leurs divinités multiples en un Dieu suprême que la philosophie avait enseigné; ceux-là formant aussi, de leurs trois personnes réunies, un seul Dieu dont l'empereur rappelait sans cesse le nom et les droits à la vénération des peuples, *divinitas*.



Le Christ portant la couronne radiée, sur un verre peint, d'après Garrucci.

Constantin favorisa par tous les moyens ce rapprochement des âmes que la sagesse politique lui conseillait d'opérer. La division du

[1] .... *Alii Solem credunt Deum nostrum* (Tertullien, *Apol.*, 16).

[2] S. Jean, VIII, 12 : ἐγώ εἰμι τὸ φῶς τοῦ κόσμου. *Ibid.*, IX, 5 ; XII, 46; Isaïe, LX, 1-3. Saint Cyprien dit du Christ : *est lux et dies* (*Opera*, p. 208, édit. de 1626); *sol verus et dies verus* (p. 157 et 215).

[3] Revers d'une monnaie de Trajan (or et argent) avec la légende PARTHICO PM. TR. P. COS. VI. P. P. SPQR.

[4] Le P. Garrucci, *Pitture veteri*, pl. 1713. Dans la théologie de Julien (*Traité sur le Roi-Soleil*). le soleil, image visible du dieu invisible, joue, à certains égards, le rôle du Λόγος de Platon et celui du Fils dans la théologie chrétienne.

[5] ΗΜΕΡΑ ΗΛΙΟΥ. (Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 355.)

[6] Munter, *Sinnbilder und Kunstvorst. der alten Christen*, p. 75.

mois en semaines et de la semaine en jours consacrés chacun à une divinité est un usage oriental qui se répandit chez les Romains sous l'influence de l'astrologie alexandrine[1]. Au temps de Tertullien, les



Les Divinités des sept jours de la semaine[2].





Bracelet.

Développement des figures.

Divinités des sept jours de la semaine sur un bracelet d'or trouvé en Syrie[3].

païens fêtaient le jour de Saturne (samedi), et les chrétiens celui du

[1] Voyez, dans la *Gazette archéol.* de 1877, p. 31, un savant mémoire de M. de Witte sur les *Divinités des sept jours de la semaine*. M. de Witte pense que cet usage s'est introduit à Rome dès le temps de la réforme du calendrier par César. On en peut voir les dessins dans la *Topographia Helvetiæ* de Mathieu Merian, p. 51 ou 58, selon les éditions.

[2] Pierre gravée de la collection de M. Maxwell Sommerville. Les dieux qui président aux jours de la semaine, marchant à droite, portent inscrites au-dessus de leurs têtes les initiales de leurs noms (Saturnus, Elios, Luna ou Diane, Mars, Mercurius, Jupiter, Vénus). Saturne est voilé comme un pontife, le Soleil est radié, Diane a le voile arrondi au-dessus de sa tête, Mars est armé et casqué, Mercure se caractérise par le bonnet à ailettes, Jupiter par le sceptre, enfin Vénus tient la pomme.

[3] Ce petit bracelet n'a que 60 millimètres de diamètre et les figures gravées 10 millimètres seulement. La négligence du travail en marque l'époque à la fin du troisième ou au commencement du quatrième siècle. Sur les huit pans de l'octogone sont gravés les sept dieux ou déesses de la semaine et la Fortune, ΤΥΧΗ, qui ouvre la série. Elle tient de la main droite une

Soleil (dimanche)[1]. Dans les anciennes représentations des divinités tutélaires de l'hebdomade, le Soleil n'occupe, en effet, que la seconde place, après Saturne. Sur un vase, au contraire, du milieu du quatrième siècle, il tient la première : c'est que, dans l'intervalle, le *dies Solis* des païens s'était confondu avec le *dies dominica* des chrétiens. Tous les jours de la semaine étant placés sous l'invocation d'une divinité particulière, les dévots devaient avoir une prière pour chacun de ces dieux, et, depuis la popularité croissante du culte solaire, le *dies Solis* était marqué par des exercices de piété en l'honneur d'Apollon[2]. Constantin profita habilement de cette dévotion pour consacrer de deux manières le jour dominical. Une loi de 321 ordonna que, le jour du Soleil, les tribunaux, les ateliers, les boutiques fussent fermés[3], et il envoya aux légions, pour être récitée ce même jour, une formule de prière qu'un adorateur de Mithra, de Sérapis ou du Soleil pouvait accepter aussi bien qu'un fidèle du Christ[4]. C'était la réglementation officielle du vieil usage d'adresser une prière au Soleil levant[5]. En déterminant quels jours seraient fériés, en rédigeant une prière, Constantin avait exercé un des droits de son autorité pontificale, et personne ne s'en était étonné. Les nouveaux décrets ne donnaient-ils pas satisfaction à l'Église, qui le jour du Soleil célébrait la résurrection du Seigneur, et à ses adversaires qui, dans ce *justitium* institué, à ce qu'il semblait, en l'honneur d'Apollon, pouvaient voir un hommage rendu à leur grande divinité?

corne d'abondance et de la gauche s'appuie sur un gouvernail. Saturne, ΚΡΟΝΟϹ, vient ensuite. Il est vêtu d'une tunique talaire et retient de la main gauche une draperie qui flotte au-dessus de sa tête. La troisième place est occupée par le Soleil, ΗΛΙΟϹ, radié et debout dans un char à deux chevaux. Il tient de la main droite le fouet et de la gauche un globe. La Lune, ϹΕΛΗΝΗ, est au quatrième rang. Vêtue d'une double tunique, un double croissant sur la tête, un voile enflé par le vent qu'elle retient de la main gauche, la déesse porte en la droite un flambeau allumé. Après la Lune, vient Mars, ΑΡΗϹ, nu, casqué et portant une double lance et son bouclier. Le sixième dieu est Mercure, ΕΡΜΗϹ, nu aussi, les ailerons à la tête et aux pieds, tenant la bourse et le caducée. Après Mercure est Jupiter, ΖΕΥϹ, barbu, armé du foudre et s'appuyant sur un long sceptre. Enfin la série se ferme par Vénus, ΑΦΡΟΔΙΤΗ, entièrement nue et dans la pose de la Vénus de Médicis. Cf. *Gazette archéol.*, 1877, pl. 8 et pages 83-84.

[1] *Apol.*, 16.

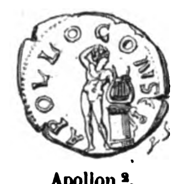
[2] *Code Théod.*, II, 8, 1 : .... *diem Solis veneratione sui celebrem.*

[3] *Code Justin.*, III, 12, 3. Deux exceptions furent accordées : on put, le dimanche, continuer les travaux des champs, affranchir un esclave ou émanciper un fils. (*Code Théod.*, II, 8, 1.) Dans certaines circonstances, il autorisa même la tenue des marchés le dimanche. (Orelli, n° 508.)

[4] Eusèbe, *Vie de Const.*, IV, 19-20.

[5] .... *Plerique vestrum affectatione aliquando et cælestia adorandi, ad Solis ortum labia vibratis* (Tertullien, *Apol.*, 16). Cette coutume était ancienne ; au matin de la bataille de Crémone, en 69, toute une légion avait adoré le soleil levant. (*Hist. des Romains*, t. IV, p. 596, n. 1, édit. ill.)

Une loi de 315 rentre peut-être dans cette catégorie des mesures que chacun des deux partis croyait prises pour lui seul. Elle défendait de marquer les condamnés au visage, « pour ne pas déformer la face qui est faite à la ressemblance de la beauté céleste[1] ». Ces mots sont un souvenir biblique, et l'influence chrétienne est évidente ; mais Apollon était aussi le type idéal de la beauté humaine, et ce que les chrétiens entendaient de Jéhovah, les païens ne pouvaient-ils l'entendre du fils de Latone?



Apollon[2].

C'est en 312 qu'on place la conversion de Constantin. Cependant, durant son séjour à Rome en cette année, il ne fit, il ne dit rien qui annonçât un changement dans ses idées[3]. On a cru qu'après sa victoire il n'accomplit pas au Capitole les sacrifices accoutumés. Se dispenser de cet usage eût été une apostasie éclatante au sein d'une ville toute païenne. Nous savons, au contraire, que son entrée triomphale donna lieu aux solennités habituelles, qu'il assista aux spectacles, aux combats de gladiateurs, aux jeux sacrés[4], où l'on portait les statues des dieux, toujours conviés à ces fêtes qui étaient une partie essentielle du culte païen[5] ; et lorsqu'on le voit renouveler le sénat en y appelant de nombreux provinciaux[6], on a le droit de dire que la plupart, probablement tous, étaient des fidèles de l'ancienne croyance, puisque la curie resta jusqu'à Théodose la forteresse des derniers dieux. Rome, avec ses cent cinquante-deux temples et ses quatre-vingt-trois édicules, était pleine encore des splendeurs du paganisme, et

[1] *Code Théod.*, IX, 40, 2. Si l'on ne marquait plus au visage, on marqua aux mains et aux jambes. (*Ibid.*, anno 315.) Du reste, cette loi, comme tant d'autres, ne fut pas observée : Constance II fit marquer au front les évêques condamnés aux mines. (S. Hilaire, *Contra Const. Imper.*, chap. XI.) En 314, Constantin condamne au supplice de la croix (*ibid.*, 8, 1); plus tard il l'abolit. (Aur. Victor, *Cæs.*, 4, et Sozomène, 1, 9.) Ce fut certainement une concession à l'Église et non pas un adoucissement aux lois pénales, qu'il rendit plus dures.

[2] APOLLO CONSER. Le dieu nu, debout, posant la main droite sur sa tête, la gauche sur sa lyre posée sur une colonne. (Revers d'une monnaie de billon de l'empereur Gallien.)

[3] L'édit de Milan, promulgué quelques mois plus tard, fait une vague allusion à un rescrit publié probablement à Rome en 312 et dont on n'est point parvenu à préciser le caractère. Les écrivains ecclésiastiques y voient une preuve du zèle de Constantin pour la religion nouvelle; il n'a dû être qu'une mesure prise pour l'exécution de l'édit de Galère. Depuis l'année 311, la tolérance était redevenue un des principes du gouvernement impérial, et plus que jamais le vainqueur de Maxence était décidé à en faire la règle de sa conduite.

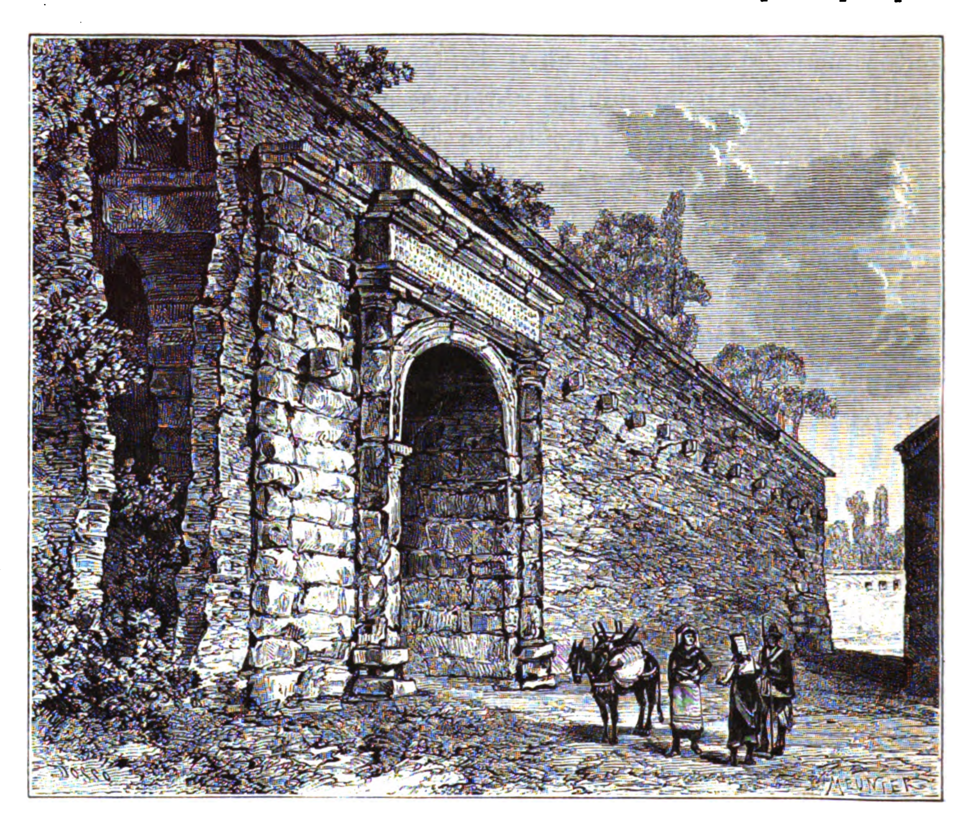
[4] .... *Homines diebus munerum sacrorumque ludorum.... te ipsum spectare potuerunt....* (*Pan. vet.*, IX, 19). En 357, Constance, alors à Rome, alloua les sommes nécessaires aux cérémonies païennes (Symmaque, *Lettres*, X, 54); elles ne furent supprimées que par Gratien.

[5] *Idololatria ludorum omnium mater*, disent saint Cyprien et Lactance (*Inst. div.*, VI, 20).

[6] *Pan. vet.*, X, 35 : *ut senatus.... ex totius orbis flore constaret.*

c'est à peine si celles de la Rome chrétienne commençaient à se montrer[1]; pour saint Jérôme, la cité du Capitole restait, à la fin du quatrième siècle, « l'égout de toutes les superstitions ».

Eusèbe veut qu'on ait élevé dans Rome à Constantin, après sa victoire, une statue tenant le *labarum*[2]. Il a mal compris quelques



L'aqueduc de l'*Aqua Virgo*, d'après Canina.

mots d'un panégyriste, difficiles à entendre, où l'on voit pourtant qu'il s'agit d'une statue érigée par le sénat et l'Italie en l'honneur du prince. Selon l'usage païen, il était représenté avec quelque attribut

[1] Les *Régionnaires*, rédigés dans la seconde moitié du quatrième siècle, mentionnent un nombre infini de temples, et pas une église. Il y en avait pourtant, mais ils dédaignaient d'en parler. Ces temples avec leurs biens et revenus très-considérables étaient la propriété du clergé païen, qu'on n'aurait pu dépouiller sans une loi, et cette loi ne fut promulguée que par Gratien (*Code Théod.*, XVI, 10, 20). La classe éclairée fut longtemps réfractaire au christianisme; jusque parmi les chrétiens, ceux qui gardaient le goût de la belle littérature comparaient tristement l'élégance de Cicéron et de Virgile à la rudesse du Nouveau Testament. Saint Augustin ne s'en cache pas, et saint Jérôme avait les mêmes regrets.

[2] *Vie de Const.*, 1, 40 : *hastam in modum crucis*. J'ai montré comment, dans le *labarum*, enseigne à la fois ancienne et nouvelle, chacun, païen ou chrétien, pouvait voir ce qui lui convenait.

divin[1] que l'évêque a transformé en symbole chrétien; mais le doute est impossible lorsqu'on entend l'orateur invoquer, après ce passage, l'âme divine répandue dans la masse de l'univers, dont les stoïciens avaient fait leur dieu[2].

Vers ce temps-là[3], en souvenir des victoires germaniques du prince, le duc Senecio, un de ses proches, lui éleva un temple consacré à sa divinité, *numini ejus*, formule qu'on lit encore dans l'inscription gravée pour la restauration faite à ses frais de l'*Aqua Virgo*, et sur beaucoup d'autres monuments[4]. Il n'y a donc point à s'étonner que l'arc triomphal inauguré à Rome en 315 nous montre des sacrifices païens et qu'on n'y voie ni le *labarum* ni la croix. Mais deux mots de l'inscription, *instinctu divinitatis*, ont paru une confession voilée de christianisme[5]. Le mot *divinitas*, à peine connu de l'antiquité latine, était alors dans bien des bouches, parce qu'il répondait au travail inconscient des âmes qui abandonnaient doucement les anciens dieux, sans les renier, et allaient vers le Dieu nouveau, sans proclamer encore sa souveraineté jalouse. Six ans plus tard, dans la fête célébrée pour

[1] *.... merito tibi.... senatus signum dei dedit et paulo ante Italia scutum et coronam, cuncta aurea dedicarunt.... Debitum divinitati et simulacrum aureum et virtuti scutum et corona pietati. Quamobrem, te, summe rerum sator....* (*Pan. vet.*, IX, 25-6).

[2] « O toi, souverain maître du monde, qui as voulu porter autant de noms qu'il y a de langues parmi les hommes, écoute ma prière! Nous ne savons comment tu veux être appelé, soit que, force et âme divine répandue dans la masse de l'univers, tu te mêles à tous les éléments et donnes le mouvement au monde sans aucune impulsion étrangère, soit que, puissance élevée par-dessus tous les cieux, tu contemples de cette haute citadelle la nature ton ouvrage, je t'en supplie, conserve ce prince pour l'éternité! » (*Pan. vet.*, X, 26.) Voilà ce qui était dit en présence de Constantin par un orateur officiel, en 313.

[3] Certainement après la mort de Galère en 311, puisque ce prince n'est pas nommé dans l'inscription. (Orelli-Henzen, n° 5579.)

[4] *Comptes-rend. de l'Acad. des inscr.*, 1882, p. 12, et L. Renier, *Inscr. d'Alg.*, 3286, 3555, etc.

[5] *C. I. L.*, t. VI, n° 1139. Le moulage pris par M. Léon Renier, et qui est aujourd'hui à la Sorbonne, ne permet pas d'admettre, comme l'ont cru quelques savants, que l'inscription portait primitivement les mots *nutu Jovis O. M.*, qui auraient été martelés et remplacés par ceux de *instinctu divinitatis*. L'arc fut inauguré pour la dixième année d'empire de Constantin, en 315. De l'arc triomphal, élevé devant la basilique Constantinienne et que Bramante a détruit lorsqu'il construisit Saint-Pierre, on a conservé l'inscription suivante qui y était gravée en lettres d'or :

Quod duce te mundus surrexit in astra triumphans.
Hanc Constantinus victor tibi condidit aram.

Muratori ne la croit pas contemporaine de Constantin, et ni Orelli ni Henzen ne l'ont insérée dans les *monumenta historica* de ce prince. On ne rencontre, en effet, des inscriptions en lettres d'or que dans les mosaïques du sixième siècle, et tout ce qui vient d'être dit sur la politique religieuse de Constantin oblige à croire que l'inscription est très-postérieure à son règne. Eusèbe, qui écrivait après la mort de ce prince et qui parle longuement de l'arc de triomphe qu'on voit encore, n'eût pas manqué de citer celui de la basilique Vaticane, s'il avait existé déjà de son temps. L'inscription elle-même semble ne rappeler que le souvenir de Constantin.

la quinzième année d'empire de Constantin, l'auteur païen du dixième panégyrique comparait le prince à Mars et aux Dioscures ; il assurait que c'était par l'inspiration céleste du dieu Constance, *divini instinctu*, que son fils avait battu et Maxence et les Francs. Ainsi, à quatre ans du concile de Nicée, les orateurs du gouvernement rappelaient à Constantin l'apothéose de son père[1] et l'assistance de cette puissance supérieure qu'avaient adorée Cicéron, Sénèque, Plutarque, et dont le nom revient sans cesse dans les paroles et les constitutions du prince, dans la prière qu'il rédigea pour ses soldats, dans le long rescrit qui effaça, après la défaite de Licinius, les effets de la persécution. Le Dieu qu'il se plaît à invoquer est moins le Christ ou Jésus que la divinité, quelle qu'elle soit, qui siége au plus haut des cieux : *quidquid illud est divinum ac cæleste numen*[2]. Ces mots sont dans l'édit de Milan, dans le message de Licinius au gouverneur de la Bithynie, même en des lettres de Constantin aux évêques. Ce n'est pas sans intention qu'il les répète avec tant de persistance[3]. Il aurait voulu réunir ses peuples dans une même croyance dont les formes pouvaient varier, dont le fond serait le culte du Dieu unique, et il pensait que, cette révolution accomplie, l'administration de l'empire deviendrait plus facile, la paix publique mieux assurée[4]. Cette même pensée l'empêcha de célébrer les jeux Séculaires que certains calculs faisaient tomber en 313. C'était la plus grande fête de Rome, mais aussi la plus païenne, et l'Italie entière y était conviée. Elle aurait surexcité les passions religieuses qu'il s'appliquait à calmer. Comme il n'y avait jamais eu de date certaine pour cette solennité, le peuple ne s'aperçut point de cet oubli volontaire. Seuls, quelques païens se plaignirent en secret que, de jour en jour, le respect pour les vieilles coutumes de Rome diminuât[5]. Une occasion de trouble était évitée ; Constantin n'en demandait pas davantage.

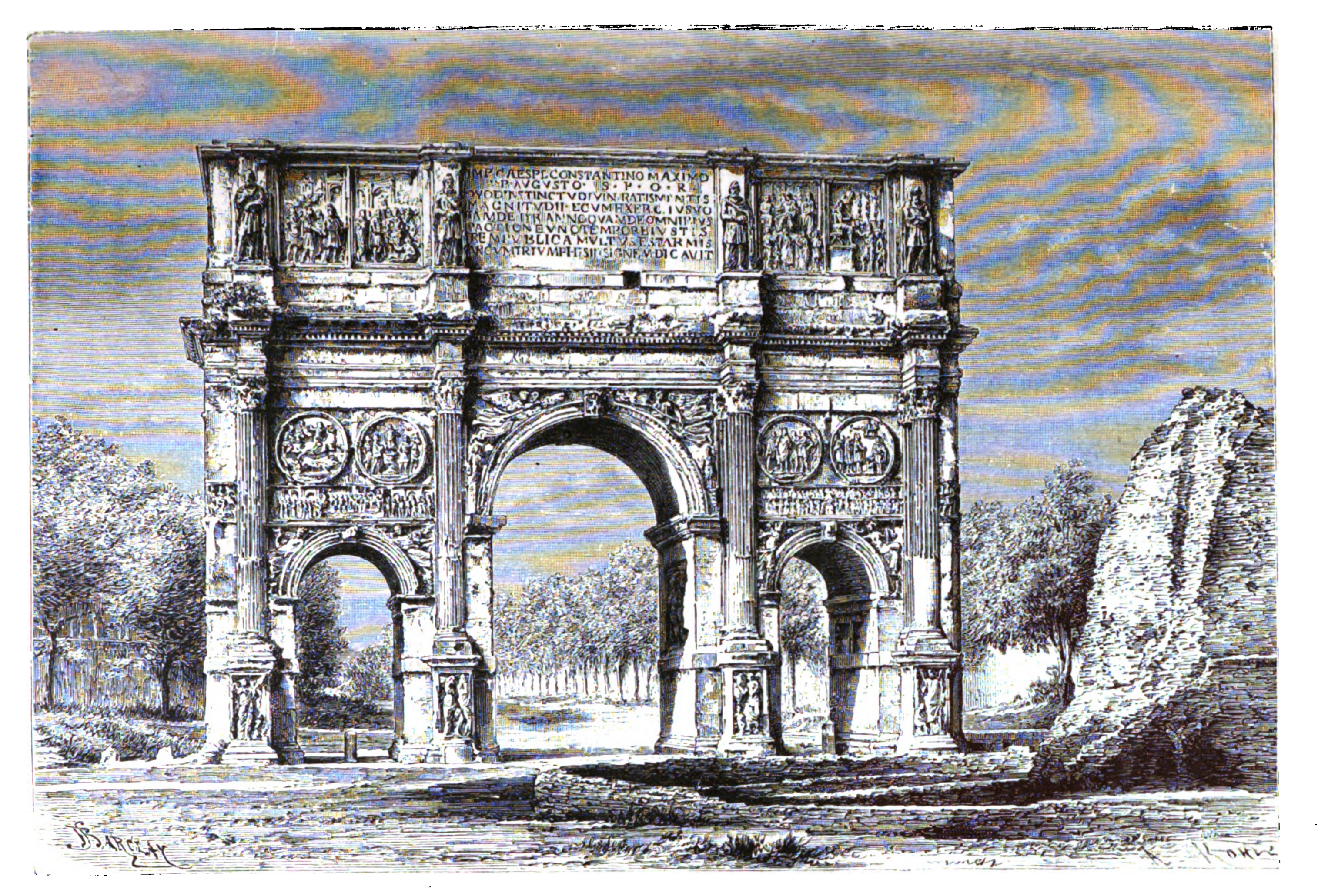
[1] Lui-même, rappelant dans ses lois les actes de ses prédécesseurs, nomme ceux-ci des dieux, *divorum retro principum* (*Code Théod.*, XIII, 3, 3). Mais j'ai déjà dit dans quel sens il faut entendre, au quatrième siècle, le mot *divus*.

[2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, X, 5 : ὅ τί ποτέ ἐστι θειότης καὶ οὐρανίου πράγματος. M. Egger, que j'ai consulté sur cette phrase singulière, a bien voulu me répondre : « Elle est fort incorrecte. On devine qu'elle doit exprimer la pensée d'un piétisme vague et qui s'accommode avec le christianisme comme avec la philosophie et les autres cultes.... » Cf. Lactance, *de Morte pers.*, 48 : *divinitatis reverentia*. Dans une loi publiée un mois après le concile de Nicée, on lit ces mots : *Ita mihi summa divinitas et propitia sit* (*Code Théod.*, IX, 1, 4).

[3] Il dit encore dans une constitution de 335 : *quare divinitatis affectu confidimus* (*Constit. Sirmondi*, n° 4). *Cæleste numen.*, *cæl. præsidium*, *divinum numen*, sont les mots dont Marcellin se sert constamment (XIX, 1, 6, 11 ; XX, 6, etc.).

[4] Eusèbe, *Vie de Const.*, II, 65.

[5] *Adeo in dies cura minima Romæ urbis* (Aur. Victor, *Cæs.*, 28 ; Zosime, II, 7).



Arc de triomphe de Constantin.


THE ASTOR LIBRARY
NY

II. — L'ÉDIT DE MILAN (313) ET SES CONSÉQUENCES.

Mais pourquoi fixer une date à la conversion de ce prince? La chronologie n'a rien à voir dans cette question. Il ne s'agit pas, en effet, d'une de ces résolutions soudaines, comme celle de Henri IV s'écriant : « Paris vaut bien une messe ! » mais de lentes modifications qui s'opèrent, au cours des années, dans un esprit à la fois avisé et confus, que les événements préoccupent bien plus que la théologie, et dont la conscience religieuse aura jusqu'à la fin des incertitudes. Deux païens, Libanius et Zosime, font passer Constantin au christianisme, l'un après la défaite de Licinius (323), l'autre après la mort de Crispus (326), et les historiens de l'Église avancent ce moment de quatorze années. Il vient d'être démontré que jusqu'en 313 rien n'atteste la foi chrétienne de ce prince. A ce moment parut l'édit de Milan, le plus grand acte législatif que souverain ait jamais promulgué, car il a fallu quinze siècles pour que l'humanité entendît de nouveau un pareil langage [1]. Mais cet acte n'est pas chrétien. Il proclame l'égalité de tous les cultes; il accorde la plus complète liberté pour les pratiques religieuses, et il porte la signature de deux princes qui prennent le titre païen de souverain pontife, dont ils conservent tous les droits. Moment unique dans l'histoire, où sembla périr enfin cette religion d'État qui, subissant le sort de toutes les institutions humaines, était devenue un instrument inutile et odieux, après avoir fait durant de longs siècles la fortune de Rome. Mais ce ne fut qu'un éclair de bon sens qui traversa le ciel politique : dès l'année 325, la religion d'État reparaîtra, et avec elle sa compagne nécessaire, l'intolérance, qui, sous les successeurs de Constantin, déchaînera de nouvelles persécutions [2].

Depuis l'édit de Milan, les catholiques attestent la piété de Constantin par des témoignages [3] dont la plupart sont vrais, mais qui ne donnent pas la vérité tout entière, parce qu'ils ne montrent qu'une face de cette politique, laquelle, sans hypocrisie ni mensonge et dans le seul intérêt de la paix publique, en avait deux : l'une pour les chrétiens, l'autre pour les païens. Celle-ci reste dans l'ombre à cause de la pé-

[1] Voy., ci-dessus, p. 15.
[2] Elle reparut dès 315, car, en cette année, Constantin renouvela les édits de Vespasien et de Sévère contre ceux qui embrasseraient le judaïsme. (*Code Théod.*, XVI, 8, 1.)
[3] Eusèbe, Théodoret, Sozomène, Philostorge, Ruffin, Socrate et les modernes qui les ont suivis.

nurie de documents d'origine païenne; ces documents suffisent pourtant à rendre le Constantin de l'histoire plus grand que celui de l'Église, car, au lieu du zèle imprudent d'un néophyte, on voit la sagesse patiente d'un chef d'empire qui, occupé par-dessus tout à remplir sa fonction royale, force à vivre en paix les partisans de la nouvelle et de l'ancienne observance, qui, sans lui, se seraient précipités les uns contre les autres [1].

Il eut de bonne heure près de lui des chrétiens pour être tenu au courant de ce qui se passait dans les églises et dans les sectes dissidentes. Un de ces conseillers, l'arien Strategius, qu'il surnomma pour son éloquence Musonianus, était chargé de la surveillance des manichéens et autres sectaires [2]. Mais des païens se trouvaient aussi à la cour. Des philosophes y étaient admis; le prince se plaisait à les faire discuter avec des clercs, disputes qui, selon les écrivains ecclésiastiques, tournaient toujours à la confusion des infidèles et donnaient lieu à des miracles. Ainsi l'évêque de Byzance, Alexandre, mis aux prises avec un rude jouteur, lui dit : « Au nom du Christ, je te défends de parler; » et l'autre perdit aussitôt la voix. Ce miracle, ajoute Sozomène, est plus grand que celui du Chaldéen coupant une pierre avec sa parole [3]. Le philosophe Nicagoras d'Athènes, qui, en Égypte, témoigna, dans une inscription gravée sur un tombeau, de sa reconnaissance pour l'empereur [4], avait certainement été du nombre des païens qui trouvaient près de lui bon accueil. Nous savons que le prince aima longtemps le néo-platonicien Sopater, dont il finit pourtant par ordonner la mort, quand l'influence épiscopale devint prépondérante. Il le fit tuer, dit Suidas, afin de prouver qu'en religion il n'avait plus rien de commun avec les païens dont précédemment il était toujours entouré [5]. » Jusque dans les dernières années de son règne, il en garda près de lui, et l'on en trouvera auprès de tous les empereurs chrétiens,

[1] Baronius (*Ann. eccl.*, III, p. 194) dit que plusieurs évêques, en retournant dans leurs diocèses, après l'édit de Milan, brisèrent des idoles, renversèrent des autels, même des temples.

[2] Amm. Marcellin, XV, 13 : *Constantinus cum limatius superstitionum quæreret sectas, manichæorum et similium....*

[3] Sozomène, *Hist. eccl.*, I, 18.

[4] Bœckh, *C. I. G.*, n° 4470.

[5] *Sub verbo Sotopater.* Il fut tué entre 330 et 337. Suivant Eunape (*Vies des sophist.*, s. v. *Ædesius*), il aurait été accusé d'avoir enchaîné les vents et empêché les navires frumentaires d'arriver à Constantinople. Il a dû être frappé par application de la loi contre les magiciens. Voyez plus loin. Il est aussi question d'un autre philosophe païen, Canonaris, qui aurait été mis à mort. Cf. l'Anonyme de Banduri, *Ant. Const.*, p. 98, dans l'*Imperium orientale* du savant bénédictin.

même dans l'entourage de Théodose : c'était de tradition impériale et de nécessité politique. Un des auteurs de l'*Histoire Auguste*, zélé païen, lui dédia ses livres [1]. Il échangea des lettres avec un poëte ridicule, Optatianus, dont Bède le Vénérable n'a voulu rien citer, parce qu'il le trouvait trop païen, et, vers 331, il donna pour maître d'éloquence à un de ses fils le rhéteur Arborius, oncle d'Ausone, païen comme lui, ou comme lui indifférent entre les deux religions [2].

Le sénat républicain et les empereurs avaient eu des secrétaires pour la langue grecque, même pour la langue arabe, sans doute aussi pour d'autres idiomes [3]; Constantin a dû en avoir pour les affaires des chrétiens et pour celles des païens, chacun d'eux parlant à ses correspondants le langage qui leur convenait. Dès l'année 313, l'évêque Hosius fut chargé de la correspondance avec les Églises d'Afrique [4]. Par là s'expliquent ces dépêches contradictoires qui ne faisaient que répondre au double intérêt que le gouvernement était tenu de sauvegarder. En 314, en vue d'engager les évêques africains à mettre un terme au schisme violent des donatistes qui troublaient la province, la chancellerie leur envoya une lettre impériale où se trouvaient des paroles très-chrétiennes [5] qu'il y avait, pour Constantin, utilité et convenance à faire entendre à la puissante Église d'Afrique. Mais, quelques mois auparavant, il avait autorisé les païens de cette province à

[1] Capitolin, *Gord.*, 1, et *Maximini duo*, 1. Tatius Cyrillus, que Constantin avait chargé de traduire des livres d'histoire du grec en latin, devait être aussi un païen. (*Ibid.*)

[2] L'élégie d'Arborius *ad Nympham nimis cultam* est toute païenne. (*Ap.* Wernsdorf, *Poetæ lat. min.*)

[3] *Hist. des Romains*, t. V, p. 557; Foucart, *Sénatusc. inédits*, p. 7, et *Bull. de corresp. hellén.*, 1882, p. 369.

[4] Eusèbe, *Hist. eccl.*, X, 6. Plus tard, les donatistes accusèrent Hosius d'avoir indisposé l'empereur contre eux, et saint Augustin dit que, sur son conseil, Constantin les exila. Il fut chargé de porter une lettre impériale à Alexandrie pour morigéner à la fois le patriarche et Arius, son diacre révolté. Au concile de Nicée, il siégea à la droite de Constantin : on pourrait l'appeler son ministre du culte chrétien.

[5] .... *Meum judicium postulant qui ipse judicium Christi expecto* (Optat de Milève, *Gesta purgat. Cæciliani*, p. 25). Voyez aussi, page 22, la fin de la lettre au proconsul Ablavius, et de Rossi, *Bull. di arch. crist.*, juillet 1863, p. 49. Ce n'est pas sans une certaine inquiétude que je cite les textes d'Optat. Il écrivait longtemps après les événements qui nous occupent, puisqu'il mourut vers la fin du quatrième siècle; et il n'est pas toujours exact, car il ne parle pas du concile d'Arles et il attribue à celui de Rome des actes qui ne sont pas les siens. Le VII[e] livre de son traité *de Schismate* est généralement rejeté. On sait avec quelle facilité des pièces n'ayant rien d'authentique étaient données pour des pièces officielles. La lettre impériale citée par Optat m'est très-suspecte, et elle inspire aussi des doutes à M. le duc de Broglie (*op. laud.*, t. I, p. 290, n. 1). Tout au moins faut-il admettre, si elle est authentique, que le secrétaire chrétien de l'empereur lui a fait tenir en 314 un langage qu'à cette date il n'a pu tenir. Alors il ne parlait pas du Christ, mais toujours de la Divinité ou du Dieu suprême.

constituer, en l'honneur de la famille flavienne, des sacerdoces qui existaient encore quatre-vingts ans plus tard[1], et il avait donné à tous ceux de l'empire une éclatante satisfaction, en permettant aux sénateurs de Rome de décréter l'apothéose de Dioclétien.

Lorsque la défaite de Licinius lui eut livré l'Orient, il y supprima tous les effets de la persécution par un édit, précédé d'une lettre où l'on sent la main d'un évêque. Mais, quoique ses préférences fussent certainement alors pour le culte nouveau, il se contenta d'exhorter les païens à vénérer la loi du Dieu tout-puissant, sans rien prescrire contre eux. Dans un autre édit de cette année 324, il invita ses peuples à garder un mutuel esprit de tolérance, pour que ceux qui persévéraient dans l'erreur païenne pussent jouir de la même paix et tranquillité que les fidèles[2]. Et les actes répondirent aux paroles; longtemps après le concile de Nicée, en réponse à une pétition païenne des gens d'Hispellum, le secrétaire païen expédia un décret où il était dit, à propos d'un temple consacré dans cette ville à Constantin, que le culte n'y serait pas altéré « par les fraudes de la superstition contagieuse[3] ». Ce qui était contagieux pour ces Ombriens, c'était la foi chrétienne et non pas le paganisme, qui alors se mourait. Comme il arrive souvent dans les actes administratifs, le rescrit impérial avait répété les termes de la pétition et donné aux zélateurs attardés des anciens dieux la garantie qu'ils réclamaient contre l'invasion du Dieu nouveau dans leurs montagnes.


Monnaie d'Ægées de Cilicie[4].

Ce double caractère du gouvernement de Constantin se marque en tout. A Antioche, à Nicomédie, à Bethléhem, au saint Sépulcre, il bâtit des églises « qui s'élèvent comme le lis remplissant les airs d'un divin parfum[5] »; et il ferme, à Héliopolis, à Aphaca, le temple de la Vénus syrienne, qu'on disait un repaire de tous les vices, puis celui de l'Esculape d'Ægées,

[1] *Tum* (après la mort de Maxence et la soumission de l'Afrique) *per Africam sacerdotium decretum Flaviæ genti* (Aur. Victor, *Cæs.*, 48). Un consul ordinaire de l'année 390 était encore pontife du culte flavien. (Orelli, n° 3672.)

[2] Eusèbe, *Vie de Const.*, II, 26-42, et *ibid.*, 48-70.

[3] .... *ne ædis nostro nomini dedicata cujusquam contagiosæ superstitionis fraudibus polluatur* (Or.-Henzen, n° 5580, et Willmanns, n° 2843). Hispellum était au pied de l'Apennin, près de la voie Flaminienne, à 4 milles de Foligno. Dans ce monument, Crispus n'étant pas nommé avec les autres enfants de Constantin, l'inscription est postérieure à sa mort, en 326.

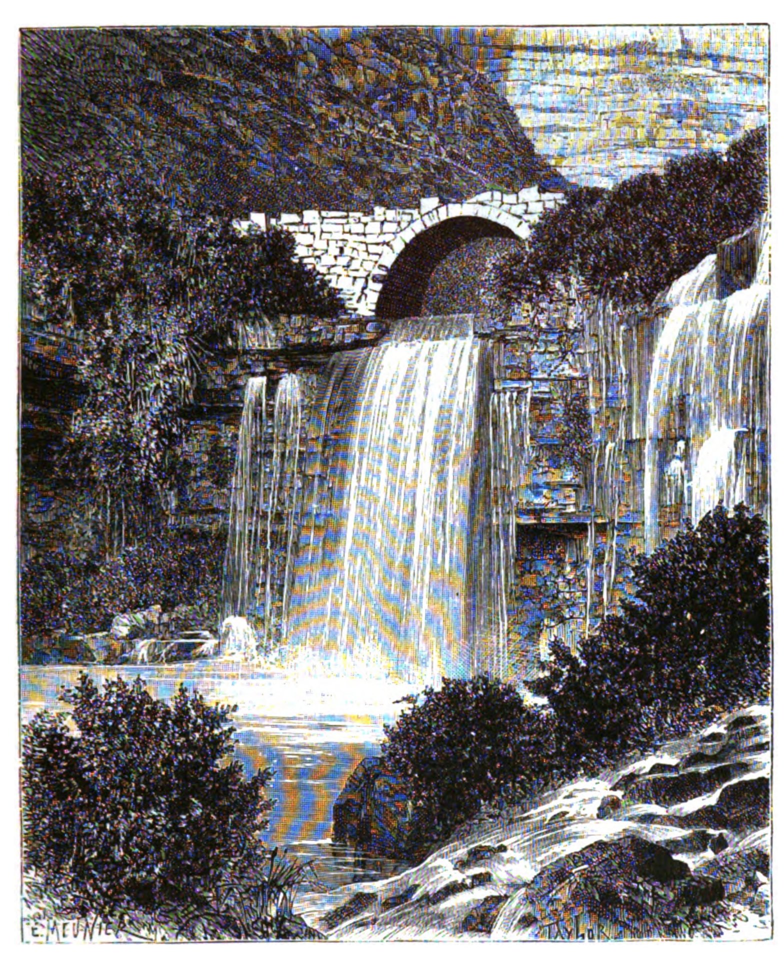
[4] Temple hexastyle dans lequel sont Esculape et Télesphore. (Revers d'un bronze de Philippe.)

[5] Eusèbe, *Hist. eccl.*, X, 4, et *Vie de Const.*, II, 45. A Rome, on montre son baptistère, où il ne fut point baptisé, et sept églises font remonter leur construction à Constantin, qui



Ruines du temple d'Aphaca (*Afka*) et vallée du fleuve Adonis (*Nahr-Ibrahim*), d'après une photographie rapportée de Syrie par le docteur Lortet.

divinité dangereuse par ses révélations qui mettaient le consultant en rapport avec le monde invisible, d'où prêtres et aruspices pou-



Pont romain près d'Aphaca et chute du fleuve Adonis, maintenant le *Nahr-Ibrahim* (d'après une photographie du docteur Lortet). (V. p. 64.)

vaient faire sortir de troublantes paroles[1]. Mais, à Constantinople, il

n'en bâtit probablement qu'une, celle du Vatican, qui fut remplacée, au seizième siècle, par Saint-Pierre. On rapporte que l'on trouva, lorsqu'on détruisit la basilique Vaticane, des tuiles, des briques et des monnaies portant le nom de Constantin. J'en donne plus loin deux anciens dessins qui ont été conservés. (Ciampini, *de Sacris ædificiis a Constant. Magno constructis*, chap. IV, p. 28-31.)

[1] Eusèbe, *Vie de Const.*, III, 55, 56. Il faut qu'il se soit passé à Ægées des choses inquiétantes pour le gouvernement, car il y avait dans tout l'empire des sanctuaires d'Esculape bien plus célèbres que celui de Cilicie, et Eusèbe ne parle que de la destruction de ce dernier. Son chapitre III, 54, qui a pour titre *Temples et simulacres partout détruits*, ferait croire à une destruction universelle, et il ne nomme (chap. LV-LVI) que trois temples renversés, ceux d'Ægées, d'Aphaca et d'Héliopolis. Celui d'Aphaca, qu'il fait détruire par les soldats de Constantin, était debout du temps de Zosime (I, 58). Le sanctuaire de Daphné, près d'Antioche,

laisse subsister les sanctuaires païens de l'ancienne ville[1], comme son fils respectera ceux de Rome[2], et il élève dans la nouvelle cité



La Vénus Syrienne ou d'Aphaca pleurant la mort d'Adonis[3].

des édicules aux Dioscures, à la Mère des Dieux et à la Fortune[4],

était, du temps de Julien, solitaire, mais non renversé, et ce fut un évêque du cinquième ou du sixième siècle qui abolit le culte de Vénus à Héliopolis. (Tillemont, *Hist. des emp.*, IV, p. 207.) Julien (*Disc. contre Héracl.*, 19) reproche à Constantin d'avoir « méprisé et dépouillé les temples de leurs offrandes pieuses » ; il ne l'accuse pas d'en avoir détruit, comme il en accuse ses fils.

[1] Malala, *Chronogr.*, XIII, p. 324.

[2] *Code Théod.*, XVI, 10, 3.

[3] Statuette en calcaire blanc trouvée en Syrie (collection du duc de Luynes au cabinet de France). Cette Vénus, à demi couchée, enveloppée dans son péplum et dans une attitude de deuil, est conforme à la description que Macrobe en donne dans les *Saturnales* (I, 21) : *Simulacra hujus deæ in monte Libani fingitur capite obnupto, specie tristi, faciem manu læva intra amictum sustinens; lacrymæ visione conspicientium manare creduntur.* Aphrodite pleurant Adonis était, dans toutes les religions syro-phéniciennes, la personnification de la tristesse de la Terre à la disparition périodique du Soleil. Cette statuette a été l'objet d'un mémoire publié par la *Gazette archéologique*, 1875, p. 97 et suiv., et pl. 26.

[4] Zosime, II, 32 : .... τὸ τῶν Διοσκούρων ἱερόν.... ποιησάμενος, etc. Zosime emploie, non pas le mot ναός, qui désigne seulement l'habitation du dieu, mais le mot ἱερόν, qui signifie, outre le temple, l'espace consacré au dieu en dehors du temple. Il s'agit donc bien de véritables édicules. Lactance (*Inst. div.*, XI, 10) semble aussi faire allusion à de nouveaux temples que l'on construisait, *templorum novorum dedicationes*. Du reste, les vieilles divinités avaient déjà subi tant de métamorphoses que Castor et Pollux n'étaient plus les vaillants fils de Léda qui avaient combattu pour Rome au lac Régille. Leurs attributions étaient devenues très-nombreuses ; et l'on ne sera pas étonné de les voir honorés par Constantin, si l'on se souvient que

de sorte que l'orateur Themistius pouvait encore appeler Jupiter le gardien des deux Rome[1]. En 312, il avait autorisé les sénateurs romains à graver son nom sur un temple ; vingt-deux ans plus tard, il leur permit de reconstruire celui de la Concorde[2]. On en dédia même à la famille flavienne, et le rescrit de 326, qui défendit de commencer dans les villes de nouvelles constructions avant d'avoir achevé les anciennes, fit exception pour les temples des dieux[3].

Il demande à Eusèbe plusieurs copies des Écritures pour les clercs de Constantinople; mais Athènes, que Libanius appelle « la ville de la sagesse, la cité sainte, communes délices des dieux et des hommes », est comblée de ses dons; il accepte d'elle le titre de stratége[4] et il confirme les immunités accordées par ses prédécesseurs aux grammairiens et aux professeurs, à leurs femmes et à leurs enfants : mesure significative, car elle était prise en un temps où l'on peut être assuré qu'il n'y avait pas de professeurs, à titre officiel, qui fussent chrétiens[5].

Dans la Palestine, la rivalité religieuse met la guerre entre une

les chrétiens mettaient volontiers sur leurs tombeaux l'image des Dioscures, comme symbole de résurrection et d'immortalité. Cf. Maurice Albert, *le Culte de Castor et de Pollux*, et, plus loin, un sarcophage d'Arles.

[1] *Disc.*, VI, *ad fin.* Eusèbe (*Vie de Const.*, III, 48), qui fait de Constantin le destructeur de toute idolâtrie, veut naturellement qu'il ne soit pas resté un païen dans l'ancienne Byzance. Quant à ce que dit saint Augustin (*Civ. Dei*, V, 25), que Constantinople était *sine aliquo dæmonum templo simulacroque*, c'était peut-être vrai de son temps, ce ne l'était pas et ce ne pouvait l'être en 330. Le sophiste Himerius (*Disc.*, VII, 9) se plaint, il est vrai, que les païens de cette ville n'aient pu, sous Constance, sacrifier aux dieux; mais nous savons que Julien, en arrivant à Constantinople, y trouva des temples ouverts, et qu'il fut « acclamé » dans celui de la Fortune. (*Lettre* 65.)

[2] Aur. Victor, *Cæs.*, 40, et Orelli, n° 26 : .... *et cultu splendidiore restituerunt.* Le consul Faustus Paulinus (325) dédie un autel à Hercule invincible (Gruter, p. 47, 9); Petronius Probianus en élève un à Junon (*ibid.*, p. 450, 1).

[3] .... *exceptis duntaxat templorum ædificationibus* (*Code Théod.*, XV, 1, 3). Une monnaie postérieure à l'an 330 représente la Fortune ou le Génie de la ville de Constantinople assis à la proue d'un navire et tenant une rame, c'est-à-dire le gouvernail de l'État. Plus tard, l'image de ce Génie ne serait qu'un souvenir mythologique; pour l'époque où nous sommes, elle montre que le prince croyait encore utile, dans les dernières années de son règne, de ne pas changer les habitudes monétaires. Suivant la *Chronique d'Alexandrie*, *anno* 330, Constantin aurait fait fabriquer une image de la Fortune, près de laquelle il aurait placé sa propre statue, et l'on devait, à certains jours, accomplir devant elle des actes religieux.

[4] Julien, *Pan.*, I, 8 : « .... il honora toute sa vie cette ville de ses louanges et de ses bienfaits. »

[5] *Code*, X, 52, 6, *anno* 321. Lactance était païen quand il fut chargé d'enseigner la rhétorique à Nicomédie. Voyez, *ibid.*, 8, *anno* 363, un curieux rescrit de Valentinien contre ceux qui usurpent insolemment *habitum philosophiæ*. Il ne reconnaissait le droit aux immunités qu'à ceux qui auraient été *a probatissimis approbati.*

bourgade chrétienne, Majuma, et son chef-lieu païen, Gaza; il élève la bourgade au rang de cité[1], et la paix publique est sauve.

Dans les pays où le christianisme dominant exige la fermeture de quelque sanctuaire, il laisse enlever pour son fisc les métaux précieux, même l'airain des portes ou du toit, et l'évêque de Césarée, prenant ses désirs pour la réalité, étend ces pillages à tout l'empire; il montre les anciens dieux privés de leur barbe d'or ou de leurs yeux d'argent, restes informes et déshonorés qu'on expose dans la rue aux risées de la foule[3]. Mais les cités demeurées païennes peuvent se défendre contre ces pillages : un décret de 320 interdit de priver les villes des ornements qui les décorent[4]. Quarante ans plus tard, Antioche et Alexandrie, deux villes presque saintes pour les chrétiens, conservaient : l'une, la statue renommée d'Apollon Daphnéen; l'autre, son grand temple de Sérapis.


Monnaie de Gaza[2].


Monnaie d'Antioche[6].

Des chrétiens volent l'argent de quelques temples[5], comme, durant la persécution, des païens avaient volé celui des églises : c'est un de ces désordres locaux que l'empire n'a

[1] Eusèbe, *Vie de Const.*, II, 5.

[2] Deux divinités debout dans un temple distyle; entre elles, le *mem* ou M, initiale phénicienne du nom de Marna, principale divinité de Gaza. Revers d'un bronze de l'impératrice Plautilla, femme de Caracalla.

[3] « Lieutenant du roi des cieux, il poursuivit les vaincus et distribua leurs dépouilles aux soldats du dieu vainqueur. Il enleva les images d'or et d'argent, fantômes de l'erreur, et il envoya dans les provinces et dans les cités des hommes qui, dans les temples, dépouillèrent les statues de leurs ornements en métal précieux et laissèrent aux païens des restes informes. Les prêtres durent leur ouvrir les retraites les plus cachées. » (Eusèbe, *Éloge de Const.*, 8.) C'est toujours la thèse fausse de la suppression du paganisme par Constantin. Mais il faut admettre, comme nous l'avons admis pour les persécutions contre les chrétiens, des violences locales, car la peine du talion est dans les mœurs de toutes les populaces. Des prêtres doivent aussi avoir été insultés, des statues brisées. Sous Julien, des procès furent intentés à des chrétiens pour restitution de l'argent volé dans les temples. Ce sont faits habituels aux temps de réaction.

[4] *Nemo propriis ornamentis esse privandas existimet civitates* (*Code Théod.*, XV, 1, 1). Pour son compte, Constantin prit à Jupiter ses titres, dont il décora son nouveau Dieu : *Deus optimus maximus*. (Eusèbe, *Vie de Const.*, II, 55.)

[5] Libanius (*Lettre* 730) intercède, sous Julien, en faveur d'un chrétien accusé d'avoir pris de l'argent destiné à des sacrifices. Mais il ne dit pas que Constantin confisqua les revenus des temples; il lui reproche seulement d'avoir appauvri les dieux (*Disc.* 27, t. II, p. 162, Reiske); et il ajoute : .... τῆς κατὰ νόμους δὲ θεραπείας ἐκίνησεν οὐδὲν ἕν). Julien (*Disc. contre Héracl.*, 17) ne parle aussi que d'offrandes ravies dans les temples. J'ai déjà dit que le budget du culte païen subsista jusqu'à Gratien.

[6] GENIO ANTIOCHENI. La ville d'Antioche assise; à ses pieds, un fleuve (l'Oronte) nageant. Petit bronze. Voyez le même type reproduit au tome IV, page 663, par une statue du Vatican, et au tome VI, page 223, sur une pierre gravée du cabinet de France.

jamais su prévenir. Mais lorsqu'ils renversent des tombes, grave attentat contre les mœurs et les idées de la société romaine, où la famille avait deux assises, la pierre du tombeau et celle du foyer, une loi défend ces violations de sépulture[1].

Il abolit les peines contre le célibat : satisfaction donnée aux chrétiens et à beaucoup de païens[2]; mais il conserve les avantages assurés par les lois *Papia Poppæa* aux pères de plusieurs enfants, et il les accorde aux *navicularii* qui transportent à Constantinople le blé des provinces[3].

Comme l'avaient fait les Douze Tables, le sénat républicain, Tibère, Dioclétien, et comme devait le faire le souverain pontife, gardien des rites officiels, il proscrit l'aruspicine privée (319) et les incantations magiques, qui passaient pour avoir la puissance de mettre un homme à male mort; mais il conserve l'aruspicine publique, qui s'exerce suivant les anciennes coutumes et qu'il lui est facile de surveiller ou de contenir[4]; même, par condescendance pour d'innocentes superstitions, que peut-être il partage, il permet les enchantements qui rendent la santé, conjurent la tempête et garantissent les vendanges contre la grêle[5].

Il interdit les sacrifices dans l'intérieur des maisons (321)[6], parce

[1] *Code Théod.*, IX, 17, 1 et 2, *annis* 340 et 349. Une constitution de 331 (*ibid.*, III, 16, 1) admettait trois cas où la femme pouvait demander le divorce : quand son mari était homicide, empoisonneur, *vel sepulcrorum dissolutorem*. La loi de 349 reconnaît la vieille juridiction des pontifes romains dans toutes les questions concernant les tombeaux.

[2] *Code Théod.*, VIII, 16, *anno* 320.

[3] *Ibid.*, XIII, 5, 7.

[4] *Ibid.*, IX, 16, 1 et 2. Une autre loi de 321 ordonne une consultation des aruspices,... *retento more veteris observantiæ*, quand la foudre aura frappé le palais ou un édifice public, à la condition qu'il en soit aussitôt référé au prince, c'est-à-dire au souverain pontife. (*Ibid.*, XVI, 10, 1.) Les sciences occultes, malsaines pour les individus et pour l'État, ont toujours été suspectes, et avec raison, au gouvernement impérial. (*Hist. des Rom.*, t. V, p. 229, n. 4, et p. 231. n. 3.) Constantin ne les a pas fait disparaître, car Amm. Marcellin en parle en vingt endroits : XIV, 7; XVII, 10; XXI, 1; XXVIII, 4; et Constance renouvela ces défenses en 357. (*Code Théod.*, X., 16, 4-5.) Pour comprendre l'histoire de l'empire, il faut tenir grand compte de l'inexécution des lois, laquelle était très-fréquente et attestée par la répétition des mêmes prescriptions. Nous possédons des amulettes chrétiennes pour mettre en fuite le démon (cf. *Bull. épigr. de la Gaule*, t. II, p. 35). et des papyrus qui se trouvent aux bibliothèques de Paris, de Leyde et de Londres nous ont conservé quelques livres d'incantations magiques qui sont de véritables manuels de crimes. (Revillout, *Cours de langue démotique*, p. 20-21.) Dioclétien en avait brûlé en Égypte (t. VI, p. 555) et on a vu (*ibid.*, p. 601 et 608) que les *Écritures des chrétiens* avaient été proscrites à ce titre. Dioclétien ne confondait certainement pas les *Évangiles* avec ces livres abominables; mais ce qu'il ne pensait pas, beaucoup, au milieu de la foule païenne, le pensaient, et dans les guerres religieuses les gouvernements se servent des passions populaires.

[5] *Code Théod.*, IX, 16, 3.

[6] *Ibid.*, XVI, 10, 1. Eusèbe (*Vie de Const.*, II, 44-45) transforme, bien entendu, cette

que, homme d'ordre et d'autorité, il veut ramener tout à la lumière et sous sa main ; mais il autorise ceux qui se feront publiquement sur les autels des dieux[1]; il respecte l'ancien droit qui permettait les réunions religieuses[2], et longtemps encore on relèvera des temples ; Constance et Théodose trouveront à Rome le paganisme debout et vivant[3]. L'inscription citée à la page 64 atteste que, dans la dernière

défense particulière en interdiction générale. Constance ou plutôt Constant parle en 341 (*ibid.*, 2) d'une autre loi de son père datée de l'an 333, qui est perdue, mais qui renouvela les défenses de la loi de 321 ; et c'est peut-être le sens de cette dernière loi qu'il faut aussi donner à celle de Constant ; elle n'était d'ailleurs qu'une menace dépourvue de sanction légale. La Bastie (aux *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XV, p. 100) et M. le duc de Broglie (*op. laud.*, t. I, p. 405) adoptent cette interprétation. On remarquera que la loi violente de 341, qui dit : *cesset superstitio, sacrificiorum aboleatur insania,* n'est souscrite que par un seul prince dont le nom n'est pas certain et qu'elle ne porte ni la date du jour et du mois, ni l'indication du lieu où elle aurait été rendue. Si elle est de Constant, il en existe une autre de ce prince, adressée en 346 (?), au préfet de Rome, qui ordonne de ne pas laisser tomber en ruine les temples situés hors des murs de la ville.... *intactæ incorruptæque consistant* (*Code Théod.*, XVI, 10, 3). Mille faits et des rescrits de Constantin, le *Discours* de Libanius *pour les temples*, divers passages de Themistius et l'auteur de la *Vetus orbis descriptio*, écrite en 347, prouvent l'existence publique du culte païen pendant tout le quatrième siècle. Lactance, dans ses *Instit. div.* (III, 30), montre la puissance que le paganisme conservait au temps de Constantin ; et les colères de Firmicus dans le *de Errore profanarum religionum*, écrit en 346 ou 347, comme divers incidents de la jeunesse de Julien, attestent que, sous Constance, cette puissance n'était pas encore bien affaiblie. Les empereurs gardèrent jusqu'en 375 le titre de souverain pontife, et des curiales conservèrent celui de flamine perpétuel (voy. p. 87 et n. 1). On voyait encore en Gaule la procession de Cybèle au temps de saint Martin, qui fit la chasse à tant d'idoles païennes. Quand les chrétiens tuèrent Hypatie, en 415, il y avait encore tant de païens dans Alexandrie que saint Cyrille, son évêque, crut nécessaire de publier une minutieuse réfutation du livre de Julien contre le christianisme. Jusqu'au milieu du cinquième siècle, le culte d'Isis et d'Osiris se maintint à Philæ, nonobstant l'édit de Théodose, qui avait aboli le paganisme soixante ans auparavant. (Letronne, *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. X, p. 171-217.) Le paganisme n'a été définitivement extirpé de l'Égypte qu'au septième siècle par les Arabes. (Revillout, *Cours de langue démotique*, p. 37.) Voyez, dans Beugnot, t. I, p. 277-315 et 364-395, une foule d'autres preuves de la longue persistance du paganisme. C'est une loi de l'histoire que le passé ne se détruit qu'avec une extrême lenteur.

[1] *Qui vero id vobis existimatis conducere, adite aras publicas atque delubra et consuetudinis vestræ celebrate solennia* (*Code Théod.*, IX, 16, 2, *anno* 319). Si l'on compare ce langage et celui de la loi précédente aux divagations du prétendu édit adressé aux provinciaux (Eusèbe, *Vie de Const.*, II, 48-60), on reconnaîtra que ce dernier document est une paraphrase eusébienne. Cependant la pensée impériale est si visible dans le gouvernement et dans les lois, qu'Eusèbe est contraint de la laisser voir dans son amplification, au chapitre LVI, où il fait dire par le prince qu'il consent à ce que chacun agisse suivant sa conscience.

[2] *Religionis causa coire non prohibentur* (Dig., XLVIII, 22, 1 ; fragment de Marcianus qui vivait sous Caracalla).

[3] Orelli (au n° 17), à propos d'un temple de Remus, construit par un consulaire sous le règne du fils de Constantin, dit : *Vides Constantinianis quoque temporibus deorum templa passim vel exstructa fuisse vel restituta ;* et en effet on en trouve un certain nombre. Une loi de 365 interdit aux juges de donner à des chrétiens la garde des temples, *custodiam* (*Code Théod.*, XVI, 1, 1) ; c'était donc une fonction publique, officiellement reconnue et que des chrétiens sollicitaient. Une inscription de l'Auranitide, de l'année 320, montre que le paganisme était

partie du règne, la Toscane et l'Ombrie conservaient leurs fêtes païennes, leurs sacrifices publics, leurs jeux[1], présidés par un prêtre annuellement élu, même leurs combats de gladiateurs qu'une loi de 325 avait voulu abolir[2], que Constance trouvait en usage en 357[3] et dont, à la fin du siècle, on peut constater encore l'existence régulière[4].



Gladiateur rétiaire[6].

Il avait permis, en d'autres provinces, que des sacerdoces flaviens fussent institués; deux années avant sa mort, il promulguera une loi en faveur des curiales élevés au flaminat[5]; et beaucoup étaient comme lui, sans haine pour la vieille religion que sa dernière transformation ramenait au culte du Dieu unique. Des tombes chré-

encore, à cette date, assez confiant dans l'avenir pour élever à ses dieux des édifices considérables. (Waddington, *Inscr. de Syrie*, n° 2393.) Près d'un siècle plus tard, Rutilius vit célébrer, dans les plaines toscanes, la fête d'Osiris (*Itinér.*, I, 373-6); au temps de saint Jérôme, un temple, bâti sur un des plus hauts sommets de l'Anti-Liban, était le but d'un pèlerinage célèbre parmi les païens. (*Rev. archéol.*, 1883, p. 213.)

[1] Lui-même, en 306 et en 322, institua, en souvenir de ses victoires, des jeux Franciques et Sarmatiques, fêtes toutes païennes, car, dit Lactance (*Inst. div.*, VI, 20), *ludorum celebrationes deorum festa sunt.*

[2] *Code Théod.*, XV, 12, 1, et Eusèbe, *Vie de Const.*, IV, 25. Plusieurs empereurs avaient rendu les combats de gladiateurs moins meurtriers. Auguste et Nerva, par exemple, avaient interdit de donner des jeux avec la clause que le combat ne finirait que par la mort d'un des combattants. Cf. *Hist. des Romains*, t. IV, p. 733.

[3] *Code Théod.*, XV, 12, 3. Libanius (t. II, p. 6, édit. Reiske) parle de combats de gladiateurs donnés par son oncle à Antioche, vers 329. En 365, Valentinien défendit de condamner un chrétien à combattre comme gladiateur. (*Code Théod.*, IX, 40, 8.) Ces jeux continuaient donc.

[4] *Ibid.*, 3 : *Si quos e gladiatorio ludo...*, en l'année 397. On voit par cet exemple que les lois contraires aux habitudes des populations pouvaient rester longtemps lettre morte.

[5] .... *Post flaminii honorem et sacerdotii* (*Code Théod.*, XII, 1, 21).

[6] D'après une mosaïque trouvée à Bignor, en Sussex (voy. t. VI, p. 537, et la chromolithographie mise page 534. Lysons, *Reliquiæ Britanniæ Romanæ*, t. III, pl. XIX). La gravure de la page 75 reproduit des scènes de combats de gladiateurs, qui sont des fragments de la même mosaïque. Ces gladiateurs ont des ailes, comme les Romains en donnaient sur leurs monuments à des personnages figurant les *Génies* de la profession représentée. Voyez, au tome VI, le bas-relief de la page 329, et la note qui s'y rapporte. A la scène inférieure sont

tiennes portent les mots : *dis manibus sacrum*[1], et des chrétiens avaient sollicité les honneurs du flaminat, puisque le concile d'Elvire, en 305, interdit cette recherche aux fidèles.

Pour sauvegarder la paix publique, Constantin maintenait entre les deux cultes l'égalité qu'il leur avait promise en 313. Les corpora-





Vénus[2].



Esculape[3].

tions légalement reconnues pouvaient affranchir des esclaves, et les communautés chrétiennes, à titre de *collegia*, avaient depuis longtemps cet usage ; il le consacra par une loi[4], de sorte que les églises eurent, comme les sanctuaires d'Apollon et de Bacchus, de Minerve et d'Esculape, de Vénus et de Sérapis, le pouvoir de donner la liberté.

les apprêts de la lutte ; au milieu, le combat est engagé ; au registre supérieur, le rétiaire est renversé, et son casque tombé laisse voir son visage. Nous avons déjà donné, au tome II, page 318, une gravure représentant un combat entre le *retiarius* et le *secutor*.

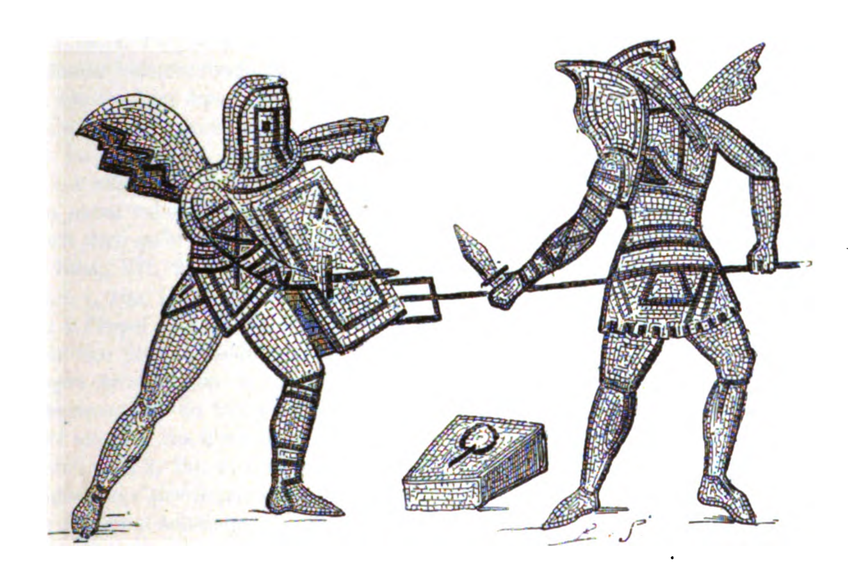
[1] *Revue archéol.*, de juillet 1881, p. 22, et Héron de Villefosse, *Inscr. de Thala et de Haïdrah*, p. 9-10.

[2] D'après un anneau d'or gravé en creux, rapporté de Syrie. (Collection de Luynes au cabinet de France.) La déesse, assise, enveloppée dans son péplum en signe de deuil, pour pleurer la mort d'Adonis, nous donne une seconde fois le type de la Vénus syrienne adorée à Aphaca, près des sources du fleuve qui avait pris le nom du berger devenu dieu.

[3] Pierre gravée du cabinet de France (cornaline de 32 millimètres de haut sur 15 de large), n° 1490 du catalogue.

[4] Dig., XL, 3, 1, rescrit de Marc Aurèle. Constantin (*Code Just.*, I, 13) appelle lui-même







Scènes de combats de gladiateurs ; d'après une mosaïque romaine de Bignor (Sussex). (P. 73.)


THE ASTOR LIBRARY
NY

Les temples avaient l'immunité de l'impôt foncier; ils recevaient des legs ou donations, qui pouvaient aussi être faits aux *collegia*[1], et le droit d'asile était reconnu aux temples, aux statues des dieux et de l'empereur, même à l'endroit où étaient plantées les aigles des légions. Il reconnut les mêmes priviléges aux églises[2].

Les prêtres païens étaient exemptés de certaines charges municipales[3] et à peu près nourris par la communauté[4]; il accorda de sem-

l'affranchissement à l'église un vieil usage *jamdudum placuit..... anno* 316. Cf. *Code Théod.*, IV, 7, *anno* 321. C'était même un usage grec. MM. Foucart et Wescher ont trouvé, sur une des murailles du temple de Delphes, 435 actes d'affranchissement. Le temps simplifia sans cesse les formalités de l'affranchissement; un livre de droit du cinquième siècle, *Syrisches Rechtsbuch*, édité par Bruns en 1880, mentionne la *manumissio inter amicos*, et cet usage devait être plus ancien que le livre.

[1] Dig., XXXIII, I, 20, § 1, et *Code Just.*, VI, 24, 8. Cf. *Hist. des Romains*, t. II, p. 331; t. IV, p. 21. Le sénatus-consulte rendu sous Marc Aurèle et renouvelé par Dioclétien en 290 (*Code Just.*, VI, 24, 8) interdisait les legs faits à des corporations non autorisées; mais Paul (Dig., XXXIV, 5, 20) déclarait valables ceux qui avaient été faits individuellement à leurs membres; ceux-ci pouvaient, par conséquent, accepter pour le compte de leur corporation, à titre de fidéicommis. Pour solliciter et recevoir les offrandes quotidiennes, les temples avaient des troncs comme en auront les églises. Tertullien ajoute même : « On paye le droit d'entrer dans les temples et la place qu'on y occupe.... le paganisme mendie à la porte des cabarets. »

[2] *Code Théod.*, XVI, 2, 4, *anno* 321. D'après une constitution dont la date est incertaine (*ibid.*, XI, 1, 1, avec le commentaire de Godefroy, t. IV, p. 6-8), Constantin aurait affranchi les églises de l'impôt foncier. Au lendemain de la persécution, les communautés chrétiennes possédaient bien peu de chose, des cimetières et des églises. C'est ce que l'édit de Milan rendit *corpori christianorum*, et ce que Constantin put exempter de l'impôt foncier, sans diminuer les ressources du trésor. Mais les clercs prétendirent bénéficier individuellement de l'immunité accordée aux biens de la corporation. Constance s'y opposa par plusieurs constitutions (*ibid.*, XVI, 2, 15), et l'on ne voit même pas qu'il ait maintenu l'exemption pour les biens d'Église, qui s'accroissaient tous les jours, depuis que son père avait autorisé les églises à recevoir des legs et donations. En 360, le synode de Rimini ayant demandé cette immunité, Constance refusa, *quod nostra videtur dudum sanctio repulisse*, et il n'accorda que le renouvellement de la dispense *a sordidis muneribus*, et, pour les clercs qui faisaient un petit trafic, l'exemption de l'impôt payé par les négociants. (*Ibid.*) Saint Ambroise disait, un peu plus tard, *agri ecclesiæ solvunt tributum*, dans le discours *de Basilicis non tradendis*. Pour le droit d'asile concédé aux églises, il n'existe pas de loi de Constantin, mais il y en a, des années 386, 392, etc., qui le regardent comme un droit ancien. (*Ibid.*, IX, 44 et 45.) Ce privilége amena de tels abus, qu'une loi de 398 le restreignit. (*Ibid.*, IX, 45, 3.) Cette loi fut à son tour rapportée en 431. (*Ibid.*, 4.)

[3] *Lex Col. Gen.*, art. 66, et *Code Théod.*, XVI, 5, 2, *anno* 337. Le dernier texte s'applique aux *sacerdotales et flamines perpetuos*.

[4] Indépendamment de leur part des victimes qu'ils offraient aux dieux et des revenus attachés au temple qu'ils desservaient. Cf. *Bull. de corresp. hellén.*, 1881, p. 219, et Marquardt, *Staatsverwaltung*, II, p. 80. Constantin mit le *cursus publicus* au service des évêques qu'il convoqua à des conciles; plus tard ils reçurent les fournitures faites aux fonctionnaires publics, *annonas* et *cellaria*. (Sulpice Sévère, *Hist. sacra*, II, 55.) Ce droit a dû leur être donné de bonne heure, car, pour Constantin, le clergé était un nouveau corps de fonctionnaires, et, en prescrivant qu'on choisisse des pauvres pour la cléricature, il dit que ces pauvres doivent vivre des ressources de l'Église : *pauperes ecclesiarum divitiis sustentari* (*Code Théod.*, XVI, 2, 6. Cf. Sozomène, V, 5). Théodoret (*Hist. eccl.*, 1, 10) place cette concession de l'annone aux clercs

blables avantages aux prêtres chrétiens et juifs[1], mais il les refusa aux hérétiques manichéens et donatistes, qui, surtout depuis le concile de Nicée, furent pour lui, comme pour l'Église, des révoltés[2].

Lorsqu'on parle de ces faveurs faites aux églises, sans rappeler les priviléges identiques des païens, on est touché de l'ardente piété du prince. Qu'on rapproche tous ces droits et l'on verra dans la conduite de Constantin l'exécution d'un plan sagement poursuivi pour faire du décret de Milan une vérité. Mais il n'entendait pas que l'ordre civil fût troublé et que, sous prétexte de religion, on désertât les charges municipales. Beaucoup, pour y échapper, se faisaient clercs; par trois lois, dont la dernière est postérieure au concile de Nicée, il prescrivit de ne procéder à des élections dans le clergé que pour remplacer les morts, et il défendit d'admettre à l'ordination ceux qui par leur fortune étaient en état de remplir les *munera*. Si un décurion, fils de décurion ou *possessor*, se trouvait parmi les clercs, il devait en être séparé et rendu aux services publics[3]. Ce principe resta la règle des empereurs chrétiens. Un siècle plus tard, Valentinien III disait: « Le clerc qui, avant d'entrer dans la cléricature, n'aura pas rempli toutes les obligations municipales divisera son bien entre ses enfants et n'en gardera qu'une part. S'il n'a ni enfants ni proches, les deux tiers de sa fortune iront à la curie, parce qu'il doit être plus riche de foi que de biens[4]. »

Enfin, jamais Constantin ne renonça à son titre de souverain pontife qui mettait le clergé païen dans sa dépendance[5], et, pour autoriser

après le concile de Nicée; au concile d'Alexandrie (339), il en est question comme d'un usage établi. Voyez, au *Code Théod.*, XVI, 2, 14, une constitution de Constance qui, confirmant les avantages faits par Constantin aux clercs, les étendit à leurs femmes et à leurs enfants, *mares et feminæ*, lesquels seront *immunes a censibus.... et muneribus*. Le mot *census* est pris dans cette loi pour l'impôt qu'on aurait pu réclamer des clercs faisant le négoce et tenant *ergasteria vel tabernas*.

[1] Pour les chrétiens, *Code Théod.*, XVI, 2, 1-2, *annis* 313 et 319; pour les juifs, *ibid.*, XVI, 8, 2 et 4, *annis* 330 et 331.

[2] *Ibid.*, XVI, 5, 1, *anno* 326.

[3] *Ibid.*, XVI, 2, 3, 5 et 6 : .... *procul a corpore clericorum segregatos, curiæ restitui et civilibus obsequiis inservire.* Antonin avait agi de même et pour les mêmes raisons, lorsqu'il avait limité le nombre de ceux qui étaient exemptés des *munera* comme exerçant une profession libérale.

[4] *Nov. Val.*, III, tit. III, *anno* 439 : .... *fide magis divitem quam facultatibus.*

[5] Il faudra aux évêques soixante-quatre ans d'efforts pour obtenir la suppression de ce titre tenace dont ils veulent hériter. Gratien y renoncera en 375. (Zosime, IV, 26.) Cet auteur rappelle qu'à l'avénement de chaque prince le collége des pontifes venait lui offrir la robe sacerdotale.

son intervention dans le gouvernement de l'Église, il se disait l'évêque du dehors, l'évêque commun, ou, selon le sens étymologique du mot, le surveillant des choses religieuses dans tout l'empire[1], et il l'était, de l'aveu même du clergé : on verra les donatistes lui demander des juges.

Les païens ne furent pas plus écartés des fonctions publiques qu'ils ne l'étaient des autels de leurs dieux. Nombre d'inscriptions en montrent sous son règne et longtemps après lui dans les plus hautes charges et dans les sacerdoces. Un sénateur qu'il avait nommé consulaire était prêtre de Vesta et membre du collége des pontifes[2].

Afin d'attester l'heureuse influence du christianisme sur sa pensée, on montre le caractère humain de quelques-unes de ses lois, celles, par exemple, où il défend de saisir pour dettes fiscales les bœufs et les instruments de culture du colon, de séparer dans la vente partielle d'une terre les membres de la famille qui la cultivaient, ou d'exiger, au temps de la moisson, des corvées extraordinaires. C'étaient de vieilles prescriptions qu'il n'eut que le mérite de rappeler[3].

L'assistance qu'il essaya de donner aux familles pauvres pour les empêcher de vendre leurs enfants est un sentiment qui l'honore[4], mais elle ne fut pas efficace[5], puisque les expositions continuèrent, et elle ne peut faire oublier ni la grande institution alimentaire de Trajan et de ses successeurs, ni les restrictions mises aux droits du père sur l'enfant par la législation des Antonins. Constantin rendit même plus dure la condition des enfants exposés. Les Antonins leur avait conservé la liberté qu'ils tenaient de leur naissance; Constantin la leur retira : il les fit esclaves de ceux qui les avaient recueillis, et il ôta aux pères le droit de les reprendre[6], en même temps qu'il rendait

[1] Eusèbe, *Vie de Const.*, IV, 24, et I, 44 : ἐγὼ δὲ τῶν ἐκτὸς ὑπὸ θεοῦ καθεσταμένος ἐπίσκοπος ἂν εἴην. Voy. La Bastie, *du Souverain pontificat des empereurs romains.*

[2] .... *Adlectus inter consulares judicio divi Constantini* (Orelli, n° 1181). Cf. Symmaque, X, *lettre* 53.

[3] Voyez, au tome V (306 et 676) de l'*Histoire des Romains*, la législation des Antonins et les adoucissements apportés à la condition des esclaves. Pour la loi sur les instruments de culture, cf. Quintilien, VII, 8. — Constantin (au *Code Just.*, VI, 1, 4) fixe à 20 sous d'or le prix d'un esclave. D'après Justinien (*Code*, VII, 7, § 5), l'esclave de dix ans vaut 10 *solidi;* l'esclave ordinaire (*sine arte*), 20 ; *cum arte*, 30 ; celui qui peut servir de scribe, 50 ; ou de médecin, 60 ; l'eunuque *sine arte*, 50 ; l'eunuque *artifex*, 70. On a vu, tome VI, page 336, les eunuques commencer leur règne à la cour impériale dès le temps de Gordien II.

[4] *Code Théod.*, XI, 27, 1-2, *annis* 315 et 322.

[5] Saint Basile, dans son *Homélie sur l'avarice*, se plaint encore que des pères vendent leurs enfants. Cf. Zosime, II, 38, et Wallon, t. III, p. 412.

[6] *Code Théod.*, V, 7, 1, *anno* 331.

à ceux-ci le droit, que Dioclétien leur avait enlevé, de vendre leurs enfants nouveau-nés, *sanguinolenti*[1].

On lui attribue cependant une mesure qui aurait été pour les païens un outrage et une criante injustice. Nos collections juridiques renferment un texte suivant lequel Constantin, remettant à l'Église une partie de la puissance publique, aurait accordé aux évêques le pouvoir des juges ordinaires. C'est une de ces fraudes pieuses si communes à cette époque. Le clergé avait alors la juridiction volontaire que toutes les associations instituent pour leurs membres[2]. Dès le premier siècle, saint Paul avait conseillé aux fidèles de Corinthe de soumettre leurs contestations aux notables de l'église. Cet usage, conforme à l'ancien droit romain qui donnait souvent un arbitre aux parties, persista et n'avait pas besoin d'une sanction légale. La constitution *de confirmando judicio episcoporum et testimonium unius episc. accepto ferri*[3], qu'on date arbitrairement de 331, est contraire aux paroles du Christ, qui répudiait le jugement des affaires temporelles[4]; à une loi de cette même année qui interdit de décliner la juridiction ordinaire[5]; à une autre de 334 qui défend au juge, en quelque cause que ce soit, de prononcer sur un seul témoignage, fût-il celui d'un membre « de l'ordre illustre des sénateurs »[6]; et elle va bien au delà des priviléges qui étaient reconnus un siècle plus tard à l'Église, puisqu'il faut attendre près de quatre-vingts ans, jusqu'en 398 et 408, pour trouver des rescrits qui légalisent les sentences arbitrales des évêques en affaires civiles. Encore la force exécutoire ne leur fut-elle donnée par le magistrat ordinaire que dans le cas où les deux parties avaient demandé à être jugées par l'évêque[7]. Toute la législation du

[1] *Code Théod.*, V, 8, 1, *anno* 329, et *Code Just.*, IV, 43.

[2] Cf. Dig., XLVII, 22, 4.

[3] *Const. Sirmondi*, n° 1. Elle ne porte point de date, Godefroy la rejette, et le duc de Broglie (*op. laud.*, t. I, 2° partie, p. 266) accepte cette condamnation.

[4] Il refuse à deux frères qui se disputaient un héritage de prononcer entre eux : *Quis me constituit judicem aut divisorem super vos?* (Luc, XII, 14.)

[5] *Code*, III, 13, 4. La constitution de Sirmond porte : *etiamsi alia pars refragatur*. Sozomène, au cinquième siècle, parle d'une loi analogue (I, 9), mais avec cette importante réserve : « Si les deux parties y consentent », ἣν βούλωνται. Cette loi est celle d'Honorius : *Episcopale judicium ratum sit omnibus qui se audiri a sacerdotibus elegerent* (*Code*, I, 4, 8, *anno* 408).

[6] *Code Théod.*, XI, 39, 3.

[7] Le même avantage fut accordé en 398 aux juifs, qui soumettaient leurs contestations à l'arbitrage de leurs patriarches, *ex consensu partium* (*Code Théod.*, II, 1, 10), et ces deux lois ne devaient être que la confirmation de lois plus anciennes. Cette juridiction volontaire deviendra avant la fin du siècle une des grandes occupations des évêques (cf. S. Augustin, *Confess.*, VI, 8, pour S. Ambroise, et *Sur le Psaume* 119 pour lui-même), et l'Église la développa. Les conciles de Carthage (397 et 398) défendront à un clerc, sous peine de déposition, de pour-

quatrième siècle est contraire à cette constitution, qui eût bouleversé l'organisation judiciaire de l'empire, et Constantin, si soucieux de la paix publique, si longtemps appliqué à tenir la balance égale entre les deux grands partis religieux, n'a pu avoir la volonté et n'aurait pas eu la force de soumettre les païens à la juridiction épiscopale.

III. — MONNAIES DE CONSTANTIN; RÉSUMÉ DE SA POLITIQUE RELIGIEUSE.

L'étude des monnaies constantiniennes révèle bien ce désir de ne pas sacrifier un parti à l'autre. Les espérances, païennes ou chrétiennes, données dans les dépêches du gouvernement n'allaient qu'à ceux qui les devaient recevoir ; mais les monnaies couraient partout, et il en existe tant à l'effigie de Jupiter, de Mars, de la Victoire et surtout du Soleil, même avec la légende : « Au Génie du peuple romain » ou « du prince », que, pour le grand numismate Eckhel, toute l'histoire monétaire de ce règne était celle d'un empereur païen[1]. Cette doctrine ne peut plus être soutenue, depuis qu'on a trouvé un certain nombre de monnaies constantiniennes au type chrétien et d'autres où, sur la même pièce, les deux cultes sont associés : la légende *Marti patri conservatori*, par exemple, avec la croix[2]. Les écrivains qui certifient l'ardeur du zèle chrétien de l'empereur, dès l'année 312, se refusent à reconnaître cette confusion, pour eux outrageante ; l'histoire impartiale y voit la démonstration de cette politique qui s'inspirait heureusement bien plus des circonstances que d'un principe ou d'une croyance religieuse.



Monnaie de Constantin portant la légende : *Genio populi Romani.* (Moyen bronze.)



Monnaie de Constantin portant la légende : *Genio imperatoris.* (Moyen bronze.)

Enfin, lorsque l'empereur bâtit Constantinople, des rites païens

suivre une cause en justice par-devant les juges ordinaires, et à un fidèle, sous peine d'excommunication, de s'adresser à un juge dont la foi ne serait pas celle de l'Église. Au moyen âge cette juridiction ecclésiastique s'efforcera d'envahir toute la juridiction civile.

[1] Tome VIII, p. 88. Le cabinet de France, à lui seul, possède 138 petits bronzes avec la légende *Soli invicto comiti.*

[2] Voyez W. Madden, *the Numism. Chron.*, t. XXII, p. 242 et suiv.

furent pratiqués. Les premiers coups de pioche pour l'enceinte avaient été donnés le 4 novembre 326, le jour où le Soleil entrait dans la constellation du Sagittaire, afin que la muraille restât toujours sous la protection de l'archer céleste. Lorsqu'on tira l'horoscope de la nouvelle ville[1], le philosophe Sopater et un hiérophante romain accomplirent des cérémonies mystérieuses qui devaient garantir à jamais sa fortune[3]. Dans les fondations qui portèrent l'énorme colonne de porphyre, dont un débris existe encore, fut placée, dit-on, une copie du talisman de Rome, le Palladium troyen[4], et, au sommet, une statue dont la tête couronnée de rayons put être prise pour celle d'Apollon ou du prince. D'après une légende, Constantin y aurait aussi caché un morceau de la vraie croix que sa mère, sainte Hélène, croyait avoir retrouvée à Jérusalem. Aussi venait-on au pied de cette colonne faire des prières et brûler de l'encens, que les païens offraient à Apollon, les chrétiens à Jésus[5]. En passant au forum du Milliaire d'or, les uns se signaient devant la croix que tenait une statue de sainte Hélène, et les autres envoyaient à ces innombrables images de divinités le geste d'adoration silencieuse dont les anciens dieux se contentaient.



Monnaie de Constantinople[2].



L'impératrice Fl. Jul. Helena, mère de Constantin. (Monnaie d'or.)

Une statue qui portait une image de la Fortune ou du Génie de la ville fut dressée dans l'édifice où le sénat s'assemblait, comme la statue de la Victoire présidait aux délibérations du sénat romain[6].

[1] Glycas, Βίβλος χρονική, part. IV, édit. de Bonn.

[2] Au droit, le buste de la ville personnifiée et son nom : CONSTANTINOPOLIS. Au revers : VICTORIA AUG(usta) et un vaisseau portant des enseignes. (Monnaie de bronze.)

[3] Lydus, Περὶ μηνῶν, IV, 2. Πραιτέξτατος ὁ ἱεροφάντης ; Eunape, *Vie de Sopater;* Suidas, *ad hoc verbum.*

[4] *Chron. Pasch.*, p. 528, édit. de Bonn. L'Anonyme de Banduri ajoute (p. 14) qu'il fut mis αἱ ἕτερα πολλὰ σημειοφόρικά. Amm. Marcellin raconte (XVII, 4) que Constantin voulut faire transporter à Constantinople un obélisque égyptien consacré au Soleil, mais que la mort l'en empêcha.

[5] Socrate, I, 17; Philostorge, II, 18.

[6] Suivant le *Chron. Pasch.*, *ad annum* 330, p. 580, édit. de Bonn, c'était une statue de Constantin. Mais l'empereur ne pouvait sérieusement couronner lui-même chaque année sa

Chaque année, à l'anniversaire de la fondation de Constantinople, elle était mise sur le char du Soleil, que traînaient des chevaux à la robe couleur de feu, et conduite, en grande pompe militaire, à l'Hippodrome, devant le trône de l'empereur, qui lui posait une couronne sur la tête. A son passage, tous s'inclinaient et adoraient[1]. Mais cette cérémonie païenne était sanctifiée par un signe : Constantin avait fait graver une croix au front de cette statue du Soleil, et des prêtres chrétiens précédaient le cortége en chantant le *Kyrie eleison*, que, sans forfaiture, un païen pouvait répéter, comme hommage au Dieu suprême.



Apollon Didyméen. (Statuette de bronze du musée du Louvre.)

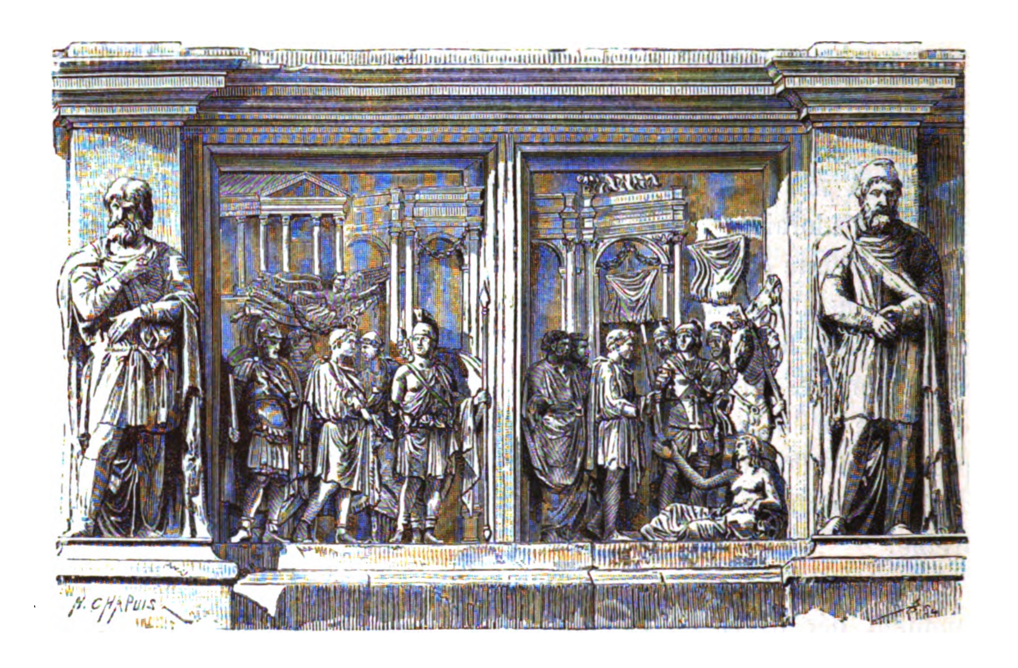
Lorsque Julien, après avoir publiquement déclaré sa foi païenne, approcha de Constantinople, la ville entière, dit Ammien Marcellin, sortit joyeusement à sa rencontre et lui fit une entrée triomphale. Pour que l' « apostat » y fût ainsi accueilli, il fallait qu'il restât beaucoup de païens dans cette ville, dont Constantin avait voulu faire la capitale chrétienne de l'empire.

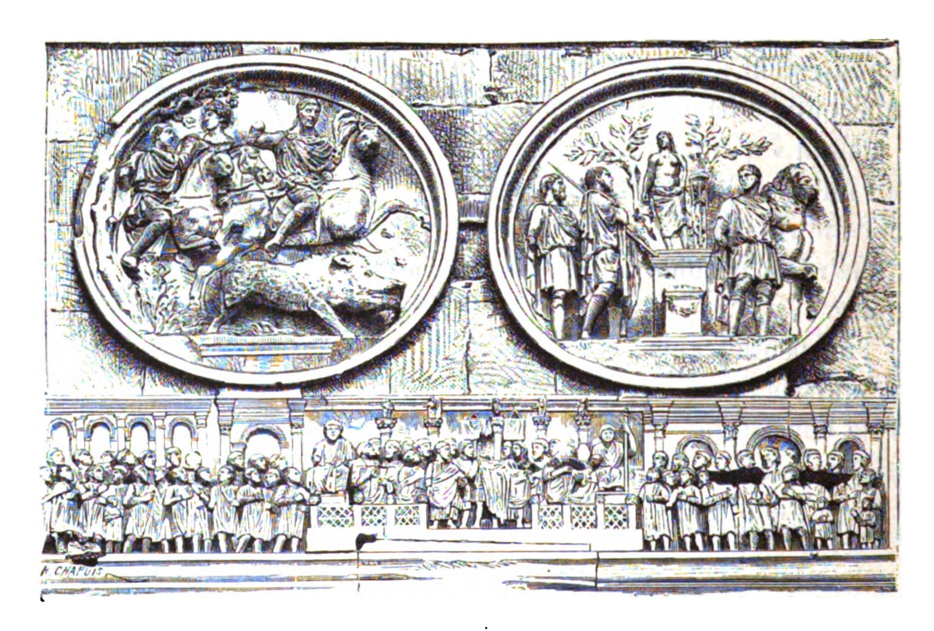
Si l'on pensait que les considérations qui viennent d'être présentées font de Constantin un trop prudent politique, que l'on regarde l'arc triomphal élevé à Rome en souvenir de la victoire qui avait décidé de sa fortune. C'est le principal

propre image; et si Julien fit jeter cette statue à l'égout à cause de la croix qui y était gravée (Banduri, p. 13), c'est qu'elle ne représentait pas Constantin.

[1] .... εἰς Τύχην τῆς πόλεως προσεκυνήθη παρὰ πάντων... (Banduri, *Ant. Const.*, t. I, p. 98. Cf. *ibid.*, p. 3 et 13.) Suivant Codinus, c'était la statue du Soleil qui portait cette Fortune, ὑπὸ Ἡλίου φερόμενον. La Fortune était, avec le Soleil, la grande divinité du temps. Beaucoup de villes, notamment Byzance, lui avaient consacré un temple, Τύχαιον, devant lequel on lisait les édits des princes (*C. I. G.*, n[os] 2024, 4554). Tout un quartier d'Alexandrie en avait pris le nom, le *Tychæum* : la lettre de Julien aux Alexandrins, n° 65, est adressée πρὸς δῆμον εὐφημήσαντα ἐν τῷ Τυχαίῳ.

monument de son règne, le seul, du moins, qui nous en reste. Pour

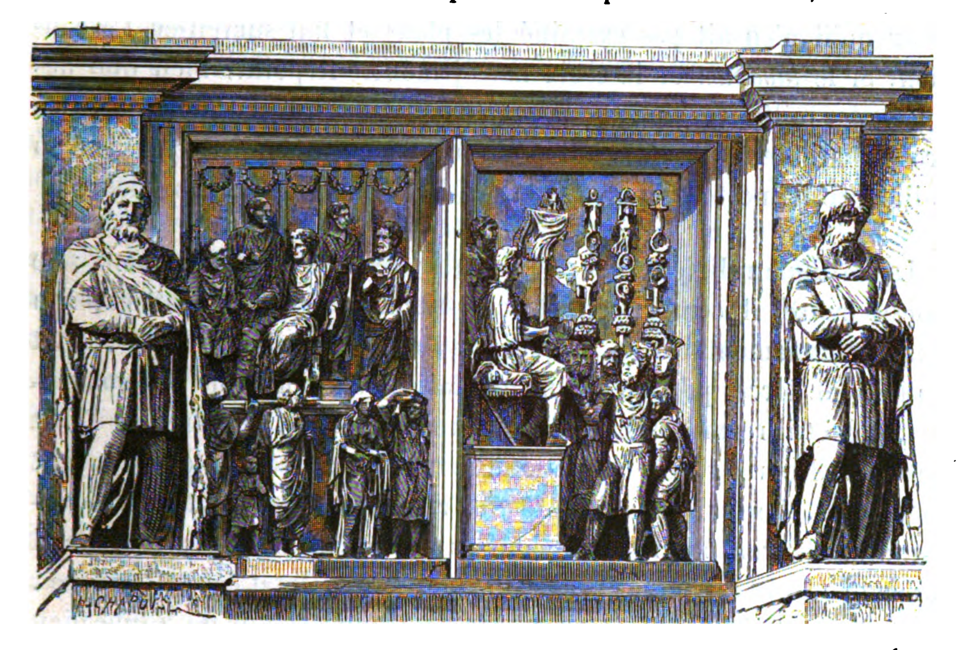


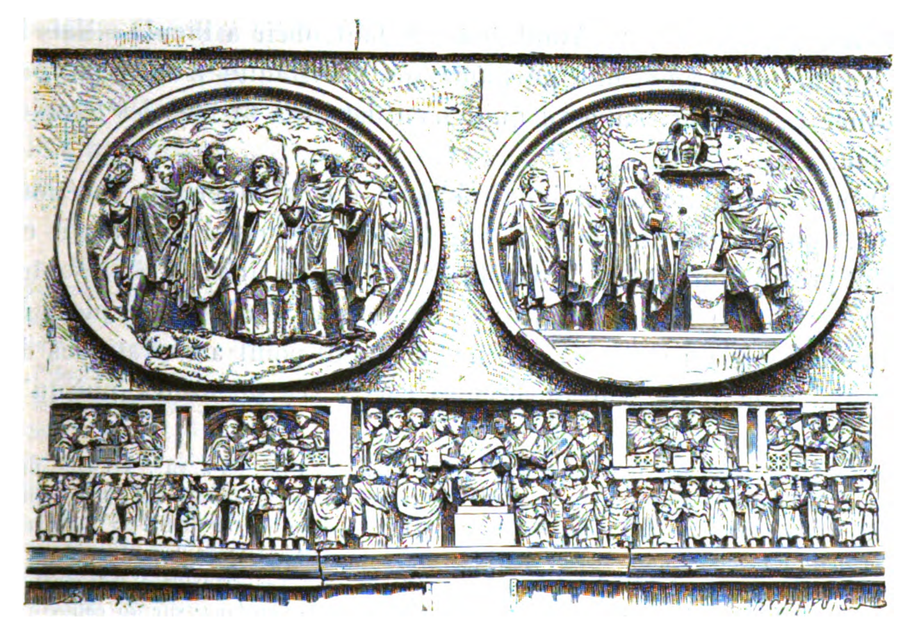


Bas-reliefs et statues de l'arc de Constantin.

l'histoire de l'art, il est d'une grande importance, car on y trouve des bas-reliefs de l'époque antonine qui par leur élégance forment un contraste frappant avec la grossièreté des sculptures constanti-

niennes[1]. Sur cette œuvre du premier empereur chrétien, l'histoire





Bas-reliefs et statues de l'arc de Constantin.

religieuse voit des sacrifices païens et elle ne voit pas un signe de

[1] Les colonnes, les entablements, les grands bas-reliefs du passage central, les bas-reliefs circulaires, au-dessus des petits arcs, les prisonniers daces qui surmontent les colonnes, ont été dérobés à un arc de Trajan aujourd'hui détruit. Les bas-reliefs circulaires représentent

christianisme. Ce monument intéressait trop la gloire de Constantin pour qu'il n'en ait pas examiné les plans et fait surveiller l'exécution. Si le *labarum* et la croix ne s'y montrent point, bien que des enseignes militaires de grande dimension aient été sculptées en place très-apparente, c'est qu'il n'a pas voulu, à cette date, les exposer au milieu de Rome toute païenne et qui le restera longtemps encore.

La politique religieuse de ce prince se résume en peu de mots : de bonne heure, il comprit que le christianisme correspondait par son dogme fondamental à sa propre croyance en un Dieu unique; il vit en lui une force qu'il ne voulut pas laisser en dehors de son gouvernement, et il regarda les évêques comme des fonctionnaires de l'État dans l'ordre religieux, condition où ses successeurs les retinrent longtemps. De leur côté, les évêques respectèrent son autorité souveraine et reçurent avec soumission ses ordres, même ses arrêts d'exil ou de déposition; cinquante ans plus tard, saint Optat écrivait encore : « L'Église est dans l'État; au-dessus de l'empereur, il n'y a que Dieu seul[1]. » Sous le premier empereur chrétien, personne, si ce n'est Athanase, n'osa dire : « Avant tout, il faut obéir à Dieu[2]. » Mais le paganisme était aussi une puissance que Constantin n'entendait pas tourner contre lui; on a vu qu'il n'en détruisit ni tous les temples ni toutes les libertés.

Depuis la défaite de Licinius (323), il fut certainement chrétien, autant qu'il le pouvait être. Il appela des évêques à sa cour, il en retint près de lui, et, au vestibule de son palais, il se fit représenter avec ses fils la tête surmontée de la croix et foulant aux pieds le Serpent, génie du mal[3]. Mais il ne se soumit point aux pratiques de la religion et il ne pouvait prendre part à ses solennités, puisqu'il

des scènes de chasse et de sacrifice; dans les bas-reliefs carrés, on a vu : sur l'un, une entrée triomphale de Trajan à Rome et l'établissement de la *via Appia;* sur l'autre, l'institution alimentaire de Trajan et l'empereur, à qui est amené un roi captif. Du quatrième siècle sont : les deux longues bandes qui, se développant sous les médaillons, représentent Constantin haranguant le peuple et distribuant un congiaire. Ces sculptures grossières et les médailles données dans le présent volume, le triomphe de Constance sur un camée que nous reproduirons plus loin, attestent la profonde décadence des arts à cette époque. L'arc est, dans son ensemble, donné précédemment, à la page 59.

[1] *De Schismate,* au livre III.

[2] Saint Pierre (*Act.*, v, 9) avait le premier prononcé ce mot, qui a eu de si graves conséquences et qui en a encore.

[3] Eusèbe, *Vie de Const.*, III, 3. C'est à tort que Rapp (*das Labarum und der Sonnencultus.* Bonn, 1866, p. 116) dit que Constantin n'a mis sur ses monnaies que la croix et non pas le monogramme. Voyez, page 88, la monnaie portant la légende *Gloria exercitus.*

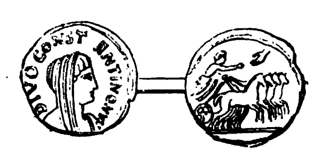
n'avait point reçu le baptême. S'il évita, jusqu'à son dernier jour, de donner à l'Église cette adhésion irrévocable, ce n'est point, comme le dit Eusèbe, parce qu'il avait espéré se faire régénérer dans les eaux du Jourdain ; c'est qu'il voulait que les païens n'eussent le droit de dire : « Il est chrétien! » que quand cette parole ne pourrait plus avoir pour lui de dangereuses conséquences. Il s'appliqua même à les rassurer en leur donnant, au moment où il faisait cette tardive entrée dans l'Église, un gage de son impartiale justice. En réponse à une requête de l'assemblée provinciale d'Afrique, il dicta un rescrit confirmant les priviléges des flamines perpétuels, et il ordonna, avec une solennité peu ordinaire, de graver ce décret sur les tables d'airain, « afin qu'il demeurât éternellement[1] ». Ces deux actes simultanés qui donnaient une garantie à chacun des deux grands partis religieux donnent aussi son vrai caractère à la politique du prince. Encore faut-il remarquer qu'il demanda son baptême à un évêque arien, qu'un autre arien fut le dépositaire de son testament, et qu'on se trompait si peu sur sa foi que, au concile de Milan (355), un évêque, Lucifer de Cagliari, rappela que Constantin avait « distillé le poison de l'hérésie arienne[2] ». A l'heure suprême, il gardait donc la foi qu'il avait toujours attestée dans l'intérêt de la paix publique, la croyance à la *summa divinitas* des philosophes et des ariens, qui étaient celle d'une grande partie des chrétiens d'Orient.

Les catholiques ont appelé Constantin « un vase de miséricorde » ;

[1] .... *ut perpetua observatione firmetur, legem hanc incisam æneis tabulis jussimus publicari. XII Kal. jun., Karthagini, anno* 337 (*Code Théod.*, XII, 5, 2). Cette loi en confirmait une analogue de 335, qui interdisait aux municipalités d'imposer aux flamines et aux *sacerdotes* l'obligation de tenir des *mansiones* pour le service public. (*Ibid.*, XII, 1, 21.) Constance réglementa, en 358, l'élection du sacerdoce provincial d'Afrique. (*Ibid.*, XII, 1, 46.) En 395, Honorius rappela les *sacerdotales*, qui, sous Théodose, avaient abandonné Carthage (*ibid.*, XII, 145) ; dans la constitution de 412 (*ibid.*, XVI, 5, 52), qui énumère les diverses conditions sociales, il nomme encore les *sacerdotales*, comme tenant le premier rang dans les cités, avant les principaux et les décurions, et, en 413, il parle de ceux qui, dans cette ville, *munus sacerdotii transegerunt*, et de ceux qui devront donner au peuple les jeux accoutumés (*ibid.*, 176). Au cinquième siècle, la conversion d'un personnage que sa naissance plaçait parmi les nobles était considérée comme une désertion. Paulin de Nole, après son baptême, écrit : « Où sont maintenant mes amis et mes proches ? Où sont ceux qui naguère vivaient avec moi ? Ils se dérobent à ma présence, comme un fleuve qui se précipite. Pour eux je suis mort. (*Ep. XI, Severo*, § 3.) Le clarissime Victorien hésite à se faire baptiser par crainte des colères et des mépris de la noblesse (S. Augustin, *Confess.*, VIII, 2). On sait à quelle religion appartenaient Aur. Victor, Libanius, Themistius, Symmaque et Rutilius, grands personnages et écrivains de mérite, et l'on ne sait pas quelle était celle d'Ausone, qui probablement n'en avait pas. Plus tard, encore, il y aura d'illustres païens. Honorius éleva, dans le forum de Trajan, une statue à Claudien, qui ferma, non sans gloire, la liste des poëtes de la muse païenne.

[2] *Pro Athan. ad Const. emp.*, p. 11. Socrate (I, 39), Sozomène (II, 34), parlent de ce testa-

les Grecs en ont fait un saint, égal aux Apôtres, *apostolis æqualis;* les sénateurs de Rome en firent un dieu, et, durant de longues années, il le fut pour les soldats[1]. Il eut des prêtres consacrés à son culte, des fêtes et des jeux institués en son honneur, comme en avaient eu les *divi*, ses prédécesseurs; et ses fils frappèrent, « à l'effigie du dieu Constantin », des médailles sur lesquelles se confondaient pacifiquement les signes des deux religions[3].



Monnaie portant la légende : *Divo Constantino Aug.*[2].

Comme Bonaparte cherchant à concilier l'Église et la Révolution, Constantin se proposa de faire vivre en paix, l'un à côté de l'autre, l'ancien et le nouveau régime, tout en favorisant celui-ci. Il avait reconnu de quel côté le monde marchait et il aidait au mouvement sans le précipiter. C'est une gloire pour ce prince d'avoir justifié le titre qu'il avait mis sur son arc triomphal : *quietis custos*, et l'histoire, qui ne s'occupe que des choses de la terre, doit lui tenir compte d'avoir opéré, sans guerre ni supplice[4], une révolution inévitable. Dans toute la série des siècles, nul, ni roi ni peuple, ne partage cette gloire avec lui.

Nous avons essayé de pénétrer jusqu'au fond de l'âme de Constantin et nous y avons trouvé une politique plutôt qu'une religion. Suivons cette politique dans les actes de son gouvernement.

ment confié à un arien. Il ne concernait sans doute que les intérêts domestiques de la famille, la question politique ayant été tranchée par l'acte de 335, qu'on verra plus loin.

[1] *Inter divos meruit referri* (Eutrope, X, 8). Dans son 1er *Panégyr.* de Constance, § 7, Julien disait en 355 : « Les soldats continuent de le révérer comme un dieu. »

[2] Petit bronze représentant au revers Constantin dans un quadrige; il tend la main à une autre main qui descend d'en haut pour le recevoir. (Cohen, n° 569.)

[3] Cf. *Byzant. Fam.*, p. 23, et Eusèbe, *Vie de Const.*, IV, 69. Symmaque, dans sa fameuse *lettre* (X, 54), dit que Constantin avait appartenu aux deux religions, la païenne et la chrétienne. Sur une de ces médailles il est représenté avec le *nimbus* (Eckhel, t. VIII, p. 79, 502); sur une autre il est montré la tête voilée, c'est-à-dire en grand pontife, avec la légende : *Divus Const.;* au revers, un char traîné par quatre chevaux l'emporte au ciel. Sur une autre médaille, on lit la même légende : *Divo Const.*, et au revers un soldat porte un globe surmonté du monogramme. (La Bastie, *op. laud.*, p. 397 et suiv.)

[4] Il faut excepter les deux meurtres qui ont été mentionnés ci-dessus, page 62.

[5] Deux soldats debout, tenant une lance et appuyés sur leur bouclier; au milieu, le *labarum* avec le monogramme ☧. (Revers d'un petit bronze de Constantin.)



Monnaie de Constantin portant le *labarum* et la légende : GLORIA EXERCITUS[5].

CHAPITRE CIII.

LES DONATISTES, L'ARIANISME ET LE CONCILE DE NICÉE.

I. — LES NOUVELLES ÉGLISES.

L'histoire militaire de Constantin a été conduite jusqu'à sa victoire sur Licinius, puis nous avons recherché quelles étaient ses croyances et quelles précautions il avait prises pour ne pas faire penser aux païens que la persécution se retournerait contre eux. Mais, s'il était parvenu à conserver la paix dans l'État, il n'avait pu la mettre dans l'Église; et comme ces combats d'idées auront de très-graves conséquences pour l'empire, nous sommes contraints de les raconter. Le concile de Nicée inaugurera le règne, nouveau dans le monde gréco-romain, de la religion mise sous la garde d'un puissant corps sacerdotal.

Après sa victoire du pont Milvius, Constantin était resté peu de temps à Rome; au commencement de janvier 313, on le trouve à Milan, où devait se célébrer le mariage de sa sœur Constantia avec Licinius. Au milieu de ces fêtes, les deux empereurs proclamèrent, en termes dignes de la grande cause dont ils se faisaient les défenseurs, la plus complète liberté de conscience pour les chrétiens de toutes les églises et pour les païens de tous les cultes. « Que chacun, disaient-ils, embrasse la religion qui lui plaît et pratique librement ses rites particuliers. Dans les choses divines, personne ne doit être empêché de suivre la route qui lui convient » : paroles qui auraient dû être à jamais gravées en lettres d'or aux palais des princes et des pontifes. Venaient ensuite les légitimes restitutions faites aux chrétiens. « Leurs cimetières, leurs églises, les biens des communautés, leur seront rendus; et s'il y a des acquéreurs de bonne foi à indemniser, le fisc payera[1]. »

L'édit de Milan renouvelait, dans sa première partie, celui de

[1] Lactance, *de Morte pers.*, 48; Eusèbe, *Hist. eccl.*, X, 5.

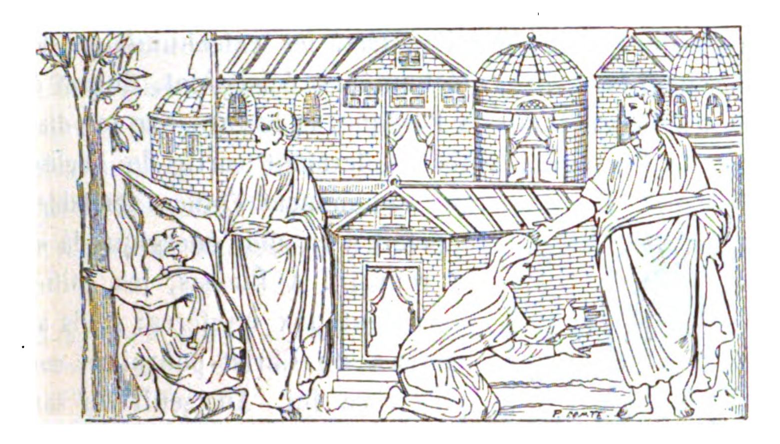
l'année 311[1]; dans la seconde, il prescrivait les mesures d'exécution nécessaires pour que la promesse impériale ne restât pas lettre morte. Le principe n'était donc pas nouveau; mais la résolution de l'appliquer sincèrement l'était. A la tolérance accordée par Gallien en 260, par Galère en 311, Constantin et Licinius ajoutaient l'égalité avec l'ancien culte. Désormais le christianisme ne sera plus seulement toléré, le voilà officiellement reconnu et protégé par l'État, au même titre que le culte païen. Constantin fit plus en effet que d'accorder aux églises la restitution de leurs biens et aux confesseurs celle de leurs dignités; le proconsul Anulius, chargé de porter la tête de Maxence en Afrique, pour que la province ne doutât point de la mort de son ancien maître, remit à l'évêque de Carthage, Cæcilianus, une constitution impériale qui reconnaissait au nouveau clergé les immunités dont l'ancien jouissait[2].

L'édit de Galère avait été, pour les chrétiens, une délivrance. Les prisons s'étaient ouvertes; des mines et des carrières étaient sortis les confesseurs, qui regagnaient leurs cités en chantant, le long des chemins, les hymnes au Seigneur. Ils montraient aux frères accourus sur leur passage la trace des fers et des tortures; on baisait leurs plaies; on demandait leur bénédiction et l'on s'affermissait dans la foi, « parce que Satan pouvait être encore quelque jour déchaîné ». Avec l'édit de Milan, les dernières craintes disparurent; le christianisme était légalement reconnu, l'âge des persécutions fini, celui du triomphe commencé. Les communautés s'assemblaient enfin au grand jour sans être poursuivies de menaces ou d'insultes; les dons pour les pauvres, ou « les contributions du Seigneur », étaient plus abondants, et les fidèles se pressaient plus nombreux aux solennités. Aussi fallait-il élever partout des églises pour contenir les néophytes attirés à cette doctrine, que maintenant l'empereur protége, par le dogme de la résurrection de la chair qui supprimait l'horreur de la destruction et par des promesses d'immortalité qui supprimaient la mort.

Les nouvelles maisons de prière ou maisons du Seigneur, *οἶκος κυριακός*, se construisaient sur le plan des basiliques romaines ou sur le modèle agrandi des églises des catacombes[3]. Au fond de l'édifice,

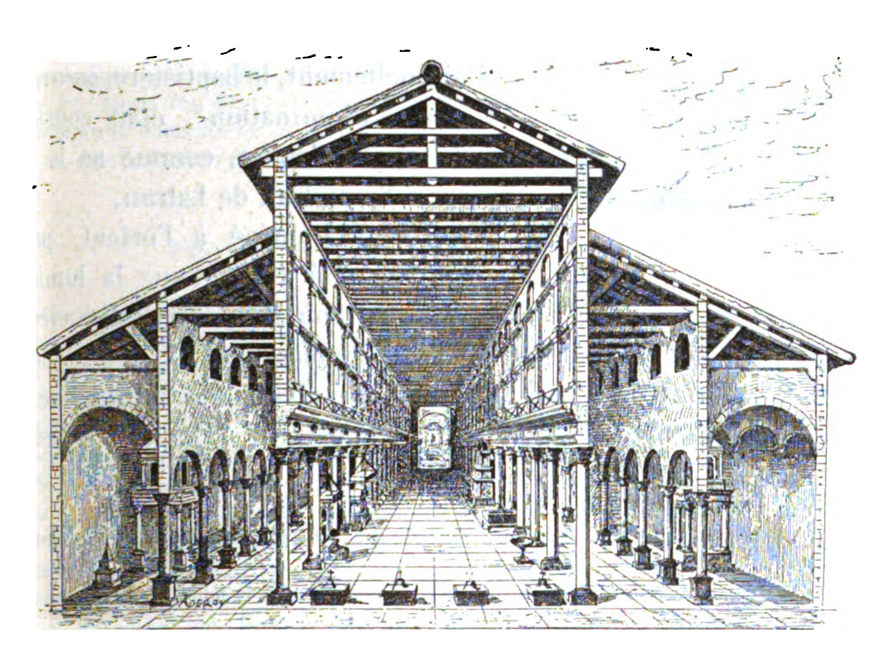
[1] Voyez page 16.
[2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, X, 7, et *Code Théod.*, XVI, 2, 1 et 2. Voy. p. 74-78.
[3] Clément d'Alexandrie, *Strom.*, III, 18. Pour les églises construites du temps de Constantin, voyez, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, X, 2-4, la description qu'il donne de la cathédrale de Tyr, et, sur l'église de Bethléhem, de Vogüé, *les Églises de la terre sainte*.

là où le préteur avait siégé, l'évêque était assis sur son trône ou βῆμα,



Bas-relief d'un sarcophage du musée de Latran représentant deux églises du quatrième siècle.

θρόνος, avec les prêtres à ses côtés ; devant eux, la table eucharistique



Façade de la basilique Constantinienne, qui a été remplacée par l'église de Saint-Pierre au seizième siècle[1].

et la table des offrandes, où le peuple déposait ses dons en argent

[1] Lorsqu'au seizième siècle on démolit la basilique Vaticane, pour construire Saint-Pierre on trouva, dit-on, des briques au nom de Constantin. Il a dû, en effet, faire commencer les travaux de cette église dont l'intérieur a un caractère très-ancien, mais la façade avait

et en nature pour l'entretien des clercs et des pauvres de la communauté[1]; plus loin, la foule des fidèles : les hommes d'un côté, les femmes de l'autre; derrière eux, les catéchumènes; hors des portes, les pénitents. Les catéchumènes écoutaient, durant deux ou trois ans, les instructions de l'évêque, la lecture par les diacres de l'épître et de l'évangile, mais ils devaient sortir de l'église avant que commençât l'office véritable. qu'on appelait d'un mot énergique la *missa* ou le renvoi[2]. A Éleusis, les initiés seuls assistaient aux mystères; seuls aussi les baptisés du Christ pouvaient communiquer avec lui. Au seuil du sanctuaire étaient l'eau et le sel, que le prêtre avait bénits en les mêlant, et qui « préservaient de l'atteinte des esprits de malice » ceux qui en usaient « pour chasser les démons de leur demeure, le péché de leur âme, la maladie de leur corps ».



Le Christ[4].

Habituellement, le baptistère, φωτιστήριον ou lieu d'illumination[3], était construit en dehors de l'église, comme on le voit encore à Saint-Jean de Latran.

Le temple, tourné à l'orient, parce que de ce côté était venue la lumière, est sombre et nu comme la catacombe d'où il est sorti. Des cierges y brûlent, flambeaux naguère indispensables dans la nuit souterraine, à présent symboles de la lumière divine qui a illuminé les esprits[5]. A ces premiers jours de la délivrance, l'Église n'a pas les

subi de nombreux remaniements qui ne permettent pas de la dater de l'époque constantinienne.

[1] Saint Cyprien, au milieu du troisième siècle, appelait déjà la table eucharistique *altare Dei* (*Epist.*, LXV, 1).

[2] Dans certaines églises, les catéchumènes devaient s'éloigner, même avant l'évangile. Le premier concile d'Orange, en 441, interdit cet usage. (P. Le Brun, *Explication de la messe*, p. 214.)

[3] Voyez, au tome VI, page 171, Cyprien parlant de la lumière nouvelle descendue en son esprit par la grâce de son baptême.

[4] Camée byzantin du cabinet de France (améthyste claire de 26 millimètres sur 13), n° 258 du Catalogue.

[5] On allumait les cierges pour la lecture de l'évangile, en souvenir, dit saint Jérôme, de ce verset du psaume : « Votre parole est la lumière qui éclaire mes pas. » (*Epist. adv. Vigi-*

splendeurs qu'elle montrera quand tous les arts s'uniront pour l'emplir de leurs magnificences et pour retenir par les enchantements des sens les âmes séduites par la douceur des paraboles évangéliques ou épouvantées par les terreurs de l'enfer. Point de vitraux aux fenêtres, de sculptures aux boiseries, de tableaux aux murailles[1] : le grand Christ silencieux et sévère des églises byzantines n'y apparaît pas encore; point non plus de somptueux vêtements pour le prêtre, ni de chants harmonieux soutenus d'une musique céleste[2], parce que « la

lantium.) La Chandeleur, commémoration de la présentation de Jésus au temple, fut appelée la fête des saintes lumières, et le cierge pascal était un symbole de la résurrection. Il y eut, à l'origine, pour ce détail du culte, moins de symbolisme et plus de réminiscences païennes. Les flambeaux allumés en plein jour étaient un signe de royauté, de joie publique ou de piété. « Aux fêtes de la Minerve de Saïs, dit Themistius (*Disc.*, IV, p. 49, éd. Hardouin), l'Égypte resplendit du feu des illuminations : c'est la fête des lumières, ἣν καλοῦσι λυχνοκαΐαν. Cet usage était général, et les temples étaient, comme nos églises, éclairés par des lampes. Le papyrus du Louvre n° 2423, intitulé *l'Antigraphe des luminaires*, mentionne un don d'huile « pour les quarante-deux luminaires de la grande déesse Astarté. » (Revillout, *Rev. d'Égyptol.*, 1881, p. 79.) Dans la Perse, les mages portaient le feu perpétuel devant les rois; on le porta à Rome devant les impératrices (*Hist. des Romains*, t. VI, p. 7, n. 1, et p. 278); des cierges étaient allumés aux entrées des princes, à leurs triomphes et pour leur fête, aux mariages, aux funérailles des particuliers; une lampe brûlait toujours devant l'autel des dieux lares, et quelquefois devant les statues des dieux. Lorsque Constantin entra au concile de Nicée, sa venue fut annoncée par le flambeau qu'on portait devant lui. (Eusèbe, *Vie de Const.*, III, 10.) Le poëte Corippus, dans un poëme en l'honneur de Justinien, a expliqué ce *signal* :

.... prænuntius ante
Signa dedit cursor, posita de more lucerna.

A l'entrée de Julien dans Sirmium, le peuple et les soldats allèrent à sa rencontre avec des flambeaux et des fleurs, *cum lumine multo et floribus.* (A. Marcellin, XXI, 10.) L'Église aura voulu faire au roi du ciel les honneurs faits aux rois de la terre. Aujourd'hui encore les évêques entrent à l'église précédés d'un choriste qui tient un bougeoir allumé. Un passage d'Amm. Marcellin (XIV, 1) montre que les grandes villes étaient éclairées la nuit .... *ubi* [à Antioche] *pernoctantium luminum claritudo dierum solet imitari fulgorem.*

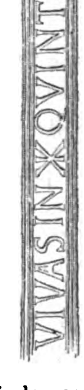
[1] *Ne quod colitur et odoratur in parietibus depingatur* (concile d'Elvire, canon 33). Eusèbe (*Lettre à Constantia*) blâme comme profane le désir d'avoir une figure du Christ (*ap.* Migne, II, 1545. Cf. *id.*, *Hist. eccl.*, VII, 18). Macarius Magnès ne voulait pas qu'on peignît des anges. (Tillemont, IV, 309.) Cette crainte d'éveiller des souvenirs païens s'effacera à mesure que le paganisme disparaîtra, et les églises se couvriront de peintures qui feront de leurs murailles un livre pieux ouvert sous les yeux des fidèles. Le symbolisme des catacombes avec ses figures vagues, impersonnelles, sera remplacé par un réalisme fécond, c'est-à-dire par des types déterminés que le plus ignorant reconnaîtra. Le passage de l'un à l'autre système est bien indiqué par la description de son église que Paulin de Nole envoie à son ami Sulpice Sévère. Voyez Müntz, *la Peinture et l'iconographie chrétienne.* La sculpture ne se montre aussi sur les sarcophages chrétiens qu'au quatrième siècle. M. de Rossi en a réuni au musée de Latran une très-curieuse collection, et M. Le Blant a décrit et expliqué ceux de la ville d'Arles.

[2] Ce fut saint Ambroise qui, vers la fin du quatrième siècle, organisa le chant sacré; mais de bonne heure on avait pris l'habitude, dans les églises d'Orient, pour soutenir l'attention des fidèles, que la prière muette ne pouvait occuper longtemps, de diviser l'assistance en deux

voix humaine est la seule harpe digne du Verbe de Dieu » ; pas même d'encens, offrande païenne que le vrai Dieu repousse : la religion de la mort n'aime pas encore les splendeurs de la vie. Mais sur les murailles, sur les lampes, peut-être sur les vases de l'autel, de pieuses légendes, et à l'entrée du sanctuaire une promesse de paix : *Pax intranti;* comme au seuil de certains temples d'Esculape, qui prétendait guérir aussi les maux de l'âme, on lisait : « Entre bon ; sors meilleur [1]. » A l'autel, un culte simple et pur : au lieu du sang qui coule, de la victime qui gémit et du repas vulgaire copieusement ordonné auprès du temple païen, le Dieu qui a fait les moissons et la vigne se donne lui-même sous les espèces du pain et du vin, et tous les fidèles, en signe de fraternité, viennent boire à la même coupe, manger au même pain. Comme préparation au mystère, l'enseignement dogmatique et moral des Écritures, les tragiques récits de la Passion et les adorables paraboles de l'Évangile, puis la prière silencieuse des fidèles, le *Sursum corda* de l'officiant, qui devrait être toujours le cri de l'humanité, et la foi de l'assemblée entière éclatant dans la récitation rhythmée des psaumes [3], cette poésie lyrique des Hébreux, la plus belle qui soit au monde. Que de moyens pour attirer les âmes délicates ou élevées! celles même



Vase d'argent du quatrième siècle portant une légende chrétienne [2].



Développement de la légende du vase donné ci-contre.

groupes qui psalmodiaient, en répondant alternativement l'un à l'autre. (S. Basile, *Lettres*, n°s 63 et 64.) Les psaumes étaient chantés, dit-il (*Homélie sur le psaume I*), afin que la douceur de l'harmonie insinuât secrètement les préceptes dans les cœurs.

[1] *Bonus intra, melior exi* (*C. I. L.*, t. VIII, n° 2584; et pour la formule chrétienne, *ibid.*, n° 9712).

[2] Cabinet de France, n° 3884. Ce vase a 36 centimètres de hauteur et une circonférence de 45 centimètres.

[3] *Primitiva Ecclesia ita psallebat, ut vox pronuncianti vicinior esset quam canenti* (Isidore de Séville, *de Eccles. offic.*, 1, 5). Pline le Jeune (*Epist.*, X, 94) montre que cet usage était fort ancien.... *carmen Christo.... dicere secum invicem.* Le chant et la musique accompagnaient aussi les cérémonies religieuses des juifs et des païens. L'ancienne Égypte avait dans son clergé des prêtresses *chanteuses* (Revillout, *op. cit.*, p. 100), et Alexandrie possédait une grande école où l'on formait, pour les solennités, des chantres et des musiciens. Voyez Miller, *Décret de Canope*, lignes 58-59; Julien, dans une lettre qui sera citée plus loin, et Amm. Marcellin, XXII, 16.



Le Christ byzantin. (Mosaïque de la chapelle de Martorana, à Palerme.)


THE ASTOR LIBRARY
NY

des pécheresses qui, comme Marie-Madeleine, auraient arrosé de leurs larmes les pieds du Sauveur! Beaucoup allaient au fond de la doctrine et en tiraient les règles de conduite qui sont la condition du salut; ils vivront dans l'ombre, le silence et la méditation, avec la pratique des œuvres pieuses, et l'histoire ne saura pas leurs noms: ils sont le vrai troupeau du Bon Pasteur. Mais beaucoup aussi, n'ayant pas la force de soumettre leur caractère à leur croyance, se contenteront de prendre les formes extérieures de la foi et laisseront la passion maîtresse de leur âme, tandis qu'ils murmureront des lèvres les prières nouvelles. Ils seront les chrétiens de la politique et du monde que nous allons rencontrer à chaque pas dans cette histoire. D'autres avaient la foi violente et ils susciteront des querelles religieuses qui déchaîneront sur l'empire un nouveau genre de guerre intestine.



Le Bon Pasteur[1].

II. — LES DONATISTES.

L'église d'Afrique était déjà troublée par les donatistes, sectaires ardents et grands disputeurs, au cœur dur, à l'esprit violent, comme cette terre de feu en a toujours produit. C'est la plus rigide des sectes qui, sous les noms de *montanistes*, *novatiens*, *méléciens*, etc., protestaient contre le relâchement de la discipline et l'indulgence trop facile pour le péché. Ils rejetaient de leur communion les *traditores* et les *lapsi* qui avaient livré les Écritures ou renié la foi. Leur farouche orgueil n'admettait point que l'Église pût pardonner à ceux qui avaient un instant faibli devant le bourreau. Sous prétexte que le diacre Cæcilianus, élevé par le peuple de Carthage au siége épiscopal de cette ville, avait été ordonné par un *traditeur*, soixante-dix évêques de Numidie consacrèrent à sa place le diacre Majorinus, et après lui, en 313, Donatus. Carthage et beaucoup de cités numides eurent alors

[1] Intaille du Cabinet de France. (Nicolo de 10 millimètres sur 07. N° 2166 du catalogue.)

deux évêques. Ce schisme suscita des violences. A une offre de conférence, faite par Cæcilianus, un des soixante-dix répondit : « Qu'il vienne et, au lieu de lui imposer les mains pour l'épiscopat, nous lui casserons la tête pour sa pénitence[1]. » Ces persécutés de la veille commençaient entre eux une guerre qui ne devait jamais finir. Ils étaient à peine plus réservés avec le pouvoir public. Quand ils apprirent que le gouverneur allait commencer une information contre eux : « Qu'ont de commun, dirent-ils, des chrétiens avec des rois, des évêques avec la cour? »

Cependant ni les uns ni les autres n'étaient encore de force à se faire justice eux-mêmes; ils demandèrent à Constantin de leur donner pour juges des évêques de la Gaule, parmi lesquels ne s'étaient point trouvés de *traditores*. L'empereur n'aimait le désordre nulle part; il souhaitait qu'il n'y eût dans tout l'empire qu'un seul culte, celui du Dieu suprême, comme il n'y avait qu'une seule volonté, la sienne. Ces clameurs, qui troublaient une province pour une élection épiscopale, l'irritaient : il se résolut à les faire cesser sans toutefois laisser intervenir l'autorité publique dans le débat. Imitant la sage conduite qu'Aurélien avait tenue au sujet de Paul de Samosate[2], il renvoya le procès à une commission d'évêques italiens et gaulois qu'il constitua juges par une lettre où il disait : « Voilà les évêques divisés, le peuple partagé en deux factions, et poussé aux excès. Il m'a plu que Cæcilianus, dix de ses partisans et dix de ses adversaires vinssent à Rome. J'ai ordonné à Reticius, Maternus et Marinus, vos collègues, de s'y rendre, afin que la cause fût entendue. » Trois évêques gaulois et quinze italiens formèrent un tribunal; ils cassèrent le concile des soixante-dix, donnèrent raison à Cæcilianus, et envoyèrent leur décision, avec toutes les pièces de la procédure, à l'empereur, qui maintint l'évêque de Carthage sur son siége[3].

Les donatistes refusèrent d'accepter l'arrêt du concile et incrimi-

[1] *Exeat huc.... et quassetur illi caput de pœnitentia* (Optat de Milève, p. 20-21, édit. de 1679). Cet Optat, évêque de Milève, une des quatre cités de la fédération cirtéenne (voy. *Hist. des Romains*, t. V, p. 360 et 476, n. 3), écrivit, au témoignage de saint Jérôme, son traité *de Schismate Donatistorum* avant 375.

[2] Voy. t. VI, p. 475.

[3] Eusèbe, *Hist. eccl.*, X, 5. Cf. Optat de Milève, *de Schismate Donatist.*, I, p. 28, et *Gesta purgationis Cæcil.* Les donatistes avaient demandé que leurs juges fussent pris parmi les évêques de la Gaule. Constantin, déférant en partie à ce désir, avait désigné trois Gaulois, mais en leur adjoignant des évêques d'Italie et du pays rhétique sous la présidence de l'évêque de Rome. Nous avons la lettre adressée par l'empereur à l'évêque romain *Miltiadi episcopo urbis Romæ et Marco;* des lettres semblables furent certainement envoyées à tous les évêques convoqués

nèrent un autre évêque, celui d'Aptonge. Comme il s'agissait cette fois, non pas de doctrine, mais d'un point de fait, à savoir si l'évêque avait été *traditor* et si Cæcilianus était l'auteur d'une lettre incriminée, Constantin les renvoya par-devant le proconsul d'Afrique, qui les traita tous en justiciables ordinaires avec la froideur hautaine d'un magistrat romain qui commande [1]. Les donatistes eurent encore le dessous; mais ils étaient nombreux et tenaces; ils assaillirent l'empereur de tant de réclamations pour obtenir de nouveaux juges, qu'il convoqua une seconde assemblée d'évêques dans la ville d'Arles en autorisant ceux qu'il y appelait à se servir de la poste impériale [2]. C'était leur donner le caractère de fonctionnaires publics et, à ses yeux, les évêques le devenaient, car il entendait gouverner par eux leurs turbulentes communautés. « J'avais espéré, écrivait-il au vicaire d'Afrique et à l'évêque de Syracuse, voir le terme de ces disputes et de ces séditions qui, vraiment, n'ont pas d'objet sérieux. Mais vos lettres m'apprennent que ces hommes divisés en deux partis se livrent à des disputes obstinées qui les couvrent de honte. Je ne puis tolérer de tels scandales; ils finiront par irriter la Divinité contre moi, puisqu'elle m'a confié le gouvernement du monde [3]. »

Le concile d'Arles (314), où se trouvèrent réunis trente-trois évêques selon les uns, un beaucoup plus grand nombre selon les autres, condamna les donatistes et rédigea vingt-deux canons, dont trois seulement importent à l'histoire politique.

Les mariages mixtes ont toujours, et justement, déplu à l'Église,

à ce premier concile romain. Les Pères siégèrent au palais de Latran, propriété du domaine impérial que Constantin donna à l'évêque de Rome, probablement après la mort de Fausta, qui habitait cette demeure quand elle résidait à Rome. Cf. Tillemont, IV, 141. On a vu, au tome VI, p. 187-191, que, vers la fin du deuxième siècle, une primauté d'honneur était déjà reconnue à l'évêque de Rome. Amm. Marcellin (XV, 7) dit, au quatrième, que les évêques de la Ville éternelle jouissent d'une considération plus grande : .... *potiores æternæ Urbis episcopi*, tout en racontant que Constance II fit arrêter le pape Libère *tamquam imperatoris jussis et plurimorum sui consortium decretis obsistens.*

[1] Optat de Milève, *Gesta purgationis*, p. 97-98. On ne trouve ni dans les Actes du proconsul d'Afrique, ni dans les lois ou dans les lettres vraiment authentiques de Constantin, les pieuses mièvreries qu'Eusèbe et les historiens ecclésiastiques mettent dans la bouche de l'empereur lorsqu'ils le font parler aux évêques.

[2] Le droit de se servir du *cursus publicus* entraînait celui d'être hébergé et nourri dans les *mansiones* aux frais de l'État, ou plutôt à ceux des provinciaux qui supportaient cette dépense. A chaque groupe de deux évêques, Constantin accorda (*Lettre* à l'évêque de Syracuse) trois esclaves publics pour les servir. Amm. Marcellin verra, dans ces faveurs, une cause de ruine pour la poste impériale et pour le trésor (XXI, 16, *ad ann.* 361).

[3] Ces passages sont extraits de deux lettres citées par Optat de Milève et par Eusèbe (*Hist. eccl.*, X, 5). Plusieurs évêques s'étaient fait représenter par des prêtres ou diacres.

parce que la foi des siens y court de grands risques. Mais les chrétiens étant alors une minorité, et une minorité ardente, ces sortes d'union devenaient un moyen de propagande. Le concile eut pour elles beaucoup de mansuétude : il ne condamna qu'à une courte pénitence la jeune fille chrétienne qui se mariait à un païen (10e canon), dans l'espérance qu'elle saurait attirer son époux à l'Église. C'était du reste la doctrine de saint Paul[1].

On sait ce que Tertullien et Origène pensaient de l'état militaire, et l'on a vu la dernière persécution commencer par le refus que firent des fidèles d'entrer au service ou d'y rester. Mais du moment que l'Église avait obtenu l'égalité avec le paganisme, elle devait désirer que tous les emplois, surtout ceux de l'armée, fussent accessibles aux chrétiens. Par une habile évolution, les Pères d'Arles, renonçant à l'ancienne doctrine, décidèrent que ceux qui abandonneraient les enseignes sans congé seraient rejetés de la communion des frères (3e canon).

Les membres d'une communauté chrétienne étaient soumis à la juridiction spirituelle de l'évêque; l'Église voulut les suivre dans les fonctions publiques qu'ils allaient remplir, même dans les plus hautes. « Le fidèle nommé à une charge, dit le 8e canon, prendra de son évêque des lettres de communion et sera soumis dans sa nouvelle résidence à l'évêque diocésain, qui veillera sur lui et pourra, s'il manque à la discipline, le retrancher de la communion. » Ces proscrits d'hier rêvent déjà de conquérir l'armée et l'administration. Quelle confiance, quelle audace, mais aussi quel merveilleux esprit de gouvernement, et comme l'on comprend que le monde n'ait pu leur résister ! Constantin mit un terme aux travaux du concile en ordonnant aux évêques de regagner leurs villes épiscopales[2].

Les bénédictins disent : « Il est à remarquer qu'à la fin des Actes de ce concile, les évêques ne signent pas suivant le rang qu'on a donné à leurs siéges, mais suivant celui de leur antiquité.... Il n'y avait donc rien de réglé dans les Gaules touchant la prééminence de certains siéges, et tous les évêques y étaient regardés comme égaux : l'âge seul mettait une différence entre eux[3]. »

[1] L'Apôtre, en effet, conseillait à l'époux chrétien de ne point se séparer de son conjoint païen, à moins que celui-ci ne se refusât à la vie commune (*I Cor.*, VI, 12-16); mais une lettre de saint Ambroise montre que, dès la fin du siècle, l'Église se croyait assez forte pour n'avoir plus besoin de ces ménagements.

[2] *Proficiscemini et redite ad proprias sedes* (*Lettre* de Constantin *au synode d'Arles*). — *Tædians, jussit omnes ad suas sedes redire* (*Lettre* du synode *au pape Sylvestre*).

[3] *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 267.

Il était d'usage que les assemblées communiquassent aux évêques absents leurs décisions, afin d'établir l'uniformité de la doctrine. Avant de se séparer, le concile envoya ses canons au pape, « qui pouvait, disait la lettre synodale, les faire plus aisément accepter de tous[1] ». Rome, l'unique siége apostolique de l'Occident, en était la métropole religieuse; par leur déférence, les Pères d'Arles confirmaient la primauté d'honneur depuis longtemps reconnue à l'évêque romain dans les provinces latines; mais ce n'était pas encore la reconnaissance de la primauté de juridiction.

Les donatistes ne se soumirent pas plus au concile d'Arles qu'ils ne s'étaient soumis à celui de Rome. Ils en appelèrent encore à l'empereur. Impatienté de ces querelles qui lui semblaient futiles, il s'écriait douloureusement : *O rabida furoris audacia*[2]! Il avait mis la main aux choses d'Église, il ne pourra la retirer. Il prendra parti tantôt pour les orthodoxes, tantôt pour leurs adversaires : emprisonnant les uns, exilant les autres, et finissant, de lassitude, par les renvoyer tous à leurs églises[4].



Constantin portant le casque avec le monogramme[3].

III. — LE CONCILE DE NICÉE (325).

En proclamant la liberté des cultes, l'édit de Milan avait mis le gouvernement en dehors et au-dessus des querelles religieuses : position excellente que Constantin ne put conserver. L'intérêt de la paix publique le força bien vite de revenir à la vieille doctrine romaine de

[1] *Per te potissimum omnibus insinuari.* Voyez les vingt-deux canons du concile d'Arles dans Routh, *Reliquiæ sacræ*, t. IV, p. 307. L'évêque d'Arles signa le premier la lettre synodale, ce qui donne à penser qu'il avait présidé le concile. Les Pères d'Arles appellent le pape *Frater dilectissime*, et marquent bien le caractère du siége romain lorsqu'ils disent au pape : « Tu n'as pu t'éloigner *a partibus illis in quibus et Apostoli quotidie sedent et cruor ipsorum sine intermissione Dei gloriam testatur* » (Optat de Milève, *Gesta purgat.*, p. 99).

[2] Optat de Milève, *de Schism. Donatist.*, p. 28.

[3] Cabinet de France, collection du duc de Luynes. Intaille de 12 millim. sur 10, par conséquent très-agrandie dans notre gravure, et qui a dû servir de cachet à quelque pieux personnage. Elle n'est certainement pas du temps de Constantin et semble l'œuvre d'un artiste de la Renaissance. Cf. *Revue numism.*, 1866, 78-110.

[4] Emprisonnement de Cécilien à Brixia, puis son rétablissement sur le siége de Carthage en novembre 316; exil des donatistes vers ce temps; leur rappel en 320. Cf. Routh, *op laud.*

la religion subordonnée au prince. Mais il ne s'agissait plus de ces cultes sans dogmes ni enseignement, sans liens entre eux, sans autorité hors des villes où ils étaient établis et qui avaient pour chef le maître de l'empire, le pontife-roi. L'Église était une corporation immense, possédant une discipline et une hiérarchie; avec la doctrine de l'inspiration divine, réputée toujours active au sein de la communauté, elle prenait ses règles de conduite dans une sphère plus haute que celle de la loi commune; aussi ne tiendra-t-elle compte de celle-ci qu'autant qu'elle y sera forcée ou qu'elle pourra la plier à ses intérêts. L'antiquité gréco-latine n'avait jamais connu pareille puissance, et s'en emparer pour longtemps était impossible à l'autorité publique. Mais la croyance à l'intervention de l'Esprit Saint causait dans ce grand corps de continuelles perturbations. L'Église avait eu déjà des sectes innombrables, qui se poursuivaient mutuellement d'anathèmes, et elle en aura bien d'autres. En se proposant de mettre l'unité et la paix dans ce monde irascible et violent, où chacun des adversaires a toujours cru tenir la vérité, Constantin prenait une lourde charge. Tout son règne en sera troublé; mêmes désordres sous ses successeurs, jusqu'au temps où le clergé chrétien réussira à soustraire les questions religieuses à l'examen des gouvernements et, après avoir salué avec bonheur l'entrée de l'Église dans l'État, se trouvera assez fort pour essayer de mettre l'État dans l'Église. Constantin pouvait-il agir autrement qu'il ne le fit? L'honnête et tranquille déisme qui formait sa religion ne suffisait point à ces esprits enflammés. Nous allons le voir entraîné à donner à l'Église son arme la plus formidable, en réunissant le premier de ces conciles œcuméniques qui se retourneront contre ses successeurs.

Après que la défaite de Licinius l'eut fait maître de l'Asie, il promulgua deux édits : l'un pour supprimer tous les effets de la dernière persécution; l'autre, véritable mandement d'évêque plein de mansuétude et d'onction, pour exhorter ses peuples à adorer le Dieu suprême « qui, élevant par son fils sa face resplendissante, a averti le monde de venir au culte de sa divinité ». Cette lettre, qui est une profession de foi chrétienne, n'a rien du style impérieux et vif de Constantin. Elle a été visiblement écrite par un évêque, et cet évêque doit avoir été celui que, depuis l'édit de Milan, il avait pris comme secrétaire pour les affaires ecclésiastiques, Hosius de Cordoue[1]. Mais on y re-

[1] Voy. ci-dessus, p. 63. C'est à lui qu'est adressée la constitution de *manumissionibus in ecclesia* (*Code Théodosien*, IV, 7, *anno* 321).

trouve le prince et sa constante pensée dans la recommandation plusieurs fois répétée que tous vivent en paix, avec un esprit de mutuelle tolérance[1].

Hélas! la tolérance était dans la politique du prince; elle n'était pas et ne pouvait être dans la conduite d'hommes qui se croyaient les maîtres de l'avenir de l'humanité, les dispensateurs du salut ou de l'éternelle damnation des âmes. Au moment où Constantin publiait son pacifique rescrit de 324, la plus violente des querelles qui aient agité l'Église éclatait dans Alexandrie et gagnait tout l'Orient.

Il y avait en Égypte des révoltes disciplinaires : l'évêque de Lycopolis, Meletius, partisan des doctrines rigides, avait refusé de se soumettre à son métropolitain, Alexandre, et Colluthus essayait de défendre les vieux droits des presbytres ou anciens contre les empiétements de l'autorité épiscopale. Bien autrement grave était la question soulevée par Arius, prêtre d'Alexandrie renommé pour sa science, l'austérité de sa vie et sa puissante dialectique. « Si le Fils est engendré du Père, disait-il, comme l'Église l'enseigne, le Père existait avant le Fils, et il n'y a pas égalité entre les deux premières personnes de la Trinité. » Le raisonnement était juste, mais essayer de mettre la raison dans le mystère, c'est le détruire[2]. Arius sauvait le Dieu de l'esprit que les philosophes plaçaient solitaire sur le trône de l'éternité ; mais il tuait le Dieu du cœur, celui que l'imagination voyait dans les plaines de la Galilée et aux rives du Jourdain, au milieu des enfants et parmi les saintes femmes, dans la glorieuse transfiguration du Thabor et sur sa croix sanglante, ou brisant la pierre de son tombeau, gage de l'universelle résurrection qu'il avait promise. Pour faire une religion, c'était ce Dieu qu'il fallait garder. Les hommes de gouvernement, qui ont toujours été nombreux dans l'Église, à côté des mystiques, ne s'y trompaient pas : ils savaient que tout le christianisme est dans le Christ; que sa divinité était la grande nouveauté religieuse, et que, si elle était compromise, l'édifice entier s'écroulait. Or, en faisant de Jésus la première seulement des créatures, en lui ôtant l'éternité, on rouvrait la porte à ceux qui ne verront en lui

[1] Eusèbe, *Vie de Const.*, 48-60, surtout le chapitre 56.

[2] Sur les antécédents de l'arianisme, qui avait de profondes racines dans l'esprit humain, même dans la croyance chrétienne, voyez le *Pasteur* d'Hermas, les pseudo-Clémentines et notre tome VI, p. 165, n. 1, et 195. On peut le retrouver chez les nominalistes du moyen âge et même de nos jours.

qu'un homme, comme l'avaient déjà enseigné Cérinthe, les ébionites et Paul de Samosate. Conséquence plus dangereuse encore : on donnait satisfaction à beaucoup de païens ou à des convertis que la Trinité inquiétait et qui, avec l'arianisme, retrouvaient leur Dieu unique, celui même que l'empereur adorait. Les orthodoxes furent donc étrangement troublés par la réapparition de la tenace hérésie qui, sous le voile d'expressions théologiques, était un retour offensif du rationalisme vaincu contre le christianisme triomphant. Alexandre retrancha Arius de sa communion et cent évêques de Libye et d'Égypte réunis en synode ratifièrent la sentence de leur métropolitain : ils condamnèrent, avec l'hérésiarque, onze diacres et deux évêques, ses adhérents (321)[1].

Mais il en avait bien d'autres, parce qu'on peut lui trouver d'illustres prédécesseurs : Platon et Aristote, c'est-à-dire presque toute la philosophie grecque, Philon, le grand Juif d'Alexandrie, et les néoplatoniciens qui avaient décomposé l'être divin, par répugnance à faire sortir directement le monde de Dieu, le multiple de l'unité, l'imparfait de la perfection, le mouvement de l'immobilité. Cette glorieuse descendance explique la longue popularité de l'arianisme dans les provinces orientales, où la subtilité hellénique se plaisait à ces questions insolubles, et l'indifférence des provinces occidentales dont l'esprit moins disposé au rêve n'aimait pas encore à s'agiter confusément dans les ténèbres métaphysiques. « Parmi les païens, dira bientôt le Grec Themistius, il y a plus de trois cents opinions sur la divinité; il ne faut donc pas s'étonner que les chrétiens ne s'entendent pas sur cette question[2]. « En vain Alexandre répétait à ses adversaires : « Tenez-vous-en aux Évangiles. Le très-pieux saint Jean a placé l'essence du Verbe au-dessus de la connaissance des hommes; les anges mêmes l'ignorent. Ne demandez donc rien de plus et n'essayez pas de soumettre à votre examen ce qui est au delà de l'intelligence[3]. » « Quand il s'agit de mystères, disait un autre, ne cherchez ni le pourquoi ni le comment[4]. » Sages paroles que notre insatiable curiosité n'écoutera jamais. L'infini nous attire, et toujours

[1] Socrate, *Hist. eccl.*, I, 6.

[2] Themistius, *ap.* Socrate, *Hist. eccl.*, IV, 32. Philon avait dit une parole juste lorsqu'il soutenait qu'on ne pouvait savoir de Dieu que ce qu'il n'est pas. (Vacherot, ***Hist. de l'École d'Alexandrie***, I, 405.)

[3] Lettre d'Alexandre à l'évêque de Byzance, *ap.* Théodoret, *Hist. eccl.*, 1, 3 : χαλεπώτερά σου μὴ ζήτει καὶ ὑψηλότερά σου μὴ ἐξέταζε.

[4] Gélase de Cyzique, Πρακτικὸν τῆς πρώτης συνόδου, II, 23.

nous voudrons en sonder l'impénétrable profondeur, au lieu de répondre....

.... par un froid silence
Au silence éternel de la Divinité[1].

Cette recherche impuissante est à la fois l'honneur et la misère de l'esprit humain.

Arius s'était réfugié auprès d'Eusèbe de Nicomédie (322). Des évêques prirent son parti ; on opposa synode à synode ; on rendit aux ariens l'exercice du culte, ce qui était casser la sentence des évêques égyptiens, et Alexandre fut engagé à recevoir dans son église celui qu'il en avait chassé. Les fidèles se divisaient : on ne voyait partout sur les places, « jusque dans les boutiques », que discussions sur le Père et le Fils, et les païens mettaient la Trinité au théâtre, afin d'en rire[2].

Constantin finit par entendre ces éclats bruyants et s'en irrita. « Je m'étais proposé, écrivit-il aux deux adversaires, de ramener à une seule forme l'opinion que tous les peuples se font de la divinité, parce que l'accord sur ce point aurait rendu plus facile la gestion des affaires publiques. Aussi, lorsqu'une intolérable folie troubla dernièrement l'Afrique, j'ai chargé quelques-uns d'entre vous de rétablir la paix entre les dissidents. Mais, ô bonté divine, quelle nouvelle a frappé mes oreilles ! J'apprends qu'il y a parmi vous plus de divisions que n'en avait l'Afrique. Cependant la cause est bien légère et tout à fait indigne d'une telle contention des âmes. Toi, Alexandre, tu as voulu savoir ce que tes prêtres pensaient sur un point de la loi, question sans importance, et toi, Arius, tu as dit ce que tu ne devais point penser, ou, si tu le pensais, ce que tu ne devais point dire ; de là sont venues les discordes qui partagent le peuple en deux factions. Il ne fallait ni interroger ni répondre, car ce sont des questions bonnes seulement à amuser des loisirs ou à exercer l'esprit. Est-il juste que pour de vaines paroles vous engagiez le combat, frères contre frères ? Au nom du Dieu très-grand, dont je suis le serviteur, je vous en prie, faites que le peuple revienne à l'union. Rendez-moi des jours tranquilles et des nuits sans inquiétudes[3]. » Constantin, qui traitait si les-

[1] Alfred de Vigny, *l'Espoir en Dieu*.

[2] Socrate, *Hist. eccl.*, I, 6, et pour une époque plus récente bien des passages de Grégoire de Nazianze. Arius, pour répandre ses idées, composa des poésies sur des airs connus « que les voyageurs, les meuniers, les artisans, chantaient ». (Philostorge, II, 2.) Grégoire, Éphrem, emploieront le même moyen de propagande religieuse. Les psaumes aussi se chantaient; certains hymnes de Grégoire furent même reçus, en Orient, parmi les chants de l'Église.

[3] Eusèbe, *Vie de Const.*, II, 69, et Socrate, *Hist. eccl.*, I, 7.

tement le plus grand problème du christianisme, n'avait rien du théologien, mais il avait tout du prince : sa religion était la paix publique, et son Dieu, celui qu'il lui semblait que chacun pouvait accepter.

Son secrétaire, Hosius, porta cette lettre à Alexandrie et chercha vainement à rétablir la concorde : l'Égypte était en feu ; les évêques s'accusaient réciproquement d'hérésie, et les peuples suivaient leurs pasteurs dans l'amitié ou dans la haine[1]. Constantin eut alors une grande pensée politique. Il résolut d'appeler en sa présence les évêques de toute la catholicité, de leur faire rédiger un *Credo* qui, après discussion et vote à la majorité des voix, deviendrait loi de l'empire. Le prince se chargerait d'imposer cette loi à ses peuples, aux évêques et aux docteurs récalcitrants[2].

Lorsque Constantin disait aux évêques : « Entendez-vous donc enfin sur votre foi et soumettez-vous à ce que la majorité décidera », il prenait une mesure de suprême bon sens ; mais lorsqu'il ajoutait qu'il ferait exécuter cette décision, il allait contre son édit de Milan auquel il eût mieux valu se tenir. Pour cet esprit politique, la tolérance de 313 avait été un moyen de gouvernement ; l'intolérance de 325 en sera un autre. Il entendait que le concile et son *Credo* seraient pour lui ce que Tacite avait appelé des instruments de règne.

Plus de deux cent cinquante évêques[3] appartenant aux provinces qui formeront l'empire d'Orient répondirent à son appel ; il en vint même un de la Perse et un autre du pays des Goths : preuve que le christianisme avait depuis longtemps franchi les frontières de l'em-

[1] Il est difficile d'admettre l'étrange et longue lettre qu'on fait adresser par Constantin à Arius. (Voy. Baronius, *Ann. eccl.*, 318, ou Labbe, *Conc. gén.*, t. II, p. 270.) Que des écrivains postérieurs en parlent ou en citent des fragments, ce n'est pas une preuve d'authenticité, car des contemporains mêmes de Constantin travestissaient ses édits et lui attribuaient des discours qu'il n'avait pas prononcés. Le très-prudent et catholique Lebeau (*Hist. du Bas-Empire*, t. I, p. 244) ne peut se décider à l'accepter. Il faut dire toutefois que les lettres de Constance, citées par Athanase en son *Apologie*, sont tout aussi verbeuses, et que les scribes impériaux de ce temps faisaient parler leurs maîtres sans dignité, en prédicants, non en princes.

[2] Le proconsul Gellius avait demandé aux philosophes d'Athènes de s'accorder enfin sur la question du souverain Bien en leur disant que, pour peu qu'ils y missent de la bonne volonté, l'affaire serait vite arrangée. Gellius et Constantin représentent bien cet esprit de gouvernement, ennemi des abstractions subtiles et qui, en toute chose, voulait une conclusion nette pour savoir quelle conduite il y aurait à tenir ou à quelle croyance il faudrait s'arrêter. (Voy. Havet, *le Christianisme*, t. II, p. 70.)

[3] Eusèbe, *Vie de Const.*, II, 8. Athanase (*Contre Arius*) dit trois cent dix-huit évêques, sans doute par cette raison qu'Abraham avait eu trois cent dix-huit serviteurs. Le second concile œcuménique, celui de Constantinople, en 381, a retenu le même chiffre. Chaque évêque s'était fait suivre par plusieurs prêtres et diacres. La poste impériale avait été mise au service des Pères du concile, et Constantin leur fit délivrer des vivres. Socrate, Théodoret et Sozo-

pire[1]. L'évêque de Rome ou, comme Socrate l'appelle, « l'évêque de la cité impériale », se fit représenter par deux prêtres. On pouvait donc, sans y mettre trop d'ambition, appeler cette réunion le concile œcuménique, ou l'assemblée des évêques de toute la terre habitable. Hosius, le confident de l'empereur, paraît avoir eu la direction des débats[2], auxquels le prêtre Athanase, le grand adversaire d'Arius, prit la part la plus active[3]. Pour les séances, l'empereur avait fait disposer

mène prétendent que des évêques, en contestation les uns avec les autres, remirent à Constantin de nombreux mémoires que, par esprit de paix, il jeta au feu.

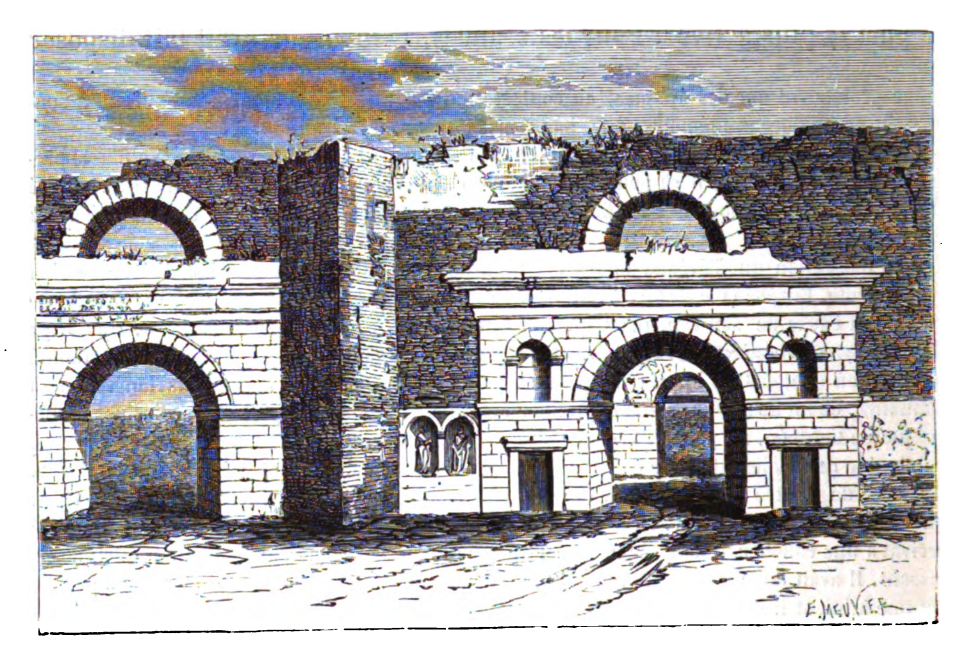
[1] Voy. *Hist. des Romains*, t. VI, p. 416, n. 4. Cependant Philostorge nomme Wulfila le premier évêque des Goths ; il se pourrait donc que celui qui est mentionné dans le texte ait été un clerc chargé d'évangéliser les Goths établis dans l'empire et élevé, pour cette fonction, au rang d'évêque.

[2] La délégation que l'évêque de Rome aurait envoyée à Hosius est une hypothèse que rien ne confirme. Eusèbe (*Vie de Const.*, III, 7) dit seulement : « L'évêque de la cité impériale ne vint pas à cause de son âge, mais quelques-uns de ses prêtres le remplacèrent, πρεσβύτεροι δ'αὐτοῦ παρόντες τὴν αὐτοῦ τάξιν ἐπλήρουν. » On comprend, au contraire, que l'empereur ait donné la direction de débats si importants pour sa politique, à celui qui avait depuis longtemps sa confiance. Ce fut Hosius qui signa le premier le symbole. Quant à l'objection que Hosius, simple évêque de Cordoue, ne pouvait prendre place au-dessus de ceux d'Antioche et d'Alexandrie, on oublie que ce concile fut, pour Constantin, bien plus une affaire d'État qu'une affaire d'Église. Désireux de mettre un terme aux disputes qui troublaient ses provinces, il s'inquiétait peu qu'on donnât raison à Arius ou à Alexandre; mais il s'inquiétait beaucoup que la majorité arrivât à une conclusion dont il pût se servir pour imposer silence aux opposants, quels qu'ils fussent. Il avait donc besoin d'avoir la main dans cette assemblée, par lui-même ou par un homme à lui, et il l'eut. Théodose fera de même pour le second concile œcuménique, celui de Constantinople en 381, où ne parut ni légat de Rome ni même un seul évêque d'Occident. Eusèbe dit (*Vie de Const.*, III, 13) que l'empereur, après son discours, donna la parole aux présidents du concile, τοῖς τῆς συνόδου προέδροις. Par là, il faut entendre ceux qu'on appela plus tard les patriarches ou primats. Dans cette affaire de l'arianisme, qui décida du sort du christianisme, l'évêque de Rome ne joua aucun rôle. La lettre envoyée par Hosius aux évêques d'Occident, pour leur communiquer les décisions du concile, fut adressée *sanctis Dei ecclesiis quæ Romæ sunt et in Italia et Hispania tota et in reliquis ulterius nationibus usque ad Oceanum commorantibus* (Labbe, *Conc. gén.*, t. II, p. 267). Les théologiens ont vu de bonne heure la nécessité de mettre l'unité dans l'Église et par conséquent de rattacher les siéges épiscopaux à celui de Rome (*Hist. des Romains*, t. VI, p. 187-188), mais les princes furent bien moins touchés de ce besoin. Le fondateur de Constantinople et les empereurs qui lui succédèrent dans cette ville ne désiraient pas donner à leur clergé des provinces orientales un chef italien. Dans le fameux édit de Théodose pour la suppression du paganisme, les évêques de Rome et d'Alexandrie sont encore mis sur le même rang (*Code Théod.*, XVI, 1, 2, *anno* 380). Théodose le jeune ne semble pas faire de différence entre les patriarches de Rome et de Constantinople, « parce que les deux villes doivent avoir les mêmes droits.... » *Constantinopolis quæ Romæ veteris prerogativa lætatur* (*ibid.*, 2, 45, *anno* 421).

[3] Athanase, né à Alexandrie vers 296, avait environ vingt-neuf ans. Il est à noter que ce grand défenseur du Dieu unique en son essence, sans être unique en sa personne, était d'un pays où cette croyance formait le principal dogme de la religion nationale; mais, au fond, la triade égyptienne était très-différente de la trinité chrétienne. Alexandre eut en 326, pour successeur, Théonas, qui n'occupa que trois mois le siége épiscopal auquel Athanase fut alors élevé par une minorité orthodoxe. Un écrivain catholique reconnaît, dans son savant livre sur le grand évêque, que, pour cette élection, « les canons furent violés » (Fialon, *Saint Athanase*, p. 110).

la basilique de Nicée, vaste édifice, comme toutes les villes gréco-romaines en possédaient, à l'usage des négociants et des plaideurs.

C'était une bien grande cause qui allait s'y plaider, celle de l'avenir religieux du monde. De nos jours, on admire l'audace de ces hommes qui oseront dire à Dieu ce qu'il est, et ce qu'il n'est pas, oubliant



Portes de Nicée (d'après Peyssonnel)[1].

qu'ils pouvaient entendre la voix de Jéhovah éclatant au-dessus de leurs têtes pour leur demander, comme aux amis de Job, lorsque ceux-ci prétendaient mesurer sa puissance et discuter sa justice :

« Ou étiez-vous quand les anges du ciel saluèrent en chœur les astres nouveaux que j'attachais au firmament?

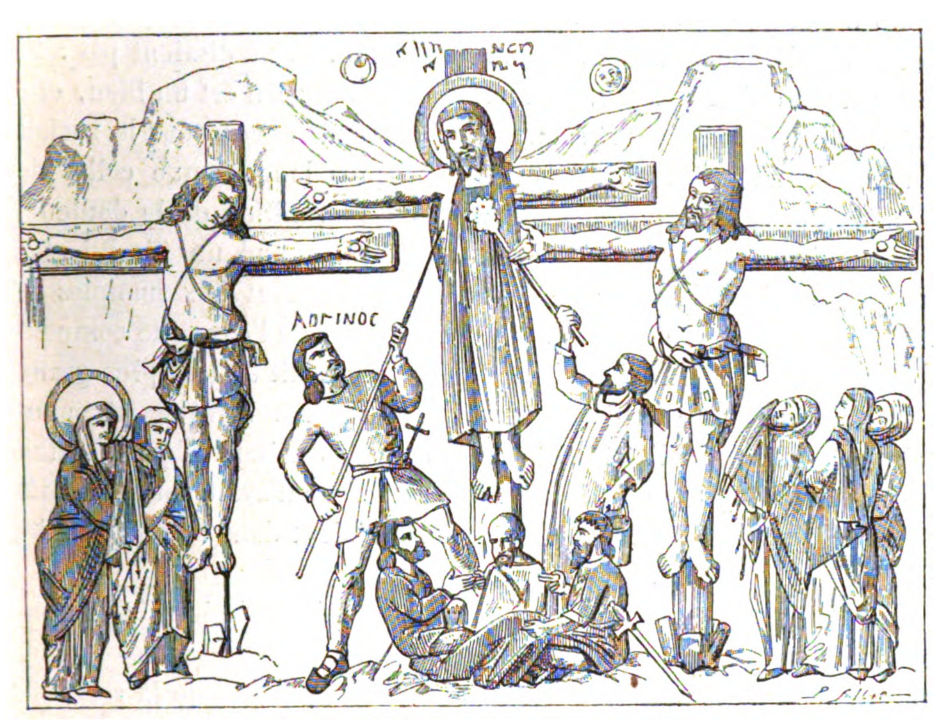
« Ou étiez-vous quand j'enfermais dans ses barrières la mer sortie frémissante du sein maternel et que je lui dis : Tu n'iras pas plus loin! Si vous le savez, dites-le-moi?

« Est-ce vous qui commandez à l'aube matinale? Est-ce vous qui fixez à l'aurore la place où elle doit paraître?

[1] Ces portes, construites avec des débris d'édifices antiques, ont des inscriptions disposées sans suite et sont par conséquent « du moyen âge. Sous Théodore Lascaris on les a enchâssées dans un massif de maçonnerie de briques ; de sorte qu'on voit le même cintre composé partie de ces pierres d'une grosseur énorme et partie de briques enduites de plâtre et peintes de figures de saints, ce qui fait le contraste le plus bizarre. » Le manuscrit du *Voyage de Peyssonnel à Nicée* est à la bibliothèque de l'Institut de France.

« Avez-vous marché sur les gouffres de la mer? Êtes-vous descendus dans les profondeurs des abîmes? Parlez donc, si vous le pouvez. »

Mais en ce temps-là, on ne s'étonnait point de ces témérités, car philosophes et théologiens avaient une égale prétention à mesurer l'infini et à voir l'invisible. Les peuples les écoutaient avidement,



Le Christ en croix [1].

et ne croyaient qu'à ceux qui, de ce ciel entr'ouvert, faisaient descendre un Dieu de sang et de chair, dont le sang avait coulé, dont la chair avait été meurtrie. Les hypostases divines des néo-platoni-

[1] D'après un manuscrit syriaque de 586 (bibliothèque Laurentienne, à Florence). La gravure de la page 111 représente la partie supérieure de la porte en bois sculpté de l'église de Sainte-Sabine, à Rome, sur l'Aventin. Dans un des compartiments se trouve la plus ancienne crucifixion que l'on connaisse. Les chrétiens des premiers siècles avaient une grande répugnance à retracer des scènes de martyre. Ce fut assez tard que l'histoire prévalut sur le symbole et que l'on reproduisit des scènes du Nouveau Testament, par exemple à Sainte-Sabine (v[e] siècle), dans les mosaïques de *Sant'Apollinare Nuovo* de Ravenne (vi[e] siècle) et dans les fresques du pape Formose (891–896). La mosaïque autrefois célèbre de l'oratoire de Jean VII (705-707) qui représentait la crucifixion de saint Pierre n'existe plus. (E. Müntz, *Rev. archéol.*, juin 1877.) Pour que les détails de la porte de Sainte-Sabine fussent visibles sur notre gravure, nous avons dû supprimer les panneaux inférieurs. Le panneau supérieur de gauche représente la crucifixion, puis viennent : les Saintes Femmes au tombeau du Christ; la Guérison d'un malade à la porte du temple; la Multiplication des pains; l'Eau changée en vin; Moïse recevant les tables de la loi (?); la Cène d'Emmaüs; le Repas des anges chez Abraham; Moïse frappant le rocher

ciens les laissaient indifférents et froids, tandis que le Christ, pauvre, flagellé et mourant sur la croix pour les sauver, était présent à leurs yeux, les mains percées, le flanc ouvert, la tête penchée dans les angoisses de l'agonie. Dans les derniers battements de son cœur, ils sentaient l'immense amour de l'humanité que n'avaient jamais eu leurs dieux de marbre et de bronze, et ils ne ramenaient pas à une prose vile le poëme magnifique de la Passion. Ils ne disaient pas : Si Jésus n'est qu'un homme, sa mort est sublime; s'il est un Dieu, elle fut une illusion, un court sommeil, et ses souffrances pour le rachat du monde n'ont été ni plus cruelles ni plus longues que celles de la mère dans l'enfantement, laquelle sourit au milieu de la douleur, parce qu'elle sait que cette douleur cessera, quand un fils lui sera né[1]. Le Christ vainqueur de la mort et apportant aux hommes le dédain des misères de la vie, avec l'espérance de l'éternelle compensation, était la vision triomphante qui les délivrait de leur plus grand effroi, l'horreur de la destruction. Voilà le Dieu maintenant populaire, et, puisqu'on l'attaquait par des raisons métaphysiques, c'était à la métaphysique de le défendre. L'empereur n'avait point de goût pour de pareilles discussions, mais elles étaient dans le goût public, il fallait les accepter.

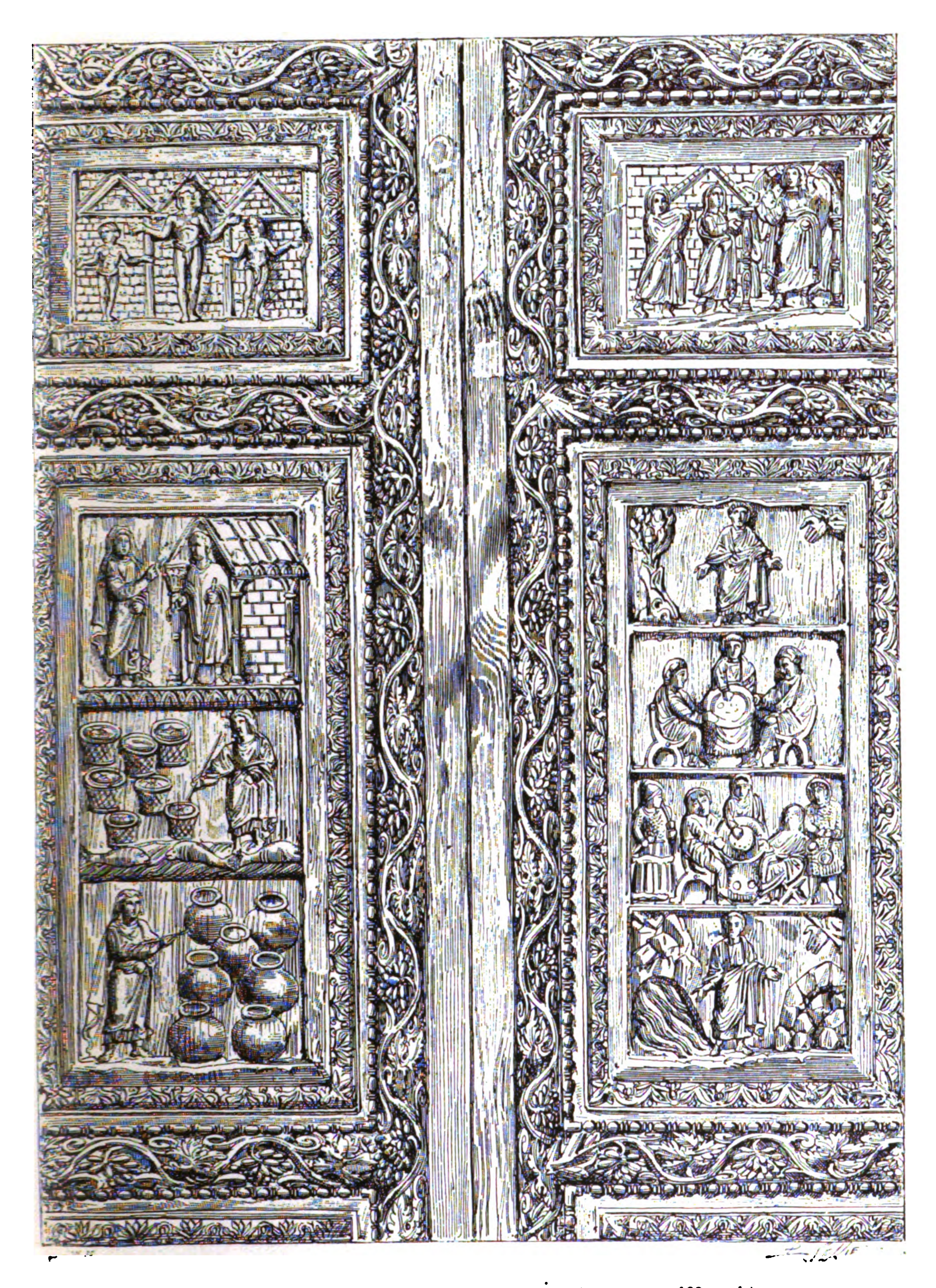
Les Pères commencèrent à arriver vers le milieu de juin 325; Constantin avait convoqué Arius[2]; on dit que des philosophes accoururent aussi à ces grandes assises de la philosophie et de la religion, avec leur croyance au *Logos*, qui tenait la place du Verbe chrétien, et au *Démiurgos* du *Timée*, qui semblait répondre au Fils de Dieu, exécuteur de la pensée divine. Évêques et philosophes disputèrent souvent les uns contre les autres. Les historiens de l'Église nous ont seuls conservé le souvenir de ces débats, qu'ils terminent naturellement par la défaite des païens, quelquefois à l'aide de ce raisonnement, très-juste dans leur bouche et qui avait été celui de Tertullien : « La foi n'a pas besoin de démonstration[3]. » Elle ne serait plus, en effet, que la raison si elle demandait des raisons.

Jésus avait dit : « Bienheureux ceux qui sont doux, ils posséde-

[1] Les manichéens et les marcionites soutenaient que la *passion* n'avait été qu'une apparence (S. Épiphane, *Her.*, LXIX, 51 et 61). En ce temps-là on croyait que notre terre était le centre du monde, et l'univers semblait avoir été fait pour l'homme, roi de la nature entière. Personne ne songeait aux humanités sidérales qui peuplent sans doute l'infini. Le rachat s'est-il fait aussi pour elles ?

[2] *Evocabatur frequenter Arius in concilium* (Rufin, *Hist. eccl.*, I, 5).

[3] Sozomène, *Hist. eccl.*, I, 18.



Fragment de la porte en bois sculpté, à Sainte-Sabine. (Voy. p. 100, n° 1.)

ront la terre; bienheureux ceux qui souffrent, ils seront consolés; bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, ils seront rassasiés.... Vous savez qu'il a été dit : Tu ne tueras point. Mais moi je vous dis que celui qui se mettra en colère contre son frère méritera d'être condamné par le conseil. Si donc, quand vous apportez votre offrande à l'autel, vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre don et courez vous réconcilier avec lui; vous viendrez ensuite présenter votre offrande. Vous savez qu'il a été dit : Tu ne commettras pas d'adultère. Mais moi je vous dis que quiconque regarde une femme avec convoitise a déjà, dans son cœur, commis l'adultère. Il a été dit : Œil pour œil, dent pour dent. Moi je vous dis : Si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, présentez-lui la joue gauche. Si quelqu'un veut plaider contre vous pour avoir votre robe, abandonnez-lui encore votre manteau. Il a été dit : Vous aimerez votre prochain et vous haïrez votre ennemi. Et moi je vous dis : Aimez vos ennemis, faites du bien à qui vous hait, priez pour qui vous persécute. Car si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle récompense en aurez-vous? Ne jugez pas afin de n'être pas jugés. Pourquoi voyez-vous une paille dans l'œil de votre frère, vous qui ne voyez pas la poutre qui est dans votre œil? Faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fît à vous-mêmes; c'est la loi et les prophètes. Mais ne faites pas vos bonnes œuvres pour être regardés des hommes, autrement vous n'en recevrez pas la récompense de votre père qui est aux cieux. Lors donc que vous donnerez l'aumône, ne faites pas sonner la trompette devant vous, comme font les hypocrites dans les synagogues et dans les rues. Je vous le dis en vérité, ces gens-là ont reçu leur récompense. Lorsque vous priez, ne ressemblez pas aux hypocrites qui se tiennent debout dans les synagogues et aux coins des rues pour être vus des hommes. Mais entrez dans votre chambre, fermez la porte et priez votre père dans le secret. Que vos prières soient courtes et non comme celles des païens, qui s'imaginent que c'est par la multitude des paroles qu'ils seront exaucés. Car votre père sait de quoi vous avez besoin avant que vous le lui demandiez. Vous prierez donc ainsi : Notre père qui êtes dans les cieux, que votre nom soit sanctifié; que votre règne arrive; que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien et pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Ne nous abandonnez pas à la tentation, mais délivrez-nous du mal. »

Voilà les belles et simples paroles qui avaient conquis les âmes parce qu'elles allaient au cœur. Pour faire une Église, une discipline, il fallait autre chose : un dogme, du mystère et du surnaturel. Les apôtres et les docteurs avaient travaillé près de trois siècles à cette œuvre, mais la société chrétienne n'avait pas encore sa constitution écrite en quelques mots brefs et acceptée de tout l'épiscopat. Le concile de Nicée va la lui donner.

Il commença ses travaux, le 5 ou le 6 juillet 325, en présence du prince. Hosius, qui siégeait à sa droite, ouvrit la session par quelques paroles de gratitude pour l'empereur; Constantin déclara ensuite aux évêques qu'il les avait appelés pour rétablir la concorde dans l'Église. « En ce faisant, ils plairont au Dieu suprême et rendront un grand service au prince, leur frère dans le culte de Dieu [1]. »

Nous n'avons pas à raconter en cette histoire les débats qui s'élevèrent au sein de l'assemblée, les colères des orthodoxes, les réticences calculées des eusébiens, ainsi qu'on appelait les secrets partisans d'Arius, leurs efforts pour prévenir une condamnation officielle et l'embarras de l'empereur au milieu de ces subtilités, que le vieux soldat ne comprenait pas, ou qu'il dédaignait, quand il arrivait à les comprendre [2]. Il nous suffira de rappeler l'argumentation d'Arius et la réponse du concile qui est contenue dans son *Credo*. Le Père existe par lui-même, disait Arius, et le Verbe n'est point éternel, puisqu'il a été tiré du néant par la volonté du Père, qui alors était seul; il n'est pas de la même substance, car la substance divine ne pouvait engendrer qu'une substance égale à elle-même, c'est-à-dire non engendrée. Le Père est incompréhensible pour le Fils, ainsi que pour toutes les créatures, car ce qui a commencé ne saurait connaître ce qui est sans commencement. Le Fils ne connaît pas sa propre substance, et il ne participe pas plus à la perfection morale de Dieu qu'à ses attributs métaphysiques. En tant que créature, il peut même chan-

[1] Eusèbe (*Vie de Const.*, III, 11-12). Il ne nomme pas l'évêque assis à la droite du prince, peut-être pour donner à penser que c'était lui. La probabilité est pour Hosius, qui contresigna le premier les canons et le *Credo*. Voyez ci-dessus, p. 63. Dans Théodoret (II, 15), Athanase dit : « Y a-t-il eu quelque concile où n'ait présidé Hosius, cet évêque le plus illustre du siècle ? » Constantin parla en latin, la langue officielle, qui resta jusqu'en 397 la langue des tribunaux pour tout l'empire. (*Code Just.*, VII, 45, 12.) *Decreta a prætoribus latine interponi debent* (Dig., XLII, I, 48). Un évêque traduisit en grec sa très-courte harangue.

[2] On le fait intervenir très-doctement dans les discussions théologiques. J'en doute, car s'il avait si bien traité la question de la consubstantialité, il n'aurait pas peu de temps après favorisé ceux qui la niaient et exilé leurs adversaires. Eusèbe (*Vie de Const.*, III, 13) ne parle que de ses efforts pour calmer les emportements : *universos ad concordiam incitat.*

ger et de bon devenir mauvais, ainsi qu'il est arrivé à l'ange déchu.

Athanase avait des raisons contraires, mais de nature semblable, pour opposer à cette théogonie, née du cerveau d'Arius, une théogonie différente que la dialectique démontrait également, parce que la dialectique démontre tout, puisqu'elle est l'instrument qui fait sortir des prémisses ce qu'on y a placé. Ces efforts de logique intéressaient les docteurs raffinés; ils ne remuaient pas la majorité formée d'hommes simples et pieux, dont plusieurs portaient les marques du martyre et qui n'avaient pas besoin de tant de raisonnements pour croire à leur Dieu. C'est pour le Christ qu'ils avaient souffert la torture et que tant de leurs frères étaient allés à la mort, pour le Christ, fils de Dieu, vrai Dieu lui-même; comme on leur disait qu'il ne pouvait l'être qu'à la condition d'avoir été formé de la substance du Père, ils votèrent contre Arius qui n'en faisait qu'un Dieu subordonné, presque un homme. La langue grecque, avec ses ressources infinies, donna le mot nécessaire pour désigner cette unité de substance, ὁμοούσιος, qu'on a traduit par consubstantiel.

Cette fois Jésus était bien reconnu tout à fait Dieu. Il y avait une autre manière de le sauver, c'était de ne pas le confondre avec le Père. Après avoir établi l'identité de substance, le concile conserva la distinction des personnes en renouvelant l'anathème contre les sabelliens, qui n'avaient vu dans les actes de la Trinité que trois opérations d'un seul être divin; de sorte que le Christ historique n'aurait été qu'une apparition passagère de Dieu sous le masque de l'humanité. La décision du concile était, au fond, une affaire de sentiment plus que de métaphysique; mais n'est-ce pas le sentiment qui mène le monde?

Le *Credo* de Nicée, qu'après plus de quinze siècles l'Église catholique professe encore[1], est ainsi conçu : « Je crois en un seul Dieu,

[1] Le *Credo* de la messe est celui qu'arrêta le second concile œcuménique, à Constantinople, en 381. Pour combattre les hérésies survenues depuis 325, il fit plusieurs additions au symbole de Nicée, qui reste toujours le fond de la foi catholique. Les mots en caractères italiques sont les additions faites en 381 : « Je crois en un seul Dieu, le Père tout-puissant, qui a fait *le ciel et la terre* et toutes les choses visibles et invisibles, et en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, qui est né du Père *avant tous les siècles;* Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu : qui n'a pas été fait, mais engendré; consubstantiel au Père, par lequel toutes choses ont été faites; qui est descendu *des Cieux* pour nous autres hommes et pour notre salut, et qui a pris chair *de la Vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit,* et a été fait homme; qui *pour nous aussi a été crucifié, a souffert sous Ponce Pilate,* et *a été mis dans le sépulcre;* qui est ressuscité le troisième jour, *selon les Écritures,* et qui est monté au Ciel; *qui est assis à la droite du Père,* et qui viendra encore *avec gloire* pour juger les vivants et les morts, *et dont le règne n'aura point de fin.* Je crois au Saint-Esprit, *seigneur et vivifiant; qui procède du Père (et du Fils); qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils;*

le Père tout-puissant, créateur de toutes les choses visibles et invisibles, et en un seul Seigneur Jésus-Christ, fils unique de Dieu, qui est né du Père, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu; engendré et non fait; consubstantiel au Père, par qui toutes choses ont été faites; qui, pour notre salut, est descendu, a pris chair et s'est fait homme; qui est ressuscité le troisième jour, est monté au



Le Christ ressuscitant Lazare (d'après un verre doré)[1].

ciel et viendra encore pour juger les vivants et les morts. Je crois aussi au Saint-Esprit. » Et le concile ajoutait : « Quant à ceux qui disent : Il y a eu un temps où le Fils n'était pas, ou qui prétendent que le Fils de Dieu est d'une autre substance, la sainte Église catholique leur dit anathème. » Tous les évêques, moins deux, acceptèrent

qui a parlé par les Prophètes. Je crois à l'Église qui est une, sainte, catholique et apostolique. Je confesse qu'il y a un baptême pour la rémission des péchés. Et j'attends la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. Amen. » (Traduction du P. Le Brun, de l'Oratoire, dans son livre *Explication de la messe*, p. 249.)

[1] Le Christ représenté imberbe est armé d'une baguette dont il touche Lazare. (Ach. Deville, *Histoire de la verrerie dans l'antiquité*, pl. 29.)

ce symbole, et une lettre synodale, adressée par les treize archevêques ou évêques métropolitains, Hosius en tête, le transmit à toutes les Églises « qui sont sous le ciel »[1].

Cette déclaration en quatre lignes était le plus grand événement de l'histoire; car, en faisant l'unité doctrinale de l'Église, les Pères de Nicée venaient de préparer sa toute-puissance, et Constantin, en instituant les conciles généraux, lui donnait le moyen de suivre les évolutions de la pensée chrétienne, même de les précipiter. La cité avait eu jusqu'alors une même foi politique et religieuse; elle en aura deux désormais, chacune avec une loi et un maître différents. L'unité sociale sera donc rompue, et de longues guerres éclateront entre les représentants de ces deux principes contraires qui, tour à tour victorieux et vaincus, iront : celui-ci s'humilier à Canossa, celui-là s'enfermer dans son Vatican solitaire.

Après le dogme, le concile s'était occupé de la discipline. Il avait réglé timidement l'affaire de Mélèce, lui laissant le titre d'évêque, mais lui interdisant d'en remplir les fonctions. Il avait fixé le jour de Pâques au dimanche qui suivait la pleine lune la plus rapprochée de l'équinoxe du printemps, et il avait arrêté vingt canons ou règles générales de discipline. Nous ne donnerons que ceux qui ont de l'intérêt pour l'histoire générale.

1er. Exclusion des ordres sacrés pour ceux qu'un zèle malentendu porterait à se mutiler, comme Origène.

2e. Nécessité d'attendre, pour donner les ordres aux néophytes, qu'ils soient bien instruits et éprouvés, afin de prévenir les ordinations précipitées.

3e. Interdiction du mariage aux clercs[2].

10e. Défense d'accorder l'ordination aux *lapsi*.

17e. Interdiction aux clercs de prêter à intérêt[3].

14e. L'évêque sera institué par trois évêques, au moins, de la pro-

[1] Labbe, *Conc. génér.*, t. II, p. 267.

[2] Beaucoup de clercs étaient mariés avant de s'engager dans les ordres; le concile ne brisa pas ce lien, mais l'Église exigea que l'épouse ne fût plus qu'une sœur. Le *Code Théodosien* (V, 3, *ann.* 434; XVI, 2, fr. 10, 14, 44, *ann.* 353, 357, 420) parle des femmes et des enfants des clercs. Les *Novelles* de Justinien (VI, 5, et CXXIII, 12) en font encore mention; on vient de trouver dans le tombeau d'un évêque de Brindes le squelette de la femme à côté de celui du mari (*Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1882, p. 260.) Voyez, dans Socrate et Sozomène, le discours de saint Paphnuce, favorable au maintien de l'ancien usage.

[3] La loi civile, maintenue par Constantin, autorisait le prêt à 12 pour 100, même à 33 pour 100, pour les denrées de l'annone... *duos modios qui accepit tertium reddat* (*Code Théod.*, II, 33, 1). Voyez ci-dessous, p. 167, n. 2.

vince, avec le consentement écrit des absents. Le métropolitain ou évêque de la cité métropole de la province aura le droit de confirmer ce qui aura été fait[1].

15e. On ne transférera d'une ville à l'autre ni évêques, ni prêtres, ni diacres.

6e. Que l'on observe les anciennes coutumes des églises établies dans l'Égypte, la Libye et la Pentapole, en sorte que l'évêque d'Alexandrie ait autorité sur toutes ces provinces, puisque l'évêque de Rome a le même avantage. A Antioche aussi et dans les autres provinces, que chaque église conserve ses priviléges[2].

7e. L'évêque de Jérusalem conservera ses honneurs.

5e. Les excommunications prononcées par un évêque seront observées par ses collègues, mais chaque année tous les évêques de la province se réuniront deux fois pour examiner si la sentence n'a pas été portée par faiblesse, haine ou passion.

11e, 12e, 13e. Pénitences diverses imposées aux apostats[3].

19e. Ce canon parle de diaconesses qui recevaient, comme les diacres, l'imposition des mains, portaient un habit particulier et remplissaient à l'égard des femmes malades ou pauvres, dans les hospices, à l'entrée de l'église et à la cérémonie du baptême, les mêmes fonctions que les diacres auprès des fidèles de l'autre sexe.

Ainsi les simples et belles paroles dites par Jésus sur la montagne étaient devenues un dogme profond; des millions d'hommes remplaçaient les douze disciples galiléens, et l'Église, héritière de ceux qui n'avaient pas eu où reposer leur tête, élevait l'immense édifice

[1] Le concours du peuple à l'élection des évêques subsistait. Voyez Synesius, *Lettre* 123, édit. Druon.

[2] Ce canon, dit l'abbé Fleury (*Hist. eccl.*, t. III, p. 131), fait voir un degré au-dessus des métropolitains, c'est-à-dire une juridiction sur plusieurs provinces attribuée à certains évêques, que l'on a depuis nommés patriarches ou primats, comme on a aussi nommé les métropolitains archevêques. Les évêques de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche avaient donc juridiction sur les provinces voisines, comme l'évêque d'Éphèse dans l'Asie proprement dite, et ceux de Césarée, en Cappadoce, d'Héraclée, en Thrace, de Carthage, en Afrique. Le prêtre Rufin, né dans la Vénétie, vers 345, et qui vécut longtemps en Italie, explique (I, 6) les pouvoirs attribués au pape par le 6e canon, en ce sens que l'évêque de Rome avait le soin des églises *suburbicaires*, c'est-à-dire de celles qui étaient situées dans les provinces soumises à la juridiction du *vicarius urbis Romæ*, ou, d'après la *Notitia dignitatum*, l'ouest et le sud de l'Italie péninsulaire, la Sicile, la Corse et la Sardaigne. Mais toutes les églises de l'Occident honoraient depuis longtemps Rome comme le centre de la foi.

[3] Elles étaient graduées : les *flentes* pleuraient hors de l'église; les *audientes* écoutaient les instructions, mais se retiraient quand les prières commençaient; les *prostrati* restaient à genoux pendant que l'assemblée priait pour eux; les *consistentes* assistaient aux mystères, mais sans y prendre part. Chacune de ces pénitences durait une ou plusieurs années.



qui devait abriter, durant de longs siècles, la meilleure partie de l'humanité.

Le concile avait condamné Arius; Constantin l'exila, fit brûler ses livres et prononça la peine de mort contre ceux qui les garderaient[1]. Les évêques, ses fonctionnaires religieux, ayant prononcé la sentence, il lui donnait une sanction pénale, comme il faisait exécuter les arrêts de ses fonctionnaires judiciaires. Les uns et les autres étaient pour lui des gardiens de la paix publique[2]. Quelques années plus tard, il publia contre les hérétiques valentiniens, marcionites et pauliniens un édit qui ferma leurs oratoires, et interdit leurs assemblées[3]. C'est ainsi qu'avait commencé la persécution de Dioclétien; Constantin, heureusement, n'alla pas si loin. En mettant le bras séculier au service d'un dogme, exemple qui ne sera point oublié, il manquait à ses promesses de 313, mais il n'inaugurait pas une politique nouvelle. Dans les ruines de ce passé que l'Église venait de détruire, il se hâtait de reprendre la vieille doctrine du sénat républicain que le culte devait être réglé par la puissance publique. Les dehors étaient différents : Jéhovah avait remplacé Jupiter, et le christianisme était devenu la religion de l'État. Mais si l'on avait changé de croyance, on ne changeait pas de sentiment. Presque au sortir du concile, le palais impérial vit s'accomplir une des plus odieuses tragédies de l'histoire, et, dans l'année 326, Constantin promulgua trois lois qui étaient en absolue contradiction avec le véritable esprit chrétien, même avec la mansuétude des Antonins[4]. Les dieux de Rome étaient morts; la vieille dureté

[1] Socrate, *Hist. eccl.*, 1, 9, *ad fin.*; Sozomène, I, 21. Deux évêques partisans d'Arius, Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée, furent exilés trois mois après le concile. (Philostorge, I, 9-10.) Constantin fit écrire aux gens de Nicée et de Nicomédie d'avoir à élire deux autres évêques (Gélase de Cyzique, III, 2-3, et Théodoret, I, 20) et à ne point causer de désordre, parce qu'ils auraient à en rendre compte à lui-même, comme au gardien *pacis debitæque erga Deum reverentiæ*. Rufin (*Hist. eccl.*, I, 5) compte dix-sept opposants, dont six furent exilés avec Arius; les autres signèrent le symbole de Nicée, *manu sola non mente*.

[2] Constantin exile les évêques qui lui déplaisent, comme Eusèbe et Théognis, en fait élire d'autres à leur place et les dépose ensuite pour rendre aux premiers leurs siéges (Sozomène, II, 27). Si Athanase, déporté à Trèves, ne fut pas remplacé à Alexandrie, c'est que le prince eut peur qu'une élection n'excitât une émeute dans cette grande et turbulente cité.

[3] Eusèbe, *Vie de Const.*, III, 64-65. Le texte d'Eusèbe doit être une amplification des deux édits de 326, qui sont au *Code Théodosien*, XVI, 5, 1 et 2, par lesquels les avantages faits aux orthodoxes sont refusés aux hérétiques et aux schismatiques.

[4] Une fille d'auberge, même l'hôtelière, ne peut être accusée d'adultère, ... *quas vilitas vitæ dignas legum observatione non credidit* (*Code Théod.*, IX, 7, 1). Le maître qui fait mourir son esclave sous les coups n'est pas coupable d'homicide, s'il déclare n'avoir pas voulu le tuer, *nam emendatio non vocatur ad crimen* (*ibid.*, IX, 12, 2). La femme qui avait commerce avec un de ses esclaves était mise à mort et l'esclave envoyé au bûcher (*ibid.*, IX, 9, 1). Par une

romaine ne l'était pas : les lois pénales du premier empereur chrétien sont parmi les plus atroces de la législation romaine.

Lorsqu'il congédia les Pères de Nicée, Constantin leur donna pour mot d'ordre : « Pas trop de discours et point de disputes : elles prêtent à rire[1]. » Recommandation sage, mais difficile à suivre. On se tut quelque temps, puis les discussions, les sourdes menées, recommencèrent, et il se prépara un coup de théâtre inattendu : le vaincu du concile reviendra triomphant, et ceux qui l'avaient chassé prendront sa place dans l'exil.

En Égypte, les méléciens n'observaient pas un règlement sur la succession de leurs évêques que le concile avait arrêté, mais qui exigeait pour être mis en pratique une abnégation que ces hommes n'avaient pas. Athanase, élevé en 326 au trône patriarcal d'Alexandrie, les combattit avec sa vigueur habituelle; ils lui répondirent en attaquant son élection, de sorte que recommencèrent, tout à la fois, le schisme et les compétitions épiscopales. Les ariens, au contraire, avec l'habileté propre aux minorités battues, faisaient parvenir à l'empereur des lettres de soumission qui flattaient son désir de paix religieuse. Eusèbe de Césarée lui envoyait un mandement pastoral où il avait expliqué l'insertion au symbole de Nicée du mot consubstantiel comme une nouveauté sans importance, qui avait plu à l'empereur et que, pour cette raison, on devait accepter; Constantia mourante lui redemandait Eusèbe de Nicomédie, son directeur de conscience; Arius enfin lui adressait une profession de foi très-catholique, sauf que le mot qui faisait tout le débat ne s'y trouvait point[2]. Elle se terminait par des paroles qui allaient doublement au cœur du prince : « Nous implorons votre piété, afin que, les questions oiseuses et les vaines disputes étant mises de côté, nous soyons, par votre intervention, réunis à notre sainte mère l'Église et que nous puissions vivre en paix et en prières, pour votre glorieuse souveraineté et pour

loi de 319, le décurion qui épousait une esclave était condamné à la déportation avec confiscation des biens, la femme était reléguée aux mines et le maître de l'esclave perdait, par confiscation, la moitié de ses biens. (*Code Théod.*, XII, 1, 6, et *Code Just.*, V, 5, 3.) Théodose, bien plus chrétien que Constantin, parlera encore de la *servili fæce*. Sur les lois de Constantin touchant l'exposition des enfants, voyez ci-dessus, page 79.

[1] *Sermonum copia haudquaquam.... utilitatem afferre.... ridendi præbeatur occasio* (Eusèbe, *Vie de Const.*, III, 21).

[2] Le mot s'y trouvait, mais avec l'addition d'une lettre qui changeait toute la doctrine : ὁμοιούσιος pour ὁμοούσιος, le premier signifiant *semblable en substance*, et l'autre, *de même substance*.

votre race[1]. » Constantin pensa que les eusébiens étaient décidément le parti des pacifiques et qu'ils seraient de plus commodes auxiliaires que ces orthodoxes intraitables qui, appuyés à leur Christ, égal à son Père, le prenaient déjà de haut avec l'autorité temporelle. Il rappela Eusèbe et Théognis, auxquels il rendit leurs siéges épiscopaux, chassa ceux qui les y avaient remplacés[2] et écrivit à Athanase de recevoir Arius dans son église. L'évêque répondit sèchement qu'il ne le pouvait pas. Pour l'empereur, qui rêvait de gouverner le clergé chrétien comme le sacerdoce païen, cette réponse était une scandaleuse désobéissance. Il fit aussitôt partir deux de ses gardes qui portèrent à Alexandrie le message suivant : « Vous laisserez libre accès dans l'église à ceux qui veulent y entrer. Sinon, vous serez déposé de votre charge et renvoyé de la ville. »

En Syrie, le patriarche d'Antioche, Eustache, avait fait, comme Athanase, rude guerre aux ariens et mécontenté beaucoup d'évêques par ses ardeurs théologiques, son zèle impérieux et ses prétentions à intervenir dans le gouvernement de leurs églises. La ligne à suivre, dans ces discussions subtiles, est bien étroite, et les chutes sont faciles; pour les déterminer, il suffit d'un mot, d'une lettre mal placés. Eustache, accusé d'être tombé dans le sabellianisme, fut déposé par un synode où les eusébiens dominaient. Le peuple d'Antioche ayant pris parti pour son évêque, l'empereur chargea un de ses comtes de réprimer ces mouvements tumultueux et de présenter, pour le siége vacant, deux candidats entre lesquels le synode choisirait. La sédition doit avoir été sérieuse, car Eustache fut exilé avec plusieurs de ses diacres et prêtres, et une partie du peuple lui resta longtemps attachée[3].

En ce temps-là les Goths, les Sarmates, s'agitaient, et une guerre avec la Perse semblait imminente; Constantin abandonna les affaires d'Église pour les négociations et les armes. Il laissa tranquille, dans Alexandrie, l'évêque qui avait osé lui tenir tête, et il parut oublier, dans Antioche, les eustachiens qui refusaient de recevoir leur nouveau prélat. Les querelles n'en continuèrent pas moins entre hérétiques, schismatiques et orthodoxes. Pendant que le prince guerroyait sur le

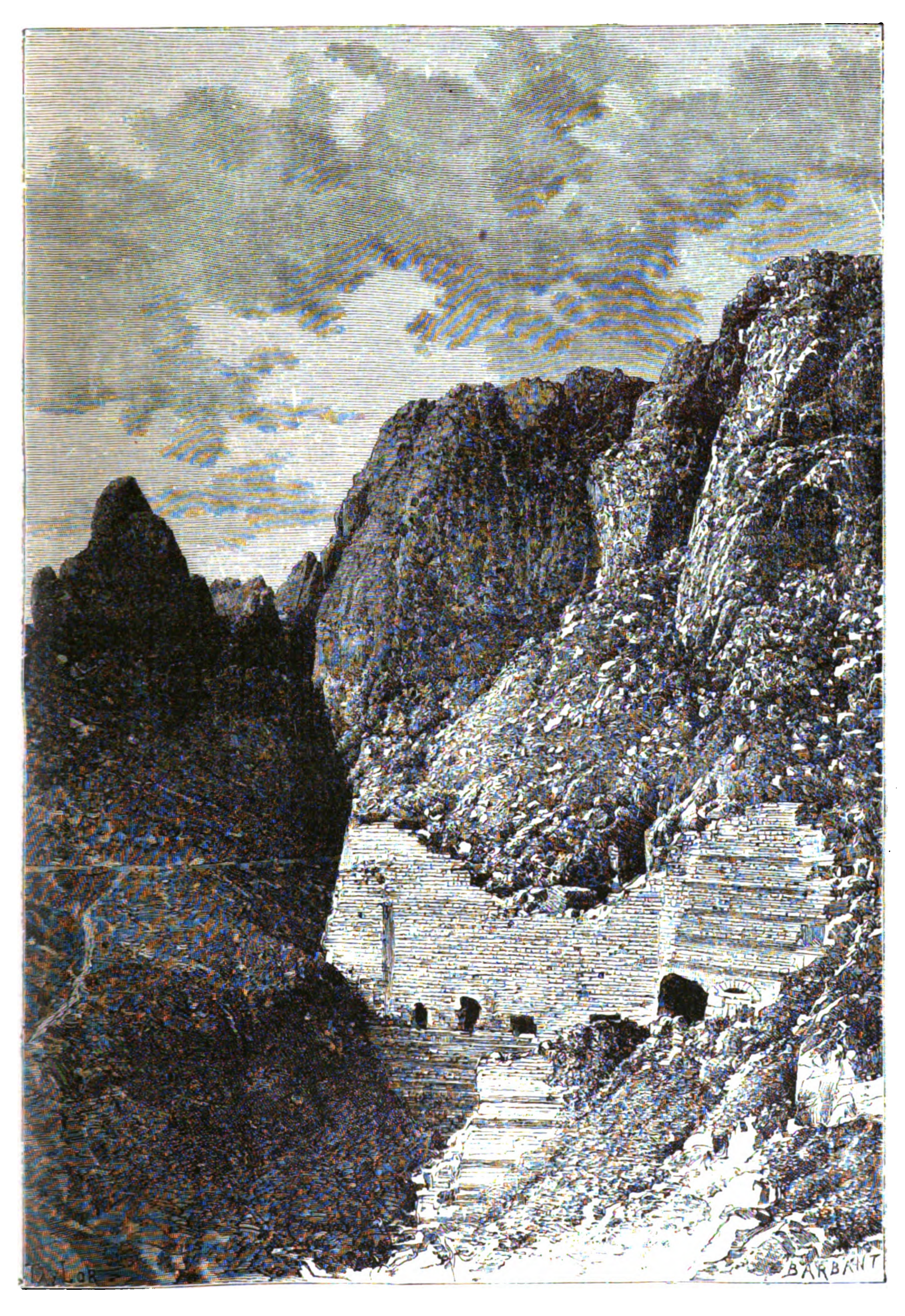
[1] Socrate, I, 26 ; Sozomène, II, 27.
[2] Socrate, I, 14.
[3] Peut-être faut-il placer à ce moment la révolte d'un individu nommé Calorèce, dont on ne sait rien, si ce n'est qu'il souleva l'île de Chypre, prit le titre d'empereur et fut brûlé vif. Athanase fut accusé d'avoir envoyé de l'argent à un rebelle du nom de Philumène. Est-ce le même ?

Danube et qu'il échangeait des messages avec Sapor, l'œuvre de son concile fut minée dans tout l'Orient. L'arianisme flattait une tendance très-rationnelle, qui revit, de nos jours, dans certaines églises protestantes, celle qui rapproche Jésus de l'humanité; aussi faisait-il de grands progrès dans les provinces asiatiques; il envahissait les siéges épiscopaux, et la cour impériale lui appartenait. Mais le véritable auteur du symbole de Nicée, celui qui avait été la colonne de l'Église orthodoxe, Athanase, restait debout. Les eusébiens résolurent de l'abattre. On lui imputa des fraudes, des violences, des crimes; on le cita à comparaître dans Césarée, puis à Tyr, par-devant un synode où dominaient ses adversaires[1]; on l'accusa, auprès de l'empereur, de mauvaises mœurs et, ce qui pour le prince était plus grave, de crimes d'État : il avait, par des quêtes incessantes, épuisé son diocèse, afin de s'amasser un trésor, et il avait retenu dans Alexandrie les blés d'Égypte, tandis que Constantinople souffrait de la famine. A l'égard d'un tel homme, ces accusations étaient d'ineptes calomnies. Que son gouvernement épiscopal fût sévère, son orthodoxie intraitable, son sentiment des droits de l'Église très-différent de celui de Constantin, certainement on le pouvait dire. Mais il n'aurait pas suffi à ceux que cette grande renommée gênait d'incriminer le caractère d'Athanase; ils avaient reçu les dépositions de la sottise, de la haine ou de l'envie, avec cette étrange facilité qu'ont toujours eue les partis religieux à accueillir consciencieusement d'abominables imputations contre leurs adversaires. « Notre ennemi, dit Grégoire de Nazianze, est toujours hérétique. » Là où devait être le plus de charité se trouve le plus de colère, parce que dans ces contestations l'enjeu est tout à la fois la terre et le ciel.

Constantin avait envoyé au synode de Tyr un consulaire, le comte Denys, pour avertir les évêques de ses volontés et surveiller leurs actes. Denys était porteur d'une lettre impérieuse où l'empereur disait : « Si quelqu'un refuse d'obéir, il apprendra par l'exil qu'il n'est permis à personne de résister aux ordres du prince[2]. » Ces paroles montrent quelle position l'empereur gardait à l'égard des évêques; il voulait rester leur maître, et ceux du parti d'Athanase en-

[1] Il en était venu même d'Égypte, car Athanase n'eut pour lui que quarante-neuf évêques égyptiens, et ils étaient plus de cent.

[2] Eusèbe, *Vie de Const.*, IV, 42 : ἀπέστειλα Διονύσιον.... ὃς καὶ τοὺς ὀφείλοντας εἰς τὴν σύνοδον ἀφικέσθαι μεθ' ὑμῶν ὑπομνήσει, καὶ τῶν πραττομένων ἐξαιρέτως δὲ τῆς εὐταξίας κατάσκοπος παρέσται..., etc.



Les Portes d'Antioche (d'après une photographie du capitaine Barry : *Mission* de M. Chantre).


THE ASTOR LIBRARY
NY

tendaient n'en point avoir. « De quel droit, écrivaient-ils plus tard, à propos du synode de Tyr, dans une lettre adressée à tout l'épiscopat, de quel droit ces gens-là (les eusébiens) ont-ils réuni un concile contre



Fragments d'une mosaïque, trouvée près de Tyr[1] (Musée du Louvre.)

nous ? De quel front peuvent-ils appeler concile cette réunion présidée par un comte ; où des appariteurs de justice étaient présents ; où, à la

[1] M. Renan découvrit en 1860, dans les environs de Sour (Tyr), à Kahibiram, une mosaïque qui avait servi de pavé à une église. « L'ouvrage, dit-il, n'est ni païen ni chrétien ; il appartient, comme l'a montré M. de Rossi, à cet âge de transition où une sorte de réalisme menait insensiblement de l'art païen à l'art chrétien, où les dieux du paganisme cédaient la place aux saisons, aux mois personnifiés. Jupiter, Mars, Vénus, Saturne, figurent alors non plus comme des dieux, mais comme des planètes, ou bien tiennent la place des jours. Pour l'explication de cette curieuse mosaïque, dont l'empereur Napoléon III fit faire, par un mosaïste italien, une copie qui est aujourd'hui au Louvre, voyez Renan, *Mission de Phénicie*, p. 611-626. MM. de Rossi et de Longpérier croient que la mosaïque date du quatrième siècle, mais qu'au sixième ou

Hachette et Cie.

Imp. Fraillery Dambourgez chromolith.

AÏQUE DE TYR (SOUS OU KAHIBIRAN)

(Musée du Louvre)

place des diacres de l'Église, on voyait des gens de police introduire et faire ranger les assistants; où le comte parlait, pendant que les évêques se taisaient et se courbaient sous ses paroles; où ce qui plaisait au commun des évêques était empêché par le magistrat? Il commandait et des soldats nous faisaient mouvoir.... En somme, frères chéris, quelle espèce de concile était-ce là, où la mort et l'exil pouvaient être prononcés contre nous s'il avait plu à César?... S'ils avaient voulu juger en évêques, qu'avaient-ils besoin de comtes, de soldats et de lettres de convocation signées d'un empereur[1]? »

Ceux qui parlaient si dédaigneusement du pouvoir civil, et qui réclamaient avec tant de fierté « l'Église libre », qu'ils entendaient diriger seuls, avaient une ambition légitime, parce que la conscience religieuse ne peut être soumise à d'autre loi que celle qu'elle s'est donnée. Mais le domaine spirituel n'est pas nettement séparé du temporel, et qui tient le premier aspire à s'emparer du second. Quel renversement des anciens principes, et, pour le gouvernement impérial, quelle nouveauté sacrilége! Les empereurs d'Orient n'ont pu s'y résigner, et le czar, leur héritier, a fait comme eux.

Quelques années à peine après l'édit qui avait accordé aux chrétiens le droit de vivre, les partisans d'Athanase posaient devant leur libérateur le grand problème qui devait troubler le moyen âge et le monde moderne. On comprend que Constantin, considérant cette altière indépendance comme une opposition dangereuse, ait passé du côté des ariens et ait relégué Athanase au fond des Gaules, dans la ville de Trèves, exil doublement dur pour cet homme du Midi.

Arius triomphait : l'évêque de Constantinople reçut l'ordre de l'admettre à sa communion; mais un jour que l'hérésiarque quittait le palais, entouré d'un nombreux et brillant cortége, il fut pris sur le Forum d'un mal subit et contraint de s'arrêter en un lieu retiré.

au septième elle a été appropriée au culte chrétien. M. Renan est disposé à en reculer la construction au sixième siècle. Nous donnons hors page et en couleur la partie centrale; les détails représentés page 125 forment une partie de l'encadrement.

[1] Cette lettre est rapportée par saint Athanase dans son *Apologie*. A cause de son importance, j'ai suivi la traduction de M. le duc de Broglie (t. III, p. 31). On verra au chapitre suivant, paragraphe IV, que les débats sur cette grave question : « L'Église sera-t-elle libre ou subordonnée au prince? », rempliront tout le règne de Constance. Les empereurs n'abandonnèrent point, comme le voulait Athanase, le droit de diriger les conciles. Même en 411, sous le faible et très-orthodoxe Honorius, le comte Marcellinus, qui n'était pas un chrétien bien affermi dans sa foi, présida la fameuse conférence de Carthage, à laquelle assistèrent saint Augustin et quatre cents évêques africains. Après trois jours de discussion, le comte déclara que les orthodoxes avaient gagné leur cause contre les donatistes.







Sellier pinxt Imp. Fraillery Dambourgez, chromolith.

MOSAÏQUE DE TYR (SOUS OU KAHIBIRAN)

(Musée du Louvre)


THE ASTOR LIBRARY
NY

Comme, au bout de quelque temps, il n'en sortait pas, on alla l'y chercher : il était mort. Une légende se forma vite sur cette fin dont aujourd'hui un apprenti médecin trouverait la cause physiologique. On raconta que le vieil évêque, consterné de l'ordre qu'il avait reçu de la bouche même de l'empereur, s'était prosterné, tout en larmes, au pied d'un autel, en disant : « O Dieu, si Arius doit entrer demain dans votre sanctuaire, délivrez auparavant votre serviteur, ou arrêtez l'impie pour que l'erreur ne pénètre pas avec lui dans votre église. » A ce moment Arius fut saisi d'atroces douleurs; ses entrailles sortirent de son corps rompu, et il tomba dans le cloaque (336). Les orthodoxes l'ont fait mourir une seconde fois en détruisant ses ouvrages : de ce vigoureux esprit, il ne reste rien.

Athanase ne gagna rien à cette mort. Des Alexandrins sollicitèrent son rappel; on fit même écrire pour lui à l'empereur par saint Antoine, à qui ses austérités dans les solitudes d'Égypte donnaient de la popularité. Constantin répondit aux uns qu'il était las de leur légèreté et de leurs sottises, et au moine qu'Athanase était un séditieux, justement condamné par une sentence ecclésiastique[1].

De leur côté, les donatistes, passant du schisme à l'hérésie, ne reconnaissaient plus les sacrements administrés par les catholiques et rebaptisaient les chrétiens qui venaient à eux. Ils envahirent un grand nombre d'évêchés africains; ils essayèrent même d'enlever aux orthodoxes jusqu'au siége romain : un d'eux osa disputer au pape la chaire de saint Pierre. Du milieu de ce chaos confus de passions religieuses et de saintes colères sortit une secte farouche, les circoncellions, *circa villas euntes*, qui se dirent « les combattants de Dieu contre le diable, *agonistici* », et, au nom du ciel, firent à la société une guerre sauvage. Ils allaient à travers le pays, armés du « bâton d'Israël », cherchant le martyre et surtout le donnant. Ils délivraient les esclaves, abolissaient les dettes et couraient sus aux maîtres et aux créanciers. Quand retentissait aux abords d'un village leur cri de guerre : « Louange à Dieu ! » tout le monde fuyait ou se cachait, mais sans échapper toujours aux coups des « saints » ivres de fureur divine[2].

C'est par cette anarchie dans les doctrines et dans la société que

[1] Sozomène, *Hist. eccl.*, II, 31.

[2] *Deo laudes.* On retrouve ces deux mots sur des inscriptions (*C. I. L.*, t. VIII, n[os] 2046, 2223, 2308). Saint Augustin a beaucoup parlé des circoncellions (cf. *Enarratio in Psalm.* CXXXII, 6), et, d'après lui, Tillemont en a écrit l'histoire dans ses *Mémoires ecclés.*, t. VII, p. 147-165. La secte dura jusqu'à l'invasion arabe, au septième siècle, qui détruisit tout le christianisme africain.

s'acheva le règne du prince qui s'était fait chrétien pour donner la paix à l'empire.

IV. — DERNIÈRES ANNÉES DE CONSTANTIN (326-337); FONDATION DE CONSTANTINOPLE.

Pour son biographe ecclésiastique, Constantin est un moine toujours en prières ou en pieuses oraisons avec les évêques, un frère prêcheur qui fait chaque matin le catéchisme à ses courtisans, et qui passe les jours et les nuits à préparer des sermons sur le mensonge et l'impiété, sur l'unité de Dieu et sa providence, sur le jugement dernier et les châtiments réservés aux avares et aux violents[1]. Du chef d'un grand empire en voie de reconstruction, du législateur qui a rempli les codes de ses lois, du soldat tenu en éveil par les Barbares dont ses provinces sont enveloppées, il n'est pas question. Dans la première partie de cette étude, on a montré le prince, ses talents militaires, son ambition et sa cruauté; dans les deux autres, on a suivi la politique qui amena la transformation religieuse de la société romaine; il reste à voir les tragédies domestiques, les guerres étrangères et les lois ou institutions.

En l'année qui suivit le concile de Nicée, Constantin se rendit à Rome, qu'il n'avait point visitée depuis sa victoire sur Maxence. Il y arriva vers le milieu de juillet 326. C'était le temps où avait lieu la *transvectio equitum*[2]. Les chevaliers, montés sur des chevaux de prix et parés de belles armures, traversaient la ville processionnellement pour aller offrir à Jupiter Capitolin les vœux de la jeunesse romaine : solennité autrefois patriotique et militaire qui n'était plus qu'une fête païenne. L'empereur ne quitta pas cette fois le Palatin et regarda dédaigneusement passer cette image effacée de la Rome conquérante des anciens jours. Le peuple se vengea par des sarcasmes de ce mépris pour ses vieilles coutumes, et l'insolence de la foule alla si loin, que plusieurs conseillers du prince proposèrent une répression militaire.

Constantin eut l'esprit de ne point punir. Il avait de bien autres

[1] Eusèbe, *Vie de Const.*, IV, 29. Burckhardt (*op. cit.*, p. 357) est près de croire à ces conférences théologiques que Constantin aurait faites à ses courtisans et au peuple; il les compare aux communiqués que les gouvernements modernes font à la presse pour diriger l'opinion. La remarque est ingénieuse, mais je crois qu'elle l'est beaucoup trop.

[2] Suétone, *Oct.*, 38 ; Zosime, II, 29. Cette revue ou *recognitio* de l'ordre équestre était faite le 15 juillet.



soucis, obsédé qu'il était déjà par les sombres pensées qui allaient le conduire à tuer son fils aîné et la mère de ses autres enfants. Dès le mois de septembre précédent, quelques semaines après la clôture du concile, il est inquiet, préoccupé; au moment où il pouvait se glorifier d'un grand succès de sa politique, on le voit adresser à tous les provinciaux un édit par lequel il demande, il appelle les dénoncia-



Thermes de Constantin, à Rome[1]. (État des ruines en 1575, d'après Du Pérac.)

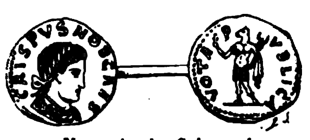
tions[2]. Il ne parle que de prévarications qui auraient été commises, parce qu'il n'aurait pu parler publiquement d'autre chose; mais il veut qu'on puisse avec pleine sécurité lui apporter toute plainte contre ses juges, ses comtes, ses amis même, et peut-être surtout contre les soldats de sa garde et les officiers de sa maison, les palatins. « Qu'on vienne sans crainte, ajoute-t-il, et qu'on s'adresse à moi seul : j'écouterai tout; je ferai moi-même l'enquête; si l'accusateur prouve son dire, il recevra honneurs et fortune, et qu'ainsi la divinité suprême soit propice à moi et à la république. »

[1] *Etiam periere ruinæ.* Ces thermes occupaient, sur le Quirinal, une surface dont le circuit avait 800 mètres. Il n'en reste rien, si ce n'est quelques rares débris dans les caves du palais Rospigliosi et dans les jardins Aldobrandini. On a trouvé dans ces thermes les statues couchées du Tibre et du Nil et les deux statues colossales de Constantin, aujourd'hui sur la place du Capitole; nous les publions, l'une en tête du présent volume, l'autre à la page 7, d'après des dessins faits à Rome par M. Fritel.

[2] *Ad universos provinciales, XV kal. oct.* (325). (*Code Théod.*, IX, 1, 4.)

Cet appel à la protection divine pour le salut de l'empereur et de l'empire n'est point fait à propos d'obscurs délits. L'amour du bien public cache, dans cet édit, l'inquiétude d'un prince qui provoque les révélations et supprime tout intermédiaire entre les délateurs et lui, parce qu'il espère trouver enfin et saisir le fil d'une trame dont il se sent enveloppé.

Nous sommes réduits aux conjectures sur cette mystérieuse affaire. La grande solennité catholique de l'année précédente avait-elle irrité les païens contre cet empereur présidant une réunion d'évêques ? Un complot s'était-il formé pour remplacer le prince, parjure à la religion nationale, par son fils aîné, qu'on espérait ramener au culte des aïeux? Les longs règnes causent des impatiences, et Dioclétien avait établi la règle de l'abdication après la vingtième année; or Constantin venait de célébrer ses *vicesima;* n'était-il pas temps de faire aboutir ce principat à son terme constitutionnel? A la cour, deux factions s'étaient certainement formées de bonne heure : l'une, autour de Crispus, qui, par son âge, par ses victoires en Gaule et dans l'Hellespont, paraissait avoir le droit d'arriver le premier au pouvoir; l'autre, autour des fils de Fausta, beaucoup plus jeunes, mais protégés par l'influence de leur mère. L'impératrice, qui devait s'effrayer à l'idée que ses enfants auraient un jour pour maître le fils de Minervina, a sans doute opposé plus d'une fois, elle, fille, sœur et femme d'empereur, la noble origine de ses enfants à la naissance inférieure de Crispus. Les liens du sang ne sont pas forts dans les cours orientales, et les plus rapprochés du trône sont les plus exposés. Crispus, qu'on appelait peut-être le fils de la concubine, afin de contester ses droits à l'héritage paternel, aura répondu à ces sourdes attaques en encourageant, par d'imprudentes paroles, les espérances de ses amis. Dans les sociétés violentes où existent deux partis, chaque faction souhaite et prépare l'extermination de l'autre. Serait-ce encore aller trop loin que de supposer Constantin


Monnaie de Crispus [1].



L'impératrice Fausta.
(Médaillon de bronze.)

[1] Au droit, CRISPVS NOB(ilissimus) CAES(ar), et le buste lauré du prince. Au revers, VOTA PVBLICA et Anubis debout. (Monnaie de bronze.)

inquiet de la jeune renommée de son fils et des dangers qu'elle faisait courir aux enfants de Fausta ?

Toutes ces raisons ne sont que des hypothèses, mais on n'en a point fait de plus vraisemblables; et si la lueur sinistre qui sort de ce drame n'en éclaire pas les détails, elle laisse voir suffisamment les causes.

A mesure qu'avaient grandi les enfants de Fausta, le crédit de Crispus avait baissé. L'aîné, Constantin, était depuis longtemps césar; le second, Constance, avait reçu ce titre en 323 avec le gouvernement des Gaules[1], et, à peine âgé de dix ans, il venait d'être associé à son père dans le consulat (326). Ces marques réitérées de l'affection de Constantin pour ses plus jeunes enfants, l'oisiveté où Crispus paraissait à dessein retenu, enfin les insultes de la plèbe romaine à l'empereur, qui firent peut-être représenter ces païens comme capables de mettre une émeute au service d'une intrigue, décidèrent l'impératrice. Crispus fut accusé de méditer un parricide; on montra ses complices dans tous les officiers du palais qui avaient attaché leur fortune à la sienne; on produisit sans doute des témoins subornés ou véridiques, et l'empereur donna l'ordre d'arrêter son fils comme criminel de majesté. Il fut quelque temps emprisonné à Pola en Istrie; mais des captifs de cette sorte ne se gardent pas : Crispus périt bientôt sous le glaive ou par le poison[2]. En même temps furent exécutés grand nombre de personnages importants qui avaient commis l'imprudence d'aimer ou de servir le premier-né de l'empereur[3]. Le précepteur de Crispus, Lactance, semble avoir été enveloppé dans ce désastre. Le plus éloquent des apologistes chrétiens, dont on comparait le style à celui de Cicéron, termina, peu de temps après, sa vie dans l'exil et la misère. « Il souffrit de la faim », dit saint Jérôme[4].

Un enfant de douze ans, Licinianus César, parut encore à Constantin pouvoir devenir un jour un embarras. C'était le fils d'une sœur qu'il aimait, Constantia. Je ne sais si Crispus fut coupable de complot[5]; Licinianus, à coup sûr, ne l'était que de vivre. L'homme

[1] Julien, *Disc.*, I, 12.

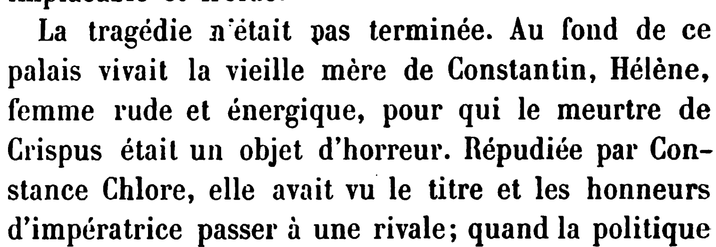
[2] Zosime, II, 29; Philostorge, II, 4.

[3] *Interfecit numerosos amicos* (Eutrope, X, 6). Eutrope met ces égorgements après la mort de Fausta ; je crois qu'ils l'ont précédée.

[4] *Chron. ad. ann.* 318 :.... *adeo in hac vita pauper est, ut plerumque etiam necessariis indiguerit.*

[5] C'est une tradition recueillie par Grégoire de Tours, mais que les Flaviens avaient eu intérêt à répandre.

qui avait fait tuer son beau-père, son neveu, le jeune fils de Maxence, le mari de sa sœur et les deux césars de Licinius, n'hésita pas à égorger un enfant, pour faire place nette aux fils qui lui restaient. Païen ou chrétien, il eut toujours la même cruauté implacable et froide.



Licinianus César casqué et cuirassé. (Monnaie d'or.)

La tragédie n'était pas terminée. Au fond de ce palais vivait la vieille mère de Constantin, Hélène, femme rude et énergique, pour qui le meurtre de Crispus était un objet d'horreur. Répudiée par Constance Chlore, elle avait vu le titre et les honneurs d'impératrice passer à une rivale; quand la politique chassa, comme elle, Minervina d'une autre demeure impériale, cette conformité d'infortune l'attacha au fils que sa bru avait donné à Constantin, et qui allait grandir, auprès d'une marâtre, dans une maison étrangère. Elle veillait sur lui avec sollicitude et elle avait pour les enfants de Fausta l'aversion que celle-ci nourrissait contre Crispus. Entre ces deux femmes doit avoir existé une haine mortelle. Comment Hélène parvint-elle à montrer dans Fausta l'auteur d'abominables machinations[1]? On ne sait; mais un jour, sur l'ordre de Constantin, l'impératrice fut saisie par ses femmes et portée dans un bain brûlant où on l'étouffa.

Elle approchait de l'âge où les femmes n'ont plus de passion que pour le pouvoir et l'avenir de leurs enfants. Cependant il s'est trouvé des écrivains qui ont fait de Fausta une seconde Phèdre, se vengeant des dédains d'un autre Hippolyte, et que son époux mit à mort à cause de ses adultères avec un esclave des écuries impériales[2]. C'était un moyen de disculper Constantin; on se souviendra que Julien, au contraire, parle d'elle avec respect. Dans le doute produit par le silence commandé sur ces ténébreuses exécutions, l'historien passe du côté des victimes et réserve sa réprobation pour le bourreau. En quelques jours, Constantin avait égalé Néron[3]: *Saturni aurea secla quis requiret? Sunt hæc gemmea sed Neroniana*, ou plutôt il s'était fait le

[1] Pour cette intervention d'Hélène, Zosime et Aurelius Victor sont d'accord. .... ἐπὶ τῷ τηλικούτῳ πάθει δυσχεραινούσης καὶ ἀσχέτως τὴν ἀναίρεσιν τοῦ νέου φερούσης...., dit l'un; *cum eum mater Helena dolore nimio nepotis increparet*, dit l'autre.

[2] .... τῶν κουρσώρων (Philostorge, II, 4). Suivant l'usage, les noms de Crispus et de Fausta furent martelés sur les monuments publics. (*Bull. épigr. de la Gaule*, pour 1883, p. 141.)

[3] On afficha aux portes du palais ces deux vers (Sidoine Apollinaire, *Ep.*, V, 19) qui font allusion au double meurtre et à la pompe efféminée du costume impérial, couvert de perles et de pierreries.

précurseur de princes qui, dans sa ville de Constantinople, érigeront en maxime d'État le meurtre de leurs proches.

Constantin donna à l'évêque de Rome le palais de Fausta sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui Saint-Jean de Latran, avec le baptistère qui n'est pas, mais que l'on dit être celui où Constantin fut baptisé. Ce don fut-il une de ces faciles expiations, comme le moyen âge en vit tant, ou le remords empêcha-t-il le meurtrier de rentrer aux lieux qu'avait habités sa victime? Je ne sais; mais, pour la seconde fois, ce palais fut le prix du sang[1].



Intérieur de Saint-Jean de Latran[2].

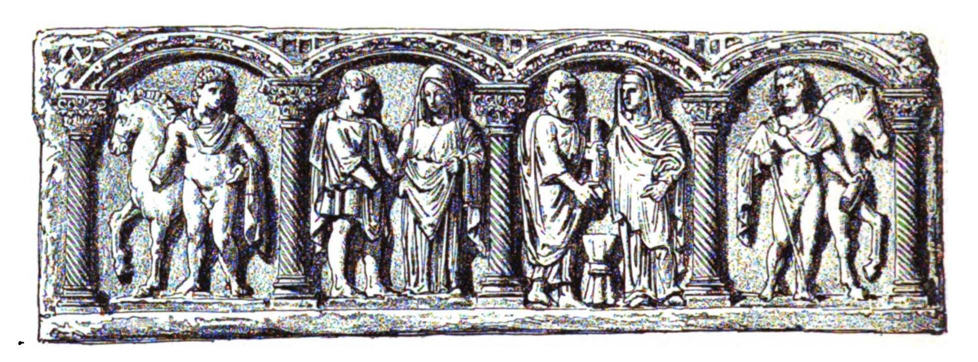
La double tragédie qui vient d'être racontée marque, pour Constantin, la fin des temps heureux et presque celle de son règne. Il vécut encore onze ans, mais ces années sont vides d'événements; un seul eut de l'importance : la fondation de Constantinople. Depuis quarante ans, Rome, délaissée de ses princes, avait été condamnée dans leur esprit pour ses habitudes frondeuses et son zèle païen. Une cour asiatique eût été mal à l'aise au milieu des souvenirs qu'éveillaient les noms du sénat, du peuple romain, du Forum; et un prince chrétien ne pouvait habiter parmi tous ces temples, en face du Capitole où Jupiter siégeait toujours. Des raisons militaires s'ajoutaient aux motifs politiques et religieux pour commander ce délaissement. A l'ouest, l'empire avait atteint les extrémités du monde; au sud, il longeait le désert d'où rien d'inquiétant ne pouvait alors sortir; au nord, il touchait à la vieille Germanie qui, frappée tant de fois par les légions, semblait pour le moment plus fatigante que redoutable. Mais, à l'est, il était voisin, sur une ligne immense, du bas Danube à l'Euphrate, de deux barbaries menaçantes : une Germanie nouvelle, celle des Goths, et un jeune empire, celui des Sassanides. Rome était trop

[1] Voyez, dans Tacite, l'exécution de Lateranus sous Néron. Le récit de Zosime (II, 29), tout faux qu'il est, montre, dans l'esprit du prince, une inquiétude qui a peut-être existé

[2] Rohault de Fleury, *le Latran*, pl. XIX.

loin du Tigre, derrière lequel la Perse reprenait d'ambitieux desseins; trop loin des rives de l'Euxin et du bas Danube, où la barbarie accumulait de formidables masses d'hommes. Enfin, et surtout, à une religion nouvelle il fallait une nouvelle capitale.

A l'entrée de la Propontide, entre le Bosphore de Thrace et l'Hellespont, sur un golfe étroit et profond qui pénètre très-avant dans les terres, s'élevait une cité antique et renommée, dont la force de résistance était prouvée par les deux grands siéges qu'elle avait soutenus contre Septime Sévère et Constantin. De là les flottes romaines surveilleraient les côtes asiatiques et européennes de l'Euxin, et permettraient de prendre à revers les Barbares qu'une marche rapide des



Castor et Pollux sur un sarcophage chrétien d'Arles[1].

légions sur le bas Danube arrêterait de front. Si l'attaque venait de l'Asie, les troupes d'Europe transportées à Sinope et à Trébizonde gagnaient aisément la haute vallée de l'Euphrate et les provinces transtigritanes. Depuis un siècle l'empire penchait à l'Orient, d'où lui venaient ses croyances et ses plus sérieux périls : il fallait suivre de ce côté sa fortune. Dioclétien avait cherché sa nouvelle capitale à Nicomédie. Constantin trouva mieux en la mettant à Byzance.

Sa résolution prise, il pressa les travaux avec l'activité impatiente qu'il mettait en tout et qui lui faisait écrire à ses gouverneurs de province : « Mandez-moi, non pas que vos édifices sont entrepris, mais qu'ils sont achevés. » Il bâtit une nouvelle enceinte, longue de 5 lieues, qui embrassa des monticules qu'on appela les Sept Col-

[1] *Gazette archéol.*, 1878, pl. I. M. E. Le Blant a consacré une étude à ce sarcophage (*ibid.*, p. 1 à 6); il y fait remarquer que les Dioscures sont ici représentés d'âges différents, l'un imberbe, l'autre barbu, ce qui est contraire aux traditions de l'art mythologique. Les compartiments du milieu représentent les époux se disant un dernier adieu ou se retrouvant dans une seconde vie. (Voyez F. Ravaisson, *les Monuments funéraires des Grecs;* notre tome IV, p. 35, n. 3; et sur la transformation du culte des Dioscures, ci-dessus, p. 68, n. 4.)

lines de la nouvelle Rome; il construisit pour lui-même un immense palais; pour les habitants, des thermes, des fontaines publiques, un hippodrome[1], un forum entouré de portiques à deux étages; pour les chrétiens, une église : celle des Saints-Apôtres, où il voulut être enterré; peut-être celle de la Sainte-Paix (Sainte-Irène) à laquelle il devait bien un culte, car la paix avait été la constante pensée de cet homme violent. Les païens gardèrent leurs temples[2] et ils virent arriver pour décorer leurs monuments et leurs places les statues les plus révérées des anciens dieux. Comme les consuls et les empereurs avaient dépouillé la Grèce et l'Asie, afin d'embellir leur capitale, il ornait la sienne aux dépens des sanctuaires païens. Olympie garda, jusqu'à Théodose, le Jupiter de Phidias, et la Minerve Promachos d'Athènes fera reculer



Jupiter de Phidias, sur une monnaie de bronze d'Athènes.

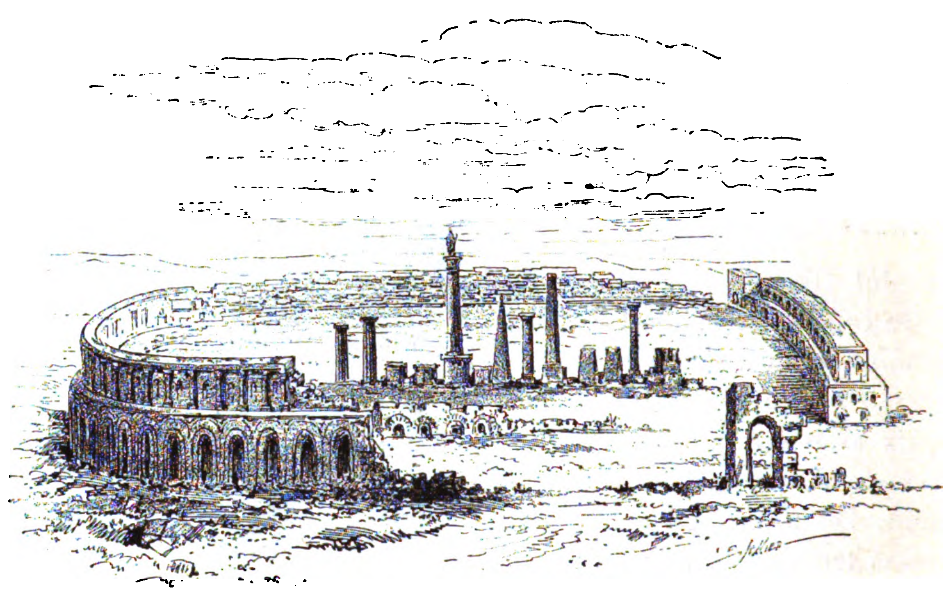


Minerve. (Statue de marbre du musée de Naples.)

[1] L'Hippodrome avait été commencé par Septime Sévère, Constantin l'acheva ; deux obélisques encore debout marquent la direction de la *spina*. Quant au palais, celui qui existait au dixième siècle et qui avait été très-agrandi par les successeurs de Constantin, « couvrait un espace de 400 000 mètres, un peu plus grand que celui sur lequel s'étendent le Louvre et les Tuileries, bâtiments, cours, carrousel et jardins ». (Labarte, *le Palais impérial de Constantinople*, etc., p. 217.)

[2] Voyez, ci-dessus, p. 68. Constantin ne détruisit pas Byzance, ville importante et riche ; il se contenta de l'agrandir. (Socrate, I, 16.) Les constructions du prince s'élevèrent dans les nouveaux quartiers ; les anciens conservèrent les monuments qu'ils possédaient, comme les thermes de Sévère, que Constantin augmenta et embellit, et leurs temples, où Julien sacrifiera.

Alaric; mais la Pallas de Lindos, le Zeus de Dodone, les Muses de l'Hélicon, vinrent orner les portes du palais sénatorial[1]. Castor et Pollux, Apollon et le trépied de Delphes furent mis à l'Hippodrome; Cybèle et la Fortune romaine auprès du Forum[2]. De Rome seule Constantin enleva soixante statues[2]. Quand autrefois les chefs-d'œuvre du



Hippodrome de Constantinople[3].

génie grec partaient pour la capitale du monde, c'était du moins après une victoire, et les statues des dieux payaient la rançon des hommes.

La Rome nouvelle, qui s'appela officiellement Constantinople, eut, comme l'autre, un nom mystérieux, *Flora* ou Ἀνθοῦσα[4], un sénat qui resta longtemps obscur et pauvre, quoique Constantin y eût attiré quelques pères conscrits de Rome, par le don de palais dans la ville et de domaines dans la Bithynie ou la Thrace[5]. Elle eut même des chevaliers, comme Rome en gardait encore, quoiqu'il n'y eût plus de milices équestres[6], et elle obtint pour son territoire les priviléges

[1] Zosime, V, 24.

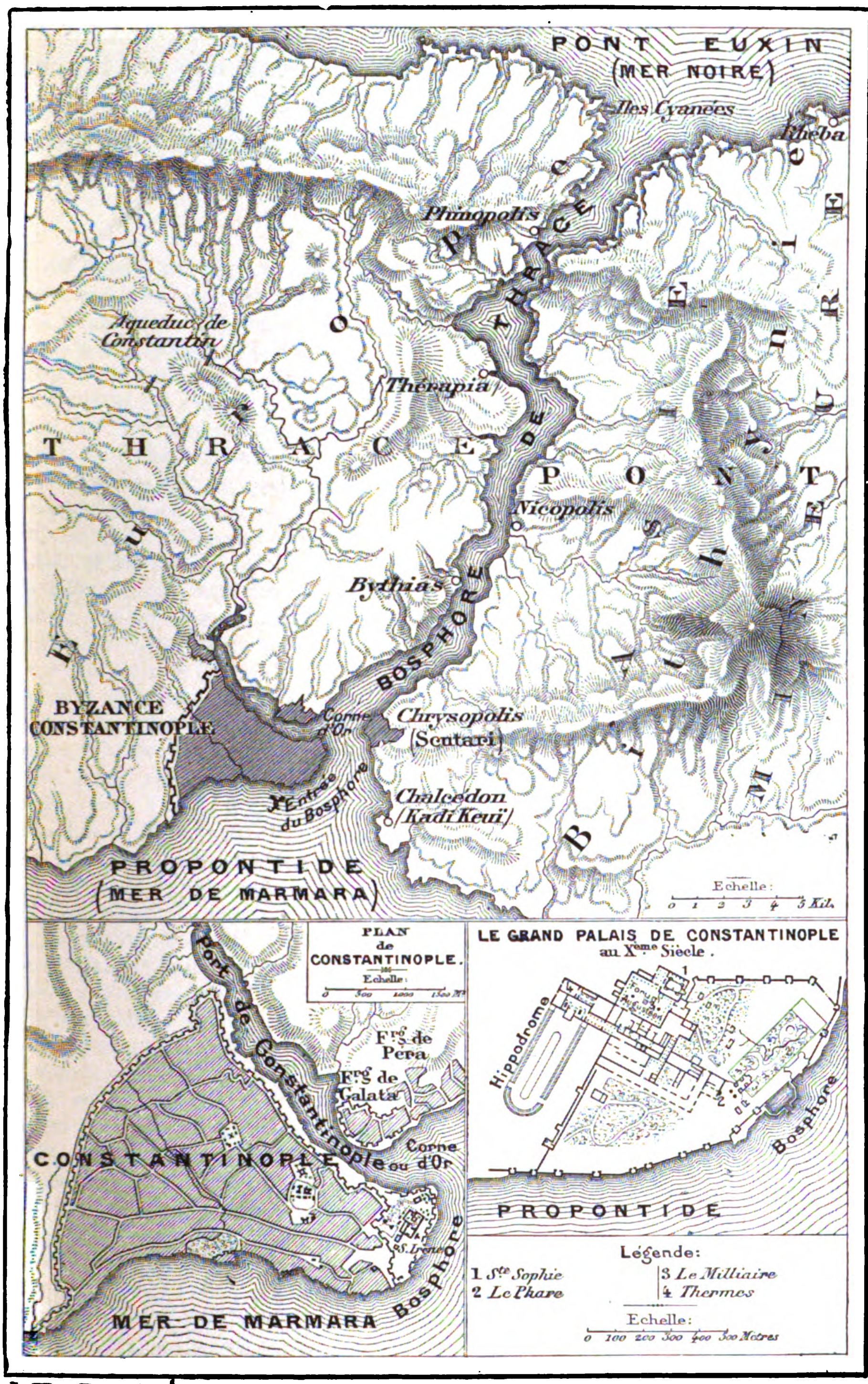
[2] Banduri, *Antiq. Constantin.*, t. I, p. 100. Il ôta à Cybèle ses lions et changea la position de ses mains pour lui donner l'attitude de la prière. (Zosime, II, 31.)

[3] D'après une carte antérieure à la prise de Constantinople par les Turcs. (Rich, *Dict. des antiquités*, au mot *Circus*.)

[4] Lydus, *de Mens.*, IV, 51; *Chron. Paschale*, p. 528, éd. de Bonn.

[5] Plus tard elle eut aussi un préfet de la ville et un des deux consuls, l'autre restant à Rome. (Tillemont, IV, 240.)

[6] Ce qui subsistait de l'ordre équestre continua de prendre rang après l'ordre sénatorial. (*Code Théod.*, VI, 36; XIII, 5, 16, et *Code Just.*, XII, 32, 1, *anno* 364.)



L. Thuillier Del.t

Carte de Constantinople et du Bosphore. — Plan du Palais.


THE ASTOR LIBRARY
NY

du droit italique[1], pour ses habitants des distributions de blé, de vin et d'huile qui dépeuplèrent les pays voisins, comme celles de Rome avaient fait le vide dans la région suburbicaire[2]; mais elle n'eut pas le préfet de la ville, qu'on lui donnera plus tard, en 359. Constantin n'osait égaler absolument la nouvelle Rome à l'ancienne[3].

Afin de hâter les constructions, il interdit à tout propriétaire, dans

[1] *Code Théod.*, XIV, 13, 1. Le caractère particulier du droit italique était de donner : 1° le domaine quiritaire, c'est-à-dire les modes particuliers d'acquérir propres aux anciens Romains, privilége qui n'existait plus depuis Caracalla; 2° l'exemption de l'impôt foncier. Cf. Baudoin, le *Jus Italicum*, p. 141.

[2] Socrate (II, 13) dit qu'on distribuait à Constantinople 80 000 mesures de blé par jour; il n'indique point s'il s'agit de *modii*, en litres, 8,67, ou de médimnes, qui valaient six fois davantage, 51[lit.],79. Procope, rappelant les libéralités frumentaires de Dioclétien à Alexandrie, les évalue en médimnes; mais, du temps de Procope, au sixième siècle, on mettait tout en grec à Constantinople; au quatrième, on y suivait le système métrique de Rome. Lorsque Constantin donna aux habitants de Byzance les avantages dont les habitants de Rome jouissaient, il n'a pu être question, pour les distributions, que du *modius*. Or 80 000 *modii* par jour font 29 200 000 par an ou 2 fois 1/2 les 12 000 000 d'Alexandrie (voy. t. VI, p. 556), et ce chiffre justifie, dans une certaine mesure, les paroles d'Eunape (*Vie des Sophist.*, s. v. *Ædesius*) : « Ni les navires d'Égypte ni les contributions frumentaires de l'Asie, de la Syrie, de la Phénicie et des autres provinces ne suffisent à rassasier la multitude de Constantinople, » etc. On a vu (t. V, p. 546, n. 1) que la distribution à Rome, au temps de Septime Sévère, était de 75 000 *modii* par jour ou de 27 375 000 par an : ce sont presque les chiffres de Constantin, d'où l'on pourrait conclure qu'il conserva aussi le nombre des parties prenantes, 200 000. En outre des distributions gratuites, Constantinople eut, comme Rome, la vente à prix réduit. Théodose II, en 409, dépensa 500 livres d'or par an pour cette libéralité. (*Code Théod.*, XIV, 1. Cf. Godefroy, t. VI, p. 261.) Une loi de Constantin (*Code Théod.*, XI, 3, 1) semble prouver qu'avant lui toutes les provinces avaient été rendues *annonaires;* une constitution d'Anastase, en 494, montre que tous les *possessores* y étaient soumis, excepté ceux de la province de Thrace que les incursions des Barbares désolaient (*Code*. X, 27, 1), et il avait bien fallu généraliser cet impôt, car la dépense augmentait tous les jours. Aux libéralités faites à Rome, à Alexandrie, à Carthage (*ibid.*, XIV, 25, *anno* 315), à Athènes (Julien, I[er] *Panég.*, 8), s'ajoutaient les distributions aux membres chaque jour plus nombreux de l'administration provinciale et de la cour, sans parler de celles qui étaient accordées aux soldats; bientôt même, si ce n'est déjà, l'*annone* et les *cellaria* seront donnés au corps sacerdotal (voy., ci-dessus, p. 77, n. 4). Le transport de ces blés occupait un grand nombre de navires dont la valeur n'était pas comptée au cens des *navicularii* (Tacite, *Ann.*, XIII, 51) : encore autant de perdu pour le trésor; et les patrons de ces navires furent tous *a civilibus muneribus et oneribus et obsequiis immunes :* encore une charge pour les villes. (*Code Th.*, XIII, 5, 7.) Ces mêmes avantages avaient été reconnus par les premiers empereurs aux armateurs et aux négociants qui approvisionnaient Rome. (Voy. au Dig., L, le titre 5, *de Vacatione et excusatione munerum.*) Les provinciaux avaient encore l'obligation de porter les vivres à destination de l'armée dans les magasins militaires ou à portée des camps. (*Code Th.*, VII, 4, 15, *anno* 369.) Les fourrages devaient être aussi conduits aux *mansiones* du *cursus publicus*. — J'ai dit, au texte, que les distributions de blé, d'huile, de lard, etc., avaient fait le vide autour de Rome et de Constantinople; c'est vrai pour les temps où cette institution fut établie; mais, une fois la liste des parties prenantes arrêtée, il n'y eut de nouvelles inscriptions que pour remplacer les morts, et l'invasion des pauvres dans les deux villes s'arrêta. (Voy. *Hist. des Romains*, t. III, p. 754 et suiv.)

[3] Socrate dit (I, 16) : .... ἴσην τε τῇ βασιλευούσῃ Ῥώμῃ ἀποδείξας.

les diocèses d'Asie et de Pont, de faire des dispositions testamentaires, s'ils n'avaient point une maison à Constantinople[1]. C'était la violation d'un des plus vieux droits des citoyens romains; mais il aurait voulu que la loi et les mœurs cédassent à son impatience. Il changea aussi, pour sa ville de prédilection, le caractère des *frumentationes;* il assigna des portions frumentaires aux immeubles que l'on bâtissait, de sorte que le privilége de participer aux distributions, étant attaché à la maison, pût être vendu avec elle[2]. Ces libéralités n'étaient plus la hautaine pensée de la république : le droit du vainqueur sur le produit du travail des vaincus; ni la pensée charitable du haut empire : un secours à l'indigence. C'était un avantage fait à des riches qui n'en avaient pas besoin, et les provinces contentaient, au prix de redevances plus lourdes, la vanité fastueuse du prince qui avait voulu créer en quelques mois une cité capable d'éclipser toutes les autres. Mais Rome s'est bien vengée : de ses empereurs païens, elle a conservé de grands souvenirs, et leurs monuments lui ont laissé des ruines qui font l'admiration du monde; du premier empereur chrétien, sa rivale hâtive n'a gardé qu'un nom.

Si l'art, en pleine décadence, ne décora point Constantinople de belles œuvres monumentales, l'imagination, qui jouait alors un grand rôle dans l'ordre religieux, entoura sa naissance de circonstances merveilleuses. On voulut que ses premiers jours eussent été témoins de prodiges plus éclatants que n'en avaient vu ceux de la cité tibérine. Le dieu Mars avait fixé la place de la vieille Rome en y arrêtant le berceau de ses enfants; Constantin reçut de Dieu même l'ordre de fonder sa nouvelle capitale. C'étaient douze vautours qui avaient donné à Romulus le droit de nommer sa ville; ce furent des aigles qui montrèrent à Constantin le chemin de Byzance. Le fils de Rhéa Sylvia avait tracé la ligne de l'enceinte sacrée avec un soc de charrue : Constantin la marqua avec la pointe de sa lance, et, comme on s'étonnait qu'il la fît si longue, en lui disant : « Eh! quand donc, Seigneur, vous arrêterez-vous? — Quand s'arrêtera celui qui marche devant moi[3]. » Nous voilà revenus en plein âge mythologique.

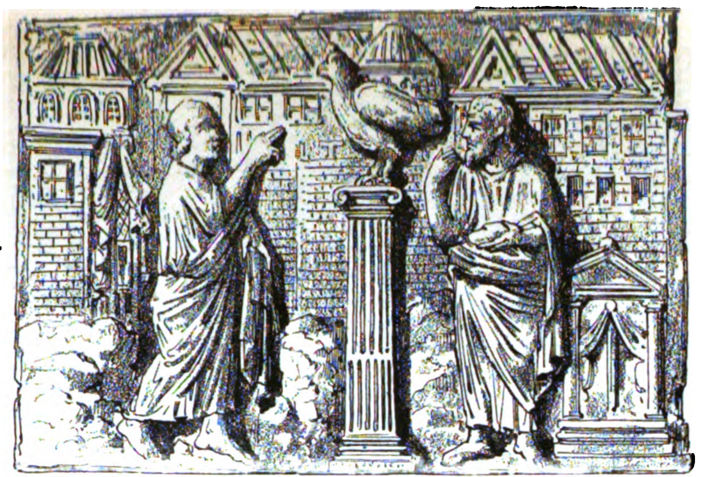
En quatre ans, Constantinople fut bâtie[4]. Avec cette précipitation,

[1] *Nov. Théod.*, V, 1, § 1.

[2] .... *integer canon mancipibus consignetur, annona in pane cocto domibus exhibenda* (*Code Théod.*, XIV, 16, 2 et tit. 17, loi 1 et 12; Sozomène, II, 3).

[3] Ducange a réuni les textes relatifs à toutes ces légendes dans sa *Constantinopolis sacra*, p. 23 et suiv.

[4] L'inauguration eut lieu le 11 mai 330. (Anonyme de Banduri, p. 97.) Le sarcophage dit





Sarcophage Constantinien représentant, sur une de ses faces, des constructions du temps de Constantin. (Voy. p. 140, note 4.)


THE ASTOR LIBRARY
NY

on ne fit point de constructions solides. Julien les comparait aux jardins d'Adonis qui, semés le matin et flétris le soir, ne duraient qu'un jour[1] : vingt ans après la dédicace, l'église des Apôtres s'écroulait. Ce n'est pas que Constantin eût épargné l'argent : ses bâtisses à Constantinople, à Jérusalem, à Antioche, à Reims, etc., coûtèrent beaucoup. Une évaluation évidemment trop faible porte à 60 millions de francs les dépenses faites pour la transformation de Byzance[2]. Les impôts s'accrurent, et la charge en parut d'autant plus lourde qu'un clergé, chaque jour plus nombreux, ne les paya point, et qu'une partie de l'épargne des peuples fut employée pour donner à ce culte, qui sortait des catacombes, l'éclat que méritait sa victoire, à chaque clerc sa subsistance, à chaque communauté son église. Bientôt l'on voudra que les nouveaux temples rivalisent de magnificence avec les anciens. L'énorme capital dépensé, durant dix siècles, pour ceux-ci devint, en partie, inutile, et il fallut, au milieu de l'appauvrissement général, employer pour ceux-là un capital nouveau; sans compter que les anciennes dépenses pour les fêtes et les jeux ne diminuèrent pas. Les ruineuses frivolités de Constantinople éclipseront celles de Rome.

On a fait remonter à Constantin l'institution des pieuses confréries qui se chargent encore, à Rome et dans le midi de la France, du soin des funérailles. Les païens, eux aussi, avaient le culte des morts. Dans tout l'empire existaient des colléges funéraires, associations privées qui garantissaient à leurs membres que les derniers devoirs leur seraient rendus[3], et dans chaque ville se trouvaient des *sandapilarii* et des *vespillones* pour transporter les pauvres au bûcher ou à la

Constantinien, un des plus beaux du musée chrétien de Latran, si habilement organisé par M. de Rossi, offre sur la façade que nous donnons plusieurs scènes indépendantes. Au centre, le Christ assis sur une *cathedra*, entre deux apôtres, tend à l'un d'eux un *volumen*. Le Sacrifice d'Abraham et le Jugement de Pilate occupent les deux extrémités. Sur l'une des faces de retour, Jésus prédit à saint Pierre son reniement; sur la seconde, il guérit la femme malade prosternée, tandis qu'un personnage symbolique frappe la roche d'où sort un arbre portant des fruits. Les deux parois du sarcophage montrent un baptistère rond et une ou deux basiliques dont l'entrée est fermée selon l'usage de ce temps par des voiles ou draperies. L'interprétation de ce monument a donné lieu à beaucoup de discussions. Il nous suffit qu'il puisse représenter des constructions qui paraissent être du temps de Constantin ou de ses fils.

[1] *Les Césars*, 24. Julien applique cette comparaison aux exploits de Constantin contre les Barbares « qui n'étaient qu'une vraie risée ».

[2] Manso, d'après le livre de Codinus Curopalatès, *Antiq. Constant.*, VIII, 11. Ce chiffre, donné il y a soixante ans, devrait d'ailleurs être doublé aujourd'hui. Wietersheim (*op. cit.*, I, 393, n. 2) dit 60 millions de marcs pour les murs, les portiques et les aqueducs.

[3] *Hist. des Romains*, t. V, p. 411 et suiv.

tombe. L'Église avait imité cet usage; ses *fossores* faisaient même partie du clergé inférieur. L'empereur organisa, dans Constantinople, un corps de 980 *lecticarii*, qu'il exempta « de toute prestation »[1]. On vante, à ce propos, sa piété : c'est un service municipal qu'il ne pouvait refuser à sa nouvelle résidence.

Pendant que les choses merveilleuses qui viennent d'être racontées se passaient à Constantinople, d'autres avaient lieu à Jérusalem. La mère de l'empereur, sainte Hélène, s'y était rendue pour se distraire de sa douleur par un pieux pèlerinage (327). Quand elle voulut voir l'endroit où Jésus avait été enseveli, il fut impossible de le lui montrer; l'évêque même ignorait l'emplacement du saint sépulcre. Depuis trois siècles, les lieux avaient été bouleversés par la guerre et par la paix; des constructions avaient été élevées, puis abattues, et les Juifs, les chrétiens, chassés de Jérusalem, devenue la ville païenne d'Hadrien, ne savaient où placer les scènes de la Passion. Sur la colline du Calvaire, on abattit les maisons; on creusa le sol et les ruines, et on déblaya longtemps les terres, sans rien trouver. Mais Hélène voulut que l'on trouvât, et, à force de travail, la grotte fut découverte au-dessous d'un temple de Vénus; tout à côté on mit au jour trois croix de bois. L'opération avait été dirigée par un Juif, habile homme qui disait avoir hérité de ses pères un mémoire où



Un *fossor* (fossoyeur)[2].

[1] *Nov. Justin.*, XLIII, t. XXII, chap. I. Dans saint Jérôme (*Epist.* 29, *ad Innocentium*) et en plusieurs endroits du *Code Théodosien* (XIII, I, 1), ils sont appelés des clercs. M. de Rossi croit que dans les premiers siècles ils se confondaient avec le gardien de la catacombe.

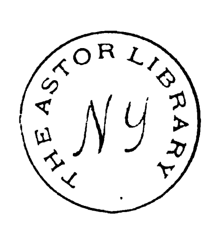
[2] L'inscription porte : *Diogenes, fossoyeur, a été déposé en paix le huitième* (jour) *des kalendes d'octobre.* Le *fossor* porte, d'une main, la pioche, instrument de travail, et de l'autre la lampe des catacombes, trois croix gammées ornent son vêtement. Des outils sont représentés autour de lui. Cette figure a été trouvée sous un *arcosolium* de Saint-Nérée, au cimetière de Caliste. Les *fossores* avaient pour patron Tobie.



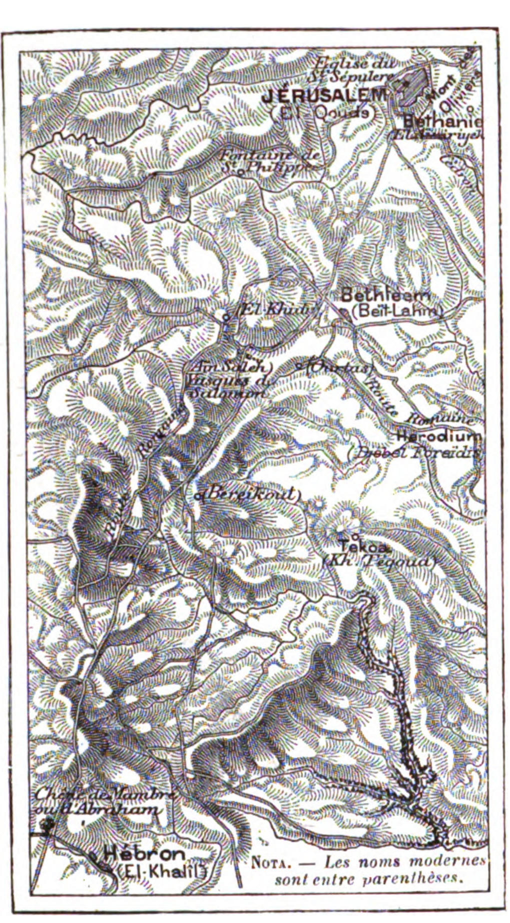
Imp Fraillery   Dambourgez. chromolith.

SAINTE HÉLÈNE ET SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE

Miniature d'un manuscrit du IXe siècle. — Bibliothèque nationale. fonds grec. n° 510



étaient décrits les lieux témoins de la Passion. Mais de ces trois croix quelle était celle du Sauveur ? L'évêque de Jérusalem fit apporter une femme atteinte d'une maladie mortelle, et, se mettant avec l'impératrice en prière, il demanda au ciel un miracle. Deux croix approchées de la mourante la laissèrent insensible ; au contact de la troisième, elle se leva et marcha : la vertu de la vraie croix l'avait ressuscitée[1].



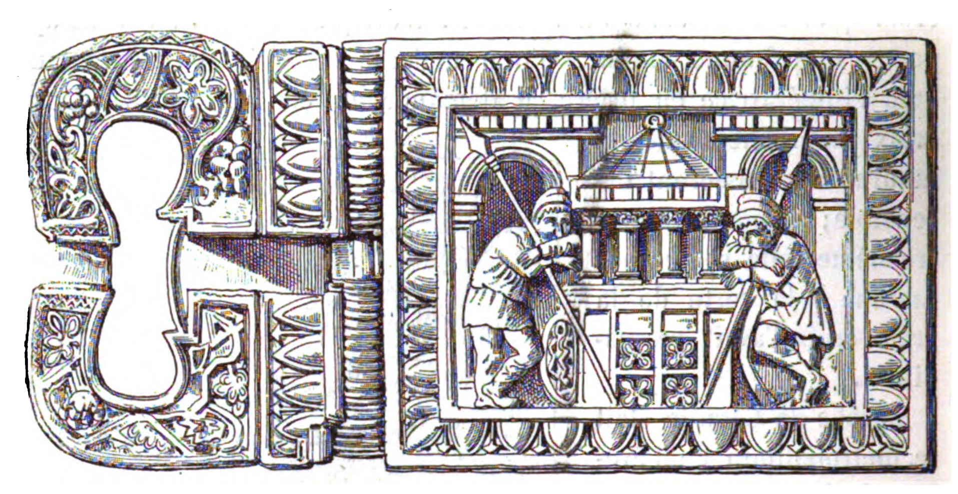
Environs de Jérusalem.

Eusèbe de Césarée était le métropolitain de l'évêque de Jérusalem, et, s'il ne fut pas présent à la restauration du sanctuaire de la chrétienté, il a dû, historien de l'Église et de l'empereur, s'informer soigneusement de tout ce qui fut exécuté pour rendre les saints lieux aux fidèles. Et, en effet, il raconte longuement comment on retrouva le saint sépulcre, mais il ne connaît pas l'*invention* de la croix[2]. Lui qui attache tant d'importance au monogramme, au *labarum*, à la *croix* mise par le prince sur les boucliers de ses soldats, comment n'a-t-il pas célébré cette découverte qui justifiait l'enthousiasme dont témoignent tant de pages de ses écrits pour les

[1] Socrate (*Hist. eccl.*, I, 17) et Sozomène (II, 1) disent qu'Hélène trouva aussi les clous de la croix et que Constantin en fit un mors pour son cheval et un casque pour lui-même. C'eût été bien irrévérencieux. Une fois sur cette route des saintes découvertes, on ne s'arrêta pas. Saint André, saint Luc, saint Timothée, furent retrouvés, et l'on porta solennellement leurs restes dans l'église des Saints-Apôtres, à Constantinople. C'était le commencement du culte des saints, nécessaire à ces populations qui avaient besoin de remplacer l'ancien polythéisme par un polythéisme nouveau. Celui-ci du moins était plus pur et plus consolateur.

[2] *Vie de Const.*, III, 25.

mérites ineffables du *signum salutare et vivificum*[1]. Il n'en parle point,



Le Saint-Sépulcre sur une boucle d'ivoire[2].

non parce qu'on avait fait trouver une croix par sainte Hélène, comme on fait trouver par un visiteur inexpérimenté une médaille récemment enfouie : cette habileté n'eût pas été pour lui donner un scrupule; mais parce que la légende se forma après sa mort, qui suivit de près celle de Constantin.



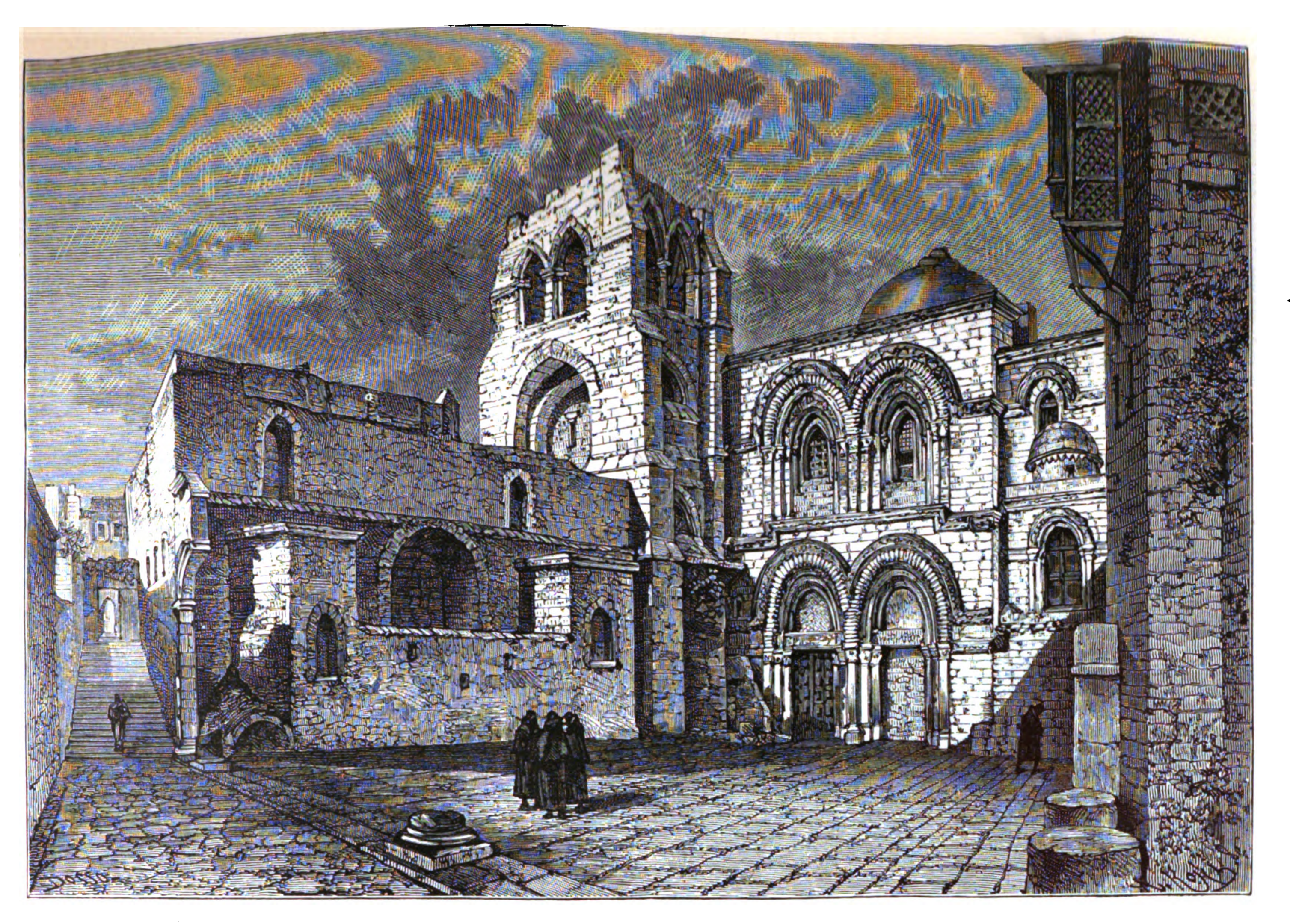
Fragment d'une mosaïque de l'église de Bethléem[3].

Dans son récit, tout se rapporte au prince, qui ordonne le déblaiement du Calvaire et la construction d'églises au saint sépulcre, sur le mont des Oliviers, à Bethléem et sous le chêne de Mambré. Pour lui, le pèlerinage d'Hélène est un voyage royal à travers l'Asie.

[1] Eusèbe, *Vie de Const.*, II, 16.

[2] M. Edmond Le Blant, *Études sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, p. 49. On croit que cette boucle d'ivoire, conservée dans une église d'Arles, et qui était attachée sur un ceinturon de cuir, a appartenu à saint Césaire, mort en 542.

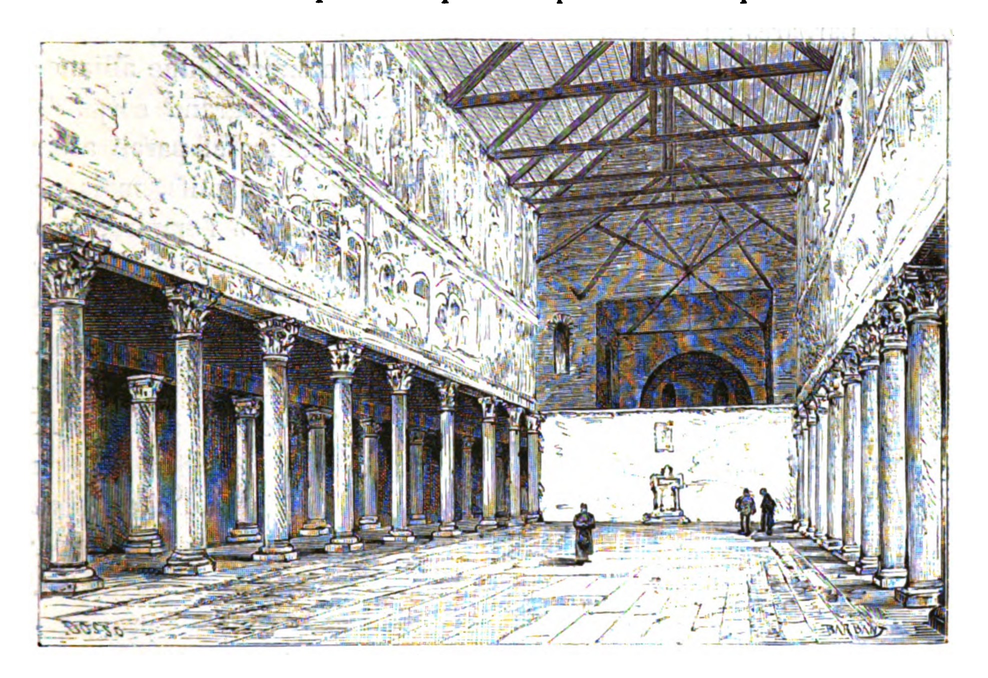
[3] De Vogüé, *les Églises de la Terre Sainte*, p. 96. Jésus assis sur un âne et bénissant. Derrière lui, un apôtre; devant, des enfants qui étendent leurs vêtements sur le terrain où il va passer, un autre qui monte à un arbre pour y cueillir des palmes; à droite, le peuple de Jérusalem attendant le Christ. Une femme porte sur l'épaule son enfant à la manière des femmes arabes d'aujourd'hui.



Église du Sanit-Sépulcre, portail méridional. (De Vogüé, *les Églises de la Terre Sainte.*)


THE ASTOR LIBRARY
NY

L'impératrice pourvoit avec sollicitude aux besoins des villes et des provinces qu'elle traverse et, arrivée à Jérusalem, elle surveille les travaux commandés par son fils[1]. Mais, à quelque moment qu'ait eu lieu l'*inventio crucis*, la légende arrivait à propos. Les âmes étaient alors entraînées d'un mouvement trop rapide vers les hautes régions de l'idéal chrétien, pour ne pas accepter tout ce qui soutenait et



Vue intérieure de la basilique de Bethléem[2].

avivait la foi. La génération suivante ne douta pas de l'authenticité du miracle[3], et la sainte Croix devint la plus précieuse des reliques. Par les effets qu'elle a plus d'une fois produits sur l'esprit et sur les résolutions des rois et des peuples, elle appartient à l'histoire.

Les affaires religieuses mises à part, il ne reste, pour achever l'histoire de ce règne, qu'à rappeler : une guerre sans importance contre les Sarmates et les Goths (332), le partage de l'empire entre

[1] .... βασιλικῷ προμηθείᾳ ἐπεφομένη (Eusèbe, *Vie de Const.*, III, 42). L'inscription de Wilmanns, n° 1079, donne à Hélène le titre d'*Augusta;* les soldats la saluaient ainsi, et son effigie était sur les monnaies d'or (*ibid.*, III, 47).

[2] De Vogüé, *les Églises de la Terre Sainte*, p. 49. M. de Vogüé croit cette basilique de l'époque constantinienne ou au plus tard du sixième siècle.

[3] Il reste deux monuments curieux de cet amour des esprits de ce temps pour le merveilleux : le poëme de Juvencus, qui venait de mettre l'Évangile en vers (S. Jérôme, *ad ann.* 329 : .... *evangelia heroïcis versibus explicat*), et surtout celui de Sedulius, qui, au siècle suivant, écrivit le *Paschale carmen*, où il n'est parlé que des miracles de Jésus. Leurs ouvrages furent compris dans le décret du pape Gélase *de libris recipiendis* (494).

les fils et les neveux de Constantin (335), enfin des négociations avec Sapor II pour la protection des chrétiens en Perse et un commencement de guerre avec ce prince (337).

La guerre contre les Sarmates et les Goths ne fut pas très-héroïque. Julien en parle avec dérision; Zosime la termine par des revers, Aurelius Victor et Eutrope par des succès, Jordanès par un traité qui mit 40 000 Barbares au service de l'empire (332). Ce traité suppose plus de négociations que de batailles, et il faut l'entendre d'une alliance conclue entre l'empereur et la nation gothique. Ce grand corps de *fœderati*, qui fit désormais partie de l'armée romaine et paraît avoir été maintenu au complet, n'était point composé de captifs, mais de guerriers que leurs rois, Araric et Aoric, cédèrent à l'empire, à la double condition d'une solde pour leurs compatriotes et de présents pour eux-mêmes[1]. On n'en peut douter lorsqu'on lit dans Eutrope que Constantin laissa parmi ces Barbares une grande idée de sa bonté, et, dans Eusèbe, qu'il donna des dignités et des charges aux plus renommés d'entre eux. Themistius parle même d'une statue élevée à un chef goth près de la porte du sénat. Ce qui concerne les Sarmates ou Vandales est fort obscur et sans intérêt, sauf le fait que, chassés de leur pays par des peuplades qu'ils croyaient avoir soumises (334), ils demandèrent asile à Constantin, qui leur donna des établissements dans les provinces voisines. C'était la même politique; elle eut les mêmes effets : vingt ans après, les Sarmates ravageaient la Pannonie[2]. La fidélité des Goths fédérés dura plus longtemps, mais beaucoup ont certainement aidé leurs frères à gagner, en 378, la bataille d'Andrinople, où Valens périt avec toute son armée.



Constantin II diadémé. (Monnaie d'or.)

Constance II diadémé (FL. IVL. CONSTANTINUS PERP. AUG.). (Monnaie d'or.)

Deux ans avant sa mort, Constantin, sans abandonner la direction suprême, fit le partage de ses provinces. Ses trois fils étaient déjà césars; à l'aîné, Constantin II, il assigna l'Espagne, la Gaule et la Bretagne; au second, Constance II, l'Asie, la Syrie et l'Égypte; au plus jeune, Constant, l'Italie, l'Afrique et l'Illyrie. De la Thrace, de la Macédoine et de l'Achaïe, il fit un royaume pour son neveu le césar Dalmace; l'autre, Hanniba-

[1] Sur ces guerres, voyez Wietersheim, t. I, p. 386 et suiv., édit. de 1880.
[2] Sozomène, III, 1, *ad ann.* 355.

lien, eut le Pont, la Cappadoce et la Petite Arménie avec le titre de roi [1]. L'empire n'était plus qu'un bien de famille, partagé comme un domaine entre les héritiers du propriétaire. Nous voilà bien loin de la grande politique de Dioclétien. Constantin avait fait trois guerres, versé des flots de sang et tué deux empereurs, pour reconstituer l'empire unique, et il le déchirait en cinq morceaux, sans préparer, de son vivant, des liens qui, après lui, auraient réuni les chefs de la nouvelle pentarchie. Il semble, en effet, sans qu'on puisse l'affirmer, que ce fut un véritable démembrement. Les noms des empereurs seront bien inscrits en tête des lois, et on peut croire que, pour les mesures générales de gouvernement, les deux rois devaient rester sous les ordres : l'un, du souverain de l'Asie; l'autre, du maître de l'*Illyricum*. Mais des trois empereurs lequel commandera? Aucun. Comment se fera entre ces trois empires la répartition des quatre préfectures? Qui possédera la nouvelle capitale? Sera-ce un de ces rois subordonnés, Dalmace, le maître de la Thrace? C'est l'épée qui tranchera ces questions. Constantin avait laissé à ses fils l'exemple de sa vie, qui leur conseillait l'ambition et la guerre civile avec bien plus de force que son testament ne leur conseillait la modération et la paix. On verra bientôt les suites de cette politique imprévoyante.

Depuis leur grande défaite sous Dioclétien, en 297, les Perses avaient montré, à l'égard des Romains, une crainte respectueuse. A Narsès avait succédé Hormisdaz II, qui régna de 303 à 310 et laissa la reine enceinte. Les mages déclarèrent qu'elle portait un fils, et les grands couronnèrent l'enfant avant sa naissance, en posant la tiare royale sur le sein de sa mère. A l'époque où nous sommes, le petit-fils de Narsès, Sapor II, âgé de vingt-sept ans, était plein d'ardeur militaire et de foi religieuse. Les mages venaient d'achever l'œuvre qu'ils avaient commencée par la chute des Arsacides [3]. Vers le temps où Constantin faisait rédiger par les évêques le *Credo* de Nicée, Sapor promulguait, comme loi de l'Irân, l'*Avesta* ou livre des mages. « Puisque, dit-il dans son édit, notre loi est maintenant clairement établie, que personne ne tombe


Monnaie d'Hormisdaz [2].

[1] Nous avons des médailles avec la légende *Fl. Hannib. regi.* (Eckhel, t. VIII, p. 204.)
[2] Tête diadémée du roi et la légende : « L'adorateur d'Ormuzd, l'excellent Hormisdaz, roi de l'Irân et du Tourân, âme céleste. » (Monnaie d'or.)
[3] Voyez *Histoire des Romains*, t. VI, p. 299.

plus dans une mauvaise doctrine[1]. » Ainsi les deux empires accomplissaient, presque au même moment, une révolution religieuse. C'est l'annonce des furieuses guerres qui éclateront entre eux.

Sapor essaya d'abord ses forces contre les Arabes. Il battit les hordes qui avoisinaient la Babylonie, ravagea l'Yémen et épouvanta ses ennemis par sa cruauté : le Dhoul-Actaf, ou maître des épaules, avait fait briser l'omoplate à tous ses captifs. Le rôle de conquérant, qui souriait à son orgueil, convenait aussi à sa sécurité. Le christianisme avait fait de grands progrès dans les provinces persanes, sur toute la ligne des frontières de l'ouest et du nord : l'Arménie était chrétienne et les Perses ne pouvaient plus compter, pour une diversion utile, sur les peuples du Caucase; car les Ibériens, passés aussi à la foi nouvelle, restaient plus étroitement que jamais engagés dans l'alliance de Rome. Cette propagande religieuse inquiétait les mages pour leur culte, Sapor pour sa couronne. Il sentait que la conversion de Constantin donnait aux Romains des auxiliaires, au cœur même de la Perse; les relations de l'empereur avec les Hindous semblaient préparer d'autres périls sur la frontière orientale[2], et un prince persan, Hormisdaz, réfugié à Constantinople, pouvait devenir, aux mains des Impériaux, un instrument dangereux. Une lettre de Constantin recommandant au roi ses sujets chrétiens augmenta les défiances[3]. Avant de s'attaquer directement à son puissant voisin, Sapor voulut s'assurer de l'Arménie dont le roi, Diran, était le vassal ou le protégé des Romains. Le gouverneur persan de l'Atropatène (*Aderbaïdjân*) attira ce prince à une conférence, l'enleva et lui fit crever les yeux. En même temps que ce royaume, tant de fois convoité, tombait à sa merci, Sapor redemandait à Constantin les cinq provinces transtigritanes; l'empereur fit dire, comme Trajan, aux envoyés qu'il irait porter lui-même la réponse. C'était une déclaration de guerre. Pendant que la lourde armée romaine s'assemblait, les rapides cavaliers de Sapor entrèrent dans la Mésopotamie; mais, au bruit des grands préparatifs qui se faisaient en Syrie, ils repassèrent le Tigre avec leur butin (337).

Eusèbe, terminant par un mensonge sa très-peu véridique histoire, montre les Perses qui implorent la paix et Constantin qui l'accorde

[1] De Harlez, *Avesta*, p. 36.

[2] Eusèbe (*Vie de Const.*, II, 50) parle d'une ambassade indienne venue à Constantinople, et Cédrène, d'un voyage dans l'Inde fait par un agent impérial, le philosophe Métrodore, auquel Amm. Marcellin (XXV, 4) fait allusion.

[3] Eusèbe, *ibid.*, IV, 8.

généreusement[1]. Sapor avait plus d'orgueil et Constantin moins de confiance. A ce moment d'ailleurs, il allait où vont empereurs et manants, au tombeau, et il y descendait tristement, car il léguait à ses successeurs, sur la frontière orientale, une guerre d'un quart de siècle



Sarcophage dit de sainte Hélène, en porphyre rouge[2].

et, à l'intérieur, l'anarchie religieuse qu'il provoqua par son baptême hérétique. Aux approches de la mort, il se fit baptiser par le grand ami d'Arius, Eusèbe de Nicomédie. L'ordonnateur du concile de Nicée mourait donc chrétien, mais chrétien de la foi arienne, celle qui se

[1] *Vie de Const.*, IV, 57.

[2] Vatican, salle des Sarcophages, n° 589. Les quatre faces représentent une bataille, les vainqueurs occupent la partie supérieure, les prisonniers sont foulés aux pieds des chevaux ou étroitement attachés, les mains derrière le dos, etc. M. Barbier de Montault, camérier d'honneur du pape, dit, dans son catalogue du musée Pio Clementino, que le corps d'Hélène fut déposé dans ce sarcophage. Pour un tombeau de femme et de sainte, la décoration est singulière. S'il ne porte pas quelque inscription authentique qui en détermine l'origine et que je n'ai point vue, il en sera de ce monument comme des basiliques romaines qu'on attribue à Constantin et qu'il n'a point bâties.

rapprochait le plus de son culte héréditaire, celle aussi que l'Église a le plus énergiquement combattue.

Il expira le 22 mai 337. Son corps fut transporté de Nicomédie à Constantinople avec la pompe ordinaire. On l'ensevelit, comme l'avait été sa mère, en un tombeau de porphyre, dans l'église des Saints-Apôtres, qu'il avait bâtie. Le seul de ses fils qui fût présent aux funérailles, Constance, n'avait pas encore reçu le baptême; il sortit du temple, avec les soldats qui l'accompagnaient, au moment de la cérémonie religieuse : preuve que Constantin n'avait pu lui-même, jusqu'à son dernier jour, assister à un office chrétien[1].

[1] Le premier canon du concile de Valence (374) rappelle l'usage de faire sortir les catéchumènes avant la messe. Saint Ambroise écrivait peu de temps après à sa sœur : « Quand j'eus renvoyé les catéchumènes et donné le baptême à ceux qui le devaient recevoir, je commençai. » (*Epist. ad Marcell. sor.*) Saint Jérôme compte cinq ordres dans l'Église : les évêques, les prêtres, les diacres, les fidèles et les catéchumènes. « Les catéchumènes, dit l'abbé Corblet (*Hist. dogmatique.... du baptême*, t. I, p. 444), occupaient une place intermédiaire entre les fidèles et les infidèles ; ils n'étaient ni hors de l'Église ni dans l'Église, mais sur ses limites. »



Revers d'une monnaie de Constantin II portant le serpent transpercé par la hampe du *labarum*.

CHAPITRE CIV.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET CONDITIONS SOCIALES DANS LE NOUVEL EMPIRE.

I. — LA HIÉRARCHIE.

Avec Dioclétien et Constantin, avec celui-ci surtout, la société ancienne subit sa dernière transformation : l'esprit latin meurt et le Bas-Empire commence. Lorsque nous commentions les institutions d'Auguste[1], nous montrions qu'une monarchie orientale était en germe dans ce principat républicain; ce qu'on appelle la révolution constantinienne est donc la conséquence des précédents historiques. Malgré la différence profonde des temps, le quatrième siècle de l'empire tient au premier par ces liens mystérieux qui rattachent le présent au passé et quelquefois au passé le plus lointain. Les formes ont changé, le principe reste : c'est celui de la *lex regia*.

Nous avons exposé le changement principal, celui des croyances; voyons l'ordre nouveau établi dans l'État et les suites qu'eurent ces réformes.

Pour l'organisation de la cour et du gouvernement, Constantin a développé l'œuvre administrative de Dioclétien; il ne l'a point achevée; même on ne saurait faire, dans la *Notitia dignitatum*, sorte d'almanach impérial rédigé vers 400, la part qui revient à l'un et à l'autre de ces deux princes ou à leurs successeurs[2]. Cependant les lois de Constantin montrent que, sous ce prince, la séparation des fonctions civiles et des fonctions militaires devient définitive[3]; que sont con-

[1] *Hist. des Romains*, t. IV, p. 268.

[2] Cette *Notice* est le tableau de l'administration impériale pour l'époque où elle a été écrite. Dans son *Breviarium*, Auguste avait donné le modèle de ces utiles statistiques dont la dernière fut celle dont nous parlons, à laquelle manque, dans son état actuel, le tableau des revenus de l'empire. Sur le *Breviarium* d'Auguste, voyez C. Jullian, dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, 1883.

[3] Au temps de la *Notitia dignitatum* (*Or.*, 26, § 2; *Occ.*, 59) et sans doute à celui de Constan-

firmés et étendus les titres et priviléges assurés aux fonctionnaires, à leurs femmes, à leurs enfants et petits-enfants [1]; qu'enfin la hiérarchie des charges de cour et d'administration se précise : chacune ayant ses pouvoirs déterminés et sa place marquée nettement dans la série des magistratures qui s'échelonnent les unes au-dessus des autres jusqu'au dignitaire central, chef du service. « Constantin, dit Eusèbe, imagina quantité de dignités afin de pouvoir honorer un plus grand nombre de citoyens [2]. » C'est le mot de Suétone lorsqu'il représente Auguste essayant de répartir tous les citoyens en classes nettement séparées [3]. En cela encore, Constantin était fidèle à la tradition impériale, qui avait bien plutôt développé que combattu le caractère foncièrement aristocratique de la société romaine. Voyons rapidement cette « divine hiérarchie ».

Au sommet, entre terre et ciel, l'empereur qu'on nommait Votre Éternité, Votre Divinité ; il était la loi vivante, de sorte qu'il pouvait tout et tout impunément, puisqu'il n'y avait point d'opinion publique ni d'institution capable de parler pour elle, si elle avait existé. Tout ce qui appartenait au prince, tout ce qu'il faisait était sacré, son palais, ses occupations, ses édits, qu'on appelait « les oracles célestes des volontés divines ». On ne l'approchait qu'en l'adorant, et sur son front était le diadème orné de pierres précieuses, sur ses monnaies le *nimbus* que l'Église donnera aux saints [4]. Les membres de sa famille avaient le titre de *nobilissimes*, avec la robe de pourpre brodée d'or, et tout le monde acceptait ses fils pour les héritiers légitimes de son pouvoir. La vieille et frivole formalité de l'élection par le sénat subsistait. Majorien, en 458, en parle encore [5]. Les faits ont montré ce qu'elle valait.

Auprès de l'empereur se trouvait le *consistorium principis* qui l'assis-

tin, en quelques provinces écartées et remuantes, comme l'Isaurie, l'Arabie, la Maurétanie, l'administration civile et l'administration militaire étaient réunies.

[1] J'ai rappelé, tome VI, page 562, que cette hérédité restreinte existait déjà du temps de Marc Aurèle pour les grands personnages de l'empire.

[2] *Vie de Const.*, IV, 1.

[3] *Hist. des Romains*, t. III, p. 744 et suiv.

[4] Eckhel, t. VIII, p. 84. Il voulut que ses monétaires lui donnassent sur ses médailles l'air d'Alexandre, la tête relevée et regardant le ciel. Eusèbe y voit un signe de piété, Eckhel une marque d'orgueil. Je crois peu à la piété de Constantin, beaucoup à son orgueil; mais ne serait-ce pas qu'il a voulu, par son attitude, confirmer la légende de la vision? Dès le temps de Marc Aurèle, la famille impériale était appelée *domus divina* (*Bull. des Ant. africaines*, fasc. I, inscr. n° 3, p. 25.)

[5] *Nov. Major.*, I, 1.

tait dans l'exercice de son pouvoir législatif et judiciaire. Ce conseil suprême était composé de ceux que nous appellerions les ministres, les grands officiers de la couronne et les directeurs des principales administrations de l'empire.

Les ministres sont :

Le *questeur du palais sacré*, qu'on pourrait nommer le ministre d'État, puisqu'il reçoit les requêtes, prépare les lois que le conseil discute et qu'il contre-signe, après que l'empereur y a, « de sa main divine », écrit son nom en encre de pourpre[1];

Le *maître des offices*, sorte de ministre de la maison impériale, qui tient sous sa surveillance et sous sa juridiction l'innombrable personnel du palais, qu'on appelait la milice palatine[2] : les *scolares* ou les gardes, les *curiosi* ou agents de police, chargés de recueillir les bruits qui couraient et d'arrêter les criminels ou les suspects, les employés des bureaux qui traitaient les affaires administratives et judiciaires, les ouvriers des manufactures d'armes, le corps des interprètes, *interpretes omnium gentium*, etc.;

Le *grand chambellan* chargé du service privé, qui a sous ses ordres le chef des *cubicularii*, le comte du palais, commandant dès pages, les architectes et gens de service, le comte de la garde-robe, l'intendant des résidences impériales, les silentiaires, les médecins impériaux décorés du titre de comtes, enfin les gardes du corps à pied et à cheval, *protectores* et *domestici;*

Les quatre *préfets du prétoire*, qui ne connaissent plus que des affaires civiles et judiciaires des quatre préfectures; cependant, en souvenir de leur ancienne puissance, ils prennent rang au-dessus de tous les autres fonctionnaires, et on ne peut faire appel de leurs sentences. Ils ont la surveillance du *cursus publicus*[3] et de l'intendance militaire; ils assurent la publication par tout l'empire des constitutions impériales[4] et ils répartissent annuellement l'impôt entre chaque province et chaque cité. Pour l'administration civile, tout part du prétoire,

[1] Les *formules* de nomination pour les grandes charges remplissent les livres VI[e] et VII[e] des *Lettres* de Cassiodore.

[2] Le mot *militia* s'appliquait à tout le service de l'État, que la fonction fût civile ou militaire.

[3] C'est notre ministère des postes. Cf. Marquardt, *Handbuch*, t. I, p. 417. Il ne faut pas oublier que ceux qui étaient autorisés à se servir du *cursus* étaient hébergés et nourris dans les *mansiones*.

[4] Les rescrits, qu'il ne faut pas confondre avec les *lois* ou *constitutions*, étaient des réponses faites à des requêtes de fonctionnaires ou de particuliers.

tout y arrive : « ainsi, dit un ancien, de l'Océan viennent tous les fleuves et tous y retournent[1]. »

Auprès de chaque préfet se tenaient un ou deux avocats du fisc, et hors de leur présence, aucune cause fiscale ne pouvait être jugée[2]. Constantin leur donna même le rôle d'accusateurs publics pour faire disparaître « la race exécrable des délateurs[3] » ;

Les deux *ministres des finances :* l'un *comes sacrarum largitionum*, ou, comme l'appelait ce peuple de mendiants, le ministre de la joie publique; l'autre *comes rerum privatarum :* le premier pour le trésor public, le second pour le domaine privé;

Enfin les deux *ministres de la guerre*, ou plutôt les deux généraux en chef, le maître de l'infanterie et le maître de la cavalerie, qui se partagent les forces militaires de l'empire[4]. Ils ont sous leurs ordres les comtes et les ducs commandant les troupes d'une province et les garnisons de la frontière. Les Romains ne séparant pas la juridiction du commandement, ces deux chefs jugeaient tous les procès militaires, même ceux où un civil était demandeur contre un soldat, comme le préfet du prétoire prononçait dans les actions intentées par un militaire à un civil. C'était l'application du principe : *forum accusator sequatur*.

Rome n'a pas ce que possédait la plus petite des cités, une curie et des duumvirs[5] ; elle est gouvernée par un *préfet* que l'empereur choisit entre les consulaires. Ce préfet, chef suprême de l'administration et de la justice dans la ville et le district suburbicaire jusqu'au centième mille, juge, en première instance ou sur appel, tous les procès, au civil et au criminel, même ceux des sénateurs, comme les *présidents* ont, dans leur province, la juridiction supérieure. Les préfets de l'annone et des vigiles lui sont subordonnés.

[1] Lydus, *de Magistr.*, II, p. 172, édit. de Bonn. Les affaires jugées par le préfet étaient si nombreuses que cent cinquante avocats étaient attachés au prétoire d'Illyrie. (*Code*, II, 7, 17.)

[2] Rescrit de Marc Aurèle. (Dig., XLIX, 14, 7.)

[3] *Code Théod.*, X, 10, lois 1, 2 et 3, *annis* 313, 319, 335. Ce qui ne l'empêcha pas d'encourager, en 319 et en 325, la délation. (Voy. *Code Théod.*, XV, 16, 1, et ci-dessus, p. 129.) Chaque président avait près de lui un avocat du fisc. (Cf. Godefroy, *Paratitlon* au *Code Théod.*, X, 15.)

[4] *Code Théod.*, I, 7, et VIII, 7, pour les années 359 et 372. Cependant, dans toute expédition, les deux armes étaient réunies sous l'un ou sous l'autre des deux chefs. Aussi institua-t-on plus tard des *magistri utriusque militiæ*, ou des *magistri militum*, au nombre de quatre, comme il y avait quatre préfets du prétoire.

[5] Constantinople garda ses duumvirs et sa curie jusqu'en 359, époque où Constance lui donna un préfet. (Godefroy, au *Code Théod.*, t. I, p. LX.) On a vu (p. 9, n. 1) que les curies municipales enregistraient les legs et donations. Rome et Constantinople n'ayant pas de curie, ce service d'enregistrement y fut fait par les *censuales* ou employés du *magister census*.





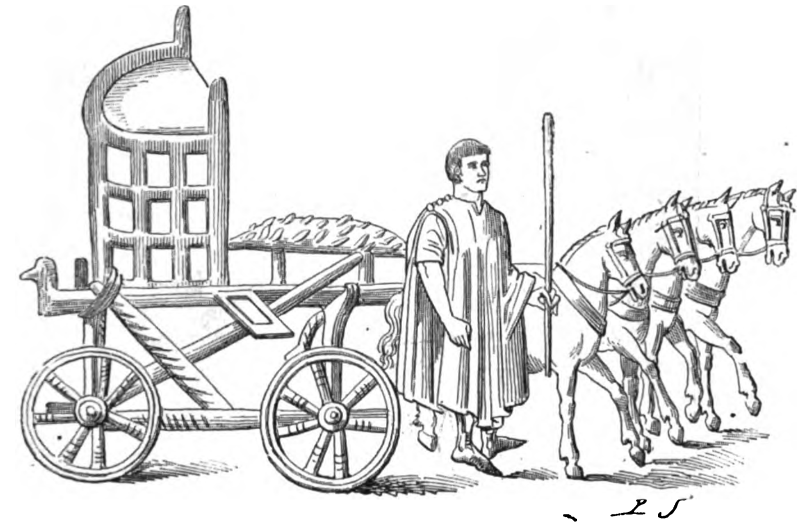
Imp. Fraillery

UN COMTE DES LARGESSES (*Comes sacrarum largitionum*).

Diptyque de Liverpool.


THE ASTOR LIBRARY
NY

La vieille capitale conserve son *sénat*, qui est présidé par les *consuls;* celui de Constantinople l'est par un *proconsul.* L'empereur les choisit et fait connaître sa décision aux magistrats et aux cités par l'envoi de tablettes d'ivoire portant l'image des consuls et leur nom : coutume nécessaire, puisque ces noms servaient à dater les actes publics et privés[1]. Ces humbles héritiers des grands consuls républicains gardaient la chaise curule, la robe de pourpre brodée de soie et



Char du préfet de Rome, d'après la *Notitia dignitatum.* (Böcking, t. I, p. 15.)

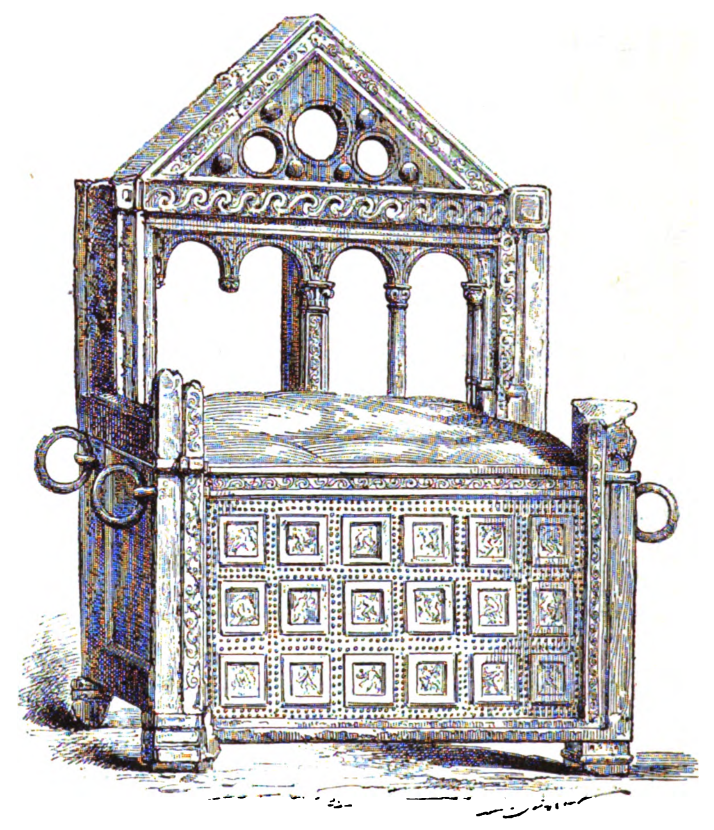
d'or, les brodequins dorés, les licteurs, les faisceaux surmontés de haches qui ne frappaient plus personne, et le 1er janvier ils prenaient solennellement possession de leur charge innocente, en venant au forum affranchir un esclave, puis au cirque donner le signal de jeux qui les ruinaient. Ce devoir accompli, leur rôle politique était achevé : *in consulatu honos sine labore suscipitur*[2].

L'autre grande magistrature républicaine, celle qui avait commencé l'œuvre immense du droit romain, la *préture*, n'était aussi qu'une idole dorée. A part quelques inoffensives attributions de juridiction civile, les préteurs de Rome et de Constantinople n'ont plus pour nourrir leur orgueil que les souvenirs d'une autorité perdue. Leur charge consiste à donner des jeux à leurs frais : Symmaque y dépensera 2000 li-

[1] *Si qua edicta vel constitutiones, sine die et consule fuerunt deprehensa, auctoritate careant* (*Code Théod.*, I, 1, *anno* 322).

[2] *Paneg. veter.*, XI, 2.

vres pesant d'or[1]; plusieurs essayent, en se cachant, d'échapper à ce coûteux honneur; dans ce cas, le trésor fournit pour eux les fonds nécessaires, parce que, si la religion est changée, les mœurs ne le sont pas ; il faut toujours que le peuple s'amuse, et un clarissime est



Chaise curule, dite chaire de saint Pierre (*cathedra*). (Bibliothèque Vaticane.)

chargé de veiller à ses plaisirs. Quant au fisc, il savait bien rentrer dans ses avances : au besoin les héritiers du préteur désigné payaient[2].

Depuis Alexandre Sévère, l'édilité et le tribunat ont disparu : les *tribuns* qu'on voit à Rome et à Constantinople, au quatrième siècle, n'ont aucun rapport avec le sénat[3].

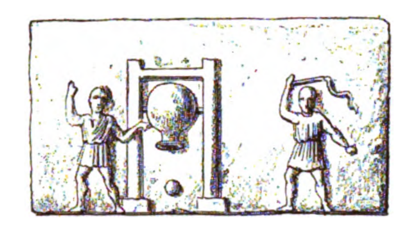
En souvenir de l'ancien patriciat, Constantin créa des *patrices* qui

[1] *Lettres*, IV, 8. A Constantinople, Théodose institua, en 384, huit préteurs. Les deux premiers devaient dépenser ensemble 1000 livres d'argent; les autres beaucoup moins. (*Code Théod.*, VI, 4, 25.)

[2] *Code Théod.*, VI, 4, 5; Zosime, II, 38.

[3] Mommsen, *Staatsr.*, p. 459. Les derniers tribuns et édiles mentionnés dans les inscriptions sont antérieurs à Alexandre Sévère.

gardèrent ce titre leur vie durant et qui ne cédèrent le pas qu'aux consuls en exercice[1] : dernier hommage à la vieille institution répu-




Scènes des jeux du cirque (voy. p. 159)[2].

blicaine. Patrices et sénateurs n'avaient point de fonctions, mais pouvaient en recevoir.

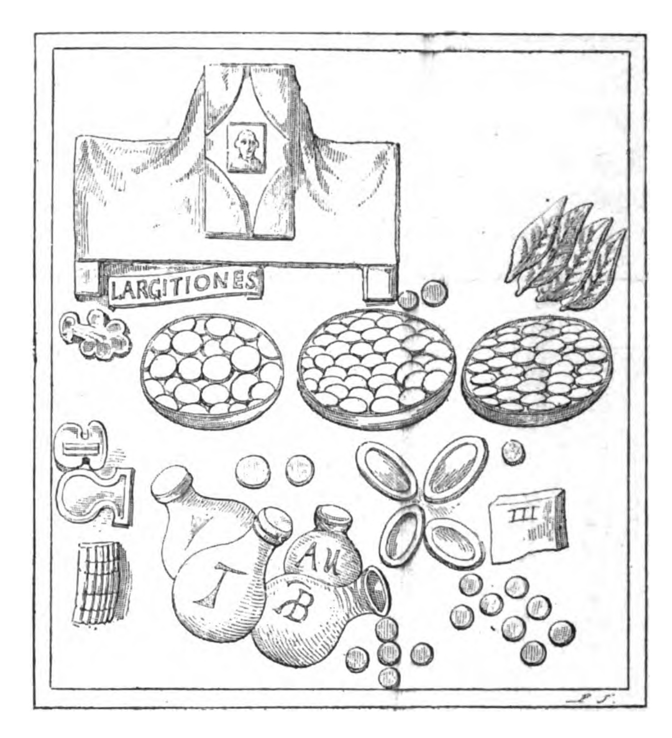
Les *sénats* de Rome et de Constantinople n'étaient plus que le con-

[1] Zosime, II, 40. Deux constitutions de Valentinien Ier (*Code Th.*, VI, 7, 1, et 9, 1, *anno* 372) règlent ainsi les rangs : le préfet du prétoire, les maîtres de la cavalerie et de l'infanterie sont égaux et suivront dans les cérémonies, pour la préséance, l'ordre de leur promotion ; le questeur, le maître des offices et les deux comtes des largesses ont le pas sur les proconsuls ; ceux-ci sur les comtes du premier ordre et les maîtres honoraires de la cavalerie ; les maîtres des registres sur les vicaires ; mais, dit Godefroy (t. II, p. 78), *non unus idemque semper ordo fuit.*

[2] Bas-relief trouvé à Constantinople. Le premier compartiment représente des mimes ; le deuxième, une machine servant à tirer les places au sort ; le troisième, le départ des concurrents ; le quatrième, un intermède scénique ; le cinquième, l'arrivée au but. (*Revue archéol.*, t. III, p. 147 et 148, et pl. XXVIII et XXIX.)

seil municipal des deux capitales de l'empire, quoiqu'ils parussent, de loin en loin, être admis à donner encore leur avis sur les constitutions préparées dans le consistoire sacré[1].

Chacun des ministres, préfets, vicaires, présidents, avait des bureaux peuplés de tout un monde d'employés, *officiales*. Les principaux d'entre eux étaient nommés suivant l'ancien usage pour un an[2], mais leur vie se passait dans les emplois, souvent dans le même bu-



Insignes du comte des largesses[3].

reau. Ils recevaient un salaire en argent, des prestations en nature et, quand le service l'exigeait, un diplôme qui leur permettait de prendre les chevaux du *cursus publicus*, avec droit de logement et d'entretien dans les *mansiones* établies sur toutes les voies militaires, à une journée de distance les unes des autres[4]. Ces *officiales* formaient

[1] Symmaque, *Epist.*, X, 28, et *Code*, I, 14, 8.

[2] Cassiodore, *Var.*, VI, 4-8, 18, 20, 21 ; VII, 4. Au temps d'Arcadius, les employés des dix bureaux du comte des largesses, en Orient, s'élevaient au chiffre de deux cent vingt-quatre titulaires et de six cent dix surnuméraires. (*Code Théod.*, VI, 30, 15, *anno* 399.) Un *agens in rebus* demande, pour prix d'une accusation réussie, à être conservé deux ans dans son emploi. C'était contraire à la règle, *vetita*, dit Amm. Marcellin (XV, 3).

[3] *Notitia dignitatum*, Seek, p. 35, et Böcking, p. 41.

[4] *Code Théod.*, VIII, 6, 1 ; *Code Just.*, XII, 52. Ces *mansiones*, administrées par les curiales,

une milice innombrable : ceux du palais en portaient le nom : *qui in sacro palatio militant*. Comme le soldat sous les drapeaux, lorsqu'ils avaient achevé leur temps de service, ils obtenaient l'*honesta missio* avec des immunités de diverses sortes : exemption des charges municipales, des contributions extraordinaires et de toutes les corvées ou prestations. Les *officiales cohortalini*, ou employés inférieurs, étaient retenus à titre héréditaire dans cette milice sacrée; les *coloni*, *decuriones* et *corporati* en étaient exclus. On a vu que, dans le haut empire, les bureaux des gouverneurs ne changeaient pas, composés qu'ils étaient d'esclaves et d'affranchis enchaînés à leur fonction[1].

Constantin conserva les douze diocèses et les quatre-vingt-seize provinces de Dioclétien, mais il répartit les diocèses en quatre préfectures : celles d'Orient, d'Illyrie, d'Italie et des Gaules : c'était un nouvel échelon dans la hiérarchie.

Quelque nom qu'ils portassent[2], les gouverneurs de province gardaient les attributions de leurs prédécesseurs : ils étaient tout à la fois administrateurs, juges et receveurs de l'impôt qu'ils complétaient sur leur bien lorsqu'il y manquait quelque chose[3]. Les Romains n'ont jamais connu la division des pouvoirs, excepté, vers la fin de l'empire, pour l'ordre militaire qui fut rigoureusement séparé de l'ordre

étaient à la fois des hôtelleries pour les voyageurs, des écuries pour les chevaux de la poste impériale, des magasins où étaient réunis les vivres et fourrages de l'annone à destination de l'administration et de l'armée. Il devait s'y trouver au moins quarante chevaux. (*Code Théod.*, VIII, 5, *Parat.*, et loi 3.) L'annone se composait d'orge, de blé, de lard, de sel, de viande, de vin, d'huile et de fourrage : chacun des ayants droit, c'est-à-dire tous les employés de l'État, recevait une ou plusieurs rations. Les *domestici* avaient droit chacun à six rations. Là où ne passait pas le *cursus publicus*, le préfet du prétoire en tournée pouvait réquisitionner les bêtes de somme et les chevaux des particuliers, et il était nourri par les habitants. Le gouverneur avait droit à trois jours de vivres dans chaque ville où il s'arrêtait. Le logement était obligatoire pour les fonctionnaires, dans les *mansiones*, à leur défaut, chez les particuliers. (*Code Théod.*, I, 7, 4.) Les prestations en nature, très-onéreuses pour les populations, furent remplacées, en 439, par une somme fixe en argent. (*Code Just.*, I, 52.)

[1] Voy. t. V, p. 495.

[2] Voy. t. VI, p. 565.

[3] *Code Théod.*, XI, 7, 16. Tous les employés partageaient avec leur chef cette responsabilité financière : *judices et officia.... de proprio cogentur exsolvere.... quod debetur*. (Cf. *ibid.*, titre 29, loi 5.) Lorsque le *præses* était puni d'une amende pour infraction à une loi, son *officium* était frappé de la même peine. En 365, Valentinien I[er] décida que, pour une taxe indûment établie, le *rector* de la province payerait une amende du double, et ses employés une somme quadruple. (*Code Théod.*, VIII, 11, 2.) C'était un moyen d'obvier à l'inconvénient du changement fréquent des chefs de service. Les employés qui, eux, ne changeaient pas ou qui changeaient peu, étaient par là intéressés à éclairer le juge ou l'administrateur, en lui rappelant la loi et les précédents. Cette solidarité entre l'*officium* et le *præses*, qu'on verra page 192 établie entre tous les ouvriers d'une manufacture impériale et, plus loin, entre un général et ses soldats, est une des curieuses pratiques de ce gouvernement.

civil, et ils ont légué cette ignorance au moyen âge. Mais ce qui avait été un bien dans une petite cité, où, la grande affaire étant la lutte pour l'existence, il avait fallu concentrer toutes les forces sociales dans les mains du magistrat, devint un mal lorsque, dans un empire immense, l'administrateur eut le droit de disposer, comme juge, de la fortune, même de la vie des citoyens : droit d'autant plus redoutable que la suppression de la procédure formulaire avait singulièrement accru le rôle judiciaire des présidents[1]. Les empereurs reconnaissaient eux-mêmes le danger de cette confusion des pouvoirs; un d'eux a dit : « Elle peut être terrible[2]. »

Cependant les provinces gardaient leurs assemblées; car une constitution confirme pour les sujets de l'empire le vieux et utile privilége d'envoyer au prince l'expression de leurs vœux[3]. Cette loi du fils de Constantin prouve que l'institution d'Auguste était vivante encore au quatrième siècle. Une autre, de 382, parle, comme d'un usage ancien, d'assemblées qui pouvaient, au gré des provinciaux, être librement formées par des députés de deux ou trois provinces, même par ceux de tout un diocèse, et cette constitution interdit aux gouverneurs, même au préfet du prétoire, de s'y opposer[4]. Enfin nous savons que Constantin, à l'exemple des princes de l'époque antonine, envoya des personnages de sa cour en diverses provinces pour en contrôler l'administration. Mais lorsque Trajan confiait à Pline une mission extraordinaire dans la Bithynie, c'était afin qu'il y réformât tous les abus, et Constantin ne chargeait ses envoyés que de constater l'activité ou la négligence des gouverneurs dans les travaux de construction qu'il avait ordonnés[5]. On verra que de plus sérieuses enquêtes eussent été bien nécessaires.

L'impôt n'était ni voté ni contrôlé; l'empereur seul décidait le chiffre des sommes à lever et seul en surveillait l'emploi. Aussi la

[1] Voy., ci-dessous, p. 174.

[2] .... *potest esse terribilis* (*Code Théod.*, III, 6, 1, *anno* 380).

[3] *Hist. des Romains*, t. III, p. 42, et t. V, p. 496. ..... *Liberam tribuo potestatem ut condant cuncta decreta, aut commodum quod credent consulant sibi, quod sentiunt eloquantur decretis conditis missisque legatis* (*Code Théod.*, XII, 12, 1, *anno* 355). Ces demandes devaient être d'abord soumises au préfet du prétoire qui les transmettait au prince avec son avis. (*Ibid.*, 3.) Constantin l'avait ainsi ordonné (*ibid.*, 4) : ....*juxta legem Constantini.*

[4] *Sive integra diœcesis in commune consuluerit, sive singulæ inter se voluerint provinciæ convenire* (*Code Théod.*, XII, 12, 9). Tout ce titre XII, *de Legatis et decretis legationum*, est à lire; il justifie ce que nous avons dit tant de fois au sujet de ces assemblées. La réunion des députés des sept provinces gauloises dans la ville d'Arles, au temps d'Honorius, est célèbre.

[5] .... *ad diversas provincias diversos misimus....* (*Code Théod.*, XV, 1, 2, au titre *de Operibus publicis*. Cf. *Hist. des Romains*, t. V, p. 361, n. 2.)

distinction entre l'*ærarium sacrum* et l'*ærarium privatum* ne provenait que de la différence des sources où ces deux caisses s'alimentaient : pour les dépenses, l'empereur puisait dans l'une comme dans l'autre.

Dans l'empire, tout payait : les personnes, la propriété, le travail, l'industrie, le commerce, même la pauvreté.

Au trésor public arrivaient :

1° Le produit des contributions directes : la *capitatio terrena* imposée à tous les propriétaires fonciers, la *capitatio humana* levée sur la plèbe rustique[1], la *lustralis collatio* ou *chrysargyre*, sorte de patente payée par toute personne vivant de négoce et d'industrie, même de la plus petite ou de la plus honteuse, et qui devint une charge intolérable[2]; le *follis* ou la *gleba senatoria* et les offrandes obligatoires faites en certaines circonstances par les décurions et les clarissimes, *aurum coronarium* qui était, dit Libanius, de 1000 à 2000 pièces d'or données par chaque cité, et l'*aurum oblaticium* qui, pour les *decennalia* de Théodose, coûtera 1600 livres d'or aux sénateurs romains[3].

2° Le produit des impôts indirects ou le revenu des péages (*portorium*), des mines, carrières et salines exploitées par des compagnies, sous la surveillance d'un procurateur du gouvernement; l'impôt sur les ventes et les produits des manufactures impériales où les ouvriers travaillaient à titre héréditaire[4].

Le trésor privé percevait les revenus que rendaient les domaines de l'État et de la couronne, les propriétés paternelles de l'empereur, les biens caducaires ou vacants, ceux des condamnés et les amendes qui se multiplieront en prenant des proportions énormes[5].

L'annone et les *cellaria*, c'est-à-dire le blé et les denrées nécessaires à l'administration et à l'armée, faisaient partie de la contribution foncière, comme la fourniture des chevaux et des vêtements militaires. Les préfets du prétoire en avaient l'administration supérieure. Ils payaient aussi la solde des troupes; pour cette dépense, leur caisse, *arca præfecti prætorio*, était alimentée par le trésor sacré. Du reste ils

[1] Voy., t. VI, p. 581-2.

[2] Zosime, II, 38. Les mendiants et les courtisanes le payaient.

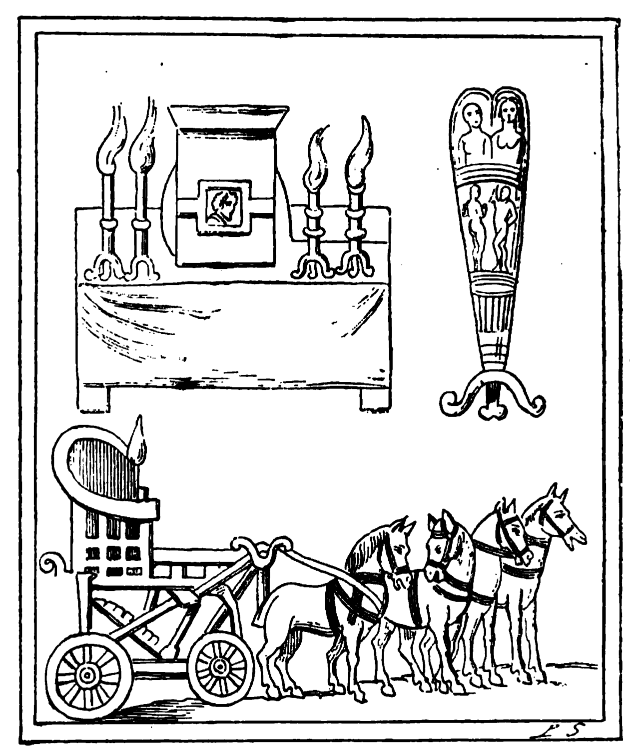
[3] Symmaque, *Epist.*, X, 26.

[4] *Monetarios in sua semper durare conditione oportet* (*Code Théod.*, X, 201, *ad ann.* 317).

[5] Nous avons dit maintes fois que dans la législation romaine la confiscation des biens était la conséquence des condamnations *capitales*, qui, en rejetant un membre de la communauté ou en l'envoyant au supplice, *diminuaient* la cité d'un citoyen et d'un patrimoine. Quant aux amendes, on a vu (p. 163, n. 3) que c'était une pénalité administrative.

ne participaient au service financier de l'empire qu'en transmettant aux vicaires des diocèses les édits qui fixaient la quotité de l'impôt.

Remarquez que l'impôt devant être payé en or[1], il en résultait que la charge des contribuables s'accroissait de la dépense faite par eux



Insignes du préfet du prétoire en Illyrie[2].

pour se procurer le métal exigé; qu'afin d'empêcher la fraude des percepteurs versant au trésor des *solidi* qu'ils avaient rognés (*solidi adulterini*), on les força de les convertir en lingots[3]; que cette obligation fut aussi une charge pour l'État, qui augmenta certainement les *remises* des agents financiers en dédommagement de la perte que leur causait la conversion des lingots en monnaie ; qu'enfin de tels règlements accroissaient considérablement les opérations du monnayage et

[1] *Hist. des Romains*, t. VI, p. 245, n. 2 *ad finem*. Le chrysargyre se payait en or et en argent. (Zosime, II, 38.) Certaines amendes édictées en argent ont dû être payées en métal blanc (*Code Théod.*, XVI, 5, 52); de même, pour la didrachme des Juifs (*Hist. des Rom.*, t. IV, p. 721, n. 2).

[2] *Notitia dignit.*, Böcking, I, p. 12. Le portrait au-dessus de la table est celui de l'empereur; il figure encore, avec celui de l'impératrice, sur le meuble placé à côté Dans l'empire d'Orient les préfets du prétoire, proconsuls, comte d'Orient, préfet augustal, vicaires et consulaire de Palestine avaient seuls le droit, que ne possédaient pas les fonctionnaires militaires, de placer sur leurs insignes l'image du prince. Il en était de même dans l'autre empire. (*Ibid.*, p. 172.)

[3] *Code Théod.*, XIII, 6, 13, *anno* 367.

le nombre des monétaires. Aussi a-t-on vu ceux-ci, sous Aurélien, capables de faire une grosse émeute et de tenir tête aux prétoriens[1].

Les Romains ne connaissaient pas une puissance dont, quelquefois, les modernes abusent : le crédit. On trouve, dans l'antiquité, des emprunts de ville ; on ne voit pas, dans l'empire, d'emprunt d'État, et il était difficile qu'il y en eût avec les habitudes usuraires de la société antique. Aux nécessités imprévues le gouvernement faisait face avec des superindictions[2], qui, sans cesse accrues, causèrent de grandes misères, en épuisant la matière imposable. Certains impôts devinrent aussi très-lourds, comme le fut, sous Constance, la contribution foncière payée par tous les *possessores*, puisque Julien réduisit pour la Gaule le *caput* de 25 *aurei* à 7[3]. Deux contributions semblent avoir été particulièrement productives : la *gleba senatoria*, qui frappa les grandes familles provinciales, lorsque la vanité leur fit rechercher le titre de clarissime, ou que le gouvernement dans un intérêt fiscal le leur imposa[4], et le *chrysargyre*, qui, au témoignage de tous les contemporains, écrasa le petit peuple. Libanius et Zosime seraient suspects; Évagre, Cedrène et Zonare ne peuvent l'être. Sous prétexte que des décurions faisaient le commerce, Constance imposera le payement du chrysargyre à toutes les curies. L'exemption de cet impôt ne fut accordée qu'à ceux des clercs qui étaient chargés des enterrements, à ceux des ecclésiastiques et des véterans qui faisaient un petit commerce pour vivre. Enfin, toutes ces ressources ne suffisant pas, les empereurs puisèrent à pleines mains dans la bourse des villes : ils partagèrent avec elles le produit des octrois et prirent les deux tiers de l'excédant du produit des contributions municipales[5]. Quand le

[1] Voy. *Hist. des Romains*, t. VI, p. 496.

[2] Les superindictions étaient nos centimes additionnels. Quant aux emprunts, ils eussent été pour l'État une cause de ruine, à raison du taux élevé de l'intérêt. Pour les anciens, l'usure fut un mal endémique : Brutus avait prêté aux gens de Salamine à 48 pour 100 et Pompée avait ruiné le roi de Cappadoce par ses exigences usuraires. Entre particuliers 12 pour 100 était un taux très-modique. A Pompéi, à l'époque la plus florissante de l'empire, le banquier Jucundus prêtait à 24 pour 100, et le chiffre officiel, en Égypte, était de 30 pour 100 (Revillout, *Rev. égypt.*, 1881, p. 134-138, et 1883, p. 64). A Athènes, la loi ne limitait pas le taux de l'intérêt, si ce n'est lorsque des tuteurs s'étaient servis de l'argent d'un mineur (12 pour 100), ou dans le cas d'une dot gardée par ceux qui n'avaient pas droit de la détenir (18 pour 100). Dans les pays helléniques, le prêteur exigea souvent davantage, jusqu'à 30, même 36 pour 100 (voy. Saumaise, *de Modo usurarum*); de sorte qu'en trois années le capital était doublé. Synesius emprunte 60 *aurei*, fait une reconnaissance de 70 et au bout de quelque temps en rend 80. (*Lettre* 60.)

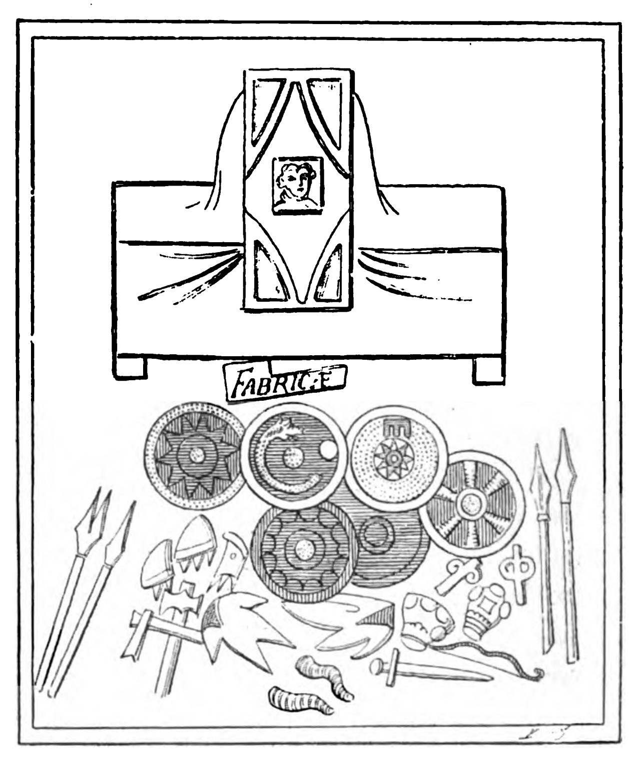
[3] *Code Théod.*, XI, I, 1.

[4] Zosime, II, 38.

[5] *Code Just.*, IV, 61, 13.

sauvage veut un fruit, dit Montesquieu, il coupe l'arbre et le fruit tombe. Ainsi fait le despotisme.

Alors, comme aujourd'hui, le plus gros créancier du trésor était le soldat, et, puisque les dangers vont croître, il faudra augmenter l'armée et les pensions aux Barbares, par conséquent la dépense. Quel



Insignes du maître des offices en Orient[1].

fut l'effectif sous Constantin? On ne le sait. Il y avait trois armées distinctes :

I. La milice palatine comprenant :

1° La garde à cheval et à pied[2], *domestici* et *protectores*, qui, recrutée de centurions émérites et de jeunes nobles[3], avait une solde élevée,

[1] *Notitia dignit.*, Seek, p. 31. Voyez, au tome VI, page 566, la chromolithographie représentant les insignes du maître des offices en Occident.

[2] Le service dans la cavalerie était plus estimé que celui de l'infanterie. (Voy. Godefroy, *Code Théod.*, t. II, p. 277.) C'était un souvenir des temps où les chevaliers formaient seuls la cavalerie des légions.

[3] En 354, un *protector domesticus* était fils d'un ancien *magister equitum*. (Amm. Marcellin, XIV, 10.) C'était comme un souvenir de la *cohors prætoria* des consuls républicains, composée aussi de jeunes nobles qui formaient autour d'eux une garde d'honneur et de confiance. Jovien, quand il fut proclamé empereur, était *domesticorum ordinis primus* (*ibid.*, XXV, 5), et


THE ASTOR LIBRARY
NY

D'après le Manuscrit de la *Notitia dignitatum*, à la Bibliothèque nationale.



Dambourgez chromolith. — Imp. Fraillery

INSIGNES DU MAITRE DE L'INFANTERIE, EN OCCIDENT. (Voy. p. 256, n° 2.)



de nombreux avantages, dix commandants qu'on appelait *clarissimes* et deux chefs suprêmes : *les comtes des domestiques*.

2° Les *scolares*[1], aux ordres du maître des offices, avaient la garde du palais où d'innombrables services étaient installés. L'emphase, qui était dans le goût du temps, faisait donner à leurs chefs le nom



Signifer d'une légion gauloise[2]. (Bas-relief de Strasbourg.)

de sénateurs, et, par les titres de *ducenarii* et de *centenarii* portés par leurs officiers, on voit qu'ils avaient une paye fort honnête : tout ce qui approchait du prince devait tirer de lui avantage[3]. Les soldats de ces deux corps étaient plus particulièrement dits les pa-

Ammien faisait partie de ce corps. Ces sortes de gardes nobles recevaient parfois de très-importantes missions. Valentinien Ier envoya en Afrique, pour rétablir l'ordre dans les affaires militaires, un protecteur, fils d'un comte, et un des scutaires, soldats qui étaient censés porter les armes du prince (*ibid.*, XXVI, 5).

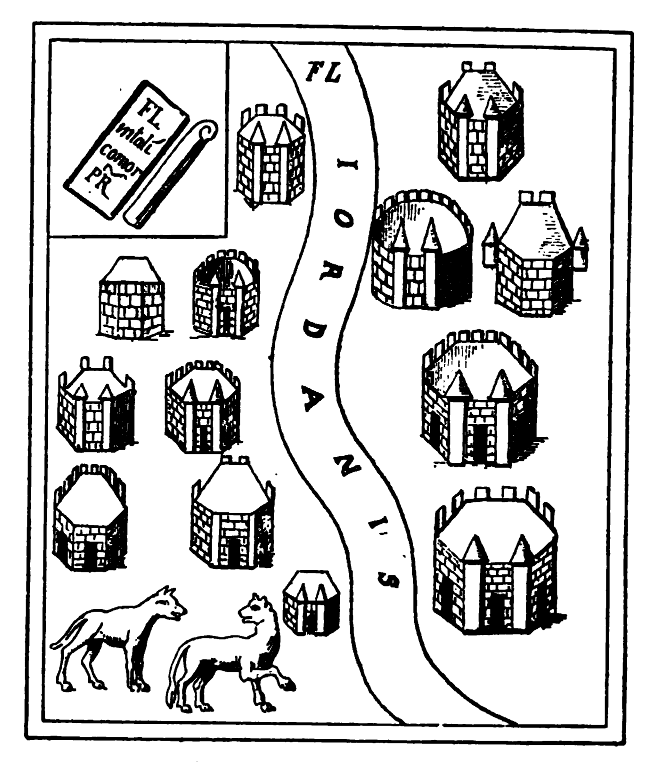
[1] Procope (*Hist. secrète*, 24) donne 3500 hommes aux *scolares* et dit que la garde était moins nombreuse. Il paraît qu'il y avait déjà des *scolares scutariorum* et *gentilium* au temps de Gordien III et de Philippe. (Cedrenus, I, p. 451, et *Chron. Paschale*, p. 501-2, éd. de Bonn.)

[2] La nationalité du légionnaire barbare est indiquée par le coq placé à côté de lui. (G. Schlumberger, *Œuvres de A. de Longpérier*, t. III, p. 355.)

[3] Un rescrit de 413 parle des *præpositi et tribuni scholarum qui et divinis epulis adhibentur et adorandi principis facultatem antiquitus meruerunt* (*Code Théod.*, VI, 13).

latins; mais ce nom était aussi porté par des légions, par de l'infanterie auxiliaire et de nombreux escadrons. Ces corps réunis formaient la réserve de l'armée : ils suivaient l'empereur dans toutes les expéditions importantes.

II. L'armée de ligne, ou les *comitatenses*, infanterie, cavalerie et



Insignes du duc de Palestine (*dux Palestinæ*) [1].

auxiliaires barbares, était répartie dans les divisions territoriales sous des comtes ou ducs qui commandaient aussi les flottilles chargées, dans leur ressort, de faire la police des fleuves et du littoral.

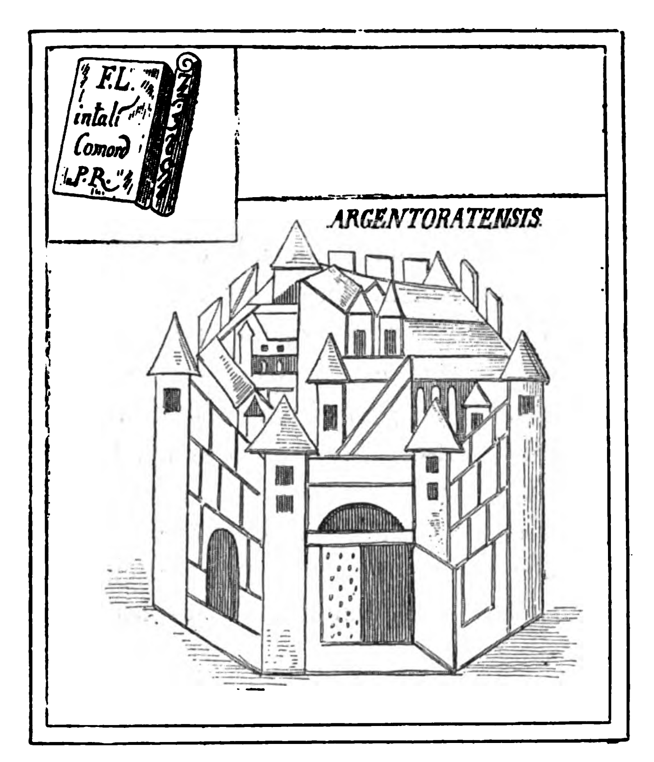
III. Les troupes qu'on pourrait appeler les régiments-frontière ; c'étaient les *ripenses* et les *limitanei*, dits aussi *pseudo-comitatenses* parce qu'ils ne changeaient point de garnison. Ils occupaient, sous des *duces*, les camps retranchés, châteaux et forteresses élevés le long des fleuves, *ripa*, ou derrière les retranchements, *limes*, qui servaient de limites à l'empire [2].

[1] Böcking, p. 78. Représentation de treize villes de ce gouvernement militaire.

[2] La taille réglementaire était. au minimum, de 5 pieds 7 pouces romains (*Code Théod.*, VII, 13, 3, *anno* 367), ce qui répondrait, d'après M. Aurès, à 1^{m},655. Le minimum de taille, dans l'infanterie française, est de 1^{m},54. Le chiffre de 1^{m},655 est une preuve nouvelle que la plus grande partie de l'armée romaine était composée de Barbares, puisque la taille des soldats

Dans l'ordre civil, les *colons* ne possédaient qu'une demi-liberté; dans l'ordre militaire, les *leti* et les *gentiles* étaient, comme eux, établis à demeure fixe dans les provinces frontières, sur un petit domaine qui leur avait été donné à charge de service militaire.

Enfin des corps entiers de Barbares, *fœderati*, étaient à la solde du



Insignes du comte de Strasbourg (*comes Argentoratensis*)[1].

prince, qui achetait en outre, par des pensions faites aux chefs de la nation, le droit de lever des soldats chez eux.

Nous passons vite sur cette organisation administrative qui intéresse plus l'archéologie que l'histoire. Mais nous devons montrer les conséquences de la politique que Dioclétien avait inaugurée, que Constantin développa et que leurs successeurs continuèrent en l'exagérant, parce qu'il en est sorti tout l'ordre social du quatrième siècle, le dernier que nous étudierons.

tirés des provinces méridionales de l'empire n'aurait pas atteint ce minimum, qui d'ailleurs n'était pas exigé pour les *pseudo-comitatenses*. (*Ibid.*, VII, 22, 8.) Sur tous ces corps, voyez Godefroy, t. II, p. 286-7.

[1] *Notitia dignitatum*. Böcking (I, 284) explique les initiales *F. L. intali Comord P. R.* de la manière suivante : *F*elicitati, *L*ætitiæ, *I*mperatorii *N*uminis, *T*utelæ *A*ugustorum *L*arium *C*ivitates *O*mnes *M*ajestati *O*bediant *R*egiæ *D*omini *P*opuli *R*omani.

II. — LA COUR ET LA NOBLESSE.

Le gouvernement, dont la *Notice* et le sixième livre du *Code Théodosien* énumèrent tous les rouages, était lui-même gouverné par une puissance supérieure, la cour, qui avait pour dieu l'empereur. Ces sortes de monarchies exigent que le prince soit toujours en pleine vigueur de l'esprit et du corps, et, avant d'être arrivé à un grand âge, Constantin avait perdu l'une et l'autre. Dans les dernières années de sa vie, son activité législative se ralentit[1]; il sort rarement de Constantinople; il n'aime plus la guerre, mais, à en croire Zosime, il aime beaucoup le plaisir[2], et Julien, dans les *Césars*, le fait reposer pour l'éternité sur le sein de la Mollesse. Zosime est un ennemi, Julien un adversaire, leur témoignage est suspect; il doit pourtant contenir une portion de vérité. Un des grands officiers de la cour avait le titre de *tribunus voluptatum*. Est-ce Constantin qui avait créé cette charge dont le *Code Théodosien* révèle l'existence[3]? Le premier des empereurs d'Orient a pu finir comme tant de monarques orientaux qui, au déclin de leurs jours, sommeillent sur le trône ou s'enferment au harem au milieu des plaisirs. Ce moment est pour les royautés absolues celui où commence le règne effectif des courtisans : au témoignage d'un ancien, dans les dix dernières années de sa vie, le vainqueur de tant de princes fut incapable de se vaincre lui-même; comme un jeune prodigue, *pupillus*, il aurait eu besoin d'un tuteur[4].

Constantin avait augmenté la pompe des costumes, les solennités de l'étiquette[5], et, comme au temps d'Élagabal, les appartements du palais étaient sablés de poudre d'or. Lorsque Julien, arrivant de la Gaule, demanda un barbier, il vit entrer un personnage somptueuse-

[1] De 312 à 326 on a de lui, au *Code Théodosien*, deux cent soixante et une constitutions; de 326 à 337, il n'y en a plus que quatre-vingt-neuf.

[2] Zosime, II, 32 : .... μείνας δὲ ἀπόλεμος καὶ τρυφῇ τὸν βίον ἐκδούς.

[3] *Code Théod.*, XV, 7, 13, *anno* 414. Il s'agit dans ce texte des *voluptates populi*, mais ce *tribunus voluptatum* devait être aussi le directeur des fêtes de la cour.

[4] L'auteur de l'*Epitome*, 41 : .... *decem novissimis annis pupillus ob profusiones immodicas nominatus;* Zosime (II, 38) ajoute : « Il épuisa le trésor par ses largesses à des hommes inutiles ou indignes, car il croyait se faire honneur par la profusion. »

[5] Synesius, *de la Royauté*, 16. Voyez, dans le commentaire de Pancirole sur la *Notitia dignitatum*, le luxe insensé dont les préfets du prétoire devaient s'entourer. Honorius défendit à tous les *honorati*, sous peine d'une amende de 10 livres d'or, de se présenter devant le *vicarius* sans le costume officiel. (*Code Théod.*, I, 15, 16.)

ment vêtu, à qui son emploi valait un gros traitement, vingt rations pour sa table et autant pour ses chevaux[1]. Tout un monde, interposé entre l'empereur et l'empire, cachait au souverain la vérité, qu'il n'allait plus surprendre par une course rapide aux lieux où des embarras existaient, et cette cour fastueuse, servile, eut bientôt les vices qui se développent dans un milieu si favorable aux passions et aux intrigues. Puisque l'empire tenait tout entier dans le palais, ceux qui approchaient le prince de plus près par l'humilité de leurs fonctions, esclaves, eunuques, serviteurs de toutes conditions, ayant l'oreille du maître, eurent aussi sa main pour écrire, sa volonté pour commander[2]. Alors la faveur obtint ce qui était dû au mérite, et de scandaleuses fortunes se formèrent aux dépens du trésor et des particuliers. L'avidité des courtisans leur fit chercher des victimes; la calomnie leur en donna et de riches maisons furent ruinées par des accusations mensongères. Amm. Marcellin, qui signale les progrès de ce mal sous Constance II et qui en donne des preuves[3], accuse Constantin de l'avoir fait naître « en laissant, le premier, s'ouvrir les bouches insatiables » des *palatini*[4].

Le Constantin d'Eusèbe adresse de paternelles remontrances à ses courtisans : « Ne mettrez-vous donc point de bornes à votre cupidité? » leur dit-il, et, marquant du bout de sa lance, sur le sable, les 6 pieds de terre, notre dernière demeure, il ajoute : « Eussiez-vous tout l'or du monde, bientôt vous ne posséderez rien au delà de cet espace, si encore on vous le donne. » Le *Code Théodosien* nous rend le Constantin véritable dans un rescrit qui atteste l'excès de la corruption et, de la part du prince, moins de chrétienne résignation. « Que s'arrêtent, s'écrie-t-il, les mains rapaces de nos officiers; qu'elles s'arrêtent, vous dis-je, sinon je frapperai du glaive! » Et il énumère les mille manières d'extorquer l'argent de ceux qui ont affaire à l'administration ou à la justice. « S'ils n'osent se plaindre, ajoute-t-il, que d'autres dévoilent ces méfaits, afin que nous puissions

[1] Amm. Marcellin, XXII, 4.

[2] *Ibid.*, XVIII, 4, où il montre la *comitatensis fabrica.... eamdem incudem, ut dicitur, diu noctuque tundendo.*

[3] XIV, 5; XX, 2; XXI, 16; XXV, 4.

[4] .... *Ut documenta liquida prodiderunt, proximorum fauces aperuit primus omnium* (*ibid.*, XVI, 8. Cf. Zosime, II, 38; Eutrope, X, 7). Eusèbe lui-même (*Vie de Const.*, IV, 54) le reconnaît. « J'ai vu, dit-il, une insatiable avidité qui ravissait le bien d'autrui et, dans l'église, une piété hypocrite. L'empereur se confiait en des hommes dont la vie n'était qu'artifice et imposture et cette confiance lui fit commettre de grandes fautes. » Julien (*Pan.*, I, 37) loue Constance d'avoir, à son avénement, réparé beaucoup d'injustices.

punir de tels brigandages par des supplices mérités[1]. » Ce rescrit renferme autant de bonnes intentions que de menaces; je doute qu'il ait changé les mœurs, car je vois, un siècle plus tard, Valentinien III répéter les mêmes plaintes et tracer un tableau encore plus sombre[2].

La vénalité était un vieux mal romain, mais jamais, si ce n'est au dernier siècle de la république, elle n'avait ouvert tant de portes et de consciences. C'est que les innombrables agents de Constantin n'étaient plus les grands personnages envoyés par les princes du haut empire en des provinces, alors peu nombreuses, où ils restaient fort en vue sans avoir à connaître de beaucoup de questions. Ces consulaires, ces légats impériaux, dont l'*atrium* héréditaire renfermait les images d'aïeux vénérés, se surveillaient eux-mêmes pour l'honneur de leur nom, ou étaient surveillés et contenus par l'empereur avec d'autant plus de vigilance qu'ils pouvaient devenir plus redoutables. Les fonctionnaires du nouveau gouvernement sont, au contraire, de ces petites gens qu'on voit pulluler dans les cours orientales; qui, se glissant dans l'ombre avec peu de scrupules et beaucoup d'intrigues, se poussent ténébreusement de poste en poste jusqu'aux plus élevés et qui, arrivés là, vendent la justice pour se dédommager d'avoir acheté longtemps la faveur. Durant deux siècles, les habitants de l'empire avaient eu pour juges, dans les contestations ordinaires, des magistrats leurs concitoyens, qu'ils choisissaient eux-mêmes. L'affaire était-elle du ressort de l'officier impérial, celui-ci ne décidait pas de la cause : il donnait la formule de droit et des juges, qui ressemblaient beaucoup à nos jurés. Maintenant il faut s'adresser à un juge unique, plus facile à corrompre[3], à un homme tout fier de la puissance que lui confère un titre officiel et qui a raison de l'être, puisque derrière lui on voit l'empereur dont il est l'agent direct. Aussi le prend-il de très-haut avec ses administrés, et on ne l'approche, comme les dieux, qu'avec des offrandes. La vénalité est la plaie des sociétés qui se meurent, et la société romaine se mourait.

Les cours ont quelquefois été des écoles d'élégance pour les mœurs, de finesse pour l'esprit et de politesse pour le langage. Les arts, les

[1] *Code Théod.*, I, 16, 7, *anno* 331. Les petits volaient comme les grands. Les *mansiones* et les *stationes* du *cursus publicus* étaient le théâtre de fraudes infinies. Cf. *ibid.*, VIII, 5, 21.

[2] *Nov. Valent.*, III, tit. Ier, 3, § 2, *anno* 450.

[3] Voyez, plus loin, une constitution de Valentinien Ier interdisant aux juges de juger à huis clos dans l'intérieur de leurs maisons.



lettres, y ont reçu de précieux encouragements. Mais, à l'époque où nous sommes, la poésie et l'art, ces forces sociales par qui l'âme s'élève, n'existent plus. Avec un gouvernement asiatique et une religion qui deviendra bien vite intolérante, les grands sujets sont interdits. Point de politique : l'empereur commande absolument; point d'histoire : la vérité se cache ou est condamnée à des complaisances qui répugnent aux honnêtes gens[1]; point d'éloquence : elle ne trouverait nulle part à se produire, si ce n'est en se prostituant aux princes qu'elle adule[2]. La grande science de Rome, le droit, a même perdu sa belle langue lapidaire ; les rescrits sont verbeux, déclamatoires; les mots y étouffent la pensée. Ce n'est que vers la fin du siècle que paraîtront trois hommes : Symmaque, Claudien et Rutilius, par qui les lettres latines jetteront un mourant éclat; le reste n'est qu'éplucheurs de syllabes. Seule, l'Église aura de puissants orateurs, mais pour les intérêts du ciel, non pour ceux de la terre[3]; de sorte que, dans cet empire exposé à tant de périls, la société civile ne gardera un peu d'activité d'esprit que pour les intrigues des courtisans, les subtilités des philosophes, qui voudront être des théologiens, ou la petite littérature de quelques amis attardés et impuissants des muses anciennes.

La cour se prolongeait dans tout l'Empire par une sorte de rayonnement de la majesté impériale, qui séparait du peuple ceux à qui elle communiquait, par des honneurs ou des fonctions, quelque chose de son éclat.

Les grands fonctionnaires étaient dits *très-parfaits* ou *excellents*[4]; plus

[1] Il faut faire une exception pour le véridique Amm. Marcellin; mais à quelle distance n'est-il pas des grands écrivains de Rome! Quant à Eutrope et à Aurelius Victor, leurs livres sont des manuels et ne sont pas des histoires. Eutrope ne donne que quelques lignes à Julien et cependant il avait fait avec lui la campagne de Perse (X, 16).

[2] Trois rhéteurs grecs, Themistius, surnommé εὐφραδής, Libanius et Himerius, tous païens, eurent en ce siècle une grande réputation. La postérité, plus exigeante, les place dans la catégorie de ces beaux diseurs qui meurent à peu près tout entiers, parce que leurs périodes harmonieuses et sonores, mais vides, ne donnent rien à la philosophie et bien peu à l'histoire. Le plus intéressant des trois, Libanius, comprit à la fin le néant de cette rhétorique qui porte tout l'effort de l'esprit sur les mots : son dernier écrit fut une lettre sur l'utilité du silence. Le plus important pour nous des écrivains grecs de ce temps est l'empereur Julien. Je parlerai plus loin des Pères grecs.

[3] Dans les provinces latines : Hilaire, Ambroise, Jérôme et Augustin; dans les pays de langue grecque : Athanase, Basile, les deux Grégoire, Jean Chrysostome; en Syrie, Éphrem; dans la Cyrénaïque, Synesius.

[4] *Perfectissimi vel egregii* (Lactance, *de Morte pers.*, 21), vieilles dénominations conservées par Constantin, comme celle de *clarissime*. Les deux autres semblent ne dater officiellement que de Valentinien Ier.

tard, on aura des *illustres*, des *respectables*, et, dans les deux capitales, on traitait les sénateurs de *clarissimes*. Mais les sénateurs du quatrième siècle diffèrent beaucoup de leurs prédécesseurs. Par des causes que nous avons déjà expliquées, le mal dont l'Italie avait souffert s'était étendu aux provinces : les *latifundia* y avaient absorbé la petite propriété. « Le pauvre, dit Salvien, ne peut vivre à côté du riche; il y perd son bien et souvent sa liberté. » Saint Ambroise, Grégoire de Nazianze, parlent de même[1]. Il était difficile d'arrêter cette évolution économique ; Constantin n'y songea pas, mais il se proposa d'en tirer profit. Pour créer et multiplier une classe nouvelle de contribuables, il associa à l'*amplissimus ordo* beaucoup de grands propriétaires provinciaux, et il les soumit à un impôt proportionnel à leur fortune, le *follis senatorius*[2]. Autrefois on n'était sénateur qu'à Rome[3], on peut l'être à présent partout. Ceux qui ont obtenu par hérédité, faveur impériale[4], gestion d'une magistrature ou service dans la milice palatine le droit de s'appeler *clarissimes* forment l'ordre sénatorial, qui comprendra bientôt tous les personnages riches des provinces et les principaux fonctionnaires sortis de charge[5]. Cette noblesse d'empire a de

[1] Ambroise, *Hexaméron*, V, 10, et Grégoire de Nazianze, *Disc.*, XVI, 18. Le lamentable état de certaines provinces italiennes, de la Basilicate, par exemple, où les *latifundia* existent encore, fait comprendre ce que l'extension de ce régime agricole dans tout l'empire y produisait de misère.

[2] Les sénateurs payaient en outre, comme les autres *possessores*, le *tributum soli ;* ils avaient de plus à offrir au prince chaque année des étrennes et, dans les circonstances importantes, l'*aurum oblatitium*. En 373, les sénateurs offrirent à Valentinien et à Valens, pour leur dixième année, 1600 livres pesant d'or. (Symmaque, *Ep.*, X, 26.) Quand l'empereur donnait la préture à un sénateur, celui-ci devait faire la dépense des jeux, laquelle montait à 25 000 *folles* et à 50 livres d'argent. (*Code Théod.*, VI, 4, 5.) Zosime (II, 38) a tort de parler avec colère du *follis senatorius*. Il était proportionnel à la fortune, car, pour l'établir, Constantin avait fait constater le bien de chaque sénateur, ἀπεγράψατο δὲ τὰς τῶν λαμπροτάτων οὐσίας ; aussi certains sénateurs pauvres n'étaient taxés qu'à 5 et même à 2 sous d'or, *etiamsi possessionem forte non habeant* (*Code Théod.*, VI, 2, 8). Enfin une constitution de 428 porte : *pro suis viribus glebales fonctiones agnoscant* (*Code Théod.*, VI, 2, 21). Le domaine particulier du prince, *res privata*, paya le *follis*, parce que le prince était le premier des sénateurs. (*Ibid.*, 19, et IX, 2, 1.)

[3] Au temps de Paul, il fallait à un sénateur une autorisation spéciale du prince pour habiter une province. (Dig., L, I, 22, § 6.)

[4] *Si quis senatorium consecutus nostra largitione fastigium, vel generis felicitate sortitus....* (*Code Théod.*, VI, 2 et 8, *ann.* 383 et 397).

[5] Les *honorati*. Alexandre Sévère avait déjà pensionné ou subventionné les *honoraires*, afin de les mettre en état de tenir leur rang : *honoratos pauperes.... commodis auxit* (Lampride, *in Sev.*). Le diptyque donné page 177, peut-être antérieur à celui de Flavius Felix que nous avons reproduit à notre tome VI, page 569, représente sur une de ses feuilles un personnage qu'on a tour à tour appelé Claudien, Ausone, et Boëce. Enveloppé dans le manteau des philosophes, il tient un *volumen ;* d'autres *volumina* sont déployés à ses pieds. La seconde feuille représente une musicienne, ce qui fortifierait l'opinion de ceux qui voient un poëte dans l'autre personnage. (Gori, *Thesaurus diptychorum*, t. II, p. 243, et *Trésor de Monza*, pl. IV.)



Claudien (?), sur un diptyque de Monza. (Voy. p. 176.)


THE ASTOR LIBRARY
NY

sérieux priviléges qui la distinguent du reste de la nation dans le sein de laquelle ses fils ne rentrent pas; car la dignité sénatoriale est héréditaire, en droit pour trois générations, en fait pour toutes celles qui conservent la fortune nécessaire; et les mœurs, comme la politique du temps, retiennent le fils dans la carrière du père[1]. « Entre le sénateur et le curiale, dit la loi, il n'y a rien de commun[2]. »

La résidence officielle des sénateurs était Rome, et Constantinople *sedes dignitatis*[3], mais beaucoup n'y venaient pas. Déjà Trajan et Marc Aurèle s'étaient plaints de l'*absentéisme*[4]; ce fut bien pire quand les provinces les plus lointaines eurent des *clarissimes*. Le fils de Constantin, durant son séjour dans la vieille capitale, en 357, rappellera vainement aux sénateurs de Grèce, de Macédoine et d'Illyrie, que « près de Rome se trouvent aussi des demeures agréables, et qu'en s'y établissant ils n'auront pas de pénibles voyages à faire pour venir recevoir les honneurs dus à leur rang ». C'était la crainte de ces honneurs dispendieux qui les retenait loin de l'Italie.

Les nobles de la république et les premiers empereurs avaient, à leur suite, des amis, *comites*, qu'ils divisaient en catégories. Ces compagnons prirent place dans la hiérarchie. Leur nom fut, comme nos décorations, un honneur permanent accordé à la personne et non point à la place, de sorte que de grands fonctionnaires, comtes du premier degré, et de simples décurions ou naviculaires retraités, comtes du troisième, parurent compris dans le *comitatus*[5], ou cortége impérial, sans s'y coudoyer jamais. La vanité n'en était pas moins satisfaite, car on avait un titre, et ne pas donner le sien au titulaire qui vous recevait entraînait une amende. Une constitution de 384, après avoir fixé minutieusement l'ordre des rangs, fait de cette irrévé-

[1] Sur les priviléges et les obligations des sénateurs, voyez Godefroy, tome II, *Paratitlon* au livre VI, titre 2. Symmaque (*Epist.*, IV, 23) écrit à un jeune noble : *secundum natales tuos honorum culmen indeptus es;* et Sidoine Apollinaire (*Epist.* I, 3) se promet les mêmes honneurs qu'ont eus ses aïeux; *adipiscendæ dignitati hæreditari incumbam, cui pater, avus, proavus præfecturis magisteriisque micuerunt.*

[2] *Code Théod.*, VI, 3, 2-3.

[3] *Ibid.*, VI, 4, 1.

[4] Hérode Atticus, sénateur consulaire, avait quitté Rome, mais après y avoir longtemps vécu.

[5] Les *navicularii* qui amenaient les blés à Ostie composaient, avec les *mensores* institués dans ce port, des corporations qui durent, par l'ordre d'Honorius, en 417, se choisir des patrons chargés d'empêcher leurs fraudes et vols, *fraudes et furta.* Ces patrons restaient en exercice pendant cinq années. En récompense d'une bonne gestion, ils recevaient le titre de comtes de troisième ordre; mais s'ils avaient eux aussi prévariqué, leurs biens étaient confisqués et ils étaient condamnés au service de la boulangerie, *ad pistrini munia revocatur* (*Code Théod.*, XIV, 4, 9.)

rence un cas de sacrilége, *plane sacrilegii reus*[1]; et c'était très-sérieusement que l'empereur, écrivant à ses magistrats, les appelait « Votre Sincérité » ou « Votre Gravité » ; à quoi ceux-ci répondaient : « Nous obéirons aux divins préceptes de Votre Éternité. » La pompe des formules s'accroissait en proportion de l'abaissement des caractères.

Ces titres et beaucoup de fonctions d'État donnaient des priviléges. Les uns étaient honorifiques : un rang, un costume, les entrées à la cour ou au prétoire des gouverneurs, le droit de n'être jugé que par le préfet de la ville ou l'empereur, etc. Les autres étaient très-utiles, comme l'exemption de certains impôts, des droits de douane, des prestations, des charges municipales, de la torture, etc., et ces avantages inspiraient de l'orgueil à ceux qui les avaient, de l'envie à ceux qui ne les avaient pas. Fort rares sous la république et dans le haut empire[2], les immunités se multiplièrent au troisième siècle, à mesure que s'accroissaient les services publics et l'ingérence du gouvernement dans les affaires municipales[3]. Constantin développa largement ce système dont il avait besoin pour mettre sa noblesse en vue et pour payer, avec des priviléges qui ne lui coûtaient rien, des services qu'il ne voulait point payer avec de l'argent. De 314 à 328, cinq lois établissent et étendent les priviléges héréditaires des palatins[4].

Le christianisme, qui apportait, dit-on, au monde l'égalité, ne combattit point les tendances aristocratiques de la société qu'il venait de

[1] *Code Just.*, XII, 8. Une constitution de l'année 412, quand l'ordre des titres avait beaucoup changé, montre à quelle inégalité cette société aboutira. Pour une même faute un *illustris* payera 50 livres d'or; un *spectabilis*, 40: un *senator*, 30; un *clarissimus*, 20; un *sacerdotalis*, 30; un *principalis*, 20; un *decurio*, 5; un *negociator*, 5; un *plebeius*, 5. (*Code Théod.*, XVI, 5, 52.) Dans une autre, de l'année 414 (*ibid.*, 54), l'amende est pour un proconsul, un vicaire ou un comte de premier rang de 200 livres d'argent, pour un sénateur ou un *sacerdotalis* de 100 livres, pour un des *decemprimi* de 50, pour un simple curiale de 10.

[2] Tite Live, XIV, 26; Suétone, *Oct.*, 40; *Claud.*, 25. Au temps d'Ulpien, l'immunité s'éteint avec la personne qui l'a obtenue.... *cum persona extinguatur;* mais pour les lieux, *loci*, et pour les cités, elle est permanente, ...*ad posteros transmittitur* (Dig., L, 15, 4, § 3). Trajan avait accordé au philosophe Polémon l'exemption du *portorium;* Tyras l'eut de bonne heure; Brindes l'avait eue de Sylla. (*Hist. des Romains*, t. II, p. 666.)

[3] Voy., au Dig., liv. L, les titres 5 et 6, et au *Code Théod.*, liv. VI, le titre 35, *de Privilegiis eorum qui in sacro palatio militarunt.* La loi 1, qui est de 314, porte : .... *immunes eos a cunctis muneribus permanere cum universis mobilibus et mancipiis urbanis, idque beneficium ad filios eorum atque nepotes.... pervenire.* La loi 2 les exempte de la *productio equorum* (*anno* 319); une autre de la même année dit : *nec ad curiam, vel honores, vel onera, vel munera municipalia devocentur* (*ibid.*, 3).

[4] La loi de 314 explique ce qu'il faut entendre par le mot *palatini : tam his qui obsequiis nostris inculpata officia præbuerunt, quam illis qui in scriniis nostris id est memoriæ, epistolarum libellorumque versati sunt.*



cardi, autrefois à Florence,
tome II, pl. IX.)


THE ASTOR LIBRARY
NY

saisir. Les empereurs chrétiens sont des dieux sur terre, bien plus que ne l'avaient été les empereurs païens, et ils organisent une noblesse d'État telle que Rome n'en avait jamais connu.

A compter les échelons qu'il faut gravir pour s'élever du milieu du peuple jusqu'auprès du prince et à voir les barrières qui cantonnent tant de citoyens dans leur lieu ou dans leur fonction d'origine, on pourrait croire que l'empire est enfin doté de ces institutions monarchiques qui auraient dû, dès le principe, couvrir le monarque, pour mettre entre lui et l'émeute populaire ou soldatesque tout un monde intéressé au maintien de ses droits. Mais ces remparts, qui, dans l'Europe moderne, ont durant des siècles garanti la royauté, ne sont résistants qu'à la condition de s'être élevés d'eux-mêmes. C'est la religion ou la guerre qui forme les aristocraties puissantes. La noblesse de Constantin n'était sortie ni de l'une ni de l'autre. Née d'hier, au caprice du prince, ayant la terre, mais n'ayant pas les armes, qui lui font peur et qu'elle méprise[1], elle n'était pas une noblesse véritable, parce que sous ses titres, simples étiquettes de classement que les princes modifieront à leur gré, ne se trouvait pas une force particulière à ceux qui les portaient. Leurs biens, leur vie, étaient à l'absolue discrétion de l'empereur, et cette belle ordonnance qui cachait la confusion d'un système, plutôt entrevu que rigoureusement déterminé, n'empêchera pas des eunuques, des esclaves, de régner au palais, ou des préfets du prétoire d'en être chassés pour aller mourir dans les tortures. La valetaille dorée de Constantinople n'avait donc rien de la grande aristocratie qui avait fait la fortune de Rome; elle fuit les camps où elle aurait pris une mâle assurance dans l'habitude du péril bravement conjuré, et, quand viendra l'invasion, elle n'aura à lui opposer que des corps énervés par la mollesse et des âmes rendues pusillanimes par la servilité.

Le principe fondamental de l'antiquité classique avait été l'élection, et on en avait gardé l'image alors même qu'on en abandonnait la réalité. Pendant toute la durée du haut empire, les duumvirs furent encore nommés par l'assemblée populaire ; même au sujet du prince, il y eut toujours un semblant d'élection[2]. Dans le bas empire, au

[1] *Militiæ labor a nobilissimo quoque, pro sordido et illiberali rejiciebatur* (Mamertin, *Gratiarum actio*, 20). *Honestiores quique civilia sectantur officia* (Végèce, I, 7). Le port d'armes était interdit à moins d'une permission expresse du prince. (*Code Théod.*, XV, 15, 1, *anno* 364.)

[2] En 458, l'empereur Majorien, l'élu du Suève Ricimer, écrivait encore au sénat : .... *imperatorem me factum, patres conscripti, vestræ electionis arbitrio,* vieille formule qui n'abusait

contraire, l'hérédité, établie ou encouragée par la loi, fut le principe dominant. On l'a déjà vu admis pour le principat, pour les sénateurs; on le verra bientôt imposé aux curiales et aux colons, aux employés de l'administration, *cohortales*, et aux ouvriers des fabriques impériales, aux corporations dont l'État et les cités ont besoin, même à un grand nombre de soldats [1]. Mais, par l'hérédité combinée avec la hiérarchie, la vie sera comme suspendue dans ce grand corps de l'empire, et il sera frappé de paralysie au moment où les Barbares se lèveront pour marcher sur lui. Quand ils arriveront, la nation restera indifférente aux efforts de son gouvernement, parce qu'elle verra, au-dessus de sa tête et pesant sur elle du poids de ses priviléges et de son insolence, tout un peuple de fonctionnaires et de titrés qui puiseront largement au trésor et dont beaucoup y verseront peu de chose. Ce n'est pas une exagération de parler d'un peuple de privilégiés; l'ardeur qu'on mettra bientôt à rechercher un titre ne sera pas moindre que celle de nos pères à solliciter des lettres de noblesse. Déjà même on en achète, et le nombre des contribuables diminue, tandis que celui des parasites augmente [2]. Un temps viendra où il y aura pour chaque grade cinq espèces de titulaires [3]. De là ce mot de Lactance qui reste

personne, mais que, depuis des siècles, la politique commandait d'employer. (*Nov. Maj.*, I.) Constance paraît aussi demander l'assentiment de l'armée pour l'élévation de Julien au rang de césar : autre formalité. (Amm. Marcellin, XV, 8.)

[1] Les *cohortales*, par exemple, ne peuvent sans une permission du prince abandonner leur emploi ni aspirer à une autre condition (*Code Théod.*, VIII, 4, lois 4, 18, 21, 22, 23, 25, 28, 30; *ibid.*, VIII, 7, lois 2, 3, 9), à moins qu'ils n'aient vingt-cinq ans de service (*ibid.*, VI, 35, loi 14; VIII, 4, loi 30), sous peine d'être rappelés à leur ancien état. Justinien soumit à la prescription trentenaire la poursuite qui pouvait être dirigée contre les *cohortales* ayant abandonné leur profession (*Code Just.*, XII, 58, lois 12 et 13); leurs enfants ne pouvaient pas se soustraire à la condition paternelle (*Code Théod.*, VIII, 4, *lex ultima;* et tit. 7, loi 19), même ceux qui étaient nés après l'expiration du temps de service obligatoire de leur père (*ibid.*, VI, 35, loi 14). « Cette interdiction de changer sa condition est un des traits les plus caractéristiques de la législation impériale. Elle s'appliquait à un si grand nombre d'états ou de professions que l'on peut la considérer comme une règle générale pour la masse des habitants de l'empire romain. » (Serrigny, *Droit public et administratif romain, du quatrième au sixième siècle*, t. I, p. 170.) Toutefois il faut dire qu'on était attaché héréditairement au même service, mais non pas au même emploi. On pouvait donc s'élever de grade en grade, dans la hiérarchie à laquelle on appartenait. Dans certaines corporations on retrouvait même sa liberté après un temps déterminé.

[2] Amm. Marcellin, XXV, 4. Les fraudes devinrent si nombreuses que plusieurs lois furent rendues pour renvoyer aux charges municipales les faux nobles et les prétendus vétérans. (*Code Théod.*, XII, I, lois 24, 33, 36, 38.)

[3] Par exemple pour les *illustres :* 1° *ill. in actu* ou en service; 2° *ill. vacantes præsentes* ou en disponibilité; 3° *ill. vac. absentes;* 4° *ill. honor. præs.;* 5° *ill. honor. abs.* (Cf. Godefroy, *Code Théod.*, VI, 18.) Pour les *clarissimes* il y eut aussi trois degrés : les *cl. illustres*, les *cl. spectabiles* et les *clarissimi* tout court.

terrible, lors même qu'on en reconnaît l'évidente exagération : « Ceux qui vivent de l'impôt sont plus nombreux que ceux qui le payent. »

L'empire léguera ce mal à la société barbare : les immunités mérovingiennes furent plus étendues et d'un autre caractère, mais elles sont un souvenir des immunités impériales.

III. — LA BOURGEOISIE : *CURIALES* ET *POSSESSORES*.

Après la noblesse et la cour, regardons le peuple : il se divise comme partout en deux classes, les riches et les pauvres. Mais la richesse impose aux uns des charges souvent intolérables, et la pauvreté met les autres dans une demi-servitude.

Aux temps de l'indépendance, les citoyens pourvoyaient à tout dans les cités gréco-italiques : entretien des édifices et des chemins, police de la ville, gestion financière, justice, culte, fêtes publiques, etc., et ils faisaient tout sans se plaindre, parce que la liberté dédommageait des sacrifices. Mais Rome avait imposé sa loi à ces petites républiques, et l'empire finit par supprimer leurs franchises municipales. Les charges seules restèrent. On les rendit obligatoires; et elles furent d'autant plus lourdes pour les notables des villes, que s'augmenta sans cesse le nombre de ceux qu'on dispensa de les remplir. Ainsi fit-on pour la noblesse d'État et les vétérans de l'armée, pour les fermiers et les collecteurs de certains impôts, pour les colons du domaine impérial et les artisans dont l'industrie était utile à la cour, enfin pour les armateurs qui transportaient le blé aux lieux des distributions gratuites. On a vu que l'immunité donnait de l'honneur, parce qu'elle était un privilége, et du profit, parce qu'elle exonérait d'une dépense qui retombait au compte de la bourgeoisie des villes. C'était donc au détriment d'un ordre de citoyens que le gouvernement satisfaisait la vanité des nobles et assurait des services qu'il aurait dû prendre à sa charge. On naissait *curiale*, on ne le devenait point, si ce n'est, pour l'homme du peuple, par un coup de fortune qui mettait l'aisance dans une pauvre maison, ou, pour un noble, en expiation d'une faute. Des coupables, ou des hommes supposés tels, étaient condamnés à la curie, comme à une peine et en échange d'un supplice, *ob culpam, loco supplicii*[1]. C'était la *presse* des honneurs municipaux.

[1] *Code Théod.*, XII, 1, lois 66 et 108. Ces deux lois, qui sont des années 375 et 384, défendent

Ainsi, durant la dernière persécution, de riches chrétiens avaient été *addicti curiæ*, pour que leur bien se trouvât à la discrétion du sénat municipal : une loi de Constantin porte : « Si un homme désigné pour le duumvirat s'enfuit, ce qu'il possède sera donné à son remplaçant[1]. »

Enfermé dans la curie comme dans une geôle, le curiale était le prisonnier de son municipe, l'esclave de sa fortune[2]. Il demeura soumis aux anciens *munera*[3] des temps de la liberté, et le gouvernement lui imposa de véritables services d'État, tels que la perception du tribut en espèces et en nature. Les curiales durent, à leurs risques et périls[4], en faire la répartition et le recouvrement, ils eurent même à lever les jeunes soldats, puisque le recrutement militaire était une charge de la propriété[5]. Aussi que de dispositions législatives pour agréger à la curie le fils du décurion dès sa dix-huitième année, pour interdire au curiale, sous peine de la déportation, d'aliéner un bien-fonds ou de voyager sans l'autorisation du gouverneur[6], pour lui fermer l'accès

de condamner à la curie *ob culpam;* cette défense prouve l'usage contraire des époques antérieures.

[1] Eusèbe, *Vie de Const.*, II, 30, et *Code Just.*, X, 31, 18, *anno* 326. Une autre, de 319, condamne à la curie le fils de vétéran impropre au service militaire. (*Code Théod.*, VII, 22, 1.)

[2] .... *Originalibus vinculis* (*ibid.*, XII, 1, 82) et ailleurs : *curiales.... serviunt.* Le mot qui désignait une des formes de l'ancien esclavage, *nexus*, est aussi employé pour montrer la chaîne qui attache le fils du curiale à la curie, *quem avitus curiæ nexus adstringit* (*Code Théod.*, XII, 1, 64, *anno* 365). Il n'y avait pas de prescription pour cette servitude : .... *per originem obnoxii curiis*, 13; .... *qui statim ut nati sunt, curiales esse cœperunt*, 122. Le curiale, qui était nommé par le gouverneur ou par les décurions (*ibid.*, XII, 1, 61, *anno* 365), ne pouvait sortir de la curie qu'après avoir rempli toutes les obligations municipales (57, 58, 65, 182).

[3] Les curiales et leurs chefs, les magistrats annuels, administraient les biens de la cité et en géraient les finances; ils construisaient ou entretenaient les édifices publics, les rues, les chemins, les ponts et les aqueducs; ils inspectaient les ports, les marchés et avaient eu, en beaucoup de lieux, à surveiller l'assistance donnée aux enfants, aux vieillards, aux malades; ils achetaient le blé des distributions et le bois pour le chauffage des thermes; ils donnaient des jeux et des spectacles; ils allaient remplir, auprès du gouverneur ou du prince, les missions onéreuses que nécessitaient les affaires de leur ville, etc., etc. Ce qui était plus grave, c'est que tous les actes de leur gestion engageaient leur responsabilité, qui était rendue sérieusement effective par de grosses amendes ou de larges indemnités à verser dans la caisse municipale. Sur les obligations des curiales, voyez *Hist. des Romains*, t. V, p. 379, n. 1, et pour l'époque où nous sommes, Godefroy, *Paratitlon ad Cod. Theod.*, XII, 1, p. 355. Une constitution de 313 réserve au prince seul le droit d'accorder la *vacationem munerum*. (*Code Théod.*, XII, 1, 1.)

[4] La responsabilité des curiales à l'égard du fisc n'était pas collective; chacun ne répondait que de la portion d'impôt qu'il avait à lever : *nequis omnino* (unusquisque decurio) *pro alio decurione vel territorio conveniatur* (*ibid.*, XI, 7, 2, *anno* 319). Pour la responsabilité financière des curiales, voyez au *Code Théod.*, livre XII, le titre 6, *de Susceptoribus*. La loi 1 est de 319.

[5] *Possessoribus indicti tirones* (Végèce, II, 5). Les frais d'équipement étaient à la charge des propriétaires. Ce fut le système de Charlemagne et des Valois; c'était naguère encore celui de la Russie.

[6] *Code Théod.*, XII, 1, 9, *anno* 324.

de la milice, de l'Église et des fonctions d'État. Meurt-il sans enfants : la curie hérite. Ne laisse-t-il que des filles : la curie prend un quart de la succession. De Constantin seul il reste vingt-deux constitutions relatives aux curiales, et le titre *de Decurionibus* au *Code Théodosien* en contient cent quatre-vingt-douze. Sollicitude dangereuse, parce que ce n'est pas du bien-être des cités que le gouvernement s'inquiète ; il ne songe qu'à garantir la rentrée de l'impôt, la levée des soldats et l'exécution des travaux publics : triple devoir qui, avec l'administration de la justice, est presque toute la fonction de l'État et dont les empereurs se déchargeaient sur les municipalités. Quand on verra le curiale fuir au désert, acheter des titres pour se cacher dans les corps qui jouissent de l'immunité municipale[1], ou descendre jusqu'à se faire colon, on comprendra qu'un vieil historien montre les cités sans habitants, et Constantin les curies sans curiales. De là tant d'efforts pour arrêter les désertions, que le prince lui-même provoquait par une conception mauvaise de la répartition des obligations sociales entre l'État et les citoyens[2].

Ces esclaves de la chose publique avaient des dédommagements : d'abord les honneurs municipaux, une apparence d'autorité, le plaisir de se sentir élevés au-dessus de la foule et, s'ils se ruinaient au service de leur ville, le droit de réclamer d'elle des aliments ; ensuite, l'exemption de la torture, dans un temps où l'on y recourait beaucoup ; la dispense de certaines prestations et quelques avantages, peu honnêtes, mais de bon produit, qu'ils pouvaient tirer des fonctions dont l'État les chargeait. Remettre aux mêmes mains la répartition et la levée de l'impôt en espèces et en nature était un détestable système d'administration. Des contribuables étaient taxés trop haut, d'autres trop bas. Celui-là trompait sur la quantité, celui-ci sur la qualité ; tous impunément, grâce à la connivence du répartiteur-receveur qui se faisait payer ses complaisances ou adoucissait, contre argent, sa sévérité.

[1] Une constitution de 383 condamne au feu les *civitatum tabularii* qui inscrivent par fraude un nom sur la liste des immunitaires. (*Code*, X, 15, 1.) Constance reproche aux curiales d'acheter *honores imaginarios*. (*Code Théod.*, XII, 1, 25 et 27.)

[2] Zosime, II, 38. *Code Théod.*, XII, 1, 6 et 13 : .... *curias desolari*, années 319 et 326 ; Constance le répète : *curias vacuefactas*. (*Ibid.*, 25 et 27. Cf. *Nov. Majoriani*, VII, *initio*.) Une des constitutions épigraphiques de Constantin recueillies par Voigt porte : .... *quibus studium est urbes.... inter mortuas reparare*. Cf. *Bull. de Corr. afric.*, 1882, p. 84. Une constitution de 340 (*Code Théod.*, XII, 1, 29) parle des *magistratus* [*civitatum*] *desertores*. Aussi on inventa un nouveau titre d'honneur pour celui qui, exempté par sa naissance ou sa condition des charges municipales, consentait à les remplir : il fut déclaré *pater civitatis*. (*Code Just.*, X, 43, 3, *anno* 463.)

Par un juste retour, les persécutés du fisc devenaient persécuteurs. Ammien Marcellin le montre dès le règne de Constance, et plus tard Salvien dira : « Autant de curiales, autant de tyrans[1]. »

Mais le gouvernement s'en inquiétait peu. Il trouvait si commode de n'avoir à dire que le chiffre de l'impôt foncier et à tendre la main pour le recevoir, qu'il usa du même procédé pour l'impôt sur le négoce et l'industrie ou *lustralis collatio*. Les commerçants, par leurs délégués, répartissaient et levaient la somme demandée qui devait être intégralement versée par eux, *absque ulla ærarii nostri deminutione*[2]. Ce mode de recouvrement produisit les mêmes maux que celui dont les curiales étaient chargés : pour les contribuables, des vexations et des abus ; pour les répartiteurs, une responsabilité ruineuse. Aussi, le chrysargyre, qui devait être payé en argent et en or, devint-il la plus impopulaire des contributions[3].

Le service des aqueducs avait été une des constantes préoccupations des censeurs républicains et des premiers empereurs. Constantin mit l'entretien et la répartition des conduites d'eau à la charge des propriétaires dont elles traversaient le fonds. Comme dédommagement, il les dispensa des impôts extraordinaires, ce qui accrut la part des autres, et, en cas de négligence, il confisqua leur bien[4].

IV. — LA PLÈBE, LES CORPORATIONS RÉGLEMENTÉES ET LES *COLLEGIATI*.

A ne considérer que les priviléges dont certaines personnes étaient investies l'empire avait deux noblesses : celle d'État : les hauts fonctionnaires et les titrés ; celle des villes : les curiales, auxquels se rattachaient les propriétaires fonciers et les gros marchands non encore entrés dans la curie, *ordo possessorum*, qu'en certaines circonstances on admettait à délibérer avec les décurions[5]. Ces deux noblesses for-

[1] Amm. Marcellin, XIX, II : *Nomina titulorum.... per suscipientes exaggerata.... adusque proscriptiones miserorumque suspendia pervenerunt* ; et Salvien, *de Gubern. Dei*, V, 4. Pour mettre un terme à ces malversations, l'empereur Anastase instituera, à la fin du cinquième siècle, des collecteurs officiels. (Évagre, *Hist. eccl.*, III, 42.)

[2] *Code Théod.*, XIII, 1, 17. Cette constitution est de l'année 399, mais se réfère à un ordre ancien..., *cum soleat*, y est-il dit.

[3] L'empereur Anastase l'appelle, en 501, *vectigal miserabile prorsus, Deoque invisum, et barbaris ipsis indignum.* (Évagre, *Hist. eccl.*, III, 39, 41.)

[4] *Code Théod.*, XV, 2, 3, année 330. Cf. *Hist. des Romains*, t. V, p. 589, n. 1.

[5] Les inscriptions disent souvent : .... *ordo possessoresque* (Orelli, n° 3734), ou *uterque ordo* (*C. I. L.*, t. II, n° 3745). La nomination des médecins municipaux était confiée *ordini et pos-*

maient le corps des *honestiores* ou, ce que nous aurions appelé en France il y a quarante ans, « le pays légal »[1], en dehors duquel se trouvaient les ancêtres des serfs du moyen âge : dans les campagnes, le colon ; dans les villes, l'artisan, l'affranchi et le petit marchand, *qui utensilia negotiatur*[2]. Cette plèbe de la ville et des champs formait une masse innombrable d'hommes qui étaient les parias de la société romaine. Dès le règne d'Auguste, celui qu'on appelait l'homme de bien, *honestior*, ne pouvait être cité en justice par l'homme de rien, *humilior*. A partir des Antonins, la loi pénale et la loi politique séparent nettement les citoyens en deux classes. Le *plebeius homo* est exclu de la curie, et, pour un même délit, on condamne le riche à la déportation, le pauvre à d'affreux supplices; le premier ne peut être frappé de verges ; le second mourra sous les coups[3]. Désormais quiconque eut les honneurs municipaux, une dignité, un rang dans la cité ou une certaine fortune dans l'État, ne fut plus du peuple : « que le juge, dit Constantin, tienne surtout compte du témoignage de l'*honestior*[4]. »

Mais à quoi reconnaissait-on l'homme de la plèbe et l'homme des honneurs ?

Au nombre des *humiliores* étaient tous ceux qui avaient été inscrits sur les registres de la police comme notés d'infamie, à cause de leur profession, et les pauvres, c'est-à-dire les citoyens dont l'avoir n'allait pas à 50 *aurei*, valant environ 900 francs et probablement, comme pouvoir d'échange, une somme plus forte. En France, où il est si facile d'échapper à la misère, la valeur moyenne d'un ménage d'ouvrier ne dépasse guère ce chiffre, et ceux qui ne possèdent pas ce petit bien forment près du tiers de la population mâle. De là on peut conclure, la proportion des pauvres étant beaucoup plus forte dans l'empire romain, que la très-grande majorité des habitants n'étaient pas, malgré le décret de Caracalla, citoyens *pleno jure*. L'*honestior*,

sessoribus. (Ulpien au Dig., L, 12, 1.) Une loi de l'empereur Léon (*Code*, XI, 31, 3) exigeait, pour valider l'aliénation d'un bien communal, l'adjonction à la curie des *honorati et possessores*, comme les plus imposés étaient naguère réunis, en France, aux conseillers municipaux pour le vote des impositions extraordinaires. Les *possessores* ne pouvaient quitter leur ville sans s'exposer à être deux fois contribuables, puisqu'ils restaient soumis aux *munera* dans leur cité d'origine, tout en les subissant dans leur ville d'adoption.

[1] Voyez, à l'Appendice de notre tome VI, le mémoire sur les *Honestiores* et les *Humiliores*.

[2] *Ab ædilibus cæduntur* (Dig., L, 2, 12).

[3] Dig. L, 2, 7, § 8. L'exception cessait en cas de crime de majesté.... *cum de eo crimine quæritur nulla dignitas a tormentis excipitur* (Paul, *Sent.*, V, 29).

[4] .... *ut honestioribus potius fides testibus habeatur* (*Code Théod.*, XI, 39, 3).

au contraire, avait les priviléges dont le *civis Romanus* jouissait sous la république.

C'était pourtant dans cette masse de déshérités que se trouvaient les producteurs, ceux qui, par leur travail, fournissaient à tous les besoins de la société. La condition où nous les trouvons, au commencement du quatrième siècle, avait été préparée dans les époques antérieures, mais Constantin la précisa.

L'idée de lever une partie de l'impôt en nature était si romaine et si vieille dans la pratique du gouvernement, soit de la république, soit de l'empire, qu'on l'avait étendue à tout. Le fisc s'était chargé de nourrir et d'habiller avec les prestations des provinces, la cour, l'administration, l'armée, même les professeurs; de sorte que la moitié peut-être de l'impôt fut payée en nature avec tous les inconvénients propres à ce mode de perception, qui entraînait d'innombrables abus et un immense gaspillage des ressources publiques. Mais pour les vêtements et les armes, pour ces cadeaux des princes à leurs serviteurs, dont nous avons vu ailleurs la longue et curieuse énumération[1], le luxe avait des exigences auxquelles les contribuables ne répondaient pas. Il avait donc fallu organiser des manufactures impériales de tissage, de teinture, d'orfévrerie, etc., qui missent en œuvre les matières premières fournies par l'impôt : pour les armes seulement, on en comptait trente-cinq. Les artisans dont le travail avait été jugé nécessaire aux cités ou au gouvernement formaient aussi des corporations obligatoires[2]. Rome avait 254 boulangeries. A l'âge de vingt ans, le fils du patron était condamné au service de son père, à moins qu'il ne fît abandon de son héritage[3]; les charbonniers, chaufourniers, voituriers chargés du transport des bois pour le chauffage des thermes, etc., étaient enrégimentés; une loi força les affranchis, possédant 30 livres d'argent, d'entrer dans le collége des déchargeurs[4]. Une fois là, l'ouvrier était, comme les curiales, lié pour toujours à sa profession[5].

En échange, ces *fabricenses* et ces artisans furent dispensés des

[1] Au tome VI, p. 363, n. 1.

[2] *Code*, X, 47, 7 : .... *vestiarios, linteones, purpurarios et particarios qui devotioni nostræ deserviunt* (loi de Constantin, sans date).

[3] *Code Théod.*, XIII, 5, 2, *anno* 315, et XIV, 3, 5, *anno* 364.

[4] *Ibid.*, XIV, 11, 9, *anno* 368.

[5] Symmaque, préfet de la ville, écrit à Valentinien II : « Vous savez que l'entretien de cette ville immense dépend des corporations ; » et il énumère ceux qui amènent les moutons, les bœufs et les porcs ; qui transportent le blé, l'huile et le bois nécessaire aux bains publics ;

munera : dispense illusoire, qu'ils tenaient de leur pauvreté bien plus sûrement que de la loi, et qui cessait pour ceux dont le bien, par aventure, arrivait à les mettre en état de pourvoir aux charges publiques[1]. En 337, trente-huit professions libérales ou industries d'art obtinrent de Constantin une complète immunité. Cette fois, c'était la réelle concession d'un avantage, parce que dans ces carrières on pouvait espérer l'aisance et que l'homme dans l'aisance était aussitôt saisi pour le service municipal. Mais cette faveur ne fut accordée qu'afin de permettre à ces *artifices* « de se rendre plus habiles dans leur métier et de mieux y dresser leurs enfants[2] ». Le législateur du quatrième siècle cherche donc à établir, même dans les professions demeurées libres, le principe de l'hérédité qu'il s'efforce de réaliser partout. « Il faut, écrit Constantin en 317, il faut que les monétaires restent toujours dans leur atelier[3]. » Les *fabricenses* des manufactures impériales, les *navicularii* qui transportent le blé, l'huile et les subsides en nature dus à l'État[4], les *metallarii*[5], les employés des bureaux, les membres des corporations utiles à l'État ou aux cités,

qui « confectionnent de leurs mains industrieuses les objets destinés à un auguste usage, ou qui arrêtent les incendies à leur naissance. Il serait fastidieux de les nommer tous, de spécifier les taverniers, les boulangers publics et les nombreuses classes qui, à des titres divers, travaillent pour la patrie, *patriæ servientes.* » (*Epist.*, X, 27.) Et il ajoute : *Liquet privilegium vetus magno impendio constare Romanis. Jugi obsequio immunitatis nomen emerunt* (*ibid.*). L'immunité des charges municipales faisait le fond des priviléges accordés à ces corporations, mais il s'y ajoutait beaucoup d'autres avantages, par exemple, l'exemption des impôts extraordinaires et de certaines prestations. Ces avantages variaient pour chaque corporation, et nous n'en connaissons qu'un petit nombre. Ainsi, les *navicularii* recevaient 1 *solidus* par 1000 *modii* transportés, et on leur passait 4 0/0 de déchet (*Code Théod.*, XIII, 5, 7, *anno* 334); chaque cargaison de 10 000 *modii* leur valait la dispense de l'impôt foncier pour 50 *jugera*, et ils étaient exemptés des droits d'octroi pour leurs marchandises. (*Ibid.*, 14.) Les corporations qui percevaient l'impôt en nature recevaient comme indemnité un *epimetron*, ou mesure en plus, qui s'éleva jusqu'à 1/40 du froment et de l'orge, 1/15 du vin et du lard.

[1] Dig., XXVII, 1, 17, § 2, et L, 6, 5, § 12.

[2] .... *et ipsi peritiores fieri et filios suos erudire* (*Code*, X, 64, 1).

[3] *Code Théod.*, X, 20, I. Cf. *id.*, XIV, 7, 1, et XII, 19, 2. Il y avait dix fabriques impériales de monnaies.

[4] Dig., IV, 6, § 5. Quiconque avait un navire sur le Tibre était obligé de le mettre, suivant les besoins, au service des transports de l'État. (*Code Théod.*, XIV, 21, *anno* 364.) Pour recruter les colléges des naviculaires, on faisait la *presse* des équipages, quelquefois celle des armateurs. (*Ibid.*, XIII, 5, 1, *anno* 369).

[5] *Sint perpetuo navicularii* (*Code Théod.*, XIII, 5, 14 et 19, *ann.* 371 et 390); *metallarii qui migrarunt.... ad propriæ originis stirpem laremque revocentur* (*ibid.*, X, 19, 15, *anno* 424). Dans sa constitution *de Sicariis* (*Code Théod.*, XIV, 4, 1, *anno* 334, et dans la loi de 317 au *Code*, XI, 7, 1), Constantin montre une extrême rigueur à l'égard de ceux qui cherchaient à sortir de leur corporation. Aucun honneur ne peut les y soustraire; il y va même de leur salut, *salutis etiam periculum subituro*, s'ils essayent d'y échapper.

sont placés dans la même condition héréditaire, et cette condition est une servitude, *serviunt*[1]. Dans les manufactures impériales, on marque les ouvriers au bras ou à la main d'un signe indélébile, afin qu'ils puissent être reconnus s'ils s'échappent[2], et ils sont solidaires les uns des autres; la réparation d'une malfaçon ou d'une perte causée par l'un d'eux à l'atelier officiel est supportée par tous, de même que les membres d'un *officium* dont le chef a été, pour une erreur, puni d'une amende ont à payer une amende égale ou plus forte.

Je n'ai point parlé des ouvriers qui, depuis les temps anciens de Rome, étaient attachés aux légions, que nous y trouvons encore sous Hadrien et dont le nombre a dû s'accroître avec celui des machines que la balistique avait multipliées. Ils ont certainement partagé le sort fait aux soldats et sont restés comme eux héréditairement liés à leur condition.

Les corporations vouées au service public ne comprenaient qu'une partie des artisans de l'empire. Ceux qui n'y étaient point entrés exerçaient librement leur métier, et, suivant la coutume romaine, ils se réunissaient dans les villes en colléges dont Constantin encouragea et, en certains cas, prescrivit la formation[3]. Quelques-uns de ces colléges étaient riches et considérés, comme l'avaient été et, sans doute, comme l'étaient encore les Nautes de la Seine et du Rhône, et quantité de sociétés de commerce ou d'industrie, derniers restes d'une prospérité expirante. Mais les autres, formés par des gens de petits métiers, végétaient misérablement dans les bouges des cités. On jugera du degré d'estime qui leur était accordé, en voyant, dans un tarif d'amendes, qu'un simple décurion, ou un homme destiné par son origine à la curie, *obnoxius curiæ*, valait cinq *collegiati*[4]. On leur

[1] *Code Théod.*, XII, 19, 2, *anno* 400, et *Code Just.*, XI, 7, 7, *anno* 380. Outre les avantages que leur faisait l'État, sous forme d'indemnités ou d'exemptions d'impôts, quelques-unes de ces corporations étaient fortement protégées contre la concurrence. Ainsi, toutes les marchandises arrivant à Ostie devaient être débarquées par les *saccarii* officiels. Si le marchand voulait les faire enlever par des gens à lui, il devait payer au fisc un droit de 20 0/0 *ad valorem*. (*Ibid.*, XIV, 22, 1, *anno* 364.) Ces *saccarii Ostienses* font penser à notre puissante corporation des portefaix de Marseille. Voyez, au tome V, p. 587, n. 4, l'organisation de la compagnie des mines d'Aljustrel.

[2] *Ibid.*, X, 9, 5; 22, 4; XI, 9, 3; et *Code Just.*, XI, 7, 2, et XI, 42, 10. Dans certains cas, il y avait peine de mort. *Singulis manibus eorum felici nomine pietatis nostræ impresso signari decernimus.... ut militiæ quodam modo sociati* (Rescrit de Zénon). Ceux qui les cachaient étaient condamnés au même atelier. (*Code Just.*, XI, 9, 3, *anno* 398.) Les tatouages que se font certains de nos ouvriers sont-ils un reste de cette coutume?

[3] *Code Just*, XIV, 8, 1, *anno* 315.

[4] *Ibid.*, XII, 1, 146, *anno* 395.

imposait les *obligations sordides*[1]. C'est une vieille loi, dit l'empereur Majorien, que les *collegiati* soient tenus de remplir à tour de rôle, sous la direction des *curiales*, tous les bas offices de la cité, *ministeria urbium*[2], et ce devint une peine légale d'être incorporé dans un collége, *collegiis applicetur*. Aussi l'*incorporé* cherchait-il à fuir de sa geôle comme le curiale de sa prison. Au titre du *Code Théodosien* concernant ceux *qui conditionem propriam reliquerunt*, la loi dit : « Les villes, privées des services dont elles ont besoin, ont perdu leur éclat, parce que beaucoup de *collegiati*, abandonnant le soin de la cité, se sont enfuis aux champs et vivent en des lieux écartés et secrets; qu'ils soient saisis partout où ils seront trouvés et qu'on les ramène à leur premier office[3]. »

V. — LES COLONS ET LES ESCLAVES.

De la plèbe urbaine passons à la plèbe rustique, celle qui est soumise à la *capitatio terrena* dont le moyen âge fera la taille à merci. Les colons du fisc avaient eu à l'origine la dispense des charges municipales, afin qu'eux aussi ne fussent point distraits de la culture du domaine impérial[4]. Ils avaient une famille; ils pouvaient avoir du bien dont leurs fils héritaient, et ils étaient admis à ester en justice. Mais leur condition s'aggrava en se généralisant, et le mot terrible de Caton sur l'esclave, *instrumentum vocale*, fut prononcé sur eux. Au temps d'Ulpien, ils étaient déjà comme le bœuf, la charrue et les outres, la *garniture* du fonds, *instrumentum fundi*[5]. Le colon fut vendu avec la terre qu'il cultivait. « S'il s'enfuit, dit Constantin, qu'on le poursuive comme l'esclave fugitif[6] ; » et telle était, malgré

[1] La constitution du *Code Justinien* (XI, 16, 15, *anno* 382) donne une énumération des *sordida munera*. Voyez aussi Bouchaud, *Finances de l'empire romain*, p.

[2] *Nov. Majorian.*, tit. VII, § 3 : .... *quæ præcedentium legum præcepit auctoritas*. Cf. § 4.

[3] *Code Théod.*, XII, 19, 1, *anno* 400; *ibid.*, XIV, 7, 1, *anno* 397.

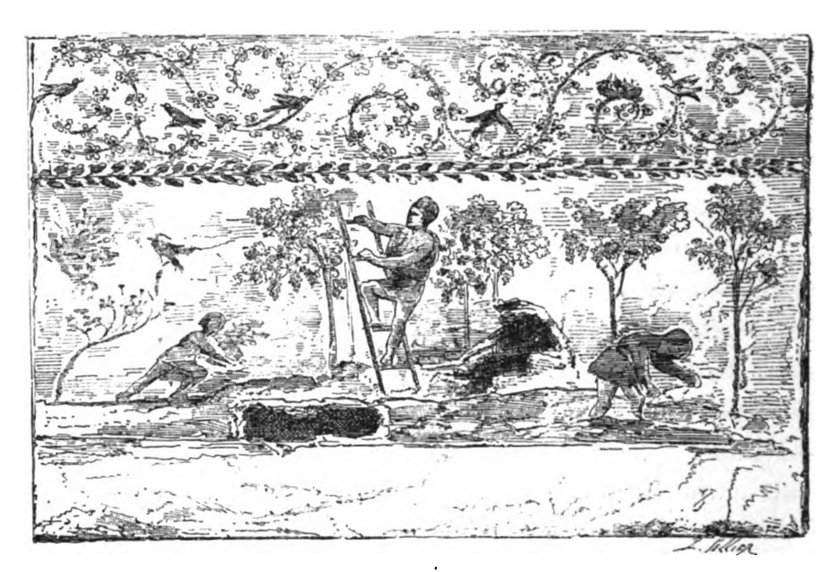
[4] *Coloni quoque Cæsaris a muneribus liberantur ut idoneiores prædiis fiscalibus habeantur* (Dig., L, 6, 5, § 11). Sur la formation du colonat, voy. *Hist. des Romains*, t. V, p. 324-327.

[5] Dig., XXXIII, 7, 8 : *In instrumenta fundi.... veluti.... villici, boves domiti, pecora, stercorandi causa parata, vasaque utilia culturæ, quæ sunt aratra, falces*, etc.

[6] *Code Théod.*, V, 9, 1, *anno* 332. Constantin défendit de diviser la famille du colon quand on divisait le fonds qu'elle cultivait. (*Code Just.*, III, 38, II, *anno* 334.) C'était l'application aux colons de la faveur faite aux esclaves (voy. *Hist. des Romains*, t. V, p. 310), ou plutôt le renouvellement d'une disposition législative dont les colons devaient avoir bénéficié depuis longtemps. Les colons pouvaient posséder en propre un pécule gagné avec les produits de leur ferme et par suite une terre acquise de leurs deniers.

son titre d'homme libre, l'humilité de sa condition, que le mendiant valide qu'on voulait punir était condamné à devenir colon[1].

La plus grande partie du travail économique, sous les deux formes de l'industrie et de l'agriculture, redevenait donc à peu près servile[2]. La féodalité n'a pas eu pour l'artisan de paroles plus dures que celles des fils de Constantin disant dans un rescrit : « Qu'ils n'osent prétendre à une dignité, lors même qu'ils la mériteraient, ceux qui sont couverts de la boue du travail, *omni officiorum fæce*, et qu'ils restent à jamais dans leur condition[3]. » Ainsi se préparait ce que des témoins



La culture de la vigne[4]. (Fresque qui date des environs de l'an 300.)

troublés des agitations contemporaines ont appelé, en le souhaitant pour nous, « le solide engrenage des conditions sociales au moyen âge ».

La grande plaie de l'ancienne société avait été l'esclavage. L'Église l'adoucira paternellement, parce que l'esprit de mansuétude est tout l'Évangile; mais comme elle ne se propose de changer ni l'organisation politique, ni les conditions sociales, elle ne le supprimera point.

[1] *Code Just.*, XI, 25, *anno* 382.

[2] On a vu (p. 191) que les professions que nous appellerions libérales, celles de médecin, professeur, architecte, peintre, sculpteur, etc., restèrent libres. (*Code Théod.*, XIII, 4, 1-4, et *Code Just.*, X, 64, 1.)

[3] *Code Just.*, XII, 1, 6 : .... *si quis meruerit repellatur*. Théodose parlant d'un esclave l'appelle *servili fæce descendens* (*Code Théod.*, XVI, 5, 21). Cicéron avait déjà employé ce mot. Les *humiliores* avaient toujours été l'objet du mépris de l'aristocratie romaine.

[4] Peinture d'un *cubiculum* de la catacombe de Prætextatus. (Parker, *Catal.*, n° 1882.)

Saint Paul avait promis aux chrétiens l'égalité en Dieu[1]; il ne la leur avait pas promise sur la terre. Aussi les évêques avaient des esclaves, même pour leur service personnel. Ceux de l'archevêque d'Alexandrie, Georgios, copièrent tant de manuscrits, qu'ils lui formèrent la riche bibliothèque que Julien envia[2]. Dans son testament, saint Grégoire lègue à « la vierge Russienne » deux filles qui, après elle, appar-



Un pâtre et une femme chassant des bœufs (d'après le Virgile du Vatican).

tiendront à l'église de Nazianze. Lorsque, dès le cinquième siècle, le clergé sera devenu le plus grand propriétaire de l'empire, il aura des multitudes infinies d'esclaves qu'il traitera avec douceur; mais, tout en favorisant les affranchissements chez les particuliers, il n'aimera pas à les multiplier chez lui, parce qu'il aura besoin de garder les bras nécessaires à la culture de ses immenses domaines[3].

[1] *Omnes vos unum estis in Christo Jesu* (*Ad Galatas*, III, 28).

[2] Julien, *Lettre* 9.

[3] Voyez, sur ce sujet, une savante étude de M. Fournier : *les Affranchissements du cinquième au huitième siècle*, dans la *Revue historique*, janv. 1883.

Moralement adouci, mais conservé par l'Église, l'esclavage fut maintenu par Constantin, qui, pour certains cas, accrut la dureté des lois pénales[1]; cette sévérité du premier empereur chrétien n'était point pour inspirer plus de pitié à ceux des maîtres à qui l'Évangile n'avait pas mis au cœur la compassion[2].

Une société où existaient tant de servitudes et où tant d'hommes s'efforçaient d'échapper à leur condition était bien malade. L'ancien esclavage avait produit de terribles misères; du moins au-dessus de lui se trouvait une classe d'hommes libres et fiers, capables de grandes choses et qui en ont fait. Au-dessus des servitudes qui viennent d'être montrées que se trouve-t-il? Rien. La liberté est parfois la vie orageuse; mais sous le despotisme se forme le marais croupissant d'où s'échappent les miasmes mortels.

VI. — L'ARMÉE.

Constantin a-t-il, au moins, sauvé la plus vieille et la meilleure des institutions de son pays, celle à qui Dioclétien venait de rendre sa discipline et sa force, l'organisation militaire? Dans le haut empire, la légion avec sa cavalerie, ses auxiliaires et ses machines, était un corps d'armée véritable pouvant se suffire à lui-même, et tous ces corps, les prétoriens mis à part, se ressemblaient. Au temps de Septime Sévère, il y en avait 33 rangés le long de la frontière; à la fin du quatrième siècle, on en comptera 175[3], établis pour la plupart dans l'intérieur. Durant dix-huit années de guerres civiles, les empereurs avaient appelé près d'eux, contre des rivaux, les meilleures troupes de l'empire et dégarni les lignes de défense, sans souci des Barbares que, du reste, le souvenir des coups frappés sur eux, au temps de la tétrarchie, tenait à peu près immobiles au pied des retranchements romains. De ce qui avait été un besoin de circonstance, Constantin fit un principe de gouvernement. Il laissa bien la garde des frontières à des corps qui durent y stationner à demeure, mais il répartit l'armée légionnaire dans les villes provinciales où elle lui parut garantir mieux sa sécurité personnelle. C'était le renversement

[1] Voy., ci-dessus, p. 119, n. 4.

[2] Cf. Wallon, *Hist. de l'esclavage*, t. III, p. 394.

[3] Marquardt, *Handb.*, t. II, p. 588, d'après la *Notitia dignitatum*. — *Legionum nomen in exercitu permanet hodie, sed.... robur infractum est* (Végèce, II, 3).

de l'organisation qui avait fait ses preuves au temps d'Auguste, d'Hadrien et de Dioclétien; c'était aussi la perte du peu qui subsistait d'esprit militaire. Trajan l'avait dit et nous devrions le répéter après lui : « Les petites garnisons ruinent la discipline. » Lisez ce qu'un capitaine de Constance pense de ces soldats dissolus, dont la coupe



Cavalier romain. (Colonne Trajane.)

est plus pesante que l'épée, qui sont insolents et rapaces envers leurs concitoyens, lâches devant l'ennemi, parce qu'ils sont efféminés[1].

On a vu que la règle de la division des forces, mise en pratique dans l'administration civile, avait été appliquée à l'armée et que Constantin eut quatre ou cinq catégories de soldats. Les palatins *domestici* et *scolares* étaient deux corps magnifiques qui gardaient les résidences impériales. Lorsque ces soldats apparaissaient, dans les solennités, rangés sous les portiques ou dans les cours du palais, leur haute taille, leurs boucliers d'or, leurs armures étincelantes, excitaient l'admiration[2]. Toutes les cours modernes ont eu de ces corps

[1] *Ferox erat in suos miles et rapax, ignavus vero in hostes et fractus* (Amm. Marcellin, XXII, 4; Zosime, II, 34). Voyez, à notre tome V, p. 17 et suiv. et p. 183, les sévères habitudes des soldats tenus par Hadrien aux frontières, et la mollesse des légions qu'Avidius Cassius trouva établies dans Antioche. Caracalla avait autorisé les légions à hiverner dans les villes. (Voy. t. VI, p. 247.)

[2] Corippus (*de Laudib. Justini minoris*, III, vers 157 et suiv.) décrit une de ces cérémonies.

privilégiés qui semblent rehausser l'éclat du trône et garantir la sécurité du prince. Au fond, les *protecteurs* n'étaient que des soldats de parade aussi inutiles à l'État que les prétoriens, leurs prédécesseurs, mais moins redoutables parce qu'ils étaient moins nombreux.

Les *comitatenses* étaient plus nécessaires; mais, une fois admis le principe de disperser l'armée dans les villes de l'intérieur, il fallut multiplier les corps, pour faire de petites garnisons et réduire dans chacun d'eux le nombre des soldats, afin de ne pas épuiser le trésor et la population. Sous Dioclétien, les légions étaient encore de 6000 hommes; c'est du moins le chiffre que Végèce donne pour les *joviens* et pour les *herculiens*. Peu de temps après Constantin, on ne parvint à compléter un effectif de pareil nombre qu'en rassemblant cinq légions; douze furent réunies pour une expédition insignifiante dans le Caucase, et sept s'enfermèrent dans la petite place d'Amida que les Perses attaquaient et qu'elles ne purent sauver [1]. Cinq siècles plus tôt, deux légions avaient suffi pour vaincre Antiochus et conquérir l'Asie antérieure. Mais alors la légion était ce corps à la fois souple et résistant que les plus grands hommes de guerre de tous les temps ont admiré.

Il ne se trouvait donc nulle part, dans l'empire de Constantin, de grandes agglomérations de soldats, capables d'encourager d'ambitieux desseins, et cette dispersion facilitait l'action des maîtres de la milice, même la surveillance indirecte des magistrats civils et des *curiosi*, qui pouvaient découvrir et bien vite dénoncer un projet de sédition. Ajoutez que l'infanterie et la cavalerie ayant chacune un commandant particulier et indépendant, une armée capable d'agir efficacement ne pouvait être formée sans la volonté du prince ou sans l'accord de ces deux chefs; qu'entre eux il exista toujours plus de jalousie que d'entente dangereuse; qu'enfin l'intendance, séparée du commandement, était remise à un magistrat civil, le préfet du prétoire, qui assurait le service de la solde et des vivres [2]; de sorte que si les généraux avaient

[1] Amm. Marcellin, XVIII, 9; XIX, 2; XXVII, 12 et 16; Zosime, V, 45. Honorius, renfermé dans Ravenne, y fut rejoint par cinq légions formant un total de 4000 hommes, et sept corps, réunis par Stilicon pour une très-importante expédition, ne donnèrent que 5000 soldats. Sur quoi Tillemont remarque que les légions avaient alors tantôt 1200 hommes, tantôt moins encore, 700 hommes. Cf. *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXV, p. 481, et Kuhn, *Verfass. des röm. Reichs*, I, § 140. Procope (*Hist. secr.*, 24) fait le plus triste tableau de l'armée. On a vu, ci-dessus, que les nobles se refusaient au service et que les notables des villes n'allaient pas plus à l'armée que la noblesse d'empire. Aur. Victor (*Cæs.*, 41) dit de Constantin qu'il changea tout l'ordre de la milice.

[2] Zosime, II, 33.

les troupes, ils n'avaient pas le moyen de les payer ni celui de les nourrir. Les campagnes de Julien en Gaule montreront les périls de ces mesures soupçonneuses, en même temps que leur inefficacité. Dans ce système, tout avait été prévu pour la sécurité du prince, mais bien peu pour celle de l'État : un ancien auteur attribue la ruine de l'empire aux règlements militaires de Constantin[1]. Il aurait pu ajouter que les conspirations de palais remplaceront les complots militaires, qui cependant ne cesseront pas.

A la différence des légionnaires, les *ripenses* étaient immobilisés aux lieux où ils servaient. Près d'eux et avec eux se trouvaient d'anciens soldats qui, arrivés à la vétérance, avaient un petit domaine sur la frontière; il leur était cédé héréditairement, de mâle en mâle, à charge pour le fils de prendre la place du père dans le rang, sinon la terre retournait au fisc[2]. La même condition de service militaire obligatoire était faite aux Barbares à qui l'empire accordait des terres létiques[3] : colonisation officielle qui n'a pas dû réussir mieux que la nôtre en Algérie. Un grand État moderne, l'Autriche, qui s'était donné une organisation analogue, y a renoncé. Ce n'est pas ainsi que l'on procédait sous la république et dans les premiers temps de l'empire. Alors, après une victoire, on donnait à des colons romains la moitié d'une ville et de son territoire; et ces colonies, rapidement prospères, ont latinisé tout l'Occident et l'Afrique septentrionale.

[1] Zosime, II, 34; Lydus (*de Magistr.*, III, 31, 40) déplore l'abandon où fut laissée la frontière du Danube après la dispersion des troupes en Asie.

[2] Alexandre Sévère, Aurélien, Probus, avaient donné aux soldats des champs et des fermes, avec les esclaves et les animaux domestiques nécessaires à la culture, possession qui devenait héréditaire à la condition que les fils entreraient dans la milice à dix-huit ans. Constantin fit, en 320, un règlement général sur cette matière. Il décida qu'il serait accordé aux vétérans des terres vacantes, libres d'impôt à perpétuité, *vacantes terras, perpetuo immunes*, 25 000 *folles* pour acheter les choses nécessaires à la culture, une paire de bœufs, 100 boisseaux, *modii*, de grains et semences, *fruges promiscuæ;* le droit de vente, *lustralis collatio*, ne devait pas être prélevé sur eux pour les denrées dont le prix resterait au-dessous de 100 *folles*. (*Code Théod.*, VII, 2, 3.) Une constitution de 366 leur donnera l'immunité absolue pour l'achat et la vente. (*Ibid.*, 9.) Sous Constantin, et probablement avant lui, le soldat qui était citoyen avait l'exemption d'impôt, pour lui-même, pour son père, sa mère et sa femme.... *suum caput, patris et matris et uxoris. .. excusent.... ita tamen ut.... vere proprias facultates excusent.* Il n'avait cette exemption que pour lui seul, s'il servait à titre auxiliaire. (Voyez le *Code Théod.*, VII, 20, 4, et le commentaire de Godefroy sur ce titre.) Aussi recherchait-on avec soin les fils de vétérans qui fuyaient la profession paternelle, pour les contraindre à revenir au service, ou pour les soumettre aux charges municipales, *muneribus atque obsequiis municipalibus*. (*Code Théod.*, VII, 22, 1 et 2, *ann.* 319 et 326; et XII, 1, 15, *anno* 327; 18, *anno* 329.)

[3] Voy., t. VI, p. 551, n. 1. Ces terres n'étaient pas toujours de premier choix. Des soldats, des révoltés, il est vrai, se plaignaient déjà du temps de Tibère qu'on ne donnât aux vétérans que la fange des marais ou des rochers incultes, *per nomen agrorum, uligines paludum vel inculta montium*. (*Bull. épigr. de la Gaule*, 1883, p. 1.)

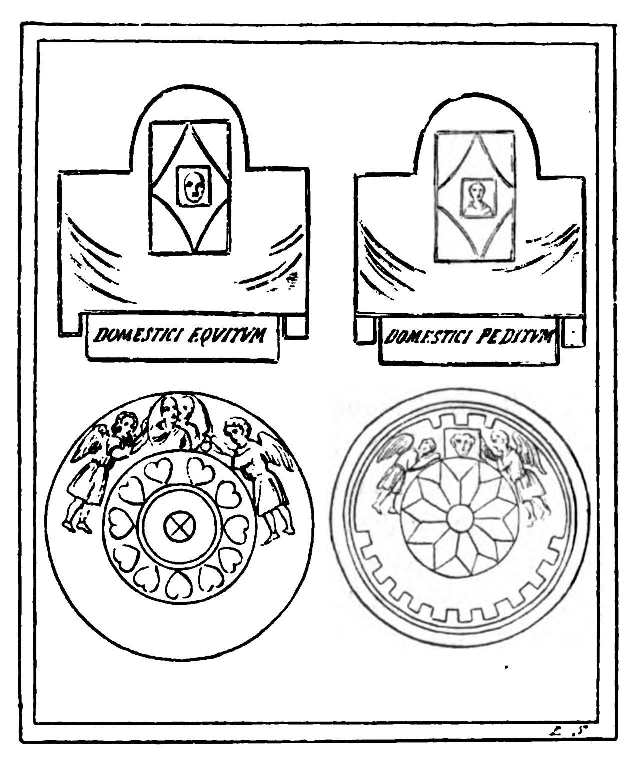
Si les *ripenses* n'étaient pas une force bien sérieuse, les Barbares reçus dans les légions de l'intérieur, dans les corps cantonnés aux frontières, même dans la garde palatine, étaient un danger. Une plus grande imprudence fut d'en prendre aux gages de l'empire des tribus entières. Constantin soudoya 40 000 Goths qui servirent en corps de nation, *fœderati*. Il croyait la majesté romaine intéressée à montrer des Saliens, des Alamans et des Bructères dans les charges de l'État et leurs sauvages compatriotes sous les enseignes, comme si le monde barbare n'aspirait plus qu'à vivre au sein du grand empire civilisé ou, comme s'exprimaient les empereurs, « au sein de la félicité romaine ». Ils fourniront des soldats, disaient les courtisans, et l'on pourra demander de l'or aux provinces en échange des recrues qu'on ne leur demandera plus[1]. L'impôt était lucratif, car la dispense coûtait 25, 30 ou 36 sous d'or[2]. Mais cet or, levé sur la lâcheté romaine, ira aux Barbares, et nous verrons ces dangereux auxiliaires prévenir leurs frères, restés dans les forêts d'outre-Rhin, des attaques préparées contre eux, et leurs transfuges guider les bandes germaines ou persanes au pillage des provinces[3]. En distribuant des Goths dans ses cohortes, Claude II avait dit : « C'est un secours qu'il faut sentir, mais qu'on ne puisse voir; » et Probus avait fait comme lui, n'admettant dans ses troupes qu'un étranger sur dix Romains. On ne s'arrêta point à cette prudente limite; de jour en jour le nombre des Barbares de toute race s'accrut dans l'armée romaine; ils remplirent les cohortes auxiliaires, surtout la cavalerie, et Constantinople vit dans ses rues quelques-uns de leurs chefs, précédés des faisceaux, revêtus de la toge

[1] Amm. Marcellin, XIX, 11. C'était le système de l'exonération qui a existé en France.

[2] *Code Théod.*, VII, 13, lois 7, 13, *ann.* 375 et 397. Socrate (*Hist. eccl.*, IV, 34) dit que Valens porta la somme à payer pour la dispense à 80 sous d'or.

[3] Un transfuge romain dirigea l'expédition de Sapor en Mésopotamie (359), après lui avoir livré l'état des troupes et des forteresses romaines dans cette province; un autre aurait fait décider la grande invasion alamannique de 357. En 354, de secrets avis transmis aux Alamans empêchèrent Constance de les surprendre derrière le Rhin; on soupçonna de cette trahison trois Alamans décorés du titre de comte et investis d'importantes fonctions auprès de l'empereur. (Amm. Marcellin, XIV, 10.) Sous Valentinien I, on surprit une correspondance secrète entre des Alamans qui servaient dans l'armée romaine et le roi de ce peuple que l'empereur considérait comme son plus redoutable adversaire. (*Ibid.*, XXIX, 4, *ad fin.*) On sait comment Gratien fut empêché de secourir Valens avant la désastreuse bataille d'Andrinople. Sur le grand nombre de Barbares servant dans l'empire, voyez la *Notitia dignitatum* et Richter, *das Weströmische Reich*, p. 219 et suiv. Comme tous les écrivains allemands, Richter trouve naturellement cette invasion très-heureuse « pour le rajeunissement du monde », *für die Verjüngung der Welt.* C'est la thèse ancienne et fausse que le sang riche et jeune des Barbares a renouvelé le sang appauvri de la Gaule, où les Germains ont si vite disparu qu'ils n'ont laissé qu'un très-petit nombre de mots dans notre idiome.

consulaire[1]. Gratien fera mieux : il se plaira à porter le costume de ceux que les anciens empereurs représentaient sur leurs colonnes triomphales, enchaînés ou suppliants; et deux Germains, Magnence et Sylvanus, prendront après lui la pourpre en Gaule. Si l'on excepte le comte Théodose et un petit nombre de chefs romains, les meilleurs généraux de l'empire, au quatrième siècle, seront Méroband, consul en 377, Mellobaud, comte des domestiques, Bauto, Frigerid, Arbogast,



Insignes du comte des domestiques[2].

Richomer, Stilicon, Alaric, dont les noms indiquent l'origine, sans compter ceux qui, comme le Sarmate Victor, le Lète Magnence, le Franc Sylvanus, se cacheront sous des noms romains. Leur présence

[1] Amm. Marcellin, XX, 10 : *Barbaros omnium primus ad usque fasces auxerat ut trabes consulares.* On ne trouve cependant pas de noms barbares dans les fastes consulaires; mais presque tous les officiers mentionnés par Amm. Marcellin sous Constance en portent, et nous avons vu que des Barbares prenaient des noms romains : deux rois des Alamans s'appelaient Ursicinus et Sérapion. (*Ibid.*, XVI, 12.) Eusèbe (*Vie de Const.*, IV, 7) dit que Constantin se plaisait au milieu d'eux, qu'il les comblait de biens et les élevait aux dignités. Ces Barbares, à moins de concessions personnelles, n'avaient pas le *jus connubii* avec les citoyens (*Code Théod*, III, 14, *anno* 370); mais ils se trouvèrent bientôt si nombreux dans l'empire, qu'Honorius fut obligé de lever cette interdiction. (Prudence, *Contra Symmachum*, II, 612.)

[2] *Notitia dignitatum*, Seek, p. 39.

dans les grandes charges prouve la ruine des qualités militaires dans la masse des populations gréco-latines, comme au deuxième siècle l'avénement des empereurs provinciaux avait marqué l'épuisement des races italiotes.

Ainsi Constantin divise, mais aussi il abaisse. Il croit se mettre à l'abri des secousses qui renversent les trônes, et il affaiblit l'État, sans prévenir les révolutions. Que sont, à côté des légionnaires de la république et du haut empire, ces soldats, recrutés parmi les Barbares ou dans les bas-fonds de la société romaine, que Constantin fait marquer au bras d'un signe indélébile comme les méchants esclaves[1], et dont les profits et les honneurs sont en raison inverse de leur utilité? Aux *ripenses*, il n'était alloué que les deux tiers de la solde des palatins; on exigeait d'eux vingt-quatre ans de service, au lieu de vingt[2], et l'on admettait dans ces corps ceux qu'un défaut de taille ou de force empêchait d'être reçus parmi les *comitatenses*[3]. C'était le rebut des troupes qui avait la garde des frontières.

Un contemporain de Justinien écrit que l'armée de ce prince, qui aurait dû compter 645 000 hommes, n'en avait pas 150 000[4] : ce qui ne veut pas dire que le trésor n'en soldât point beaucoup plus. Les *passe-volants*, auxquels Louvois fit chez nous si rude guerre, étaient nombreux dans les troupes du Bas-Empire, et les fraudes que révèle à ce sujet une loi de l'année 406 avaient certainement commencé plus tôt, car Libanius, un contemporain de Constantin, les connaît et les flétrit[5]. Depuis longtemps le service militaire était tombé bien bas dans l'estime publique; les empereurs, par leurs défiances, en avaient éloigné les grands; une longue prospérité en avait détourné les peuples. L'armée romaine, autrefois si glorieuse, était maintenant

[1] *Puncturis in cute punctis* (Végèce, I, 8; II, 5). Cette coutume n'existait pas encore du temps de Dioclétien. Voyez, au tome VI, p. 594, l'histoire de saint Maximilien où il n'est question, pour l'entrée d'une recrue au service, que de lui passer au cou le cordon de cuir qui porte son signalement, ou comme nous dirions son numéro matricule. Un jurisconsulte, contemporain de Constantin, parle de la taxe des soldats comme de celle du bétail. (Dig., L, 4, 18, § 3.) Voy. *Hist. des Romains*, t. VI, p. 367-8.

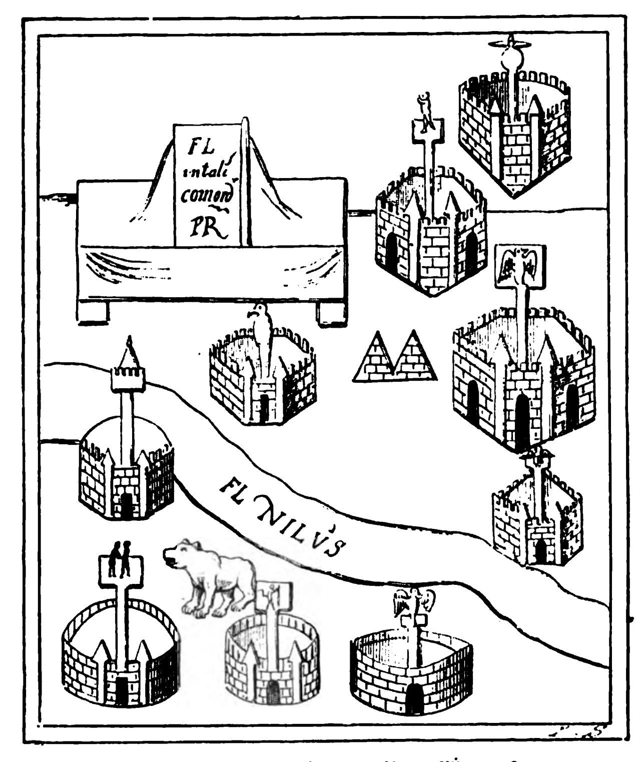
[2] *Code Théod.*, VIII, 1, 10, et VII, 20, 4. C'était, du reste, la différence qui existait autrefois entre les cohortes prétoriennes et les légions.

[3] *Code Théod.*, VII, 22, 8, *anno* 372.

[4] Agathias, V, 13, p. 305. Édit. de Bonn.

[5] Dans son discours Περὶ τῶν προστασιῶν. Voyez le commentaire de Godefroy sur la loi de 406 (*Code Théod.*, VII, 4, 28 et 29) et sur la *stillatura*, reliquat de solde rendue disponible par la différence entre le chiffre des soldats inscrits au rôle et celui des soldats présents sous les enseignes. On verra plus loin avec quelles petites armées Julien défendit la Gaule et entreprit de conquérir tout l'empire.

méprisée à ce point, qu'un maître de la cavalerie ne paraissait pas digne des égards d'un simple gouverneur de province; que pas un duc n'obtint sous Constance le titre de clarissime, dont les empereurs étaient si prodigues[1], et que l'*officium* des soldats chargés de faire en chaque canton la chasse aux voleurs, *stationarii*, était compté parmi les *offices abjects*. Ce dédain avait produit ses effets habituels: sentant

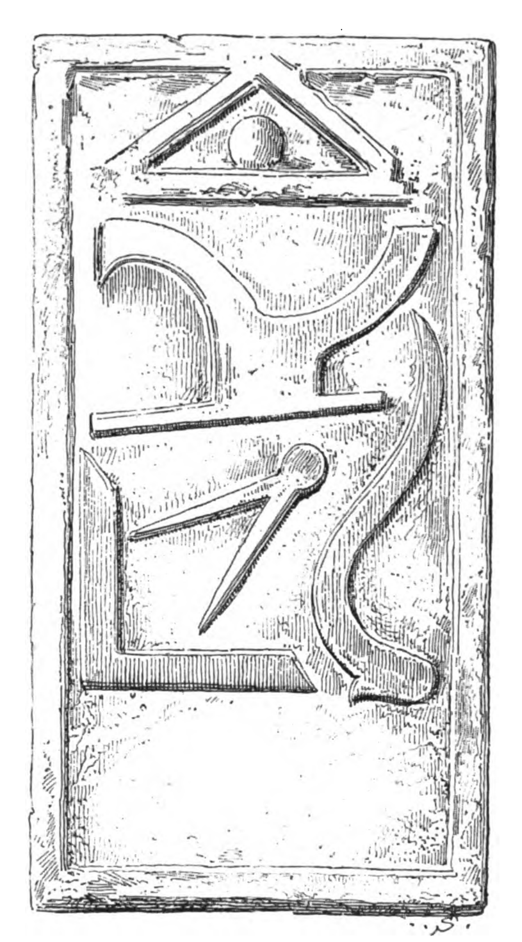


Insignes du comte des frontières d'Égypte[2].

le mépris qu'il inspirait, le soldat se vengeait en le méritant[3]. « Nous payons des troupes, dira Synesius, et nous sommes obligés de les défendre[4]. » Cependant l'armée d'Aurélien, de Probus et de Dioclétien avait encore été une force redoutable; à partir de Constantin, ce puissant instrument de la fortune de Rome fut comme un glaive faussé et prêt à se rompre au premier choc. Viennent les Barbares, ils n'auront pas besoin de longs efforts pour faire la grande ruine[5].

[1] Amm. Marcellin, XXI, 16.
[2] *Notitia dignitatum*, édit. de Seek, p. 58, et de Böcking, p. 67.
[3] *Ibid.*, XXI, 16.
[4] *Lettre* 72.
[5] Voyez le triste tableau que Végèce en fait, un demi-siècle plus tard. « L'ancienne discipline est perdue. Nos cavaliers ont pris les armes des Goths, des Alains et des Huns, et nos fantassins

Le classement rigoureux auquel aboutissait la société romaine n'était pas pour lui déplaire : on y avait toujours aimé ce qui donnait une place à part, fût-ce au bas de l'échelle. L'artisan ne rougissait pas de son métier : il en faisait graver les instruments sur son tombeau; les corporations avaient leurs bannières qu'elles portaient aux pompes triomphales[1]; les provinces et les villes, leurs em-



Outils de menuisier. (Bas-relief du tombeau de P. Boitenos ou Bertenos-Hermès, fabricant de lits, *cleinopegos*[2].)

sont presque désarmés, *pedites nudatos*. Ils ont obtenu de Gratien d'abandonner *cataphractas et cassides. Sic detectis pectoribus et capitibus.... multitudine sagittariorum sæpe deleti sunt.... ita fit ut non de pugna, sed de fuga cogitant qui in acie nudi exponuntur ad vulnera* » (*de Re milit.*, I, 20). Au paragraphe suivant il ajoute : « Nous ne savons même plus fortifier un camp, *hujus rei scientia prorsus intercidit.* Déjà Timésithée, sous Gordien III, avait été obligé de contraindre les soldats à reprendre cette vieille coutume si romaine de ne s'arrêter que dans un camp. Voy. *Hist. des Rom.*, t. VI, p. 338.

[1] *Hist. des Romains*, t. V, p. 636 et suiv., et t. VI, p. 45. La *Notitia* énumère un nombre infini de légions, de cohortes, d'ailes de cavalerie, en garnison dans les provinces et les cités. On en a conclu que l'empire avait une immense armée dont l'effectif se comptait par millions d'hommes. Sur le papier, l'énumération est formidable. L'histoire ramène ces forces à de bien petites proportions. C'est avec 25 000 soldats que Constantin passe les Alpes pour renverser Maxence; avec moins encore, 20 000, qu'il fait sa première campagne contre Licinius. Le comte Théodose n'en a que 3500 pour conquérir l'Afrique sur Firmus, que, au temps de Stilicon, 5000 reprennent sur Gildon. Julien en a 13 000 lorsqu'il repousse la grande invasion alamannique; 20 000, quand il entreprend de disputer l'empire à Constance; dans l'expédition de Perse, qu'il a préparée pendant douze mois, en laissant peu de troupes sur les autres frontières, il ne conduit dans la Babylonie, pour frapper un grand coup sur l'ennemi héréditaire, que 60 000 hommes, dont 20 000 employés sur ses mille vaisseaux, et il dit que quand la guerre éclata entre Sapor et Constance, l'empire d'Orient était dépourvu de toute ressource militaire. Enfin, dans presque toutes les guerres du quatrième siècle, si ce n'est à la bataille de Mursa, on ne voit pas que de très-grandes armées se soient heurtées contre l'ennemi étranger, ou contre des rebelles.



L'Égypte tenant un sistre. (Revers d'une monnaie d'or d'Hadrien.)

[2] Sur ce bas-relief en marbre de Paros sont représentés un compas, une équerre, une sorte

blèmes[1]; le soldat, ses décorations; le fonctionnaire, ses insignes, qui variaient avec la fonction et étaient donnés en même temps



Le Sphinx, un des symboles de l'Égypte[2]. (Musée de Naples.)

que le brevet de nomination; le juge ne paraissait pas à son tribunal sans en être revêtu. Une ceinture de pourpre, retenue par une boucle

de hache ou de rabot et un quatrième outil dont la forme se rapproche de ceux appelés pistolets par les architectes et qui servent à tracer des courbes. Un triangle surmonte le tout. (Musée du Louvre.) Voy. *Hist. des Romains*, t. V, p. 636-699.

[1] On voit sur beaucoup de monnaies les emblèmes caractéristiques de l'Afrique, de l'Égypte, de la Cyrénaïque, etc. Sur d'autres, il est question des *vetera civitatis insignia*. Cf. Or.-Henzen, n° 6850, inscription du temps de Constantin. Pour les décorations militaires, voy. *ibid.*, n° 6850, et à l'*Index*, p. 144. Les *ornamenta consularia*, *prætoria*, sont bien connus.

[2] Ce précieux camée, en sardoine orientale, dit *Tazza Farnese*, a 8 centimètres de diamètre. On croit que les personnages représentés sont : au-dessus du sphinx, Isis tenant un épi ; près du figuier, le Nil avec la corne d'abondance ; à droite, deux nymphes, protectrices de l'Égypte ; au milieu, un prince, avec les attributs d'Horus-Apollon ; au-dessus, les vents étésiens dont le souffle ralentissant le cours du Nil favorise l'inondation, tandis que Horus-Apollon avec sa pompe hydraulique l'empêchera de trop s'étendre. Le crocodile, l'hippopotame, l'ibis, étaient aussi des symboles de l'Égypte. (Voy. *Hist. des Romains*, t. VI, p. 256, une monnaie de Caracalla.) Je croirais volontiers que ce camée, qui a été trouvé dans la villa d'Hadrien

d'or, distinguait le fonctionnaire en exercice, ἔμπρακτος, de celui qui n'avait que le titre de l'emploi[1]. Qui se parait d'insignes qu'il n'avait pas le droit de porter était, selon sa condition, puni de mort ou de la relégation, et cette législation était ancienne puisqu'elle est mentionnée par Ulpien, Paul et Modestin[2]. Plus l'empire penchera vers la ruine, plus les empereurs resserreront les liens qui paraîtront capables d'en ralentir la chute : bandelettes de momie enveloppant un cadavre. Valentinien, Gratien, Théodose, rendront de nombreuses lois pour « conserver l'ordre des dignités »[3].

Ce classement des personnes ralentit le mouvement de la vie sociale. Les relations que les hommes ont naturellement entre eux, par lesquelles l'activité libre se déploie et l'intelligence se développe, étant remplacées par des relations artificielles et contraintes, chacun vécut confiné en un coin, de sorte que l'horizon des esprits se rétrécit et s'abaissa. Comme ce régime avait depuis longtemps commencé, depuis longtemps aussi la société païenne était impuissante à produire des hommes supérieurs; et si l'autre, la chrétienne, qui venait de se faire place au grand jour, était capable d'en former, l'État ne tirera d'eux aucun avantage, parce que ces hommes perdront terre en regardant trop haut.

VII. — RÉSUMÉ.

Le règne de Constantin est, depuis Auguste, le plus long que l'empire ait connu : il dura trente-deux années. Le temps fut donc largement départi à ce prince. On a vu comme il l'employa; nous pouvons demander maintenant quelle place il convient de lui donner dans la série des empereurs. Une grande assurément. Cependant, si l'on voulait lui élever une statue, il faudrait mêler au bronze beaucoup d'argile. Sa gloire militaire n'est faite que de victoires gagnées dans les guerres civiles; ses lois pénales sont atroces[4], et s'il a eu sur les lèvres

est de l'époque antonine. Les deux figures de la partie supérieure rappellent par leur pose l'apothéose de Faustine (*ibid.*, t. V, p. 173). Ce camée et le cavalier de la colonne Trajane montrent, par la comparaison avec les dessins donnés pour le troisième et le quatrième siècle, combien la décadence de l'art fut rapide et profonde.

[1] Lydus, *de Magistr.*, II, 13.

[2] Dig., III, 1, 1, § 5; XLVIII, 10, 27, § 2; Paul, *Sent.*, V, 25, § 11.

[3] .... *ut dignitatum ordo servetur.* Cf. Godefroy, *Paratitlon*, au *Code Théod.*, VI, 5, 1; t. II, p. 69.

[4] Il supprime le supplice de la croix, adoucit le régime de la prison et fait une loi favo-

des paroles chrétiennes, il n'a jamais eu dans le cœur des sentiments chrétiens[1]. Son règne est plein de meurtres, son palais est rouge de sang; il a tué sa femme, son fils, son beau-père, plusieurs de ses proches, jusqu'à des enfants.

L'organisation de son armée fut mauvaise; la politique de ses derniers jours imprudente; son système financier déplorable : c'était, il est vrai, celui de ses prédécesseurs.

Sur les pages de la *Notitia dignitatum* où sont représentés les insignes du préfet du prétoire on voit des femmes figurant les provinces qui tiennent en leurs mains des vases remplis de monnaies. C'est bien l'image de cet empire où l'art de gouverner fut réduit à l'art de faire de l'or[2]. Et cet or, au lieu d'aller aux travaux publics, défrayait une cour somptueuse dont le luxe effréné rappela celui des temps de Domitien et de Néron.

Dans l'ordre religieux, Constantin considéra les évêques comme un ordre nouveau de fonctionnaires; l'empire byzantin héritera de cette politique, et le christianisme oriental, avec son Église asservie au pouvoir civil, restera à peu près étranger à l'œuvre générale de la civilisation. Aussi sommes-nous pour Athanase, qui ne demande encore que la liberté religieuse, contre Constantin, qui la refuse, après en avoir entrevu un moment la nécessité.

Dans l'ordre civil, s'il continua l'œuvre des jurisconsultes romains pour mettre plus de justice dans la famille[3], et s'il reprit, sous l'in-

rable aux enfants pauvres. Mais il multiplie la peine du bûcher; il y condamne le juif qui jette des pierres à un juif chrétien; le receveur qui prévarique; le scribe qui inscrit à tort un nom sur la liste des immunitaires; l'aruspice qui entre dans une maison particulière; l'esclave qui s'unit à une femme libre; les complices d'un rapt, le faussaire; ceux qui ont des intelligences avec les Barbares, le créancier qui saisit pour dettes les bœufs et les instruments aratoires du débiteur, etc. Il fait verser du plomb fondu dans la bouche de la servante qui a aidé à l'enlèvement d'une jeune fille, et les ouvriers dits *baphii*, et *gynæcii* qui gâtent une étoffe, peuvent être mis à mort, ... *gladio feriantur* (*Code Just.*, XI, 7, 2), etc., etc. Enfin il n'a pas, pour les petits, la tendresse qu'aura l'Église : il conserve des peines différentes pour les *honestiores* et les *humiliores* (*Code Théod.*, XVI, 2, 5, *anno* 323). Ses fils héritèrent de cette dureté de cœur : une de leurs lois décrète la peine de mort contre l'oncle paternel qui épouse sa nièce. (*Code Théod.*, III, 12, 1.)

[1] Niebuhr (*the History of Rome*, t. II, p. 360, édit. de Schmitz) dit de Constantin : *He was certainly not a Christian*. C'est aller trop loin; mais on restera dans la vérité en disant que le christianisme ne changea rien en lui.

[2] Justinien, dans la novelle VIII, chap. VIII, rappelle aux gouverneurs que leur premier soin est le recouvrement de l'impôt; il le répète, novelle XVII, chap. I : .... *festinare primum fiscalia tributa exigi vigilanter*.

[3] D'après le droit des Douze Tables, le père était tout et les agnats seuls héritaient. Cette rigueur s'adoucit de bonne heure : voy. *Hist. des Romains*, t. V, p. 249. Constantin reconnut

fluence de l'Église, la politique charitable des Antonins à l'égard des enfants pauvres, il fit si complétement prévaloir le principe détestable des priviléges et de l'hérédité dans les services publics qu'il passa aux yeux des générations suivantes pour en être l'auteur[1].

J'ai montré que la monarchie du quatrième siècle était en germe dans la constitution impériale d'Auguste[2]. Pour en arrêter le dévelop-



La Macédoine et la Dacie personnifiées, portant des vases remplis de monnaies[3]. (P. 207.)

pement ou pour mettre l'empire dans une autre voie, il aurait fallu donner à la société romaine une secousse énergique, et Constantin ne la donna pas. Mais on n'a pas le droit d'exiger d'un prince qu'il soit un grand homme; le fils de Constance Chlore ne fut qu'un homme habile. Il eut l'esprit de mourir sur le trône, fin peu commune dans

au fils, même du vivant du père, la propriété des biens maternels et à la mère un tiers de a succession de ses enfants.

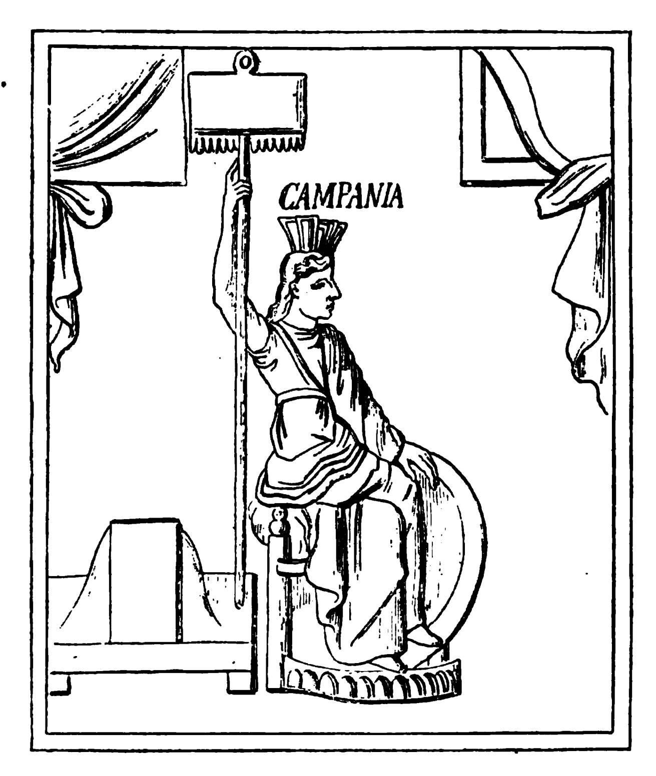
[1] Une constitution de 428, rappelant que les titres du père étaient transmissibles au fils et au petit-fils, ajoute : *secundum divi Constantini constitutiones* (*Code Théod.*, VI, 2, 21).

[2] *Hist. des Romains*, t. IV, chap. LXXI. J'ai cherché à suivre, dans la série des empereurs, surtout d'Hadrien à Dioclétien, la lente évolution qui transforma le principat d'Auguste en monarchie orientale.

[3] *Notitia dignitatum*, O. Seek, p. 9, et Böcking, p. 13.

l'empire romain : c'était assez pour lui, c'était trop peu pour l'État. Il ne vit pas qu'en enchaînant définitivement le laboureur à la charrue, l'artisan au métier, le soldat aux enseignes, qu'en obligeant le fils à suivre dans les bureaux ou à la curie la carrière de son père, il paralysait des forces qui se détruisent dans l'immobilité.

Aux mauvais procédés d'administration s'ajoutèrent de détestables



La Campanie consulaire personnifiée[1].

pratiques économiques. Le quatrième siècle vit le plus grand effort qui jamais ait été fait pour réaliser le rêve de l'organisation du travail par l'État. Quel fut le résultat de cette mémorable expérience? L'appauvrissement universel. Dans la Campanie, cette contrée bénie du ciel, dont jamais une troupe ennemie n'avait foulé le sol, on comptera bientôt plus d'un demi-million de *jugera* en friche; la huitième partie de cette province féconde sera un désert où ne se verra ni une cabane ni un homme. Les riches plaines de la Pouille étaient déjà désolées par la transhumance des troupeaux qui empêchait toute culture, et le long du littoral toscan Rutilius ne trouvera que la solitude et des

[1] *Notitia dignitatum*, Böcking, p. 125.

ruines. C'est la *mal'aria* qui avait tué les villes étrusques, naguère encore florissantes. Mais qui avait fait la *mal'aria ?* Ceux qui n'avaient pas su continuer les travaux de défense organisés par les anciens pour drainer le sol et diriger les eaux sauvages. Lorsque telle était, même aux portes de Rome, la vieille terre de Saturne, autrefois si riche en hommes et en moissons, *magna parens frugum.... magna virum*, en quel état devait se trouver le reste de l'empire[1]?

Les générations successives héritent nécessairement les unes des autres; les dernières recueillent ce que les précédentes ont semé, et le milieu historique où vit un peuple a bien plus d'influence sur les transformations sociales que la volonté d'un prince. Constantin n'a donc pas opéré à lui seul la révolution d'où le Bas-Empire est sorti; mais, plus que tous ses prédécesseurs réunis, il a poussé la société romaine à prendre cette forme inférieure de l'organisme politique. Or à chaque espèce de gouvernement correspondent, chez les sujets, des qualités et des vices d'une nature particulière. Avec une organisation sociale où les citoyens ont leur place marquée et portent une étiquette que le plus grand nombre ne peut changer, il semble qu'on n'aura plus à craindre de dangereuses agitations et que le plus bel ordre va régner. Mais ces hommes sans volonté, puisqu'ils ne sont plus libres, sont aussi sans énergie pour le bien, sans défense contre les tentations mauvaises. Chacun ruse avec le pouvoir qui l'enchaîne, et cherche

[1] Les terres abandonnées étaient si nombreuses, que Théodose en reconnut la propriété, au bout de deux ans, à ceux qui les mettraient en culture (*Code Just.*, XI, 58, 8), et que Honorius fut obligé de dégrever de tout impôt 120 000 hectares (528 042 *jugera*), *quæ Campania provincia, juxta inspectorum relationem.... in desertis et squalidis locis habere dignoscitur.* (*Code Théod.*, XI, 28, 2, *anno* 395.) Tout ce titre 28 est à lire. On y verra des remises d'arriérés et des réductions d'impôt dans les provinces d'Italie, d'Afrique et d'Orient. Cf. H. Richter, *das Westrœm. Reich unter Gratian.* Sous Constantin même, Lactance se plaint (*Instit. divin.*, VI, 20) de la fréquence des expositions d'enfants, causées par la misère des parents, et il conseille aux pauvres *ut se ab uxoris congressione contineant.* C'est la doctrine malthusienne quinze siècles avant Malthus. Le mal était si grand, que, pour sauver l'enfant ou l'esclave exposés, Constantin accorda à ceux qui les recueilleraient la puissance paternelle ou dominicale, sans que le père ou le maître pussent élever aucune revendication (*Code Théod.*, V, 7, 1, *anno* 331). Mais il autorisa les pères à vendre leurs enfants nouveau-nés sous condition de rachat ultérieur (*ibid.*, V, 8, 1, *anno* 329). Pour le règne de Constance, Amm. Marcellin parle des inguérissables blessures faites par l'impôt aux provinces : ....*insanabilia vulnera sæpe ad ultimam egestatem provincias contraxisse.... quæ res.... penitus, evertit Illyricum* (XVII, 5, et XIX, 11). Au temps de Gratien, Symmaque (*Ep.*, X, 42) montre un double phénomène provenant de la même cause : la puissance libératoire de la monnaie d'or s'accroît prodigieusement, et les prix des choses s'avilissent, *auri enormitate crescente.... et quum in venalium majore summa solidus censeatur, pretia minora penduntur.* Ce qui veut dire que la circulation de l'or avait diminué, que le commerce s'arrêtait et que, l'offre des produits étant supérieure à la demande, les prix étaient tombés.



à regagner par l'astuce ce qu'il perd par la soumission. Le *Code Théodosien* montre que, dans le nouvel empire, il n'y eut plus rien ni personne qu'on ne pût acheter. Abaissement du cens, modération des taxes, altération des rôles, tout se vend. Pour qui le paye, le percepteur a de faux poids, le juge des arrêts adoucis, l'administrateur et le préposé au recrutement de coupables complaisances. Les chefs vivent des employés, les généraux des soldats. Le nouveau venu dans un bureau, dans une cohorte, doit un cadeau : une recrue au corps des domestiques est taxée à 50 sous d'or[1]. Le *bakchich* règne en souverain; il n'est pas jusqu'aux gouverneurs de province qui ne le payent aux officiers de la chambre sacrée; le prince même le demande à ceux qui reçurent de lui une libéralité[2]. Justinien, qui prétendra donner les magistratures gratuitement, exigera que le titulaire d'un emploi remette 50 livres d'or à « la très-pieuse impératrice »[3]. Née à la cour de Byzance, cette plaie contagieuse a détruit dans le corps social les ressorts d'honneur qui font tenir un peuple debout, et elle s'est étendue de proche en proche à tout le monde oriental que, depuis quinze siècles, elle mine et dévore[4]. Les princes attestent eux-mêmes, par leurs lois, la réalité des maux que causaient leur administration. A l'un d'eux, Synesius dira : « tout s'achète »[5].

[1] *Code Théod.*, VI, 24, 3, *anno* 394.

[2] .... *auri argentique collationibus.... obnoxii* (*Code Théod.*, XI, 20, 1). Cette loi est de Constance. L'usage des *bonnes mains* était ancien. Dès les premiers temps de l'empire, les soldats payaient aux centurions la dispense de certaines corvées, *vacationes* (Tacite, *Ann.*, I, 17); on s'exemptait même ainsi de la présence au corps, de sorte qu'un quart de chaque manipule était absent des enseignes. (*Id.*, *Hist.*, I, 46.) L'empereur Othon se chargea de payer les *vacationes*, sans doute après justification des motifs; mais rien ne garantit que cette vieille exaction n'ait point, après lui, reparu.

[3] *Nov.*, XXX, chap. IV, § 1.

[4] Quand les Français arrivèrent en Égypte en 1800, le tiers des impositions restait aux mains des percepteurs. (Girard, membre de l'Institut d'Égypte, *Mémoire sur l'agriculture*, etc., 1822.)

[5] *De la Royauté*, § 30. Les préposés du *cursus* rançonnaient, par des moyens différents mais dont le résultat était le même, les voyageurs et les provinciaux (*Code Théod.*, VIII, 5, 10 et 2, années 358 et 364). Les commandants de port exploitaient les patrons de navire (Cassiodore, *ap.* Böcking, *Not. Occid.*, *Præf. Urb*....). Les comptables de l'armée volaient sur la solde (Godefroy au *Code Théod.*, VII, 14, 28 et 29); les *navicularii*, sur le blé (*ibid.*, XIV, 4, 9), et les prestataires sur leurs fournitures. Les comtes, les présidents, se faisaient livrer en argent par les curiales, au décuple de leur valeur, ce qui leur était dû en nature (*ibid.*, VII, 4, 32, *anno* 412); les receveurs, *susceptores*, volaient des deux mains : arguant de faux leurs propres quittances, ils forçaient le contribuable à payer une seconde fois (*ibid.*, XII, 6, 27, *anno* 400; *Nov. Valent.*, III, tit. I, 3, § 3, *anno* 430), et, au fisc, ils versaient des sous d'or qu'ils avaient rognés, *solidi adulterini* (*ibid.*, loi 13, *anno* 367). Les recruteurs s'entendaient avec les *possessores* pour accepter comme soldats les colons dont leurs maîtres ne voulaient plus.... *quales domini habere fastidiunt* (Végèce, I, 7. Voy. *Hist. des Romains*, t. IV, p. 255, note 5.

On dira que Constantin a fondé Constantinople, laquelle a retardé de dix siècles le triomphe de la barbarie orientale; qu'il a fait asseoir le christianisme à côté de lui sur le trône; que, sans le vouloir, il a préparé dans Rome délaissée de ses empereurs la monarchie pontificale de ses évêques, et qu'il s'est ainsi placé entre deux âges du monde, fermant l'un, ouvrant l'autre. Ce sont de grandes choses, et j'ai déjà rendu une justice méritée au prince qui, au milieu des colères et des ambitions surexcitées par l'avénement d'un nouveau culte, sut maintenir la paix intérieure sans émeutes politiques ou religieuses. Mais son œuvre personnelle qui a de brillantes parties n'en a point de solides. Cette paix qu'il avait établie n'a pas duré; si Constantinople a vécu douze siècles, ce fut, sauf à de rares moments, d'une vie misérable ; et, à voir l'Église triomphante dotée de biens et de priviléges, on pourrait croire que la vertu, la justice, les bonnes mœurs, vont régner, que les empereurs seront de pieux personnages, que l'État se raffermira, que les Barbares reculeront et que la Jérusalem céleste descendra sur la terre. Hélas ! non. Rien ne changera. Les mœurs ne seront pas meilleures[1]. L'ancienne Rome avait soixante-six jours fériés, la nouvelle en aura cent soixante et quinze[2]; longtemps encore on verra des combats de gladiateurs : Théodose enverra à Rome des captifs sarmates « pour servir aux plaisirs du peuple »[3], et les fêtes de la *Majuma* continueront, avec leurs courtisanes représentant au théâtre des scènes lascives ou nageant nues en de larges bassins sous les regards enflammés de la foule[4]. Dans le clergé même, un recrutement trop rapide et des vocations précipitées produiront des désordres dont les Pères de l'Église seront scandalisés[5]. L'art et les

[1] Wietersheim (*Völkerwanderung*, t. I, p. 358) est plus sévère.

[2] *Hist. des Romains*, t. V, p. 550. Théodose réduisit ce nombre à 125 (*Code Théod.*, II, 8, 2).

[3] Symmaque, *Lettres*, X, 61. Voy. ci-dessus, p. 17.

[4] S. Jean Chrysostome, t. VII, p. 113-4, édition des Bernardins. Ses *homélies*, notamment la 49e, font le plus triste tableau des vices de Constantinople. La *Majuma*, ou jeux de mai, fut interdite avec quelque hésitation, en 399 (*Code Théod.*, XV, 6, 1-2), mais ces fêtes reprirent bien vite. On sait ce que Procope raconte de Théodora. Du temps d'Ammien Marcellin (XIV, 6) à Rome, durant une disette, on chassa tous les étrangers, même ceux qui exerçaient des industries libérales; mais on garda tout le personnel des théâtres et, avec lui, trois mille danseuses. Grégoire de Nysse, chargé, en 381, par Théodose de réformer les Églises d'Arabie et de Palestine, a laissé un triste tableau de la vie licencieuse des pèlerins de Jérusalem ; saint Jérôme confirme ce témoignage dans sa lettre à Marcella, et Synesius dans sa correspondance.

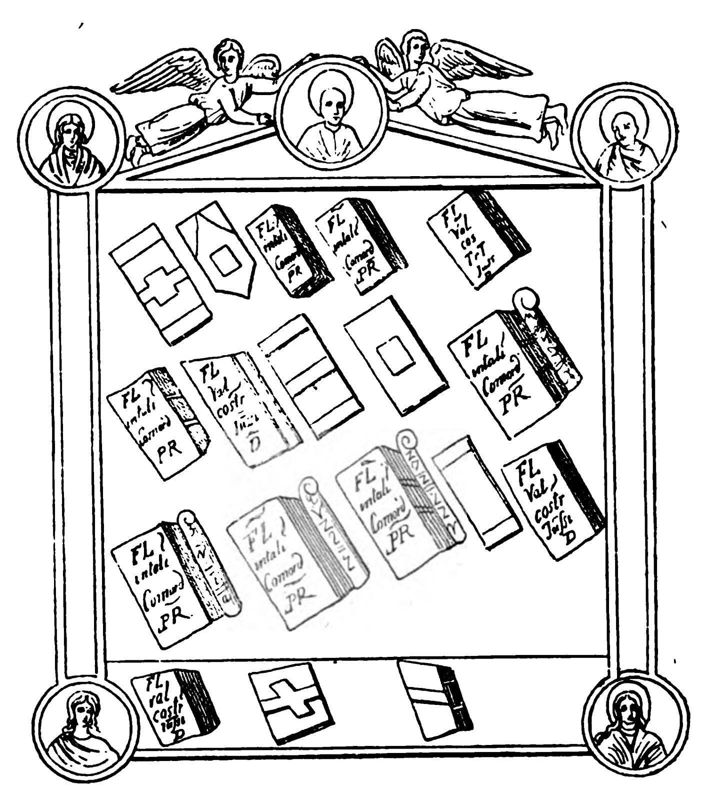
[5] Le concile de Nicée avait, en son deuxième canon, blâmé et défendu les ordinations trop hâtives. Le plus savant moraliste du treizième siècle, Guil. Perrault, dit (*Summa de vitiis*, traité IV, chap. VII, art. 3) : « Le jour où Constantin fonda l'empire de l'Église, une voix s'écria : *Hodie infusum est venenum Ecclesiæ Dei.* » Cf. Hauréau, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXVIII.

lettres laïques ne retrouveront pas leur éclat perdu, et nous allons voir : au palais des égorgements, dans l'État des rivalités meurtrières, dans les provinces la guerre civile, et pour les peuples beaucoup de misères.

L'empire païen avait duré trois siècles et demi, l'empire chrétien en durera un à peine. Les sauveurs du monde ne pourront le sauver de la plus épouvantable catastrophe ; de sorte que si le christianisme fit beaucoup alors pour quelques individus, il ne fit rien pour l'État ; et la parole du Christ se vérifia : « Mon royaume n'est pas de ce monde[1]. »

2e partie, p. 254. L'auteur ne veut, bien entendu, parler que de l'autorité politique de l'Église.

[1] Ce n'est qu'au moyen âge, en face de la barbarie produite par l'invasion germanique, que l'Église aura un rôle social.



La Divine Providence et quatre figures représentant la Vertu, l'Autorité, la Science militaire et la Félicité. (Böcking, t. I, p. 115.) Ce dessin et un autre semblable, mais avec le titre de *Divina electio* et quatre figures représentant les saisons, terminent la *Notitia* de l'empire d'Orient. A cette époque où l'on aimait tant les insignes et les symboles, ces deux peintures étaient sans doute exposées en quelque endroit de la chancellerie impériale.

CHAPITRE CV.

CONSTANCE (23 MAI 337-3 NOV. 361).

I. — MASSACRE DES FLAVIENS; GUERRE DE PERSE; MORT DE CONSTANTIN II ET DE CONSTANT; MAGNENCE (337-353).

Nous avons donné une large place à l'histoire des deux princes qui ont constitué le Bas-Empire et à la révolution qui a changé la conscience religieuse de la société romaine. Après l'exposition de ces grands faits sociaux, nous n'aurons plus à nous occuper des détails administratifs qui relèvent de l'archéologie, ni de discussions théologiques qui appartiennent à l'histoire interne de l'Église, à moins que les uns et les autres n'aient une influence directe sur les événements. Nous pourrons donc nous acheminer rapidement vers le terme fatal auquel depuis longtemps tout nous conduit, celui où l'unité du monde romain disparaîtra pour toujours, et où l'invasion définitive commencera.

Constantin avait laissé derrière lui trois fils, deux frères, un beau-frère (?) et quantité de neveux, derniers survivants de cette famille des Atrides romains. Les fils étaient à peine sortis de l'enfance : l'aîné, Constantin II, avait vingt et un ans; Constance II, vingt; Constant, dix-sept. Le premier a trop peu vécu pour que nous le connaissions ; le troisième était un enfant; le second seul, pour le moment, nous intéresse parce que ce fut lui qui eut le principal rôle dans la tragédie qui suivit les funérailles.

Il était de petite taille et de petit esprit, caractère indécis et cauteleux, à la fois faible et violent, avec une suffisance extrême, de la jalousie contre tout mérite, et une parfaite indifférence à tuer, quand le meurtre servait son intérêt ou dissipait ses craintes; et il craignait toujours, parce qu'il voyait partout des complots. Pour cacher aux peuples ses vingt ans, il appelait la sévérité sur son jeune visage : dans les solennités, pas un geste, pas un mouvement; l'immobilité

lui semblait l'attribut nécessaire de la majesté souveraine, comme elle est celui des idoles dorées d'un Bouddha hindou[1]. Durant la maladie de son père, Constance était en Mésopotamie à la tête de l'armée qui devait combattre les Perses. Malgré sa diligence, le voyage fut assez long pour laisser aux esprits le temps de fermenter dans ce



Constantin II à cheval et prêt à frapper deux ennemis terrassés[2].

palais immense, où courtisans et soldats se demandaient avec inquiétude, autour de l'empereur mort, quels maîtres ils allaient avoir à servir[3]. Après les funérailles, célébrées au commencement de juin 337, Constance observa une grande réserve; trois mois se passèrent sans qu'il prît le titre d'auguste. Bien que les preuves écrites

[1] Amm. Marcellin, XVI, 10 : .... *tanquam figmentum hominis*. Voyez, en cet endroit, le curieux récit de son entrée dans Rome, et, au chapitre XXI, 16, le portrait physique de Constance.... *adusque pubem ab ipsis colli confiniis longior, brevissimis cruribus et incurvis*.

[2] Le fils aîné de Constantin, tête nue, est revêtu du *paludamentum* et armé d'un javelot. (Camée du cabinet de France, n° 256. Sardonyx à trois couches de 65 millim. de hauteur sur 52 millim. de largeur.)

[3] Eusèbe, *Vie de Const.*, IV, 70; Socrate, I, 39. Julien dit (*Panég.*, I, § 16) que Constance arriva avant la mort de son père. La maladie fut courte et le voyage était long; ce doit être une erreur de Julien.

manquent, nous pouvons croire que ces trois mois furent employés à établir une complète entente entre les césars ; à travailler sous main les soldats pour provoquer une émeute militaire sur laquelle on rejetterait l'odieux de la catastrophe[1]; enfin, à attirer les victimes dans Constantinople, où Constance les retint par un serment solennel qui leur garantit, dit saint Athanase, toute sécurité. Le vieil axiome juridique, *is fecit cui prodest*, désigne les auteurs du massacre.

Les trois frères avaient vu certainement avec colère les avantages faits aux membres de la ligne collatérale des Flaviens. Ils ont dû, surtout les deux aînés, échanger de bonne heure leurs idées sur les moyens à prendre pour rentrer en possession de tout l'héritage paternel, et charger de l'exécution du plan arrêté celui d'entre eux qui se trouverait le plus à portée de l'accomplir. Il n'y a pas lieu d'en douter, quand on voit que, le coup fait, aucun ne réclama et que, peu de temps après, ils se réunirent en paix et bonne amitié à Sirmium pour se partager fraternellement les dépouilles[2].

Le césar Delmace (FL. DELMATIUS NOB. CAES.), sur une monnaie d'or.

Au commencement de septembre, la soldatesque se rua dans la ville et dans le palais en criant qu'elle ne voulait d'autres empereurs que les fils de Constantin, et elle commença le massacre. Presque toute la descendance mâle du pacifique Constance Chlore, issue de son mariage avec Théodora, fut exterminée. Deux frères consanguins et six neveux de Constantin parmi lesquels le césar Delmace et le roi Hannibalien, périrent : avec eux furent égorgés le patrice Optatus, époux d'une sœur de Constantin (?), le préfet du prétoire Ablavius, et quantité de leurs amis. Les assassins épargnèrent deux enfants, Gallus et Julien, nés de Julius Constance qui venait d'être tué avec l'aîné de ses fils, quoiqu'il fût l'oncle et le beau-père de celui qui dirigeait le massacre[3]. Gallus avait douze ans à peine et semblait ne pouvoir vivre longtemps; Julien n'en avait

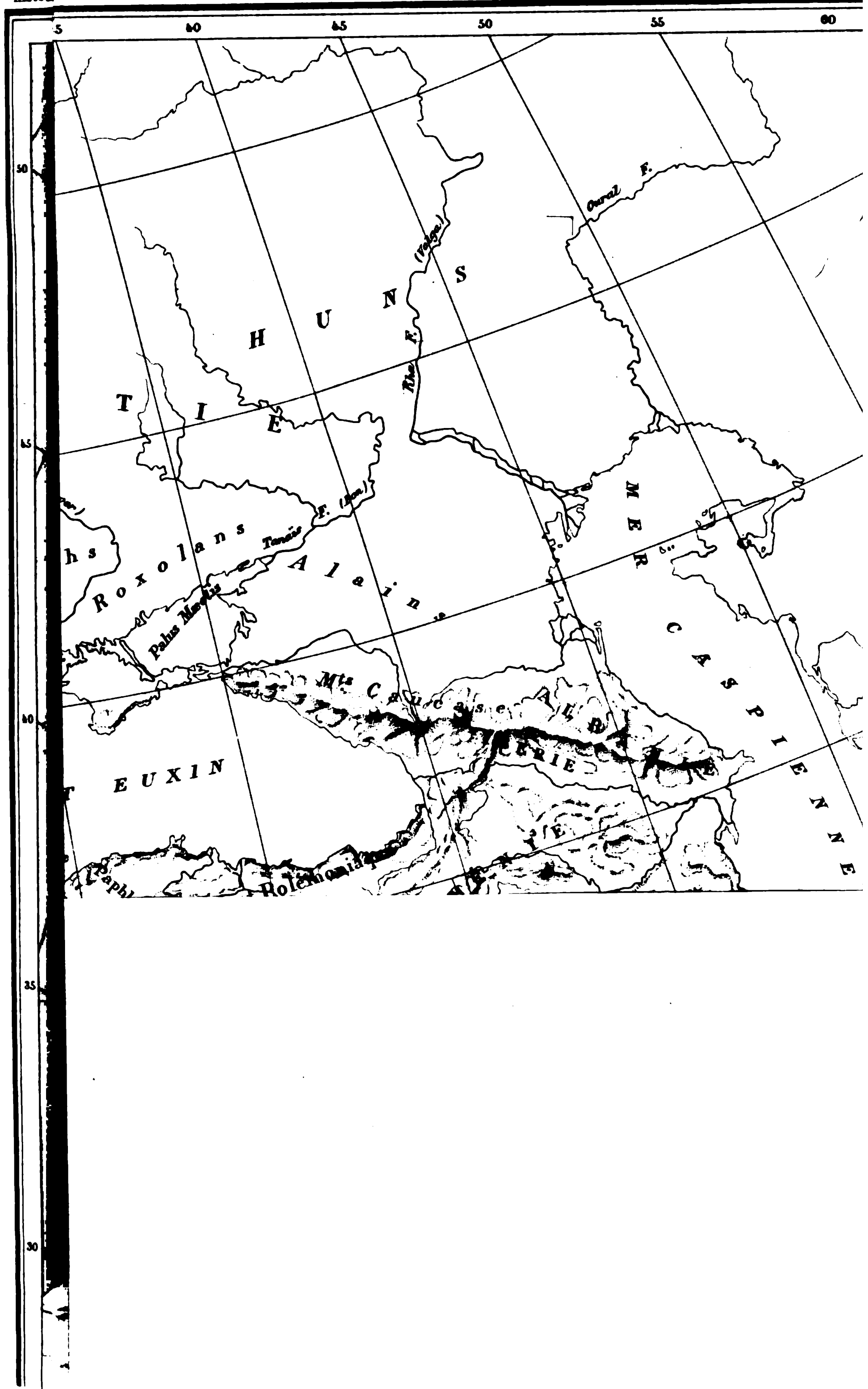


Le roi Hannibalien (FL. HANNIBALLIANO REGI), d'après un petit bronze.

[1] Eutrope (X, 9) accepte la légende de Constance, simple spectateur d'une émeute soldatesque agissant sans ordre ....*sinente magis quam jubente*. Socrate (II, 25) et Julien parlent de même. Mais, dans l'éloge d'Eusebia, Julien était forcé de parler ainsi. Ailleurs (*Lettre aux Athén.*, § 3) il accuse formellement Constance. Saint Athanase, dans son traité adressé aux moines, saint Jérôme, en sa *Chronique*, Thécdoret (III, 2) et Zosime (II, 40) font comme lui.

[2] Codinus, le curopalate, dit dans ses *Antiquités constantinopolitaines* que les trois frères étaient à Constantinople à l'époque du massacre.

[3] Dans sa lettre aux Athéniens (§ 3) Julien dit que périrent alors six de ses cousins ἓξ μὲν



H U N S
T I E
Roxolans
A l a i n s
Palus Maeotis
Tanaïs
F. (Don)
Rha F. (Volga)
Oural F.
M E R
C A S P I E N N E
Mts Caucase
ALB
IBERIE
EUXIN


THE ASTOR LIBRARY
NY

pas six; l'âge de l'un, la maladie de l'autre ou une circonstance que nous ignorons, les sauvèrent. On aurait toujours le temps de les faire disparaître s'ils devenaient gênants, et il était utile, les trois césars n'ayant pas d'enfants, de réserver ce dernier reste de sang constantinien pour quelque nécessité imprévue. Eusèbe, si souvent maladroit dans ses éloges, dit que Constantin régna après sa mort; il expose ainsi son héros au soupçon d'avoir, dans ses dernières instructions, conseillé la terrible exécution, et, pour un ancien écrivain[1], ce soupçon s'est changé en certitude. Mais si Constantin avait cru que ses frères voulaient l'empoisonner, il n'était pas homme à laisser à d'autres le soin de les punir. Il convient d'ajouter que ces égorgements furent aussi une bonne affaire : les meurtriers confisquèrent les biens de leurs victimes[2].

L'intermède qui inaugurait d'une si tragique façon les sanglantes aventures dont la capitale des empereurs grecs et des sultans devait être le théâtre, avait duré près de quatre mois : ce fut seulement le 9 septembre que les césars prirent le titre d'augustes[3]. On leur dressa aussitôt des statues avec l'inscription : « Aux frères qui s'aiment! » C'était vrai peut-être pour le moment, ce ne le fut pas longtemps.

L'année suivante, au milieu de l'été, ils se rencontrèrent à Sirmium dans la Pannonie, pour le partage définitif du butin[4]. Constance ajouta à son lot le Pont, la Thrace et Constantinople; Constant, l'*Illyricum;* Constantin II, le Nord-Ouest de l'Afrique. Celui-ci, d'une ambition impatiente, rêva la fortune de son père qui, parti de la Gaule, avait soumis tout le monde romain. L'arianisme dominait en Asie, et le nouveau maître de l'Orient lui était très-favorable. Son frère lui persuada de marquer leur avénement par le rappel des évêques exilés. Ces bannis appartenaient tous aux États de Constance :

ἀνεψιούς, et en outre son père, son frère aîné et un oncle de Constance. Un neveu de Constantin qui, sans doute, sut se mettre à l'abri en ne venant pas à Constantinople, échappa aussi au massacre. Nous le retrouverons bientôt. Grégoire de Nazianze a dit (*Invect.*, I, § 91) que Julien avait été sauvé par Marc, évêque d'Aréthuse; si Constance avait voulu cette mort, ce n'est pas un évêque qui eût arrêté les assassins. Julien, né le 6 novembre 331, n'était que le demi-frère de Gallus. « Ma mère, dit-il dans le *Misopogon*, § 14, dont je fus le premier et l'unique enfant, mourut quelques mois après ma naissance. »

[1] Philostorge, II, 17.

[2] Julien, *Lettre aux Athéniens*, 5.

[3] Ce fut du moins ce jour-là, suivant la *Chronique* d'Idace, que se fit la déclaration du sénat romain qui reconnaissait les trois augustes.

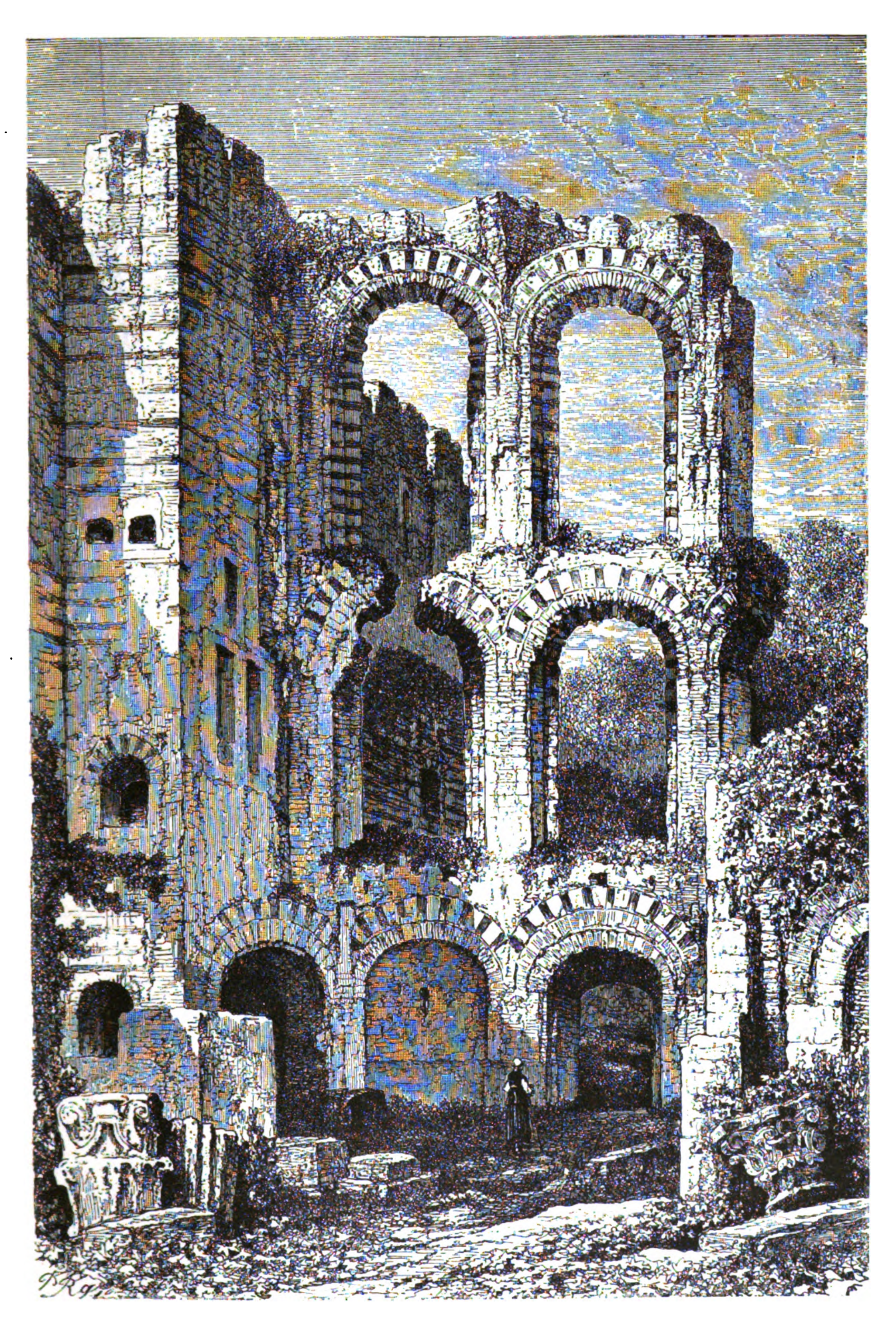
[4] La *Chronique d'Alexandrie* parle d'un premier partage fait en 337 et qui aurait donné Constantinople et la Thrace à l'aîné des trois frères. La question est obscure et sans importance, puisque, s'il y eut un partage en 337, il fut défait en 338.

c'étaient autant de brandons de discorde qui y étaient envoyés. Athanase, interné à Trèves, fut chargé de porter aux Alexandrins une lettre de Constantin II. En voyant ce prince s'adresser personnellement aux sujets et à la plus turbulente des cités de son frère, on ne peut s'empêcher de croire à quelque intention perfide, cachée dans ce message de foi orthodoxe. Le retour dans Alexandrie de l'inflexible évêque ranimera en effet les passions religieuses dont les provinces orientales seront bientôt troublées; mais ces troubles assureront à l'empereur des Gaules des alliés dans les États de Constance, comme ils en avaient donné à Constantin dans les provinces de Licinius[1].

Les écrivains ecclésiastiques, qui tenaient à marquer leur gratitude envers la famille constantinienne, ont expliqué par des raisons de foi beaucoup d'actes du père et des fils. Nous croyons être bien plus près de la vérité, en substituant au mobile religieux le mobile politique tel que les esprits de ce temps le concevaient. Pour les habiles gens de ces cours rivales, il était élémentaire que l'arianisme dominant en Orient, l'orthodoxie en Occident, le maître des provinces occidentales devait se faire partout, et surtout hors de chez lui, le protecteur des adversaires de l'arianisme. Nous sommes autorisés à prendre cette vue des événements, d'abord par la vraisemblance et par les choix peu orthodoxes de grands fonctionnaires, païens avérés ou suspects, tels qu'Anatolius et Magnence, qui furent nommés par Constant, le fougueux défenseur d'Athanase, l'un préfet d'Illyrie[2], l'autre commandant de ses gardes; ensuite, par la vie peu exemplaire de ces princes qui commettent avec tant de facilité l'injustice ou le crime. Ce Constantin II, par exemple, qui rédige pour saint Athanase une si pieuse missive, cherche une mauvaise querelle à son jeune frère, au sujet des limites de leurs possessions africaines; et, profitant de ce que Constant est au fond de la Dacie d'Aurélien, il se jette sur la haute Italie : c'est là qu'avait commencé la fortune du grand Constantin; de là aussi que son fils veut faire partir la sienne. Il soumet en courant la vallée du Pô et arrive avec son armée en désordre près d'Aquilée, où un habile capitaine l'attendait. Plus soldat que général, il attaque impétueusement l'ennemi, qui, en reculant, l'attire dans une embuscade. Il y périt, et son corps, jeté dans l'Arsia, fut roulé par le fleuve jusque dans les lagunes de l'Adriatique : c'était, après les massacres

[1] Sur la politique de Constantin à l'égard de Licinius, voyez, ci-dessus, page 30. Constantin II ne pouvait l'ignorer. On verra son frère Constant agir de même avec Constance.

[2] Eunape, *Vies des philos.*, s. v. *Prohær.*, p. 492, édit. Didot.



Ruines des Thermes de Trèves.


THE ASTOR LIBRARY
NY

de 337, une seconde simplification pour le gouvernement de l'empire. Constance laissa le vainqueur s'adjuger les provinces du mort sans en réclamer une part (mars ou commencement d'avril 340).

Ce désintéressement inaccoutumé était commandé par les embarras que causaient à Constance les Arméniens et les Perses. Le christianisme n'avait pas conquis l'Arménie entière; beaucoup de nobles, indignés de cette invasion étrangère, voulurent, à la mort du vieux Tiridate, sauver le culte de leurs pères; ils chassèrent leur jeune roi Chosroës et les prêtres chrétiens. La révolution religieuse fut naturellement aussi une révolution politique : les Arméniens rejetèrent l'alliance de l'empire et ouvrirent leurs places fortes aux Perses. Cette défection, qui entraîna celle des Albaniens[1], augmentait le péril sur la frontière orientale que, du vivant même de Constantin, Sapor avait menacée. Constance ne rêvait pas de conquêtes; mais laisser entamer l'empire eût été dangereux; il fallait donc le défendre, et cette défensive était pour lui suffisamment difficile, car il ne pouvait, comme ses prédécesseurs, appeler à son aide les vaillantes légions de l'*Illyricum*. Réduit aux seules forces de l'Orient, cohortes turbulentes et auxiliaires indisciplinés, ce chef, « qui n'avait ni cœur de prince ni tête de capitaine[2] », n'était point capable de frapper, avec une armée de Goths et de « brigands arabes », des coups décisifs. D'autre part, Sapor avait bien réussi à ranimer l'ardeur guerrière de son peuple, mais non à lui donner une organisation militaire qui pût lui assurer la conquête de l'Asie romaine. Ses contingents, levés pour chaque campagne par les chefs de districts, n'avaient pas l'expérience que possèdent les armées permanentes et elles manquaient de l'outillage nécessaire aux travaux de la guerre[3]. « Ils regardent, dit Julien, l'infanterie comme inutile; » et leur cavalerie, excellente pour les incursions rapides, leurs cataphractaires, dont le choc en plaine était redoutable[4], ne valaient rien pour les siéges; et, grâce aux précau-

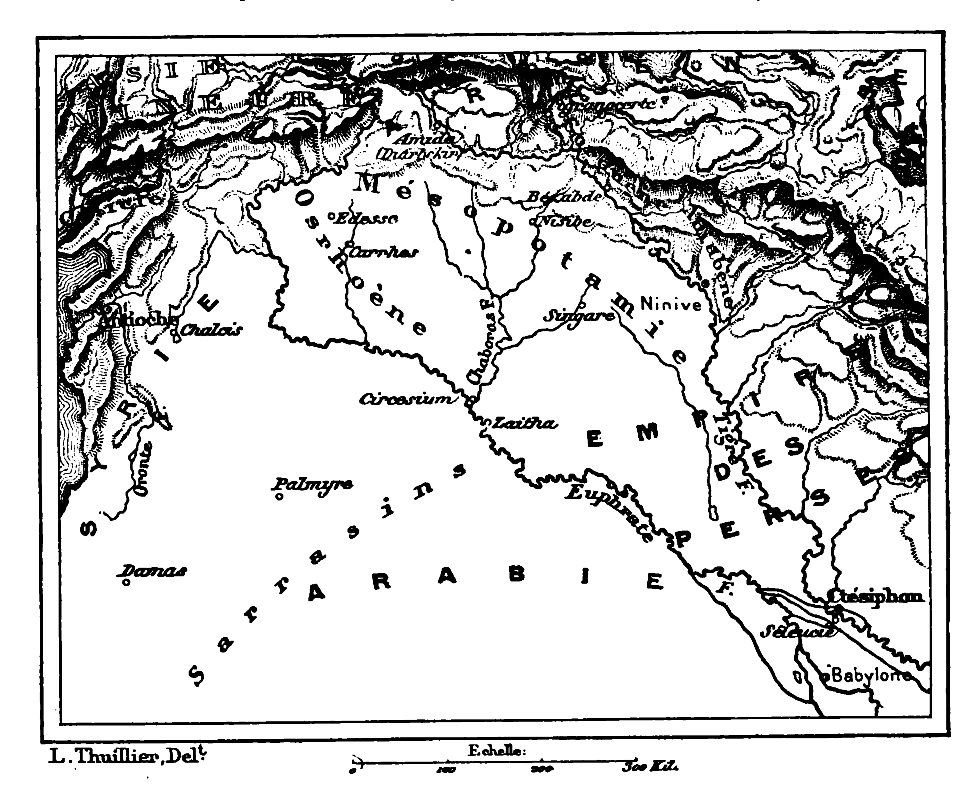
[1] Un roi des Albaniens suivit Sapor dans sa grande invasion de 359.

[2] Julien dit (*Pan.*, I, 18) que les provinces de Constance étaient dépourvues de toute ressource militaire et que ses frères refusèrent de l'assister.

[3] Ammien Marcellin parle comme Julien de leur infanterie : ce ne sont que valets d'armée, *calones;* mais il fait grand cas de leur cavalerie, qui avait profité, dit-il, pour la discipline et la tactique, des leçons que nous leur avions données (XXIII, 6, *ad fin.*). A Singare, ils se couvrirent d'un fossé; à Nisibe, ils surent ouvrir une brèche dans la muraille (Julien, *Pan.*, I, 25), et on les verra utiliser devant Amide, en 359, les machines prises par eux dans plusieurs villes de la Mésopotamie.

[4] Julien, *Pan.*, I, 32. D'après la description que fait Julien de l'armure des cataphractaires, on les prendrait pour des chevaliers du moyen âge : « Une cotte de mailles leur couvrait les

tions de Dioclétien, il n'y avait, sur cette frontière, que des siéges heureusement terminés qui pussent assurer aux Perses des conquêtes durables. Dans ces conditions, il était difficile que les deux empires se prissent corps à corps. Chaque printemps, Sapor passait le Tigre et Constance l'Euphrate. Durant plus de douze années (338-350), il se



Carte pour la guerre entre la Perse et l'empire romain sous Constance.

donna beaucoup de petits combats, dont neuf furent décorés du nom de batailles qu'un seul mérita, celui de Singare[1]. Les deux rives du Tigre étaient tour à tour ravagées, les villes ouvertes mises à sac, les forteresses assaillies, mais non prises. Nisibe, la clef de la Mésopotamie romaine, résista trois fois à des siéges que Constance laissa durer, chacun, deux et trois mois sans les venir troubler[2]; guerre stérile qui

bras, les épaules, le dos et la poitrine; la tête et le visage étaient garantis par un masque de fer qui leur donnait l'air d'une statue brillante; les jambes, même le bout des pieds, ont leur armure qui se rattache à la cuirasse au moyen d'une sorte de toile métallique qui ne laisse à nu aucune partie du corps et garnit jusqu'aux mains, sans ôter aux doigts leur flexibilité. »

[1] Amm. Marcellin, XVIII, 5 : ....*nostrorum copiis ingenti strage confossis*. Julien (*Pan.*, I, 24) met ce combat six ans avant la révolte de Magnence, par conséquent en 344.

[2] Julien. *Pan.*, I, 24-25, et II, 9.

Barbourger chromolith Imp. Fraillery

COUPE D'UN ROI SASSANIDE

(Cabinet de France). Voyez page 280.




THE ASTOR LIBRARY
NY

causait une grande destruction de biens et d'hommes. Après un dernier échec des Perses sous les murs de Nisibe (350), les deux adversaires, fatigués de cette lutte inutile, convinrent, « sans traité ni serment[1] », d'une trêve tacite dont Sapor avait besoin pour repousser une invasion des nomades du Nord, et Constance pour être libre de porter ses forces du côté de l'empire occidental, où de graves événements venaient de s'accomplir.

Les Perses avaient plus gagné que l'empire à cette guerre[2]. Ils avaient, à plusieurs reprises, vaincu ses soldats, ravagé ses provinces, insulté ses forteresses, et Chosroës, que Constance avait rétabli sur le trône d'Arménie, avait été contraint de rentrer dans leur alliance en leur payant tribut. L'empereur ne pouvait se vanter que de la retraite précipitée de Sapor, après la bataille de Singare, et de la prise du fils unique de ce prince. Mais ce souvenir était aussi celui d'un meurtre odieux. Dioclétien avait traité avec honneur les enfants de Narsès tombés entre ses mains et qui, rendus à leur père, étaient devenus pour les deux empires le gage d'une paix de quarante années. Constance fit battre de verges et tuer, comme un coupable vulgaire, l'héritier de la couronne de Ctésiphon : cruauté impolitique qui dut mettre au cœur de Sapor une implacable rancune et qui, sans doute, ne fut pas étrangère à la sanglante persécution qu'il déchaîna ou rendit plus vive contre ses sujets chrétiens[3].



Sapor II.
(Monnaie d'or.)

A l'Occident, de nouvelles tragédies se préparaient. Depuis la mort de son frère, Constant possédait les deux tiers du monde romain. Que fit-il de tant de puissance? On parle de succès sur les Francs, mais il ne dut pas tirer beaucoup d'honneur de cette douteuse victoire, plus achetée peut-être que gagnée, et c'était bien peu pour treize années de règne[4]. Athanase fait de lui un saint; Zosime, un tyran ; Aurelius Victor et Zonare, un débauché aux goûts infâmes. Les uns accusent ses ministres : c'est l'accuser lui-même, puisqu'il les choisissait ou les gardait; les autres l'estiment violent, avide, hautain avec les soldats. Celui-ci conte qu'il nomma général un rhéteur[5], ce qui n'était pas

[1] Julien, *Pan.*, II, 11.

[2] « Constance n'y eut jamais aucun avantage, » dit Socrate (II, 25).

[3] Tillemont met cette persécution en 343; si cette date est juste, la persécution n'aurait pas été une vengeance de la mort du fils de Sapor à Singare.

[4] Idace et saint Jérôme mettent en 342 le traité avec les Francs, qui occupèrent alors la Toxandrie (Brabant), entre la Meuse et l'Escaut.

[5] Eunape, *Prohær.*, *ad fin.*

pour satisfaire les chefs de l'armée; celui-là, que ses favoris étaient de jeunes et beaux esclaves achetés chez les Germains, *pueros venustiores*. Il paraît avoir été un grand chasseur, mérite que l'histoire n'aime pas en un prince. Au fond, nous ne le connaissons pas. Pour accepter ou combattre des accusations et des éloges également intéressés, il faudrait savoir ce que nous ignorons, comment il régna. Cependant, à voir avec quelle facilité Magnence le précipita sans qu'une épée ait été tirée pour sa cause, on est obligé d'admettre qu'il ne tenait pas le gouvernail d'une main virile. Tout doit s'être relâché sous une administration indolente; les ambitions, d'abord contenues par le grand nom que le prince portait, se seront réveillées autour d'un maître incapable, et des complots se formèrent[1].

Magnence, d'origine létique, s'était élevé, par sa force et par beaucoup d'audace, au grade de commandant des joviens et des herculiens, la garde prétorienne de Constant[2]. Il avait des partisans dans l'armée; le comte des largesses, Marcellinus, lui fournit, en lui ouvrant le trésor, le moyen d'en augmenter le nombre; l'ordre civil et l'ordre militaire étaient donc d'accord pour faire une révolution. Un jour que Constant chassait dans une forêt voisine d'Autun, Marcellinus donna une fête aux principaux personnages de la cour[3]. Le vin échauffe les têtes, les langues se délient et les invectives circulent. Lorsque Magnence voit ces hommes arriver à un degré d'insolence qui les voue à la mort s'ils ne passent point de la parole à l'action, il sort un instant, puis rentre avec la robe de pourpre et le diadème. On le salue auguste, on lui jure fidélité; les gardes acclament ce soldat qui, pour beaucoup d'entre eux, est un compatriote, et dans la même heure il est maître du palais, du trésor et de l'empire. Constant averti s'en-



Magnence (D. N. MAGNENTIUS AVG.). (Monnaie d'or.)

[1] Eutrope, X, 9 : *intolerabilis*; Aur. Victor, *Cæs.*, 41 : *excecrabilis;* Zosime, II, 42.

[2] Suivant Aur. Victor et Zosime, sa famille avait été transportée de Germanie en Gaule vers la fin du troisième siècle, ce qui le fait appeler par Julien (*Pan.*, I, 29) « le misérable reste d'un sang germain réduit en servitude ». Il n'était probablement ni païen ni chrétien, et l'on ne saurait dire que la question religieuse ait été pour quelque chose dans son élévation. Ses monnaies sont chrétiennes. Il a été trouvé à Paris, en un endroit correspondant au n° 68 de la rue de Rivoli, une sépulture avec la formule païenne *diis manibus* et une monnaie de Magnence, de l'an 351, portant le monogramme. Le défunt était donc païen, mais les siens n'avaient eu aucun scrupule à lui mettre dans la main droite, pour payer son passage dans l'autre monde, une monnaie chrétienne. Ce tombeau marque aussi l'extension de Lutèce sur la rive droite de son fleuve. (*Bull. épigr. de la Gaule*, 1883, p. 130.)

[3] Les *Fastes* d'Idace mettent cet événement au 18 janvier 350.

fuit à toute bride : on perdit quelque temps à trouver sa trace : la cavalerie franque, envoyée à sa poursuite, ne l'atteignit qu'à Héléna, au pied des Pyrénées. Des Francs sont les acteurs de ce drame lugubre : un d'eux essaye de défendre l'empereur tombé; un autre le tue; le troisième monte à sa place; un quatrième, Sylvanus, fera comme celui-ci. Voilà donc encore un empereur égorgé, encore une révolution de palais et de caserne (350)[1].

Les populations serviles des deux préfectures des Gaules et d'Italie acceptèrent docilement leur nouveau maître. Un vieux général qui commandait dans l'*Illyricum*, Vétranion, fut tenté par l'exemple de cette facilité à saisir le pouvoir souverain; ou plutôt ses soldats voulurent avoir les bénéfices d'une élection qui leur vaudrait des largesses, car, à la première nouvelle de l'usurpation de Magnence, Vétranion avait fait parvenir à l'empereur d'Orient l'assurance de sa fidélité. C'était un homme simple, originaire d'un canton sauvage de la Mœsie : preuve nouvelle que le cœur de l'empire, déjà refroidi, ne donnait plus les princes et les généraux que fournissaient presque seules, depuis un siècle, les provinces du Nord, voisines des Barbares. Parti de très-bas, Vétranion était resté longtemps sans savoir écrire, et, en d'habiles mains, il pouvait devenir un instrument utile. La veuve du roi Hannibalien, Constantina, résolut de se servir de lui pour des desseins que nous ne connaissons pas. Cette ambitieuse fille du grand Constantin qui, décorée par son père du nom d'*Augusta*, croyait que ce titre lui donnait le droit de faire un empereur, attacha elle-même le bandeau royal sur la tête du vieux soldat (mars 350). Les deux usurpateurs avaient intérêt à lier leur cause. Ils envoyèrent à Constance une commune ambassade qui lui offrit l'alliance ou la guerre. Constance était déshonoré et perdu s'il prenait cette main qu'on lui tendait teinte du sang de son frère; l'esprit de révolte aurait vite gagné ses armées et ses généraux. Mais la guerre offrait des chances redoutables : ses légions, qui n'avaient pu vaincre les Perses, tiendraient-elles tête à toutes les forces de l'Occident? Il s'y décida pourtant[2], sans que nous soyons obligés de faire intervenir la vision dont le récit fut répandu parmi ses soldats : l'ombre du grand Constantin lui était


Vétranion diadémé (D. N. VETRANIO P. F. AVG.). (Monnaie d'or.)

[1] Aur. Victor, *Cæs.*, 41; Eutrope, X, 5; Zosime, II, 42; Zonare, XIII, 6.
[2] Voy. Pierre le Patrice, p. 129-131, éd. de Bonn.

apparue tenant embrassé le corps sanglant de son fils et demandant vengeance. D'artificieuses négociations, qui précédèrent les hostilités, rompirent l'union des deux usurpateurs. Le trésor de Constantinople était mieux rempli que celui de l'*Illyricum;* les soldats et les lieutenants de Vétranion furent secrètement travaillés et séduits par des promesses ou des dons. L'altière Constantina, qui ne trouvait pas dans son protégé l'homme dont elle avait besoin, regagna la confiance de son frère en servant, sans doute, d'intermédiaire pour ces menées souterraines. Sous prétexte de soutenir Vétranion contre l'usurpateur des Gaules, Constance envoya des troupes dans la Macédoine et proposa une entrevue que le vieux général accepta. Elle eut lieu à *Naissus*[1], au milieu des deux armées rangées autour d'un tribunal sur lequel les empereurs montèrent (24 déc. 350). La vue du fils de Constantin, le souvenir des victoires de son père, qu'il rappela dans un discours habile, dirigé en apparence contre le seul Magnence, en réalité contre celui qui avait détourné la fidélité des légions illyriennes, entraînèrent des hommes gagnés d'avance. En entendant le cri de mort aux usurpateurs qui éclata de toute part, Vétranion comprit que sa cause était perdue ; il se dépouilla de sa robe de pourpre et se jeta aux pieds du vainqueur. Constance jugea qu'il n'avait pas besoin de recourir, contre ce vieillard incapable, à la précaution suprême d'un arrêt de mort ; il le relégua dans une somptueuse retraite, à Pruse en Bithynie, où l'empereur découronné vécut six ans[2].

Magnence était moins facile à abattre. Il possédait les qualités et les défauts nécessaires à un usurpateur : du courage, quelque talent et point de scrupules qui l'empêchassent de se débarrasser des suspects par des exécutions, ni de grossir son trésor par des contributions forcées, ses troupes par des levées chez les Barbares, et son parti par des avances aux païens[3]. Il en faisait d'autres aux orthodoxes orientaux, suivant la politique habituelle aux empereurs de l'Occident : les ambassadeurs envoyés par lui à Constance durent passer d'abord par

[1] C'est le lieu donné par saint Jérôme en sa *Chronique*. Socrate (II, 28) met l'entrevue à Sirmium.

[2] Zosime, II, 43-44 ; Socrate, II, 28.

[3] Il autorisa les sacrifices nocturnes, ce qui dut plaire aux païens, nombreux encore en Occident (*Code Théod.*, XVI, 10, 5). Julien (*Pan.*, I, 29) prétend qu'il exigea des citoyens la moitié de leur revenu sous peine de mort. Mais cette assertion se trouve dans le panégyrique de Constance, ce qui permet de supposer de l'exagération, au moins dans le chiffre de l'indiction.

Alexandrie dans le but de gagner Athanase à sa cause. Une tentative de Nepotianus, qui surprit Rome (juin 351) et régna vingt-huit jours, fut aisément réprimée; sa mère Eutropia, sœur de Constantin, et beaucoup de ses partisans périrent avec lui. D'autres parvinrent à s'enfuir auprès de Constance, « dont le camp devint l'asile des sénateurs de Rome[1] ». Pour la défense des provinces qu'il allait quitter, Magnence nomma césars ses deux frères, Decentius et Desiderius, en les chargeant sans doute de garder, l'un la Gaule, l'autre l'Italie; puis il alla chercher son adversaire dans les plaines de la Pannonie, entre la Save, la Drave et le Danube. Constance s'était avancé, avec son armée accrue des légions illyriennes de Vétranion, sur la route de *Sirmium* (Mitrowitz) à *Mursa* (Essek) et à *Siscia* (Sisseck), trois places fortes que ses garnisons occupaient; il s'arrêta à *Cibales*, lieu qui lui semblait de bon augure, parce qu'il avait été le théâtre de la première victoire de son père sur Licinius, et il s'y tint dans un camp fortement retranché, en faisant battre les plaines environnantes par sa nombreuse cavalerie[2]. Magnence employa une partie de l'été à manœuvrer autour de l'armée impériale pour lui faire quitter sa position : il défit un de ses détachements; il prit Siscia, au confluent de la Culpa et de la Save, et, si ce n'est pas une erreur de Zosime, il essaya d'enlever derrière elle Sirmium, dont la prise lui eût ouvert les provinces orientales. Constance avait deux façons de faire la guerre. Un ambassadeur vint de sa part offrir la paix à Magnence, à condition qu'il renoncerait à la préfecture d'Italie. La proposition fut rejetée avec hauteur; mais, tout en négociant avec le prince, l'envoyé avait préparé des défections dans ses troupes : du moins, quelques jours avant la bataille de Mursa, le Franc Sylvanus, général de renom, passa aux Impériaux avec un gros corps de cavalerie.



Nepotianus (FL. POPilius NEPOTIANUS P. F. AVG.). (Moyen bronze.)



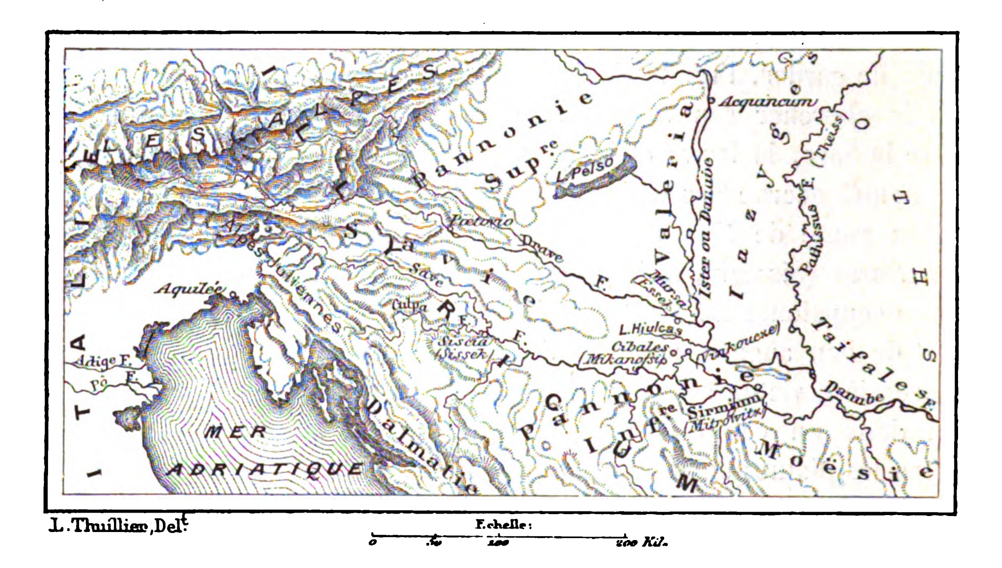
Le césar Decentius (MAG(nus) DECENTIVS N(obilissimus) C(æsar). (Monnaie d'or.)

L'hiver approchait : Magnence allait être contraint de reculer sur l'Italie; il essaya auparavant d'enlever la forte place de Mursa. La garnison se défendit bien, et donna le temps à Constance d'accourir

[1] Julien, *Pan.*, I, 42.

[2] Cibales était située sur une éminence, près du lac Hiulcas, à égale distance de la Drave et de la Save, sur la route qui menait de Mursa à Sirmium. On la met aux environs de Mikanofsi ou de Vinkoucze.

avec une armée, plus nombreuse que celle de Magnence. Le choc fut terrible ; comme dans les anciennes batailles, la moitié des combattants, cinquante mille hommes, y périt : c'étaient les meilleurs soldats de l'empire, qui se trouva, par cette large saignée, pour longtemps affaibli. La cavalerie impériale, surtout les cataphractaires et les archers à cheval, eut les honneurs de la journée. Les auxiliaires francs et saxons de Magnence avaient quelque temps arrêté les vainqueurs

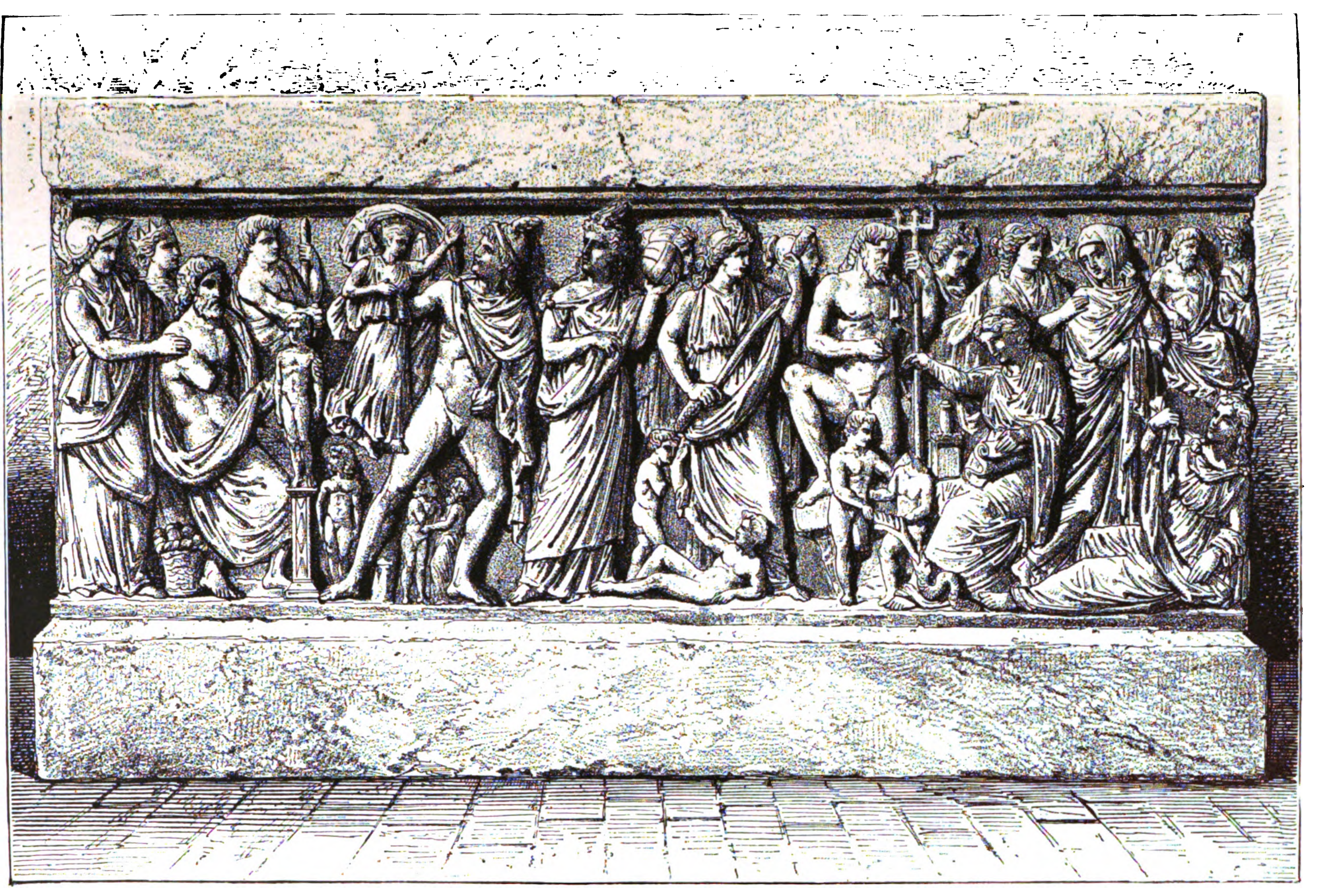


Carte pour la guerre entre Constance et Magnence.

par une résistance désespérée (28 sept. 351)[1]. Suivant un écrivain ecclésiastique, Sulpice Sévère, Constance était resté en prières dans une église, pendant que trente mille hommes mouraient pour lui ; selon d'autres, une croix, apparue dans le ciel, avait annoncé aux peuples de l'Orient sa victoire[2].

Tandis que Magnence, réfugié dans Aquilée, fortifiait les passages des montagnes, un édit de Constance promit sécurité à ceux de ses partisans qui « ne seraient pas reconnus coupables d'un des cinq crimes que la loi punissait de mort »[3]. L'apparition de la flotte impériale sur les côtes d'Italie acheva de déterminer de nombreuses défections. Rome, qui avait été inondée de sang après la défaite de

[1] Eutrope, X, 13 ; Aur. Victor, *Cæs.*, 42. Zosime (II, 45-63) donne un long et confus récit de cette campagne.
[2] Socrate, II, 28.
[3] *Code Théod.*, IX, 38.



Sarcophage d'Arles. Prométhée assisté de Minerve forme l'homme. L'âme, figurée par une jeune fille ailée, s'échappe, conduite par Mercure; viennent ensuite les Parques et d'autres dieux. (Musée du Louvre.)



Nepotianus, abattit les images de l'usurpateur; l'Afrique, l'Espagne, saluèrent celles de Constance dès que ses navires parurent sur leurs rivages, et de l'or envoyé aux Barbares du Rhin empêcha Magnence de recruter des soldats parmi eux[1]. La surprise d'une des forteresses qui gardaient les défilés des Alpes Juliennes ouvrit aux Impériaux les portes de l'Italie, en même temps que leurs navires, pénétrant dans le Pô, obligeaient Magnence d'abandonner Aquilée. Malgré un léger avantage qu'il remporta près de Pavie, il fut rejeté sur les Alpes Cottiennes, où il essaya encore de s'arrêter. Mais cette armée qui reculait de défaite en défaite, depuis le fond de la Pannonie, réduite en nombre et en courage, ne résista pas au dernier choc. Magnence s'enfuit jusqu'à Lyon. Il y apprit que la grande ville de Trèves était soulevée contre Decentius; c'était un signal donné à toutes les cités gauloises. Menacé d'être livré au vainqueur, il se jeta sur son épée. Ces opérations avaient rempli l'année 352 et la première moitié de 353. On dit que Magnence, avant de mourir, avait égorgé sa mère, sorte de prophétesse germaine, et son frère le césar Desiderius; l'autre, Decentius, vaincu par l'Alaman Chnodomar, que nous retrouverons en face de Julien, se tua lui-même (août 353). Cette famille barbare, qui avait si audacieusement revêtu la pourpre, disparaissait tout entière. L'amnistie, avec les termes vagues dont Constance s'était, à dessein, servi, ne sauva personne; il y eut des supplices jusque dans la Bretagne, où Constance envoya Paul, surnommé la Chaîne, un de ses plus fins limiers[2], et, sept ans plus tard, Julien trouvera en Gaule de nombreux partisans de Magnence qui y vivaient en proscrits. Ammien Marcellin, le seul historien de ce temps qui fût honnête, parce que seul il était sans passion, a tracé, dans le premier livre qui nous reste de son histoire, le tableau de ces vengeances implacables. « Il suffisait, dit-il, d'un mot, d'une rumeur incertaine, pour faire d'un innocent un coupable[3] »; et tandis que le sang coulait à flots, Constance célébrait dans Arles, par des fêtes fastueuses, sa trentième année d'*imperium*[4].

[1] Zosime, II, 53.

[2] .... *in complicandis negotiis artifex dirus, unde ei Catenæ inditum est cognomentum.* (Amm. Marcellin, XIV, 5, et XV, 3.)

[3] Les dix-huit livres qui nous restent de son histoire vont de 353 à 379 et seront notre guide principal.

[4] Nommé césar le 6 des ides de novembre 323, il avait été investi ce jour-là, non de l'empire, qu'il n'eut qu'en 337, mais des pouvoirs compris dans le mot *imperium* et que les césars possédaient.

II. — CONSTANCE SEUL EMPEREUR; GALLUS ET JULIEN; SYLVANUS.

L'empire se trouvait donc encore une fois réuni tout entier sous la même main. Mais quel prince que ce monarque ombrageux, entouré d'eunuques auxquels il obéissait[1] et de courtisans qui exploitaient sa peur, en excitant ses soupçons[2], pour profiter de la condamnation des victimes ! « Il est sans exemple, dit Ammien Marcellin[3], que, sur la liste des condamnations à mort qui, selon l'usage, lui était soumise, il ait jamais rayé un nom. » Sous son règne, les plus habituelles formalités de la justice furent omises. Des accusés étaient condamnés à la suite d'une instruction secrète; un aveu arraché par la torture menait au supplice; celui qui n'avouait pas y allait encore.

On ne mène sûrement les hommes qu'en les prenant par les sentiments élevés de leur nature, et Constance n'eut jamais la franchise généreuse qui assure la fidélité ou l'énergie de caractère qui l'impose. Il aimait les moyens bas de gouvernement, l'espionnage, la délation, les trames artificieusement tissées, même autour de ceux qui n'auraient demandé qu'à bien servir et qui, blessés des lacs dont il les enveloppait, cherchaient à les briser. Aussi restera-t-il écrasé sous le poids d'une grandeur qu'il dut aux circonstances et qu'il ne put porter.

Il était dans la Pannonie, attendant l'attaque de Magnence, lorsque les nouvelles qui arrivaient d'Orient le décidèrent à constituer, dans cette partie de l'empire, un commandement supérieur qui donnât de l'unité à la défense des provinces. Ce lieutenant pouvait devenir redoutable, mais il était nécessaire. Constance crut que le moins à craindre serait le fils d'une de ses victimes, son cousin Gallus. Les deux derniers rejetons de la race flavienne avaient d'abord été relégués l'un à Éphèse, l'autre à Nicomédie. En 344, on les avait réunis, mais pour les mieux surveiller, dans un château de la Cappadoce, *Macellum*, au pied du mont Argée; ils y vécurent séquestrés du

[1] Amm. Marcellin (XVIII, 4) dit ironiquement de l'un d'eux, Eusèbe, que l'empereur avait beaucoup de crédit auprès de lui. Julien appelle Constance « un endormi qui se laisse duper sans cesse ». (*Disc.*, VII, § 18.)

[2] .... *impendio timidus, semper se feriri sperabat* (Amm. Marcellin, XVI, 8). Voyez en cet endroit les procès iniques intentés à des innocents.

[3] XIV, 4.

monde[1], avec le souvenir toujours présent des égorgements de 337 et la crainte de voir, pour eux aussi, arriver le bourreau. On essayait d'assoupir la nature ardente de Gallus et l'austérité précoce de Julien par des exercices multipliés de religion : pèlerinages et prières aux tombeaux des martyrs, chants sacrés à l'église, lectures par-devant le peuple de textes des Écritures, les princes servant eux-mêmes de lecteurs[2]. Constance, qui ordonnait ces mesures, semble déjà un Mérovingien se préparant à faire tonsurer ceux de sa race dont il ne veut pas se débarrasser par le poignard. L'usurpation de Magnence et la stérilité de l'impératrice Eusebia furent cause que leur condition changea. Gallus, alors âgé de vingt-cinq à vingt-six ans, fut nommé césar et investi du gouvernement des provinces orientales (15 mars 351). La précaution de lui faire jurer sur les Évangiles qu'il n'entreprendrait rien contre l'empereur ne parut pas à Constance d'une efficacité sérieuse : il donna à Gallus, pour guide et pour surveillant, un habile homme de guerre, Lucillianus, pour femme sa sœur Constantina, dans l'espoir que l'*augusta*, dont l'orgueil serait enfin satisfait, garantirait la fidélité de son époux, et il se réserva la nomination des officiers de l'armée asiatique, celle du préfet du prétoire et du comte d'Orient, qui reçurent des instructions particulières. Aucune exécution capitale ne put être ordonnée par le césar sans l'autorisation du comte qui, un jour, montra aux peuples quelle était la puissance de celui qu'ils appelaient leur prince, en ouvrant les portes d'une prison où Gallus avait jeté les magistrats d'une ville[3]. Au palais même, le



Gallus césar (D. N. CONSTANTIVS IVN. NOB.). (Monnaie d'or.)

[1] Julien, *Lettre aux Athéniens*, 3, et Socrate, III, 1.

[2] Un évêque, Eusèbe de Nicomédie, avait été directeur de la première éducation de Julien, que saint Cyrille assure avoir été baptisé, ce qui est peu probable, l'usage étant alors, même pour des chrétiens qui n'étaient pas princes, comme saint Ambroise, saint Augustin, Eusèbe de Césarée en Cappadoce, Synesius, etc., de recevoir le baptême très-tard. Grégoire de Nazianze (*Invect.*, I, 30) raconte qu'on voulut faire bâtir une église par les deux frères, chacun devant en construire la moitié; que la part de Gallus s'acheva, mais qu'un tremblement de terre fit écrouler celle de Julien. La terre ne fut pas si coupable; Julien avait été, à dessein, négligent. (Sozomène, V, 2.)

[3] Amm. Marcellin, XIV, 1. Voyez ce qu'il raconte des procédés du préfet Thalassius, qui prenait à tâche d'irriter Gallus. A l'origine, le nom de César, *cognomen* héréditaire de la *gens Julia*, appartenait à tous les agnats de cette maison; aussi notre IX[e] période a pu être dite celle des Césars (t. IV, p. 271). Verus, fils adoptif d'Hadrien, prit ce nom, qui désigna désormais l'héritier présomptif, mais ne conféra aucun pouvoir. Les césars de Dioclétien (t. VI, p. 545), héritiers nécessaires des augustes, étaient investis de pouvoirs étendus; ils avaient chacun leur capitale, leur armée, leur trésor; ils administraient, jugeaient et combattaient. Sous Constantin, les césars sont des enfants désignés pour l'empire; sous

questeur, qui, à titre de secrétaire du gouvernement, assistait à tous les conseils et donnait la suite à toutes les décisions, était l'agent de l'empereur, bien plus que du césar. Celui-ci n'avait donc, en réalité, qu'un titre sans pouvoir. Retenu dans les provinces occidentales, Constance avait voulu que la première place, en Orient, parût occupée, afin que personne n'eût la tentation de la prendre. Dans l'organisation politique de Dioclétien, le césar était un lieutenant de l'auguste; Constance revenait à ce régime, mais en l'exagérant. Ses trop habiles combinaisons allèrent contre leur but; elles irritèrent un jeune homme fougueux, que plus de confiance aurait peut-être retenu dans le devoir et qui d'ailleurs ne méritait point pareille fortune.

Heureux d'avoir échangé sa prison contre un trône, qu'il ne sentit pas d'abord chanceler sous lui, Gallus s'était jeté avec fureur dans le plaisir, jusqu'à scandaliser les frivoles habitants d'Antioche. Mais, pour ces plaisirs, il avait besoin d'or; il s'en procura par des exactions et des iniquités. Constantina, elle-même très-avide, le secondait à l'aide d'une police qu'elle avait dressée à surprendre les paroles imprudentes et les secrets entretiens des familles [1]. Elle vendait tout, la justice, les grâces, les places, pour se faire ce que les princes de ce temps regardaient comme la garantie la plus sûre : un trésor. Nous sommes, jusqu'à présent, condamnés à ne pas trouver dans cette race royale, Constance Chlore excepté, un seul personnage que nous puissions estimer.

En 354, une disette causa, dans Antioche, une émotion populaire. La foule vint au palais demander du pain. « Adressez-vous au gouverneur de la province, répondit Gallus; les vivres ne manquent que parce qu'il le veut bien. » C'était l'aveu de son impuissance, mais c'était aussi une lâcheté : le malheureux consulaire de la Syrie, ainsi désigné à la colère du peuple, fut mis en pièces. Voilà donc la capitale de l'Orient dans le désordre; les brigands de l'Isaurie ravageaient plusieurs provinces; les Arabes pillaient les pays voisins de leur désert; les Perses recommençaient leurs courses dans la Mésopotamie, et le césar n'arrêtait rien [2]. Constance, qui ne lui avait laissé aucune

Constance, des lieutenants très-surveillés et contenus. Après Julien, ce titre et cette situation disparaissent.

[1] Amm. Marcellin (XIV, 1) dit d'elle : *Megæra quædam mortalis, inflammatrix sævientis assidua.*

[2] En 352, l'éternelle querelle entre les Juifs et les Samaritains avait encore une fois mis la Palestine en feu. Les lieutenants de Gallus avaient réprimé ce mouvement avec la cruauté habituelle aux Romains quand ils étouffaient une insurrection juive.

liberté, s'irrita de son inaction et se résolut à briser cet instrument qui avait été rendu inutile, autant par les défiances du chef que par le caractère du lieutenant. Il chargea le préfet d'Orient, Domitianus, d'inviter le prince à venir le rejoindre en Italie, et comme Gallus hésitait : « Ne voyez-vous pas, lui dit rudement le préfet, que c'est un ordre? Si vous n'obéissez pas, j'arrêterai les approvisionnements du palais. » Le questeur parlait de même. Gallus les fit massacrer par ses gardes, qui traînèrent les deux cadavres dans les rues d'Antioche; puis il supposa un complot contre sa vie qui lui permit d'égorger, après une formalité de jugement, ceux qui lui étaient suspects[1]. Ce n'était pas une révolte, puisque aucun ordre ne fut donné pour une prise d'armes; mais c'était un sanglant outrage fait à l'empereur[2].

Constance feignit de croire au complot dirigé contre Gallus et ne fut que plus empressé d'attirer à portée de ses coups le césar pour qui, disait-on, un manteau royal était secrètement fabriqué dans la ville de Tyr. Il lui envoya de bonnes paroles; il insista sur la nécessité pour tous deux de s'entendre, dans une cordiale entrevue, touchant les grands intérêts de l'empire; il lui réitéra l'invitation de se rendre auprès de lui avec sa femme, « cette sœur chérie qu'il désirait ardemment revoir ». En même temps, il changeait les officiers qui paraissaient dévoués à Gallus; il lui retirait des troupes, sous prétexte que les soldats inoccupés oubliaient la discipline; le malheureux prince était enveloppé par les trames de cet habile chasseur à l'homme. Constantina « savait bien de quoi son frère était capable » et elle ne se faisait pas d'illusion sur la tendresse que l'auguste avait pour elle; mais son intervention était le seul moyen qui restât de conjurer le péril : elle partit et mourut en chemin. Gallus n'avait plus qu'à obéir. A Andrinople, il trouva l'ordre de congédier son train royal; à Pœtovium, on lui enleva les ornements césariens; à Pola, en Istrie, après un procès dérisoire, on lui trancha la tête : il n'avait que vingt-neuf ans (fin de l'an 354). Constance proscrivit jusqu'à son cadavre, qu'il ne fut pas permis de porter au tombeau des Flaviens. Plusieurs de ses conseillers périrent avec lui; le meilleur général de l'armée d'Orient, Ursicinus, fut condamné à mort dans un conseil secret. Mais avant

[1] Sur les cruautés de Gallus, voyez Amm. Marcellin, XIV, 7, et en particulier au § 8 les tortures et le supplice d'Eusèbe, un innocent.

[2] Amm. Marcellin (XXI, 13) fait dire par Constance que la justice fut méconnue par Gallus et que des actes détestables attirèrent sur sa tête la vengeance des lois.

l'exécution on eut besoin de ses services : il fut épargné [1]. Triste condition des serviteurs de ce gouvernement, exposés déjà aux accusations sans contrôle et aux arrêts mystérieux.

Quelques mois plus tard, une nouvelle tragédie eut lieu. Le Franc

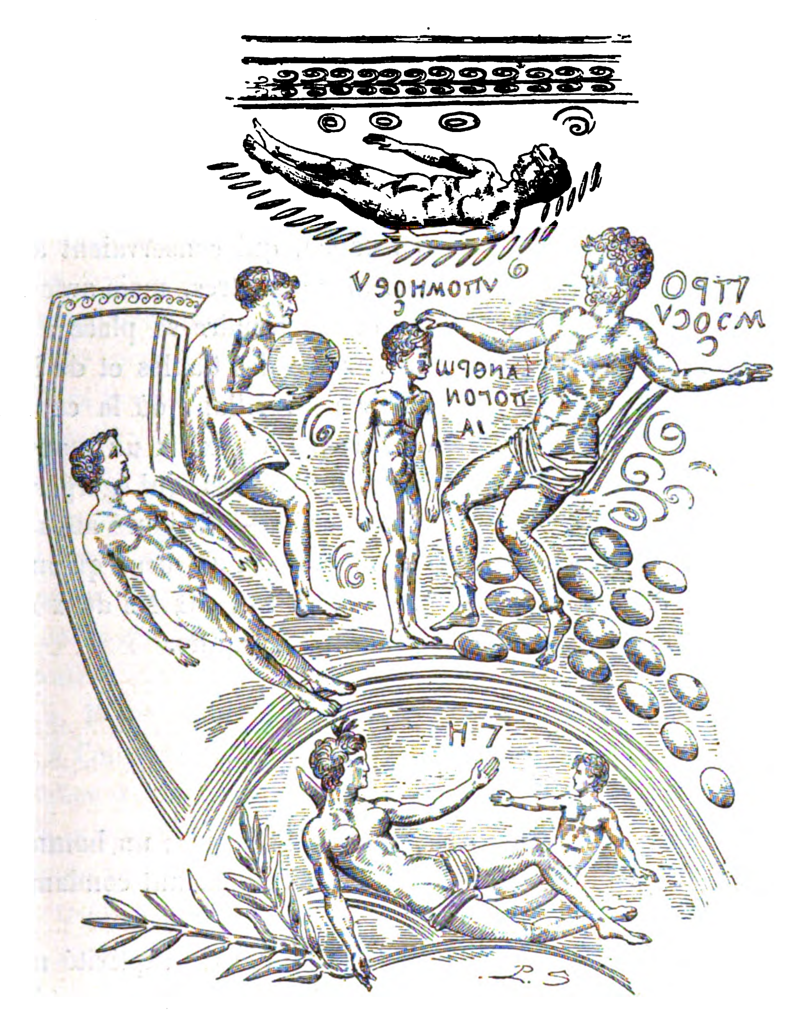


Arc de triomphe ou Porte de Pola.

Sylvanus, en récompense de ses succès dans la campagne de Pannonie, avait été chargé d'arrêter en Gaule les courses des Barbares. Julien lui reproche de n'y avoir réussi qu'en achetant leur retraite avec l'or arraché aux villes. Mais Julien, qui venait d'être nommé

[1] Julien, *Lettre aux Athéniens*, 3; Amm. Marcellin, XV, 2.

césar, écrivait alors un éloge du meurtrier de tous les siens, où il eut le tort de répéter les calomnies des eunuques et des courtisans contre le fidèle général qu'il allait remplacer. Dans les cours despotiques, la



La création de l'homme sur une coupe en verre trouvée à Cologne[1].

valetaille maintient son crédit en affichant, pour la sûreté du prince, un zèle qui se montre par des soupçons habilement éveillés dans son esprit, par des calomnies qui circulent, grossissent et reviennent au

[1] Prométhée façonne une statue; Épiméthée lui tend une masse d'argile. Un autre Iapétide, sans doute Atlas, contemple l'opération. Au-dessous de la bordure, un homme étendu sur le dos, peut-être le quatrième Iapétide, Menoetios, foudroyé par Jupiter. Du côté opposé, un enfant joue près d'une femme à demi couchée qui personnifie la Terre. Légende : ΠΡΟΜΗ-ΘΕΥC ΑΝΘΡΩΠΟΓΟΝΙΑ ΥΠΟΜΗΘΕΥC. Cf. Robert Mowat, *Revue archéol.*, nov. 1882, p. 291.

maître, toujours disposé à voir, dans un accusé politique, un coupable. On fabriqua de fausses lettres de Sylvanus. Aussitôt ses amis furent arrêtés, et un officier impérial, envoyé en Gaule avec la mission de ramener le général en Italie, agit avec tant d'emportement, que Sylvanus, se croyant perdu, chercha son salut dans l'usurpation. Il se fit proclamer auguste à Cologne, dans le temps même où, à Milan, Malaric, le chef des Francs de la garde [1], réussissait à prouver son innocence. Ursicinus fut expédié vers lui, porteur de lettres flatteuses de Constance, qui conservaient à Sylvanus tous ses titres, mais avec l'ordre secret de prendre sa place à la tête de l'armée des Gaules et de le faire partir pour Milan, où la cour résidait. Ursicinus excita un mouvement parmi les troupes, qui égorgèrent celui que, vingt-huit jours auparavant, elles avaient revêtu de la pourpre (août 355). Tous ceux qu'on soupçonna d'avoir été ses partisans périrent, parmi eux les deux comtes Lutto et Maudio dont les noms indiquent l'origine.



Coupe en verre trouvée à Cologne.
(Musée de Berlin.)

III. — JULIEN EN GAULE (355-361).

Voilà une des plus curieuses figures de l'histoire; un homme que l'on estime et qu'on aime et dont il faudra pourtant condamner la politique.

Replié sur lui-même, durant dix-huit années de captivité morale, Julien avait poursuivi comme Marc Aurèle, son héros, un idéal de perfection [2]; empereur, il aura un sentiment si élevé de ses devoirs, qu'il écrira : « A un roi, il faudrait la nature d'un Dieu [3]. » Mais son esprit, très-net pour les questions d'administration et de guerre, allait

[1] .... *Gentilium rector* (Amm. Marcellin, XV, 5).

[2] .... *quasi pabula quædam animo ad sublimiora scandendi conquirens* (Amm. Marcellin, XXI, 5). .... *rectæ perfectæque rationis imagine congruens Marco* (*ibid.*, 1). Dans son VIIe Discours, au § 17, *ad fin.*, Julien dit : « O Jupiter! ou quel que soit le nom qui te plaise, montre-moi la route qui mène là-haut vers toi ! »

[3] *Lettre à Themistius*. Il lui écrivait encore : « O mes amis, j'aurais voulu n'avoir eu jamais qu'à causer avec vous, comme les voyageurs chargés de bagages chantent le long du chemin pour alléger leur fardeau ! »

se perdre souvent dans la région des rêves, et la solitude, où la politique le confina longtemps, avait développé cette disposition naturelle. Il aimait, dans ses méditations nocturnes, à écouter les voix intérieures de sa pensée incertaine et flottante que la poésie de la nature et le mystère attiraient. Il raconte que, tout jeune, il quittait ses livres pour suivre d'un regard pieux la marche triomphale du soleil, ou contempler, la nuit, les splendeurs de la voûte étoilée[1]. Dans le culte « de l'astre divin », la plus noble des idolâtries, il reconnaissait la religion de ses pères[2], et dans le christianisme, il haïssait déjà la religion de ses persécuteurs[3]. Cependant il prenait aux livres des chrétiens, qu'il étudia longtemps, des conseils de vertu qui s'accordaient avec sa philosophie : pour lui-même la pureté de l'âme et du corps; envers les autres la bienfaisance[4]. Même empereur, il préférera Socrate à Alexandre, la vie de l'esprit à celle de l'action[5]. Tout ce qu'il y avait d'affectueux dans ce cœur froid qui connut l'amitié, mais ne connut jamais l'amour[6], sera pour l'humanité, qu'il voudra rendre heureuse, pour les dieux qu'il adorera d'une piété ardente, pour ce culte des forces de la nature auquel l'attachait son imagination rêveuse, malheureusement aussi pour des pratiques superstitieuses que la philosophie avait depuis longtemps condamnées.

L'élévation de son frère n'avait fait qu'allonger « ses chaînes dorées ». Il fut autorisé à quitter sa prison cappadocienne pour se rendre à Constantinople, où il suivit, en simple étudiant, les cours d'éloquence qu'on y donnait. Sa réserve calculée, sa vie laborieuse et modeste, n'empêchèrent pas les gens en quête de toutes les chances d'avenir de rechercher l'amitié du jeune prince. Constance le trouva bientôt trop entouré, et un ordre impérial le relégua encore à Nicomédie, avec recommandation de ne pas assister aux leçons du plus

[1] Julien, *Sur le roi Soleil*, § 1.

[2] Voy., ci-dessus, p. 51.

[3] Dans sa lettre aux chrétiens d'Alexandrie, il dit avoir suivi leur culte jusqu'à vingt ans, c'est-à-dire jusqu'en 350. (*Lettre* 51.) Il faut lire, dans son *Discours contre Heraclius*, l'histoire de son enfance, racontée par lui-même en des pages charmantes.

[4] Dans sa lettre à un pontife, écrite peu de temps avant l'expédition de Perse, il rappelle que dans son enfance, tout pauvre qu'il fût, il donnait aux pauvres. On verra plus loin les institutions de bienfaisance qu'il voulut fonder.

[5] *Lettre à Themistius*, 7.

[6] Dans le *Misopogon*, aux §§ 8, 11 et 27, Julien parle de sa couche toujours solitaire, de son cœur insensible à l'amour, et de son aversion pour les plaisirs de Vénus. Un mot des lettres 40 et 68 a très-embarrassé les commentateurs. S'il s'agissait vraiment d'enfants naturels de Julien, Amm. Marcellin les aurait connus et il n'aurait pas écrit (XXV, 4) : *ita inviolata castitate enituit, ut post amissam conjugem nihil unquam venereum agitaret.*

célèbre des rhéteurs et des païens de ce temps, Libanius, qui professait dans cette ville. Constance soupçonnait déjà la sincérité de sa foi chrétienne et n'entendait pas laisser grandir, pour les partisans de l'ancien culte, un chef qu'ils pourraient rendre redoutable. Il avait raison de le craindre. Julien lisait en secret les discours de l'éloquent rhéteur qu'il ne lui était pas permis d'entendre; l'*Iliade* était son Évangile; Homère et Platon les enchanteurs de son esprit[1], et il se faisait secrètement initier à Pergame, par un élève de Jamblique, aux doctrines néo-platoniciennes; à Éphèse, par un thaumaturge, aux mystères de la religion condamnée[2]. Il s'était d'abord adressé au vieil Ædisius : « Mon corps est en ruine, avait répondu le sage, c'est un édifice qui tombe; interrogez mes enfants. » Les fils de son âme étaient Maxime et Priscus, que Julien gardera près de lui jusqu'à sa mort.

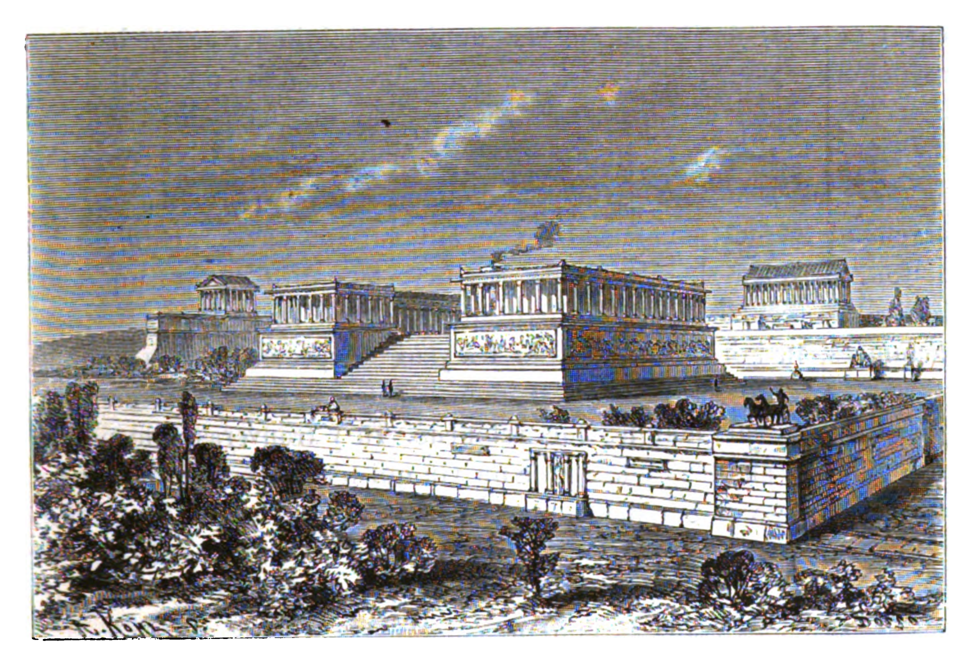
Il divisait sa vie en deux parts : l'une pour l'empereur et sa cour soupçonneuse; l'autre pour lui-même, cachant avec soin ses préférences et, sous cette contrainte, s'enfonçant de plus en plus dans sa haine pour le culte qui lui imposait ce mensonge. Ce n'était pas l'héroïsme des chrétiens allant à la mort plutôt qu'au parjure. Mais le paganisme n'a jamais fait de martyr, et Julien ne croyait pas qu'il dût

[1] Julien, qui écrivait et qui parlait en grec, excepté dans ses fonctions officielles, semble ne pas connaître la littérature latine, quoique Libanius dise qu'il avait lu un petit nombre d'auteurs latins. Ce fut un contre-poids utile dont son esprit manqua; mais il manquait même aux plus illustres docteurs de l'Orient, à Grégoire de Nazianze, à saint Basile, à presque tous les Pères du concile de Nicée, auxquels il fallut traduire en grec le discours d'ouverture de Constantin. Je ne veux pas dire que le latin aurait guéri l'esprit disputeur des Grecs; mais je remarque que la plupart des hérésies, et la plus grande de toutes, l'arianisme, sont nées dans l'Orient hellénique, tandis que l'Occident latin n'en fut pas sérieusement troublé. Si les Grecs du quatrième siècle avaient entretenu un commerce familier avec Cicéron, Salluste, César, Tite Live, Tacite et les grands jurisconsultes de Rome, leur subtilité loquace se fût changée en une éloquence contenue. Ils auraient eu le sentiment du réel et le patriotisme, qui leur manqua absolument et que l'on retrouve au moins dans quelques paroles désolées du Pannonien saint Jérôme. La littérature latine est une grande école de raison et de patriotisme; la littérature grecque du quatrième siècle ne le fut pas. Ce n'est point que les peuples de l'Occident aient eu en ce temps-là plus de dévouement à la chose publique. Leur langue et leur esprit se prêtaient mal aux discussions métaphysiques, et, sans avoir des vertus sociales plus actives, ils demandaient moins à leur religion des sujets de controverse que des consolations et des espérances. Cependant le plus grand docteur de l'Église latine, saint Augustin, semble, par ses subtilités, avoir respiré quelque souffle venu de l'Orient.

[2] Grégoire de Nazianze (*Invect.*, I, 55-56), qui recueille soigneusement tous les contes faits sur Julien, prétend que, au milieu de la cérémonie, le néophyte, effrayé par les apparitions, fit instinctivement le signe de la croix et qu'aussitôt les fantômes disparurent. Nous avons déjà vu (t. VI, p. 599) cette croyance au pouvoir du signe de la croix pour chasser les démons.



soumettre sa conscience religieuse aux actes extérieurs qui lui étaient imposés. Il s'agissait d'ailleurs de la plus grave des questions politiques : les dieux seront-ils décidément vaincus et Jésus à tout jamais triomphant? Dans la lutte contre les Galiléens, Julien vit une cause sacrée dont il était le défenseur désigné par les oracles qu'on faisait déjà courir parmi les païens[1]. Avec cette pensée, la dissimulation



Pergame. — Restauration de l'autel de Zeus et d'Athèna[2].

n'était plus une honte : personne n'a jamais flétri la folie feinte par Solon ou par le premier Brutus; Platon, qui ne croyait pas aux dieux d'Athènes, en avait parlé de manière à éviter la ciguë, et Libanius loue Julien « d'avoir obéi à la prudence »[3].

Appelé à Milan, après la mort de son frère, comme un suspect que Constance voulait tenir sous sa main, il y vécut sept mois sans être un seul jour assuré du lendemain[4]. Quand les courtisans aperçurent cet homme petit, trapu, à l'air gauche, la barbe taillée en pointe, avec un manteau grec sur les épaules, les sarcasmes éclatèrent d'autant plus librement que le nouveau venu paraissait fort mal en cour.

[1] Sozomène, V, 2; Théodoret, III, 3.
[2] O. Rayet, *Monuments de l'art antique*.
[3] Libanius, t. II, p. 270, édit. de 1627.
[4] .... περὶ τῶν ἐσχάτων.... κινδυνεύων (Julien, *Lettre à Themistius*).

Une femme, l'impératrice Eusebia, le sauva[1]. Fut-elle touchée de pitié en voyant ce dernier rejeton d'une race illustre réduit à supporter silencieusement les insolences des eunuques et des gardes du palais, ou, n'ayant point d'enfants, voulut-elle se préparer un appui en cas de mort de son époux? Les natures élevées sont si rares dans cette famille, que, pour en trouver une, je veux croire à la générosité de celle que Julien appelait « la belle et bonne Eusebia »[2]. Elle obtint pour lui de l'empereur une audience : Julien y gagna la permission de retourner vivre obscurément en Asie, sur un petit bien de sa mère, dont il fit une agréable description, lorsqu'il le donna plus tard à un de ses amis. « Il n'est pas, lui écrit-il, à plus de 20 stades de la mer, et on n'y est point étourdi par les clameurs des marchands et des matelots. En montant sur un tertre voisin de la maison, tu verras la Propontide, ses îles, la cité qui porte un nom illustre; et, couché avec un livre au milieu du thym et des herbes parfumées, tu auras pour reposer tes yeux le spectacle de la mer et des vaisseaux qui la traversent. Dans mon enfance, ce lieu faisait mes délices, et j'y suis maintes fois retourné. Tu y trouveras une petite vigne que j'ai plantée : elle donne un vin qui n'a pas besoin du temps pour être d'une saveur délicieuse. Pourquoi, me diras-tu, ne pas en avoir planté davantage? Je fais plus volontiers la cour aux Nymphes qu'à Bacchus; et il y avait toujours sur ma table assez de vin pour moi et pour mes convives dont le nombre, tu le sais, n'est jamais grand[3]. »

Tandis que Julien se faisait vigneron, afin d'échapper aux regards de Constance, celui-ci vivait au milieu des soupçons et en crainte perpétuelle. D'imprudentes paroles, qu'un gouverneur de la Pannonie laissa échapper dans un festin, furent transformées en un complot que l'empereur punit par d'atroces tortures et des exécutions; dans le même temps, Sylvanus était poussé en Gaule à se révolter. L'empire parut à Constance plein de trahisons, et, de peur que le frère de Gallus ne soulevât les provinces orientales qu'il avait habi-

[1] Après la mort de sa première femme, sœur de Julien, Constance avait épousé, à la fin de 352 ou au commencement de 353, Eusebia, qui était de maison consulaire.

[2] Je ne parle pas d'une thèse ridicule : celle de l'amour d'Eusebia pour Julien que, dans toute son existence, elle ne vit qu'une fois au commencement de 355 et quelques jours seulement à la fin de cette même année. Eusebia était fort belle (Amm. Marcellin, XVIII, 3), mais Julien, personnage austère et froid dont toutes les passions étaient dans la tête, ne pouvait être le héros d'un roman d'amour. Libanius (II, 325) le disait plus continent qu'Hippolyte.

[3] *Lettre* 46.

tées longtemps, il lui envoya l'ordre de passer en Grèce, où Julien ne possédait pas un champ et ne connaissait pas un homme[1]. Le prince se rendit à Athènes (juillet 355).

La prudence de Constance n'était point de la sagesse. Depuis qu'Alexandrie et les grandes cités asiatiques étaient occupées des querelles suscitées par la nouvelle théologie, Athènes était redevenue le centre le plus vivant de l'hellénisme. « Chaque terre, disait Himerius, porte son fruit; celui d'Athènes est l'éloquence. » On y croyait aux dieux, du moins on en parlait avec l'art des rhéteurs ou la subtilité des sophistes, et le christianisme y était soumis, dans ses dogmes et dans son histoire, à une critique animée et brillante. Quand, au milieu de cette foule de maîtres et de disciples, Julien parut avec le manteau des philosophes, lorsqu'on le vit chercher à tout connaître et bientôt lutter avec les plus habiles, beaucoup de païens mirent en lui leurs espérances, tandis que les chrétiens, devinant leur secret ennemi, disaient : « Quel monstre Rome nourrit-elle ici[2]? » Cependant il ne montrait à personne le fond de sa pensée, si ce n'est à l'hiérophante d'Éleusis qu'il alla secrètement consulter[3]; et ces ardeurs de lettré, cette curiosité sincère, qui le faisaient vivre en un passé lointain et dont, à Milan, les courtisans se moquaient, lui servaient de sauve-garde contre les soupçons de l'empereur.

Depuis la défaite de Magnence, Constance résidait à Milan. La guerre avec la Perse, guerre de surprises et de pillages, pouvait être laissée, sans grave inconvénient, aux généraux qui commandaient en ces quartiers; sur le bas Danube rien ne bougeait encore. De sérieux dangers, au contraire, se montraient en Occident et faisaient oublier à l'empereur Antioche et Constantinople, pour rester au voisinage de la Gaule et de l'*Illyricum*. La frontière pannonienne était toujours inquiétée par les Quades et les Sarmates. Constance avait dû, en 354, courir aux Alamans qui, maîtres des Terres Décumates, cherchaient à s'établir dans le nord de l'Helvétie; et de la Gaule arrivaient de désastreuses nouvelles. Pour augmenter ses forces, Magnence avait dégarni la frontière rhénane que la révolte de Sylvanus n'avait pas fortifiée, et, à la mort de ce chef, les Barbares avaient combiné

[1] Julien, *Lettre à Themistius*.

[2] Paroles de saint Grégoire de Nazianze, qui était alors à Athènes et qui regretta que Constance n'eût pas tué Julien, comme les autres, en 337 : .... κακῶς σωθέντα. Saint Basile se trouvait aussi dans cette ville, et Julien eut des relations avec eux.

[3] Eunape, *Maximus*, p. 475-476.

une attaque générale. Les Alamans s'étaient jetés sur la Ire et la IIe Germanie, les Francs sur l'intérieur de la Belgique, et quarante-cinq villes avaient été saccagées : parmi elles, Mayence, Strasbourg, Trèves, l'orgueil de la Gaule du Nord. Toute la rive gauche du Rhin, depuis le lac de Constance jusqu'à la Batavie, fut occupée à demeure par ces Barbares; et, tandis qu'un immense butin, une foule de captifs, étaient emmenés dans les forêts germaines, les routes qui menaient vers le centre de la Gaule se couvraient de troupes misérables : la femme traînant l'enfant, le fils soutenant le vieillard et, avec eux, quelques lourds chariots où étaient entassés les débris sauvés du pillage. Ils allaient maudissant les Germains, et l'empereur, et l'empire; leurs récits répandaient l'effroi, et souvent, sur leurs pas, arrivaient, comme une meute de loups suivant la piste du troupeau qui fuit, les bandes farouches aux longues moustaches fauves, à l'œil bleu irrité, aux cris sauvages, qui détruisaient hommes et choses, pour le seul plaisir de détruire. « Comment rendre son nom fameux? » demandait un chef barbare à sa mère : « Brise et tue. »

Tandis que ces désastres s'accomplissaient, le maître unique du monde romain assemblait des conciles, discutait avec les docteurs sur la consubstantialité du Fils et du Père, exilait les évêques dont la théologie ne ressemblait pas à la sienne et risquait de perdre la terre en prétendant régler les choses du ciel. Le cri de la Gaule désolée perça cependant au-dessus des disputes sur l'ὁμοούσιος et l'ὁμοιούσιος; Constance se décida à envoyer un général en Gaule. Mais lequel choisir? Ceux que leurs services mettaient en vue lui inspiraient des soupçons. Il craignait que les forces confiées au capitaine chargé de défendre les provinces occidentales ne lui donnassent la tentation à laquelle Magnence et Sylvanus avaient succombé. « Mieux vaut, lui disait Eusebia, un parent qu'un étranger. » Sur les instances de l'impératrice, il résolut de recommencer avec Julien l'épreuve qu'il avait faite en Orient, lorsqu'il avait appelé un membre de sa famille à occuper la première place, de peur qu'elle ne fût prise par un autre. L'épreuve n'avait pas réussi; mais Gallus avait été frappé pour sa mauvaise administration, non pour une révolte. Et qu'aurait-on à craindre de ce lettré d'Athènes dont l'esprit, toujours dans les nues, n'avait pas d'ambition terrestre, que de près ou de loin on tiendrait en laisse et qu'au besoin on précipiterait aussi facilement qu'on avait précipité son frère? Il lui donna avec le titre de césar la préfecture des Gaules (Gaule, Espagne, Bretagne). « Ce n'est pas un souverain



Athènes.

que j'envoie aux Gaulois, disait-il, c'est un mannequin portant l'effigie impériale. »

Julien voulait refuser. Le sentiment de la mission qu'il croyait tenir des dieux le retint[1]. Dès qu'il fut arrivé à Milan (oct. 355), les eunuques d'Eusebia s'emparèrent de lui; on lui rasa la barbe[2], on lui ôta son manteau et on le revêtit d'une chlamyde militaire sur laquelle on attacha une image de l'empereur qu'il dut toujours porter, afin que les peuples n'oubliassent pas quel était le maître véritable. « Sous cet accoutrement, dit-il lui-même, je faisais la plus triste figure de soldat. » Constance le présenta à l'armée, qui applaudit moins son nouveau chef que le *donativum* promis pour cette solennité.



Julien César[3].

Le héros de la journée gardait ses craintes. Lorsque les deux princes rentrèrent sur le même char au palais, Julien, poursuivi par le souvenir de son frère, répondit aux acclamations de la foule en se répétant à lui-même ce vers d'Homère : « Le Destin invincible et la Mort aux mains rouges l'ont saisi[4]. » Dans son manteau de pourpre, il voyait un linceul sanglant (6 nov. 355).

Constance lui fit épouser sa sœur Hélène, triste union qui ne lui donna point de fils et que la mort rompit de bonne heure. Cette fille de Fausta, plus âgée que Julien, semble n'avoir eu place ni dans son cœur ni dans son souvenir; ses nombreux ouvrages parlent quelquefois de l'Hélène d'Homère, jamais de la sienne. Il était pauvre; son mariage lui valut de riches présents : le plus précieux pour lui fut une collection des meilleurs écrivains grecs, don particulier et délicate attention d'Eusebia. Cette bibliothèque ne le quitta plus : dans ses expéditions, il emporta toujours quelques-uns de ces livres. Il





Monnaie représentant Julien et Hélène[5].
(Cohen, t. VI, pl. XII, n° 12.)

[1] Théodoret, III, 3.

[2] Il la laissa repousser après son avénement.

[3] FL. CL. IVLIANUS NOB. CAES. et la tête nue de Julien. Au revers, GLORIA REI PUBLICAE et deux figures supportant un écusson sur lequel se lit la légende : VOTIS. A l'exergue, KONS XI. (Monnaie d'or.)

[4] *Iliade*, V, 83.

[5] Julien et Hélène avec les attributs de Sérapis (le *modius*) et d'Isis (la fleur de lotus). A la face : DEO SARAPIDI; au revers, le Nil, tenant un navire et un roseau, accoudé sur une urne d'où les eaux s'écoulent. (Petit bronze.)

y prenait instruction et plaisir; il y trouva de plus ce qu'il n'y cherchait pas : la popularité qui, malgré les passions religieuses, reste attachée à son nom. Par ce goût des lettres, Julien est des nôtres; et les poëtes, les orateurs, les philosophes, qu'il aima, ont plaidé pour lui dans la postérité. La réputation d'écrivain qu'il avait déjà lui fit pourtant commettre une mauvaise action. Il se crut obligé, ou on lui persuada de répondre aux soudaines faveurs dont il était l'objet par un témoignage public de gratitude. Feignant d'accepter la thèse officielle que les massacres de 337 étaient l'œuvre d'une soldatesque mutinée, et la mort de son frère un châtiment rigoureux, mais légitime, il lut, dans une des fêtes célébrées à l'occasion de son avénement, un discours adulateur sur les vertus et les exploits de Constance qui dut singulièrement coûter à sa franchise : c'était sa rançon; nous aurions aimé qu'il la payât autrement.

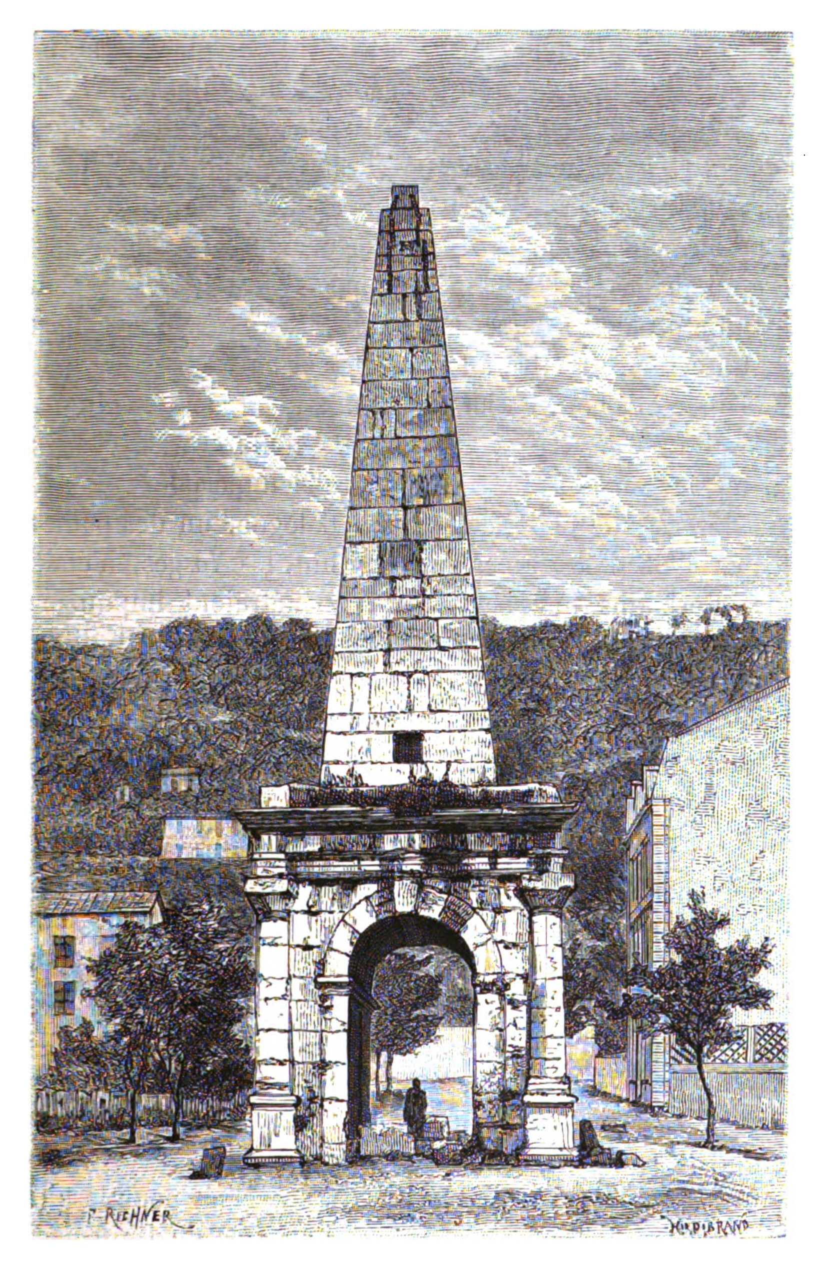


Livres (*volumina*) trouvés à Herculanum. (Musée de Naples.)

Le 1er décembre 355, le césar quitta Milan avec l'empereur, qui l'accompagna jusqu'à Pavie et voulut partager avec lui le consulat de l'année suivante. Constance l'appelait son frère; Julien portait sur sa poitrine l'image de Constance, et la foule admirait cette concorde fraternelle : « amitié de loup », dit Julien [1], qui cachait une méfiance réciproque. Sous prétexte d'organiser le service, autour du nouvel *imperator*, d'une manière digne de son titre et de sa naissance, Constance avait éloigné de lui ses amis et ses serviteurs [2]; de minutieuses instructions réglèrent son état de maison, jusqu'au menu de sa table; et les généraux de l'armée des Gaules « reçurent l'ordre écrit d'avoir toujours l'œil ouvert sur sa conduite »; Marcellus, leur chef, eut plein pouvoir sur l'armée. Afin que les soldats ne pussent voir en Julien le distributeur des grâces, il ne fut pas autorisé à leur faire la gratification habituellement accordée pour la nomination d'un césar, et il fut tenu, comme un officier en sous-ordre, de rendre compte de tous ses actes à l'empereur [3]. C'était le système qui avait été suivi à

[1] *Lettre* 69.
[2] Moins le médecin Oribase, qu'il lui fut permis de garder.
[3] .... *tanquam adparitorem, super omnibus gestis ad Augusti scientiam referri* (A. Marcellin, XVII, 11). Voyez, ci-dessus, p. 233-234.

Antioche; on a raison d'y reconnaître l'esprit défiant de Constance; il faut y voir aussi des précautions justement prises contre l'inexpé-



Vienne : Monument antique dit *le Péan de l'aiguille.*

rience d'un jeune prince en qui personne ne pouvait soupçonner un grand général.

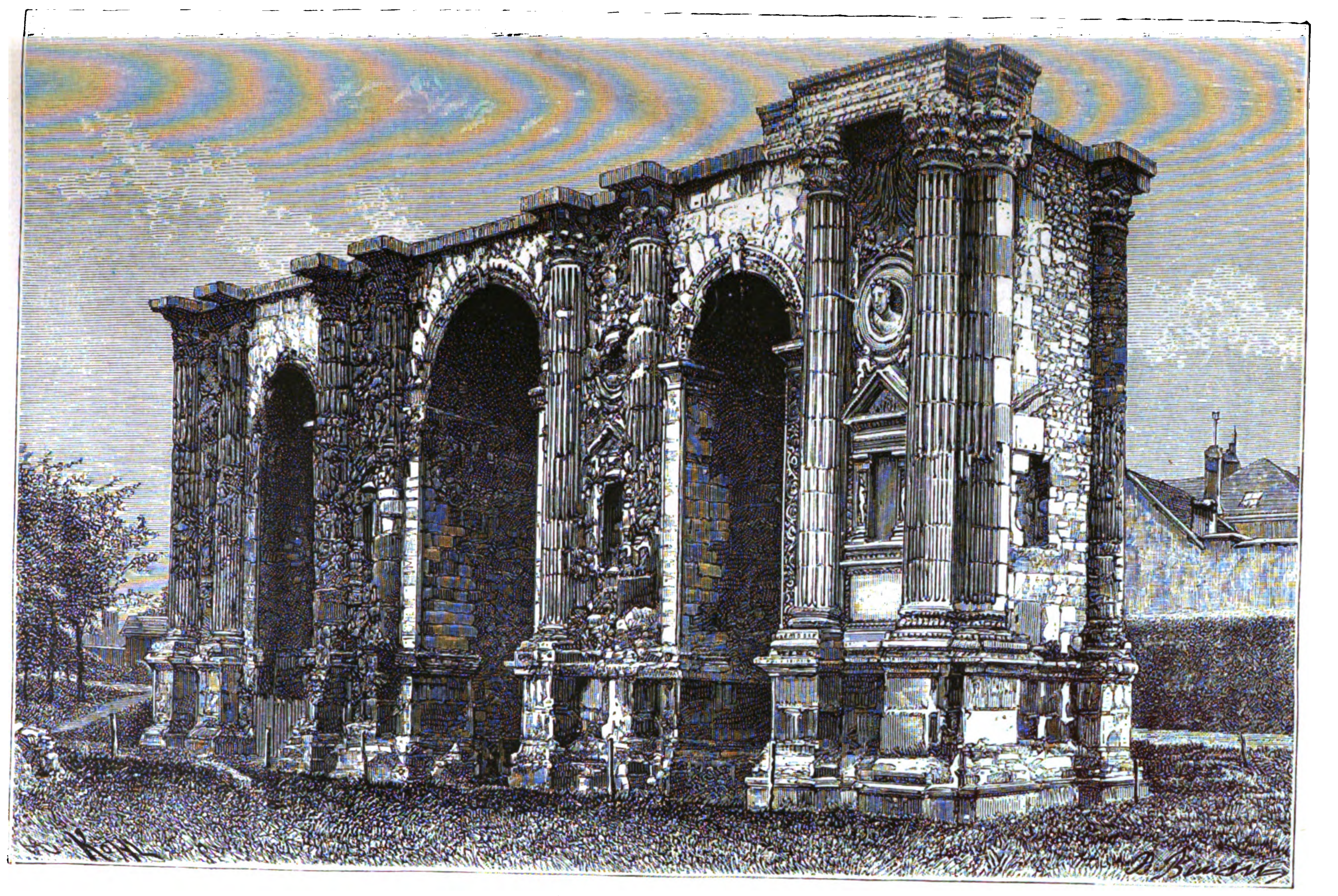
Julien s'arrêta à Vienne, qui, par ses somptueux monuments, méri-

tait encore l'épithète que Martial lui donne : « Vienne la Belle »[1]. Le 1er janvier 356, il y prit les insignes du consulat, et, quatre mois durant, il étudia, dans l'histoire des grands capitaines, la stratégie; au camp, le maniement des armes et la gymnastique militaire. « O Platon, disait-il, vois ce que l'on fait d'un philosophe! » Au bout de ce temps, le philosophe était un soldat; il savait, du moins, tout ce que les livres peuvent enseigner; la pratique du commandement en fera bientôt un général tout à la fois audacieux et prudent. Dans la Gaule entière, personne peut-être ne connaissait son nom. Mais la venue d'un prince de la famille impériale parut à ces populations affolées une promesse de sérieuse assistance; les soldats étaient ravis de voir un césar se mettre à leur école, et de vieux généraux se prenaient d'affection pour ce jeune homme austère qui sollicitait leurs récits de guerre, écoutait leurs conseils et ne croyait pas avoir tout appris, le jour où il avait revêtu la robe impériale.

L'état de la Gaule était lamentable. Cologne, un des boulevards de l'empire, venait d'être saccagée; le Rhin, les Vosges, n'étaient plus pour les Germains une barrière; ils pénétraient impunément jusqu'au cœur du pays : Autun, qu'ils assiégèrent, fut difficilement sauvé par sa garnison et par les vétérans qui s'étaient jetés dans la place. L'été venu, Julien se rendit dans la vaillante cité pour en féliciter les défenseurs (23 juin); puis il gagna, en se battant, Auxerre, Reims et les villes de la Moselle. Les Barbares reculèrent devant cet élan que, depuis Constantin, ils n'avaient pas vu aux troupes romaines. En Alsace, ils subirent un sérieux échec qui permit au césar de rentrer dans Trèves et dans Cologne, dont il releva les murs. De là il remonta la vallée du Rhin pour appuyer les opérations de Constance, qui faisait dans la Rhétie une expédition heureuse contre les mêmes adversaires; puis il revint à Sens passer l'hiver de 356-357.

Pour donner à ses troupes de meilleurs quartiers, il les répartit en plusieurs villes et ne garda que peu de monde avec lui. Ces dispositions faillirent être cause d'un désastre. Dispersés pour le pillage, les Barbares avaient été surpris et refoulés au delà du Rhin par une attaque résolument conduite; lorsqu'ils apprirent, par des transfuges, la faiblesse du corps que le césar avait conservé près de lui, ils for-

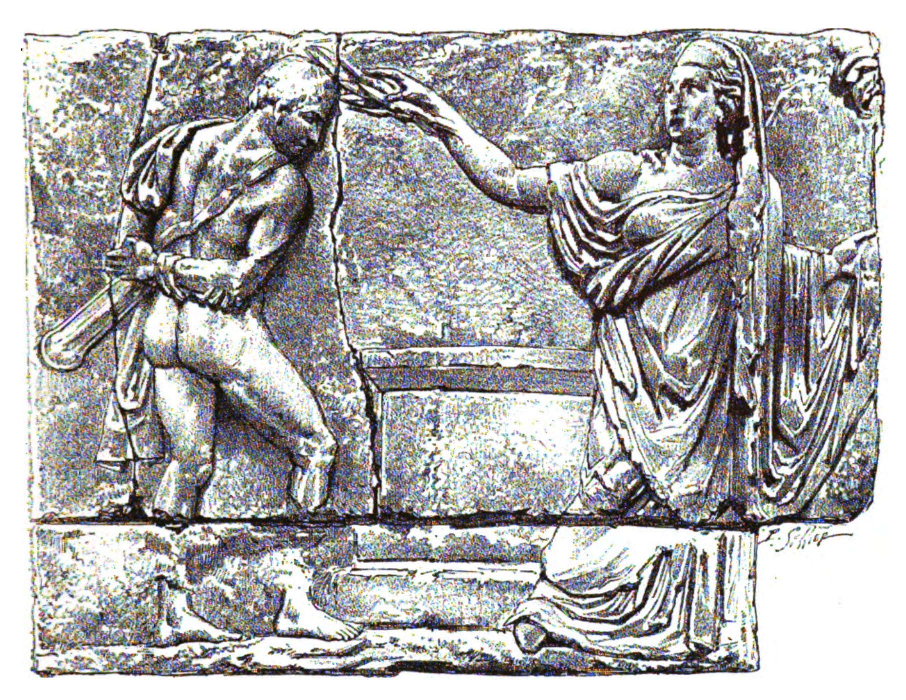
[1] On y trouve fréquemment des débris de marbres précieux et des tronçons de corniche taillés en d'énormes blocs de marbre blanc magnifiquement ouvragés. (Allmer, *Revue épigr. du midi de la France*, 1882, p. 318.)



Porte de Mars, à Reims.



mèrent le plan audacieux d'enlever Julien au milieu de ses canton-



Bas-relief du musée de Sens.

nements. Se glissant entre les postes romains, ils parurent soudainement au pied des murs de Sens ; mais on y faisait bonne garde. Durant un mois, ils tinrent la ville assiégée, sans que Marcellus, qui se trouvait dans le voisinage, essayât de la secourir. Le césar se défendit bravement et lassa les Barbares, qui se retirèrent. Soit trahison, soit incapacité, Marcellus était coupable ; il fut rappelé, et l'empereur, comprenant que son excès de prudence pouvait devenir un excès de témérité, rétablit l'unité du commandement, en plaçant toute l'armée gauloise sous les ordres de Julien.



Bas-relief du musée de Sens.

Le césar, enfin investi de réels pouvoirs, reconnut cette grâce par

un nouveau panégyrique de Constance, qui ne lui fait pas plus d'honneur que le premier. Ce genre faux, où domine une rhétorique verbeuse hérissée de citations classiques, était fort à la mode[1] et ne gênait pas plus la conscience des rhéteurs, habitués à soutenir les thèses les plus extravagantes, que la défense de grands coupables



Carte pour les campagnes de Julien en Gaule, en Germanie et dans la Pannonie.

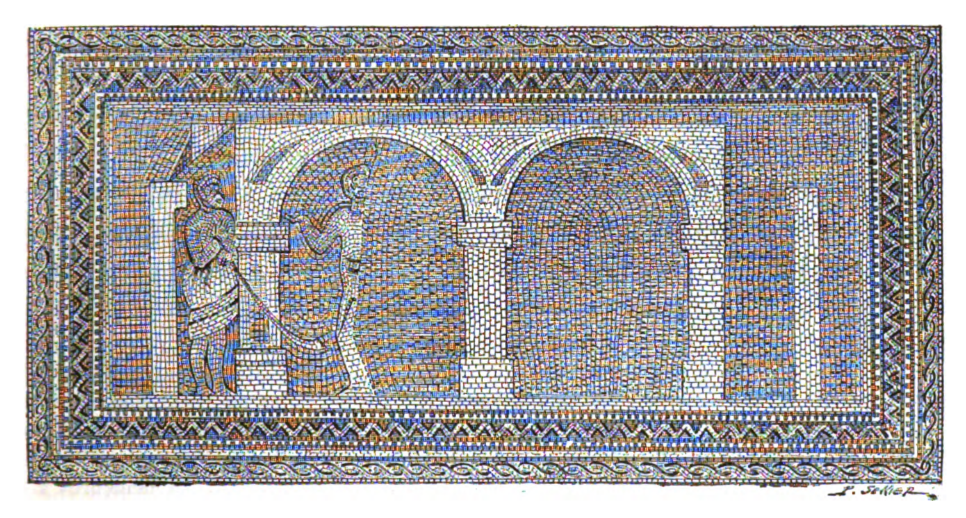
n'embarrasse certains de nos avocats. C'était une question d'art et une seule chose importait : que les périodes parussent bien cadencées. Julien lui-même se moque de cette éloquence mensongère qu'on admire « quand elle a su grandir ce qui est petit[2] ». Il se dédommagea par un éloge véridique qu'il envoya en même temps à Rome, celui de sa bienfaitrice, l'impératrice Eusebia[3].

[1] Quelques années auparavant, Rome avait dressé une statue au rhéteur Anatolius, avec cette inscription : Η ΒΑΣΙΛΕΟΥΣΑ ΡΩΜΗ ΤΟΝ ΒΑΣΙΛΕΥΟΝΤΑ ΤΩΝ ΛΟΓΩΝ (Eunape, *Vies des philos. et des sophistes*. p. 492, édit. Didot).

[2] Dans le 2e Panégyrique, § 23.

[3] Julien chargea sa femme Hélène d'aller remettre elle-même ces deux éloges. Elle venait

L'armée des Gaules ne montait pas à plus de 13 000 hommes[1], mais il s'y trouvait de vaillants soldats, comme ce tribun légionnaire qui fut plus tard l'empereur Valentinien. Elle se dirigea, dans l'été de 357, sur les Vosges pour donner la main au maître de l'infanterie, Barbation, que Constance avait envoyé d'Italie vers Bâle avec de plus grandes forces[2]. Un parti d'Alamans se coula entre les deux armées et courut sur Lyon qui les repoussa. Quand ils revinrent, chargés de butin, Julien avait fermé les défilés des Vosges et pas un de ces pillards ne passa. Mais Barbation ne sut pas arrêter ceux qui arrivèrent de son côté; il ne fut pas plus habile en essayant de jeter un pont sur le



Mosaïque de Grand dans les Vosges[3].

Rhin et perdit beaucoup de monde dans une rencontre avec les Barbares. Ces échecs relevaient la gloire de Julien. Avant de descendre

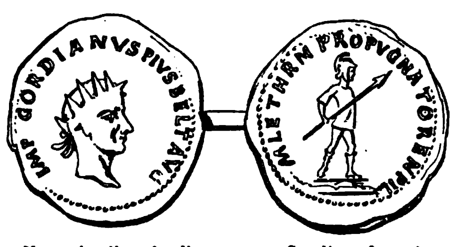
d'accoucher d'un fils mort en naissant. Elle en eut un autre qui ne vécut pas. On prétendit qu'Eusebia, jalouse de l'affection de Julien pour Hélène et ne voulant pas qu'elle eût les honneurs et les avantages de la maternité, quand elle-même ne les avait pas, l'avait fait avorter par des breuvages qui la rendirent à toujours stérile. C'est l'honnête Amm. Marcellin qui nous le dit. Je n'en crois rien pourtant. Dans ces révélations de manœuvres ténébreuses, provoquées à trois ou quatre cents lieues de distance, sous les yeux du fidèle ami de Julien, le médecin Oribase, je ne vois que les médisances d'une cour frivole et méchante.

[1] C'est le chiffre qu'un transfuge révéla aux Alamans et que Marcellin tient pour véritable (XVI, 12).

[2] Barbation était sous les ordres directs de Constance et non pas sous ceux de Julien. Il y eut donc de sa part incapacité, mais non trahison à l'égard du césar. Il avait 25 000 hommes, d'où il résulte que l'armée de l'empire d'Occident ne pouvait disposer, pour un grand effort contre les Germains, que de 38 000 hommes.

[3] Sur la récente découverte de cette mosaïque représentant la scène d'un théâtre, voyez les *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, t. XI, p. 211, 1883.

en Alsace, qui était menacée d'une invasion formidable, il avait prudemment fortifié Saverne, une des portes de la Gaule, et assuré de trouver, au besoin, ce refuge derrière lui, il était allé à la rencontre de l'ennemi dans la direction de Strasbourg. Presque toute la nation alamannique s'était levée ; sept rois avaient franchi le Rhin à la tête d'une élite de 35 000 guerriers[1]. C'était le plus grand effort que la barbarie eût encore fait, de ce côté, contre l'empire. Lorsque les Alamans, dans leurs combats contre Barbation, avaient vu fuir les soldats qu'aux insignes des boucliers ils avaient reconnus pour ceux qui les avaient jadis vaincus[2], leur cœur s'était enflé de confiance et d'orgueil. Aussi le prirent-ils de très-haut avec Julien. Avant l'action, ils le sommèrent d'évacuer un pays qu'ils disaient leur appartenir, tant il s'y était infiltré déjà de sang germanique[3], et ils lui montrèrent les lettres de Constance qui avait paru leur abandonner cette province, lorsqu'il les sollicitait d'y entrer pour faire une diversion contre Magnence. La réponse fut terrible : six mille d'entre eux restèrent sur la place. Julien, reconnaissable à l'enseigne portée derrière lui, un dragon de pourpre, s'était montré partout et, au



Monnaie d'or de l'empereur Gordien frappée chez les Barbares.

[1] Une partie de ces guerriers servaient en vertu de traités d'assistance mutuelle convenus entre les tribus ; les autres étaient *soldés*. Voilà donc les Germains en possession de corps réguliers. (Amm. Marcellin, XVI, 12.) Un peu plus loin (XVII, 1), le même auteur montre les Alamans se bâtissant des demeures à la mode romaine, *ritu romano*, au milieu de champs bien cultivés, et nous avons des monnaies d'or frappées chez les Barbares, à l'imitation des monnaies impériales. Cf. Eckhel, t. VII, p. 316, 330, etc. Enfin certains usages des nations civilisées s'établissaient en Germanie : la commune frontière des Alamans et des Burgondes était marquée, dit A. Marcellin, par des bornes, *terminales lapides*. Ce sont ces efforts pour sortir de la barbarie qu'il eût fallu encourager, et non pas la transplantation des tribus germaniques dans les provinces romaines.

[2] Amm. Marcellin, XVI, 12 : .... *scutorum insignia contuentes norant eos*.... etc. Ailleurs (XXXI, 10) il parle des *arma imperatorii comitatus auro colorumque micantia claritudine*. L'usage de placer sur les boucliers des signes de reconnaissance est fort ancien. Il existait chez les Grecs. Cf. Pausanias, *Messénie*, 28, § 5. Böcking (*Not. dign.*, t. I, *Einleitung*, p. 93 et suiv.) en cite beaucoup d'exemples. Dion Cassius (LXVII, 10) dit que, durant la guerre Dacique, un général romain fit mettre sur les boucliers des soldats leur nom et celui de leur centurion. Végèce (II, 18) le répète en ajoutant que, pour se reconnaître dans la mêlée, les soldats peignaient de certaines figures sur leurs boucliers. On régularisa cette habitude, et chaque corps eut ses *armes parlantes* qui restèrent sa propriété, comme au moyen âge chaque chevalier aura ses armoiries héréditaires. La *Notitia dignitatum* en donne de nombreux exemples.

[3] .... *barbari qui domicilia fixere cis Rhenum* (Amm. Marcellin, XVI, 11).

moment décisif, avait ramené au combat ses cataphractaires ébranlés. Un grand nombre de fugitifs se noyèrent dans le Rhin, ou furent tués en essayant de se sauver à la nage; parmi les captifs se trouva le plus fameux de leurs rois, Chnodomar, qui avait été la terreur de la Gaule. Au lieu de le jeter aux bêtes, Julien l'envoya à Constance (août 357)[1]. Le vieux guerrier, interné à Rome, y vécut six ans.

Cette victoire mit la joie dans l'empire et l'effroi dans la Germanie. Julien en profita pour franchir le fleuve et porter le ravage chez ces éternels pillards; il ne sortit de leur pays que quand la neige commença de couvrir les hauteurs. Avant de repasser le Rhin, avec 20 000 captifs romains qu'il avait délivrés, il releva les défenses du fort construit par Trajan au confluent de la Nidda et du Mein[2]. C'était rendre à l'empire défaillant la fière attitude que, dans les jours heureux, Trajan lui avait donnée. Les Alamans effrayés sollicitèrent la paix; Julien ne leur accorda qu'une trêve de dix mois, à la condition qu'ils approvisionneraient de vivres le fort bâti contre eux.

Après cette brillante campagne, les soldats avaient droit à un repos bien gagné; mais leur jeune chef pouvait maintenant leur demander tous les sacrifices; quoiqu'on fût en plein hiver, il les conduisit sur la basse Meuse, où des Francs paraissaient vouloir faire un établissement durable. Les Alamans n'aimaient pas à s'enfermer dans les villes, qu'ils regardaient comme des tombeaux[3]; aussi une bataille en plaine, où l'avantage était à la tactique et à l'armement des Romains, avait suffi pour les chasser de la Gaule. Doués peut-être d'un esprit plus militaire, les Francs s'étaient fixés à demeure, depuis vingt ans, entre les embouchures de la Meuse et de l'Escaut, sur des terres à demi noyées, qui leur assuraient des refuges inexpugnables, et, pour s'étendre plus loin, ils comprenaient l'importance des positions fortifiées. Pendant que l'armée était au delà du Rhin, ils étaient venus relever deux vieux forts sur la Meuse, qui les rendaient maîtres de son cours, et d'où ils seraient partis au printemps pour pénétrer dans

[1] Amm. Marcellin raconte longuement et confusément cette bataille dont Julien parle avec modestie, se contentant de l'appeler une heureuse journée. On a accusé Constance de s'être ridiculement attribué l'honneur de cette victoire. Il n'a fait que suivre en cela un vieil usage romain. Le vainqueur véritable, fût-il resté bien loin du champ de bataille, était toujours celui sous les auspices duquel l'armée avait combattu, et le christianisme n'avait pas changé ce sentiment païen. Seulement Constance dépassa la mesure en rendant compte de cette bataille, comme s'il y avait assisté, et sans nommer Julien.

[2] *Hist. des Romains*, t. IV, p. 739.

[3] .... *Oppida ut circumdata retiis busta declinant* (Amm. Marcellin, XVI, 2).

l'intérieur du pays. Julien ne voulut pas laisser derrière lui ces hardis aventuriers. Durant cinquante-quatre jours des mois de décembre et de janvier, il les y tint assiégés, malgré la pluie, le froid et la neige. Des barques toujours en mouvement sur le fleuve y brisaient la glace et l'empêchaient d'y former un pont par où l'ennemi aurait pu s'échapper. La faim obligea les assiégés de se rendre. « On s'étonna, dit un contemporain, de les voir captifs, car la loi des Francs leur commande de vaincre ou de mourir. » Julien les envoya encore à Constance, qui les enrôla dans sa garde.

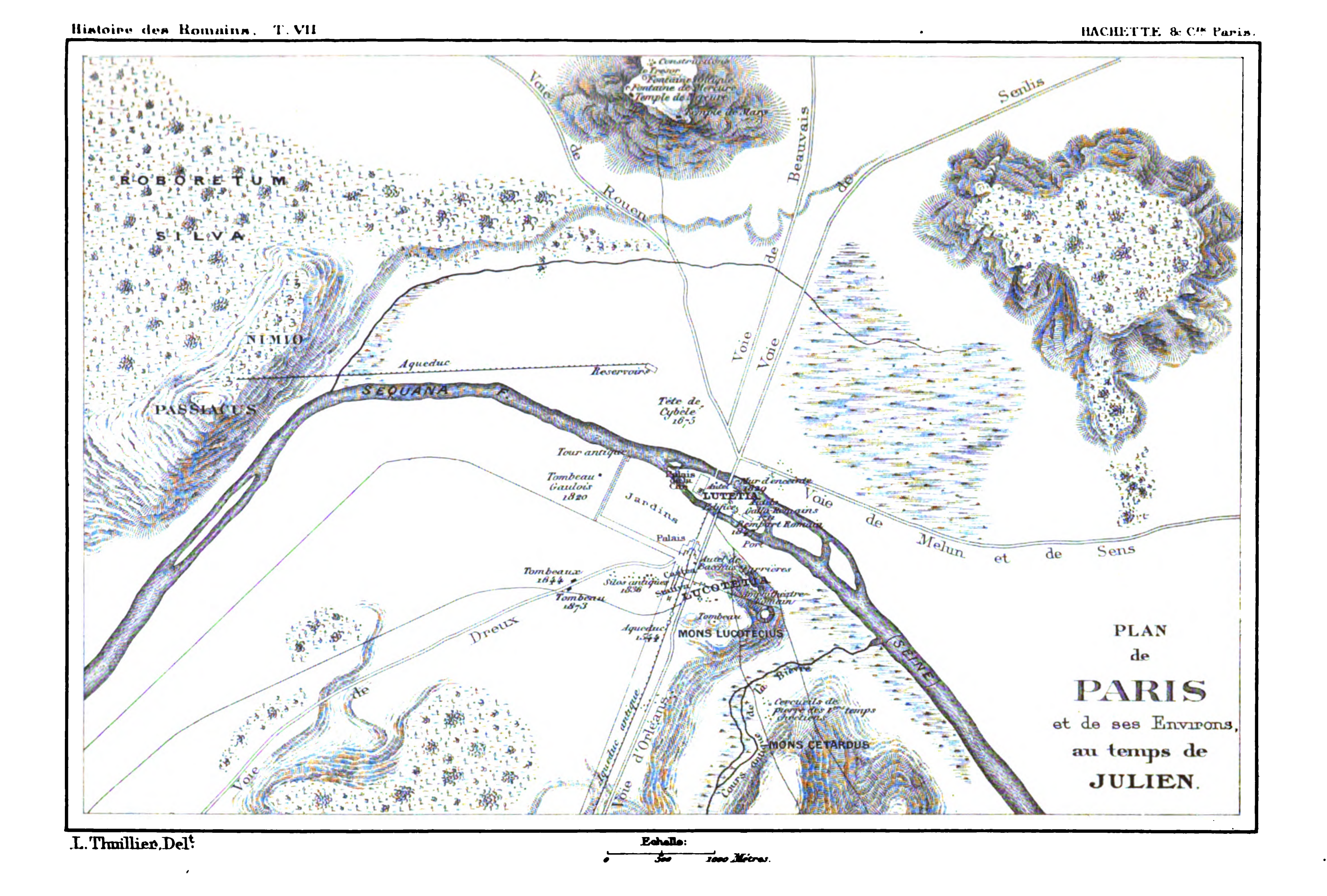
L'an d'après (358), bien avant que les blés ne fussent mûrs, il se remit en campagne en faisant porter à ses soldats pour vingt jours de biscuit, *buccellatum* [1]. Les Francs Saliens que les Quades avaient chassés naguère de la Batavie, surpris par une marche rapide, se reconnurent sujets de l'empire et s'engagèrent à lui fournir un corps de cavalerie. En retour, Julien leur abandonna la Toxandrie entre les embouchures de la Meuse et de l'Escaut [2]. Même succès avec les Chamaves, autre tribu franque qu'il força de retourner au delà du Rhin. Il avait exigé d'eux comme otage le fils de leur roi; mais le jeune chef avait disparu dans la bataille, et son père, le croyant mort, déplorait le malheur qui frappait sa race et son peuple. « Ton fils est vivant, » dit Julien, et lui montrant le captif il ajouta : « Je le garde, rien ne lui manquera, tant qu'il restera fidèle à mon amitié. » Ces hommes, habitués au meurtre, furent touchés d'un trait qui leur parut généreux et qui était habile. Longtemps après, on trouve encore des auxiliaires chamaves dans l'armée romaine.

Afin d'ôter aux Francs la tentation de sortir de leurs limites, Julien bâtit, sur la Meuse, trois châteaux forts qu'il approvisionna avec des blés tirés de la Bretagne. Une flottille nombreuse alla les chercher, et, en les rapportant, montra les enseignes de Rome le long des fleuves gaulois qui descendent à la mer du Nord, où depuis longtemps on ne les avait pas vues. Le préfet Florentinus avait proposé d'acheter aux Germains la liberté du passage, en leur donnant 2000 livres d'or; Julien s'y était refusé, et tel était l'ascendant pris par lui sur les Barbares, qu'ils n'osèrent rien tenter pour saisir cette riche proie. Une reconnaissance vivement poussée, durant l'automne, en Germanie, fit comprendre aux tribus d'outre-Rhin la nécessité de la

[1] Amm. Marcellin, XVII, 8. Les opérations militaires ne commençaient habituellement en Gaule qu'en juillet.

[2] Brabant septentrional, province d'Anvers et une partie du Limbourg.

HACHETTE & Cie Paris.



L. Thuillier, Del.t


THE ASTOR LIBRARY
NY

prudence, en face d'un général si actif. Aussi n'eut-il besoin, l'année suivante (359), que d'une promenade militaire au delà du fleuve, pour s'assurer que tout était tranquille sur cette frontière. Les Alamans apportèrent eux-mêmes les matériaux nécessaires à la reconstruction de sept villes, parmi lesquelles Bonn, Bingen, Andernach et Nuys, qui allaient être, avec Mayence et Cologne, les sentinelles de l'empire sur le Rhin.



Monnaie de Julien avec la légende : *Virtus Cæsaris* [1].

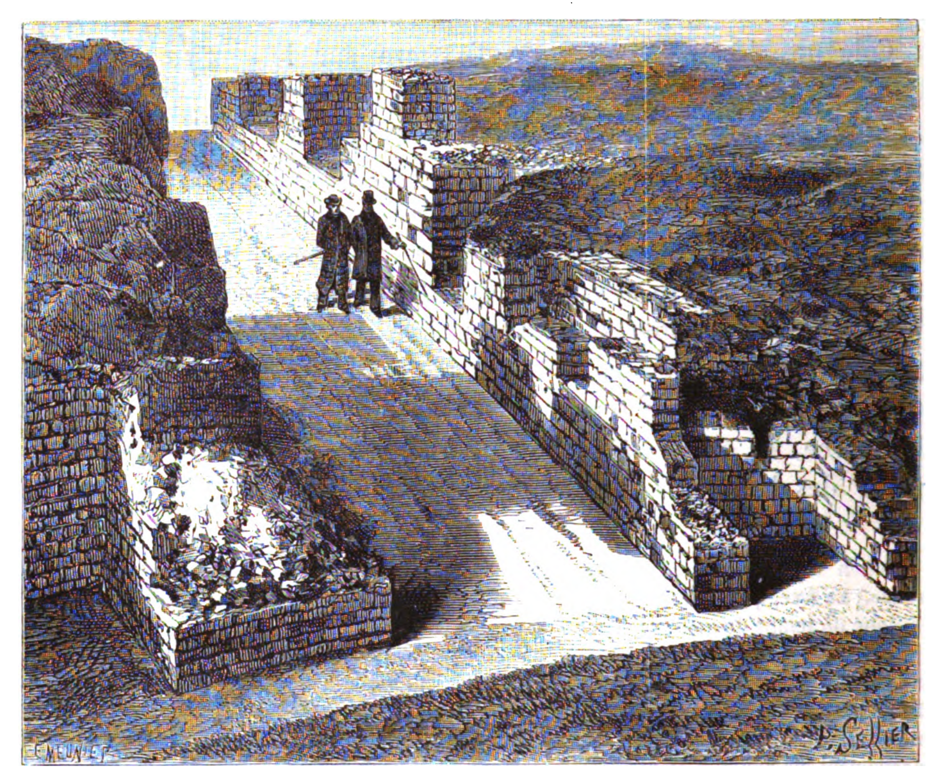
Dans l'intervalle des expéditions, Julien passait la mauvaise saison à Lutèce [2]. Assise au milieu du fertile pays si bien nommé l'Ile-de-France, presque au point de rencontre des trois vallées de l'Oise, de la Marne et de la Seine [3], sur les bords d'un fleuve aux paisibles allures, qui tombe dans la mer en face de la Bretagne, et naît non loin des lieux d'où la Saône et le Rhône descendent à la Méditerranée, Lutèce avait trouvé dans sa position géographique toutes les conditions d'une grande place de commerce, et elle l'était. Dès le temps de Tibère, la riche corporation des bateliers de la Seine, *Nautæ Parisienses*, s'était établie

[1] Julien tenant une haste et un globe ; de chaque côté, à ses pieds, un captif. (Moyen bronze.) La face, que nous ne donnons pas, porte en légende *Nobilissimus Cæsar*. La monnaie est donc du temps du gouvernement de Julien en Gaule.

[2] Il a fait, dans le *Misopogon*, une description véridique de cette ville. Il remarque que rarement le fleuve grossit ou diminue; qu'il garde presque dans toutes les saisons le même niveau, et que l'hiver y est très-doux à cause du voisinage de l'Océan, qui répand jusque-là une douce chaleur. « Les habitants ont des vignes, dit-il, même des figuiers que l'hiver ils enveloppent de paille. » Il constate l'influence de la mer sur la température des contrées voisines, ou ce que nous avons appelé le *climat marin*, et il parle, dans les *Césars*, § 2, des dieux qui sont soutenus au plus haut des airs par la légèreté de leur corps et par la *révolution de la lune*.

[3] « Le *Plan de Paris et de ses environs au temps de Julien*, que nous donnons hors texte, a été dressé d'après le *Plan de Lutèce* de M. Albert Lenoir, dont une nouvelle édition complétée par M. Jacquer a été jointe en 1882 à la 14e livraison de *Paris à travers les âges*. On y a cependant introduit un certain nombre de modifications, dont la plus importante est la distinction de *Lutetia* et de *Lucotecia*, qui remonte, comme l'indique Strabon, aux premiers temps de l'empire. *Lutetia* désignait l'île de la Cité où s'élevait l'ancien chef-lieu des *Parisii*, tandis que *Lucotecia* était le nom d'un *vicus* situé en grande partie sur la montagne Sainte-Geneviève. On n'a pas reproduit l'indication faite par M. Lenoir d'antiquités trouvées rue Vivienne, et sur l'existence desquelles le savant académicien s'appuie pour faire suivre à la voie de Rouen un trajet différent de celui de la rue Montmartre : M. de Longpérier a prouvé que ces antiquités avaient été apportées d'Italie au dix-septième siècle. En revanche, on a indiqué sur le parcours de la voie de Dreux (rue de Vaugirard) les découvertes de sépultures qui ont été faites en 1614 et en 1873. Enfin, on a substitué aux noms modernes du bois de Boulogne, de Passy et de Chaillot les noms latins qui désignaient ces localités. » (Note de M. Longnon, qui a bien voulu dessiner pour nous cette carte.)

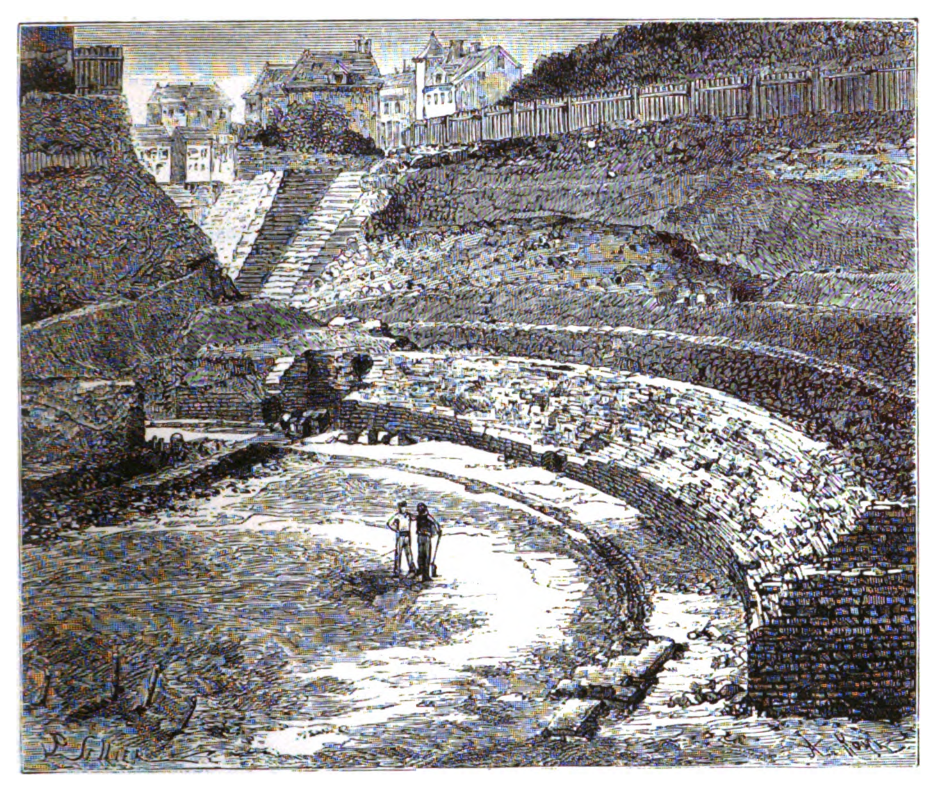
dans l'île de la Cité, comme en un navire à l'ancre au milieu du fleuve. Deux ponts de bois réunissaient les rives opposées, sur lesquelles s'étendaient : au nord la ville gauloise, au sud la ville romaine. Lutèce était aussi une importante position militaire. César s'y était souvent arrêté; les derniers empereurs en avaient fait une résidence impériale et ils y avaient formé des établissements militaires,



Arènes de Lutèce. (Entrée par la rue de Navarre.)

parce que cette ville devenait ce que Paris est aujourd'hui, le centre de la résistance à l'Allemagne. Une pointe hardie menait aisément les Barbares, du Rhin aux portes de Trèves, la capitale gauloise de Maximien Hercule et de Constantin, et ils en avaient plusieurs fois insulté les murailles. Pour eux, Lutèce était alors trop loin. Sur les pentes du coteau *Lucotecius*, qui porte le Panthéon, se trouvaient : au nord-est, une construction municipale : les arènes et un théâtre que l'on vient de retrouver; au sud-ouest, le camp des légions; entre les deux, le palais impérial, où un aqueduc amenait l'eau fraîche et pure des sources d'Arcueil[1]; sur l'emplacement de notre

[1] Un autre aqueduc amenait dans la ville gauloise les eaux des collines de Passy.



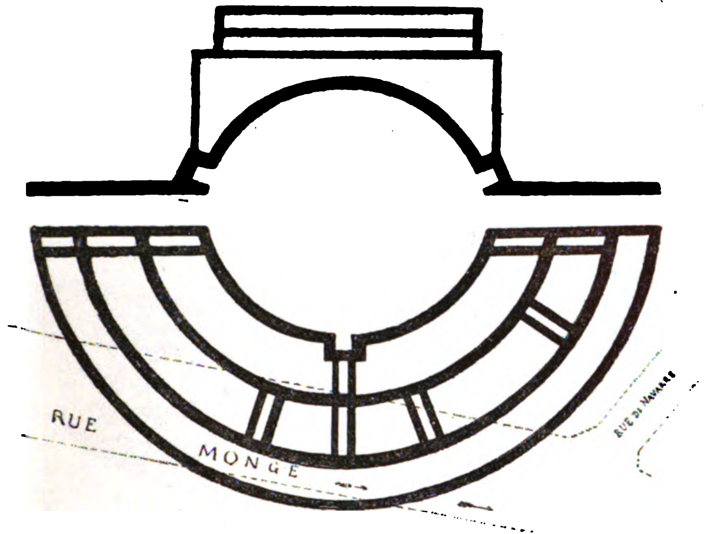
Portion des Arènes de Lutèce.



Autre portion des Arènes de Lutèce.

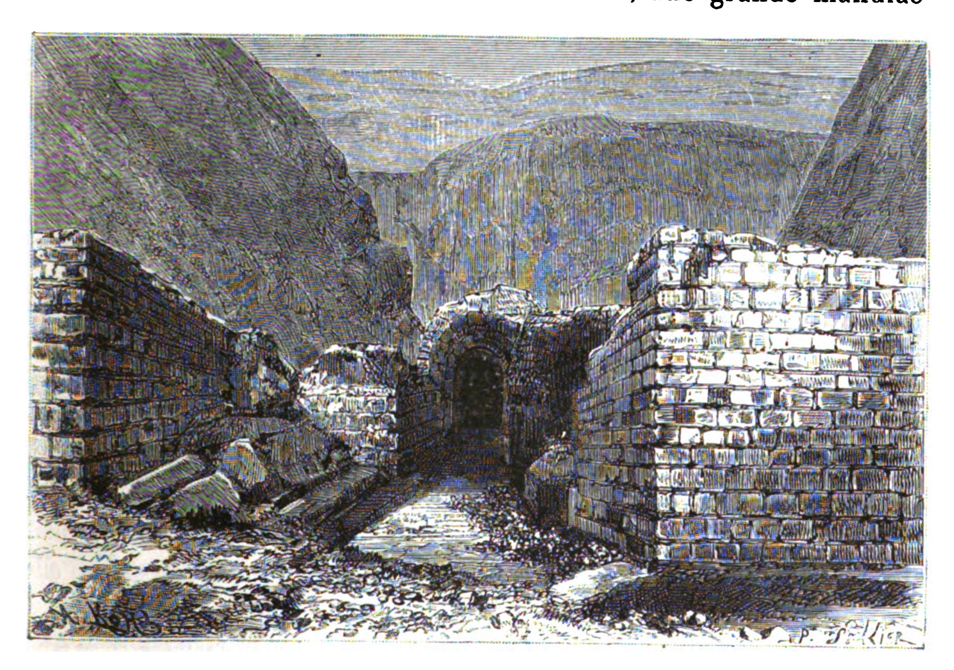

THE ASTOR LIBRARY
NY

ancien Hôtel-Dieu, les restes d'un monument triomphal probablement



Plan des Arènes de Lutèce.

postérieur à Julien; enfin, au mont *Lucotecius*, une grande manufac-

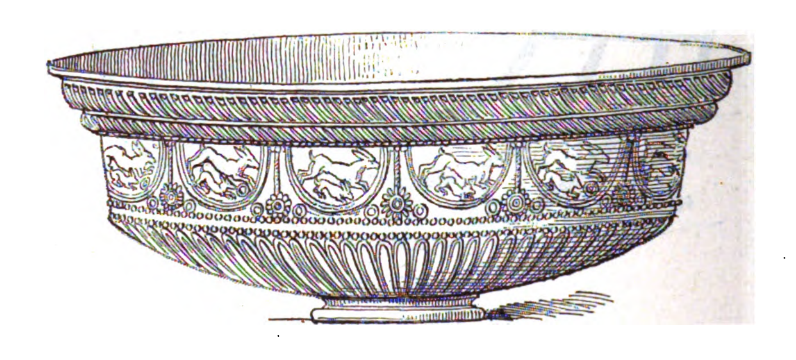


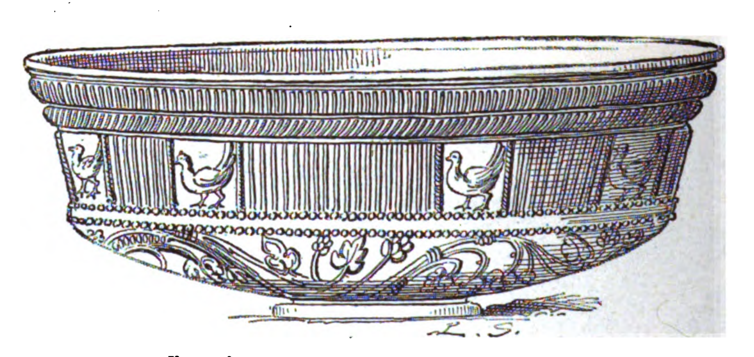
L'aqueduc ou égout des Arènes de Lutèce.

ture de poteries. On jugera du goût de nos vieux artistes parisiens par les deux vases que nous avons fait dessiner[1].

[1] Grivaud, dans ses *Antiquités gauloises et romaines* (1807), a donné un très-grand nombre

Chaque automne, Julien arrivait au palais des Thermes, qui a gardé son nom, et l'on voyait avec étonnement ce jeune victorieux mener dans la résidence impériale l'existence d'un sage[1]. Au plus fort de l'hiver, point de feu dans sa chambre; son lit était une peau de bête; son repas, la ration des soldats; et il partageait sa vie chaste et laborieuse entre les affaires et les livres. Il pourvut au besoin le





Vases de terre cuite de la fabrique de Lutèce.

plus pressant des provinces, celui d'une administration intègre et bienveillante aux contribuables[2]. Il empêchait le préfet du prétoire, Florentius, d'augmenter l'impôt; et pour lui prouver qu'il demandait trop, il refaisait ses comptes. Jamais un délateur à sa porte; mais qui venait réclamer justice était sûr de gagner sa cause, si elle

de fragments trouvés dans les fouilles faites pour la construction du Panthéon et du palais du Luxembourg. On en peut voir un certain nombre au musée Carnavalet. Je donne plus loin, à propos de la victoire gagnée par Maxime sur Gratien, les débris de l'arc triomphal (?) découverts tout récemment, quand on a fait disparaître les derniers restes de l'Hôtel-Dieu. M. Cousin les a réunis au Musée municipal.

[1] Amm. Marcellin parle « de la chasteté de ses nuits » (XVI, 5), et Julien s'en fait gloire (*Misopog.*, 8).

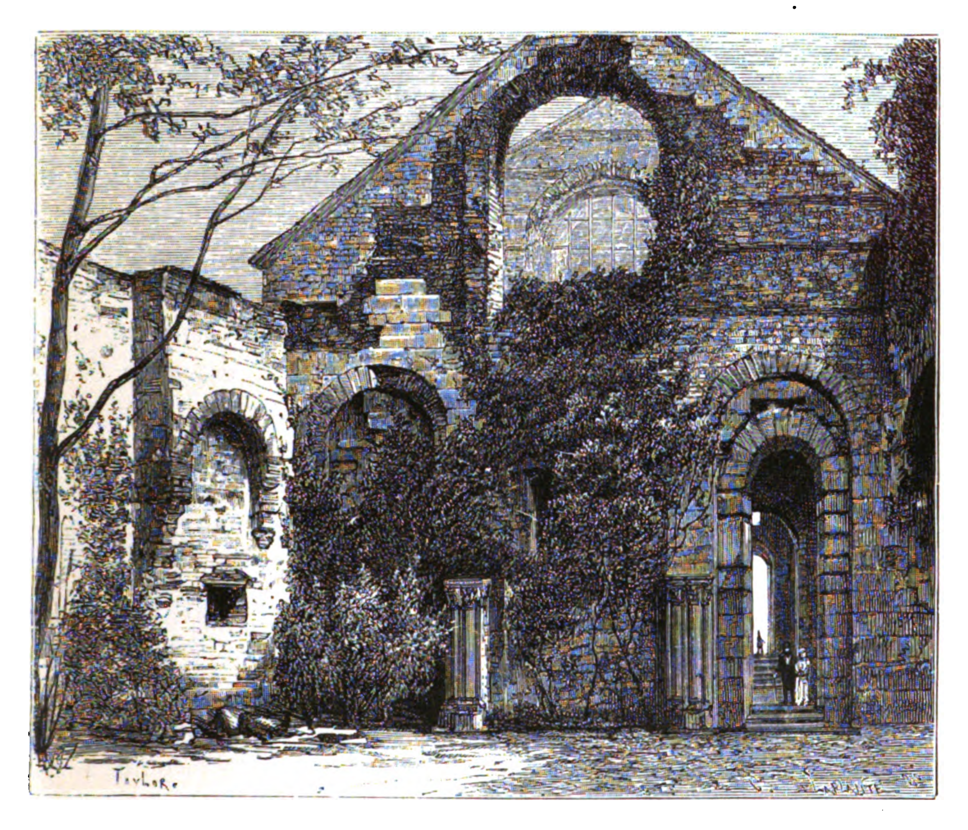
[2] Voyez sa lettre 17 à Oribase.



Vue intérieure du palais des Thermes, à Paris. (État actuel.)


THE ASTOR LIBRARY
NY

était bonne[1]. Le soir, il réunissait près de lui les savants, les philosophes venus à son quartier, ou il se reposait des affaires avec la bibliothèque d'Eusebia. Il ne dédaignait pas d'écouter les conseils du sage Euthère, son chambellan, fidèle serviteur qui, au lieu de travailler à corrompre son maître, comme les eunuques ses pareils, mettait à son service une longue expérience et la passion du bien[2].



Restes des Thermes de Julien, à Paris. — Vue extérieure. (Voy. p. 260.)

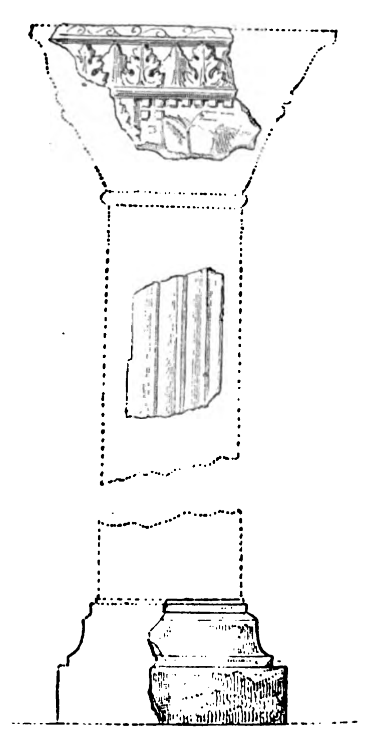
Euthère était-il païen? Je ne sais, mais deux des amis particuliers du césar l'étaient : son médecin, Oribase, et Salluste, le meilleur de ses lieutenants. Il encourageait le premier à faire un abrégé des écrits de Galien[3], et il s'entretenait avec le second de leurs campagnes ou,

[1] Amm. Marcellin raconte qu'un avocat s'étant écrié : « Quel coupable ne passera point pour innocent, s'il suffit de nier! » Julien lui répondit : « Et quel innocent ne passera point pour coupable, s'il suffit d'accuser! »

[2] .... *beneficiendi avidus.... etiam Julianum aliquoties corrigebat* (A. Marcellin, XVI, 7). Julien avait eu pour précepteur un autre eunuque, très-honnête homme, qui lui avait communiqué sa passion pour les lettres grecques.

[3] Les Ἰατρικαὶ συναγωγαί, dont il reste près de la moitié. C'est une sorte d'Encyclopédie mé-

quand ils étaient seuls, de leur commune divinité, le dieu Soleil. Sur ce sujet, il était avec les autres « plus silencieux que Pythagore », et personne ne voyait les secrètes dévotions qu'il faisait chaque matin à Mercure, « le moteur suprême du monde et le principe de toute intelligence[1] ». Souvent il écrivait; ses *Mémoires* de la guerre des Gaules sont perdus, mais nous avons beaucoup de ses livres, entre autres l'*Ennemi de la Barbe*, satire composée plus tard, où se trouve un souvenir de « sa chère Lutèce » et des Gaulois. « S'ils rendent un culte à Vénus, dit-il, sans que nous puissions le croire sur parole, c'est qu'ils considèrent cette déesse comme présidant au mariage. S'ils adorent Bacchus et usent largement de ses dons, ce dieu est pour eux le père d'une joie innocente. » Un autre de ses ouvrages, *les Césars*, est un petit drame satirique qui contient beaucoup de vérité avec un peu de malice. Puisque nous allons quitter bientôt l'empire, voyons ce que Julien pensait de ses prédécesseurs.



Débris de colonnes trouvés dans les fouilles des arènes de Lutèce.

On était aux saturnales, la plus grande fête du paganisme. Pour égayer ces jours voués au plaisir, Julien raconte à son ami, le préfet Salluste, une scène de l'Olympe : Romulus, qui apparemment s'ennuie au ciel, fait préparer un magnifique festin et y invite tous les dieux. Il veut avoir aussi les Césars pour convives. Ceux-ci arrivent l'un après l'autre; mais, avant de les faire asseoir, il les soumet au jugement de Silène, bouffon officiel de l'Olympe, qui, avec son gros bon sens, trouve le défaut de chaque cuirasse et y enfonce un trait acéré.

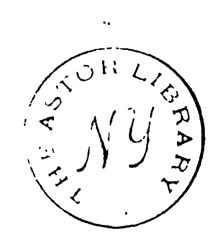
A peine la table est-elle servie que Jules César entre, la tête haute, le regard fier. Silène crie aussitôt à Jupiter : « Voilà un gaillard

dicale formée d'extraits textuels de Galien et des médecins les plus renommés. En tête de son premier livre, Oribase dit : « Empereur Julien, j'ai achevé, suivant votre désir, pendant notre séjour en Gaule, l'abrégé que Votre Divinité m'avait commandé. »

[1] .... *Mundi velociorem sensum, motum mentium* (A. Marcellin, XVI, 5).



Le ***Frigidarium*** **du palais des Thermes de Julien (Restauration d'après Lenoir,** ***Paris à travers les âges,*** **Introduction, Paris, Firmin Didot.)** **(Voy. p. 264.)**


THE ASTOR LIBRARY
NY

qui paraît d'humeur à te disputer l'empire; il aime à être le maître et il est de taille et d'air à le devenir. » Octave le suit doucement. A voir les couleurs qui se succèdent sur son visage, on l'eût pris pour un vrai caméléon : pâle d'abord, puis rouge, puis noir, brun sombre, enfin l'air serein et gracieux. « Sans mentir, dit Silène, voilà un animal bien changeant, voudrait-il nous jouer quelque mauvais tour? — Ne plaisante pas, s'écrie Apollon, je vais le confier à Zénon, qui m'en fera un prince sans défaut. » En effet Zénon alla marmotter tout bas à l'oreille d'Octave quelques mots de philosophie, et, en un tour de main, celui-ci devint un homme sage et modéré.

Entre Tibère; il a l'air grave, fier et terrible; mais, en se retournant pour s'asseoir, il montre sur son dos des plaies et des cicatrices, témoignage honteux de ses vices. Silène, qui en a peur, le renvoie tout bas à son île de Caprée.

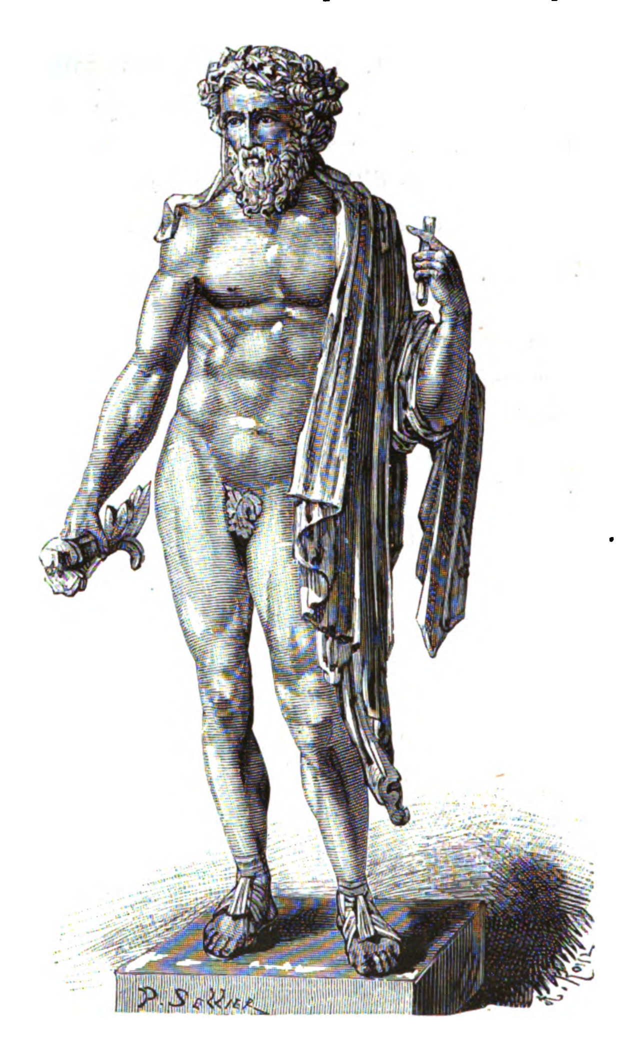
Lorsque Caligula s'avance, les dieux en ont horreur, et Némésis le livre aux Furies vengeresses, qui le précipitent dans le Tartare : la chose est faite si vite, que Silène n'a pas le temps d'ouvrir la bouche.

Mais quand l'oncle Claude survient, il se dédommage, l'appelle stupide, bredouilleur, et s'étonne que Romulus l'ait invité sans ses affranchis Narcisse et Pallas. « Envoie-les bien vite chercher, ainsi que Messaline; quand le pauvre homme ne les a pas, c'est un vrai garde de tragédie, un corps sans âme. »

Arrive Néron couronné de laurier, la lyre en main. Silène pousse du coude Apollon et lui dit : « En voilà un qui t'a pris pour modèle et qui tâche de te ressembler. » Apollon trouve que Néron n'est qu'un mauvais singe; il lui arrache sa couronne, et le tyran est englouti dans le Cocyte.

Après lui accourent des gens de toute espèce, un peuple de monarques; Silène ne se donne pas la peine d'en dire grand'chose. Titus est renvoyé à ses amours, et Domitien, comparé à Phalaris, est enchaîné. La dignité de Nerva impose au loquace inspecteur, qui s'en prend cette fois aux dieux : « Vous donnez quinze années de règne à un monstre et une seulement à ce bon prince! » Lorsque vient Trajan portant sur ses épaules la dépouille des Gètes et des Parthes, Silène crie à la cantonade : « Que le seigneur Jupiter veille sur celui qui nous verse à boire! » Hadrien le suit avec une longue barbe et la mine fière; il se pique de vers et de

musique, regarde le ciel à toute heure, donne dans les curiosités défendues et cherche probablement Antinoüs son mignon. Arrive, après, un modéré en politique, mais non à l'endroit de Vénus, le minutieux Antonin, qui voudrait couper en deux un grain de cumin. A la vue du vertueux Marc Aurèle, Silène se tait, quelque envie qu'il ait de parler. Il ne juge pas Commode digne d'un bon mot et insinue à Pertinax qu'il avait connaissance de la conspiration par laquelle périt son prédécesseur.



Jupiter[1].

Voici venir Sévère le terrible; Silène en a peur. « Pour celui-ci, dit-il, je ne m'y frotte pas : il n'entend pas raillerie. » On chasse du festin Caracalla, Macrin. Élagabal; on accueille Alexandre Sévère, à qui Silène reproche de s'être laissé conduire par sa mère. Mais Jupiter fait sortir Valérien, qui apparaît chargé des fers de Sapor, et son fils, l'efféminé Gallien, tout ruisselant de parfums. Les dieux, très-aimables pour Claude II le Gothique, lui promettent de placer sa postérité sur le trône et de l'y maintenir longtemps. On sait que Julien était son petit-neveu. Aurélien entre hors d'haleine; il venait d'échapper aux

[1] Statuette de bronze (hauteur 16 centimètres et demi), trouvée aux environs de Châlon-sur-Saône en 1763, dans un état parfait de conservation. (Cabinet de France, n° 2922.)

mains des geôliers qui l'avaient conduit devant Minos pour une foule d'accusations de meurtres, dont il s'était assez mal tiré.

Pendant que les dieux admirent l'énergique Probus, Silène lui fait une petite leçon sur sa dureté, et étonne Bacchus par sa gravité d'un instant. Carus et ses fils, Carin et Numérien, sont mis à la porte par Némésis ; Dioclétien s'avance avec aisance et dignité, débarrassé d'un fardeau qu'il a mis sur les épaules de Maximien, de Galère et de Constance Chlore. On les place très-honorablement au festin, sauf le brutal Maximien, qui en est exclu. Constantin et ses fils ferment la marche des élus.



Silène [1].

La table des dieux est servie avec magnificence. Ils ont tout à souhait : Julien se tire ainsi du menu qu'il ne décrit pas. Mais un siége est vacant dans l'Olympe, à qui le donner? Cinq candidats y prétendent : César, Octave, Trajan, Marc Aurèle et Constantin. Un sixième survient; Hercule le présente : c'est Alexandre. Quand Silène le voit entrer, il crie à Romulus : « Prends garde que tous tes Romains ne puissent tenir contre ce seul Grec! » Romulus en devient tout pensif.

Chacun expose ses droits, et Silène ne manque pas de les interrompre par quelque saillie qui, remettant le panégyrique dans la

[1] Statuette de bronze de travail romain (hauteur 34 centimètres). (Cabinet de France, n° 3013.)

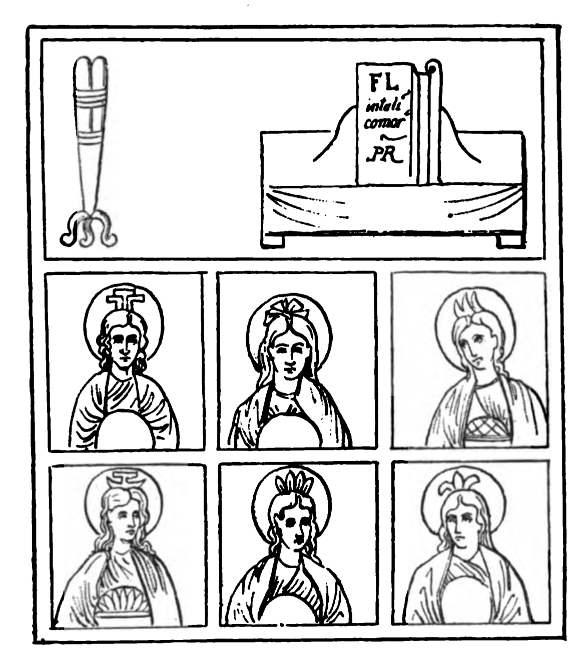
voie de l'histoire, ramène l'éloge à la vérité. En fin de compte, Marc Aurèle l'emporte sur les batailleurs et sur les politiques. Mais, pour consoler ces grands ambitieux, Mercure leur permet de vivre auprès du dieu qu'ils préfèrent. Alexandre court à Hercule; Octave à Apollon; Marc Aurèle à Saturne, le père des dieux; César errait à l'aventure: Vénus, son aïeule, et Mars, qui la suit encore, l'appelèrent; Trajan rejoignit Alexandre, qui, comme lui, savait se battre et boire; Constantin alla trouver la Mollesse et la Débauche. — Ici l'on sent la rancune de Julien contre celui qui avait fait triompher le culte des Nazaréens.

Gagner des victoires, délivrer vingt mille captifs, relever des cités et ménager les ressources du trésor de telle sorte que les superindictions furent remplacées par des dégrèvements qui réduisirent l'impôt par *caput* de 25 à 7 *aurei*[1], enfin occuper par des travaux littéraires le temps pris sur le sommeil, c'était vraiment d'un homme supérieur. Les peuples qu'il protégeait contre le fisc et contre les concussionnaires, après les avoir délivrés des Barbares, bénissaient le jeune *imperator*. Mais les hommes mis autour de lui pour le régenter étaient pleins de colère contre un prince qui les rendait inutiles, regardait à tout, et, sur toutes choses, portait une vue si nette qu'il allait droit et vite aux solutions les meilleures. Le préfet du prétoire Florentius, réduit au rôle d'un comptable surveillé et contenu, se vengeait par des lettres outrageantes ou moqueuses envoyées à la cour. « Par lui-même, écrivait-il, Julien est incapable de rien faire; c'est Salluste qui mène tout, et avec ce général il deviendra dangereux. » A Milan, on renchérissait sur ces mauvais propos. Les courtisans, tout disposés à dire que Constance avait gagné en personne la bataille de Strasbourg, tournaient en dérision les bulletins du petit vainqueur, *victorinus*, ce singe habillé de pourpre, cette taupe ba-

[1] S'il réduisait l'impôt, il en exigeait la rentrée avec sévérité et ne permettait pas qu'il se formât des arriérés, cette plaie des finances romaines. (A. Marcellin, XVI, 5, et XVII, 2.) La taxe de 25 *aurei* levée sur un capital de 1000 *aurei*, ou 2 1/2 pour 100 du capital, était exceptionnelle et due à quelque circonstance que nous ignorons. Lorsque, par suite des guerres civiles ou des invasions, l'industrie et le commerce languissaient, les impôts indirects et le chrysargyre rendaient peu. Pour combler le déficit, le gouvernement chargeait la propriété foncière. C'est ce qui a dû arriver en Gaule. La taxe de 7 *aurei* semble avoir été la taxe normale, puisqu'on la trouve en 443. (*Nov. Valent.*, III, tit. V, § 4.) Si le fonds rendait 3 pour 100, il ne restait au propriétaire, comme revenu, dans le premier cas, que 1/2 pour 100, soit, en francs, 50 centimes; dans le second, il gardait 2 francs 30 centimes, puisque 7 pour 1000 ne représentait que 70 centimes. C'était donc pour les Gaulois un dégrèvement considérable qui devait garantir à Julien leur dévouement.



varde. Au fond l'empereur savait que penser de ces méchancetés qui lui plaisaient; mais il était fatigué de cette renommée croissante; et, puisque Florentius croyait que Salluste faisait toute la force de Julien, il rappela Salluste, qui fut relégué dans un obscur commandement en Thrace. Julien en conçut une vive douleur; nous avons la lettre désolée qu'il écrivit « à son cher ami », au compagnon de ses travaux, au confident de ses pensées, et qui se termine par



Insignes du vicaire du diocèse de Thrace[1].

des paroles vraiment sorties du cœur : « Puisse la divinité propice guider partout tes pas! Que le dieu des hôtes te fasse bon accueil; que le dieu des amis te soit bienveillant, qu'il aplanisse la route où tu marches et calme les flots où tu navigues; qu'il y ait joie à ton arrivée, regrets au départ, et aime-nous toujours! »

De plus graves soucis viendront bientôt l'assaillir : Constance va lui demander la moitié de l'armée des Gaules.

[1] *Notitia dignitatum*. Böcking, p. 65.

IV. — RENOUVELLEMENT DE LA GUERRE PERSANE; JULIEN PROCLAMÉ AUGUSTE MORT DE CONSTANCE (361).

Ce prince était resté à Milan d'où il ne s'éloignait que rarement, soit, en 357, pour une entrée triomphale dans la vieille capitale du monde, qu'il admira beaucoup, mais où le Perse Hormisdas, qui l'accompa-



Le triomphe de Constance à Rome[1].

gnait, trouva que l'on mourait autant qu'ailleurs[2]; soit pour une

[1] Collection Tobie Biehler de Vienne. Ce camée sur agate-onyx, publié par le *Reverend C. W. King*, de *Trinity College*, dans le tome IV des *Cambridge Antiquarian Society's communications*, mai 1880, a le onzième rang, comme grandeur, parmi les camées connus, mais il est au dernier pour l'art. Comparez-le à ceux d'Auguste, de Tibère et de Septime Sévère que nous avons donnés, t. IV, p. 127, 152, et t. VI, p. 68, et vous verrez l'effroyable décadence. Le triomphateur est-il Constance ou Constantin? Je penche pour Constance, qui entra en triomphe à Rome en 357, tandis qu'il n'est point question d'une pareille solennité pour Constantin.

[2] A. Marcellin (XVI, 10) donne de curieux détails sur cette entrée triomphale de Constance à Rome, où depuis trente-deux ans aucun empereur n'était venu, et Symmaque (X, 54), sur ses visites aux temples païens, son respect pour les Vestales, ses libéralités pour les fêtes et les sacrifices publics, les sacerdoces conférés par lui à de nobles Romains, etc. Afin de récompenser les Romains de leur accueil, il fit venir d'Égypte l'obélisque qui s'élève encore sur la place de Saint-Jean-de-Latran. Notons que, malgré son zèle arien, Constance n'entreprit rien à Rome contre le paganisme, si ce n'est de faire ôter de la curie, pendant qu'il s'y trouvait, l'autel de la Victoire. Il avait nommé sénateur de Constantinople le païen Themistius, et il envoya un autre païen, le philosophe Eustathe, comme ambassadeur auprès de Sapor.

course rapide contre les Alamans de la Rhétie et pour une courte campagne contre les Barbares du Danube moyen, dont la facile défaite



Entrée triomphale de Constance à Rome[1].

lui valut le titre de Sarmatique (358). Les querelles religieuses

[1] Gori, *Diptychon Barberinum*, publié dans son *Thesaurus diptychorum veterum*, t. II, pl. I.

l'occupaient bien davantage. Il voulait, comme son père, gouverner l'Église. Pour y réussir, il faut être un puissant monarque : Constantin lui-même n'avait obtenu qu'un calme relatif. Sous Constance, l'empire fut continuellement troublé par les contestations des ariens et des orthodoxes, dont il sera plus loin question : disputes toutefois plus bruyantes que dangereuses. Il se proposait aussi de supprimer les curiosités indiscrètes. Les magiciens semblent lui avoir fait grand'peur : il ordonna une véritable persécution contre ceux qui interrogeaient les étoiles ou les oracles. En 359, le maître de l'infanterie, Barbation, fort troublé par l'arrivée d'un essaim d'abeilles dans sa maison, consulta les devins sur ce présage et apprit d'eux qu'il annonçait un événement mémorable. Cet événement dont le Destin s'occupait parut au général ne pouvoir être que la mort prochaine de l'empereur, suivie, pour lui-même, de son élévation à l'empire; et sa femme Assyria, le voyant déjà revêtu de la pourpre, le supplia, dans une lettre chiffrée, de ne pas lui préférer l'impératrice Eusebia, à cause de sa beauté. Une esclave infidèle fit parvenir à Constance une copie de la lettre. D'après les anciennes croyances qui, en abandonnant les esprits, y avaient laissé quantité de superstitions, une mauvaise pensée était un commencement d'attentat, et l'on avait toujours fait de ces puériles espérances un crime de majesté[1]. Barbation et sa femme furent décapités; selon l'usage, les amis des deux époux partagèrent leur sort.

Ces prétendues conspirations qui troublaient la cour n'agitaient pas l'empire; mais un danger inattendu le menaçait en Orient.

Sapor, débarrassé des guerres qui l'avaient longtemps retenu dans ses provinces orientales, réclamait de nouveau l'Arménie entière et la Mésopotamie[2]. En 359, guidé par un transfuge qui lui avait livré le

p. 168. En haut, deux Victoires soutenant chacune un bouclier; entre elles, le Christ bénissant de la main droite et portant de la gauche un sceptre orné de la croix. Au milieu, l'empereur à cheval et un Barbare suppliant; le cheval porte des *phalères*, ornements du poitrail dont nos collections possèdent beaucoup d'exemplaires; une femme soutient le pied du prince et, par ce qu'elle tient dans sa robe, symbolise sans doute l'Abondance. Au-dessus de l'empereur, à droite, une Victoire tient une palme et a les pieds posés sur le globe terrestre, traduction plastique des mots : *toto orbe recepto*, mis par Constance dans une des quatre inscriptions de l'obélisque qu'il fit dresser à Rome. A gauche, un personnage portant une Victoire et ayant un sac d'or à ses pieds. Dans le registre inférieur, encore une Victoire et des Barbares qui offrent des présents. Dans le compartiment effacé de droite, on lit les mots : *Constantius Dominus noster*.

[1] Voyez, dans A. Marcellin (XXIX, 1), combien cette passion de pénétrer l'avenir était répandue et que de victimes elle fit sous Valens. Dans cette circonstance, la consultation du sort eut lieu à l'aide d'appareils qui rappellent la folie de nos tables tournantes.

[2] A. Marcellin (XVII, 5) a conservé la lettre de Sapor, qui s'intitule « frère du Soleil », et la

plan des forteresses, l'état des arsenaux et la distribution des différents corps de l'armée d'Orient, il passa le Tigre à Ninive avec une armée qu'on porte à cent mille hommes. Nous avons pour cette campagne le récit d'un témoin oculaire, Amm. Marcellin, qui nous fera connaître comment, en ce temps-là, un grand siége était conduit. « Je fus dépêché, dit-il, avec un centurion, au gouverneur de la Corduène, qui me fit conduire sur un rocher très-élevé, d'où, avec de bons yeux, on peut voir jusqu'au cinquantième mille. Nous y restâmes deux jours en observation. Au troisième, tout l'espace qu'embrassait le regard se couvrit d'escadrons ennemis : Sapor venait de traverser le Tigre à Ninive. Jugeant qu'il faudrait au moins trois jours au reste de ses troupes pour passer sur la rive droite du fleuve, nous retournâmes en toute hâte vers les nôtres. On donna l'ordre de faire rentrer le bétail dans les villes et d'incendier les campagnes où déjà le blé jaunissait (mai). Du Tigre à l'Euphrate, ce ne fut bientôt qu'une mer de flammes. Les Perses voulaient tirer droit sur la Syrie pour en piller les riches cités. Sur la nouvelle que le fleuve avait subitement grossi par la fonte des neiges (juillet ou août), ils s'arrêtèrent dans la Mésopotamie et s'emparèrent sans combat de plusieurs villes, où ils trouvèrent des machines de guerre que des transfuges leur apprirent à utiliser. Aux environs d'*Amida* (Diarbekir)[1], nous fûmes surpris par leurs cataphractaires et acculés aux rives escarpées du Tigre. Ursicinus, notre général, un moment enveloppé, put, grâce à la vitesse de son cheval, franchir le cercle des ennemis. Quant à moi, je pris ma course vers la ville et j'y pénétrai par une poterne. Sept légions, dont deux gauloises, s'y trouvaient, avec le corps des *sagittarii comites* recruté de Barbares très-habiles à lancer leurs traits.

« Le lendemain, au lever de l'aurore, tout l'horizon resplendissait de l'éclat des armes; une innombrable cavalerie bardée de fer couvrait les collines et la plaine, et le drapeau couleur de feu était déployé[2]. En avant des escadrons apparaissait Sapor, reconnaissable à sa tiare d'or semée de pierreries et au cortége de rois et de princes qui l'entourait. Il s'avança si près du rempart, qu'une flèche traversa

réponse de Constance « à son frère le roi Sapor ». On voit que la formule dont usent les rois modernes à l'égard les uns des autres est bien ancienne. Le style de Marcellin est souvent diffus; j'abrége beaucoup le récit qu'il donne du siége d'Amida.

[1] Saint-Martin, dans ses *Mémoires historiques*, t. I, p. 166-173, met Amida sur l'emplacement de l'ancienne Tigranocerte.

[2] A. Marcellin, XX, 6. J'ajoute au récit du siége d'Amida quelques détails donnés par A. Marcellin pour les siéges de Singare et de Bézabde.

son manteau. Il regarda ce coup comme un attentat contre la majesté des rois; un autre redoubla sa colère : le roi des Chionites, Grumbatès, envoyé pour sommer la place de se rendre, s'approcha de la ville, précédé, suivant l'usage, d'hommes qui portaient des caducées. La garnison répondit par une grêle de traits dont un perça de part en part le fils de Grumbatès. Sept jours durant, le camp perse fut en deuil : deuil étrange marqué par des festins[1], des danses et le chant d'hymnes funèbres qu'entrecoupaient les sanglots des femmes. On jura que l'entière destruction de la ville serait l'expiation offerte aux mânes du jeune prince.

« Durant la nuit qui précéda la première attaque, l'armée enveloppa toute la ville, et au point du jour nous vîmes cinq lignes d'infanterie couvertes par des boucliers, derrière les fantassins un nombre infini de cavaliers, des éléphants qui portaient des tours remplies de soldats, et les machines de guerre prises par les Perses dans nos villes. Au signal donné par Grumbatès, qui lança en l'air un javelot sanglant, l'armée entière se précipite vers les murs, comme un tourbillon formidable : les traits volent et frappent; les blessés, les morts, sont nombreux; mais, des deux côtés, l'ardeur est égale, et le combat continue jusqu'à l'approche des ténèbres. Le lendemain, avant l'aube, les trompettes sonnèrent, et l'action recommença; il en fut ainsi chaque jour. Les flèches grêlaient dans l'étroite enceinte où vingt mille personnes étaient agglomérées, et y faisaient des victimes dont les cadavres décomposés causèrent un nouveau fléau, la peste.

« Cependant l'ennemi préparait activement ses moyens d'attaque; mais nos sorties et les coups de nos machines gênaient les travaux. Un jour nous aperçûmes une foule de captifs amenés au camp ennemi.

[1] Nous donnons, hors texte, une coupe d'argent massif, qui montre le progrès de l'art sous les Sassanides. Offerte par le duc de Luynes au cabinet de France, où elle peut être comparée à celle de Chosroës, notre coupe, en argent fondu et ciselé avec figures dorées et niellées, représente, en bas-relief, un roi de Perse chassant. Le monarque, sur un cheval lancé à toute vitesse, décoche une flèche; devant lui fuient deux sangliers et leur marcassin, un buffle, un axis, une antilope. Plusieurs victimes du royal chasseur sont étendues sur le sol. Le costume du prince est de grande richesse, la tiare est sur sa tête, des pierreries ornent ses oreilles, son cou, sa double ceinture; la tunique et les *anaxyrides* ou pantalons sont brodés ainsi que le harnachement du cheval qui est orné comme l'arc de deux nœuds flottants. Ces nœuds ou bouts du *kosti* sont un attribut divin qui, de la personne royale, s'étendait jusqu'aux objets à son usage. M. de Longpérier attribue notre coupe au roi Pérose (v[e] siècle de notre ère); M. Chaboüillet incline à faire remonter ce joyau d'orfèvrerie orientale jusqu'à Sapor II, l'adversaire de Constance. Cf. *Catalogue général*, etc., n° 2881, p. 468-9, et *Annales de l'Institut archéol.*, t. XV, p. 98.



C'était la population de la ville de Ziata que les Perses avaient réduite en esclavage. Quand les forces manquaient à ces malheureux, épuisés par la longueur du chemin, ils leur coupaient les jarrets et les laissaient mourir sur place. Ce spectacle exaspéra nos Gaulois, qu'on avait toujours beaucoup de peine à contenir. La nuit venue, ils sortirent silencieusement de la ville et pénétrèrent dans le camp ennemi, où ils firent un grand carnage; ils seraient arrivés jusqu'au quartier royal, si, les blessés ayant donné l'éveil, toute l'armée ne s'était réunie contre cette poignée de braves. Ils reculèrent en marchant au pas et sans tourner le dos. Pour arrêter la foule armée qui se ruait sur eux, nous usâmes d'artifice : les trompettes sonnèrent dans la ville, appelant toute la garnison au rempart, et les balistes, les scorpions, les catapultes, mis en mouvement, jouèrent à vide; le bruit de la détente des machines inquiétait l'ennemi, et on ne les chargeait pas, de peur que les traits n'allassent tomber au milieu des nôtres. La ruse réussit : les Gaulois, moins vivement pressés, purent rentrer au petit jour dans la place. Ils avaient perdu quatre cents d'entre eux; mais ils avaient tué tant de monde, même des personnages de haut rang, des satrapes, que les Perses demandèrent un armistice de trois jours pour pleurer et ensevelir leurs morts. Longtemps on parla de cet exploit, dont l'empereur consacra le souvenir en dressant sur la place publique d'Édesse les statues des officiers gaulois qui commandaient cette troupe intrépide.

« Chez les Perses, au deuil succéda la colère, et les travaux d'approche furent repris avec vigueur. Ils poussèrent devant eux des mantelets en claies d'osier pour atteindre à couvert et saper le pied de nos murs, des béliers pour battre en brèche la muraille, enfin des tours revêtues de lames d'airain ou de cuirs frais et surmontées de balistes qui, plongeant sur le rempart, devaient en écarter les défenseurs. Autour de la ville, on ne voyait qu'un horizon de fer. Nos machines pourtant mirent le désordre dans les rangs ennemis; tous les coups portaient, mais les projectiles partis de leurs tours nous faisaient aussi beaucoup de mal. Durant une nuit obscure, nous réussîmes, au prix de grands efforts, à mettre en batterie quatre scorpions dont les frondes de fer lancèrent, contre les balistes des tours, d'énormes boulets de pierre qui les rompaient, tandis que des vases remplis de poix ardente et de bitume enflammé incendiaient les ouvrages, et que les éléphants, atteints par nos torches, reculaient en désordre sur leurs gens, malgré les efforts des conducteurs. Quoique

l'usage retienne le roi loin de la mêlée, il s'était jeté au plus fort de l'action[1]. Ses machines étant brisées, il revint au moyen plus lent, mais plus sûr, d'une terrasse élevée contre la muraille. Pour la contre-battre nous dressâmes des ouvrages qui en dominaient la plate-forme. Malheureusement, un jour, cet échafaudage s'écroula, et ses débris comblèrent l'intervalle qui séparait le mur de la terrasse; les Perses se précipitèrent sur ce passage inattendu et pénétrèrent dans la ville, où l'on se battit encore longtemps. Ceux des assiégés qui survécurent au carnage furent emmenés captifs, à l'exception du comte Ælianus, des tribuns et des *protectores*, que Sapor fit pendre : c'était l'expiation promise aux mânes du fils de Grumbatès. » Ammien Marcellin réussit à s'échapper (359)[2].

Amida avait tenu soixante-treize jours, et sa prise coûtait aux Perses trente mille hommes; Sapor ne se trouva plus en état de rien entreprendre; il rentra dans son royaume. Mais, encouragé par le succès, il en sortit de nouveau, après l'hiver, avec une puissante armée et s'empara de Singare, qu'il détruisit, et de Bézabde, qu'il fortifia. Les transfuges romains accourus dans son camp lui avaient fait comprendre que la prise de villes importantes valait mieux, pour l'extension de son empire, que des victoires en rase campagne et que le plus riche butin. Constance, alarmé, se rendit en Orient et commanda à Julien de lui envoyer la plus grande partie de ses auxiliaires, avec trois cents hommes d'élite pris dans les autres corps[4]. La demande était juste; l'intérêt de l'empire exigeait que les légions des Gaules, qui n'avaient plus d'ennemis devant elles, contribuassent à sauver les provinces orientales; mais l'ordre de l'empereur jeta la consternation dans l'armée et dans les provinces. Les auxiliaires s'étaient enrôlés à la condition de ne point servir au



Monnaie de Singare[3].

[1] Sapor était brave; il s'était conduit de même au siége de Bézabde. Constance avait beaucoup plus de prudence.

[2] Tous les captifs qu'une recherche sévère fit reconnaître comme nés au delà du Tigre furent égorgés. (A. Marcellin, XIX, 9.) La ville fut prise quand l'automne finissait, *autumna præcipiti*. L'invasion avait donc duré au moins six mois.

[3] ΑΥΤΟΚΡ. Μ. ΑΝΤ. ΓΟΡΔΙΑΝΟC CΕΒ. Buste de Gordien. Au revers, ΑΥΡηλια CΕΠΤιμια ΚΟΛωνια CΙΝΓΑΡΑ; personnification de la ville tourelée et surmontée du sagittaire. Monnaie de bronze.

[4] Au dire de Julien, il avait déjà envoyé quatre cohortes de fantassins, trois ailes de cavalerie et deux légions. (*Lettre aux Ath.*, 10.) A. Marcellin rencontra vers les bords du Tigre un Parisien qui avait déserté chez les Perses.

delà des Alpes, et les légionnaires, nés pour la plupart en Gaule, s'effrayaient à l'idée d'aller au fond de l'Asie, d'où, même vainqueurs, ils ne reviendraient pas. Bientôt on murmure ; des libelles contre Constance circulent « dans les deux légions des Celtes et des Pétulants » : on y lit « les plaintes de la Gaule abandonnée ». Julien, prévoyant une résistance, conseille à ceux qui lui ont apporté le rescrit impérial de ne pas réunir les troupes, surtout de ne les point faire passer par Lutèce, où il réside[1]. Ils croient qu'un piége se cache sous cette prudence, et ils demandent que ce soit le césar lui-même qui signifie l'ordre du départ. Julien engage les soldats à l'obéissance ; il leur fait de touchants adieux ; il leur donne de vastes chariots qui emporteront, avec les bagages, leurs femmes et leurs enfants, et il rentre au palais bien décidé à déposer la pourpre pour n'avoir pas à répondre des malheurs qui allaient fondre sur la Gaule dégarnie de soldats. Le reste du jour se passa bien, sans cris ni tumulte, seulement on voyait l'agitation croître dans le camp, des groupes se former autour d'orateurs improvisés, puis se rompre et se reformer encore. Au coucher du soleil, une décision semble arrêtée, tous se réunissent, descendent au palais, l'entourent, et des milliers de voix poussent le cri redoutable : « Julien auguste ! »

Quand ces clameurs arrivèrent jusqu'à lui, Julien était enfermé dans une chambre écartée, très-irrésolu, voyant à deux pas de lui le trône ou la mort : celle-ci certaine s'il refusait. Pour terminer ses hésitations, il s'adressa aux dieux. « Par une étroite ouverture, dit-il, je levai les yeux au ciel et, me prosternant devant Jupiter, je suppliai le dieu de m'envoyer un signe, qu'il m'accorda sur-le-champ. » Il sentit, après sa prière, descendre en lui une force nouvelle qui fit fléchir sa résistance. C'était la résolution vers laquelle il penchait qui se décidait dans son esprit, et, comme il arrive toujours, il prenait les secrètes impulsions de son cœur pour le signe de la volonté des dieux[2]. Il se présenta aux soldats, leur promit à chacun 5 pièces d'or

[1] En 1784, on trouva dans les fondations du Palais de Justice de Paris un cippe antique de 5 pieds 10 pouces de hauteur, sans inscriptions et portant, en grand relief, une divinité sur chacune de ses faces. Nous les donnons page 285. Cf. Dulaure, *Histoire de Paris*, t. I, p. 75 et pl. 4.

[2] L'extrême anxiété où il était alors augmentant les dispositions enthousiastes et mystiques de son esprit, il regarda comme un signe céleste, ainsi que l'eût fait un vieil augure romain, n'importe quelle chose passant devant ses yeux. Plus tard, le signe inconnu dont il parle dans sa *Lettre aux Athéniens*, § 14, devint une apparition du Génie de l'empire qui lui prédit

avec 1 livre d'argent, et, comme on n'avait point de diadème, un porte-enseigne lui attacha son collier sur le front.

La révolution ne coûta pas une goutte de sang. Il laissa les affidés de Constance fuir librement, et envoya à la femme du plus dangereux de ses adversaires, le préfet Florentius, le diplôme nécessaire pour qu'elle se servît de la poste publique (mars ou avril 360). C'était une usurpation; Julien ne l'avait ni énergiquement combattue ni artificieusement préparée. Les demandes de Constance avaient fait des rebelles; la gloire et la popularité du césar firent un empereur. Après une résistance qui sauve son honneur et sa philosophie, il céda; mais on ne peut dire, avec Grégoire de Nazianze, qu'il s'était couronné lui-même pour tout envahir[1]. Quand on pénètre au fond de cet esprit, on voit bien qu'il n'a jamais désiré le pouvoir. Toutes ses lettres l'attestent. « Trois ou quatre philosophes, écrit-il, peuvent rendre plus de services au genre humain qu'un grand nombre de rois[2]. » Son ambition suprême était la philosophie: mais déjà s'y mêlait le désir de faire triompher cette philosophie et la religion qu'il en avait tirée.

Julien espérait que Constance ratifierait le vœu de l'armée et que la guerre civile pourrait être évitée. Il lui adressa un récit véridique de ce qui s'était passé. Sa lettre était ferme et digne. Il promettait de lui rester fidèle, d'accepter de sa main un préfet du prétoire et de lui envoyer quelque secours militaire[3]. Les légions, de leur côté, avaient écrit pour supplier l'empereur de laisser au césar le titre d'auguste. Comme il était arrivé un siècle plus tôt, la Gaule, par l'organe des soldats dont la plupart étaient ses enfants, demandait un gouvernement national. L'empereur reçut ces missives au milieu de l'année 360, à Césarée de Cappadoce, où il se préparait à marcher



Julien auguste[4].

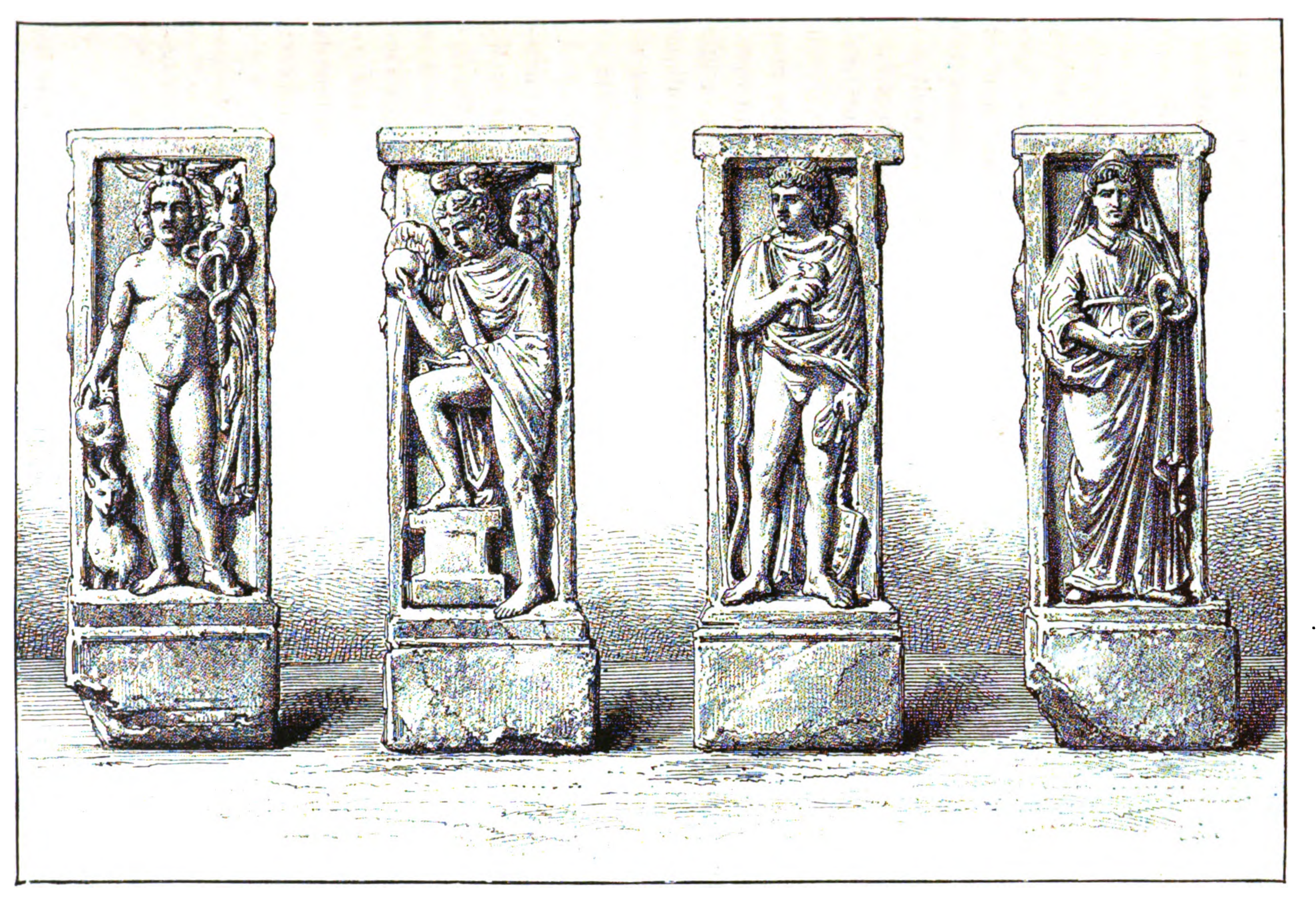
obscurément sa fin prochaine. Cette prédiction donne la date du récit d'Amm. Marcellin (XX, 5). On arrangea cette histoire après la mort de Julien, pour que l'empereur païen ait eu sa vision céleste, comme on contait que le premier empereur chrétien avait eu la sienne. Amm. Marcellin (XXV, 2) fait apparaître de nouveau le Génie de l'empire à Julien, la veille de sa mort. Voyez la fin du chapitre suivant.

[1] *Invect.*, I, 46.

[2] *Lettre à Themistius*, § 8.

[3] Amm. Marcellin (XX, 8) parle d'une seconde lettre dure et menaçante, qui devait être remise à Constance en particulier.

[4] FL. CL. IVLIANVS P. F. AVG. Buste de Julien barbu et diadémé. Au revers, VIRTUS EXERCITUS ROMANORUM. Soldat saisissant un prisonnier par les cheveux. (Monnaie d'or.)



Divinités sculptées sur les quatre faces d'un cippe antique trouvé en 1784, à Paris, sous le Palais de Justice. (Voyez p. 283, n. 1.)


THE ASTOR LIBRARY
NY

contre Sapor. Afin de gagner du temps, il répondit avec modération, engagea Julien à se contenter du titre de césar et à bien recevoir ceux qu'il lui envoyait pour remplir diverses charges dans l'administration et l'armée d'Occident. Quand son messager, le questeur Léonas, fut entré dans Lutèce, Julien, sans rien discuter avec lui, réunit les soldats et commanda qu'on leur fît lecture de la lettre impériale. Ils l'interrompirent par les cris unanimes de « Julien auguste! » « Vous le voyez, dit-il à Léonas, c'est l'armée et non pas moi qui refuse d'obéir. » En réponse aux reproches d'ingratitude contenus dans la lettre impériale, il se contenta de dire : « Il est vrai, j'étais orphelin lorsque Constance est monté sur le trône, et il en sait quelque chose. »

Cependant, pour marquer sa déférence et son désir de paix, il accepta l'officier qui lui était imposé comme préfet du prétoire, mais il renvoya les autres, « ayant besoin, écrivit-il, de choisir lui-même ceux qui devraient servir sous lui. La rupture était inévitable. Eusebia venait de mourir; nous voudrions, et il se peut, qu'elle n'ait point vu la rupture des liens qu'elle avait formés [1].

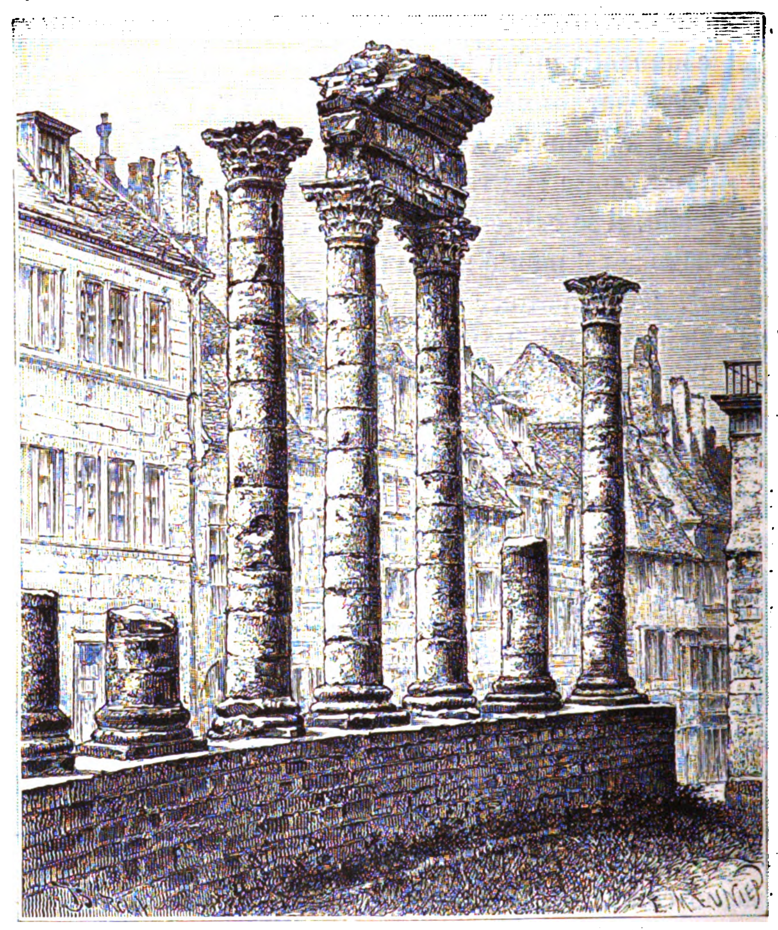
Après une inutile campagne en Mésopotamie, où il avait essayé sans succès de reprendre Bézabde, Constance revint passer l'hiver à Antioche. Il occupa ses loisirs par des travaux pour achever les embellissements de cette capitale des provinces syriennes et les bassins de Séleucie qui lui servaient de port, mais aussi par les fêtes d'un troisième hyménée et par des querelles avec ses évêques : déposant celui-ci, exilant celui-là et ne voyant pas que, à l'approche de la guerre civile, il eût été de son intérêt d'assurer la paix des âmes[2]. Cependant il était décidé à commencer au printemps la campagne contre le nouveau Magnence : il rassemblait des troupes; il ordonnait de faire de grands approvisionnements dans les forteresses des Alpes occidentales, et, par de secrets émissaires, il essayait de jeter les Alamans sur la Gaule[3]; il voulait enfermer Julien dans ses provinces. Une dernière lettre impériale promit « au césar » la vie sauve en échange d'une soumission absolue.

[1] Amm. Marcellin, parlant du mariage de Constance avec Faustine, à la fin de 360, dit : *amissa jampridem Eusebia* (XXI, 6).

[2] Socrate, IV, 7; Sozomène, VI, 26 et 28. Quant aux travaux de Séleucie, Constance les avait commencés depuis longtemps. Il avait fallu couper une montagne et creuser un bassin

[3] Voyez, dans A. Marcellin, XXI, 3, l'histoire du roi alaman Vadomar, qui s'entendait avec Constance pour trahir Julien et dont une lettre fut interceptée. Julien, dans sa *Lettre aux Athéniens*, et Sozomène (V, 2) attestent les sollicitations adressées par Constance aux Alamans pour les décider à attaquer la Gaule.

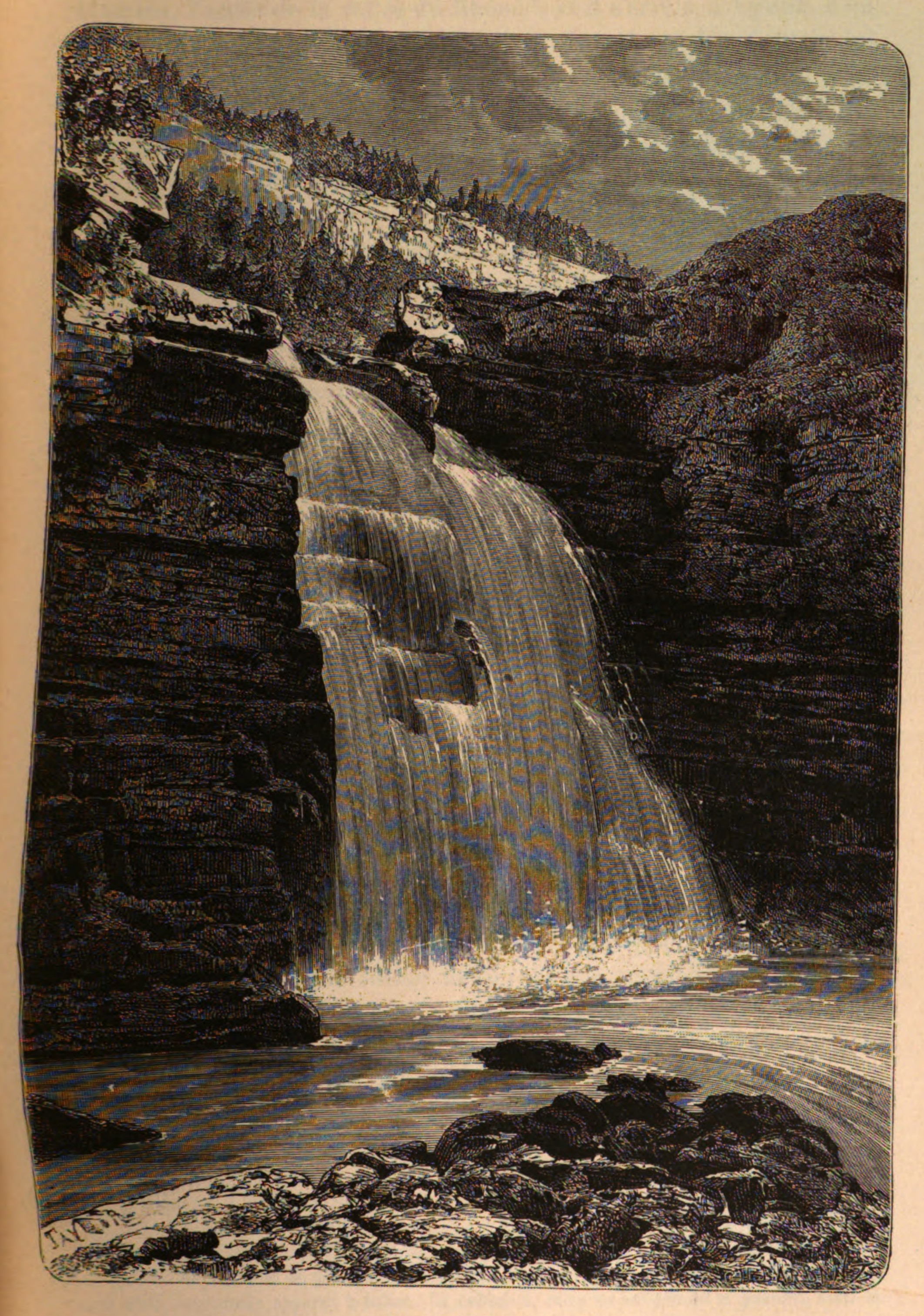
Ce fier langage n'était pas pour intimider l'auguste gaulois. Il prépara la lutte avec une fermeté calme et prévoyante. Il accorda une amnistie générale aux partisans de Magnence qui, depuis sept années, vivaient cachés en Gaule ou chez les Germains avec la



Besançon : ruines romaines, au square de Saint-Jean.

haine de Constance : c'était se donner des auxiliaires ardents à soutenir sa cause. Afin que ses provinces n'eussent rien à craindre durant son absence, il employa trois mois à parcourir les bords du Rhin, fortifiant les villes et châteaux, les garnissant de vivres et d'hommes, et montrant d'assez près aux Barbares les enseignes de Rome pour avoir le droit de penser qu'ils en garderaient une crainte respectueuse[1]. Il revint par la vallée du Doubs en visitant les fortes places de Mandeure et de Besançon qui défendaient, contre les

[1] Amm. Marcellin, XX, 10; Julien, *Lettre* 38, et *Misop.*, § 22.,



Le Saut du Doubs.

Alamans, l'accès de la vallée du Rhône [1], et il s'arrêta à Vienne, d'où il surveilla, durant l'hiver, les passages des Alpes. Les Gaulois lui donnaient tout : de l'argent, des provisions, des soldats ; il allait leur laisser, pour les défendre, son ami Salluste qui, à la nouvelle des événements de Lutèce, était accouru près de lui. Résolu à prendre l'offensive, il se fit précéder d'un manifeste qui devait rallier à sa cause tous les païens de Grèce et d'Asie [2]. Nous avons celui qui fut adressé au sénat et au peuple d'Athènes. Il y racontait sa vie, ses campagnes, son élévation, les meurtres de Constance ; et il y attestait nettement sa foi aux anciens dieux.

En ce temps-là, un oracle courait parmi les païens, annonçant que les sortiléges dont Pierre s'était servi pour faire adorer le Christ perdraient leur pouvoir au bout de trois cent soixante-cinq ans [3]. Cette date approchait, et l'oracle n'était sans doute pas ignoré de Julien, qui put se croire désigné par la sibylle pour être le vengeur promis aux dieux.

Les soldats s'étaient révoltés afin de n'être pas arrachés à la Gaule : ils consentirent joyeusement à passer les Alpes et le Rhin à la suite de celui qu'ils avaient élu. Julien fit de sa petite armée trois corps : l'un prit au travers des Alpes et par la haute Italie ; l'autre par la Rhétie et le Norique ; avec le dernier, trois mille hommes d'élite, il s'enfonça dans le Schwarzwald et gagna le Danube. Sirmium était le point désigné pour la concentration. Chaque corps devait s'y rendre à marches forcées, afin de ne pas laisser à l'ennemi le temps d'organiser la défense. La flottille du Danube surprise et enlevée le porta en onze jours sans combat jusque dans la Pannonie [4]. Les populations riveraines, accourues pour voir passer ces soldats de la Gaule, saluaient de leurs acclamations le jeune général déjà fameux par ses victoires. Sirmium même ne lui fit pas résistance ; son avant-garde, conduite par Dagalaïf, alla y saisir le maître de la cavalerie de Constance, et, quand Julien approcha, le peuple et les

[1] Il a laissé, dans sa lettre 38, une très-exacte description de Besançon.

[2] A Vienne, où il passa l'hiver de 360, il avait encore assisté, dans l'église de cette ville, à la fête chrétienne de l'Épiphanie. (Amm. Marcellin, XXI, 2.) Quelques semaines après, il offrait un sacrifice secret à Bellone, *placata ritu secretiore Bellona.* (*Ibid.*, 5.)

[3] S. Augustin, *Civ. Dei*, XVIII, 53.

[4] Zosime, III, 10, et Mamertinus, *Paneg. veter.*, XI, 8. Voyez, dans Sozomène (V, 2), quelles puérilités les chrétiens acceptaient avec confiance : la rosée qui tombe en Pannonie sur les vêtements du prince et de ses soldats y trace des croix, et, dans les entrailles d'une victime, une croix couronnée apparut à Julien. La crédulité, mise au service de la passion, était la maladie de ce temps.

soldats sortirent à sa rencontre avec des flambeaux et des fleurs. Il arrivait avant qu'on sût qu'il était parti : c'était la rapidité du premier César.

Il se hâta de faire occuper fortement Naïssus, où il s'établit, et le pas de Sucques (*Succos*), défilé qui sépare le Rhodope de l'Hæmus et l'*Illyricum* de la Thrace[1]. Chose étrange, Constance n'avait rien préparé pour tenir cette position importante, pas plus qu'il n'avait fermé les passages dans les Alpes de l'Italie et du Norique[2]. Assuré de sa fortune dans les guerres civiles, où il avait toujours triomphé, il s'était inquiété peu de son nouveau rival, estimant que la guerre des Gaules ne serait qu'une partie de chasse[3], et il avait rempli son devoir d'empereur en employant l'été de 361 à une dernière expédition en Mésopotamie contre l'ennemi de l'empire. Il était à Édesse quand lui arriva la nouvelle que Julien s'était emparé de l'Illyric. Il revint en toute hâte à Antioche et, quoique de santé chancelante, il se remit en route pour l'Europe. A Tarse, la fièvre le prit ; à Mopsucrène, il expira quelques jours seulement après avoir reçu le baptême : il était dans sa quarante-cinquième année (3 nov. 361)[4]. Grégoire de Nazianze accuse Julien de l'avoir empoisonné : calomnie qui plaisait à l'irritable évêque, mais que les historiens de l'Église n'ont même pas osé reproduire.

Ammien Marcellin reconnaît à Constance quelques bonnes qualités qui sont plutôt de l'homme que du prince : des mœurs honnêtes, de la sobriété et le goût des lettres; mais aussi, une superstition de vieille femme[5] et de verbeuses subtilités avec les prêtres; une avidité fiscale que n'arrêta jamais le cri des provinces écrasées d'impôts ; une politique soupçonneuse qui donnait la mort, même aux innocents; une cruauté, enfin, qui surpassait celle des pires tyrans et se plaisait aux plus ingénieux raffinements de la torture, pour faire durer le supplice jusqu'aux limites extrêmes de la vie[6]. Voilà le portrait de ce prince, tracé par un contemporain qui aima Julien, mais qui aimait plus encore la vérité.

[1] Entre Sophia et Philippopoli.

[2] Deux légions de Pannonie, restées fidèles à Constance, se réfugièrent dans Aquilée, mais en ouvrirent les portes à la nouvelle de la mort de l'empereur.

[3] .... *tanquam venaticam prædam caperet* (Amm. Marcellin, XXI, 7).

[4] Dès l'année 359, on avait parlé de sa fin prochaine. (*Ibid.*, XVIII, 3.) L'impératrice Faustine était enceinte et accoucha d'une fille, Constantia, qui épousera l'empereur Gratien.

[5] .... *anilis superstitio* (*ibid.*, XXI, 16).

[6] . .. *Caligulæ et Domitiani et Commodi immanitatem facile superabat.... mortemque longius in puniendis quibusdam, si natura permitteret, conabatur extendi* (*ibid.*).



JULIEN. Statue en marbre grec. — Paris, palais des Thermes (autrefois au Louvre).


THE ASTOR LIBRARY
NY

On dit que, sur son lit de mort, Constance avait désigné Julien pour son successeur. Vainqueur sans combat et dernier rejeton de la race flavienne, Julien n'avait pas besoin de cette déclaration. Personne n'hésita un instant à reconnaître le rebelle d'hier pour prince légitime. Les comtes Théolaïphe et Aligilde[1] lui apportèrent le serment de fidélité des ministres, des généraux et de la cour, Constantinople sortit tout entière à sa rencontre (11 déc. 361), et le sénat de Rome, qui naguère avait mal accueilli un mémoire accusateur de Julien contre Constance, s'empressa de réparer cette faute de politiques, ordinairement plus habiles à deviner d'où le vent allait souffler, en expédiant à Julien le sénatus-consulte qui paraissait lui décerner les honneurs impériaux.

[1] Amm. Marcellin, XXII, 2. Remarquez les noms germains de ces députés de la cour et du conseil impérial.

[2] D. N. CONSTANTIUS P. F. AVG. Buste diadémé de Constance II portant le *paludamentum* et la cuirasse. Au revers, SABINAE et l'enlèvement des Sabines. Sur le premier plan, on voit deux hommes enlevant l'un une femme à genoux, l'autre une femme debout qui tend les mains et semble appeler du secours; sur le second plan, six femmes qui fuient et trois obélisques réunis. Médaillon de bronze.



Monnaie de Constance portant au revers l'enlèvement des Sabines[2].

CHAPITRE CVI.

LA QUESTION RELIGIEUSE PENDANT LE RÈGNE DE CONSTANCE.

I. — LE PAGANISME ET LES DEVINS.

La réaction païenne que Julien essaya de faire réussir est le fait le plus considérable de son règne. Pour comprendre cette erreur, il faut se souvenir de la vie qui lui avait été imposée jusqu'à son avénement, et connaître l'état religieux de l'empire durant le règne de Constance. Nous avons montré que les périls qui menacèrent la jeunesse de Julien, sa haine pour la religion de ses persécuteurs, son amour des lettres grecques et de la philosophie, l'avaient de bonne heure gagné à l'hellénisme. Il reste à faire voir comment, au spectacle des déchirements de l'Église et des audaces de langage de certains évêques, le païen convaincu, devenu le maître du monde romain, put croire que la tranquillité de l'empire exigeait qu'il combattît la révolution chrétienne et l'esprit d'indépendance du clergé, par une restauration de l'ancien régime et de l'autorité impériale.

Pour l'histoire religieuse du règne de Constance, la question est double, car il y a deux religions dans l'empire; nous pourrions dire trois : le paganisme, l'orthodoxie de Nicée et l'arianisme avec toutes ses nuances. Constance en persécuta deux. Ce n'est pas que les païens s'agitassent. Ils avaient la possession légale et historique : un préfet de Rome appelait leur culte la religion de l'empire, et ils ne formaient nulle part des communautés organisées pour la résistance ou pour le sacrifice. Mais le gouvernement était contre eux, et Constance n'avait pas l'esprit assez ferme pour se tenir à la politique tolérante de son père. Du palais impérial partaient de temps à autre des paroles menaçantes qui autorisaient, sinon la persécution contre les personnes, au moins, çà et là, le pillage et la destruction des édifices de l'ancien culte. Libanius prétend que Constance interdit les sacri-

fices et qu'il renversa les temples[1]. C'est un rhéteur, et la règle du genre qu'il cultivait si bien est de transformer les faits particuliers en faits généraux. Comme il y avait eu durant deux siècles des violences locales contre les chrétiens, il s'en commit sous Constance contre le culte païen, et probablement en nombre considérable. Mais que penser de plusieurs lois conservées au *Code Théodosien* et qui proscrivent formellement le paganisme ? On a longuement discuté à leur sujet. Celle de 341 inspire bien des doutes. Les constitutions de 346 (?) et de 356 (?) sont tout aussi suspectes[2]. Je les admets cependant parce que trop de témoignages attestent leur existence et qu'Ammien Marcellin y fait allusion en parlant de décrets contraires rendus par Julien[3]. Ces lois étaient données en pâture à ceux des chrétiens qui, comme Firmicus Maternus, réclamaient des spoliations, des ruines et l'anéantissement de l'impiété idolâtrique. « Renversez les temples, disait-il à Constance, et, à leur place, élevez les trophées de la victoire. » Mais l'exécution ne suivit pas la menace, si ce n'est en certains lieux, et, malgré leurs termes redoutables, ces lois restèrent sans efficacité. Les armées de Magnence et d'Eugène furent composées surtout de païens, et les troupes de Julien montrèrent leur joie quand il fit profession publique de paganisme. En 353, Constance supprima les sacrifices *nocturnes*, que Magnence avait autorisés[4] ; il ne parla pas des sacrifices *publics*, que Constantin avait conservés, que l'usurpateur n'avait certainement pas interdits, et qui scandalisaient bien davantage les chrétiens. Lorsque, peu de mois après la loi de 356, l'empereur vint à Rome, il ordonna d'enlever de la curie l'autel de la Victoire, pour qu'on ne fît pas en sa présence

[1] Ὁ μὲν γὰρ [Constantin] ἐγύμνωσε τοῦ πλούτου τοὺς θεούς· ὁ δὲ [Constance] καὶ κατέσκαψε τοὺς ναοὺς καὶ πάντα ἱερὸν ἐξαλείψας νόμον ἔδωκεν αὐτὸν οἷς ἴσμεν (tome II, p. 591, édit. de Venise. Cf. *id.*, *Lettre* 1080, et le *Discours pour Aristophanès*).

[2] *Code Théod.*, XVI, 10, 4 et 6. Lusaulx (*Untergang des Hellenismus*) et Hænel (*Corpus jur. antejustin.*) tiennent pour authentiques les deux lois de 346 et de 356 qui prescrivaient la fermeture des temples et interdisaient les sacrifices sous peine de mort. Beugnot et le duc de Broglie (III, 364) acceptent les conclusions de La Bastie, qui pensait que, si ces lois ont été rédigées, elles n'ont certainement pas été exécutées.

[3] XXII, 5. Lorsqu'il dit de Julien : *Sui pectoris patefecit arcana et planis absolutisque decretis aperiri templa, arisque hostias admoveri ad deorum statuit cultum.* Au chapitre II du même livre, il dit que le temple de Sérapis fut menacé d'être détruit, « comme tant d'autres », *ne illud quoque tentaret evertere*, et dans son traité *Contre Heraclius*, § 17, que les enfants de Constantin renversèrent les temples nationaux qui avaient déjà été dépouillés par leur père ; enfin on lit dans Sozomène (III, 17) : ναοὺς ἁπανταχοῦ κειμένους ἐν πόλεσιν, ἐν ἀγροῖς κεκλεῖσθαι προσέταξαν.

[4] *Code Théod.*, XVI, 10, 5.

les libations accoutumées[1] ; mais il ne toucha point aux priviléges des vestales ; il distribua des sacerdoces, alloua de l'argent pour les cérémonies, et, accompagné de tout le sénat, il visita les sanctuaires des dieux, lut d'un œil tranquille les inscriptions gravées en leur nom, se fit raconter l'histoire de chaque temple et loua ceux qui les avaient fondés. « Malgré son attachement à un autre culte, il respecta celui de l'empire[2]. » Symmaque avait le droit de parler ainsi : le paganisme était encore si puissant dans cette ville qu'un sophiste de grand renom, le familier de toute la





Médaillon d'or de Constance II[3]. (Musée de Vienne.

[1] Julien rapporta cet ordre.

[2] Symmaque (*Lettres*, X, 54), A. Marcellin (XVI, 10) et l'auteur anonyme d'une description du monde qui visita Rome en ce temps-là parlent de même.... *Colent et deos, ex parte Jovem et Solem*. (Hudson, *Geogr. minor.*, III, 15.)

[3] FL. IVL. CONSTANTIUS NOB. CAES. Buste lauré de Constance avec le *paludamentum* et la cuirasse, tenant une haste et un bouclier sur lequel est représenté l'empereur ga-

noblesse romaine, perdit sa popularité du jour où il se fit inscrire parmi les catéchumènes[1]. Pour Constance, le collége des pontifes avait toujours les pouvoirs des magistrats religieux du culte national[2], et une loi de 358 réglemente l'élection du grand prêtre de la province d'Afrique[3]. Constant, si plein de zèle pour l'orthodoxie.... dans les États de son frère, donna la préfecture d'Illyrie à un païen très-dévot aux dieux, et il interdit la destruction des temples au voisinage de Rome[5]. Dans la ville, tous restaient debout, et Memphis, Alexandrie, Antioche, en gardaient, comme la vieille capitale du monde. L'une avait son bœuf Apis toujours vénéré, l'autre son grand temple de Sérapis encore plein des belles choses que Marcellin y admira, et la statue d'Apollon Daphnéen, qui le disputait en magnificence aux œuvres les plus renommées de l'art païen, se dressait aux portes de la grande cité syrienne, celle qui avait eu les premiers chrétiens. Lorsque Julien entrera dans Antioche, il verra la fumée des sacrifices s'élever sur de nombreux autels, et les habitants célébrer pompeusement la mort triomphante d'Adonis, symbole de la moisson tombant sous la faucille, pour renaître quelques mois après en une moisson nouvelle[6]. « A Alexandrie, dit un contemporain, les dieux sont adorés avec ferveur; les temples, richement ornés; les prêtres et les aruspices, nombreux.... Héliopolis, Olympie, Athènes, Éleusis, Amyclées, gardent leurs sanctuaires[7], etc., » et l'on continue d'interroger l'avenir



Monnaie de Julien portant au revers le bœuf Apis[4].

lopant à droite, précédé de la Victoire, suivi d'un soldat et mettant en fuite une foule d'ennemis. Au revers, GAVDIUM ROMANORVM. Constantin de face entre deux de ses fils, tous trois debout, en habit militaire et s'appuyant sur leur sceptre; Constantin est couronné par une main céleste; son fils, placé à gauche, est couronné par un soldat; celui qui est à droite est couronné par la Victoire, marche à droite et retourne la tête. A l'exergue, M. CONS. Mod. 18 1/2 sans le cercle. Poids 253 grammes 72 centigrammes. (Musée de Vienne.)

[1] S. Augustin, *Confessions*, VIII, 2 : *Superbi irascebantur, dentibus suis stridebant et tabescebant.* Sous Julien, il fut obligé de fermer son école. (*Ibid*, 5.)

[2] *Code Théod.*, IX, 17, 2, loi de 349. Il appelle les tombeaux *ædificia manium*.

[3] *Ibid.*, XII, 1, 46.

[4] Grand bronze du musée de Lyon. (Comarmond, *Descript. des Antiques*, pl. 216, n° 13)

[5] *Code Théod.*, XVI, 10, 3.

[6] A. Marcellin, XXII, 11, 13, 14 et 16. Julien (*Misop.*, 8) dit qu'à Antioche il sacrifiait dans les temples de Jupiter Philius, de Cérès et de la Fortune.

[7] *Vetus orbis descriptio*, p. 15, 17, etc.

au bord du lac sacré d'Aphaca. Le Jupiter de Phidias est toujours à Olympie, la Minerve Poliade au Parthénon, et les Grecs célèbrent encore leurs quatre grands jeux[1], même leurs mystères. L'orateur officiel de Constance, Themistius, un païen qu'il avait fait sénateur, comme d'un autre païen il fit son ambassadeur en Perse[2], représente l'Égypte resplendissant, aux fêtes de la Minerve de Saïs, du feu des illuminations ; et les païens d'Alexandrie seront assez nombreux en 362 pour provoquer une sanglante émeute, sur un seul mot de mépris que l'évêque jettera en passant contre le temple de Sérapis[3]. A Bostra, le nombre des idolâtres égalait celui des chrétiens[4], et le plus célèbre des païens de ce temps, Libanius, tint successivement une école à Constantinople, Nicomédie et Antioche, sans y être jamais inquiété. Cette persistance du vieux culte ne doit pas surprendre ; le contraire étonnerait, car il n'y a pas de changements à vue dans l'histoire : les révolutions, celles mêmes qu'on a comparées à des coups de tonnerre, ont été lentement préparées et ne s'achèvent qu'avec le temps. Le philosophe Chytras, d'Alexandrie, accusé, en 359, d'avoir interrogé les devins, fut laissé libre quand il eut démontré que, depuis son enfance, il sacrifiait aux dieux et qu'il consultait l'oracle non par ambition et curiosité sacrilége, mais pour se rendre la divinité favorable[5].

Le dernier de ces faits confirme les précédents et nous conduit à ce qui fut la vraie persécution sous Constance, à la guerre qu'il fit aux fous que les arts magiques ou l'astrologie attiraient. Dans ces hommes cherchant à pénétrer les destins de l'empire, il voyait, comme son père, comme tous ses prédécesseurs, des artisans de conspiration, qu'il appelle du nom que trois siècles plus tôt Néron donnait aux chrétiens, des ennemis du genre humain. Il décréta la mort avec toutes les tortures contre ceux, quelque élevés qu'ils fussent en dignité, qui demanderaient l'avenir aux devins et aux augures : *sileat.... perpetua divinandi curiositas* (358)[6]. Dans les mains avides et

[1] Julien, *Lettres* 8 et 35.

[2] A. Marcellin, XXII, 5. Eunape parle aussi (p. 466) de l'ambassade du sophiste Eustathius, en 358.

[3] De l'aveu même de l'évêque. (Julien, *Lettre* 52.)

[4] A. Marcellin, XXII, 11.

[5] A. Marcellin, XIX, 12.

[6] *Code Théod.*, IX, 16, 4, 5 : .... *sit equuleo deditus ungulisque sulcantibus latera*, et 6, *ann.* 357 et 358. Pline l'Ancien (XXX, 1 et suiv.) ne croyait pas à la magie, et il se moque des gens qui pensaient qu'en avalant un cœur de taupe, « animal si maltraité par la nature », on avait la révélation de l'avenir. Lucien (*le Faux Prophète*) pense comme lui. Mais tous deux



Cirque d'Aphaca (*Afka*) où commence le fleuve Adonis (d'après une photographie du docteur Lortet).


THE ASTOR LIBRARY
NY

méchantes des délateurs, ces lois furent un instrument précieux pour trouver des coupables et des confiscations. Ammien Marcellin dit de Constance : « Ce faible esprit, incapable d'application aux choses sérieuses, avait une peur singulière des oracles.... La bride une fois lâchée à la calomnie, une foule d'hommes nobles ou obscurs, accusés d'avoir consulté l'Apollon de Claros, les chênes de Dodone ou le trépied de Delphes, pour savoir quand le prince mourrait, furent traînés de tous les points de l'empire vers une commission judiciaire établie à Scythopolis en Palestine. Comme il s'agissait d'un crime de majesté, l'exemption de la torture accordée aux *honorati* était suspendue; aussi beaucoup succombèrent en route sous le poids des chaînes, ou au fond des cachots dans les tourments. » Telle fut donc la condition du paganisme sous Constance : « Le culte païen était à la fois officiellement conservé, souvent même honoré, et impunément outragé. Tout dépendait de la disposition des peuples ou des magistrats, de la force des partis, souvent du hasard des lieux[1].

Cette inquisition à l'égard de coutumes qui, dans une certaine mesure, faisaient partie du culte national et ces menaces suspendues sur la tête des fidèles à l'ancienne religion troublaient la société païenne. L'autre, la chrétienne, l'était bien davantage, mais le trouble venait d'elle-même. Jamais pareil désordre moral ne s'était vu dans l'empire,

sont des sceptiques et ils n'avaient point fait école. Tout le monde, païens, chrétiens, philosophes même, croyait à la magie. Voyez l'*Apologie* d'Apulée, qui eut à se défendre d'une redoutable accusation de ce genre, et Maury, *la Magie et l'astrologie;* de Vogüé, *Inscr. araméennes*, p. 81, et *Hist. des Romains*, t. V, p. 226; t. VI, p. 106, 108. « L'astrologie, dit M. de Vogüé, originaire de la Chaldée, attribuait aux planètes un rôle spécial. Les étoiles à révolution périodique, ou *errantes*, étaient considérées comme des divinités de premier ordre, les unes bienfaisantes, les autres malfaisantes : elles servaient d'intermédiaires visibles entre la terre et la puissance supérieure invisible, incompréhensible, fatale, dont l'âme remplissait toute la nature, dont le siége spécial était dans les régions inaccessibles de l'empyrée, au-dessus de la zone des étoiles fixes. Les planètes, agents de cette puissance, exerçaient leur action sur tous les phénomènes du monde visible, les uns comme démiurges, les autres comme source de vie ou de mort, de bonheur ou de malheur; elles présidaient à la succession des temps et des événements, aux moindres détails des existences terrestres. Le zodiaque était leur domicile sidéral : chacune d'elles avait sa résidence normale dans un des signes; c'est là que sa puissance était la plus grande, réciproquement sa puissance était affaiblie ou modifiée quand elle passait dans les autres signes ou constellations. La marche des planètes à travers les corps célestes déterminait donc une foule d'actions et de réactions, les unes favorables, les autres défavorables, dont l'étude et l'application aux faits humains étaient la matière de l'astrologie. Certaines conjonctions d'astres étaient regardées comme très-heureuses : on les représentait sur des amulettes pour en appliquer la vertu à ceux qui les portaient. On adressait en outre des vœux et des prières à ces divinités sidérales; malgré le caractère fatal de leurs mouvements, on leur reconnaissait une volonté propre, qu'on pouvait se concilier par des hommages et des offrandes. »

[1] J'emprunte ces paroles judicieuses à M. le duc de Broglie, t. III, p. 153.

et Constance sembla prendre plaisir à l'augmenter. « Il défigura, dit Ammien Marcellin, par une superstition de vieille femme, la religion chrétienne, qui en elle-même est simple et claire; il excita les controverses, au lieu de les apaiser; les grands chemins furent couverts de bandes de prêtres qui allaient disputer sans fin dans les synodes[1]. »

II. — LUTTES ENTRE ARIENS ET ORTHODOXES; CONCILE DE SARDIQUE.

On ne discute pas sur les vérités mathématiques, parce qu'elles sont certaines ; mais la démonstration des doctrines religieuses étant impossible, on se querelle et l'on s'égorge à leur propos. Aussi, dans tous les temps, le pouvoir civil a-t-il cherché à prévenir ces disputes. Pour mettre dans l'Église la paix qu'il avait mise dans l'État, Constantin avait fait rédiger à Nicée un formulaire de croyance qu'il s'était chargé d'imposer à tous les évêques, car il voulait gouverner le nouveau clergé, comme il gouvernait l'ancien, avec une autorité souveraine. Les orthodoxes, surtout leur chef Athanase, lui avaient bien vite montré qu'ils entendaient être les seuls maîtres de la conscience chrétienne; il avait, au contraire, trouvé dans les ariens une docilité qui plaisait à son esprit impérieux, et il était mort dans la foi arienne après avoir envoyé les chefs des orthodoxes en exil.



Constant I, troisième fils de Constantin, FL. IVL. CONSTANS P. F. AVG. (Monnaie d'or.)

La situation ne fut pas la même pour ses fils. Constantin II et Constant régnaient en des pays où le *Credo* de Nicée avait été accepté sans résistance; rien n'y troublait la paix religieuse, et les princes partageaient naturellement la foi de leurs sujets : c'était pour eux affaire de politique et non pas de conscience. Aussi avaient-ils fait décider, à Sirmium, le rappel des évêques bannis (338). L'arianisme, au contraire, en ses différentes formes[2], dominait dans l'Orient, parce

[1] XXI, 16. Voy. plus loin.

[2] Les *ariens* stricts, repoussant le mot ὁμοούσιος, qui exprimait pour les orthodoxes l'identité de substance, établissaient une *différence* substantielle entre le Père et le Fils ; les *semi-ariens* admettaient leur *ressemblance* substantielle, ὁμοιούσιος ; les *anoméens* ou *dissemblables* n'admettaient ni unité, ni égalité, ni même similitude entre le Père et le Fils. L'évêque semi-arien de Constantinople, Macedonius, déposé en 360, se fit le chef d'une nouvelle hérésie, celle des *pneumatomaques*, qui faisait du Saint-Esprit une simple créature semblable aux anges. Saint Athanase les appelle des *tropiques*, parce qu'ils prétendaient, disait-il, expliquer l'Écriture par des tropes ou figures.

que les évêques de ces provinces voulaient conserver leur indépendance religieuse et l'autorité de leurs conciles. Rome les inquiétait depuis longtemps par ses prétentions discrètes, mais persévérantes, à se faire le centre de l'unité catholique. Pour lutter contre elle, ils avaient besoin de l'assistance de leur prince, qu'ils s'étaient assurée par leur soumission; et le prince était favorable à un clergé qui semblait rester national, en refusant de reconnaître une autorité étrangère. Constance était en Orient partisan des ariens par les mêmes motifs qui retenaient les empereurs de l'Occident dans l'orthodoxie. Ainsi agiront plus tard Valentinien et Valens, deux frères élevés de même et qui cesseront d'avoir la même croyance, quand l'un régnera à Milan et l'autre à Constantinople[1].

Constance dut être fortifié dans ces dispositions par l'instinct monarchique, quand il sut qu'Athanase, rentré dans Alexandrie, avait appelé autour de lui quatre-vingts évêques d'Égypte et de Libye; qu'il leur avait fait rédiger une lettre circulaire condamnant en termes violents le concile assemblé jadis par Constantin[2]; qu'enfin, il s'adressait pour réclamer justice à un sujet de son frère, l'évêque de Rome, dont l'approbation, d'avance assurée, déterminerait celle de la prélature d'Occident.

Le dernier conseiller de Constantin, Eusèbe de Nicomédie, continuait de diriger la politique religieuse de son fils. Quand le pape Jules fit convoquer le synode demandé par « les Égyptiens », Constance autorisa leurs adversaires à en tenir un autre, en sa présence, à Antioche (341). Quatre-vingt-dix-sept évêques y assistèrent. Ils rédigèrent vingt-cinq canons que l'Église a reçus et une profession de foi très-orthodoxe, sauf que le mot qui, à Nicée, avait attesté la consubstantialité du Père et du Fils ne s'y trouvait pas. Un des canons, le vingt-quatrième, portait que les biens de l'Église étant le patrimoine des pauvres, l'évêque ne prendrait sur eux, pour ses besoins personnels, qu'autant qu'il ne pourrait subsister autrement. Deux autres, le quatrième et le douzième, étaient dirigés contre Athanase, qui, déposé par un concile, conservait le siége d'Alexandrie. Les Pères faisaient appel, pour l'exécution des sentences conciliaires, à la puissance extérieure, ou, comme on dira plus tard, au bras séculier[3]. Le

[1] Magnence chercha aussi à gagner les orthodoxes d'Orient; voy. ci-dessus, p. 226.
[2] Voyez, page 125, un extrait de cette lettre.
[3] Cependant eux aussi sentaient l'inconvénient de provoquer à la légère l'ingérence impériale; tout en la sollicitant pour les affaires d'Alexandrie, ils condamnaient par leur

Cappadocien Grégoire, ordonné évêque d'Alexandrie, se rendit en Égypte avec une escorte de soldats conduite par le duc Balac. Un homme de main, le préfet Philagre, les précéda, afin de préparer les voies. A en croire les récits ecclésiastiques, tirés des lettres du principal intéressé, Athanase[1], Philagre déchaîna les païens et les Juifs contre la communauté chrétienne ; l'église fut saccagée, les fidèles insultés, battus, et une sorte de persécution s'étendit à l'Égypte entière. Je ne vois pas l'intérêt qu'auraient eu le gouvernement et l'évêque à susciter des désordres qu'on n'est jamais sûr d'arrêter au point voulu. Athanase était aimé dans Alexandrie, et la turbulente population de cette ville, formée de païens, de Juifs et de chrétiens, toujours en guerre les uns contre les autres, se plaisait aux émeutes. Il y eut certainement des rixes, des coups donnés et reçus qui, pour les partisans d'Athanase, furent plus nombreux et plus rudes, parce que le soldat qu'on mêlait à l'affaire y mit sa brutalité habituelle. C'était un étrange spectacle que cette entrée épiscopale changée en guerre civile ; les vieux païens devaient se dire que leurs dieux avaient été plus pacifiques.

Athanase s'était enfui à Rome, en jetant un éloquent cri de combat, sa *Lettre aux orthodoxes*, où il se compare au lévite qui, trouvant sa femme victime des plus indignes outrages, coupa son corps en douze morceaux qu'il envoya aux douze tribus d'Israël[2]. A Rome étaient alors réunis cinquante évêques, mais pas un des Pères d'Antioche (347). Ceux-ci avaient répondu, à une lettre de convocation du pape, que Jules avait tort de recevoir dans sa communion Athanase, condamné par deux conciles ; que tous les évêques ayant un pouvoir égal, leur autorité ne se réglait pas sur l'étendue des villes; et qu'on devait se souvenir que la prédication de l'Évangile avait commencé en Orient ; par quoi ils voulaient faire comprendre que la vraie tradition se trou-

11e canon l'évêque [ou le prêtre] qui s'adressait directement à l'empereur, sans le consentement de son métropolitain et des évêques de sa province.

[1] L'axiome juridique, *unus testis, nullus testis*, est applicable, en histoire, dans les cas où il est légitime de soupçonner soit la passion, soit l'intérêt. Comparez, par exemple, dans les *Monumenta* mis à la suite des œuvres de saint Optat (Migne, *Patrologie*, t. XI, p. 1179), ce que l'évêque de Carthage dit du « très-religieux Constans » et de ses deux envoyés Paul et Macaire, venus en Afrique « comme ministres d'une œuvre sainte », et comment l'auteur donatiste de la *Passion de Marculus* parle *de Constantis regis tyrannica domo* et des deux bêtes fauves » qu'il avait chargées de déclarer « une guerre exécrable à l'Église ». Même chose eut lieu pour les troubles d'Alexandrie. Dans leur lettre circulaire aux évêques, les Pères de Philippopolis les mirent au compte d'Athanase et de ses partisans, ce qui ne veut pas dire qu'on l'en doive personnellement accuser.

[2] *Œuvres* d'Athanase, t. I, p. 110, éd. de 1698.

vait là [1]. Dans sa réponse, Jules reprocha aux eusébiens de ne s'être pas mis en rapport avec lui et avec les évêques d'Occident, au sujet d'Athanase, pour que « le jugement fût rendu par tous; c'est la coutume, » dit-il [2]. Lorsqu'en effet un évêque avait été retranché de la communion d'autres évêques, il était nécessaire que la sentence fût communiquée aux absents : acceptée par ceux-ci, elle devenait l'arrêt de l'Église; sinon un autre concile décidait. Quarante ans plus tard, Ambroise, écrivant à Théodose, soutiendra la même doctrine [3], et deux empereurs l'avaient appliquée : Aurélien pour l'évêque d'Antioche, Constantin pour celui de Carthage [4]. Païens et chrétiens reconnaissaient au siége romain une dignité supérieure à celle des autres siéges épiscopaux ; mais tous aussi pensaient que, dans l'exercice de la juridiction, les évêques d'Italie et de l'Occident devaient être associés à l'évêque de Rome. A cette époque, la monarchie pontificale n'était pas encore née; les synodes et les conciles, c'est-à-dire le régime représentatif, étaient le véritable gouvernement de la république chrétienne.

Des désordres plus graves que ceux d'Égypte eurent lieu dans la capitale de l'empire. En 340, Eusèbe de Nicomédie et Paul de Thessalonique s'étaient disputé le siége épiscopal de Constantinople. Eusèbe avait contre lui les canons [5]; Paul, l'empereur. Le premier l'emporta, et le second fut chassé. Mais Eusèbe mourut peu de temps après le concile d'Antioche; Paul reparut dans la ville pour prendre possession de son évêché, et une partie des fidèles lui promit obéissance. Les eusébiens n'entendaient pas abandonner une place si lucrative; ils firent consacrer le diacre Macedonius, et le maître de la cavalerie, Hermogène, reconnut l'élection au nom du prince absent. Deux évêques dans la même ville, c'était la guerre : on en vint aux mains. Les partisans de Paul ayant eu le dessus, brûlèrent le palais d'Hermogène,

[1] Ce sentiment était si répandu en Orient, qu'on le retrouve au concile de Constantinople (381), au moment même où Théodose cherchera à réunir les deux Églises. Voyez, dans Grégoire de Nazianze, le poëme Περὶ τὸν ἑαυτοῦ βίον, vers 1560.

[2] .... πᾶσιν ἡμῖν ἵνα οὕτως παρὰ πάντων ὁρισθῇ τὸ δίκαιον. Cette longue lettre se trouve dans l'*Apologie* d'Athanase *contre les ariens*, dans ses *Œuvres complètes*, t. I, p. 123 et suiv. Le passage cité est au § 34.

[3] *Lettre* 14, édit. des bénédictins.

[4] Voy. *Hist. des Romains*, t. VI, p. 475; t. VII, p. 98 et suiv.; et pour la juridiction volontaire dans l'Église, *ibid.*, p. 80; pour le recours contre une excommunication, le 5e canon de Nicée, *ibid.*, p. 118.

[5] Ceux de Nicée, le 15e, et d'Antioche, le 21e, défendaient qu'un évêque passât d'un siége à un autre. L'empereur n'avait pas été consulté sur l'élection de Paul.

se saisirent de sa personne et le traînèrent par les rues jusqu'à ce qu'ils l'eussent mis en pièces. Le meurtre d'un lieutenant de l'empereur en suppose beaucoup d'autres que nous ne connaissons point, parce que les vainqueurs n'ont rien laissé subsister de ce qui pouvait avoir été écrit sur l'émeute de Constantinople. C'était donc la répétition des scènes d'Alexandrie, mais en sens inverse, puisque la sédition avait été faite cette fois par les orthodoxes, et avec aggravation, car la mort d'Hermogène était un attentat à la majesté impériale. Sur cette nouvelle, Constance accourut d'Antioche avec ses gardes; la populace effrayée le reçut à genoux et en pleurs. Contrairement à ses habitudes d'extrême sévérité, l'empereur pardonna : les coupables étaient de petites gens dont il n'avait rien à craindre. La ville, toutefois, perdit la moitié des distributions qui lui étaient faites, et Paul, enlevé par surprise, fut jeté sur un vaisseau qui l'emporta pour un second exil. Mais quand le préfet du prétoire, escorté d'un gros de soldats, voulut conduire Macedonius à l'église et jusqu'à la chaire épiscopale, où la main de l'empereur le faisait asseoir, il fallut ouvrir au milieu de la foule irritée un chemin sanglant : plus de trois mille personnes périrent[1].

Cette double intronisation *manu militari* de Grégoire et de Macedonius montre l'importance de la lutte engagée dans les deux capitales de l'Orient. Elle se reproduisait en d'autres cités : Athanase, qui n'a ni tout connu ni tout dit, atteste qu'il y eut des émeutes en plusieurs villes de la Thrace. La race disputeuse des Grecs avait trouvé dans la théologie chrétienne d'inépuisables sujets de discussion. Comme on allait jadis aux solennités littéraires, aux lectures publiques et aux improvisations méditées des rhéteurs, on se rendait aux assemblées où les nouveaux docteurs dissertaient sur l'essence du Père et du Fils; et ces assemblées se renouvelaient incessamment. Ammien Marcellin montre les routes couvertes de prêtres qui courent à leurs assemblées, et chacun, dit-il, veut tout y ramener à son sentiment[2].

[1] Socrate (II, 16) dit trois mille cent cinquante.

[2] *Constantius.... excitavit discidia plurima, quæ progressa fusius aluit concertatione verborum: ut catervis antistitum jumentis publicis ultro citroque discurrentibus per synodos.... dum ritum omnem ad suum trahere conantur arbitrium, rei vehiculariæ succideret nervos* (A. Marcellin, XXI, 16, *ad fin.*). — Le 20e canon d'Antioche avait décidé que, dans chaque province ecclésiastique, il y aurait deux synodes par an, et les bénédictins de Saint-Maur en ont compté, pour le règne de Constance, plus de quarante, dont un, celui de Milan en 355, réunit plus de trois cents évêques. On a vu (p. 99) que Constantin avait mis le *cursus publicus*, avec tous les

L'Occident, où les têtes n'étaient point brûlées d'un soleil si ardent, avait une foi plus calme, mieux arrêtée, et le clergé de Rome, qui semble avoir hérité déjà de l'esprit politique du sénat républicain, prenait peu à peu la direction du mouvement religieux. Son chef ne s'était jamais commis dans un concile tenu hors de son diocèse, pour n'avoir pas à vider des questions de préséance et d'autorité doctrinale, qu'il aimait mieux laisser dans un vague lointain d'où, en d'heureuses circonstances, pourraient sortir un jour des droits incontestés. En ce moment, il profitait habilement des déchirements de l'Église orientale, pour montrer Rome comme le centre de l'orthodoxie et le refuge de ceux qui souffraient en son nom. Avec une hardiesse qui a de l'habileté et aussi de la grandeur, le pape protégeait Paul de Constantinople, Athanase d'Alexandrie, Marcel d'Ancyre, Asclépas de Gaza, Lucius d'Andrinople, tous les persécutés des eusébiens [1]. Mais défendre, dans les grandes villes de l'Orient, les droits nouveaux auxquels prétendait l'Église, c'était lever la main contre Constance. Il était donc nécessaire de disposer aussi d'une épée. L'empereur d'Occident fut adroitement circonvenu. Ce jeune homme [2], faible d'esprit et de mœurs grossières, était incapable de comprendre qu'il s'agissait de décider si les évêques seraient, dans l'empire, de simples fonctionnaires religieux ou, dans leurs églises, des chefs spirituels librement élus et indépendants du pouvoir laïque. Il était alors dans le nord de la Gaule, occupé à combattre ou à négocier avec les Francs. Le pape lui écrivit longuement; il lui envoya Hosius de Cordoue, le conseil du grand Constantin, et il chargea l'évêque de Trèves, qui avait recueilli Athanase durant son exil, de retenir Constant dans l'orthodoxie. Le prince, qui voyait ses évêques d'accord et ses peuples suivant leurs évêques, resta avec eux. A la demande du pape, il proposa à son frère la tenue d'un concile général à *Sardica* (Sofia), sur les confins des deux empires; Constance y consentit et expédia les lettres néces-

avantages qu'il procurait, à la disposition des évêques et des prêtres qu'il appelait à la cour ou envoyait à un concile. L'évêque de *Centumcellæ* fait aussi allusion, en 355, à l'énorme dépense qu'entraînait ce service. (Théodoret, II, 16.)

[1] Ceux-ci, s'étant réunis à Antioche, lui répondirent par une lettre fort vive, où ils disaient « qu'il ne lui appartenait pas de faire une enquête sur ce qu'ils avaient chassé quelques évêques de leurs églises, parce que, lorsqu'il avait chassé Novat, eux n'avaient point réclamé contre cette décision ». (Socrate, II, 15. Cf. ci-dessus, p. 305.) Dans ce passage et au chapitre XVII, Socrate invoque en faveur de l'intervention du pape des canons qui n'existaient pas. Voyez à ce sujet la discussion du président Cousin en tête de sa traduction de Socrate.

[2] Il était né en 320.

saires (344)[1]; cent soixante-dix évêques se rendirent dans la ville désignée, Jules n'y parut pas : il se fit représenter par deux prêtres; et Hosius, qui avait toute sa confiance, dirigea, comme à Nicée, les débats.

Le jugement qui allait être porté était décidé d'avance : les uns entendaient casser l'arrêt des conciles de Tyr et d'Antioche; les autres, le maintenir. La question était donc au fond très-politique : les Églises de l'empire oriental seront-elles subordonnées à celles de l'Occident? C'est pourquoi Constance restait si fermement attaché à son clergé arien. Quand les Orientaux virent Athanase admis au concile, ils refusèrent de siéger « avec les excommuniés » et, au nombre de quatre-vingts, ils se retirèrent à Philippopolis. De là le combat s'engagea et les foudres s'échangèrent; les deux conciles fulminèrent l'un contre l'autre : les Pères de Sardique déposèrent onze Orientaux; les Pères de Philippopolis excommunièrent de nouveau Athanase et, avec lui, huit de ses adhérents, parmi lesquels Hosius et le pape Jules. La division était complète : la limite des deux empires marquait celle des deux Églises.



Constance II (FL. IVL. CONSTANTIVS PIVS FELIX AVG.). (Médaillon d'argent.)

Ce concile, qui commençait le schisme dont la chrétienté souffre encore, était un malheur pour la religion, mais il fut un bienfait pour la papauté. Les évêques d'Occident, menacés par les Orientaux dans leur foi et dans leur désir de conserver l'unité de l'Église, sentirent plus vivement que leurs prédécesseurs la nécessité d'un chef, et ils se serrèrent autour de celui qui, occupant le siége le plus illustre, semblait le plus autorisé pour faire prévaloir le principe de l'unité.

[1] Pour les affaires religieuses de ce temps, la chronologie est très-confuse. Socrate (II, 20), Sozomène (III, 12) et après eux Tillemont, Fleury et l'*Art de vérifier les dates*, mettent en 347 le concile de Sardique, que Hefele et le duc de Broglie reculent jusqu'en 343. Je le place en 344, à cause du motif donné par les eusébiens pour leur départ de Sardique. Ils étaient rappelés, dirent-ils, par Constance pour la célébration de son triomphe sur les Perses; or cette solennité, que l'empereur voulait rendre éclatante, doit avoir eu lieu pour la bataille de Singare (voy. p. 222, n. 1). La date de 344 s'accorde d'ailleurs avec la *Chronique* de saint Jérôme, qui met le retour d'Athanase à Alexandrie en 346, et l'on sait que ce retour eut lieu deux ans après le concile. Le savant P. Mansi, archevêque de Lucques, dans son *Supplem. ad collect. concil.*, 1748, avait adopté cette même date de 344.

A toutes les époques, le péril accroîtra, au sein de l'Église, l'esprit de discipline et la concentration des forces. Dans une lettre adressée au pape, les Pères de Sardique lui rendirent compte de ce qu'ils avaient fait, parce que, disaient-ils, il convient que les évêques rapportent les affaires au siége de saint Pierre; et comme les empereurs ont permis que tout fût examiné de nouveau, ils ont recommencé le procès d'Athanase, pour le justifier, et l'enquête sur les partisans d'Arius, pour les condamner. En terminant, ils priaient le pape de donner par écrit connaissance de leurs actes aux Eglises d'Italie, de Sicile et de Sardaigne; une autre lettre était, suivant l'usage, envoyée directement aux évêques absents, afin que tous ceux qui donneraient leur adhésion aux décisions conciliaires se trouvassent « en communion » avec les Pères de Sardique. Ainsi se constituait le grand corps de l'Église orthodoxe.

Trois points sont à considérer dans la lettre au pape : le droit encore reconnu au pouvoir civil d'autoriser et par conséquent de limiter les délibérations du concile; la juridiction particulière du pape sur les églises suburbicaires comprises dans le vicariat de Rome; la déférence des Pères pour le siége romain, où les appels des évêques condamnés dans leur province pourront, « en honneur de la mémoire de Pierre », être portés et examinés par de nouveaux juges, si le pape l'ordonne[1]. En conseillant ce recours aux évêques que ne satisferait pas le jugement rendu par leurs collègues coprovinciaux, le concile ne faisait qu'attribuer au pape la juridiction volontaire reconnue par Constantin aux évêques dans leurs diocèses[2]; mais ce canon était la pierre sur laquelle allait s'élever l'immense édifice d'où la papauté gouvernera souverainement la catholicité tout entière.

Les Orientaux avaient aussi rédigé une lettre circulaire dans laquelle ils racontaient et expliquaient leurs actes. Nous y relèverons seulement leur doctrine touchant les conciles et leur opposition au rôle que la papauté s'essayait à prendre. En mettant Jules hors de leur communion, ils avaient voulu frapper à la tête cette Église occidentale, qui leur paraissait si disposée à accepter un maître, et, en repoussant la sentence des Pères de Sardique, ils entendaient maintenir l'autorité de leurs conciles, seul gouvernement spirituel qu'ils voulussent recon-

[1] Lettre au pape et canons 3, 4, 5 et 10 du concile de Sardique, texte latin.
[2] Voy. ci-dessus, p. 80.

naître. Les Occidentaux avaient le même principe, mais, parmi les conciles, ils en trouvaient qui étaient légitimes et d'autres qui ne l'étaient pas; ceux de leurs adversaires avaient naturellement ce dernier caractère. « Ils ont jugé les juges, disaient les Orientaux, et réformé les sentences de ceux qui sont déjà avec le Seigneur. Ce que des conciles légitimes ont ordonné doit demeurer ferme : l'Église n'y peut toucher; elle n'a pas reçu de Dieu un tel pouvoir. » Refuser à l'Église le droit de réformation équivalait à nier que la révélation se continuât en elle par le Saint-Esprit, et à lui ôter ainsi le principe qui sera sa force contre le pouvoir civil.

On impute à Constance d'avoir, après le concile de Philippopolis, continué la persécution contre les orthodoxes[1]. Plusieurs évêques furent déposés et bannis; il était difficile qu'il en fût autrement. Les quatre-vingts évêques qui avaient rompu avec le concile de Sardique ne pouvaient pas, dans leurs provinces, ne point rompre avec les alliés des Églises d'Occident; et le prince chassait de la maison épiscopale ceux à qui ses évêques refusaient le baiser de paix. Si l'on en juge par ce qui se passa dans Andrinople, il est permis de supposer que çà et là éclatèrent des troubles qui étaient inévitables, au milieu des passions surexcitées par la crise religieuse. Lorsque des eusébiens, au retour de leur synode, arrivèrent dans la capitale de la Thrace, l'évêque de cette ville refusa de communiquer avec eux, et le peuple, prenant parti pour son clergé, fit une émeute dont dix monétaires furent les victimes : cette mort leur a valu le titre de martyrs. Quant à l'évêque, on l'envoya en exil, les chaînes aux mains. Un contemporain, saint Cyrille de Jérusalem, s'écrie douloureusement : « Des évêques s'élèvent contre des évêques, des prêtres contre des prêtres, des peuples contre des peuples, et ils en viennent jusqu'à verser le sang[2]. » Mais il se rappelle que la trahison s'était glissée parmi les apôtres et il se console en songeant que les troubles de l'Église avaient été annoncés par les Écritures[3].

Constance avait pris de grandes précautions pour empêcher Atha-

[1] Socrate ne connaît pas cette persécution, mais Sozomène et Athanase en parlent longuement.

[2] .... μέχρις αἱμάτων (*Instructions sur la religion*, XV, 7).

[3] Socrate (II, 23) dit que tous les évêques d'Orient, justifiés par le concile de Sardique, furent rétablis sur leurs siéges, que Lucius d'Andrinople recouvra le sien et que Paul partagea avec Macedonius celui de Constantinople, chacun d'eux ayant dans cette ville son église et ses assemblées particulières. Le clergé arien d'Alexandrie conserva aussi ses immunités.

nase de rentrer dans Alexandrie; mais des lettres pressantes, puis des menaces de son frère, ébranlèrent la résolution d'un homme dont le courage n'était pas la qualité dominante. « Recevez Paul et Athanase, lui écrivait Constant, et punissez ceux qui les ont injustement tourmentés. Si vous ne le faites, j'irai moi-même les rétablir sur leurs siéges[1]. » De peur d'être pris entre deux guerres, celle de Perse qui recommençait et celle que son frère annonçait, l'empereur d'Orient profita de la mort de Grégoire, survenue à ce moment, pour permettre à Athanase de rentrer dans Alexandrie (346).

III. — LES ORTHODOXES PERSÉCUTÉS; ATHANASE; LUCIFER; HILAIRE.

Rendus pacifiques par la crainte que leur inspirait le protecteur des orthodoxes, les eusébiens laissèrent tomber, pour un temps, la question religieuse, et l'empire eut cinq ans de tranquillité. Mais Constant mort, la guerre recommença. Durant l'hiver qui précéda la bataille de Mursa (350-351), vingt-quatre évêques, qui avaient suivi la cour, réunis en concile à Sirmium, accusèrent l'évêque de cette ville, Photin, de nier toute distinction entre les personnes divines, et le condamnèrent comme sabellien. C'était un coup habilement porté aux orthodoxes qui, avec leur dogme de la consubstantialité du Père et du Fils, semblaient pencher vers l'hérésie sabellienne et détruire l'*humanité* de Jésus. Magnence abattu et le prince selon leur cœur devenu maître de l'Occident, ils reprirent, avec une singulière persévérance dans la haine, l'éternel procès contre leur grand ennemi. Outre les anciennes accusations dont ils prétendaient qu'Athanase n'était point lavé, ils lui imputaient de troubler l'Égypte entière et de faire des ordinations hors de son diocèse[2]. Constance, alors dans la ville d'Arles, y assembla un concile qui condamna de nouveau Athanase (353). Saint Paulin de Trèves, ayant refusé d'y souscrire, fut

[1] Socrate, II, 22. Cf. Tillemont, *Mém. ecclés.*, t. VIII, p. 693. Constance et ses courtisans accusaient Athanase d'avoir excité Constant contre son frère, et, après la mort de l'empereur d'Occident, ils lui reprocheront de s'être mis en rapport avec Magnence. Athanase, dans son *Apologie*, appelle ces bruits des calomnies. Mais le seul fait qu'on les répétait autour de Constance nous autorise à dire que l'on redoutait à Antioche une entente des orthodoxes d'Orient avec les Occidentaux. Dans sa lettre, Constant avait demandé à son frère une enquête sur les crimes d'Étienne, évêque d'Antioche, et de ses partisans. Cette ingérence devait être singulièrement déplaisante pour Constance et lui montrait des adversaires dangereux dans ceux qui dirigeaient la politique de son frère.

[2] Socrate, II, 24 et 26.

exilé au fond de l'Asie Mineure. Mais il restait des réfractaires; l'empereur, décidé à finir la guerre religieuse, comme il avait terminé la guerre civile, fit venir dans Milan plus de trois cents évêques, presque tous occidentaux, pour les contraindre à signer l'acte de déposition (355). Il n'y réussit qu'après de vives discussions. L'Évangile recommande la soumission aux puissances, mais l'Ancien Testament con-



Un concile[1].

seille souvent la révolte, et ses livres étaient lus dans toutes les communautés. Des orateurs, animés de l'esprit des prophètes d'Israël, firent entendre de très-libres discours. Quand on leur parla des droits du prince que le ciel avait consacrés en le couvrant de sa constante protection, ils rappelèrent le souvenir de ces rois dont Jéhovah avait toléré quelque temps l'injustice, pour les précipiter d'une chute plus retentissante. Un d'eux, Lucifer de Cagliari, se moquant de la prétendue science théologique de Constance, osa prononcer tout haut le mot que les orthodoxes murmuraient tout bas : « Il est, comme l'avait été son père, un de ces ariens qui sont les précurseurs de l'Antéchrist[2]. »

[1] Martigny, *Dict. des Antiquités chrétiennes*, d'après une peinture très-ancienne.

[2] Voy. Lucifer Calaritanus, *Duo Libri pro Athan. ad Const. imper.*, son *Moriendum esse pro Filio Dei*, et le *De non parcendo delinquentibus in Deum* (édit. de Venise, 1778), où il dit à Constance : « Nous connaissons l'obéissance que nous devons à toi et à tous ceux qui sont en dignité, mais nous la devons seulement pour les œuvres qui sont bonnes. » Mais quelles sont

Le Gaulois Hilaire de Poitiers répétait ce mot[1], avec une éloquence orientale, pleine de mouvement, mais aussi de colère : il appelait Constance un chien, un loup ravisseur, *immanis fera*. Mais il a aussi de belles paroles. Reprochant à Constance les nombreux symboles rédigés par ses évêques d'Orient, il leur dit : « La même chose vous est arrivée qu'aux ignorants architectes, à qui leurs propres ouvrages déplaisent toujours. Vous ne faites que bâtir et détruire : au lieu que l'Église catholique, dès la première fois qu'elle s'assembla, fit un édifice immortel et donna, dans le symbole de Nicée, une si pleine déclaration de la vérité que, pour condamner éternellement l'arianisme, il n'a jamais fallu que la répéter[2]. »

Les évêques de Milan et de Verceil avaient été presque aussi durs que Lucifer, et les impérieuses exigences de l'évêque de Tripoli à l'égard de l'impératrice Eusebia montrent avec quelle hauteur ces pontifes parlaient aux successeurs de ceux qui s'étaient crus jusqu'à présent les maîtres incontestés de la terre[3]. Voilà les tribuns populaires, depuis près de cinq siècles oubliés, qui reparaissent, menaçant l'oppresseur non de l'irritation d'un peuple impuissant, mais de la colère divine, procédé nouveau pour susciter des révolutions. Une émeute fut, en effet, sur le point d'éclater dans Milan. Constance avait assisté au concile en abritant derrière un voile sa majesté impériale ; lorsqu'il entendit les paroles de Lucifer, il entra lui-même en scène, et répondit au fier langage du prêtre chrétien : « Ce que je veux, vous devez le regarder comme la règle[4]. Mes évêques de Syrie trouvent bon qu'il en soit ainsi, et Dieu est avec moi, puisqu'il a mis tout le monde romain en ma puissance ; ceux qui n'obéiront pas seront condamnés à l'exil. » Hosius de Cordoue, Paulin de Trèves, Denys de Milan, Eusèbe de Verceil, Lucifer de Cagliari, un grand nombre de clercs, y furent conduits, et avec eux Libère, le successeur du pape Jules, qui, enlevé de Rome et amené dans Milan, ne plia pas devant la volonté souveraine. Comme le prince lui reprochait d'être seul à défendre un grand coupable et

les œuvres bonnes? Les évêques s'établissaient donc juges de la loi civile et des mesures prises par l'autorité temporelle. Tertullien avait déjà parlé comme Lucifer ; on verra plus loin comment parleront Grégoire et Athanase.

[1] Hilaire, *Contra Constant. imper.*, 5 et 11 et *passim ;* édition des bénédictins, 1693.

[2] Bossuet, dans sa préface à l'*Histoire des Variations*.

[3] Fleury, *Hist. ecclés.*, III, p. 445, 451, 531 ; Tillemont, IV, p. 381.

[4] ὅπερ ἐγὼ βούλομαι τοῦτο κανὼν, ἔλεγε, νομιζέσθω (Athanase, *Hist. des Ariens écrite pour les moines*, I, 33).

à refuser de rendre la paix à l'empire, il avait répondu : « Trois jeunes hommes d'Israël ont résisté au plus redoutable des monarques de l'Orient, et la fournaise ardente a été impuissante contre eux[1]. » L'Église aimait ce symbole de la foi triomphant des rois



Les trois jeunes hommes dans la fournaise[2].

et de leurs tortures : on l'a retrouvé parmi les peintures des catacombes[3].

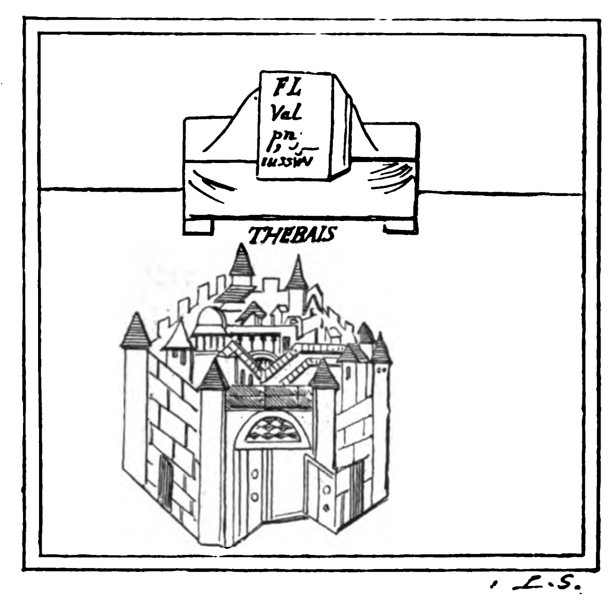
Constance, si prompt à frapper des hommes isolés, retrouvait sa

[1] Théodoret, II, 16; Sozomène, IV, 11. Amm. Marcellin, qui servait dans les gardes, *protectores*, et qui était alors à Milan, parle de cette conférence entre le pape et l'empereur et de l'ardent désir qu'avait celui-ci de faire accepter la déposition d'Athanase par l'évêque de Rome, ... *auctoritate qua potiores æternæ Urbis episcopi* (XV, 2). Ces paroles ne doivent pas surprendre dans sa bouche. Quand les païens connurent l'organisation épiscopale de l'Église, ils considérèrent toujours, par des raisons tirées de leur propre histoire, l'évêque de Rome comme supérieur aux autres en dignité.

[2] Montfaucon, *Antiquité expliquée; supplément*, tome III, pl. XVIII.

[3] Le mot : « Il faut d'abord obéir à Dieu, » a été le cri éternel de toutes les minorités religieuses, comme les minorités politiques ont fait si souvent de l'insurrection « le plus sacré des devoirs ». Origène (*Contra Cels.*, V, 37) avait cherché à donner au mot de saint Pierre (*Actes*, v, 9), que tant d'évêques ont répété, une base rationnelle en opposant la loi de nature qui vient de Dieu à la loi écrite qui vient des hommes. Sans doute, la loi n'est pas toujours d'accord avec la raison et avec la conscience; mais si l'on n'admet pas le principe qu'il faut obéir à la loi tant qu'on n'a pas réussi pacifiquement à la faire changer, il n'y a plus de société, et la société est d'ordre divin, puisqu'elle dérive de la loi de nature.

prudence quand il pouvait craindre que l'exécution d'un arrêt ne provoquât une émeute. Il aurait voulu qu'Athanase prît de lui-même le chemin de l'exil; mais l'évêque ne se prêtait pas à ce calcul, résolu qu'il était de ne céder qu'à la force. Saint Antoine et ses moines étaient descendus de leurs montagnes pour attester, devant le peuple d'Alexandrie, la pureté de sa doctrine, et Athanase remplissait tranquillement sa fonction épiscopale, tandis que ceux qui avaient combattu pour lui à Milan, saisis à l'improviste, loin de



Insignes du Président de la Thébaïde[1].

leurs églises et de leurs fidèles, étaient dispersés en des régions différentes.

Après d'astucieuses tentatives pour le décider à s'éloigner, le duc Syrianus recourut à une exécution militaire, qui fit encore des blessés et des morts. Athanase, « fuyant comme David devant les satellites de Saül », se réfugia dans les monastères de la Thébaïde, où les moines d'Antoine et de Pacôme lui furent une garde plus sûre que les *protectores* de Constance ne l'étaient pour leur prince. Georges de Cappadoce prit sa place sur le trône archiépiscopal d'Alexandrie. Les orthodoxes chassés des églises que les ariens occupaient essayèrent de s'assembler dans les faubourgs ou hors des murs; des soldats les dispersèrent blessant et tuant, selon la coutume. Seize évêques furent

[1] *Notitia dignitatum*, Böcking, p. 112.

déposés, trente s'enfuirent; ils se cachaient dans les cavernes des montagnes et dans les anciens tombeaux[1]. Au dire des auteurs ecclésiastiques, la persécution de Dioclétien avait été moins cruelle. Athanase, dont les lettres couraient partout, malgré la police impériale, appelait Constance le bourreau de sa famille, le tyran de la république et véritablement pour l'Église l'image de l'Antéchrist[2]. Lucifer de Cagliari, interné en Palestine, faisait arriver même à la



La Palestine consulaire personnifiée[3].

cour un pamphlet où le prince lisait ces mots : « Si tu étais tombé aux mains de Matathias ou de Phinée, tu serais mort sous le glaive, et tu dis que moi je te fais injure, parce que je blesse de ma parole ton esprit trempé du sang des chrétiens. Empereur, pourquoi ne te venges-tu pas de moi? Pourquoi ne frappes-tu pas ce mendiant qui t'insulte?... Tu le voudrais bien, mais tu n'en as pas reçu le pouvoir de Celui qui me permet de te reprocher tes crimes.... Penses-tu que nous respecterons ton diadème, tes pendants d'oreilles, tes bracelets et tes habits précieux au mépris du Créateur? Que tu es peu sensé de dire : Je suis injurieusement traité par un misérable, moi qui suis empereur; et tu ne te dis point : par un évêque qui m'a reconnu

[1] Cf. Athanase, son *Apologie* et sur sa *Fuite;* Théodoret, II, 14; Tillemont, *Mém. ecclésiastiques*, t. VII, *passim*.
[2] Dans sa lettre *A ceux qui mènent la vie solitaire.*
[3] *Notitia dignitatum*, Böcking, p. 110.



Constance en costume impérial et tenant une Victoire.
(Copie d'une miniature de la Barberine par Kondakoff, auteur d'une *Histoire de la miniature byzantine;* en russe.)


THE ASTOR LIBRARY
NY

pour un loup ravisseur! » Et Constance, intimidé par le mendiant du Christ, n'osait frapper[1]. A Constantinople, une émeute éclata ; à Rome, à Naples, les évêques qui tenaient la place des exilés étaient abandonnés d'une partie de leurs clercs; en Gaule, Hilaire de Poitiers rejetait de sa communion les accusateurs d'Athanase, et ceux-ci obtenaient contre lui un arrêt d'exil. « L'enfer était déchaîné[2]. » On s'égorgeait alors et l'on s'égorgera longtemps pour la religion; plus tard, ce sera pour la politique. Les motifs sont différents, le résultat est le même. Si l'homme, comme d'aucuns le prétendent, est un animal perfectionné, il lui reste de bien grands progrès à faire pour devenir un animal humain.

Lorsque Constance visita Rome après le concile de Milan (357), des matrones lui demandèrent le rappel de Libère. Il répondit qu'il y consentirait si l'exilé voulait partager ses fonctions avec Félix, son successeur, de sorte que chacun des deux évêques gouvernât en paix sa congrégation[3]. Ainsi avaient fait Macédonius et Paul à Constantinople; à Alexandrie, même en face d'Athanase, un clergé arien s'était maintenu; à la mort de Constance, Antioche n'avait pas moins de trois évêques, chacun entouré de ses fidèles qui, pour les autres, étaient des hérétiques. Plusieurs communautés rivales devaient subsister ainsi en beaucoup de villes. Les orthodoxes de Rome, mieux disci-

[1] Les Œuvres de Lucifer renferment le plus riche vocabulaire d'injures qui aient jamais été adressées à un prince (voy. à l'*Index* de l'édition de Venise, 1778, le mot *Constantius*). Athanase, Hilaire de Poitiers, Grégoire de Nazianze, n'ont pas plus d'égards pour les empereurs. Naturellement les hérétiques sont encore plus malmenés. Un livre fameux d'Athanase, l'*Histoire des Ariens*, n'est, dit le savant biographe du saint, qu'un « pamphlet oratoire » (Fialon, *Saint Athanase*, p. 207). Mais évêques et docteurs ne s'épargnent même pas entre eux. Jérôme a de mordantes paroles contre Ambroise (voy. le chanoine Hermant, *Vie de S. Ambroise*, p. 128-9), Athanase contre tous ses adversaires, Grégoire de Nazianze contre les Pères du concile de Constantinople, qu'il appelle une bande de geais et un vol de guêpes bourdonnantes. Une autre fois, il reproche à Basile, qui l'avait désigné évêque de la bourgade de Sasime, de ne lui avoir donné cette triste résidence qu'afin que le nouvel évêque veillât, pour le métropolitain de Césarée, sur les passages des monts par où les redevances arrivaient à la maison épiscopale. (Voy. son poëme *Sur sa vie*, vers 400 et suivants.) Dans sa lettre 49, il dit : « Se renvoyer des injures, c'est s'agiter épiscopalement, » ἐπισκοπικῶς κινούμεθα. Si nous relevons ces faits, ce n'est point pour abaisser de grands esprits et pour le triste plaisir de trouver du plomb vil dans l'or pur, mais parce que ce ton de polémique devint habituel et que la violence des paroles, dans les discussions théologiques, prépara celle des actes dans la répression des hérésies et dans les guerres religieuses.

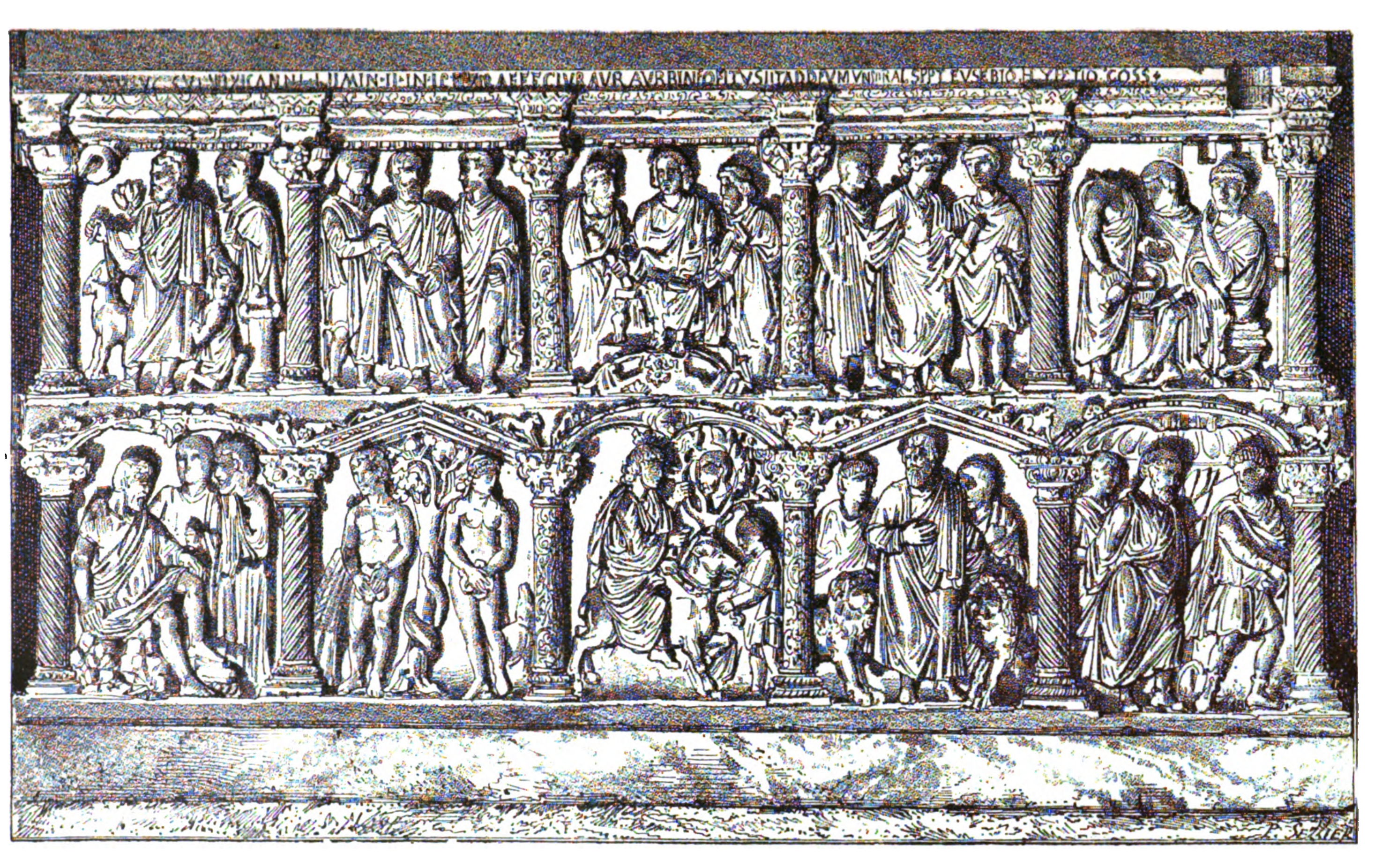
[2] Bossuet, *Discours sur l'Hist. univ.*, 2e partie, chap. xx.

[3] Théodoret, II, 17. On voit par cette singulière proposition combien l'empereur était loin de l'idée que les évêques d'Occident se faisaient de l'importance et du rôle unitaire du siége romain. Sozomène (*Hist. eccl.*, IV, 15) dit que Libère et Félix gouvernèrent conjointement l'Église romaine.

plinés, refusèrent le partage. Mais Libère céda aux ennuis de l'exil; il écrivit à l'empereur une lettre de soumission et adhéra à une formule de foi qui ne contenait pas le mot sacramentel de consubstantialité. Le grand Hosius fit comme lui. Les conciles de Rimini et de Séleucie, tenus en 359 par ordre de l'empereur, sous la surveillance de ses comtes, parurent assurer le succès de la politique religieuse de Constance. « Le monde, dit saint Jérôme, s'étonna de se trouver arien[1] », et un contemporain s'écrie : « Tandis que Barrabas délivré triomphe, Jésus est crucifié encore une fois! » Mais l'union et la paix imposées par le pouvoir civil n'existaient qu'à la surface, et, quoique la foi, orthodoxe ou arienne, continuât de s'étendre, puisque, en cette même année 359, le préfet de Rome Junius Bassus se fit baptiser sur son lit de mort, plus que jamais la confusion était dans les idées, le trouble dans les églises[2]. Mélèce, consacré évêque d'Antioche, était, un mois après son élection, privé de son siége par un concile qui promulgua une nouvelle profession de foi : la seizième depuis celle de Nicée! Une autre encore allait être nécessaire, car après les adversaires du Fils se levaient ceux du Saint-Esprit[3], qui ne recouvra ses droits qu'au concile œcuménique de 381. Et puis le sang coulait. Paul, l'évêque orthodoxe de Constantinople, quatre fois déjà dépossédé de son siége, avait été traîné chargé de chaînes jusqu'au pied du Taurus, enfermé dans un donjon, privé de nourriture et enfin étranglé. Son compétiteur, le semi-arien Macédonius, avait fait une guerre acharnée aux orthodoxes et aux novatiens, chrétiens rigides qui rendaient le chemin du ciel très-étroit[4] : il avait abattu leurs églises et déposé leurs évêques. Socrate raconte de lui d'abominables cruautés qu'on aurait peine à croire, si l'on ne savait que de toutes les haines sociales les plus violentes ont été longtemps les haines religieuses. Macédonius fut à son tour déposé après qu'un combat acharné eut inondé de sang le parvis de l'église des Saints-Apôtres (360)[5].

Quand, le 2 août 358, Libère rentra dans Rome, un tumulte populaire en chassa Félix. Peu de temps après, ses clercs et ses fidèles le rappelèrent; une autre émeute le força encore d'abandonner la ville,

[1] *Ingemuit totus orbis et Arianum se esse miratus est* (S. Jérôme, *Adv. Luciferianos*).
[2] Socrate, II, 37, *ad fin.*
[3] Tillemont (*Mém. ecclés.*, t. VI, p. 477) compte dix-huit symboles.
[4] A Nicée, Constantin, après avoir écouté un de leurs chefs, Acesius, lui aurait dit : « Prenez une échelle et montez tout seul au ciel. » Sozomène, I, 22.
[5] Socrate, II, 38 et 42.



Sarcophage du préfet de Rome Junius Bassus. Crypte du Vatican.)



en laissant beaucoup de morts derrière lui[1]. Dans Alexandrie, mêmes scènes de violence; contre l'évêque qui a pris sa place, Athanase retourne les accusations de rapine, de vol et de simonie dont les ariens l'avaient lui-même chargé[2]. Ainsi, tandis que les vrais chrétiens, ceux qui avaient hérité en esprit de la grande pensée du Maître, *beati pacifici*, vivaient dans l'ombre, le silence et la prière, cherchant Dieu et le trouvant dans la charité et le sacrifice, les hommes de combat portaient partout les paroles de colère, et l'on s'égorgeait pour un mot dont le plus grand nombre ne comprenait pas l'obscure profondeur. Mais ce mot était, au sens des docteurs orthodoxes, le point capital de la doctrine; aux yeux des docteurs ariens, une inutilité; à ceux des philosophes, une impertinence envers le Créateur à qui ces hommes prétendaient faire sa condition; et la foule menée par les habiles ou les violents ajoutait aux arguments théologiques la sédition et le meurtre. C'est que ce mot servait de ralliement aux partis qui, dans la société nouvelle, se disputaient les honneurs et les biens temporels de l'Église, avec le pouvoir de conduire les fidèles au salut par des voies déterminées. Ce droit de commander, qui est la suprême ambition de tant d'hommes, qui avait été jusqu'alors réservé à l'autorité civile, pour le compte de l'État, l'Église venait de s'en saisir, au nom du ciel, et elle le donnait à ses ministres. Une ambition très-résolue ou inconsciente se mêlait chez les uns aux calculs les plus intéressés, chez les autres à la foi la plus vive, de sorte que la terre et le ciel s'unissaient pour exalter les passions qui se disputaient ce gouvernement nouveau des âmes, ce second empire établi au sein du premier[3].

A Constantinople, à Rome, à Alexandrie, la police était fortement organisée, et pourtant on y tuait impunément; qu'était-ce dans les villes où aucune force armée ne maintenait la paix publique? « Sous Constance, écrit Julien, des citoyens étaient emprisonnés, persécutés et bannis. A Cyzique, à Samosate, on a égorgé des multitudes d'hommes qu'on disait hérétiques; dans la Paphlagonie, la Bithynie et

[1] Socrate, II, 42.

[2] Athanase, *Hist. de l'arianisme adressée aux solitaires*, § 75. Épiphane, *Hær.*, LXXVI, 1, édit. de 1622, t. I, p. 913.

[3] Il était inévitable que, dans ce corps de l'Église devenu si nombreux et déjà si riche, il ne se mêlât aux querelles de doctrine des querelles d'ambition et qu'on ne se disputât des places lucratives. Grégoire de Nazianze (t. I, p. 5 et 335, édit. de l'abbé de Billy) se plaint « des hommes sans vertu qui se précipitaient sur l'autel pour se faire un revenu de la table sainte », et saint Basile (*Lettre* 54) parle de ceux qui se faisaient clercs pour n'être pas faits soldats. Ces misères sont de tous les temps.

le pays des Galates, des villes entières ont été ravagées et détruites. » Un écrivain ecclésiastique parle d'un combat pour cause religieuse où 4000 soldats périrent, chiffre qui autoriserait à supposer un bien grand carnage des adversaires. Ammien Marcellin, sortant de son calme habituel, s'écriait : « Les bêtes fauves ne sont pas plus cruelles à l'homme que la plupart des chrétiens ne le sont entre eux; » et Grégoire de Nazianze déplorait que le royaume du ciel fût un chaos où s'agitaient toutes les fureurs de l'enfer[1]. Les vertus cachées au fond de beaucoup de maisons chrétiennes n'éclataient pas à tous les yeux. Tous, au contraire, voyaient les conversions intéressées des fonctionnaires et la société profondément troublée par les aigres disputes des docteurs, par les émeutes des hérétiques ou des orthodoxes. Aussi est-il permis de penser que la ferveur païenne de Julien s'accrut au spectacle de cet immense désordre et au bruit des prétentions de l'Église qui, mettant déjà l'évêque au-dessus du prince, menaçait de renverser du même coup la religion et les institutions politiques de l'empire.

Cependant si cette ambition épiscopale était mauvaise, la théorie contraire de la subordination de l'Église à l'État n'était pas meilleure. Lorsque Constantin et son fils faisaient de leurs évêques des fonctionnaires obéissants, ils préparaient cette Église d'Orient, asservie au pouvoir civil, dont le rôle a été stérile pour l'œuvre générale de la civilisation. Si l'autre, devenue la maîtresse des peuples et des rois, a fait verser bien du sang et comprimé pendant des siècles l'essor de la pensée, elle a du moins payé cette domination par des œuvres magnifiques dans les lettres et les arts, par des fondations utiles et des dévouements héroïques. Au milieu du quatrième siècle, elle réclamait la liberté et ne prétendait pas encore au pouvoir que les circonstances mettront un jour dans ses mains[2]. Aussi sommes-nous pour Athanase et pour son Église libre, contre les eusébiens et leur clergé, instrument docile de l'autocratie, comme nous serons contre ceux qui, plus tard, voudront réduire l'État à n'être que le bras de l'Église. L'antiquité, si ce n'est au temps des persécutions, avait vécu, sans en souffrir, de ce mélange adultère de la religion et de la politique qui fit

[1] Julien, *Lettre* 52; Socrate, II, 38; Amm. Marcellin, XXII, 5 : ....*nullas infestas hominibus bestias, ut sunt sibi ferales plerique christianorum.* A ces troubles dans les provinces orientales, il faut ajouter ceux d'Afrique où continuaient les fureurs et les crimes des circoncellions. Voyez ci-dessus, p. 127.

[2] Dans son *Histoire des Ariens*, qui est dirigée tout entière contre Constance, Athanase ne réclame que la liberté religieuse; Ambroise ira plus loin.

la force des anciennes cités. Le moyen âge en vivra encore et, à son tour, persécutera. Nos sociétés modernes veulent rendre la liberté aux deux adversaires. Ce serait la fin d'une des grandes étapes de l'humanité. Pour être juste, ajoutons qu'au quatrième siècle ni princes ni pontifes ne pouvaient songer à reconnaître l'indépendance de ces deux puissantes forces sociales; mais elles luttaient avec tant de violence l'une contre l'autre, que « ce siècle de splendeur théologique fut l'avant-scène de la barbarie[1] ».

Dans les récits qui précèdent, on a lu des paroles de combat et l'on a vu des violences : c'était l'histoire de l'Église militante ; elle satisfait la conscience religieuse des uns, mais elle blesse la conscience politique des autres. Si nous avons montré ce que d'ordinaire on cache, si nous passons, sans nous y arrêter, à côté de vertus privées qu'on célèbre et que nous honorons, c'est que notre tâche est l'étude de la vie publique du peuple romain et la recherche des causes qui ont ruiné l'État. Aux agiographes de présenter, comme la rançon des malheurs de l'empire, la pureté de vie, la charité de pieux évêques, de saints personnages et de nobles matrones ; à nous, qui depuis si longtemps vivons avec ce peuple et qui le voyons mourir, de traverser tristement ce quatrième siècle où le bruit des disputes religieuses empêche d'entendre les pas des Barbares qui approchent, où Dieu a eu beaucoup d'adorateurs intéressés, la patrie pas un.

[1] Villemain, *l'Éloquence chrétienne au quatrième siècle*, p. 515.

[2] Sur la base se lisent des mots inintelligibles : ΙΔΙΗΧΩΥΟΙΗ ΙΤΘΕSΑΙ XXXSΕΘϘΦ. Pierre gnostique sur calcédoine saphirine de 20 millimètres de hauteur sur 16 de largeur. (Cabinet de France, n° 2185.)



L'épervier mystique sur la tête d'un Génie tenant un serpent[2].

CHAPITRE CVII.

JULIEN (3 NOV. 361-26 JUIN 363)[1].

I. — LA RÉACTION PAÏENNE

Julien n'était pas le philosophe qui, maître de lui-même, tient son esprit libre des craintes superstitieuses et des curiosités dangereuses ou stériles; c'était un dévot, et un dévot d'autant plus sincère qu'il avait raisonné sa foi : sa religion était un système. Pour le construire, il avait mis de côté les contradictions des maîtres de la pensée humaine[2] et les fables d'une mythologie trop charmante; puis, du mélange confus des enseignements donnés dans les livres, dans les écoles et dans les mystères, il avait tiré pour son usage une sorte de révélation, qu'on peut appeler l'hellénisme et qu'il opposait à la révélation juive. La sagesse païenne ne venait-elle pas, elle aussi, des dieux et des hommes, leurs interprètes? On verra plus loin sa théologie; constatons seulement ici sa ferme croyance que les dieux, intervenant dans les affaires de ce monde, envoyaient aux hommes des inspirations pour les diriger dans la vie, parce que cette croyance détermina sa conduite politique. « Quel motif m'a fait venir des Gaules, écrivait-il, après la mort de Constance? Un ordre des dieux, qui me promirent le salut si



Julien auguste[3].

[1] On trouvera une liste des ouvrages anciens et modernes relatifs à Julien dans H. Rendall, *the Emperor Julian, Paganism and Christianity*, p. 291 et suiv., Cambridge, 1879. Nous n'avons à y ajouter que deux intéressants articles de MM. Boissier et Martha, dans la *Revue des Deux Mondes*. M. Talbot a donné une bonne traduction des *Œuvres* de Julien.

[2] Il ne faisait pas aux matérialistes et aux sceptiques, à Épicure et à Pyrrhon, l'honneur de les comprendre parmi les philosophes. Il appelait l'incrédule Œnomaos, l'auteur des *Charlatans dévoilés*, « une âme bestiale ». (*Discours* V et VII.)

[3] D. N. FL. CL. JULIANUS P. F. AVG. Buste diadémé; au revers, Isis allaitant Horus, et la légende VOTA PVBLICA. (Moyen bronze.)

j'obéissais[1]. » Aussi la question religieuse fut-elle la grande affaire de son règne; le reste est épisodique, et peu de mots suffiront à le raconter. Nous serons ensuite plus libre pour exposer la réaction païenne qu'il essaya de faire réussir.

En politique comme en religion, Julien est un homme du passé. Il a raison de renoncer au cérémonial servile de la cour, de repousser les titres de Maître et Seigneur, et de trouver que, pour la transmission du pouvoir, l'adoption vaut mieux que l'hérédité; mais il a tort de copier, en l'exagérant, la conduite des Antonins à l'égard du sénat : c'était se tromper sur les hommes et sur le temps. Nous avons donné les motifs du respect de ces princes pour le dernier débris de la république qui, s'il n'était plus redoutable, pouvait être encore utile. Au quatrième siècle, ces motifs n'existaient plus, et une déférence affectée envers l'humble assemblée réunie à Constantinople était en contradiction avec l'état nouveau du gouvernement, de la cour et des mœurs publiques. Quand Julien siége à la curie en simple sénateur, ou qu'il y conduit les consuls, marchant à pied devant leur char de parade[2]; quand, au cirque, il retient dans l'ombre la majesté impériale pour laisser tout son éclat à la dignité consulaire; lorsque, enfin, pour avoir, par inadvertance, affranchi les esclaves à qui les consuls le jour de leur entrée en charge donnaient la liberté, il se condamne à une amende de 10 livres d'or, il fait de la petite politique, celle des apparences. On l'appellerait même la politique de l'hypocrisie, si Julien, un lettré, un savant qui avait plus de mémoire que d'imagination, n'avait été parfaitement sincère dans cette évocation du passé. Un jour qu'on lui présenta une apologie du christianisme, il écrivit au-dessous : « J'ai lu, j'ai compris, j'ai condamné. » Les mots de César qu'il imitait avaient exprimé une vérité héroïque; les siens n'étaient qu'une pédantesque réminiscence. Ses dernières paroles en seront une autre : au bord du Tigre, il mourra, comme Socrate était mort à Athènes, en répétant une page du *Phédon*.

Le premier consul qu'il nomma fut un rhéteur, Mamertinus, qui le remercia de cette faveur par une harangue sonore et vide où il disait : « La philosophie, naguère suspecte et jugée coupable, au-

[1] *Lettre* 13. Les dieux lui avaient déjà défendu, lorsqu'il était à Milan, d'envoyer à Eusebia son refus d'accepter le titre de césar. (*Lettre aux Athéniens*, 7.) « Un dieu m'a suggéré la pensée.... » écrit-il à Themistius, etc. Amm. Marcellin (XXX, 4) dit de lui *superstitiosus magis quam sacrorum legitimus observator*.

[2] .... *Quod quidam ut adfectatum et vile carpebant* (Amm. Marcellin, XXII, 7).

jourd'hui vêtue de pourpre, le front couronné d'or et de perles, s'est assise sur le trône royal[1]. » Elle ne se montrait pas toujours en aussi somptueux appareil. Julien entendait être philosophe par l'habit, comme par les idées. Tandis que certains sophistes, appelés à la cour, étalaient, grâce à ses libéralités, un luxe insolent[2], il allait pauvrement vêtu, et sa frugalité était à désespérer un cynique. Cette affectation de simplicité, bonne pour la Sparte des anciens jours, ridicule sur le trône de Byzance, révèle, dans cet esprit aimable et élevé, dans ce cœur honnête, de puériles faiblesses. Ce dédain des pompes officielles sauva du moins un innocent qui, sous Constance, aurait été un coupable, un condamné. On accusait un personnage d'ambitieux desseins, parce qu'il avait une robe de pourpre; Julien chargea le délateur de lui porter, pour compléter le costume, des brodequins de même couleur.

Du reste, ses travers ne l'empêchaient pas de conserver la plénitude du pouvoir impérial et il avait appris en Gaule à en bien user. Malgré sa philosophie, ou à cause d'elle, il se faisait la plus haute idée des devoirs du prince, « qui doit chasser de son âme ce qu'elle a de vulgaire, s'élever au-dessus des autres hommes et devenir une sorte d'être divin.... Pour que le gouvernant soit meilleur que les gouvernés, il faut que la loi, émanation de la pure raison, règne seule, et non pas la volonté arbitraire d'un homme, qui peut n'être qu'une bête fauve dans un palais[3] ». Nobles pensées, mais d'application difficile. Julien chercha du moins à s'approcher de cet idéal. Il nous reste sur son esprit de justice une page de Marcellin, qui lui fait grand honneur, venant d'un écrivain qui fut un honnête homme, un patriote, un soldat et jamais un courtisan; qui aimait Julien et qui blâme certains de ses actes; qui, païen, n'eut point pour le

[1] *Pan. vet. in Jul.*, ad finem.

[2] Eunape, *Maxime*, et A. Marcellin, XX, 12-13. Julien a écrit deux traités contre les faux cyniques qui cherchaient à exploiter sa philosophie et son austérité. Saint Jean Chrysostome, dans son livre sur *Babylas contre les Gentils*, représente Julien toujours entouré de magiciens, d'enchanteurs, de gens perdus de vices, de courtisanes sorties des lieux de prostitution, et saint Grégoire de Nazianze (*Disc.*, IV) parle de même. On voit à quel degré de haine et d'injustice un saint zèle peut porter même de grands esprits. Julien eut certainement auprès de lui beaucoup trop de prêtres de son culte, devins, augures et thaumaturges (voy. A. Marcellin, XXII, 12); mais son palais fut toujours fermé aux hommes de débauche et aux femmes éhontées.

[3] *Lettre à Themistius*. Il lui disait : « Forme trois ou quatre philosophes, et tu auras rendu plus de services à l'humanité que plusieurs rois ne lui feraient de bien. » Commerce de flatteries entre le prince et l'orateur, qu'il ne faut pas prendre trop au sérieux.

paganisme de fâcheuse ardeur, se montre juste envers les chrétiens et ne comprit, dans la question religieuse, que la liberté laissée à chacun de pratiquer le culte qu'il préférait. « Au lieu, dit-il, de s'abandonner aux séductions, Julien appliquait toutes les forces de son intelligence à faire justice, à réprimer la fraude et à protéger le bon droit. Il n'y a pas d'exemple que la religion des parties ait jamais eu d'influence sur ses arrêts. La conscience du juge ne doit faire acception que du juste ou de l'injuste, et il n'oubliait pas plus d'observer cette règle que le marin n'oublie de veiller aux écueils dont la mer est semée[1]. »



Julien[3].

Il débuta par des faveurs à Constantinople, où il était né et dont les habitants l'appelaient « l'Enfant de la ville[2] ». Il accrut les priviléges de son sénat; il la dota d'un port abrité contre les vents du midi, d'un portique, d'une bibliothèque dont le premier fonds fut formé des livres qu'il y déposa. Pour l'empire, il fit remise de l'arriéré des contributions, diminua les taxes et déclara que le lourd impôt de l'or coronaire devait être toujours volontaire. C'était son don de joyeux avénement[4].

Ammien Marcellin appelle la cour du dernier prince la sentine de tous les vices, et l'on a vu ce qu'il s'y commettait d'exactions, de rapines et de cruautés. Dès son arrivée à Constantinople, Julien fut

[1] Amm. Marcellin, XXII, 10.

[2] Zosime, III, 11 : .... τρόφιμον ἑαυτῶν. Julien lui-même nommait Constantinople sa patrie.

[3] Intaille n° 161 de la collection de Luynes, au cabinet de France. Cornaline de 16 millimètres de hauteur sur 14 de largeur.

[4] Themistius écrivait, en 367, dans son VIII° discours (édit. Hardouin, p. 113), que depuis quarante ans, par conséquent sous Constantin et ses fils, les impôts avaient doublé. Le gouvernement n'en était pas plus riche. Julien montre le trésor vide, les villes et les provinces épuisées, et il accuse de cette misère ceux qui, à prix d'or, ont acheté des Barbares le repos, *principes auro quiete a barbaris redempta* (A. Marcellin, XXIV, 3). Le système des subsides avait pris une telle extension, que même de misérables ennemis, comme les Sarrasins, en recevaient. (*Ibid.*, XXV, 6.)

assailli de plaintes et d'accusations contre « ces bêtes féroces[1] ». Il refusa d'inaugurer son règne par des exécutions sommaires ; mais il constitua, avec les plus grands personnages de l'empire, un tribunal à Chalcédoine, pour faire rendre gorge aux pillards et juger ceux des ministres de Constance qui avaient envoyé tant de malheureux au supplice pour des crimes imaginaires. Ce fut un de ces procès politiques qui sont toujours mauvais, parce que, sous le couvert de la justice, la haine, la cupidité et de détestables passions se coalisent contre des vaincus qui sont déjà punis par leur défaite. De vrais coupables périrent ou furent exilés, mais aussi des hommes qui n'avaient fait qu'obéir à Constance[2]. On a vu dans ces condamnations une persécution contre les chrétiens : il n'y faut voir qu'une réaction contre le dernier règne, dont Julien aurait dû arrêter les excès plus tôt qu'il ne le fit. Le préfet du prétoire, Mamertinus, avait déjà condamné au feu le chef des légions d'Aquilée et fait décapiter deux curiales de cette ville, coupables d'être restés fidèles à leur prince jusqu'à la nouvelle de sa mort. Telle était la dureté de ce temps, que l'honnête Marcellin trouve la sentence légitime.

On sait quelle multitude de domestiques inutiles et de courtisans affamés encombraient le palais, devenu un gouffre où s'engloutissait le plus clair des revenus du prince ; Julien renvoya cette valetaille dorée et vendit les eunuques, « qui étaient plus nombreux que les mouches en un jour d'été[3] ».

Les exactions et la vénalité des fonctionnaires nuisaient tout à la fois aux contribuables et au trésor, les immunités étaient très-onéreuses aux villes et la prodigalité des diplômes ruinait la poste impériale[4]. Il essaya de rendre l'administration honnête et il réduisit la

[1] Julien, *Lettre* 23.

[2] La plupart des condamnés furent envoyés en exil ; mais il y eut aussi des exécutions. Amm. Marcellin dit que la justice pleura la mort d'Ursule. Ce personnage avait blessé l'armée en lui reprochant d'épuiser l'empire par ses exigences et de ne savoir pas le défendre. Ce fut, dit A. Marcellin (XX, 2), ce propos qui causa sa mort à Chalcédoine. Il ajoute (XXII, 7) que Julien refusa d'écouter deux révélateurs qui savaient où se cachait Florentius, son ennemi personnel bien plus que tous les condamnés de Chalcédoine. Julien annonçant à Hermogène (*Lettre* 23) la formation de ce tribunal, qu'il n'avait pas voulu faire siéger à Constantinople de peur qu'on ne l'accusât de lui dicter ses arrêts, écrit : « Je ne veux pas que ces bêtes féroces qui rendaient Constance cruel souffrent la moindre injustice ; non, par Jupiter, je ne le veux pas. Mais comme il s'élève contre eux de nombreux accusateurs, on leur a donné des juges. » Rendall (*op. cit.*, p. 154) dit à ce propos : « Julian may be acquitted without reserve from the odium of wilful persecution. »

[3] *Misopogon*, 14.

[4] Voy., ci-dessus, p. 308, n. 2.

classe des privilégiés, qui vivaient en parasites aux dépens de la communauté. Les gouverneurs furent obligés de verser au trésor, dans les trente jours, les sommes perçues sous peine d'une amende de 10 livres d'or pour eux-mêmes, de 20 livres pour leurs employés qui, rendus solidaires du chef, se trouvèrent intéressés à ne point se prêter, dans les écritures, à de coupables complaisances. Une falsification de pièce comptable entraîna la torture, et, afin que la preuve contre les faussaires pût se faire sans danger pour le révélateur, les fonctionnaires durent, tous les cinq ans, être suspendus de leur charge pendant douze mois : précaution aussi singulière que la précédente et, toutes deux, indice certain de l'intensité du mal[1]. Il diminua le nombre de ceux qui jouissaient des immunités municipales. Amm. Marcellin l'en blâme, comme il trouve que l'épuration du palais avait été trop sévère; je l'en loue et j'applaudis encore au décret qui ne conserva qu'aux fonctionnaires publics voyageant pour le service de l'État l'usage du *cursus publicus*[2]. Il soulagea, comme il l'avait fait en Gaule, les provinces trop lourdement taxées[3] et il restitua aux villes les revenus qui leur avaient été retirés, tout en maintenant la législation sévère contre les curiales déserteurs de leur office : on a vu pour quelles raisons la prospérité des communes était la condition même de la prospérité de l'empire. Les *curiosi* étaient, comme les gardes de police le sont en tant de pays, mal vus d'une partie de la population; il en réduisit le nombre, ce qui pouvait être nécessaire, après le vaste système d'espionnage organisé par Constance[4]. Libanius prétend qu'il les supprima tous[5]. C'eût été une mauvaise recherche de popularité, une naïve et trop philosophique confiance dans le respect des sujets pour le prince et la loi.

Mais, pour guérir les maux dont l'empire souffrait, il aurait fallu du temps, et Julien n'en eut pas. Il croyait d'ailleurs à l'efficacité d'un remède d'une autre nature : la régénération de l'empire par le retour de la société romaine au culte des dieux.

[1] *Code Théod.*, XI, 30, 31, et VIII, 1, 6-8.

[2] *Ibid.*, XII, 1, 48, 50-54 ; VIII, 5, 12-15.

[3] .... φορῶν ἄνεσις (Grégoire de Nazianze, *Disc.*, IV, § 75). Il reconnait aussi que Julien fit bonne chasse aux voleurs κλοπῶν ἐπιτίμησις. Eutrope (X, 16) lui rend témoignage qu'il fut *in provinciales justissimus et tributorum, quatenus posset, repressor, civilis in cunctos, mediocrem habens ærarii curam.*

[4] Constance lui-même avait été obligé de modérer leur zèle (*Code Théod.*, VI, 29. Cf. *Code Just.*, XII, le titre 23).

[5] Il se trompe, car, à Césarée de Cappadoce, des clercs, en punition d'une émeute, furent enrôlés dans le corps de police. (Sozomène, V, 4 ; S. Basile, *Lettre* 20.)

Depuis son départ de la Gaule, Julien avait ouvert les temples que, le long de sa route, il avait trouvés fermés, et il rachetait la longue indifférence qu'il avait été contraint de montrer aux dieux, en leur immolant chaque jour des victimes. Sa lettre aux Athéniens, dont une copie fut adressée à d'autres villes de l'empire[1], annonçait au monde qu'un empereur païen succédait à deux générations d'empereurs chrétiens. Le changement depuis longtemps soupçonné ne parut pas une révolution. L'historien de ce temps, Ammien Marcellin, n'y attache point d'importance ; et beaucoup, comme lui gens de froide raison, préoccupés des périls trop certains de l'empire bien plus que de disputes sur l'inconnu, aspiraient à la paix intérieure que troublaient tant de vaines paroles, de conciles bruyants et de séditions épiscopales[3]. Julien paraissant vouloir laisser aux autres la liberté religieuse dont il usait pour lui-même, les orthodoxes ne voyaient dans son avénement que la fin de la persécution arienne, et saint Jérôme écrivait : « Enfin le Seigneur se réveille; la bête est morte et la tranquillité revient. » Si les adversaires de l'orthodoxie regrettaient Constance, ils se croyaient assez forts, dans l'Orient qu'ils tenaient depuis trente années, pour se pouvoir passer de l'appui du gouvernement dont, eux aussi, avaient plus d'une fois senti l'ingérence tracassière. Quant au monde officiel, avec son ordinaire servilité, il se plia au goût du nouveau maître, et la foule, où les tièdes et les indifférents forment toujours la majorité, va si aisément d'un sentiment à un autre, que Julien pouvait écrire, même avant la mort de Constance : « Nous adorons publiquement les dieux, et toute l'armée qui me suit est dévouée à leur culte[4]. » Les anciens symboles



Monnaie de Julien au type de l'Isis du Phare[2].


Sérapis sous les traits de Julien. (Petit bronze.)

[1] Zosime dit (III, 10) qu'il « écrivit aux Athéniens, aux Lacédémoniens, aux Corinthiens, et par eux à tous les Grecs, τὰς αἰτίας τῆς σφετέρας ἐμφαίνων ἀφίξεως.

[2] ISIS FARIA tenant le sistre, avec la fleur de lotus sur la tête. Au revers, Harpocrate portant la main droite à sa bouche et tenant une corne d'abondance. En légende, VOTA PVBLICA. (Petit bronze.) Beaucoup de monnaies portent ces types égyptiens, surtout celui de Sérapis, personnification du Soleil et du Dieu suprême. Julien en prend quelquefois les traits et Hélène est représentée en Isis. (Voy., ci-dessus, p. 247.)

[3] Sur ces disputes « qui réduisaient la religion à une triste et fatigante sophistiquerie, » voyez Bossuet, l'*Apocalypse*, chap. IX, 6, d'après le témoignage de Grégoire de Nazianze.

[4] Julien, *Lettre* 38, *au philosophe Maxime*. Le jour de la distribution du *donativum* habituel, quelques soldats, poussés, après boire, par les railleries de leurs camarades qui leur reprochaient d'accepter des pièces païennes, firent dans la rue une petite émeute ; Julien se contenta de les renvoyer en d'autres corps.

remplacèrent sur les enseignes le monogramme du Christ, et les types païens reparurent sur les monnaies, que personne ne refusa. « La puissance, disait Themistius, a de grands moyens de persuasion; pour changer de religion, nous sommes plus mobiles que les flots de l'Euripe[1]. »

A cette première heure de liberté et de pouvoir, Julien, par ses paroles et par sa conduite, fait de la propagande personnelle, il ne fait point de la propagande violente. C'est même à un chrétien qu'il demande de publier un livre sur les derniers événements : « Si tu veux, lui dit-il, montrer les causes de mon retour et en écrire l'histoire, je te les exposerai dans le détail et je te remettrai tous les documents nécessaires[2]. » Il donna un autre exemple de modération le jour des funérailles de Constance. Lorsque le corps arriva d'Asie au port de Constantinople, il alla le recevoir sans diadème, en signe de deuil, et il le conduisit à l'église des Saints-Apôtres, où s'accomplirent les rites chrétiens. Les païens, de leur côté, firent dans les temples les sacrifices funèbres, auxquels l'empereur participa en répandant les libations accoutumées. « Il félicitait, raconte Libanius, ceux qui l'avaient suivi, engageait les autres à l'imiter, mais ne contraignait personne[3]. » Mettant cette tolérance en pratique, il rappela tous les exilés de Constance : orthodoxes, ariens, novatiens, donatistes, sans destituer ceux qui avaient remplacé sur leurs siéges les évêques bannis[4]; il rendit les biens confisqués[5] et défendit qu'on fît aux chrétiens aucun mal : « Ces gens-là, écrivait-il, sont pieux à leur manière, puisque le Dieu qu'ils adorent est l'Être réellement très-puissant et très-bon à qui nous-mêmes adressons nos prières sous d'autres noms[6]. » Il convoqua au palais des évêques, des docteurs de sectes différentes, en leur donnant pour le voyage le diplôme qui leur permit d'user de la poste impériale; et il leur dit courtoisement : « Désormais chacun peut sans crainte professer le culte qu'il préfère, personne ne l'en empêchera; mais cessez vos disputes, vivez en paix; » et il ajoutait en souriant : « Suivez mon conseil; les Alamans et

[1] Au discours V, p. 67 de l'édition Hardouin.

[2] *Lettre* 2, *au rhéteur Prohærésius.*

[3] Sur cette cérémonie, nous avons deux récits : l'un de Grégoire de Nazianze (*Disc.* V, 16-17, éd. de 1840), qui ne dit pas si Julien entra dans l'église; l'autre de Libanius (*Disc.* X, p. 289, édit. de 1627), qui le montre « inaugurant à Constantinople le service des dieux ».

[4] Julien, *Lettre* 31.

[5] *Id.*, *Lettre* 52.

[6] *Id.*, *Lettres* 7 et 63.

les Francs m'ont bien écouté[1]. » Avec un rare bon sens, il demandait la fin de disputes interminables, car si « les maux du corps, disait-il encore, peuvent être guéris par une opération, ceux de l'âme, tels que les erreurs sur la nature de Dieu, ne se guérissent ni par le fer ni par le feu ». Dans sa lettre aux Bostréniens, écrite neuf mois après son avénement, il renouvelle ces déclarations : « Sous notre règne, les bannis ont été rappelés, les biens confisqués rendus.... Nous ne souffrons pas qu'un galiléen soit traîné de force à nos autels; nous exigeons, au contraire, de ceux qui veulent venir à nos sacrifices qu'ils commencent par se purifier, et nous accordons aux Nazaréens le droit de se réunir tant qu'ils voudront, à la seule condition qu'ils ne fassent point de sédition.... Vous qui êtes dans l'erreur (les chrétiens), ne faites point tort à ceux qui restent fidèles au culte consacré de temps immémorial, et vous, adorateurs des dieux, gardez-vous de dépouiller les maisons des galiléens et de commettre des voies de fait contre eux. C'est par la raison et non par les coups qu'il faut convaincre[2]. »

S'il n'attaquait pas, il entendait se défendre, et il le fit par un retour en arrière. Constantin et les chrétiens avaient été des révolutionnaires, Julien fut un conservateur. Quoiqu'il interprétât le passé avec une étrange liberté, il aurait voulu que les mots *mos majorum*, qui avaient eu tant de puissance auprès des anciens Romains, restassent la règle de conduite du prince et des sujets. La nation, disait-il, doit garder les dieux qui lui ont été transmis de toute éternité, et le citoyen ne peut déserter la religion de son peuple[3]. Dans sa pensée le paganisme devenait un principe de conservation. Mais ce paganisme que devait-il être? Celui de Rome ou de la Grèce, de l'Égypte ou de la Syrie? Sur ce point, le conservateur se faisait novateur à son tour. Il prit de toute main, à Platon et aux Alexandrins, même famille de penseurs[4], aux mythes solaires de l'Asie antérieure,

[1] A. Marcellin, XXII, 5 : .... *monebat civilius ut discordiis consopitis quisque, nullo vetante, religioni suæ serviret, intrepidus*. Ammien ajoute que, au fond, Julien avait désiré mettre tous ces docteurs aux prises, afin d'augmenter la confusion dans les églises. Cette interprétation est contraire aux paroles qu'il cite de Julien et dont plusieurs des lettres de ce prince attestent la sincérité. On a vu d'ailleurs que, dans cette fournaise religieuse de l'Orient chrétien, les disputes n'avaient pas besoin, pour éclater, de sollicitations perfides.

[2] Julien, *Lettre* 52.

[3] Naville, *Julien l'Apostat*, p. 77.

[4] Saint Augustin, qui est un élève de Platon autant qu'un disciple du Christ, qui s'élève à Dieu par la philosophie comme par la foi et l'amour, qui enfin retrouva chez les platoniciens bien des idées conformes à ses croyances, voit dans Plotin Platon ressuscité. (*Œuvres*, t. I. p. 294.)

même au christianisme dont la discipline plaisait à ses idées morales et à ses instincts de gouvernement. Son traité du Roi-Soleil fut l'Évangile du nouveau culte officiel, et, comme une religion exige du mystère, il donna à la sienne les ténébreuses merveilles de la théurgie. Ædesius, le successeur de Jamblique dans l'école néo-platonicienne, passait pour avoir commerce avec les dieux. Un jour que Julien demandait au vieillard de lui révéler la science divine : « Ami de la sagesse, répondit Ædesius, mon corps est un édifice en ruine et prêt à tomber; interroge mes enfants[1]. » Ces fils de son esprit étaient Maximus et Priscus, que l'empereur garda près de lui et qui continuèrent jusqu'à sa mort leur étrange apostolat.



Le Soleil portant la couronne radiée et tenant un fouet à la main[2].

Dans la théologie de Julien se trouvent trois mondes : le *Sensible*, où la matière montre toutes ses imperfections; l'*Intelligible*, *τὸ νοητόν*, modèle du sensible, mais où tout est porté à la perfection et où résident les causes premières, les principes de l'Être, de la Beauté et du Bien. Entre l'immatérialité absolue et la matière, entre ce qui est immuable et ce qui change incessamment, entre ces deux mondes enfin, trop séparés pour que l'un puisse sortir de l'autre, existe le monde *intelligent*, *τὸ νοερόν*, reproduction affaiblie du premier et modèle du troisième. Le monde sensible n'est donc que le reflet d'une image, celle du monde absolu, comme ses dieux visibles correspondent, mais diminués en puissance et en dignité, aux dieux intelligibles du monde supérieur[3]. Chacun de ces mondes a son soleil : le supérieur, entouré de l'armée des cieux et des races divines; l'inférieur, que nous voyons; l'intermédiaire, que nous ne voyons pas, mais qui relie la sphère d'en haut à celle d'en bas. Celui-ci est le Roi-Soleil; il répand la vie et il l'organise sur le modèle du monde intel-

[1] Eunape, *Vie d'Ædesius.*

[2] Intaille, sur agate à trois couches, de 10 millimètres de hauteur sur 5 de largeur. (Cabinet de France, n° 1478.)

[3] Sur cette théologie de Julien, voyez Naville, *Julien l'Apostat et sa philosophie du polythéisme;* Boissier, *l'Empereur Julien*, et H. Rendall, *the Emperor Julian, Paganism and Christianity.*

ligible; il est le *Logos* de Platon, peut-être le *Verbe de Dieu* du concile de Nicée[1], et certainement le rêve d'un rêve.

Il importe peu que Julien n'ait fait, dans sa théogonie, que suivre les Alexandrins, ou que, très au courant des doctrines chrétiennes, il ait voulu établir un rapport entre la seconde personne de la Trinité et le dieu le plus populaire parmi les païens. En réalité, il reprenait la thèse platonicienne du médiateur, et Porphyre, Jamblique, les thaumaturges, qui venaient de tuer la philosophie en y faisant rentrer la superstition[2], enseignaient aux adorateurs du Roi-Soleil à se mettre en communication avec les dieux, par le jeûne, qui préparait aux visions, par l'extase, qui les montrait. C'était une prétendue science qui avait ses règles et un nom : la théurgie. Les pontifes païens remplaçaient par ces mystères l'inspiration, « souffle des dieux », qu'ils ne trouvaient plus parmi les hommes; et ils croyaient arriver eux aussi à connaître la volonté divine, par conséquent les conditions du salut. Il semble donc que les deux Églises allaient pouvoir combattre à armes égales. Mais ce ciel de Julien est bien obscur, malgré ses trois soleils, et cette théologie nuageuse qui remplace les dieux d'Homère, éclatants de vie et de beauté, par de subtiles abstractions que nous avons peine à comprendre, ces bruits étranges entendus au fond des sanctuaires, ces statues qui s'agitaient dans l'ombre[3], ces apparitions qu'on pensait entrevoir dans l'extase, n'avaient d'action que sur un petit nombre d'adeptes et d'illuminés. Une secte étroite pouvait seule y croire, non pas une foule, car dans la théurgie tout était personnel et secret. Quelle différence avec l'Église qui ne reconnaissait l'inspiration d'en haut que dans les décisions de ses évêques réunis en des conciles, où tout se passait au grand jour et en de libres discussions!

Julien ne devait pas mieux réussir avec son clergé qu'avec son

[1] Lamé (*Julien l'Apostat*, p. 235) et Naville (*Julien l'Apostat*, etc., p. 104) admettent cette assimilation que Rendall (*the Emperor*, etc., p. 93) repousse, je crois, avec raison. Voyez, à l'*Hist. des Romains*, t. V, p. 758 et suiv., combien la théorie du λόγος θεῖος était familière aux philosophes.

[2] Voyez, dans Eunape, la *Vie de Jamblique* et les miracles qu'il opère. J. Simon (*Hist. de l'École d'Alexandrie*, t. II, p. 266) dit : « C'est de Jamblique que, par Ædesius, descendent Maxime, Cléanthe et Julien. »

[3] Eunape, dans sa *Vie de Maxime*, prétend que ce thaumaturge pouvait, par ses conjurations, animer les statues.

[4] Le diptyque d'Anastasius, consul en 517, qui est donné à la page 339, représente à sa partie inférieure une scène d'amphithéâtre. La richesse du costume montre le faste oriental de la cour de Byzance. Ce diptyque, conservé longtemps à la cathédrale de Bourges, est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. (Voyez aussi p. 343.)





Costumes de la cour de Byzance et scène d'amphithéâtre[1].


THE ASTOR LIBRARY
NY

dogme. Ce théologien aventureux était un homme d'une haute moralité. Platon avait prescrit l'effort pour ressembler à Dieu, ἐξομοίωσις τῷ θεῷ ; Jésus avait dit : « Soyez saints comme votre Père qui est dans le ciel, » et l'Église répétait le mot de saint Basile : « Le riche est l'intendant préposé par Dieu au soulagement des pauvres. » Plusieurs, dans le paganisme, cherchèrent à s'approcher de cet idéal ; Julien fut de ceux-là[1]. Il usa de son autorité pontificale pour exiger de son clergé des vertus qui ne se prennent pas sur commande. Avec le temps, il aurait pu mettre plus de discipline dans son Église, plus de régularité dans les mœurs de ses prêtres, plus d'institutions de bienfaisance dans la société : ce sont choses de gouvernement. Il lui reste, du moins, l'honneur de l'avoir tenté. « Comme la vie du prêtre, écrit-il dans une sorte d'instruction pastorale[2], est plus auguste que celle du politique, il convient de lui tracer des préceptes et de favoriser des vocations : avant tout, il faut pratiquer la bienfaisance et secourir les pauvres. Il en est parmi eux qui sont de mœurs irréprochables ; les mépriser serait mépriser les dieux. On fait œuvre pie en donnant, même à des ennemis, la nourriture et le vêtement. — Notre sollicitude doit s'étendre jusque sur les malfaiteurs enfermés dans les prisons, car ces hommes sont nos frères ; et c'est à l'homme qu'on donne, non pas à ses mœurs. — Trois vertus sont nécessaires : la bonté envers les hommes, la chasteté à l'égard du corps, l'accomplissement des devoirs de piété. — Le prêtre, voué au culte des immortels, doit être honoré à l'égal d'un magistrat. — Il faut qu'il enseigne les autres, non-seulement dans les villes, mais dans les campagnes, et qu'il leur donne des espérances pour ce qui suit la mort. »

Il interdit aux prêtres la lecture des comédies trop légères, des ouvrages licencieux, des livres sceptiques d'Épicure et de Pyrrhon ; il veut qu'ils puissent chanter les hymnes sacrés, écrits par des hommes qu'inspirait un souffle divin ; que, le matin et le soir, ils adressent leurs prières aux dieux et qu'ils observent jour et nuit une parfaite continence. Point de visites ni de festins, si ce n'est chez les plus honorables citoyens ; éviter la place publique, les spectacles, l'amphithéâtre, et ne se rendre chez le gouverneur qu'en vue de secourir des indigents. Au temple, en face des dieux, de somptueux vêtements ;

[1] Un autre païen, Macrobe, qui fut *præfectus cubiculi* de Théodose le Jeune, écrivait au cinquième siècle : « Il faut parler aux hommes comme si l'on était entendu des dieux, et aux dieux comme si tout le monde devait entendre. » (*Saturn.*, I, 7.)

[2] Fragments d'une lettre à un pontife.

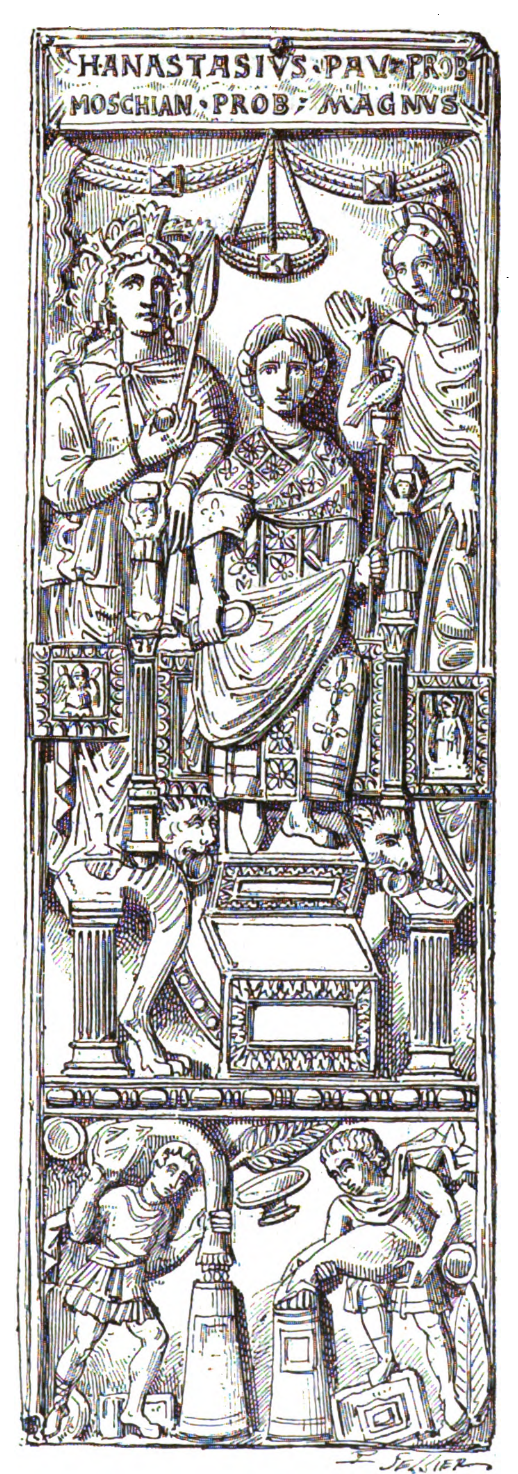
dans la vie privée, beaucoup de simplicité. — Pour le sacerdoce, choisir le plus vertueux; qu'importe qu'il soit le plus pauvre, s'il aime les dieux et les hommes, s'il donne à tous les siens l'exemple de la piété et s'il partage avec les indigents le peu qu'il possède. — Il entend que les prêtres pratiquent ces vertus. Un d'eux frappe un collègue; il le suspend pour trois mois, lui conseille le repentir et ajoute : « Nous sommes des ministres de prière; je me joins à toi qui supplies les dieux, je pense, pour implorer le pardon de ta faute[1]. » Des supérieurs de monastères parleront ainsi.

L'ancien collègue de Galère et de Licinius, l'empereur Maximin, avait établi dans chaque province un pontife suprême qui devait surveiller la doctrine et les mœurs du clergé inférieur, comme le métropolitain de l'Église avait la direction spirituelle de ses évêques coprovinciaux. Julien fortifia cette institution. « Ce que je te donne, écrit-il à Théodore en le nommant souverain pontife de la province d'Asie, c'est l'intendance de tout ce qui concerne la religion, c'est l'autorité sur les prêtres de la campagne et des villes, avec le droit de juger leurs actes[2]. » Dans une autre lettre à Arsacius qui avait le grand pontificat de la Galatie, il écrit : « Pour lutter contre ceux qui ont propagé un culte impie, imitons leur humanité envers les étrangers, les soins qu'ils rendent aux morts, la sainteté apparente de leur vie. Ce n'est pas assez que tu sois irréprochable, tous les prêtres doivent l'être. Parle et agis de manière à les rendre vertueux, et, s'ils ne donnent pas l'exemple du respect envers les dieux, destitue-les. — Établis dans chaque ville de nombreux hospices. J'ai fourni les ressources nécessaires : la province de Galatie recevra annuellement pour cet objet 30 000 boisseaux de blé et 60 000 setiers de vin[3]. C'est Jupiter qui nous envoie les pauvres[4]. » Il se trouvait des prêtres païens qui avaient ces sentiments et qui pratiquaient cette morale. Lisez les belles lettres que le philosophe Maxime de Madaure, le pontife Longinien et l'honnête païen Nectaire écrivaient, cinquante ans plus tard, à l'évêque d'Hippone, et vous y trouverez de nobles pensées : celles dont la philosophie a fait, en dehors de toute croyance con-

[1] *Lettre* 62.
[2] *Lettre* 63.
[3] *Lettre* 49. En rappelant ces tentatives de Julien, Grégoire de Nazianze (t. I, p. 101) l'appelle « le singe du christianisme ». Mais un singe de cette espèce est un homme respectable. Est-ce que le progrès social ne résulte pas des emprunts que les générations se font les unes aux autres? Le christianisme lui-même ne doit-il rien à personne?
[4] *Ibid.*, 63.

fessionnelle, le patrimoine du genre humain.

La prédication est un puissant moyen de propagande; on a vu les philosophes du



Libéralités faites au peuple [1].

[1] Cabinet de France, n° 3265. Moitié d'un diptyque consulaire du consul H. (peut-être pour FL., par une faute du graveur) ANASTASIUS PAUL*us* PROB*us* MOSCHIAN*us* PROB*us* MAGNUS (hauteur : 38 centimètres, sur 13 de largeur). Les *libéralités* sont marquées à la partie inférieure par les deux esclaves qui vident des sacs remplis de pièces de monnaie. Magnus est représenté jeune et imberbe. Rome et Constantinople personnifiées se tiennent à côté de sa chaise curule que supportent des lions et dont les bras sont ornés de statuettes de la Victoire. On remarquera, comme au diptyque de la page 339, les broderies dont le vêtement du consul est surchargé. Asterius, évêque d'Amasie vers la fin du quatrième siècle, nous a laissé dans une de ses homélies (Photius, *Cod.*, 271) une railleuse description de ces costumes dont quelques-uns contenaient jusqu'à six cents figures : « Lorsque les hommes ainsi vêtus, dit-il, paraissent dans la rue, les passants les regardent comme des murailles peintes. Leurs habits sont des tableaux que les petits enfants se montrent avec le doigt. Il y a des lions, des panthères et des ours. Il y a des rochers, des bois et des chasseurs. Les plus dévots portent le Christ, ses disciples et ses miracles; ici, l'on voit les noces de Galilée et les cruches de vin; là, c'est le paralytique chargé de son lit, ou la pécheresse aux pieds de Jésus, ou Lazare ressuscité.... » M. Grauf, de Vienne, a une très-curieuse collection de ces tissus brochés, brodés ou exécutés en haute lisse, qui ont été récemment trouvés en Égypte. Un des plus intéressants est l'*angustus clavus* d'un chevalier romain du quatrième siècle. On y a représenté un empereur trônant avec deux prisonniers perses agenouillés devant lui.

second siècle s'y employer avec ardeur, et saint Augustin reconnaît qu'ils y réussissaient. Aux siècles suivants, les chrétiens avaient pris leur place. Pour la leur disputer, Julien se proposa d'instituer auprès des temples l'enseignement moral et religieux qui avait toujours manqué au paganisme; et nous savons par Libanius que cette entreprise eut un commencement d'exécution, par l'évêque d'Hippone qu'elle se continuait encore de son temps[1].

II. — LES GRANDS ÉVÊQUES ET LES MOINES DU QUATRIÈME SIÈCLE.

Si le christianisme avait fait d'aussi rapides progrès, c'est qu'il avait aimé les pauvres et délivré les fidèles des incertitudes de la mort. Julien, qui avait certainement médité les deux traités de la *Superstition* et des *Délais de la justice divine*[2], ne laissa pas aux seuls

[1] Dans une de ses lettres, Libanius félicite, pour un *sermon* sur Esculape, fait dans un temple qu'on venait de rouvrir, le rhéteur Acacius dont Eunape a écrit (*Acac.*, p. 497) qu'il aurait surpassé Libanius lui-même s'il n'était mort jeune. « On a maintenant, dit saint Augustin, pour les peuples réunis dans les temples de très-salutaires interprétations de l'histoire des dieux ; hier ou avant-hier, nous en avons entendu. » (*Œuvres*, t. II, p. 278.) « Julien voulait, dit Grégoire de Nazianze, établir des écoles et des chaires dans toutes les villes, des lectures sur les doctrines grecques, des explications de nature à former les mœurs..., des réprimandes graduées pour les pécheurs. Il voulait encore fonder des refuges, des hospices, des monastères, des maisons pour les vierges, des maisons de recueillement. » (*Invective I*, p. 138, édit. de 1842. Cf. Naville, *op. laud.*, p. 163.) Le christianisme a été une loi de perfectionnement intérieur, et cette loi a fait des saints ; il n'a pas été une cause de rénovation sociale ; aussi n'a-t-il sauvé ni l'État ni les mœurs publiques. Mais le fond de cette religion étant la charité, tandis que les docteurs s'attardaient à des discussions subtiles sur le dogme, les âmes pieuses créaient les institutions hospitalières qui sont l'honneur de l'esprit chrétien. Justinien (*Code Just.*, I, 2, 19) parle de donations faites.... *in sanctam ecclesiam, vel in xenodochium, vel in nosocomium, vel in orphanotrophium, vel in ptochotrophium, vel in gerontocomium, vel in brephotrophium, vel in ipsos pauperes;* et il rappelle que ces donations étaient réglées par de vieilles lois, *ex veteribus legibus*. (Cf. *ibid.*, loi 22 et le titre 3.) Cependant je ne crois pas qu'aucun de ces mots se trouve dans le *Code Théodosien* dont la rédaction est de l'année 438. Mais il est certain que l'Église avait favorisé de bonne heure les institutions de bienfaisance. Saint Basile, qui mourut en 379, avait construit à Césarée, pour les voyageurs malades, un hospice auquel étaient attachés des médecins et des gardes-malades, où se trouvaient des ateliers, des bêtes de somme et des conducteurs pour le service de la maison. (*Lettre* 94.) On se souviendra toutefois que les cités païennes avaient depuis longtemps des ξενῶνα ou caravansérails pour recevoir les voyageurs et la médecine gratuite pour les pauvres, que les philosophes enseignaient la bienfaisance et que les grands princes la pratiquaient, lorsqu'ils avaient fondé l'institution alimentaire. Pline avait dit : « Faire du bien aux hommes, c'est être dieu. » (*Histoire des Romains*, t. V, p. 429, t. VI, p. 80, n. 3 et au chapitre des *Idées*, les §§ 2 et 5 *passim*.) La charité n'était pas inconnue à l'ancienne société, parce que c'est un sentiment qui se trouve dans le cœur humain, mais il ne se développa largement que sous l'influence du christianisme, qui en doubla la force en faisant de ce sentiment naturel une des conditions du salut.

[2] *Hist. des Romains*, t. V, p. 761.

galiléens cette sanction à la fois heureuse et redoutable de la vie terrestre. L'impérial élève de Platon n'a pas les hésitations du maître sur la nature de l'âme, ou du moins sur la persistance de la personnalité humaine. Dès les premiers jours de son règne, il avait célébré le Roi-Soleil dans un hymne d'ardente piété[1], qu'il terminait par ces mots : « Je supplie le Soleil, roi de tous les êtres, de répondre à mon dévouement par sa grâce, de m'accorder une vie pure, la science des choses divines, et, quand viendra l'heure fatale, une douce fin, puis un essor facile vers lui et, s'il se peut, le séjour éternel dans son sein[2]. » C'est presque la pensée de Malebranche : « Dieu est le lieu des esprits, comme l'espace est le lieu des corps. » Mais ce dogme d'une existence immortelle dans un ciel aride, auprès de dieux sans forme et sans vie, pouvait-il l'emporter sur l'espoir des béatitudes dont les chrétiens se croyaient appelés à jouir dans les pompes célestes, au son des harpes d'or et des chants sacrés que les chœurs des anges, des vierges et des martyrs triomphants feront entendre au pied du trône de l'Éternel, alors que la sagesse divine n'aura plus de secrets pour les élus?

Julien avait voulu s'emparer des deux plus grandes forces du christianisme : la charité et les espérances futures. Cette ambition était honnête et l'on n'a point à blâmer les actes par lesquels il essaya de la réaliser, tant qu'il ne soutint la lutte que par la parole et par les œuvres méritoires. C'était revenir à la sage politique de l'édit de Milan. Mais saura-t-il s'y tenir mieux que celui qui l'avait rendu? Ce

[1] Adressé à son ami Salluste, qu'il avait nommé préfet des Gaules. Il dit, *ad finem*, qu'en composant ce traité, il avait voulu « écrire un hymne de reconnaissance en l'honneur du dieu ». Pour Platon, l'immortalité de l'âme était une espérance qu'il convenait de garder afin de charmer l'existence, mais il ne démontrait pas ce qui est le point capital, que l'homme survit à la mort en gardant sa personnalité.

[2] Dans son second traité contre les cyniques, il parle encore « des retraites cachées où réside le Dieu suprême, le bien absolu avec lequel notre âme aspire à se confondre » ; et il se fait dire par le Soleil et par Minerve : « Souviens-toi que tu as une âme immortelle et que, si tu suis nos conseils, tu seras dieu comme nous et tu jouiras de la vue de notre Père. » Il répète à peu près la même prière à la fin de son traité sur Cybèle : « O mère des dieux et des hommes, donne au peuple romain d'effacer la tache de l'impiété.... et à moi, pour récompense du culte que je te rends, la vérité dans mes opinions sur les dieux, la perfection dans les pratiques théurgiques. Accorde-moi la vertu et le succès dans l'accomplissement de mes devoirs politiques et militaires, et quand j'aurai atteint le terme de ma vie, une mort entourée d'honneur avec la douce espérance de parvenir jusqu'à Toi. » (*Disc.*, V.) Cette croyance était une doctrine védique. Les Védas donnaient aux âmes, pour dernière demeure, le ciel ou le soleil (Bergaigne, *la Religion védique*, t. I, p. 74, et t. III, p. 111-120). La vieille doctrine avait naturellement reparu avec Jésus et, au temps de Julien, tous, païens ou chrétiens, croyaient à cette ascension des âmes.

lui sera difficile, car il a l'enthousiasme d'un sectaire; et quand il reconnaîtra la vanité de ses efforts pour opposer au christianisme une religion qu'il assoit sur des fondements vermoulus, il s'irritera de son impuissance. Sa nature honnête lui conseillait la tolérance; sa ferveur païenne finira par le pousser à la colère contre ceux qu'il ne peut vaincre[1] et qui le maudissent, que lui méprise et dans lesquels il est bien près de voir des sujets rebelles. Alors il fera aux chrétiens une guerre qu'il croira légitime, parce qu'il ne donnera que des ordres qui lui paraîtront justes, et qui ne le seront pas, à cause de leurs conséquences inévitables.

Déjà quelques-unes des mesures mentionnées plus haut ont paru le commencement de ce que l'on a appelé la persécution de Julien, bien qu'elles ne fussent que des actes de justice et de bonne administration. Les gens qu'il avait chassés du palais ou envoyés au tribunal de Chalcédoine s'étaient dits chrétiens, sans mériter de l'être. Ceux qu'il avait dépouillés de priviléges lucratifs, trop libéralement concédés par les princes précédents, l'étaient aussi, mais ils n'avaient pas le droit de se plaindre d'être soumis à la loi commune; et quand il autorisa les revendications des particuliers qui avaient souffert des spoliations de la part des chrétiens, on ne peut davantage prétendre que la religion avait permis le vol.

Sa politique se montra plus clairement lorsqu'il enleva aux évêques la juridiction volontaire et à l'Église le droit de recevoir des legs. Ces rescrits n'ont pas été recueillis au *Code Théodosien* et ne pouvaient l'être, mais on a la preuve qu'ils furent promulgués par ces mots de la lettre de Julien aux Bostréniens : « Les clercs regrettent de ne pouvoir plus rendre la justice, rédiger des testaments, s'approprier les héritages et tirer tout à eux. » Il semblait revenir à l'ordre ancien et à l'ancienne justice en supprimant de récents priviléges. Mais lorsqu'il restituait leurs justiciables aux magistrats ordinaires et leur patrimoine aux familles, c'était, au fond, l'œuvre entière du premier empereur chrétien qu'il essayait de détruire.

Constantin avait bien vite repris la vieille doctrine romaine de la religion d'État. Julien fit comme lui en sens contraire : le polythéisme

[1] Voyez, dans le *Misopogon*, en quel triste état il trouva le culte païen à Daphnée, dont le pauvre desservant a peut-être donné à Bouilhet l'idée de ses beaux vers sur le vieux prêtre apportant au dernier autel la dernière hécatombe. Julien se plaint à plusieurs reprises de la tiédeur du zèle païen (*Lettres* 4, 27, 63). Cependant, dans la *Lettre* 49, il se félicite d'un succès qui dépasse ses espérances.

fut à ses yeux le culte national, et, pendant son règne, le gouvernement eut des faveurs pour les païens, des sévérités pour leurs adversaires. Le décret sur les restitutions présenta ce double caractère d'être en apparence un acte de justice, en réalité une de ces mesures de réaction qui irritent le présent et ne font pas revivre le passé. Les temples étaient, comme nos banques, des lieux de dépôt pour les particuliers, et, durant des siècles, les fidèles y avaient accumulé de riches offrandes[1]. Se donner, par une conversion, le droit de mettre la main sur ces trésors, à l'aide d'une pieuse sédition suivie de pillage, avait été une tentation irrésistible, et nous avons trop l'expérience des révolutions pour ne pas être certain que, au milieu de ce bouleversement religieux, de coupables excès furent commis. Des témoignages attestent que, parmi les briseurs d'images, sincères dans leur foi, s'étaient glissés des hommes de rapine qui avaient pillé méthodiquement[2]. Lorsque le gouvernement changea, des réclamations lui arrivèrent; des cités se plaignirent qu'on eût volé les trésors de leurs temples, détruit leurs sanctuaires, confisqué les terrains où ils s'élevaient et ravi aux dieux les joyaux, les étoffes précieuses qui ornaient à présent les églises. Julien, tout en interdisant les violences contre les personnes, prescrivit de rendre à ces villes les biens dont Constance et son père les avaient privées. Dépouiller des églises, c'était, disent les catholiques, autoriser des sacriléges. Mais qui avait commencé? Aux yeux des populations païennes, dépouiller les temples n'était-ce pas aussi une sacrilége iniquité, un outrage pour ceux qui les avaient enrichis de leurs dons? Des spoliations de ce genre avaient eu lieu en des villes dont les habitants étaient en grande majorité païens. A Héliopolis, par exemple, il n'y avait encore, un demi-siècle après la destruction du sanctuaire de Vénus, qu'un petit nombre de chrétiens. Malheureusement, autoriser ces revendications et la reprise directe du butin fait sur le paganisme, au lieu de charger l'État de

[1] Voyez, au tome VI, p. 122, une loi de Septime Sévère à ce sujet, et, sur cette question, plusieurs mémoires de l'École de France à Athènes. Lucien, dans *la Déesse Syrienne*, 10, mentionne les riches offrandes qui arrivaient constamment au temple d'Hiéropolis de tous les pays situés entre le Tigre et la Méditerranée.

[2] A. Marcellin montre le palais de Constance plein de gens qui s'étaient enrichis des dépouilles des temples.... *pasti templorum spoliis* (XXII, 4); suivant Libanius (*Discours pour les temples*), ce prince donnait un temple, comme il aurait fait cadeau d'un chien, d'un cheval ou d'un esclave, et Eunape, dans la *Vie d'Ædesius, ad fin.*, raconte le sac du Sérapéum, où les assaillants se partagèrent les offrandes suivant l'ordre établi pour le butin pris sur l'ennemi. En certains lieux, des terres appartenant aux temples avaient été vendues et loyalement acquises contre argent. Cf. Libanius, *Lettre* 636.

procéder lui-même à des compensations acceptables pour les deux partis[1], c'était préparer des violences locales ou individuelles. Le décret de Julien risquait de mettre l'empire en feu, car il était une arme de guerre frappant l'Église en plein corps et qu'elle eût cherché à briser, si elle n'avait pas été assez forte pour qu'en mille lieux l'ordre établi par elle fût accepté des populations. L'édit ne causa pas un bouleversement profond, mais il produisit les désordres que nous allons voir et que ne doivent jamais provoquer ceux qui ont la garde de la paix publique.

Cette mesure avait une apparence de réparation; une autre fut nettement une iniquité. Julien interdit aux professeurs chrétiens l'enseignement des belles-lettres dans les écoles publiques, sur ce motif que, les chefs-d'œuvre de la Grèce parlant constamment des dieux, il ne convenait pas que des hommes ennemis des immortels travestissent ces histoires divines, ou mentissent à leur conscience en les racontant[2]. Lorsqu'il disait : « On ne doit pas nous percer de nos flèches et s'armer de nos livres pour nous combattre », il niait le premier des droits de la critique religieuse; et quand il ajoutait : « Qu'ils aillent interpréter Luc et Matthieu; nous leur accordons à tous la pleine liberté d'être malades de l'esprit[3] », il insultait en frappant, ce qui n'est pas d'un prince; mais ce lettré oubliait parfois qu'il était empereur. Un païen qui le respecte a appelé la révocation des professeurs chrétiens un acte d'intolérance qu'il voudrait ensevelir dans un éternel oubli[4]. La mesure fut sans effet, n'ayant pu être

[1] Constantin avait pris en pareille circonstance une décision plus équitable. Voy. p. 89.

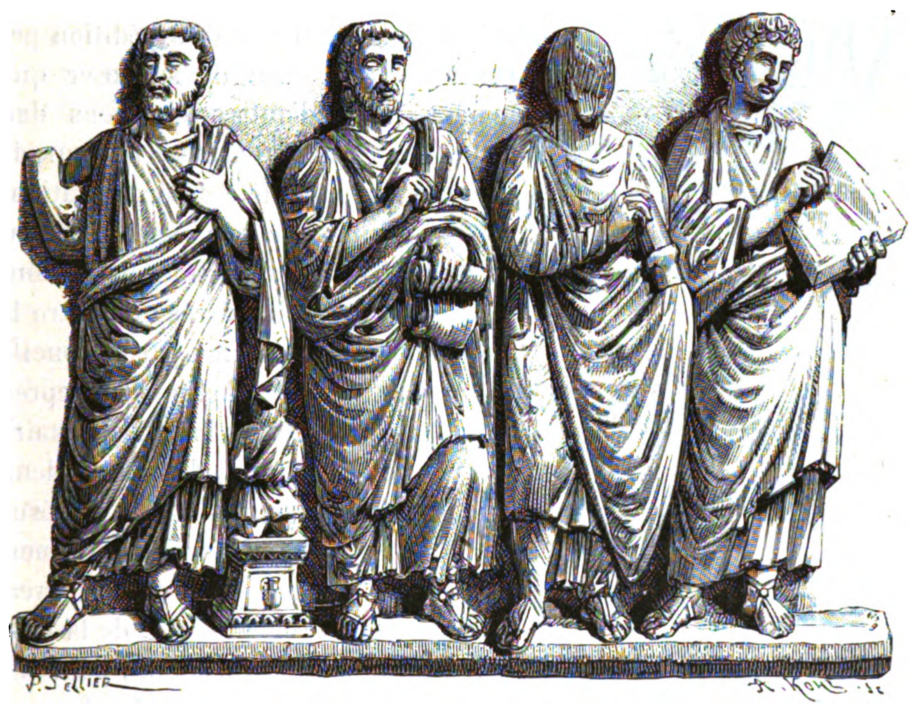
[2] Nous n'avons pas ce document sous la forme d'un édit inséré au *Code :* les empereurs chrétiens, naturellement, ne l'y ont pas mis; c'est une longue lettre (n° 42) qui nous semble ne concerner que les professeurs officiels des écoles publiques, ceux qui recevaient un traitement de l'État ou des villes, après examen passé devant une commission municipale, et qui étaient peu nombreux, puisque Antonin n'en avait accordé que dix aux plus grandes villes. (Voy. *Hist. des Romains*, t. V, p. 159 et 422-428.) Julien s'était occupé d'eux pour confirmer les priviléges que leur avaient accordés ses prédécesseurs. (*Code Théod.*, XIII, 3, 3-5.) L'empire n'avait pas une organisation scolaire qui lui permît de contrôler ce qui se passait dans les écoles libres et de rendre partout effective l'interdiction qu'il était facile de faire observer dans les écoles publiques. Aux temps anciens, pareille question n'aurait pu être soulevée, parce que la politique et la religion étaient alors une même chose, mais il y avait maintenant deux religions dans l'empire, et Julien voulait mettre l'enseignement au service de la sienne. C'est une ambition dont presque tous les gouvernements seront possédés.

[3] *Lettre* 42. Pour les guérir, il aurait, s'il l'avait pu, brûlé leurs livres. (*Lettre à Ecdicius.*)

[4] A. Marcellin, XXII, 10, *ad fin.* Victorinus à Rome, Prohæresius à Athènes, fermèrent leur école, Musonius fut forcé de quitter la sienne, ... ἐδόκει γὰρ εἶναι χριστιανός. (S. Jérôme, *Chron.*; Eunape, *Prohær.*) Orose (VII, 30) parle de nombreuses démissions. On a dit, mais c'est une erreur, qu'il interdit aux enfants chrétiens la fréquentation des écoles publiques. Il les y

continuée que durant quelques mois. D'ailleurs, comme les Hébreux avaient emporté d'Égypte les vases précieux des infidèles, les chrétiens avaient déjà ravi l'or des Grecs, et ils allaient en faire la parure d'un monde nouveau.

Julien, qui chassait les professeurs chrétiens des écoles subventionnées, ferma aux galiléens l'accès des fonctions publiques : « Il



Les Évangélistes[1].

faut, écrivait-il, leur préférer les hommes pieux. » Aux époques révolutionnaires, tous les gouvernements ont agi de même. Mais, pour ancienne que soit cette pratique, elle n'est ni moins injuste ni moins impolitique, car elle fait des mécontents ou des hypocrites, et, dans les deux cas, la société souffre. Ces hommes d'une piété sincère ou de commande, que Julien recherche et protége, auront un zèle compromettant; ils donneront au prince l'apparence d'un persécuteur

aurait poussés, au contraire, s'il l'avait pu, puisque dans ces écoles l'enseignement était à présent donné par des professeurs païens. Elles n'avaient d'ailleurs que des chaires de haut enseignement. Les écoles privées et élémentaires étaient au contraire innombrables.

[1] Bas-relief du quatrième siècle; fragment d'un grand sarcophage du musée du Louvre dont la partie principale représente Jésus près d'une grande ville et entouré des douze apôtres. Ici les évangélistes sont vêtus du costume romain, excepté le troisième, peut-être saint Luc, Syrien d'origine.

quand son ferme propos était de ne point persécuter. Heureusement il y eut loin des paroles aux actes. On voit des chrétiens dans les plus hauts emplois, même dans ceux qui supposent, de la part du prince, une entière confiance, comme les charges occupées par Valentinien et Valens, deux futurs empereurs, et par Jovien, qui lui succéda après lui avoir servi de principal lieutenant dans l'expédition persane. On a donc le droit de supposer qu'il était demeuré bien d'autres chrétiens dans l'administration et dans l'armée, où leur départ eût causé une complète désorganisation[2].



Tirage au sort pour les places des concurrents au cirque[1].

Ces édits de Julien avaient été provoqués par une violente attaque d'Athanase. Quand l'évêque d'Alexandrie vit le paganisme sur le trône, il se résolut à réagir contre les concessions faites par les conciles d'Elvire et d'Arles[3] et à reprendre les vieilles lois disciplinaires de l'Église qui, depuis un demi-siècle, étaient tombées en désuétude. Il réunit en 362 un concile égyptien qui proclama de nouveau comme règle unique de la foi le symbole de Nicée ; et, pour élever une infranchissable barrière entre les païens et les chrétiens, il interdit à ceux-ci d'assister aux jeux du cirque, aux chasses de l'amphithéâtre, aux représentations scéniques et de participer aux fêtes des Gentils, même d'entrer dans les



Écuyer du cirque conduisant quatre chevaux (pierre gravée)[4].

[1] Médaillon contorniate. Cf. Charles Robert, *Étude sur les Médaillons contorniates*, 1882, p. 51. Voyez, ci-dessus, p. 161, la même scène sur la deuxième partie du bas-relief de Constantinople.

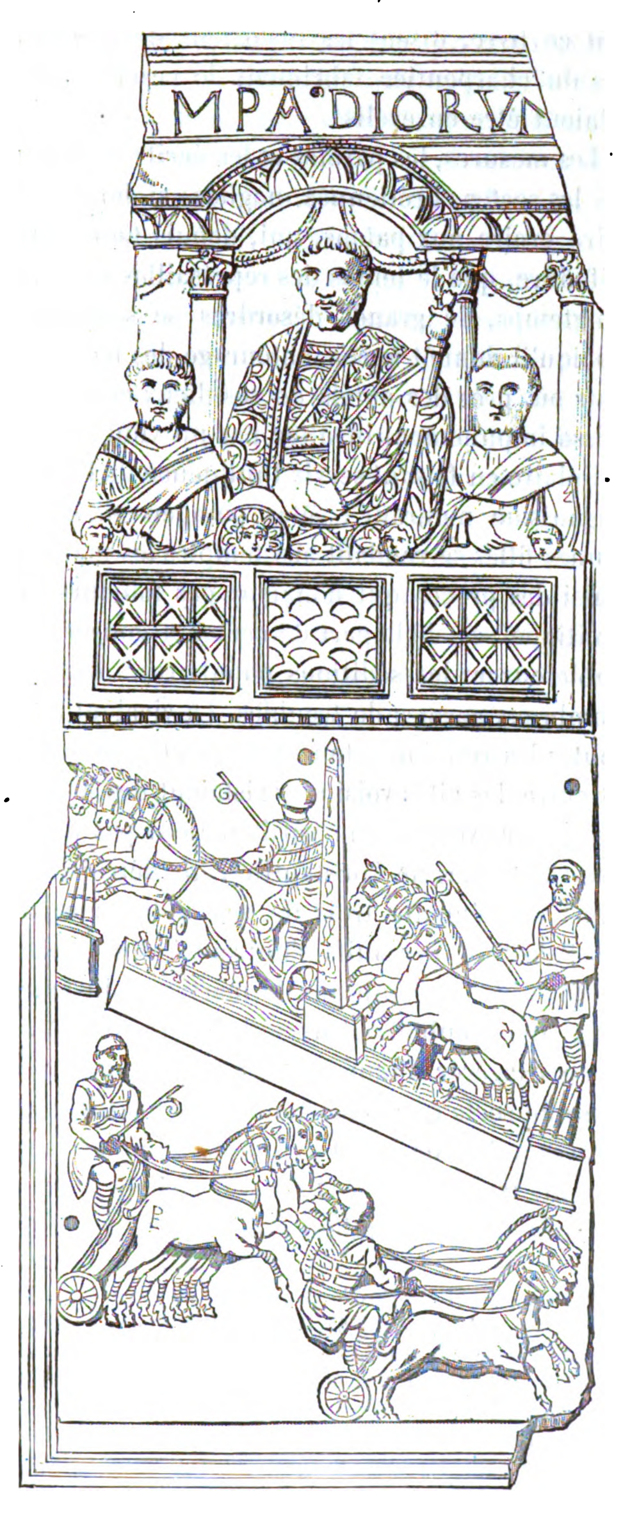
[2] Des écrivains ecclésiastiques parlent d'une disgrâce de Valentinien pour fait de religion, l'honnête Tillemont en doute. Socrate (IV, I) dit en effet le contraire, et son témoignage est confirmé par Zosime (III, 35, et IV, 2), qui montre Valentinien chargé par Jovien d'aller annoncer aux légions de la Pannonie et des Gaules la mort de Julien, d'où l'on peut conclure qu'il était alors à l'armée et non pas en exil au fond de l'Égypte ou à Mélitène, sur les frontières d'Arménie. Le premier soin d'un nouvel empereur était de faire d'*urgence* cette notification aux provinces, et Jovien avait dû prendre un messager qu'il avait sous la main. Durant son règne, Valentinien ne montra pas un zèle bien ardent, et sa femme, l'arienne Justine, vivra en bonne intelligence avec les païens.

[3] Voy., ci-dessus, p. 99.

[4] D'après Agostini, *Gemmæ*, pl. 193.

auberges publiques et de prêter, devant les tribunaux, le serment exigé par la loi romaine. Comme s'il eût voulu faire de tous les chrétiens une communauté de moines, il déclara excommuniés de fait ceux qui serviraient dans l'administration ou dans l'armée; qui communiqueraient avec un soldat, un gouverneur, un trafiquant ou un publicain. C'était un défi, l'empereur l'avait relevé[1].

Julien combat des deux mains : comme prince, il décrète; comme savant, il discute. Son grand ouvrage contre le christianisme est mis par Libanius au-dessus de celui de Porphyre, et quelques-uns de ses arguments ont été repris par la critique ou la raillerie moderne. Mais pendant qu'il écri-



Les Jeux du cirque sur le diptyque de Brescia.
(Gori, *Thesaur. vet. diptychorum.*)

[1] Voyez aux *Archives des missions*, 1877, p. 468 et suivantes, le rapport de M. Revillout sur une mission pour l'étude des manuscrits coptes concernant le concile d'Alexandrie.

vait ce livre, disent les historiens de l'Église, celui qu'il appelait le fils du charpentier fabriquait le cercueil où le prince et ses dieux allaient être ensevelis[1].

Les mesures, les paroles et les écrits de Julien devaient réunir contre lui les sectes chrétiennes, naguère si hostiles les unes aux autres, et faire croire aux païens, qui, depuis Constantin, n'avaient pas osé se défendre, que le temps des représailles était arrivé. S'il eût vécu plus longtemps, de grands désordres se seraient certainement produits, quoiqu'il donnât à son entourage des leçons de tolérance, comme le jour où, près des autels de ses dieux et au milieu d'un sacrifice, il se laissa impunément insulter par un vieil évêque. Ses comtes croyaient lui plaire en faisant servir l'influence de l'administration à réveiller le paganisme mourant : fêtes pompeuses, chants sacrés[2], théories de jeunes filles se rendant aux temples les mains chargées de fleurs; mais aussi des procès qui n'étaient pas toujours justifiés par l'équité ou la politique[3] et, de la part de certains gouverneurs, une tolérance coupable envers les séditions populaires[4]. Dans la Syrie fermentaient de nombreux germes de troubles. Là vivaient côte à côte toutes les races, toutes les religions, toutes les sectes avec leurs mortelles rancunes. et entre des cités voisines existaient des haines séculaires. Les gens de Gaza, par exemple, ne pardonnaient pas à Majuma les faveurs qu'elle avait obtenues de Constantin[5]. Ils détruisirent ses chapelles, tuèrent dans une émeute trois de ses citoyens et n'en furent point punis. En Palestine, des Juifs s'unirent à des païens pour brûler des églises et détruire des tombeaux de martyrs; plusieurs fidèles périrent encore dans ces troubles. Ceux qui les racontent avaient intérêt et plaisir à en exagérer l'importance; mais Ammien Marcellin ne les connaît pas, de sorte que nous sommes autorisés à croire qu'ils furent moins graves qu'on ne le dit et que de simples mesures de police les arrêtèrent. Dans la ville d'Édesse, ariens et valentiniens s'étaient livré bataille, et les premiers avaient pillé l'église des seconds. Julien les

[1] Sozomène, VI, 2 ; Théodoret, III, 23.

[2] Voyez, au *Misopogon*, § 23, la description d'une de ces pompes païennes. Julien organisa en Égypte comme une grande école de musique sacrée. Voyez sa *Lettre* 56, et, ci-dessus, p. 95.

[3] Voyez Libanius, *Lettres* 622, 624, 680, 1057, et ce qu'il raconte (*ibid.*, 636) de Théodule, qui avait bâti une maison sur l'emplacement d'un temple d'Antioche, d'Orion (*ibid.*, 673 et 730) et de Basiliscus (*ib.*, 669), qui avaient pris part au pillage des temples.

[4] Socrate (III, 14) dit : « Les gouverneurs, voulant tirer avantage de la superstition de l'empereur, firent plus de mal aux chrétiens qu'il n'était ordonné ; ils exigèrent d'eux de plus grandes sommes qu'ils n'en devaient et exercèrent sur quelques-uns des violences. »

[5] Voy., ci-dessus, p. 70.

mit d'accord en distribuant aux soldats l'argent volé et en confisquant les biens de l'église arienne. « Je veux, disait-il, leur aplanir la voie sainte. La pauvreté que commande leur admirable loi les rendra sages et leur fera gagner, comme ils l'espèrent, le royaume des cieux » : ironie déplacée dans la bouche du souverain et dans un rescrit qui se terminait par une menace de mort pour le magistrat de la ville, si pareille sédition recommençait[1]. A Damas, à Béryte, à Épiphanie, à Émèse, des églises furent brûlées ou transformées en temples. L'évêque d'Aréthuse, refusant de rebâtir un sanctuaire renversé par les chrétiens ou de fournir la somme nécessaire à la reconstruction, souffrit d'indignes outrages; à Héliopolis, plusieurs fidèles périrent; à Bostra, il y eut des émeutes[2]; à Césarée de Cappadoce, des exécutions : les chrétiens de cette ville y avaient détruit, par provocation directe au prince, le dernier temple où leurs compatriotes demeurés païens pussent prier[3]. D'autres, en Phrygie, avaient brisé dans un lieu consacré les statues des dieux. Trois furent punis de mort[4]. Les chrétiens firent de ces émeutiers des martyrs, et ils l'étaient; mais les païens ne pouvaient voir en eux que des coupables légalement condamnés[5]. Les sectes chrétiennes qui avaient souffert sous Constance, les donatistes en Afrique, les novatiens dans l'Asie Mineure, voulurent rentrer en possession de leurs églises, comme les païens reprenaient leurs temples[6]. Ces compétitions rivales augmentaient la confusion, et l'on peut s'étonner qu'elle n'ait pas été plus grande, au milieu de tant de passions surexcitées par les efforts contraires des deux religions.

Nés subitement, comme tant d'émotions populaires, ces désordres ne pouvaient être prévenus, à cause de l'insuffisance de la police locale. Julien, qui dans tous ses écrits atteste son désir de la paix[7], en fut l'auteur involontaire. Il aurait voulu restaurer doucement le passé,

[1] *Lettre* 43.
[2] A ce sujet, Julien écrivit une lettre où se trouve un mauvais conseil.
[3] Sozomène, V, 4.
[4] Socrate, III, 15.
[5] Voyez, *Hist. des Romains*, t. IV, p. 336, l'explication du *crimen majestatis*.
[6] Voyez, dans Socrate (III, 11) et dans Sozomène (V, 5), les troubles de Cyzique où les catholiques avaient détruit l'église des novatiens.
[7] Au *Misopogon*, § 22, il parle « de la fougue emportée qui se déchaîna contre les impies [les chrétiens], bien plus que je ne l'avais voulu », et, au § 27, énumérant les faveurs accordées par lui aux habitants d'Antioche, il dit : « Pour ce qui est d'un certain Christ, je vous ai fait toutes les concessions que vous pouviez attendre d'un prince qui ne veut que du bien aux hommes. » Cependant Sozomène (V, 9) l'accuse d'avoir blâmé le gouverneur de Gaza qui avait voulu punir les coupables d'une émeute sanglante, et nous verrons qu'il ne punit pas, à Alexandrie, le meurtre de l'évêque George.

qui ne se restaure jamais, et des scènes se produisirent qui font penser aux tristes exploits dont certaines de nos provinces furent, il y a moins de soixante-dix ans, le théâtre. Le gouvernement, par cela seul qu'il était redevenu païen, paraissait autoriser des violences que les empereurs chrétiens avaient permises ou commandées ; et les païens, dans les villes où ils se crurent les plus forts, se vengèrent de leurs longues humiliations : c'est l'inévitable loi des réactions historiques. Il faut donc parler, non point de persécution, mais de mesures imprudentes et de paroles irritées, où des lieutenants trop zélés virent un encouragement à laisser s'accomplir ce qu'il leur convenait de regarder comme une expiation légitime[1].

Les provinces occidentales semblent avoir été oubliées dans la lutte religieuse; du moins ne signale-t-on, de ce côté, aucune agitation, si ce n'est celle que suscita en Gaule Hilaire de Poitiers, pour faire triompher la foi de Nicée sur le *credo* de Rimini. L'Orient, où s'était si vivement débattue la question de l'arianisme, parut à Julien la grande forteresse chrétienne, et il pensa que, celle-ci renversée, le reste tomberait.

Julien s'attaquait à plus fort que lui, car déjà étaient à l'œuvre, ou arrivés à la vie, les puissants théologiens qui ont détruit le monde antique et commencé à bâtir le nouvel édifice social : Athanase, Basile, les deux Grégoire, Cyrille, Chrysostome, Ambroise, Hilaire de Poitiers, Jérôme et Augustin. Les hommes supérieurs que la nature formait encore passaient au christianisme; ces élèves de Platon et de Porphyre avaient trouvé dans l'Évangile un Dieu vivant, qui expliquait pour eux les abstractions alexandrines et leur permettait

[1] M. Rendall, qui a examiné un à un les faits qualifiés par les auteurs chrétiens d'actes de persécution, termine cette étude par ces mots : « On judicial survey of the whole evidence in array it is just of conclude : 1° that no organised or widespread persecution prevailed during Julian's reign ; 2° that the sporadic instances which occurred were in almost every case provoked, and in part excused, by aggressive acts of Christians ; 3° that, while culpably condoning some Pagan excesses, the Emperor steadily set his face against persecution; 4° that he never authorised any execution on the ground of religion; that, where his conduct amounted to persecution he did not abjure but set a strained interpretation on the laws of toleration which he professed. » (*Op. cit.*, p. 202.) M. Naville (*op. laud.*, p. 167) partage ce sentiment : « On doit reconnaître, dit-il, que ce règne est un de ceux sous lesquels la liberté religieuse a été le mieux respectée. » Saint Jérôme avait dit dans sa *Chronique : Blanda persecutio illiciens magis quam impellens ad sacrificandum ;* un autre écrivain ecclésiastique, Socrate, dit nettement (*Hist. eccl.*, III, 12) que Julien s'abstint de soumettre les chrétiens aux tourments et aux supplices, et Grégoire de Nazianze, que cette persécution fut « un court et faible assaut du diable » ; saint Chrysostome ne parle que « de maîtres d'école interdits, de médecins et de soldats congédiés; » enfin Bossuet estime que son gouvernement fut équitable. (*Disc. sur l'Hist. univ.*, Ire partie, chap. XI.)

d'aller, par delà les hypostases de la philosophie, aux contemplations de la foi. L'histoire des grands docteurs du quatrième siècle montre l'influence que l'Église exerçait, jusque dans les hautes conditions sociales, par sa doctrine du détachement de la terre. Ambroise échange contre l'épiscopat une grande charge civile; le consulaire Paulin se laisse sacrer évêque de Nole; Chrysostome, fils d'un maître de la cavalerie, fuit au désert les grandeurs que lui promettait sa naissance; Basile, qui, lui aussi, aurait pu prétendre à tous les honneurs, vend ses biens, les distribue aux pauvres et embrasse la vie cénobitique, dont il traça les règles que suivent encore des monastères d'Orient. Grégoire, fils d'un évêque et qui succédera au siége paternel, obtient de son frère, médecin de Julien et fort écouté du prince, qu'il repousse la dignité sénatoriale et la fortune, pour garder sa foi. Qu'importait à ces nobles esprits, héritiers de toute la grâce du génie grec, l'édit retirant aux chrétiens le droit d'enseigner? L'empereur peut fermer des écoles; leurs lettres, leurs discours et leurs vers qu'on lit partout créent une littérature nouvelle, pleine de vie et d'éclat, qui a de bien autres séductions pour les âmes que les éternels commentaires des rhéteurs sur le vieil Homère : fleurs fanées, maintenant sans parfum ni couleur. L'Église commence à prendre le gouvernement moral du monde, et Julien ne peut le lui disputer avec sa science surannée et ses dieux glacés par le froid du tombeau.

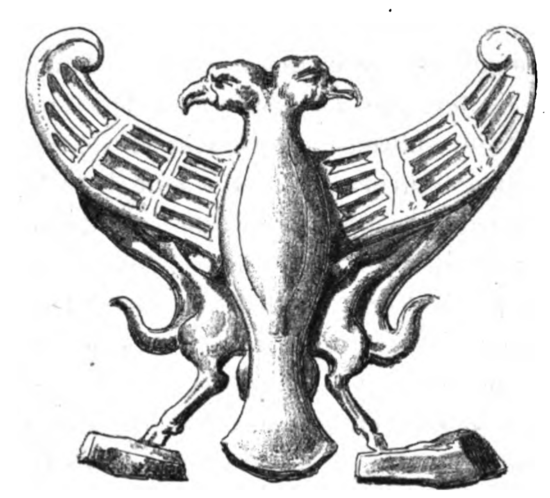
« A nous, disait-il, l'éloquence et les arts de la Grèce; à vous l'ignorance et la rusticité. » Grégoire de Nazianze lui répond : « Les richesses, la gloire, l'autorité et tous ces biens d'ici-bas qui s'évanouissent comme un songe, je vous les abandonne; mais nous gardons l'éloquence. » Et ils la gardaient. Écoutez Basile décrivant la retraite où son génie poétique vivait avec la nature et Dieu : « Ma demeure est à la pointe d'une montagne que recouvre une épaisse forêt et d'où s'échappent des eaux limpides et fraîches qui se heurtent contre les rochers et retombent en cascades, puis forment un torrent où de nombreux poissons m'assurent une nourriture abondante. De là je contemple la vallée étendue à mes pieds, plus belle que ne le fut jamais l'île de Calypso, et toute remplie de fleurs et de chants d'oiseaux. J'y trouve le plus doux des biens, la tranquillité; je n'y entends pas le bruit des villes, et je n'y vois que des chasseurs qui viennent se mêler à nous; car nous avons aussi les bêtes des forêts, non pas les ours et les loups de vos montagnes, mais des cerfs, des lièvres et des

chèvres sauvages. C'est l'asile où je veux rester, comme Alcméon s'arrêta quand il eut enfin trouvé les îles Échinades. » De cette riante nature son âme s'élève sans effort vers Celui qui l'a faite. Il aime à contempler les étoiles, « ces fleurs dont la main de Dieu a semé l'espace infini » ; et il s'écrie : « Si les choses visibles ont une telle beauté, que seront les invisibles? Si le soleil périssable embellit tout de sa lumière, que sera le soleil de la justice divine[1]? » Dans son *Hexaméron*, ou explication des six jours de la Genèse, dans ses *Homélies* sur les psaumes, le souffle qui vient de la Grèce se mêle à celui qui descend des monts de la Galilée, et quelques-unes de ses lettres ont la grâce attique : « Chaque chose, écrit-il à un ami, vient en sa saison : la fleur au printemps, l'épi mûr en été, les fruits en automne : les fruits de l'hiver sont les entretiens[2]. »

Basile, le premier en date des grands orateurs chrétiens, mettait de la poésie dans l'éloquence, son ami Grégoire de Nazianze mit dans quelques-uns de ses vers innombrables[3] une mélancolique tristesse qui n'était point de cet âge livré aux passions violentes. « Mon âme, s'écrie-t-il, d'où viens-tu? Qui t'a chargée de porter un cadavre? Homme aujourd'hui, bientôt je ne serai plus que poussière. Si tu es quelque chose de céleste, ô mon âme! apprends-le-moi. Un homme pleure sa patrie ravagée par la guerre ; un autre, sa maison brûlée par le feu du ciel ; la jeune fille couverte encore de sa parure de noces gémit devant le corps inanimé de son fiancé ; la mère qui vient de perdre son fils adolescent connaît de plus vives douleurs que celles de l'enfantement. Et toi, mon âme, quelle douleur sera digne de ta perte! Je laisserai la gloire de l'éloquence, l'orgueil du rang, les plaisirs, la richesse ; je laisserai la lumière du jour et les astres, brillante couronne de la terre ; et, la tête enveloppée de bandelettes, cadavre glacé, je serai étendu sur un lit, puis sous la pierre funèbre, attendant la destruction. Mais ce n'est pas de cela que s'inquiète mon âme ; je ne tremble que de la justice de Dieu. » Et il continue longtemps ainsi. A la fin pourtant, il s'irrite de ses incertitudes : il renaît à l'es-

[1] En 360, Grégoire vint visiter son ami dans cette gracieuse retraite.
[2] *Lettre* 13.
[3] On en compte plus de trente mille, c'est dire qu'il s'y trouve beaucoup plus de prose que de poésie. Les Pères grecs du quatrième siècle, parfois si éloquents, ont l'intarissable faconde de leur race. Élèves, pour la plupart, de Libanius ou d'Himerius, ils avaient gardé de l'enseignement des rhéteurs l'abus des comparaisons et des figures, avec un reste de l'emphase orientale. Mais comme une réalité puissante les soutenait, leur rhétorique, trop chargée de couleurs, était souvent la décoration brillante d'idées élevées et sévères.

pérance : « A présent les ténèbres; bientôt la vérité ; alors, contemplant Dieu, tu connaîtras toutes choses[1]. » Comme de vaillants soldats qui se sont emparés des armes de leurs adversaires et qui s'en servent mieux, Basile et Grégoire séduisaient par le charme de leur langage jusqu'au plus renommé des rhéteurs païens de ce temps, Libanius, qui avait été un de leurs maîtres[2] et qui resta leur ami. Basile, devenu en 369 archevêque de Césarée en Cappadoce, envoyait encore des jeunes gens de cette province à Libanius, et il lui écrivait : « J'ai lu ton discours, ô le plus savant des hommes, et je l'ai admiré. O muses! ô éloquence! ô Athènes! quels présents vous faites à ceux qui vous aiment[4]! » Ces disciples chrétiens de Platon et d'Homère prenaient possession d'une moitié du domaine de l'art, et leurs écrits, qui probablement ont contribué à sauver du naufrage une partie des lettres anciennes, continuent à défendre ce qui nous en reste contre ceux que trop de lumière aveuglerait.


Aigle à deux têtes. (Bas-relief trouvé dans la Cappadoce[3].)

Les fragments qu'on vient de lire ne présentent qu'un côté de leur génie, celui qu'il nous importait de montrer, pour qu'on vît qu'une source nouvelle de poésie s'était ouverte, et que le décret de Julien sur les écoles avait été une double faute, puisqu'il était injuste et qu'il fut inutile.

Nous n'avons pas à parler des ouvrages qui ont valu à Grégoire

[1] Villemain, *l'Éloquence chrétienne au quatrième siècle;* de Broglie, *op. laud.*, t. V, où un chapitre entier, le deuxième, est consacré à saint Basile; Fialon, *Étude sur saint Basile.*

[2] Socrate, IV, 26.

[3] Texier, *Voy. en Asie Mineure*, pl. 78. Les légendes musulmanes semblent avoir fait de l'aigle à deux têtes, le Hanca, l'emblème de la toute-puissance, « puisqu'il enlève l'éléphant et le buffle, comme le milan enlève la souris. » Les Turcs mirent cet antique symbole des Perses sur leurs étendards; les Turcomans de Palestine, sur leurs monnaies, et, plus tard, les empereurs allemands, dans leurs armoiries. Par un jeu singulier de la fortune, la race turque s'est vue, à Belgrade, à Lépante et à Peterwaradin, interdire l'entrée de l'Occident par cet aigle qui l'avait guidée triomphante sur les rives de l'Euphrate et du Bosphore. (De Longpérier, *Œuvres*, t. I, p. 102.)

[4] Basile, *Lettre* 353.

le surnom de *Théologien;* mais nous sommes obligé de dire que cet évêque, esprit inquiet et irascible, nature de poëte, délicate et nerveuse, souffrit plus qu'un autre du retour offensif de l'ennemi que les chrétiens croyaient avoir terrassé; et que ses *Invectives* passionnées contre Julien, ses vers contre les Pères du concile de Constantinople, ont le caractère d'emportement que la polémique religieuse avait déjà pris et qu'elle a gardé.

Saint Éphrem connut saint Basile, mais il n'a rien de la Grèce, ni la langue ni les idées; il a tout de la Bible et de la nature orientale. C'est en syriaque qu'il écrit et qu'il parle ; c'est un prophète d'Israël qui revit en lui, mais un prophète de l'Évangile, remplaçant la colère et la haine par la mansuétude et la charité. Il a l'imagination féconde, intarissable des conteurs de l'Orient et les formes raffinées de la poésie arabe. Ses vers étaient répétés du littoral méditerranéen aux montagnes de la Perse ; longtemps après lui, on les chantait encore, et quelques-uns sont peut-être redits, dans les vallées du Liban, aux cérémonies des funérailles[1]. Saint Éphrem représente la poésie populaire complétant, par l'imagination dramatique ou tendre, l'œuvre sévère des théologiens, et employant les deux plus grandes forces du christianisme, l'amour et la charité, pour unir les âmes que divisaient les disputes des synodes et des docteurs[2]. Ce Syrien illuminé, ce poëte qui, lui, n'a pas connu Athènes, célèbre cependant, comme les Basile et les Grégoire, la science même profane. « O homme, dit-il, lis avec application les livres pour y apprendre la sagesse. — La science tresse une couronne à ceux qui l'aiment et elle les fait asseoir sur un trône de roi. »

Synesius, ce singulier évêque, ami dévoué d'Hypatie, et qui garda tant de culture païenne, fit aussi beaucoup de vers, mais il appartient à la génération qui remplaça celle de Julien.

Celui qui devait prendre la première place, à la tête des Pères grecs

[1] Je voudrais pouvoir citer la longue mais très-belle *Lamentation* que M. Dabas a traduite dans son *Mémoire sur quelques poésies de S. Éphrem.* Le récit fait par Éphrem de sa rencontre avec saint Basile montre en lui le *voyant* dont les souvenirs se transforment en voix qu'il a entendues, en apparitions qu'il a vues. « Comme je me trouvais en Cappadoce, une voix me dit : Lève-toi, Éphrem, et va manger des pensées. — Où en trouverai-je, Seigneur ? — Rends-toi à ma maison, tu y verras un vase royal (βασίλειον, jeu de mots sur le nom de Basile) plein de la nourriture qui te convient. » Éphrem obéit et se dirigea vers l'église. Du vestibule, il aperçut un prêtre parlant au peuple ; sur son épaule était une colombe qui lui disait à l'oreille ce qu'il répétait ensuite, etc. (De Broglie, *op. laud.*, V, 182.)

[2] Grégoire de Nazianze n'aimait pas les synodes trop fréquents; il pensait que de ces discussions naissaient les hérésies.

du quatrième siècle, par sa parole mélodieuse et son éloquence souvent irritée, saint Jean Chrysostome, était né[1], mais il n'avait encore rien écrit. Déjà cependant il se serait retiré dans la solitude sans les larmes de sa mère Anthusa, qui, restée veuve à vingt ans, n'avait pas voulu se remarier, pour être tout entière à son fils. « Lorsqu'elle eut appris ma résolution, raconte-t-il, elle me conduisit dans sa chambre et me fit asseoir près du lit où elle m'avait donné le jour. « Mon fils, dit-elle, ma seule consolation a été de contem- « pler sur ton visage les traits de celui que j'ai perdu. Je te demande « une grâce : ne me rends pas veuve une seconde fois ; attends ma « mort. Quand tu m'auras ensevelie, quand tu auras réuni mes cen- « dres à celles de ton père, entreprends alors de longs voyages, passe « telle mer que tu voudras; mais tant que je respire, supporte ma « présence[2]. » Douces et tendres paroles d'une mère qui, comme beaucoup de femmes chrétiennes de ce temps, avait exercé sur l'esprit de son fils une pieuse influence; mais celle-là croyait que le salut peut s'accommoder de l'accomplissement des devoirs domestiques.

Une religion qui enseignait un Dieu sorti du sein d'une vierge; qui montrait les saintes femmes suspendues aux paroles du Sauveur, le suivant au Calvaire, annonçant sa résurrection, était de bonne heure allée au cœur de celles que la nature a faites pour aimer. Au temps des persécutions, elles avaient donné à la foi des martyres; elles lui donnaient à présent des apôtres. Macrina, sœur de saint Basile et chrétienne ardente, arracha son autre frère, Grégoire de Nysse, à Platon et le conduisit au Christ. La mère de Grégoire de Nazianze, Nonna, pour convertir son époux, lui racontait le jour les paraboles des Évangiles et, la nuit, berçait doucement son sommeil de chants sacrés, afin d'éveiller en son esprit de pieuses visions. Et combien ne voit-on pas de nobles matrones animées du zèle de Monique, la mère de saint Augustin, de Fabiola dont les richesses servirent à

[1] Sa naissance se place au 14 janvier 347. Il fut, comme Basile et Grégoire, l'élève de Libanius, qui, à son lit de mort, aurait dit : « J'aurais laissé mon école à Jean si les chrétiens ne nous l'avaient ravi. » (Sozomène, VIII, 2.) On dira de lui : « Mieux vaudrait que le soleil perdît ses rayons, plutôt que Chrysostome ses paroles. » Le nom qu'on lui donna signifie *bouche d'or*.

[2] Dans son traité περὶ Ἱερωσύνης. I, 2, au tome I de l'édition de Montfaucon. Chrysostome eut, comme Grégoire de Nazianze et Grégoire de Nysse, un épiscopat troublé (398-403). Des emportements de parole provoquèrent sa déposition du siége de Constantinople et son exil en de rudes climats où il trouva la mort. Il souffrit cependant pour une cause juste : il avait refusé de condamner la mémoire d'Origène, et il était plein de mansuétude pour les hérétiques, admettant que l'on combattît les doctrines, mais non les personnes.

fonder un hospice, de Marcella et de Félicité, les correspondantes de saint Jérôme, de Démétriade, la plus opulente héritière de Rome, qui s'enferma dans un couvent de Carthage, de la pieuse Eustochia et de sa mère Paula, « cette fille des Scipions et des Gracques qui, préférant Bethléem à Rome, échangea l'or de ses parures contre une cabane de la Judée[1] ! »

D'autres ouvriers travaillaient pour la propagande chrétienne. Le christianisme, maudissant la chair, condamnait la vie à n'être qu'une préparation à la mort. Cette doctrine fit les moines[2]. Tandis que les hommes de gouvernement organisaient la chrétienté en un corps puissant par l'unité du dogme et de la discipline, beaucoup de ceux à qui l'on enseignait que le corps est la prison de l'âme et que la vie contemplative est l'idéal de la perfection, avaient fui dans la solitude, pour y hâter par les macérations de l'esprit et du corps leur réunion à Dieu. Chaque jour les fidèles entendaient des malédictions contre la chair et la glorification de la vie ascétique. Tous les Pères du quatrième siècle poussaient les esprits dans cette voie : Basile, Éphrem et Jérôme, par leurs instructions et leurs exemples ; Grégoire de Nazianze, par ses vers et ses discours ; Ambroise et saint Jérôme, par leurs livres et leurs lettres sur les mérites de la virginité ; Athanase, par le rôle qu'il fit jouer aux moines dans sa lutte contre trois empereurs[3]. Pour lui, les solitaires de la Thébaïde étaient le vrai peuple de

[1] C'est saint Jérôme qui donne à Paula cette illustre origine ; mais comme il l'appelle encore *Agamemnonis inclyta proles*, on peut douter de la première descendance. Les couvents de femmes se multipliaient. Saint Ambroise écrivit, en 377, ses trois livres sur la *Virginité ;* sa sœur, comme la fille de Paula, se consacra au Seigneur.

[2] Sur les moines et les ermites païens et juifs, voyez *Hist. des Romains*, t. V, p. 743, et la monographie du *Sérapéon de Memphis* de M. Brunet de Presles. L'ancienne Égypte avait eu aussi « des vierges saintes ». Plutarque dédie son traité sur *Isis et Osiris* à une vierge consacrée. Un monument hiéroglyphique du Louvre mentionne une abbesse des recluses d'Ammon et un heureux hasard nous a conservé les anathèmes prononcés par une pieuse Égyptienne contre son fils qui s'était fait chrétien. (Revillout, *Cours de langue démotique*, p. 31.) Enfin le paganisme avait aussi des femmes de lettres qui honoraient la philosophie et pratiquaient la vertu. Les plus célèbres sont : Hypatia d'Alexandrie, sa rivale, Asclepigenia d'Athènes, Ædesia (Suidas, s. v. *Damascius*), Sosipatra, dont Eunape dit qu'elle était savante, riche et belle (éd. Didot, p. 461), etc. Sur les moines d'Égypte et leurs miracles, voyez Socrate, *Hist. eccl.*, IV, 23.

[3] Cependant ce grand ami des moines sent l'égoïsme d'un caractère particulier qui se cache parfois au fond de cette piété solitaire. « Que répondras-tu, écrit-il à l'un d'eux qui refusait les devoirs de l'épiscopat, si tu laisses les peuples sans le pain de vie dont tu te nourris seul ? Vienne le Seigneur, que lui répondras-tu pour te justifier ? » (*Lettre à Dracontius*.) Sa *Vie de saint Antoine* a fait la réputation légendaire de ce curieux personnage qui était très-ignorant, mais avait la seconde vue des hallucinés. Athanase n'ose parler en son nom des choses merveilleuses ou terribles qui se passaient dans la cellule de l'anachorète. Il fait raconter par Antoine lui-même aux moines assemblés ses luttes avec Satan ou ses visions trop char-

Dieu. Lorsqu'il contemple leurs monastères épars dans la montagne, saisi de l'enthousiasme de Balaam, il s'écrie : « Que tes demeures sont belles, ô Jacob! et quelle est la beauté de tes tentes, ô Israël[1]! »

« Que d'autres jouissent de l'existence, s'écrie Grégoire de Nazianze, moi je dirai : Hélas! que la vie est longue et jusques à quand resterai-je enveloppé de cette fange.... J'ai parcouru, par la pensée, les temps nouveaux; partout j'ai trouvé qu'il n'est rien de plus méprisable que l'homme. » Et saint Jérôme écrivait à Héliodore pour l'appeler au désert : « Que fais-tu dans la maison paternelle, soldat dégénéré? La trompette a sonné du haut des cieux. Si ton père se couche en travers de la porte pour te retenir, passe par-dessus ton père. »

Hilaire de Poitiers fait davantage : c'est sa fille qu'il sacrifie à l'idée nouvelle. Afin de la détourner d'un mariage qui réunissait toutes les convenances du monde, il lui écrit une lettre où la tendresse paternelle cache sous des fleurs la sévérité de l'évêque. Il ne veut pour Abra que l'époux divin, « ce jeune homme d'une merveilleuse beauté, plus riche que tous les riches de la terre et qui promet à sa fiancée une robe merveilleuse, avec laquelle on ne connaît ni la maladie, ni la vieillesse, ni la mort ». Saint Jérôme ne veut pas que ses pénitentes aient des cœurs de mère. Paula abandonne ses enfants pour la solitude; lorsqu'à la nouvelle de la mort de sa fille, la jeune Blesilla, elle pleure sur celle qu'elle avait délaissée, il lui dit durement : « Cette douleur attriste Jésus. » Et il lui propose en exemple sainte Mélanie qui, perdant le même jour son mari et ses deux enfants, ne verse pas une larme et sourit aux pieds du Christ, en disant : « Je serai plus libre désormais de servir le Seigneur. » Foi ardente et sauvage qui, si elle mérite le ciel, perdrait la terre.

Dès le temps d'Aurélien, Antoine s'était retiré au désert; il n'avait été qu'un anachorète; Hilarion, Pacôme, Macaire, saint Basile, etc., organisèrent la vie cénobitique, et Martin, un légionnaire de Constance, fonda en Gaule le premier monastère[2]. D'autres religions ont connu cet esprit de renoncement; le christianisme seul en a fait un des éléments de sa puissance. C'est dans les monastères

mantes. Celles-ci troublaient aussi, dans les solitudes de la Palestine, l'esprit autrement ferme de saint Jérôme, parce qu'elles sont la vengeance du corps contre l'âme qui le méprise et qui lui impose des sacrifices dont la nature ne veut pas.

[1] Athanase, *Vie de saint Antoine*, 44. Sur l'état religieux de l'Égypte à cette époque, voyez la curieuse biographie de Senuti le Prophète, analysée d'après un manuscrit copte, par M. Revillout, dans la *Revue de l'Histoire des religions*, t. VIII, n° 4, p. 401 et suivantes.

[2] Saint Basile préférait de beaucoup pour les moines la vie en commun à la vie érémi-

qu'il a formé sa plus utile milice, celle qui lui a rendu si souvent des services redoutables, mais aussi qui, à certaines époques, défricha la terre et la science et, dans tous les temps, ouvrit des refuges où de nobles âmes se sentirent plus près de Dieu, où d'autres trouvèrent un sépulcre vivant pour y cacher leur cœur brisé par la douleur ou la passion. Avant la fin du quatrième siècle, l'Égypte seule avait sept à huit mille moines. Combien d'autres, en Palestine, en Syrie, dans l'Asie Mineure, l'Arménie et l'Afrique! « Les cités se vidaient pour peupler le désert[1]. » Ces moines avaient d'austères vertus, quelquefois des vices, que saint Éphrem leur reproche, et des bizarreries de costume, de langage et de conduite qui révoltaient saint Jérôme[2], mais que le peuple tenait pour marques de sainteté. La pauvreté volontaire, qu'elle se montre dans les disciples du Bouddha ou dans ceux de saint François, a souvent gagné le cœur des foules qui aiment cette glorification du mépris de biens qu'elles ne peuvent avoir, et les mortifications des moines semblaient alors un témoignage de la puissance, en eux, de l'esprit divin, en même temps qu'une expiation de la corruption du siècle, qu'ils ne corri-

tique. Sa règle partageait le temps entre la prière, le travail des mains et l'étude. Ses moines aidaient le clergé séculier dans la prédication, et dans leurs maisons le voyageur et le pauvre trouvaient toujours assistance.

[1] Saint Augustin, qui par ses discours propagea l'ordre monastique en Afrique, montre, dans son traité *Sur les mœurs* de l'Église catholique, le grand nombre de communautés religieuses qui s'étaient formées dans tout le monde romain. Aussi les empereurs s'inquiétèrent de bonne heure de cette désertion de la vie sociale : *Quidam ignaviæ sectatores, desertis civitatum muneribus, captant solitudines ac secreta, et specie religionis, cum cœtibus monazonton congregantur. Hos.... erui e latebris.... mandavimus....* (*Code Théod.*, XII, 1, 63, *anno* 365). Voyez aussi les très-curieux canons du concile de Gangres en 376, dont plusieurs sont une condamnation des excès de la vie ascétique et de l'abandon des devoirs de la famille.

[2] Ses *Lettres* à Eustochius, au moine Rusticus, etc., sont sévères pour les vices des moines, gourmandise et lubricité; mais, dans beaucoup d'autres, il célèbre les mérites de la vie solitaire. L'Église d'Afrique fut troublée par les discussions qui s'établissaient sur l'oisiveté ou le travail des solitaires et la fainéantise des moines errants. Saint Augustin, dans son *de Opere monachorum* et dans ses *Enarrationes in psalmum* 132, blâme cette pieuse paresse; à la prière de l'évêque de Carthage, il écrit contre « ces hypocrites qui, sous l'habit de moines, parcourent les provinces, portant de prétendues reliques, des amulettes, des préservatifs, et exigeant que l'aumône nourrisse leur pauvreté lucrative et récompense leur fausse vertu. » Un de ses correspondants, le tribun Marcellinus, lui objectait que le christianisme, en enseignant qu'il faut rendre le bien pour le mal et donner la tunique à celui qui avait pris le manteau, professait une morale contraire à la loi civile. C'était déjà le raisonnement de Bayle soutenant que de véritables chrétiens ne formeraient pas un État qui pût subsister. Il est vrai qu'un anachorète n'est pas un citoyen et qu'il se soustrait aux fins de la société. Mais l'esprit humain a d'heureuses inconséquences. Des chrétiens ont fait d'aussi bons citoyens et d'aussi braves soldats qu'un État peut en souhaiter, et les conseils d'abnégation seront toujours utiles, quoique le précepte de tendre la joue gauche à qui frappe la joue droite n'ait pas plus supprimé la guerre, que l'interdiction du prêt à intérêt n'a supprimé le commerce.

geaient pas. Aussi avaient-ils une grande popularité : pour leurs chefs, pour les évêques, ils étaient de discrets et précieux messagers; pour les fidèles aux jours d'émeute, d'ardents auxiliaires contre les païens et les sectaires. « Sans les moines, dit Sozomène, l'Orient fût resté arien[1] : un jour cinq cents d'entre eux, appelés à Alexandrie par l'archevêque, manquèrent de tuer le préfet d'Égypte[2]. » Le jeûne, l'extase, les visions, prises pour des réalités, leur donnaient une crédulité robuste, et l'Église paraissait retrouver dans leurs cellules la vertu du miracle qu'on ne voyait plus dans le clergé séculier, maintenant qu'il vivait au grand jour.

Mais de tous ces adversaires, les plus redoutables étaient l'idéal nouveau d'espérance pour le ciel, de charité sur la terre que le christianisme avait substitué à l'idéal ancien d'absolu dévouement à la patrie terrestre, et cette discipline de l'Église qui par les sacrements tenait le fidèle aux principaux moments de sa vie. Quand les cités avaient perdu jusqu'à l'ombre de leurs vieux priviléges, une autre liberté, celle de choisir leurs chefs religieux et de discuter leurs croyances, s'était produite au sein des communautés chrétiennes et dans les conciles; les peuples avaient retrouvé par la religion une partie de ce que la politique leur avait ôté, et l'épiscopat avait rendu à de grandes familles l'influence que depuis longtemps celles-ci n'avaient plus[3]. Par ce côté encore s'explique la puissance de cette Église qui, démocratique à la base, aristocratique au sommet, rassemblait en sa main les véritables forces sociales.

Considérez aussi qu'elle n'était point distraite de son œuvre religieuse par les patriotiques préoccupations qui avaient fait la vie de l'ancienne société romaine. Saint Basile écrivait : « Les solitaires m'ont fait voir comment l'homme peut être étranger aux choses d'ici-bas et vivre dans le ciel ; » et ailleurs : « Il ne faut laisser dans son

[1] VI, 27. Eunape (*Ædes.*) attribue aux moines la chute du paganisme. Sur les miracles qu'on disait opérés par eux, voyez Socrate, IV, 24.

[2] Socrate, VII, 14.

[3] Avant d'être évêques, Ambroise avait été gouverneur de province, Paulin de Nole, consul, Nectaire, ancien préteur, Synesius, le plus riche citoyen de la Cyrénaïque, etc. Quant à la participation du peuple aux élections épiscopales, on la constate à chaque instant, au quatrième siècle. Mais on constate aussi la tendance des grands évêques à réduire le plus possible le droit populaire. Basile et Grégoire de Nazianze voudraient déjà que l'élection se fît exclusivement par le clergé, c'est-à-dire sous l'influence et la direction du métropolitain. « Ce sont nos affaires, » disait le père de Grégoire au gouverneur de Césarée, et Basile écrivait : « Il appartient à Dieu de désigner ceux qui le représentent sur la terre. » (Grégoire, t. I, p. 309 et 310 (Billy); Basile, *Lettres* 28 et 230.)

âme aucune affection de la terre[1]. » Quand l'empire paraîtra s'écrouler sur la tête de ses habitants; quand l'armée romaine sera exterminée, un empereur brûlé vivant, les provinces couvertes de sang et de ruines, ce grand évêque ne verra, n'entendra rien des malheurs publics; dans ses innombrables ouvrages, on ne trouve pas un mot qui parte d'un cœur de citoyen. Cette conception de la vie était en contradiction absolue avec les idées et les sentiments qui avaient fait la grandeur de la Grèce et de Rome; mais elle laissait l'esprit libre pour la propagande religieuse et pour les luttes dogmatiques. Julien n'avait pas cette liberté. S'il pense beaucoup trop au Roi-Soleil, il doit penser aussi aux Francs, aux Goths, aux Persans et à l'administration d'un immense empire. Aussi sera-t-il incapable de lutter contre une foi si ardente avec ce paganisme qu'il essaye de remettre à neuf, en lui donnant un caractère qui, ne dérivant pas du principe païen, ne pouvait ni durer ni s'étendre.

III. — JULIEN A ANTIOCHE (JUILLET 362-MARS 363); LA GUERRE DE PERSE : MORT DE JULIEN.

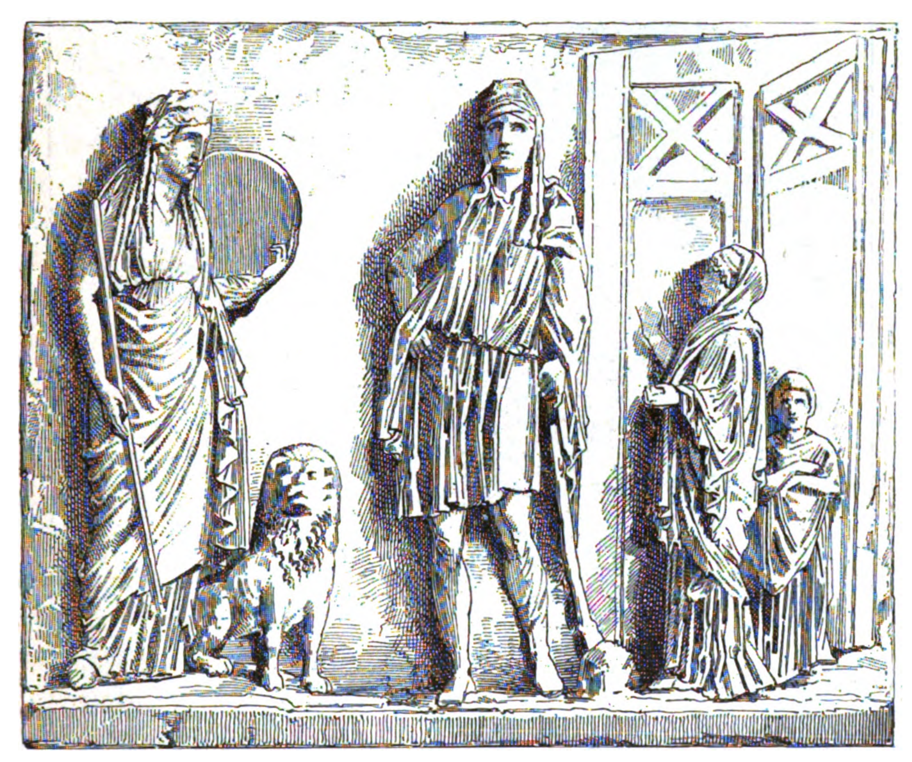
Julien resta jusqu'en juin 362 à Constantinople[2], d'où il partit pour préparer une grande expédition contre la Perse. Il traversa lentement l'Asie Mineure, par Nicomédie, qu'un tremblement de terre venait de détruire et qu'il secourut; par Pessinonte, où il adora la Bonne Déesse et écrivit un traité qui expliquait le mystère des amours singulières de Cybèle et d'Atys; par Ancyre, Césarée de Cappadoce[3], au pied du mont Argée, la plus haute cime de l'Asie Mineure, et par la ville de Tarse, la dernière grande étape avant Antioche. Chemin faisant, il remplissait à l'occasion son rôle de justicier et il le remplissait bien. Si dans Ancyre il soumit au châtiment des verges un chrétien du nom de Basile, c'est que celui-ci l'insultait avec des paroles de malheur qui, d'après les lois de l'empire et les vieilles idées religieuses, constituaient le crime de majesté : « Jésus-Christ te punira bientôt; tu mourras en d'atroces souffrances, et ton cadavre, resté sans sépul-

[1] *Lettre* 223.

[2] Zosime (III, 11) dit qu'il y resta dix mois; mais Amm. Marcellin (XXII, 9) le fait arriver à Antioche au moment de la fête d'Adonis, qui tombait en juillet.

[3] A Césarée venait d'avoir lieu une élection épiscopale tumultueuse qui le contrariait, parce qu'on avait choisi un des hommes les plus considérables de la cité, ce qui enlevait un riche au sénat municipal. Il voulait la faire casser. Le vieil évêque de Nazianze, père de Grégoire, réclama, et Julien laissa tomber l'affaire. (Grégoire de Nazianze, t. I, p. 309, édit. de Billy.)

ture, sera foulé aux pieds[1]. » Un comte, qui espérait gagner les bonnes grâces du prince, mit l'imprudent à mort. Sozomène atteste qu'il n'y avait pas été autorisé, et l'on verra plus loin que Julien ne voulait absolument pas faire de martyrs, trouvant ces morts plus dangereux que des vivants. Autrefois il n'y avait eu qu'un maître



Cybèle et Atys[2]. (Musée de Venise.)

dans l'empire et il fallait le respecter en actes et en paroles; il y en a deux maintenant, et déjà les chrétiens n'obéissent qu'au second quand le premier déplaît.

Julien entra dans Antioche le jour où la ville célébrait en grande pompe la fête d'Adonis. Il s'y montra oublieux de ses injures personnelles, refusa de recevoir une accusation contre un des espions

[1] XXII, 10; Sozomène, V, 12. Ces excès de parole n'étaient point rares; on a vu les plus saints personnages les autoriser par leur exemple. Saint Jérôme appelle Julien un chien enragé, et les deux *invectives* de Grégoire de Nazianze sont d'une extrême violence. Quant aux actes de saint Basile d'Ancyre, Tillemont (IV, 698) n'ose en affirmer l'authenticité.

[2] La Mère des Dieux et Atys, le berger divin, reçoivent les supplications de deux fidèles. J'ai déjà dit que, pour faire reconnaître les personnages divins, on leur donnait souvent une taille plus haute que celle de leurs adorateurs. (Voy. t. II, p. 305 et 785.) C'était un usage grec; cf. *Bull. de corresp. hellen.*, n° VII, p. 562.

qui avaient perdu Gallus et renvoya, sans une parole sévère, un décurion qui avait demandé à Constance la tête du césar des Gaules, pour la planter comme un trophée de victoire sur les murailles de sa ville. L'homme tremblait : « N'aie pas peur, lui dit le nouvel



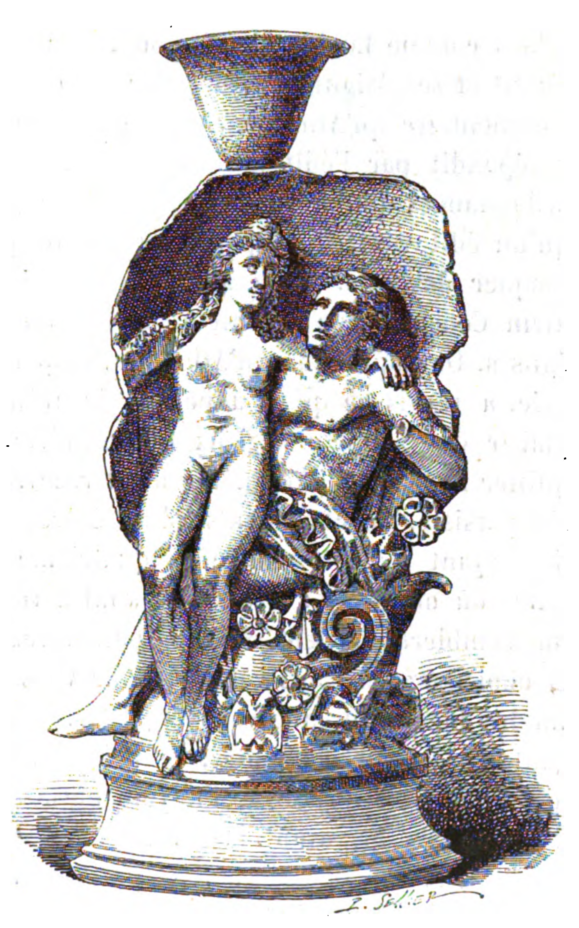
Le mont Argée[1].

Auguste; si j'ai des ennemis, j'en veux diminuer le nombre[2]. » Il n'avait cependant pas la débonnaireté banale qui énerve la justice, en émoussant son glaive. Deux conspirateurs furent exécutés, avec

[1] Cette montagne haute de 4000 mètres est un volcan éteint : les scories qui en recouvrent les pentes montrent qu'il fut autrefois formidable. Au temps de Strabon, même au cinquième siècle de notre ère, il conservait un reste d'activité. Césarée (*Kaisarieh*) sur le Kara-Sou, affluent du Kizil-Irmak, était à une altitude de 1000 mètres.

[2] A. Marcellin, XXII, 14. Voy. Julien, *Lettre* 59.

plusieurs agents odieux des cruautés de Constance, le notaire Gaudentius, le vicaire Julianus et le duc d'Égypte, Artemius, coupable d'extorsions, de pillages et de meurtres. Ce duc paraît avoir eu pour complice de quelques-uns de ses méfaits George, l'évêque semi-arien d'Alexandrie[1]. En apprenant qu'Artemius avait eu la tête tranchée dans Antioche, la populace païenne se rua sur l'évêque, aidée peut-être de quelques catholiques, et le mit en pièces[2]. Cette sédition méritait un châtiment, mais un évêque en avait été victime : Julien se contenta d'adresser aux Alexandrins une homélie, où se trouvaient pourtant quelques menaces contre ceux qui, à l'avenir, violeraient la loi. Cette mansuétude n'était ni de la justice ni du gouvernement.



Adonis et Aphrodite[3].

George mort, Athanase reparut dans Alexandrie et reprit possession

[1] A. Marcellin, XXII, 11 : *Alexandrini.... vipereis, ut ita dixerim, morsibus ab eo sæpius appetiti.* Les catholiques accusent George d'avoir exigé de l'argent pour les baptêmes, les enterrements, etc., et de s'être assuré le monopole du salpêtre, du sel et du papyrus. Les ariens avaient fait à Athanase des reproches analogues. Ces abus avaient peut-être pour cause innocente certains usages de l'Église d'Alexandrie qu'on transforma en monopoles contraires aux négociants de la ville. Mais il reste toujours contre George le témoignage d'Ammien Marcellin.

[2] A. Marcellin (*ibid.*) ne parle que de païens. Grégoire de Nazianze (*Discours*, XXI, 26) semble dire que des catholiques prirent part à la tragédie. Il ne faudrait pas s'en étonner : la haine des orthodoxes contre George, qui tenait la place d'Athanase, était égale à celle des païens pour l'évêque chrétien.

[3] D'après un vase à reliefs trouvé à Corinthe. (Musée de Berlin.) O. Rayet, *Monuments de l'art antique*.

de son siége[1]. Sa présence fut aussitôt signalée par de nouvelles discussions, un nouveau concile et un vingtième symbole, rédigé cette fois de manière à rallier quelques ariens, mais qui blessa les intraitables comme Lucifer de Cagliari. Les païens de la ville s'inquiétèrent et se plaignirent au prince, en lui communiquant le violent commentaire qu'Athanase avait ajouté aux actes du concile[2]. Julien y répondit par l'édit suivant : « Un homme banni par plusieurs ordonnances impériales devait attendre pour rentrer dans sa patrie qu'un édit royal le rappelât, au lieu de pousser l'audace jusqu'à se moquer des lois. Nous avons permis aux galiléens chassés par le divin Constance de revenir dans leurs villes, mais non dans leurs églises. Or j'apprends qu'Athanase, emporté par sa fougue accoutumée, a repris ce qu'ils appellent le trône épiscopal, au grand déplaisir du peuple religieux d'Alexandrie. Nous lui ordonnons de quitter la ville le jour même où il recevra notre rescrit, sous peine, s'il persiste, de châtiments plus sévères[3]. » Les chrétiens d'Alexandrie ayant réclamé contre ce quatrième exil, il leur adressa une lettre où on lisait : « Si vous voulez renoncer à vos erreurs, vous me comblerez de joie. Si vous persévérez, restez au moins en paix et choisissez qui vous voudrez pour vous expliquer vos Écritures. Il vaudra bien celui que vous regrettez. Quant à cet infatigable intrigant, ce faiseur d'émeutes, je l'ai déjà chassé de votre ville, aujourd'hui je le chasse de l'Égypte entière[4]; » et il écrivit au préfet d'Égypte : « Si, avant la fin de l'année, Athanase n'a pas quitté l'Égypte, la légion d'Alexandrie payera au fisc 100 livres d'or[5]. »

Si la distinction, établie par Julien, entre le retour des exilés dans leurs villes et leur rentrée en fonctions, se trouvait dans les lettres de rappel, et il faut bien l'admettre, puisque l'empereur l'affirme et qu'il est aisé d'en comprendre la raison, Athanase avait tort et Julien pouvait lui reprocher justement d'avoir violé la loi[6].

[1] On croit qu'il fut le premier à prendre le titre d'archevêque. (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 468.)

[2] Voy., ci-dessus, p. 350-351.

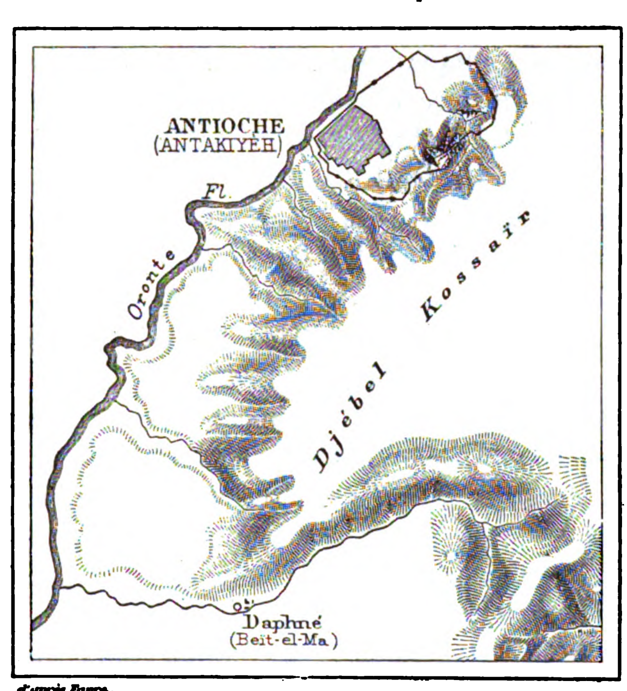
[3] *Lettre* 28.

[4] *Lettre* 51.

[5] *Lettre* 6. J'ai déjà signalé, p. 163, n. 3, cet étrange système d'administration, l'amende qui est toute la pénalité des temps barbares et qui fut aussi celle du moyen âge. Cf. la loi des Francs, et, pour le moyen âge, Seignobos, *le Régime féodal en Bourgogne*.

[6] J'en trouve une autre preuve dans ce fait qu'Athanase ne profita pas du rappel des bannis pour rentrer dans Alexandrie tant que George vécut, c'est-à-dire tant que son siége épiscopal fut occupé. Si Julien avait voulu le lui rendre, en faisant cesser son exil, il aurait dû

A Antioche, il restaura, au voisinage de la ville, dans le délicieux bois de Daphnée, le temple d'Apollon[1]. Un incendie, allumé par le feu du ciel, dirent les chrétiens, par un dévot imprudent, assure Ammien Marcellin, le détruisit. Julien ne douta pas que cette ruine ne fût, comme celle du palais de Nicomédie sous Dioclétien, l'œuvre des galiléens, et de pieux personnages lui imputent de s'être vengé par une cruelle persécution. Ils montrent l'Oronte comblé par les cadavres des martyrs; dans les puits, dans les caves, dans tous les endroits écartés du palais, des restes de chrétiens immolés, des crânes d'enfants et de jeunes filles qui avaient servi à d'abominables sacrifices. Les païens avaient longtemps accusé leurs adversaires d'immoler des enfants en des orgies nocturnes; ils furent à leur tour poursuivis par l'inepte accusation : c'est l'ordinaire justice des partis. Mais contre ces affirmations mensongères protestent la vie de Julien et tout son être moral, qui est aussi un document historique et le plus précieux pour juger un prince. Par représailles de l'incendie du temple daphnéen, il fit fermer la grande église arienne d'Antioche dont il confisqua les biens, en exécution peut-être du décret sur les



Carte d'Antioche et de Daphnée.

commencer par destituer George, ce qui eût été de la politique à la façon de Constance, mais non pas à la sienne. Au reste, Athanase était un sujet bien incommode pour tout gouvernement qui ne lui convenait pas. Banni d'Alexandrie par Julien, il en sortit en plein jour, disent ses historiens (Socrate, III, 14; Théodoret, III, 8; Sozomène, V, 15; Rufin, I, 3-4), y rentra la nuit et s'y cacha. L'Église romaine, qui a bénéficié de sa persévérance, a eu raison de faire de lui un héros et un saint; mais puisse la politique ne plus connaître de si turbulent prélat!

[1] A. Marcellin, XXII, 13; Libanius, *Sur le temple d'Apollon*, et Théodoret, III, 11-12. On place Daphnée à Beit-el-Mâ.

restitutions, et, pour découvrir les incendiaires, il ordonna de mettre plusieurs fidèles à la torture. Un d'eux, Théodoret, fut exécuté; quatre soldats avaient eu déjà le même sort pour des insultes aux dieux, probablement aussi à l'empereur. Théodoret l'avait appelé un tyran et le plus méprisable des hommes[1]. Quelque refus d'obéissance militaire pour cause de religion, comme nous en avons vu du temps de Dioclétien, avait causé la mort des soldats, et les paroles de Théodoret étaient un *crimen majestatis*. De vieilles lois autorisaient donc ces sentences iniques. Mais Julien avait déclaré vingt fois qu'il n'userait pas de violence contre les chrétiens, et un clerc venait de tomber sous le glaive. Il s'irrita contre le juge, qui était son oncle. « Qu'avez-vous fait? lui dit-il. Ne savez-vous pas que je ne veux point de ces exécutions? Que ne diront-ils pas contre moi, à présent que vous leur avez donné un martyr[2]? » Ses amis pensaient comme lui. Libanius déplore que, par les tortures infligées à Marc d'Aréthuse, on l'ait élevé au rang de demi-dieu; et il écrit au gouverneur de Phénicie: « .... Délivre Orion, plutôt que d'en faire un saint[3]. » C'était la politique nouvelle; elle ne devait pas mieux réussir que celle de Dioclétien, mais elle était plus honnête. Nous la trouvons en action dans la translation des restes du martyr Babylas, qui avait son tombeau dans le bois de Daphnée. « Apollon, dit Libanius, ne pouvant supporter le voisinage de ce mort, avait quitté son temple, et la fontaine de Castalie ne rendait plus d'oracles[4]. » Quand Julien ramena dans le vallon sacré la pompe du culte païen, il purifia l'enceinte selon les rites employés par les Athéniens à Délos[5], en ordonnant d'enlever les morts qui y avaient été ensevelis. Babylas à son tour s'éloigna; les fidèles enlevèrent son corps et le portèrent processionnellement dans une église d'Antioche. L'empereur vit le cortége et les yeux irrités des chrétiens; il entendit les chants du Psalmiste, choisis à dessein pour la malédiction de l'impie, et il ne fit rien qui troublât la pieuse et menaçante cérémonie. Comme il trouvait son intérêt à ne point accroître le nombre des martyrs, il n'inquiétait pas ceux qui les honoraient, et nous avons le droit d'en conclure que

[1] Dom Ruinart, *Actes de Théodoret.*

[2] Quelques mois après la mort de ce magistrat, il disait encore de lui dans le *Misopogon*, § 25, « qu'il n'avait pas toujours fait preuve d'une grande prudence dans son administration. »

[3] *Lettre* 1057.

[4] Libanius, *Sur le temple d'Apollon daphnéen.*

[5] .... *eo ritu quo Athenienses insulam purgaverant Delon* (A. Marcellin, XXII, 12).

les reliques profanées ailleurs l'ont été dans des émeutes populaires, sans l'ordre et contre les intentions du prince. Il craignit toutefois que ces pompes funèbres ne devinssent pour les deux partis un moyen de se compter et une occasion de combat : un décret interdit les funérailles durant le jour[1]. Sa politique valait mieux que sa philosophie : celle-ci lui avait fait dire, avec Jamblique : « Il ne convient pas de répondre comme à des hommes à ceux qui nient les dieux; il faut les frapper ainsi que bêtes féroces. » La pratique du gouvernement avait adouci le sectaire; elle fait quelquefois de ces changements heureux.

Cependant il comblait Antioche de faveurs : remise de tout l'arriéré des impôts; diminution d'un cinquième sur les taxes; distribution entre les citoyens pauvres de 3000 lots de terres, sans doute des *communaux* dont les riches profitaient seuls; augmentation du sénat par l'élection de deux cents nouveaux curiales, afin que les charges municipales, étant partagées entre des membres plus nombreux, fussent moins lourdes à chacun[2]. Pour conjurer une famine menaçante, il tira d'Égypte de grandes quantités de blé ; et pour remettre l'ordre dans les finances de la ville, il chargea des hommes habiles et intègres de les administrer. Mais, en vue de combattre l'élévation croissante des prix et ce qu'il appelle l'insatiable cupidité des propriétaires, il établit un *maximum :* mauvaise mesure qui arrêta l'approvisionnement ordinaire de la cité, rendit les vivres rares et porta au comble l'irritation populaire[3]. Dans cette ville passionnée et frivole, dont la vraie religion était le plaisir, païens et chrétiens, tous à peu près se valaient ; tous aussi s'en prirent à l'empereur de l'inclémence des saisons. Il les avait déjà blessés par son dédain de leurs amusements favoris, au cirque et au théâtre, par son affectation de costume sordide, sa dévotion minutieuse et, pour tout dire, par l'austérité de sa vie. Bientôt les quolibets coururent : on l'appelait un ours, un singe velu et, par allusion à ses nombreux sacrifices, un victi-

[1] .... *per confertam populi frequentiam et per maximam insistentium densitatem* (*Code Théod.*, IX, 17, 5). Le prétexte donné n'est pas celui que nous indiquons, mais la date du décret, 12 février 363, montre que la pensée en est venue à la suite de la manifestation de Daphnée. La prescription de faire les funérailles la nuit était du reste un retour à la coutume des anciens temps (Servius, *ad Æn.*, XI, 103), laquelle subsistait toujours pour les pauvres. (Festus, s. v. *Vespæ;* Suétone, *Dom.*, 17.)

[2] *Code Théod.*, XII, I, 53. Il avait fait même chose à Constantinople (*Lettre* 11) et pour les arriérés d'impôts en Thrace et en Afrique (*Misopogon* et *Lettre* 47).

[3] Julien, *Misop.*, 13, 25, 28, 39. Antioche avait des distributions « de pain perpétuel ». (Malala, XII, p. 289, dans la Byzantine.)

maire[1]. Pour de moindres outrages, Licinius avait, dit-on, fait égorger 2000 habitants d'Antioche; Julien se vengea par une satire. Mais un prince doit-il jamais se venger, même de cette façon?

Le *Misopogon*, ou l'*Ennemi de la barbe*[2], dont la donnée est ingénieuse, serait une œuvre charmante, sans des longueurs qui montrent que Julien n'eut pas le temps d'être court. Il écrivait vite et s'en vante : double travers qui l'empêchait de bien écrire. « Archiloque et Alcée, dit-il, se sont vengés par des sarcasmes de ceux qui les avaient outragés. La loi me défend de prendre à partie des gens qui se sont déclarés mes ennemis, mais elle ne m'interdit pas de me moquer de moi-même. Je commence par mon visage : la nature ne me l'a fait ni beau ni séduisant; et comme j'y ai ajouté une énorme barbe où les bêtes courent aussi bien que dans une forêt[3], je ne puis ni beaucoup manger ni beaucoup boire, je craindrais d'avaler des poils avec mon pain. Quant à recevoir ou à donner des baisers, il n'y faut pas songer, mon menton de bouc ferait peur à vos jolis garçons. Vous, vous épilez soigneusement tout votre corps, sans doute à cause de la simplicité de votre vie; moi, j'ai la poitrine velue comme celle du lion, et mes doigts sont toujours tachés d'encre. Ma vie n'est pas plus aimable que mon visage. Je déteste le cirque, le théâtre, dont je ne me soucie pas plus que les grenouilles du marais, et je n'admets de représentation à la cour que le premier jour de l'an; encore quelle triste figure j'y fais! Des nuits sans sommeil, passées seul sur une natte, sans que rien apprivoise mon cœur sauvage, et des repas de légumes qui ne satisfont jamais l'appétit, m'ont donné un caractère morose, dont a bien raison de se fâcher une cité florissante qui ne voit chez elle que danseurs, musiciens, histrions, femmes éhontées et mignons plus nombreux que les citoyens; où tout le monde, vieux et jeune, fraîche mentrasé, fait bombance dès le matin et prend la nuit ses ébats.

« Tu crois, dites-vous, que ta rusticité peut s'accommoder avec nos mœurs; tu crois embellir ton âme par la tempérance. Qu'est-ce que la tempérance? Nous ne connaissons ni le nom ni la chose. Vivre

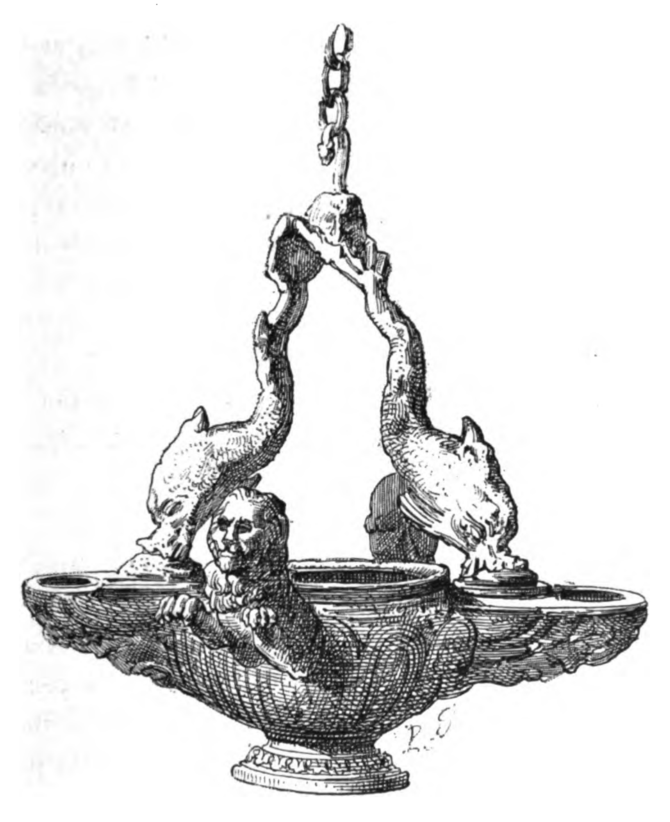
[1] Il méritait ce nom par la quantité de victimes qu'il sacrifiait. Voy. A. Marcellin, XXII, 12 et 14. Il se mêlait aux processions, entouré de dévotes, *stipatus mulierculis* (*id.*, *ib.*), mots que Grégoire de Nazianze (*Disc. sur S. Babylas*, 14) traduit naturellement par femmes de mauvaise vie.

[2] Écrit en janvier ou février 363.

[3] On a pris ce mot au sérieux; c'était certainement une des railleries des Antiochiens, sur laquelle il enchérissait pour se moquer de ces gens si bien peignés ou épilés.



comme toi, esclave des dieux et de la loi, accepter l'égalité avec ses semblables, empêcher le riche d'opprimer le pauvre, et pour cela braver les haines, les colères, les outrages, sans se fâcher! Quelle dérision! Vive la liberté! Toi qui trembles devant nos épigrammes, comment feras-tu, mon brave, pour affronter les flèches des Perses? Tu ne veux pas qu'on t'appelle Seigneur, mais tu veux qu'on obéisse aux magistrats et aux lois. Nous aimerions bien mieux t'appeler



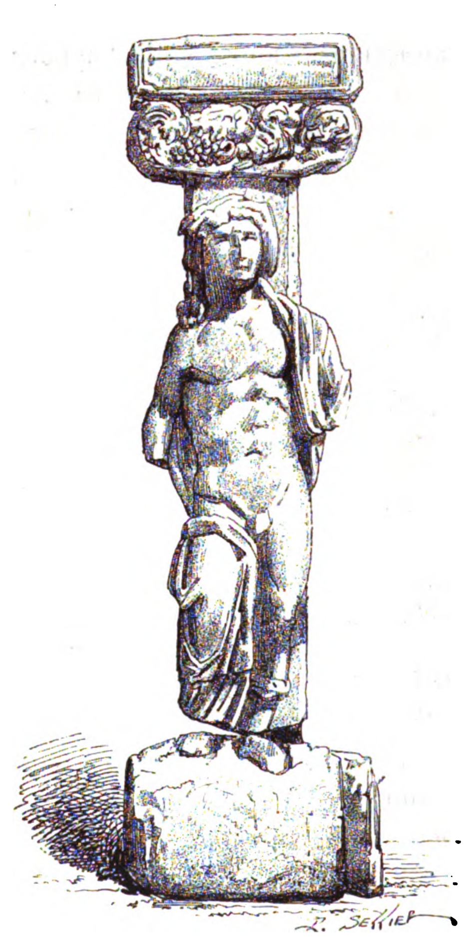
Lampe de bronze trouvée à Paris en 1863, dans une sorte de *columbarium*[1].

Maître et rester libres, en n'étant plus forcés : riches, d'être justes au tribunal; pauvres, de ne pas calomnier les riches. »

Julien leur rappelle l'histoire de Séleucus, le fondateur de leur ville, qui cède sa femme, la belle Stratonice, à son fils Antiochus qu'une passion coupable allait tuer. « Voilà vos ancêtres, dit-il, et vous tenez d'eux leur mollesse, comme moi, qui suis un Illyrien, je tiens de mes aïeux mon humeur sauvage. La faute en est à mon pré-

[1] Cette lampe, dont l'authenticité a été contestée, est maintenant au British Museum, mais le musée Carnavalet en possède une reproduction.

cepteur. Quand j'étais enfant, il me disait : « Si tu veux des courses « de chars, des danses viriles, des chanteurs et des joueurs de flûte, « Homère te les montrera. Prends le livre et lis. Il te fera voir aussi « des paysages plus beaux que tous les décors de théâtre, et l'île de « Calypso, et les jardins d'Alcinoüs. » Ce précepteur était un Barbare, un Scythe qui m'a appris à mettre la vertu au-dessus du plaisir, comme ces autres Barbares de la forêt Hercynienne et du pays des Celtes parmi lesquels j'ai si longtemps vécu, et dont les mœurs sont honnêtes et pures. Vous voyez bien que je suis à présent trop vieux pour changer des habitudes invétérées. Si je l'essayais, je perdrais ma rudesse, sans gagner votre urbanité. » Et il continue longtemps encore à tourner en dérision la vie efféminée et les mœurs honteuses des habitants d'Antioche.


Statue trouvée à Paris (*Lutetia*) en 1883, rue des Fossés-Saint-Jacques. (Musée de Cluny.)

Possédé de la manie de disserter et d'écrire, Julien oublia quelquefois de régner. Nous aimions qu'à Lutèce, pour tromper les ennuis de l'inaction où Constance le retenait, il donnât une partie de son temps à l'étude ; mais il ne peut nous plaire qu'empereur il ait toujours les doigts tachés d'encre ; que, à Constantinople, il écrive des traités sur le *Dieu-Soleil* et contre les *cyniques;* à Pessinonte, un mémoire sur *Cybèle;* à Antioche, le *Misopogon* et un ouvrage contre les chrétiens dont, au dix-huitième siècle, on s'est quelquefois servi pour combattre la Bible et les dogmes catholiques ; enfin, nous ne savons où, les *Césars* et quantité de livres aujourd'hui perdus que les chrétiens ont peut-être supprimés, comme ils ont effacé des passages dans ceux de ses écrits qui nous restent. Il dit bien qu'il n'emploie à ce travail que ses nuits. Mais si ces ouvrages, toujours honnêtes,

souvent confus, excepté le dernier qui est le meilleur, ont pu être composés la nuit, ils ont été pensés le jour; et ils font craindre que, dans l'inaction du palais, son esprit, tout à la fois alerte, mordant et mystique, se soit complu à aiguiser des sarcasmes plus qu'à rédiger



Marche triomphale du Dieu-Soleil et de la Lune éclairant l'univers[1].

des décrets, et que les affaires de l'État l'aient moins attiré que les dévotions minutieuses, les rêveries alexandrines ou l'avenir cherché dans le foie des victimes. Il aime Platon, guide charmant, parfois dangereux, et Aristote est pour lui l'autre colonne du temple élevé

[1] Tablettes d'ivoire du quatrième siècle ayant servi de couverture à un manuscrit. (Bibliothèque de la ville de Sens. — Jules Labarte, *Hist. des arts industriels*, I, pl. XV.)

par l'hellénisme à la philosophie et à la religion véritable[1]; mais la ferme intelligence du Stagirite contrarie les élans de l'impérial rêveur. « Aristote, dit-il, n'a fait que de ridicules efforts pour chercher le par-delà[2]; » et cette recherche est toute la philosophie de Julien. Il a une foi robuste aux oracles et aux présages. Après avoir parlé du miracle qui signala l'entrée de Cybèle à Rome, il ajoute : « Les esprits forts diront que ce sont contes de vieilles femmes; moi, je me fie au témoignage populaire plutôt qu'à ces génies subtils qui ne voient rien sainement[3]. » Cette crédulité, bonne pour un dévot, est fâcheuse dans un prince, parce qu'elle ne permet pas de prendre une vue nette des choses. Celles de ce temps-là, si singulièrement troublées, auraient eu besoin du regard pénétrant d'un homme d'État et non des subtiles préoccupations d'un prince que ses amis appelaient « le grand philosophe », φιλοσοφώτατος[4].

Nous n'aurions pas mentionné sa réfutation des Évangiles dont nous ne possédons que les extraits conservés par saint Cyrille, si ce livre ne lui avait sans doute inspiré un projet qui a fait grand bruit dans le monde[5]. Les hommes de l'ancienne loi avaient pour ceux de la nou-

[1] Julien, *Lettre* 55.
[2] *Cybèle*, 5.
[3] *Cybèle*, 1. Voyez au tome I, page 527.
[4] Théodoret, III, 15.
[5] Au dire de saint Cyrille, cet ouvrage de Julien aurait ébranlé la foi de beaucoup de fidèles. Dans ses *Études historiques*, Chateaubriand a donné, de ces fragments, une analyse que je n'ai pas cru devoir refaire; je la reproduis afin de montrer la nature des objections que l'empereur et les païens de son temps opposaient au christianisme :

« Julien remonte jusqu'à Moïse, compare son système sur la création du monde à celui de Platon, et donne la préférence au dernier.

« Dieu, après avoir fait l'homme, dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; » et il crée la femme, qui perd l'homme.

« Que penser du serpent qui parle? Dans quelle langue parlait-il? Comment se moquer, après cela, des fables populaires de la Grèce?

« Dieu interdit à nos premiers parents la connaissance du bien et du mal; il leur défend de toucher à l'arbre de la vie dans la crainte qu'ils ne viennent à vivre toujours : blasphèmes contre Dieu, ou allégories. Alors pourquoi rejeter les mythes philosophiques?

« Dieu choisit pour son peuple les Hébreux. Comment un Dieu juste a-t-il abandonné toutes les autres nations? Chez les Grecs, le Dieu créateur est le roi et le père commun des hommes.

« Vous voulez que nous croyions à la tour de Babel; et vous ne voulez pas croire aux géants d'Homère, qui entassèrent trois montagnes les unes sur les autres pour escalader le Ciel.

« Le Décalogue ne contient que des préceptes vulgaires; le Dieu des Hébreux est un Dieu jaloux qui n'en souffre point d'autre. Galiléens, vous donnez un prétendu fils à ce Dieu qui ne le connut jamais.

« Quel est ce Dieu toujours en courroux qui, voulant punir quelques hommes coupables, fait périr cent mille innocents? Comparez le législateur des Hébreux aux législateurs de la Grèce et de Rome, aux grands hommes de l'Égypte et de la Babylonie.

velle la haine de la marâtre qui refuse de reconnaître ses enfants. Cette haine des Juifs envers les chrétiens leur fut un titre auprès de Julien, et, pour leur donner une satisfaction qui serait en même temps une preuve de l'inanité des Évangiles, il voulut rétablir le temple de Jérusalem que Jésus avait condamné[1]. Les travaux commencèrent; un miracle les arrêta. Des globes de feu éclatant soudain dispersèrent les ouvriers. Ammien Marcellin le dit; mais le vieux soldat, dont il faut admettre tous les récits lorsqu'il raconte ce qu'il a vu, est d'une crédulité bien naïve au sujet des présages. L'Asie Mineure et la Syrie furent, comme il leur est arrivé si souvent, secouées par des tremblements de terre qui, à peu d'intervalle, détruisirent deux fois Nicomédie. Beaucoup de villes, dans la Palestine, la Libye, la Sicile et la Grèce, furent alors ébranlées[2]. Alexandrie faillit être détruite par un raz de marée, et, pendant de

« Qu'est-ce que ce Jésus, suborneur des plus vils d'entre les Juifs, et qui n'est connu que depuis trois cents ans, ce Jésus qui n'a rien fait dans le cours de sa vie, si ce n'est de guérir quelques boiteux et quelques démoniaques? Esculape est un tout autre sauveur de l'humanité.

« L'inspiration divine envoyée par les dieux n'a qu'un temps; des oracles fameux cessent dans la révolution des âges.

« Les galiléens n'ont pris des Hébreux que leur fureur et leur haine contre l'espèce humaine : ils ont renoncé au culte d'un seul Dieu pour adorer des hommes misérables; comme la sangsue, ils ont sucé le sang le plus corrompu des Juifs, et leur ont laissé le plus pur.

« Jésus et Paul n'ont pu prévoir les chimères que se formeraient un jour les galiléens; ils ne pouvaient deviner le degré de puissance où ceux-ci parviendraient un jour. Tromper quelques servantes, quelques esclaves ignorants, Paul et Jésus n'avaient pas d'autre prétention.

« Peut-on citer sous le règne de Tibère et de Claude des chrétiens distingués par leur naissance ou leur mérite?

« L'eau du baptême n'ôte point la lèpre et les dartres, ne guérit ni la goutte ni la dyssenterie; mais elle efface l'adultère, la rapine et nettoie l'âme de tous les vices.

« Si le Verbe est Dieu, venant de Dieu, comment Marie, femme mortelle, a-t-elle enfanté un Dieu?

« Ni Paul, ni Matthieu, ni Luc, ni Marc, n'ont osé dire que Jésus fût un Dieu; mais quand dans la Grèce et dans l'Italie un grand nombre de personnes l'eurent reconnu pour tel, qu'elles eurent commencé à honorer les tombeaux de Pierre et de Paul, alors Jean déclara que le Verbe s'était fait chair et qu'il avait habité parmi nous. Cependant, quand il nomme Dieu et le Verbe, il ne nomme ni Jésus ni Christ. Jean doit être regardé comme la source de tout le mal. »

[1] Les collections des *Œuvres* de Julien renferment une lettre de lui aux Juifs, n° 27, qui a inspiré à divers commentateurs des doutes légitimes. L'idée de faire de Jérusalem sa capitale et d'y adorer le dieu de Moïse, qu'ailleurs il traite si mal et qui est l'absolue négation de son polythéisme, n'a jamais pu venir à Julien.

[2] Cf. Libanius, *Disc.*, XII, qui parle de plusieurs tremblements de terre en Palestine, du temps de Julien, et Amm. Marcellin, XXII, 13 ; XXIII, 1. Constantinople fut aussi ébranlée, et Nicée à peu près détruite, le 4 des nones de décembre. Il est à noter que saint Jérôme ne parle pas du miracle.

longues années, elle en marqua le souvenir par « la fête du tremblement ». Le mont Moria a-t-il lui-même chancelé sous les coups répétés des ondes souterraines? C'est possible. Des gaz, formés par la décomposition de matières organiques en des lieux fermés durant des siècles, ont-ils pris feu au contact de l'oxygène de l'air, quand la pioche des travailleurs ouvrit les souterrains? C'est probable. Les chrétiens, intéressés à ce que la prophétie des Évangiles contre le Temple se réalisât, auront ajouté au phénomène naturel des circonstances merveilleuses dont le récit rapidement propagé arriva aux oreilles de Marcellin. L'expédition contre les Perses et la mort de Julien ayant empêché la continuation des travaux, la malédiction prononcée par Jésus contre le sanctuaire de Jéhovah parut vérifiée.

IV. — LA GUERRE DE PERSE; MORT DE JULIEN[1].

Cependant Julien n'avait pas oublié que le vainqueur des Alamans et des Francs avait à venger sur les Perses les longues injures de l'empire, et à en prévenir le retour en renversant le prince belliqueux qui, depuis un quart de siècle, rendait la vie si dure sur la frontière romaine. L'Occident était tranquille : Salluste veillait au repos de la Gaule, et, sur le Rhin, sur le Danube, les Barbares, qui n'avaient d'audace qu'avec les empereurs efféminés, ne remuaient pas. La renommée avait porté au loin le nom du jeune victorieux qui était devenu le chef redouté du monde romain. Tous les peuples limitrophes des frontières lui avaient envoyé des ambassades et des présents. Il en était venu même de l'Inde; et les tribus de la Maurétanie indépendante avaient demandé à être reçues dans son empire. Dès son arrivée à Constantinople, les courtisans lui avaient proposé une expédition contre les Goths. « J'irai, dit-il, chercher de plus sérieux adversaires. Laissez faire les marchands galates qui achètent et vendent partout de ces gens-là. » Sur le Danube, Julien revint à la politique défensive de Dioclétien; il répara, dans la Thrace et le long du fleuve, toutes les forteresses, les approvisionna largement d'armes, d'habits, de vivres, et assura la paye régulière des soldats. « Tant que ce grand prince régna, ajoute Ammien Marcellin, pas un Barbare ne franchit la frontière[2]. »

[1] Libanius, *Lettre* 1186, et Amm. Marcellin, liv. XXIII, XXIV et XXV, 1-4.
[2] A. Marcellin, XXII, 7 et 9.

Durant l'hiver de 362, les préparatifs de l'expédition persane s'étaient achevés; soixante mille hommes se trouvaient réunis sous les enseignes; plus de mille bateaux de charge, dont beaucoup en cuir, cinquante galères de combat, autant de pontons pour le passage des fleuves, avaient été construits sur l'Euphrate. Le 4 mars, Julien quitta Antioche sans y laisser ses rancunes, car il lui donna pour gouverneur « un homme qui ne méritait pas la place, mais que les gens d'Antioche méritaient d'avoir pour maître ». Il se mit en route avec les compagnons habituels de ses voyages, quelques livres de Platon qui nourrissaient son esprit de hautes pensées et de fraîche poésie. « Voici, écrivait-il à un ami, le printemps qui arrive; les feuilles poussent aux arbres; les hirondelles, en se montrant, vont faire sortir le soldat de sa demeure et nous envoyer au delà des frontières. » A un autre, il disait : « J'ai pris une route ombragée où coulent de riantes fontaines. Quand vient l'heure du repos, je fais halte et je respire sous le vaste feuillage des platanes et des cyprès, en lisant le *Phèdre de Myrrhine* ou un autre dialogue de Platon[2]. »



Julien en habit militaire et couronné par la Victoire[1].

Il avait donné rendez-vous à ses lieutenants dans la ville de Carrhes, qui, située au delà de l'Euphrate, sur la route de Nisibe, pouvait laisser l'ennemi dans l'incertitude, touchant la direction que les Romains suivraient. Il fit de ses forces deux armées : dix-huit mille hommes[3], sous la conduite de Procope, son parent, prirent droit à l'est pour gagner la haute Mésopotamie, manœuvrer sur la rive gauche du Tigre et, de là, tourner au sud dans la direction de Ctésiphon; le roi d'Arménie, Arsace, reçut l'ordre d'amener à Procope ses contingents. Mais Julien rejeta la demande des Sarrasins qui offraient leurs secours à la condition que les anciens subsides leur seraient continués. « Je n'ai pas d'or, leur dit-il : je n'ai que du fer; » et il les renvoya[4]. Avec la flotte et l'armée principale, il descendit l'Euphrate[5].

[1] Revers d'une monnaie d'argent. (Cohen, t. VI, pl. XI, n° 4.)

[2] *Lettres* 69 et 74.

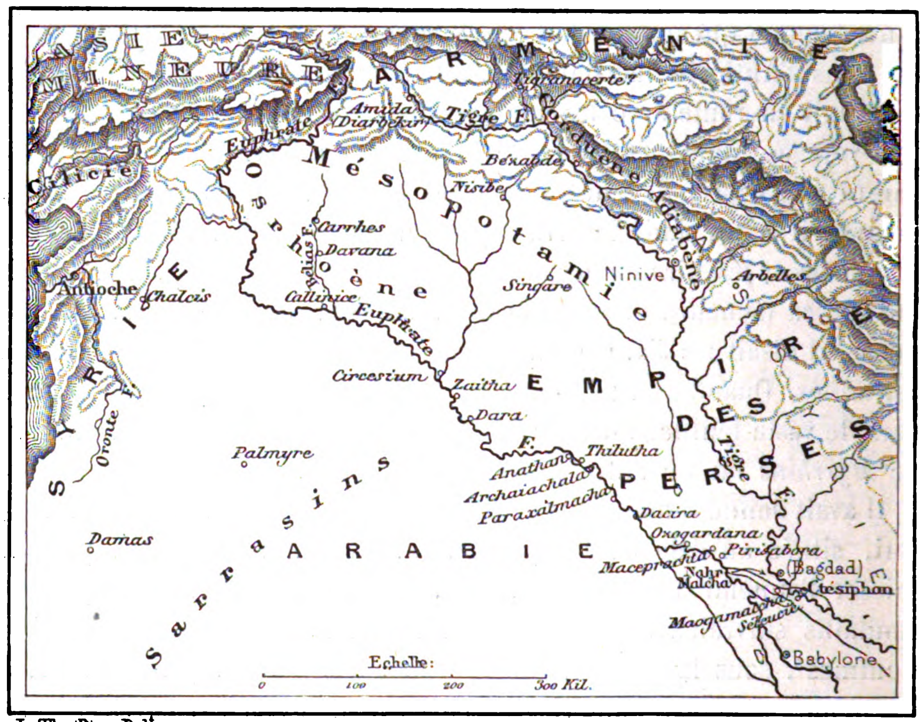
[3] Amm. Marcellin (XXIII, 3) dit 30 000 hommes; Libanius (*Lettre* 108), 20 000; Zosime (III, 12), 18 000 hommes; Magnus (*Fragm. des Hist. Grecs*, t. IV, 4), 16 000, chiffre plus probable. puisque ce corps ne fit rien. Zosime (IV, 4) dit expressément que Procope devait venir au-devant de Julien.

[4] Amm. Marcellin, XXV, 6 : .... *ad similitudinem præteriti temporis.*

[5] Amm. Marcellin marque sa route par la forteresse de Davana sur le Bélias, Callinice sur l'Euphrate, et Circesium à l'embouchure du Chaboras dans l'Euphrate. Au delà de cette ville commençait la frontière persane défendue par de très-fortes places : Zaitha, Dara, Anathan,

Le fleuve devait le conduire en une région qui n'était pas le centre de l'État ennemi, mais qui en était, par ses cultures, la contrée la plus fertile; par ses cités, la région la plus riche; par ses souvenirs, le sanctuaire.

Julien déploya dans cette expédition toutes ses qualités militaires : la vigilance d'un vieux capitaine, le courage d'un soldat, jusqu'à tuer

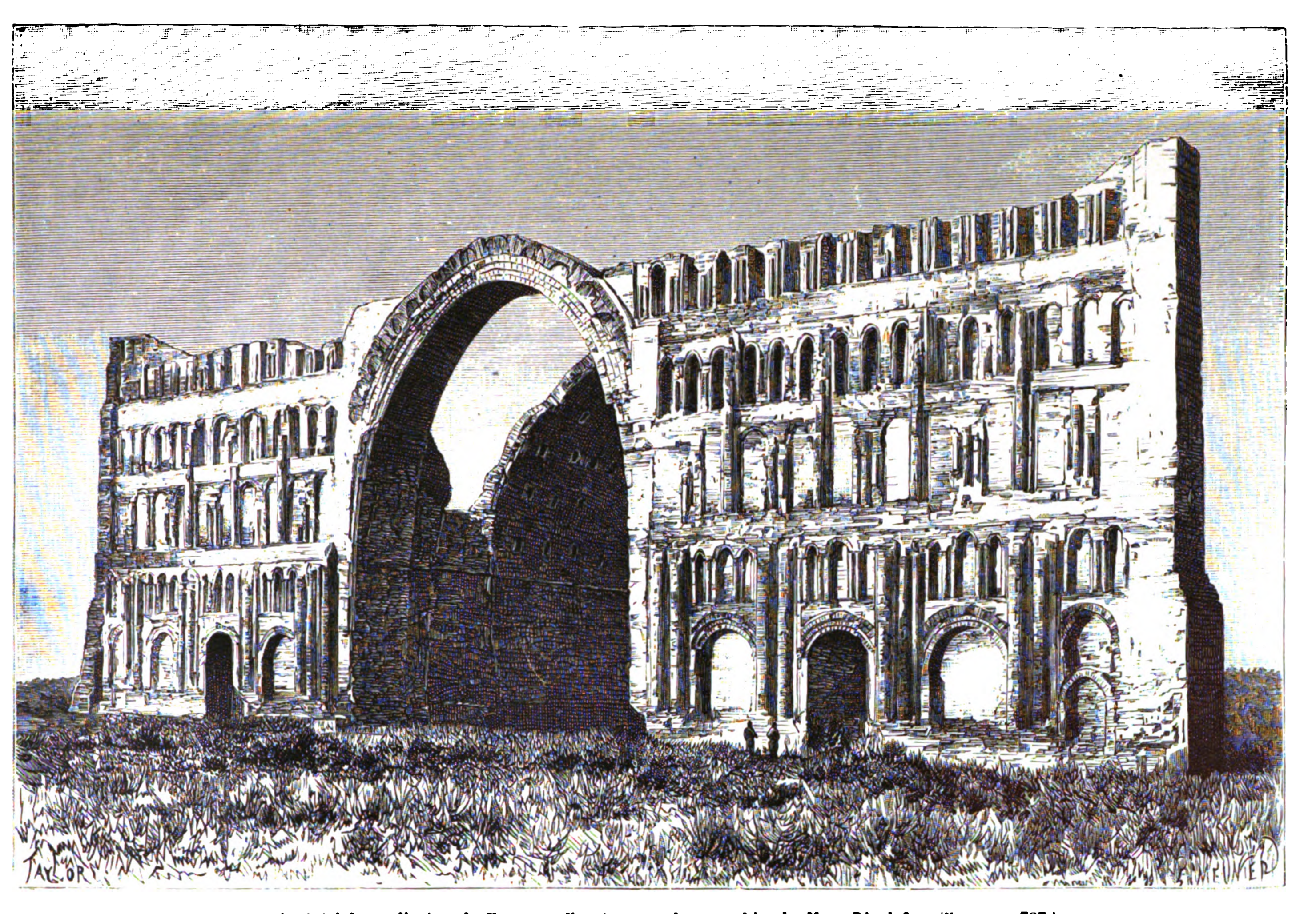


Carte pour l'expédition de Julien contre les Perses.

de sa main des ennemis, l'audace pourtant modérée par la prudence, sauf au dernier jour, et une sobriété qui ne permit à personne de murmurer quand l'abondance cessa. Toutes les rencontres tournèrent à l'avantage des Romains; les places fortes, battues par de puissantes machines, furent enlevées d'assaut ou prises à l'aide de mines, conduites sous leurs murs. De grands travaux ramenèrent l'eau dans le

dans une île du fleuve, Thilutha, Archaiachala, Paraxalmacha, Dazira, Ozogardana, qui conservait encore le tribunal où Trajan avait siégé, Maceprachta, Pirisabora et Maogamalcha, près de laquelle se trouvaient de vastes souterrains où des ennemis s'étaient cachés pour surprendre les Romains au passage; on les y étouffa à l'aide de grands amas de chaume et de sarments auxquels on mit le feu. En cet endroit, l'armée se trouvait à 90 stades de Ctésiphon (Zosime, III, 21). Je tire d'Amm. Marcellin cette nomenclature dont Sievers (*Studien zur Geschichte der röm. Kaiser*, p. 239-262) a fait une étude particulière.





Arc de Ctésiphon, dit Arc de Kosroës. d'après une photographie de Mme Dieulafoy. (Voyez p. 383.)



Nahar Malcha, canal creusé du Tigre à l'Euphrate, que l'ennemi avait mis à sec ; et la flotte qui nourrissait l'armée, qui portait ses engins de guerre, ses blessés, ses malades, lui permit de traverser un pays que mille canaux auraient, sans elle, rendu inextricable. Le Tigre, auprès de Ctésiphon[1], est un fleuve large et rapide, et sa rive orientale était défendue par les troupes du Suréna. Malgré tous ses officiers, Julien ordonna le passage. Le fleuve fut audacieusement franchi; l'armée persane, mise en fuite, se réfugia derrière les hautes murailles de Ctésiphon. La place était très-forte, et l'on s'attendait à voir arriver Sapor, dont il ne fallait pas recevoir l'attaque enfermé dans des lignes. Ce fut l'avis du conseil de guerre, et « cet avis, dit Ammien, la raison le dictait. » Les siéges anciens étaient longs; celui-là, même heureux, n'aurait pas terminé la guerre et il aurait certainement fait perdre à l'armée un temps précieux. Qu'avaient gagné Trajan et Sévère à entrer dans Ctésiphon? Et Alexandre, est-ce par des siéges ou des batailles qu'il s'était rendu maître de l'Asie? La plus riche des provinces persanes venait d'être impunément ravagée; l'humiliation était grande pour Sapor, mais ses forces restaient intactes et il gardait son orgueil. Une bataille seule pouvait l'abattre et permettre à l'empereur de terminer son expédition, non par une conquête qu'il n'avait jamais rêvée, mais par le rétablissement, sur le trône des grands rois, du prince persan Hormisdas dont il s'était fait accompagner. Julien se résolut à aller chercher cette victoire, fût-ce au cœur de l'empire ennemi. C'était le plan qu'il s'était tracé dès l'ouverture de la campagne, puisqu'il avait brûlé toutes les places prises par lui le long de l'Euphrate. S'il s'était proposé de revenir par la route qu'il avait suivie pour descendre en Assyrie, il aurait conservé ces forteresses en y laissant des garnisons qui eussent garanti son retour. Des envoyés du roi étant venus lui proposer la paix, il se confirma dans la pensée que son adversaire ne se croyait pas capable de lui résister en rase campagne, et il refusa de se prêter à une négociation qui, dans la circonstance, n'aurait pu lui assurer d'importants résultats. Il résolut de remonter vers le nord dans l'espoir de

[1] .... *civitas situ ipso inexpugnabilis defendebatur* (Amm. Marcellin, XXIV, 7). La gravure de la page 381 représente l'arc de Ctésiphon qui subsiste encore. « Cet immense édifice, construit en briques cuites de fortes dimensions, a une façade longue de 91 mètres, haute de 35, au milieu de laquelle s'ouvre une salle voûtée large de 26 mètres qui occupe toute la hauteur du monument. Cette construction, dont la date remonte aux premiers siècles de notre ère, reproduit un des types caractéristiques de la plus ancienne architecture de la Perse. » (Note de M. Dieulafoy, ingénieur en chef des ponts et chaussées.)

trouver sur cette route une seconde victoire d'Arbelles ; cette marche le menait d'ailleurs au-devant de Procope, qui avait l'ordre d'entrer dans la vallée du Tigre pour, de là, tendre la main à son prince. La Grèce et son histoire, toujours présentes à son souvenir, lui montraient Xénophon accomplissant avec dix mille Grecs, et après une défaite, ce qu'il entreprenait avec une puissante armée et après une victoire[1]. Sa marche au nord n'était donc pas une retraite; l'offensive continuait, mais les moyens allaient changer. La flotte devenait



Légionnaire sur un bateau non ponté, chargé de tonneaux. (Colonne Trajane.)

inutile pour une campagne à travers les terres; et ses galères, ses lourds navires de charge, n'auraient pu remonter le Tigre dont le courant, même grossi par la fonte des neiges d'Arménie, laisse partout des bas-fonds qui rendent impossible la navigation d'aval en amont[2]. Julien brûla ses vaisseaux, après en avoir fait descendre vingt mille hommes, soldats ou rameurs, qui augmentèrent d'autant ses forces; il ne garda, pour le passage des rivières, que vingt-deux barques lé-

[1] Cyrus le Jeune avait, comme Julien, descendu la vallée de l'Euphrate jusqu'à deux ou trois journées de marche de Babylone. Pour ne pas reprendre une route où toutes les ressources étaient épuisées, les Dix mille avaient fait leur retraite par la vallée du Tigre.

[2] Un savant ingénieur qui vient de passer quatorze mois en Perse, M. Dieulafoy, me dit qu'on descend le Tigre sur des radeaux soutenus par des outres, mais qu'on ne le remonte pas au-dessus de Bagdad, à cause des bas-fonds dont son lit est semé.

gères qui suivirent l'armée sur des chariots. Ammien Marcellin blâme cette résolution; Eutrope, qui fit cette campagne, ne paraît pas la regretter; il semble que Zosime l'approuve, et les circonstances de temps et de lieu la justifient[1].

Dès que la marche vers le nord se dessina, des partis de cavaliers persans apparurent sur les ailes et sur les derrières, mais ils n'osèrent s'engager à fond. Comme on était au solstice d'été, le soleil commençait à brûler les campagnes; les Perses mirent çà et là le feu aux herbes desséchées, de sorte que l'armée eut à se garder contre deux ennemis : l'incendie qui dévorait les fourrages nécessaires aux chevaux et les coureurs du Sassanide. Aucune de leurs attaques ne réussit[2], mais une fut fatale. Julien venait de repousser encore victorieusement, près de Tummara, un parti de cataphractaires, quand du désordre se produisit sur un autre point; il y courut sans se donner le temps de mettre sa cuirasse. Dans la mêlée, un trait lancé au hasard le blessa mortellement. En voulant l'arracher de son flanc, l'empereur se déchira la main au double tranchant du javelot et perdit connaissance. Porté dans sa tente sur un bouclier, il revint à lui et demanda son cheval pour retourner au combat, mais le sang coulait à flots de la blessure; comprenant que sa dernière heure approchait, il fit venir ses amis, leur partagea, par un testament militaire, sa fortune privée et leur adressa des paroles de résignation philosophique. Cependant lorsqu'il s'enquit d'Anatolus, le maître des offices, et que Salluste[3] eut répondu : « Il a été heureux », voulant dire qu'il était tombé en soldat, il gémit amèrement sur cette mort de son ami, lui qui voyait venir la sienne avec tant d'indifférence. Tous les assistants pleuraient, en face de ce prince ravi si jeune à leur affection ou à leurs espérances; il réprima ces larmes qui semblaient un reproche aux dieux et, appelant ses deux philosophes[4], Maximus et Priscus, il s'entretint avec eux des destinées immortelles de l'âme. Leurs conseils lui étaient inutiles, car il croyait avec une

Zosime, III, 26; toutefois il dit (§ 29) que plus tard l'armée se repentit d'avoir détruit ses vaisseaux. Mais les soldats oubliaient alors, comme l'ont oublié tous les historiens, que la flotte n'aurait pu remonter le Tigre.

[2] La plus sérieuse eut lieu le 22 juin en un endroit appelé Maronga. Les Perses ne tinrent qu'un instant, malgré leurs archers, leurs éléphants et leurs cavaliers bardés de fer.

[3] Ce Salluste, préfet du prétoire, est un autre personnage que le vieil ami de Julien, puisque Julien reçut, en descendant l'Euphrate, des dépêches de Salluste, le préfet des Gaules. (A. Marcellin, XXIII, 5.)

[4] Sur ces consolateurs suprêmes, voyez *Hist. des Romains*, t. V, p. 722.

absolue certitude qu'il allait monter au Ciel, pour jouir d'un éternel séjour parmi les astres[1]. Pendant cet entretien suprême sa respiration devint difficile; il demanda de l'eau, la but et expira sans agonie. C'était la mort d'un sage.

Il n'avait pas accompli sa trente-deuxième année ni le vingtième mois de son règne (26 juin 363) et, sans qu'un revers eût encore humilié sa fortune, il tombait victime de son imprudent courage. Vivant, il eût sans doute ramené son armée victorieuse[2], et certainement il n'aurait jamais signé le traité de Jovien.

Les chrétiens l'appellent apostat : injure imméritée, car on avait abusé de son enfance et de ses malheurs pour le faire entrer de force dans l'Église; et ils le mettent au nombre des persécuteurs, autre injustice, puisqu'il recommanda et toujours pratiqua la tolérance pour les personnes[3]. La guerre détournée faite par lui au christianisme n'est pas sans quelque ressemblance, en sens inverse, avec celle de Constantin contre le paganisme. Si des chrétiens périrent, ils furent victimes de séditions populaires ou condamnés pour des actes qualifiés par la loi crimes de droit commun, tels que destruction de temples, bris de statues consacrées, refus d'obéissance ou mutinerie militaire. Ces actes étaient l'inévitable conséquence de l'avénement d'un empereur païen, et la faute en est aux circonstances plus qu'à Julien. Mais il doit répondre de la persécution morale qu'il exerça et de sa coupable tolérance à l'égard des séditions païennes. C'est assez pour que nous soyons sévères à l'égard du politique qui fut un sectaire, appliquant une vive intelligence à une entreprise impossible, par conséquent dangereuse, et qui l'eût été surtout à lui-même, s'il l'avait poursuivie durant de plus longues années. Comme il marchait au rebours du monde, il tomba : c'était inévitable. Mais l'histoire sera clémente pour l'homme, à cause de ses vertus, pour le général à raison de ses qualités militaires, pour le lettré égaré sur le trône, qui avait rêvé un idéal de perfection. Les rêveurs de cette sorte sont rares parmi les princes; c'est pourquoi nous devons honorer celui-là[4]!

[1] .... *Cælo sideribusque conciliatum*. Ce sont les paroles mêmes de Julien, quelques instants avant d'expirer. (A. Marcellin, XXV, 3.)

[2] Un témoin oculaire, qui fut un de ses officiers dans cette campagne, Eutrope, dit : *Remeans victor, quum se inconsultius præliis inserit* (X, 8), et Zosime (III, 29) : εὐ πόρρω τὴν Περσῶν ἡγεμονίαν ἀπωλείας καταστήσας ἐσχάτης.

[3] Eutrope : *religionis Christianæ insectator, perinde tamen ut cruore abstineret*; et saint Jérôme, en sa *Chronique* : *blanda persecutio fuit, illiciens, magis quam impellens, ad sacrificandum.*

[4] Voyez le portrait que trace de Julien Amm. Marcellin (XXV. 4) : *Vir profecto heroicis connumerandus ingeniis;* saint Augustin (*de Civ. Dei*, V, 21) dit de ce prince : .... *egregia indoles.*

Cette mort en pleine jeunesse frappa vivement l'imagination des contemporains. Les païens contèrent que, la nuit précédente, comme il veillait sous sa tente, il avait vu passer silencieusement devant lui, morne et la tête couverte d'un voile funèbre, le Génie de l'empire, qui, à Lutèce, lui avait promis la royauté et qui, maintenant, l'abandonnait. C'était un souvenir classique de l'apparition annonçant au dernier Brutus sa mort prochaine.

Les chrétiens firent une autre légende. Atteint du coup mortel, Julien aurait lancé au ciel un regard irrité en s'écriant : « Tu as vaincu, Galiléen ! » Le mot n'a pas été dit, mais l'idée est juste : le paganisme venait de livrer sa dernière bataille; il l'avait perdue et il allait mourir de sa défaite.

[1] Au centre, les trois divinités du Capitole, Jupiter, Junon et Minerve; à droite et à gauche, le Dioscures; au pourtour, les sept divinités présidant aux jours de la semaine. Voyez ci-dessus, p. 53.



Divinités du paganisme, sur une pierre gravée, communiquée par M. de Witte[1].

CHAPITRE CVIII.

JOVIEN, VALENTINIEN I ET VALENS (26 JUIN 363-9 AOUT 378).

I. — JOVIEN (26 JUIN 363-16 FÉVRIER 364).

La nouvelle de la mort de Julien répandit l'allégresse parmi les chrétiens. Le païen Libanius les accuse d'avoir soudoyé l'assassin : c'est absurde; et un historien de l'Église est bien près de réclamer pour l'un d'eux cette gloire : c'est odieux[1]. Saint Grégoire, plus biblique, le fait tomber sous la main des anges. Ses invectives contre l'Apostat commencent et se terminent par une sorte d'hymne où respire une joie féroce. « Peuples, écoutez ce que je vais dire; entendez mes paroles, vous qui êtes aujourd'hui et vous qui serez demain, et puisse ma voix arriver jusqu'au chœur des anges qui ont exterminé le tyran.... Celui que leurs mains viennent d'immoler.... c'était le serpent tortueux, l'Apostat, le fléau d'Israël et du monde.... Réveille-toi, cendre du grand Constantin! S'il reste quelque sentiment dans la tombe, écoute ma voix. Venez aussi, généreux athlètes, défenseurs de la vérité qui avez été injustement bannis de votre patrie terrestre, je vous convoque à ces jouissances.... O toi, qui nous avais interdit la parole, comment es-tu tombé dans le silence éternel? »

Combien valent mieux que cette éloquence haineuse les simples paroles d'un poëte chrétien, disant : « C'était un très-vaillant chef dans le combat, un législateur fameux. Par le bras et le conseil, il servit bien l'État, mais il ne servit pas la religion. Adorateur de mille divinités, il fut sans foi envers le Dieu véritable ; il ne le fut pas envers la patrie[2]. »

Cette mort, qui causa tant de joie dans l'Église, fut un malheur pour l'empire; le découragement se mit au cœur des soldats et l'in-

[1] Sozomène, VI, 1. C'était le renouvellement de la vieille doctrine du tyrannicide. Voy. *Hist. des Romains*, t. III, p. 413-415.

[2] Prudence, *Apotheosis*, vers 450-454.

discipline dans l'armée : double symptôme avant-coureur d'un désastre.

Dans la matinée du 27 juin, un grand conseil fut tenu sous la tente impériale. Les anciens officiers de Constance voulaient que le successeur de Julien fût pris parmi eux; les chefs de l'armée des Gaules, Nevitta et Dagalaïf, demandaient la pourpre pour un des leurs. On l'offrit à Salluste, le préfet du prétoire, qui s'excusa sur son âge, et l'on rejeta l'avis, présenté peut-être par A. Marcellin, d'attendre, pour faire l'élection, que les deux armées de Julien et de Procope se fussent réunies. Pendant que les chefs délibéraient, quelques impatients proclamèrent Jovien, le commandant des gardes [1]. Il était originaire de la Pannonie, comme tous les empereurs depuis un siècle, et n'avait pas encore trente-trois ans. Son père, comte des domestiques, lui avait frayé la voie, et quoiqu'il n'eût que d'honnêtes qualités, sans éclat ni talent, qu'il fût timide, grand mangeur, porté au vin et aux femmes, il avait été rapidement poussé aux grades supérieurs. Comme il faisait profession publique de foi chrétienne, c'étaient des chrétiens sans doute qui avaient précipité son élection, et la foule, pressée d'avoir un chef, applaudissait. Les Gaulois, que trompa la consonnance des deux noms de Jovien et de Julien, crurent d'abord que ces acclamations saluaient le retour de leur prince à la vie. « Mais, dit Ammien, quand ils virent s'avancer ce grand corps voûté, ils comprirent la triste vérité et leurs sanglots éclatèrent. »



Monnaie de Jovien [2].

Avec un prince habile, la situation de l'armée n'eût pas été dangereuse. La dernière bataille avait été très-meurtrière pour les Perses. Ils y avaient perdu leurs deux meilleurs généraux, cinquante satrapes ou hommes de marque, un grand nombre de soldats et presque tous leurs éléphants [3]. Mais la mort de Julien avait empêché les Romains de pousser à fond leur succès; l'ennemi était proche, les vivres rares et Procope à 100 milles de distance [4]. Il eût fallu une volonté éner-

[1] Amm. Marcellin l'appelle *domesticorum ordinis primus*, grade qui le mettait très en vue. Dioclétien était comte des domestiques quand il fut élu empereur.

[2] D. N. IOVIANVS. P. F. PERP. AVG. Buste diadémé. Au revers, SECURITAS REI PVBLICAE. Rome et Constantinople soutenant un bouclier. (Monnaie d'or.)

[3] .... *fœdas suorum strages et elephantos, quot nunquam rex ante meminerat, interfectos.*

[4] Moins de 40 lieues. A. Marcellin, qui, depuis l'incendie de la flotte, est devenu morose, exagère la situation difficile de l'armée. Dès qu'on s'éloigne de Ctésiphon, il parle de la rareté

gique pour commander et une main ferme pour se faire obéir : Jovien n'avait ni l'une ni l'autre. Les soldats criaient qu'il fallait au plus vite repasser le Tigre ; les dieux se firent complices de ces craintes, ou plutôt donnèrent un sage conseil : dans les entrailles des victimes, leurs prêtres lurent que Jovien serait victorieux si l'armée continuait sa marche[1]. Le nouveau prince conservait-il quelque respect pour les révélations obtenues dans les sacrifices, ou ne fit-il que céder aux clameurs des soldats et à l'avis des chefs expérimentés? On ne sait ; mais il donna l'ordre de franchir le fleuve. Malheureusement on s'y prit mal : deux jours furent perdus à construire un pont de bateaux que le Tigre emporta.

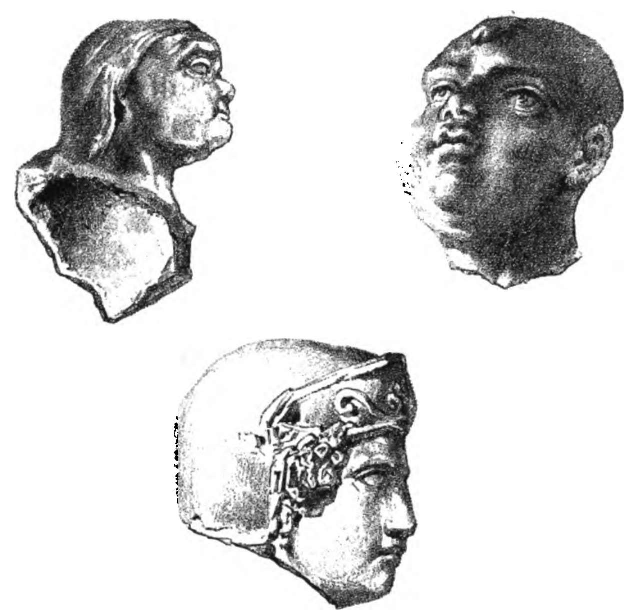
A ce moment, Sapor, instruit par un transfuge, ennemi personnel de Jovien, du désordre de l'armée romaine et de l'incapacité de son nouveau chef, se résolut à prévenir la jonction, très-dangereuse pour lui, des deux armées romaines, en essayant de gagner par un traité ce qu'il n'osait attendre d'une bataille. Il proposa la paix, à la condition que les deux empires reprendraient les limites qu'ils avaient eues avant le glorieux traité de 297. C'était pour les Romains la perte des cinq provinces transtigritanes, des vaillantes cités de Nisibe et de Singare, les deux boulevards de la Mésopotamie, et l'abandon de l'Arménie, dont Rome, par quatre siècles d'efforts, s'était assuré l'utile alliance. Jovien était inquiet des résolutions que prendrait Procope, à qui Julien, pensait-on, avait destiné l'empire[2]. L'intérêt personnel lui fit oublier l'intérêt public : il accepta les honteuses conditions de Sapor. On a voulu l'excuser en rappelant qu'Hadrien avait renoncé aux conquêtes éphémères de Trajan, Aurélien à la Dacie, Dioclétien à plusieurs journées de chemin dans le désert des Blemmyes ; mais ces princes avaient pris d'eux-mêmes et en toute liberté deux grandes mesures de police pour donner à l'empire de meilleures frontières. Le

des vivres, et l'armée ne paraît pas en avoir jamais manqué, puisque, dans le traité avec Sapor, il ne fut pas stipulé que les Perses fourniraient des provisions. Son texte d'ailleurs est altéré en cette partie. Zosime, au contraire (III, 27-28), qui semble écrire d'après un journal de marche, parle de villes, nombreuses dans cette fertile région, où les Romains trouvaient τροφὴν ἄφθονον, et en telle quantité, qu'après avoir pris tout ce qui leur était nécessaire, ils détruisaient le reste. Les généraux de Carus, après la mort de leur prince, avaient ramené l'armée par cette même route, sans qu'elle souffrît de la famine.

[1] Amm. Marcellin, XXV, 6 : .... *hostiis pro Joviano extisque inspectis, pronuntiatum est eum omnia perditurum, si intra vallum remansisset ut cogitabat, superiorem vero fore profectum.*

[2] Jovien avait conscience de son peu de mérite, et le traité avec Sapor augmenta ses craintes de voir surgir un compétiteur : *quod magis metuebatur, si casus novi quidam exsurgerent opponendum.... extimescit æmulum potestatis* (Amm. Marcellin, XXV, 8 et 9).

traité de Jovien était une capitulation en rase campagne, et Sapor l'entendait ainsi : « C'est votre rançon, » disait-il à cette armée qui n'avait pas été une seule fois vaincue, *pro redemptione*. En vain les habitants de Nisibe offrirent de défendre seuls leur ville, qui avait si souvent arrêté les Perses ; ils reçurent l'ordre d'en sortir sous peine de mort. L'Arménie, également sacrifiée, perdra bientôt plusieurs provinces ; Arsace, son roi, sera emmené captif, et la grande



Fragments de terres cuites de Tarse. (Musée du Louvre.)

forteresse qui couvrait l'Asie romaine restera aux mains ou sous l'influence de l'ennemi héréditaire.

A Nisibe, Jovien fit tuer le chef des *notarii*, Jovianus, qui avait eu quelques voix pour l'empire. Procope était plus dangereux; il n'osa le frapper à la tête de son armée, mais il lui en retira le commandement pour le charger de conduire à Tarse, au pied du Taurus, le corps de Julien qui avait voulu reposer loin de Constantin et de son fils, près d'une cité où le paganisme était encore florissant et qui gardait la tombe d'un violent ennemi du christianisme, l'empereur Maximin[1]. A en croire l'évêque de Nazianze, la terre se serait agitée convulsivement au contact du corps de l'impie et aurait rejeté de son sein cette poussière sacrilége. Pour les païens, le tombeau de Julien fut un

[1] Le tombeau fut placé hors de la ville, sur le chemin qui menait aux défilés du Taurus et près du Cydnus, *gratissimus amnis et liquidus* (Amm. Marcellin, XXV, 10).

temple; ils y gravèrent cette épitaphe : « Ici repose Julien tué au delà du Tigre, excellent empereur, vaillant guerrier[1]. » Les funérailles achevées, Procope disparut et cacha sa retraite à tous les yeux; nous le verrons reparaître, en 365, revêtu de la pourpre.

Jovien arriva, au commencement d'octobre, à Antioche, dont l'incorrigible population l'accueillit avec des sarcasmes. De cette ville il se rendit à Tarse, où il fit exécuter quelques travaux d'embellissement au mausolée de Julien[2], traversa le Taurus et, rentré à Tyane en Cappadoce, y reçut les députés des Gaules. Les soldats n'avaient pas voulu croire à la mort de Julien, et une sédition avait coûté la vie à





Fragments de terres cuites de Tarse. (Musée du Louvre.)

deux des envoyés de l'empereur, dont l'un était son beau-père Lucillianus[3]. Mais le général, Jovinus, avait tout apaisé, et la députation apportait au prince le serment de fidélité de l'armée gauloise. A Ancyre, il prit le consulat avec son fils, enfant à la mamelle; et quelques jours après il terminait dans un bourg de la Bithynie, Dadartana, son pâle et triste règne de sept mois. Au matin, on le trouva mort dans son lit; la veille, après un copieux souper, il s'était retiré en une chambre fraîchement blanchie à la chaux où, pour se garantir du froid, on avait allumé un réchaud de charbon dont les vapeurs l'avaient asphyxié (16 févr. 364).

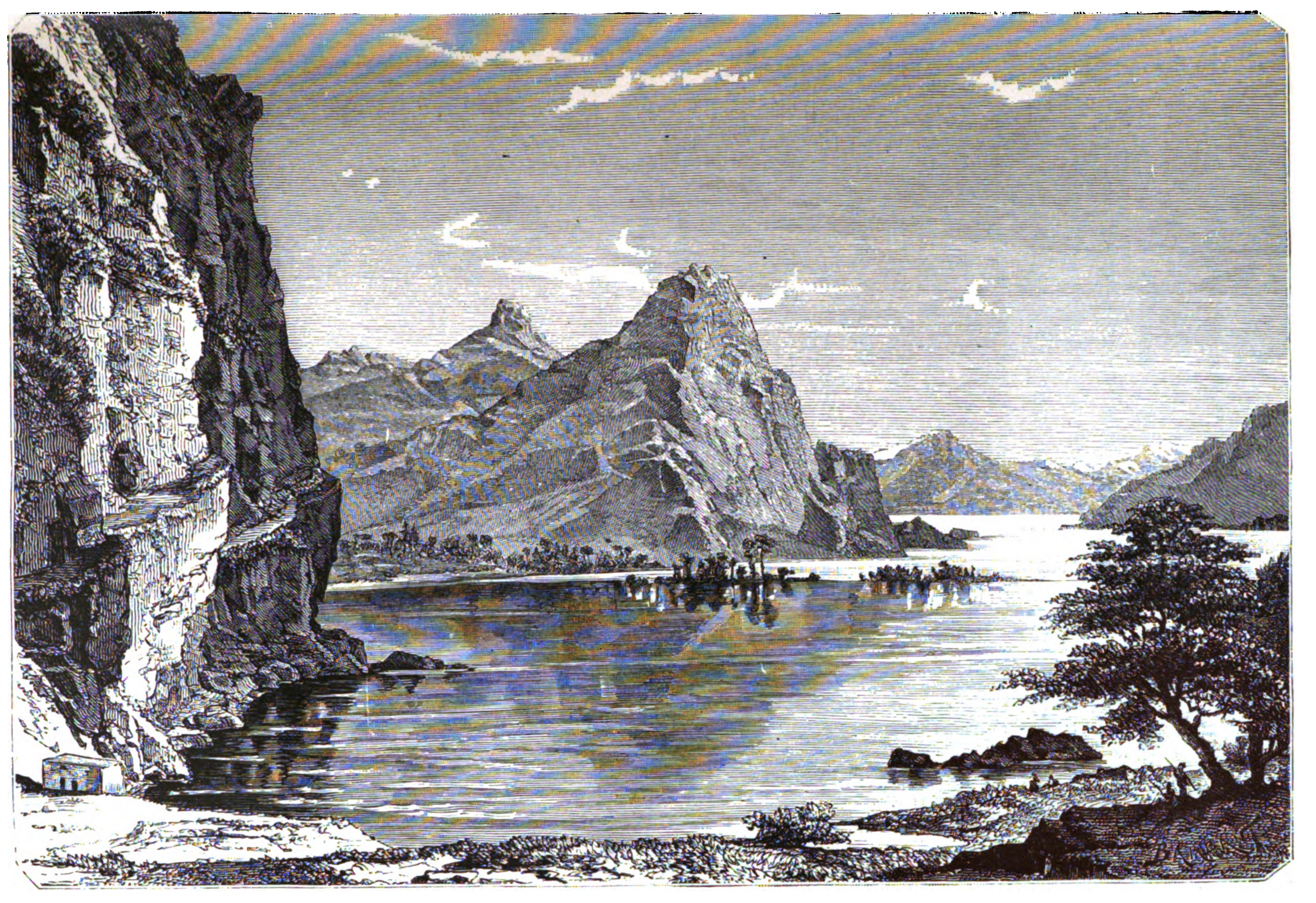
On doit tenir compte à ce prince de sa modération religieuse. Chrétien, il ne provoqua point de réaction contre le paganisme, qui, n'étant plus soutenu par la main du prince, s'affaissa pour ne plus se

[1] Zosime, III, 34.

[2] A. Marcellin, XXV, 10.

[3] Valentinien, le troisième envoyé, n'échappa que par une prompte fuite à la mort. Jovien avait nommé maître de la milice en Gaule le Franc Malaric, qui avait refusé cette charge. (A. Marcellin, XXV, 8 et 10.)

[4] Le lac d'Eyerdir (p. 393), le plus beau de tous ceux qui se trouvent dans les vallées du Taurus et de l'Anti-Taurus, est au sud de Synnade et tout près d'Antioche de Pisidie.



Le lac d'Eyerdir dans le Taurus. (Voyez p. 392, note 4.)


THE ASTOR LIBRARY
NY

relever. Il rendit à l'Église les priviléges que Constantin lui avait accordés, en réduisant toutefois au tiers l'annone fournie à ses ministres, et il rappela l'indomptable lutteur de l'orthodoxie, Athanase, qui, avec son indépendance habituelle, n'avait pas attendu la lettre impériale pour rentrer dans Alexandrie. Mais il se refusa aux disputes théologiques où s'étaient égarés Constantin, Constance et Julien. Themistius, qui resta intrépidement l'orateur officiel du nouveau prince, après avoir été celui de ses deux prédécesseurs, lui disait ces justes et belles paroles : « Dieu, qui a mis au cœur de l'humanité le sentiment religieux, se laisse honorer suivant les formes qui conviennent à chacun. Le droit d'aller à lui, en suivant la voie qu'on a choisie, ne peut être détruit par les confiscations, les tortures et la mort. Du corps déchiré, l'âme s'envole en emportant une conscience libre. » Jovien promulgua une loi générale de tolérance, par conséquent de liberté pour tous les cultes[1]. L'esprit de l'édit de Milan, perdu depuis un demi-siècle, reparaissait : un prince de médiocre intelligence avait retrouvé, dans la simplicité de son cœur, une vérité méconnue par de plus grands que lui.



Monnaie de Jovien au type d'Isis Faria et portant la légende VOTA PUBLICA. (Petit bronze.)

II. — VALENTINIEN (1er MARS 367-17 NOV. 375).

Tandis que le corps de Jovien était conduit à Constantinople pour être enseveli auprès des deux empereurs dont Julien avait répudié le voisinage, l'armée s'achemina vers Nicée, où les chefs civils et militaires s'occupèrent de donner un nouveau maître à l'empire. Salluste refusa encore la pourpre pour lui-même et pour son fils : « Je suis trop vieux, dit-il, et il est trop jeune. » Après de longues mais paisibles discussions, le choix se fixa sur Valentinien, chef de la seconde école des scutaires, ou gardes du prince[2]. Le 26 février 364, les

[1] Cette loi n'est pas au *Code* et n'avait pu y être insérée par les jurisconsultes de Justinien, mais Themistius, dans son Ve *Discours*, d'où sont tirées les paroles que nous venons de citer, en atteste l'existence de manière que le doute n'est pas permis. Quant aux monnaies de Jovien, on en trouve qui, avec la légende VOTA PVBLICA, ont les mêmes types que certaines monnaies de Julien : Isis allaitant Horus, Isis et Osiris, Isis et Anubis, ou seulement Anubis, Harpocrate, etc. On voit que le christianisme de Jovien n'était pas bien ferme. Les sacrifices faits après son élection (p. 390) nous l'avaient déjà montré.

[2] Né en 321 à Cibales, en Pannonie. Les scutaires et les protecteurs avaient, comme les

troupes furent réunies en une plaine immense; au milieu s'élevait un tribunal; Valentinien y monta, et, l'armée l'ayant salué auguste, il revêtit les ornements impériaux et ceignit la couronne. Mais lorsqu'il voulut parler, d'immenses clameurs s'élevèrent. Travaillés, probablement de longue main, par ceux qui avaient intérêt à ce qu'il existât deux cours, un double ordre de fonctions et deux *donativa*, les soldats réclamaient un second empereur et, pour le bien de l'empire, ils avaient raison de le demander. Cette solution était si nécessaire, que, depuis quatre-vingts ans, elle s'était imposée à tous les princes. Grâce à sa renommée qui tenait les Barbares en crainte, Julien n'avait pas été obligé, durant son règne, d'ailleurs si court, d'avoir un collègue à Milan ou à Trèves. Son ami, le préfet Salluste, gardait la Gaule, et, la Gaule bien gardée, rien ne remuait en Occident. Mais sa mort avait montré le péril de laisser la succession incertaine et le gouvernement au hasard d'un incident de guerre.

Valentinien accepta avec répugnance l'injonction tout à la fois intéressée et patriotique des soldats; il promit d'y faire droit après y avoir mûrement réfléchi. « Très-excellent prince, lui dit Dagalaïf, le maître de la cavalerie, si tes affections sont pour ta famille, tu as un frère; si tu préfères la patrie, cherche ailleurs. » Il ne chercha pas; son choix était arrêté, mais il ne le déclara que le 28 mars, à Constantinople, en présentant à l'armée son frère Valens, plus jeune que lui de six ou sept ans et qui lui promettait un collègue docile. Il avait terminé sa première allocution aux troupes par la promesse de la gratification habituelle[1]; la nomination de Valens leur en valut sans doute une seconde. Les Romains ne prenaient part aux élections d'empereurs que par l'or qu'elles leur coûtaient.



Monnaie de *Sardica* ou *Serdica*[2].

Les princes employèrent le printemps et l'été à constituer régulièrement les deux empires; ils se partagèrent les provinces, l'armée, les chefs de l'administration civile et militaire. Valentinien prit

gardes du corps de nos anciens rois, rang d'officier. Au moment des troubles d'Afrique, causés par l'incurie du gouverneur Romanus, Valentinien chargea un *notarius*, pour les affaires civiles, un *scutarius* et un *protector*, pour les affaires militaires, d'aller rétablir l'ordre en cette province. Le tribunat des scutaires était donc une fonction élevée.

[1] ....*ob nuncupationem augustam debita protinus accepturi* (Amm. Marcellin, XXVI, 2).

[2] Triptolème, sur le char traîné par des dragons, don de Déméter, parcourt la terre en répandant partout la connaissance de l'agriculture. Légende: ΟΥΛΠΙΑΣ ΣΕΡΔΙΚΗΣ (Monnaie de bronze.)

l'Occident ou les pays de langue latine; Valens, l'Orient ou les provinces de langue grecque. Milan devait être la résidence de l'un; Constantinople celle de l'autre. Les deux empires communiquaient par les défilés de l'*Hæmus* (Balkans), qui conduisaient de la Dacie d'Aurélien dans la Thrace, par le pas de *Sucques*, sur la route de *Naïssus*, et de Sardica à Philippopolis, et par celui d'*Acontisma* sur la voie Égnatienne, qui traversait la Macédoine[1]. La commune frontière suivait donc une partie de l'Hæmus et les crêtes qui dominent le double versant de l'Adriatique et de la mer Égée. L'Orient n'eut qu'un préfet du prétoire et trois maîtres de la milice; l'Occident, deux préfets, l'un pour les Gaules, l'autre pour l'Illyrie, l'Italie et l'Afrique, et trois généraux en chef. Valens accompagna son frère jusqu'à Sirmium, où ils se séparèrent en juillet 364; ils ne devaient plus se revoir.



Valentinien I couronné de laurier et revêtu du *paludamentum*[2].

L'empire est irrévocablement divisé, car l'unité ne sera rétablie par Théodose que durant quelques mois; nous diviserons aussi, désormais, son histoire.

Valentinien était un Pannonien civilisé; il entendait mal le grec, mais il écrivait des vers latins et modelait des figurines en terre : goûts innocents qui ne faisaient de lui ni un poëte ni un artiste. Il avait des qualités plus convenables à son nouvel état et des vices de caractère qui font hésiter l'historien sur la place à lui donner dans la série impériale. Brave soldat, sans défauts de caserne, et capitaine vigilant, il aimait la discipline dans l'armée, l'ordre dans l'État, et il sut quelquefois écouter les libres représentations de serviteurs courageux. Mais il était irascible, violent, dur jusqu'à la cruauté, et les malheurs publics augmentèrent cette disposition naturelle, parce qu'il eut à combattre trois fléaux déchaînés

[1] Les ruines de *Sardica* se voient près de la grande ville de Sophia, et *Naïssus* est aujourd'hui Nissa ou Nisch, sur un affluent de la Morava. Les *Succorum angustiæ* répondent au Szulu-Derbend ou au Démir-Kapi, et l'*Acontisma* au défilé de Kavala.

[2] Camée n° 257 du cabinet de France; sardonyx à 3 couches de 35 millimètres de hauteur sur 27 millimètres de largeur. L'attribution à Valentinien I n'est pas certaine.

sur l'empire : des insurrections dans les provinces, des attaques sur les frontières et le brigandage partout : celui des magistrats concussionnaires et celui des détrousseurs de grand chemin[1]. Il dépensait peu pour lui-même, mais il eut à dépenser beaucoup pour l'État; et comme il subordonnait justement les intérêts particuliers à la sécurité générale, il ne tint aucun compte de l'appauvrissement des provinces et exigea que l'on mît une extrême rigueur dans la levée des impôts[2]. Qui ne savait pas les faire rentrer intégralement courait de grands risques : des décurions et des duumvirs périrent pour des négligences ou des retards dans ce service. Un jour qu'il avait condamné plusieurs curies à fournir chacune au bourreau trois victimes, le préfet Florentius lui représenta que toutes ces villes n'avaient point trois magistrats, et il ajoutait : « Faudra-t-il attendre qu'elles aient complété ce nombre pour faire l'exécution? — Oui, » répondit le prince[3]. Ses qualités devenaient, par l'emportement de son caractère, des défauts redoutables, et, par amour du bien public, il agit parfois en tyran. Pour ce soldat qui mettait la société civile au régime du code militaire, toute nuance entre la faute, le délit et le crime disparaissait[4]. Dans une chasse, un de ses pages, qui retenait un chien pour

[1] Sur le brigandage, voyez A. Marcellin, XXVIII, 2, où il raconte qu'un beau-frère de l'empereur fut tué par les bandits, et au *Code Théod.*, IX, 30, 1-3; XV, 13, et *Code Just.*, XI, 46, *anno* 364, les lois qui défendent d'avoir des armes et des chevaux sans la permission du prince : *nulli, nobis insciis, quorumlibet armorum movendorum copia tribuatur.* Voilà des lois qui révèlent un bien triste état social et qui expliquent pourquoi les provinciaux ne résisteront pas aux Barbares. Le mal était profond, car cette législation était ancienne, puisque la détention d'armes de combat était punie par une *lex Julia.* (Dig., XLVIII, 6, 1.) Quant aux magistrats concussionnaires, j'en ai déjà souvent parlé. J'ajouterai que, dans la seule année 380, Théodose promulguera neuf lois contre eux (cf. Godefroy, au *Code Théod.*, t. I, p. CVIII); que, dans sa lettre 190, saint Basile se félicite d'avoir obtenu ce qu'il avait à demander aux magistrats, quelquefois pour rien, plus souvent à prix réduit; mais qu'il regardait ces miracles de désintéressement comme un effet « de l'intervention du Seigneur ». Même dans l'Église, on acheta des élections. « L'Église, dit saint Athanase, devient une place de commerce et un marché; » Grégoire de Nazianze parle d'évêques plus amis de l'or que du Christ, μᾶλλον φιλόχρυσοι ἢ φιλόχριστοι, et suivant Isidore de Péluse : « Autrefois le troupeau craignait le pasteur, aujourd'hui le pasteur doit craindre le troupeau. » (Fialon, *S. Athanase*, p. 117.) Il était inévitable qu'on vît des prélats intrigants et mondains, depuis que l'Église était riche et qu'il se trouvait toujours des évêques à la cour des princes chrétiens.

[2] Son activité législative s'épuisa à rédiger des lois fiscales : un grand nombre de ses constitutions se rapportent de près ou de loin à la levée des tributs en espèces, aux prestations en nature, aux services des corporations, à la responsabilité des curiales, etc. Sur ses rigueurs fiscales, voyez Zosime, IV, 16.

[3] A. Marcellin, XXIX, 3.

[4] .... *delictis supplicia grandiora* (A. Marcellin, XXVIII, 1). Il ne dit pas tout : le *Code*, témoin irrécusable, donne d'autres preuves de cette dureté de cœur. Par la constitution de 371 (*Code Théod.*, IX, 3, 5), celui qui avait un prisonnier en garde et qui le laissait échapper était passible de la peine que le fugitif avait encourue.

le lancer sur le passage du gibier, lâche trop tôt l'animal : il périt sous le bâton. Un ouvrier apporte une cuirasse artistement ciselée, mais qui n'avait pas le poids réglementaire : il est mis à mort. Un préposé aux remontes change quelques-uns des chevaux qu'il avait reçus : il est lapidé. Un cocher du cirque laisse échapper quelques paroles indiscrètes : il est envoyé au bûcher. Un fonctionnaire demande un autre emploi. « Il veut qu'on le déplace, dit l'empereur, déplacez-lui la tête. » — « Je crains, ajoute Ammien Marcellin qui rapporte ces faits et bien d'autres, je crains qu'on ne m'accuse de calomnier un prince qui fut si recommandable à certains égards[1]. Je ne puis toutefois omettre que, près de sa chambre à coucher, étaient deux loges renfermant *Miette d'or* et *Innocence*, deux ourses monstrueuses, nourries de la chair des suppliciés ou des condamnés aux bêtes, et à qui l'empereur rendit la liberté des forêts en récompense de leurs longs services. » Un sultan qui a vécu de nos jours assistait souvent au dîner de ses lions et, parfois, obligeait un courtisan à entrer dans la cage. Valentinien a dû se donner cette récréation orientale.

Les serviteurs imitaient le maître, comme ce Leo « dont la cruauté était écrite sur son visage de bête fauve » ; comme ce Maximinus, « serpent pour ramper et, à son tribunal, juge d'enfer », qui, sous prétexte de magie et d'adultère, remplit Rome de sang, fit exécuter des sénateurs et, ce qui parut plus grave, les mit avant le supplice à la torture, en violation du privilége qui les en garantissait. Ce bourreau fut appelé à la cour et nommé préfet du prétoire. Ses victimes n'y gagnèrent rien; de Trèves, il fit continuer les informations et les supplices : « comme le basilic, il tuait à distance ». Maximinus avait des émules[2] qui étaient chrétiens comme lui et comme le prince; d'où l'on peut conclure que la conversion qui avait changé les croyances n'avait pas changé les caractères. Mais, à multiplier ces récits de meurtres, nous finirions par ne plus voir ce qu'il y eut d'honorable sous le règne de Valentinien.

Cet homme terrible fut en effet, pour certaines pratiques de gouvernement, plus sage que Constantin, plus sage que Julien. Il fit

[1] Amm. Marcellin, qui paraît s'être retiré du service après la mort de Julien, serait en effet suspect d'exagération si les autres témoignages ne concordaient avec le sien.

[2] Voyez ce que dit Amm. Marcellin du comte Romanus, de Remigius, d'Ursacius, de Palladius, etc., et ce que, quarante ans plus tard, Synesius racontera des méfaits du gouverneur de la Cyrénaïque, Andronicus.

deux grandes choses : il institua les défenseurs des cités et il respecta la conscience religieuse de ses peuples. Dès les premiers jours de son règne, il reconnut la pleine liberté des cultes[1], et les actes qui attestèrent sa foi chrétienne n'eurent pas de suites irritantes pour les païens. Il replaça la croix sur le *labarum*, interdit les poursuites le dimanche contre les chrétiens, autorisa ceux qui étaient dans les prisons à en sortir le jour de Pâques pour faire leurs dévotions[2] et reconnut formellement la juridiction spirituelle des synodes diocésains[3]. Mais il respecta la vieille religion de Rome, *concessam a majoribus religionem;* il défendit de confondre avec la magie, qui restait un crime, les rites de l'ancien culte, même l'aruspicine, et il condamna les sacrifices nocturnes. Enfin il laissa les Grecs célébrer leurs mystères[4] et refusa de se mêler aux querelles théologiques des sectes chrétiennes. « C'est affaire d'évêques, dit-il, et je ne suis pas leur juge[6]. » Par cette sage réserve, il tenait les prêtres à distance et ne leur laissait aucune prise sur son gouvernement. Il contint le trop grand zèle de saint Martin à détruire les sanctuaires païens, répudia sa première femme, Severa, pour épouser l'arienne Justine, et fit décapiter un prêtre coupable d'avoir caché un proscrit : toutes choses qui n'étaient point pour plaire aux chrétiens austères et dont la dernière est une iniquité. S'il ôta aux temples païens les terres prises par les chrétiens ou plutôt par les familiers du palais et que Julien avait rendues à leurs premiers possesseurs, ce fut pour les donner, comme biens tombés



Valentinien I portant le *labarum*[5].

[1] *Testes sunt leges a me in exordio imperii mei datæ, quibus unicuique, quod animo imbibisset colendi libera facultas tributa est* (*Code Théod.*, IX, 16, 9, *anno* 371). Les manichéens seuls et les donatistes furent exclus de cette tolérance. Les premiers étaient suspects politiquement et les autres troublaient l'Afrique. Amm. Marcellin dit de Valentinien : *Inter religionum diversitates medius stetit, nec quemquam inquietavit, neque, ut hoc coleretur, imperavit aut illud* (XXX, 9). Socrate (IV, 29) parle de même.

[2] *Code Théod.*, VIII, 8, 1 ; IX, 38, 3-4. Cette permission n'est accordée qu'aux coupables de crimes peu importants.

[3] *Code Théod.*, XVI, 2, 23 ; cf. *ibid.*, XVI, 11, 1. Les clercs, ou le *presbyterium* de l'évêché, formaient le synode diocésain que l'évêque présidait. Le chapitre de l'église cathédrale remplacera plus tard le synode diocésain comme conseil nécessaire de l'évêque.

[4] *Code Théod.*, IX, 16, 7 et 9 ; Zosime, IV, 3.

[5] D. N. VALENTINIANVS. P. F. AVG. et l'empereur diadémé. Au revers, Valentinien lauré tient le *labarum*. (Médaillon d'argent.)

[6] Sozomène, VI, 7 ; Ambroise, *Ep.* 13.

en déshérence, au fisc et non point aux églises; de sorte que l'État, en fin de compte, profita seul de la double spoliation. Il renouvela les lois de Constantin qui interdisaient d'admettre à la cléricature ceux qui avaient du bien, et il adjugea au trésor public les donations et legs faits à des ecclésiastiques, estimant, comme le dira Valentinien III, qu'il leur suffisait d'être riches de piété[1]. Les pontifes païens des provinces recevaient, au contraire, d'importants priviléges, même la dignité comtale[2]. Quand il reconnut le droit d'enseigner à ceux qui joindraient au talent l'intégrité de la vie, cette suppression du décret de Julien profita à tout le monde et ne lésa personne. La défense de confier à des chrétiens la garde d'un temple et de les condamner à combattre comme gladiateurs était, pour les fidèles, une mesure de discipline intérieure; elle n'était pas plus une insulte pour les adorateurs des dieux que n'en étaient une, pour leurs adversaires, la nomination du païen Symmaque à la préfecture de Rome et celle des comtes Rumorède et Bauto, tous deux païens, à la dignité de maîtres de la milice. Des soldats s'établissent dans une synagogue; l'empereur les en chasse, parce qu'il ne convient pas qu'ils prennent logis dans une maison de prière[3]. Enfin nous avons

[1] Constitution des trois empereurs adressée, en 370, au pape Damase. (*Code Théod.*, XVI, 2, 20, et ci-dessus, p. 78.) C'est en vertu de ces lois que saint Ambroise, lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat, dut faire abandon de ses grands biens, dont il donna l'usufruit à son frère et à sa sœur, la propriété à son église. Mais son frère mourut bientôt, et sa sœur se voua à la vie religieuse; il restait donc fort riche, tout en ayant obéi à la loi, puisqu'il avait, comme évêque, à sa disposition, les biens qu'il ne possédait plus comme propriétaire. Constantin avait voulu imposer aux prêtres la pauvreté; mais, en autorisant l'Église à recevoir des legs, il prépara son immense fortune territoriale au moyen âge, et l'on voit par l'exemple de celle de Milan que cette fortune commence. (S. Ambroise, *Homélie* 21, *in I Epist. ad Cor.*, et *Homil.* 35 et 37, *in Matth.*) Saint Jean Chrysostome parle déjà de la grandeur des biens de l'Église. Quant aux clercs, saint Ambroise dit, dans sa Lettre 18, *anno* 384 : « Le legs d'une veuve chrétienne aux prêtres des idoles est légal; celui qu'elle fait aux ministres de Dieu ne l'est pas. » Cette différence s'explique. Le clergé chrétien avait, pour attirer à lui les legs et donations, des moyens que n'avait jamais possédés le clergé païen. Les empereurs du quatrième et du cinquième siècles, qui voyaient grossir si vite la fortune collective des églises, s'appliquèrent avec une rare ténacité à empêcher les clercs d'acquérir une fortune personnelle. C'eût été une cause de ruine pour les cités dont les prêtres ne supportaient point les charges (voy., ci-dessus, p. 77), et l'on a vu quelle sollicitude avait le prince pour la prospérité des villes qui lui garantissaient la rentrée intégrale de l'impôt. Mais si la loi décrétait que les clercs ne pouvaient rien recevoir, il était facile de l'éluder, et saint Jérôme nous dit : « On se joue de ses défenses par de frauduleux fidéicommis. » (*Hieronymi Opera*, t. IV, p. 260.)

[2] Une loi de l'année 371 accorda sous certaines conditions, à ceux qui possédaient le *sacerdotium provinciæ*, les priviléges des *honorati*, la dispense des *munera civilia* et la faculté d'obtenir *honorem ex comitibus; quem hi consequi solent qui fidem diligentiamque suam in administrandis rebus publicis approbarent* (*Code Théod.*, XII, 1, 75, et le commentaire de Godefroy *ad leg.*, t. IV, p. 451).

[3] *Code Just.*, I, 9, 4.

montré que les procès de magie, qui reparurent sous son règne, étaient l'exécution de vieilles lois républicaines[1].

Valentinien poussa si loin son ferme propos de rester en dehors des querelles cléricales, qu'il n'intervint ni dans un bruyant débat entre l'évêque arien de Milan, Auxentius « l'ange de Satan »[2], et saint Hilaire de Poitiers, l'émule d'Athanase en Occident, ni dans la compétition sanglante de deux évêques au siége de Rome.

L'intervention du peuple dans les élections épiscopales s'était conservée[3]. Le plus souvent elle était heureuse, comme dans l'élection d'Ambroise, de Synesius et de beaucoup d'autres. Quelquefois aussi elle était violente, capricieuse, ou elle se portait sur des sujets indignes qui signaient toute formule qu'on leur présentait, « l'encre ne faisant point de tache à l'âme[4] ». Grégoire de Nazianze se plaint, dans l'oraison funèbre de saint Basile, « que la grâce de Dieu soit mise aux voix d'une foule déraisonnable et d'une vile populace ». Chaque communauté, orthodoxe, arienne, semi-arienne, etc., nommant son chef, des élections multiples donnaient plusieurs évêques à une seule ville; Antioche en eut trois à la fois, et Rome posséda, en face de ses papes, une suite d'évêques donatistes et lucifériens. De là des querelles. « Damasus et Ursinus, dit Ammien Marcellin[5], se disputaient avec fureur le trône épiscopal. Le préfet de la ville, impuissant à arrêter les violences, même les meurtres commis par leurs partisans, fut réduit à se retirer dans un des faubourgs de la ville. Un jour les deux troupes se livrèrent bataille, et le lendemain on releva dans la basilique où l'on s'était battu cent trente-sept cadavres[6]. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine et de temps qu'on parvint à calmer ce peuple effaré. » Et, quoique Marcellin ne connût peut-être pas ce mot de l'Évangile : « Le Fils de l'homme est venu, non pour être

[1] *Code Théod.*, IX, 16, 7.

[2] *Satanæ angelus, vestator perditus*, etc. (Hilaire, *Contre Auxence*, passim.)

[3] Voyez Synesius, *Lettre* 123.

[4] Grégoire de Nazianze, *Oraison funèbre de son père.*

[5] XXVII, 3, et Socrate, *Hist. eccl.*, IV, 29.

[6] Cette basilique est peut-être celle de Sainte-Marie-Majeure. Le pape Damase est presque un précurseur des papes lettrés du quinzième siècle. Il chargea saint Jérôme de faire, d'après le texte hébreu, une traduction latine des Écritures, pour remplacer les versions fautives qui circulaient et dont saint Jérôme disait (*Præfatio in Evangelia ad Damasum papam*) : « Si l'on veut que les textes latins fassent autorité, qu'on me dise lesquels, car il y en a à peu près autant que d'exemplaires. » L'œuvre de saint Jérôme est devenue la Vulgate. Damase bâtit des églises, qu'il fit décorer de peintures; il exécuta des travaux de restauration dans les cimetières chrétiens (catacombes) et mit sur les tombeaux des martyrs des inscriptions en vers qu'il avait lui-même composées et que M. de Rossi a recueillies ou reconstituées.

servi, mais pour servir[1] », l'honnête historien ajoute : « Quand je considère l'éclat de cette dignité, je ne m'étonne plus de l'acharnement des compétiteurs. Celui qui l'emporte est sûr de s'enrichir par les libéralités des matrones, de traverser la ville dans un char, en éblouissant les yeux par la splendeur de son costume, et d'avoir une table mieux servie que celle des rois[2]. Ah! qu'ils seraient mieux inspirés si, comme certains de leurs collègues provinciaux, ils avaient un ordinaire frugal, l'extérieur modeste et les mœurs pures qui recommandent ceux-ci à Dieu et aux vrais fidèles! » Pour en finir avec cette guerre intestine de l'Église, il fallut les gardes, le bourreau, les supplices; Ursinus, chassé de la ville, y rentra, puis en fut encore chassé, et l'agitation dura plusieurs années. Elle aurait cessé promptement si l'empereur avait pris d'énergiques mesures. Mais ce prince, à qui ne suffisaient pas toujours les sévérités de la loi, ne voulut pas en cette circonstance faire intervenir sérieusement la puissance impériale.

Il était cependant très-préoccupé de maintenir la paix dans les cités, en y mettant la justice. Il essaya de supprimer d'étranges abus qui devaient faciliter les transactions ténébreuses : interdiction d'être, à la fois, avocat et juge dans une même cause; défense au magistrat de juger à huis clos dans l'intérieur de sa maison; il rendra son arrêt

[1] *Matth.*, XX, 25.

[2] Ces paroles d'Amm. Marcellin, qui séjourna longtemps à Rome, sont confirmées par le propos que saint Jérôme (*Lettre* 6, éd. Migne, t. I, p. 415, ou *Lettre* 24 de l'édition d'Érasme) rapporte du païen Prétextat au pape Damase : « Fais-moi évêque de Rome et je me ferai chrétien. » Ailleurs il écrit à propos du clergé de Rome : « J'ai honte de le dire, mais il y a des hommes qui recherchent le sacerdoce et le diaconat pour voir plus librement les femmes, *ut licentius mulieres videant*, et qui disputent de faste avec les consuls, les gouverneurs et les généraux d'armée. La parure est tout leur soin ; leurs cheveux sont bouclés avec le fer ; leurs doigts brillent du feu des diamants.... Vous croiriez voir de jeunes époux plutôt que des prêtres. » Cf. S. Jérôme, *in Michæum*, 20, et *Lettre* 84 à Eustochia ; Grégoire de Nazianze, *Disc.* XXXII ; Sulpice Sévère, *Dial.* I : .... *qui ante pedibus aut asello ire consueverat, spumante equo invehitur ;* Salvien, *Contre l'avarice*, liv. I, où il montre l'Église « affaiblie par sa fécondité, diminuée par son accroissement et *quasi viribus minus valida*. Saint Augustin (*Lettre* 148) reconnaît *nihil esse in hoc tempore.... lætius, hominibus acceptabilius, episcopi, aut presbyteri, aut diaconi officio, si perfunctorie atque adulatorie res agatur ;* et Fleury, *Mœurs des chrétiens*, chap. 48, ajoute : « Rien n'est plus commun, dans le quatrième et le cinquième siècle, que ces sortes de suscriptions : *Au Seigneur le très-saint, très-pieux et vénérable N. évêque.* Il était ordinaire de se prosterner devant eux et de leur baiser les pieds. » C'était au représentant de Dieu que s'adressaient ces hommages, mais celui qui était ainsi honoré n'en concevait-il pas un orgueil qui réagissait sur sa conduite politique et lui soufflait un esprit de domination ? *Recidisse jam sacerdotii dignitatem ad regnandi cupiditatem apparet, ab humilitate ad superbiam*, disait encore un disciple de saint Jean Chrysostome, saint Isidore de Péluse, *Lettres*, V, 21. Par leurs conséquences sociales et politiques, ces travers relèvent de la justice de l'histoire.

dans la salle d'audience, après débat public et toutes portes ouvertes. Le malheur des temps avait interrompu ou fait tomber en désuétude sur plusieurs points la vieille institution des assemblées provinciales;



Mosaïque de Sainte-Marie-Majeure à Rome[1].

il les rétablit, précisa leurs droits et autorisa leurs députés à se servir de la poste publique lorsqu'ils apporteraient à la cour les

[1] Cette mosaïque, qui est du cinquième siècle (pontificat de Sixte III), représente Josué implorant le Dieu d'Israël pendant que ses soldats, vêtus en légionnaires romains, combattent devant une ville fortifiée. Si la bataille dont parle A. Marcellin a eu lieu dans Sainte-Marie-Majeure, ce fut une imprudence de rappeler ce triste souvenir par des images de combat.

doléances de leurs commettants[1]. Ses successeurs s'efforcèrent aussi de ranimer la vie publique dans les provinces : Théodose à lui seul publia cinq constitutions sur ce sujet. L'édit fameux d'Honorius, en 418, sera comme le suprême appel du prince aux sujets qu'une administration malfaisante ne savait défendre ni de l'ennemi ni de la misère.

Valentinien marqua plus encore sa sollicitude pour les intérêts des cités, en créant dans chaque ville une fonction nouvelle dont le titulaire, *defensor civitatis*, qui s'appela aussi *patronus plebis*[2], eut la charge de protéger les faibles et d'arrêter les abus en les signalant au préfet du prétoire. Il sera, disent les constitutions, un père pour la plèbe, le défenseur de l'innocent, le patron de la population paisible de la ville et des champs. Il les protégera contre l'insolence des fonctionnaires, les insultes des juges, les surcharges d'impôts, les exactions de toute sorte. Les pauvres sont ses enfants, *liberorum loco tueri debet*. Pour garantir son indépendance, l'empereur décida que le *defensor*, dont les pouvoirs dureraient cinq ans[3], serait choisi en dehors de la curie et de l'administration d'État, parmi les personnages sortis de charge, afin qu'il n'eût ni collègues à satisfaire ni chefs à subir, sauf le préfet du prétoire qui pouvait casser son élection[4].

La nouvelle charge était peut-être une réminiscence de fonctions très-anciennes. Le protectorat des faibles se manifeste, sous des formes diverses, dans toute l'histoire de ce peuple pourtant si dur. Ce fut d'abord la clientèle qui nourrit les pauvres de Rome; plus tard, sous

[1] *Code Théod.*, I, 61, 9, *anno* 364; II, 10, 5; XII, 12, 3-6.

[2] *Ibid.*, XII, 12, lois 7, 9, 10, 13, et titre I, loi 148.

[3] *In defensoribus.... erit administrationis hæc forma et tempus quinquennii spatii metiendum* (*Code Just.*, I, 55, 4). Une constitution d'Honorius oblige les *principales* à rester quinze ans en fonction. (*Code Théod.*, XII, 1, 171, *anno* 409. Cf. Savigny, I, §§ 20-21.) Le principe ancien était l'élection annuelle des magistrats municipaux. La tendance à immobiliser chacun dans son emploi se marque par cette durée de cinq et de quinze ans donnée par Valentinien Ier et Honorius aux fonctions de *defensor* et de *principalis*.

[4] *Non ex decurionum seu ex cohortalium corpore, sed ex aliis idoneis personis huic officio deputentur* (*Code Just.*, I, 55, 1-4). Leur charge consistait à veiller *ut plebs omnis officiis patronorum contra potentiam defendatur injuriis* (*Code Théod.*, I, 11, 1, *anno* 364). On a dit que les deux charges de *defensor* et de *duumvir* n'avaient pu exister en même temps. Valentinien, qui créa la première en 364, mentionne la seconde en 372. (*Ibid.*, XII, 1, 77.) Les trois grandes dignités dans les municipes et colonies étaient celles des *sacerdotales*, *flamines perpetui* et *duumviri*. (*Ibid.*, XII, 5, 2, *anno* 337). Le rôle des défenseurs devint très-vite important; il le fut surtout après Justinien, qui étendit leur compétence d'abord bornée aux litiges ne dépassant pas 50 *aurei* jusqu'aux procès où le différend portait sur 300 sous d'or. (*Nov. Just.*, XV, 3, § 2. Voy. au *Code Théod.*, I, 29, dans l'édition d'Hænel, plus complète que celle de Godefroy, le titre de *Defens. civit.*, et le commentaire de Godefroy à ce titre, t. I, p. 67 et suiv.)

la république et dans le haut empire, le patronage des grands qui assura aux sujets des défenseurs de leurs intérêts auprès du sénat et du prince ; à l'époque antonine, le *syndicus* (σύνδικος, ἔκδικος), dont l'existence est constatée en plusieurs villes d'Italie, d'Asie et d'Afrique. « Si quelqu'un, dit Hadrien dans un décret adressé aux Athéniens, a des reproches à faire à moi ou au proconsul, que le peuple nomme un syndicus[2]. » Cet avocat de la cité n'était ni le *patronus* des anciens jours ni le *defensor* des temps nouveaux ; mais il représentait l'idée qui avait fait donner aux assemblées provinciales le droit de porter leurs plaintes à l'empereur, et qui se continuait, à travers les siècles, avec une singulière et honorable ténacité.



Valentinien et Rome[1].

L'institution du *defensor civitatis* n'était pas à l'éloge des fonctionnaires impériaux dont A. Marcellin montre à chaque page les méfaits, et elle dut singulièrement leur déplaire, car c'était un surveillant que Valentinien plaçait en face de l'agent du fisc, du répartiteur des contributions et du juge « qui aime à juger dans l'ombre », mais auprès duquel le *defensor* aura toujours libre accès[3]. En investissant un laïque de ce patronage des pauvres, l'empereur s'était peut-être proposé de soustraire à l'influence de l'Église la plèbe qui avait été sa première conquête. Si cette politique fut la sienne, ses successeurs ne la suivirent pas. Lorsque Honorius, en 409, appela tout le clergé de la ville à faire l'élection, concurremment avec les notables, il mit la nouvelle magistrature dans la dépendance des évêques.

Tous les administrateurs n'étaient pas des concussionnaires ou des meurtriers, comme on en voit tant dans les récits d'Ammien Marcellin. Pretextatus et Olybrius, tous deux préfets de Rome, provoquèrent sans doute les règlements qu'on lit en deux constitutions qui leur furent adressées. La première organisait le service médical pour les pauvres

[1] D. N. VALENTINIANUS P. F. AVG. et le buste diadémé de l'empereur vêtu du paludamentum. Au revers, VRBS ROMA. Rome casquée, assise à gauche, tenant de la main droite un globe surmonté d'une Victoire et, dans la main gauche, une haste renversée. (Grand bronze.)

[2] ἐὰν δὲ ἐκκαλέσηταί τις ἢ ἐμὲ ἢ τὸν ἀνθύπατον, χειροτονείτω συνδίκους ὁ δῆμος (*C. I. G.*, 355). Cf. Pline, *Lettres*, livre X, *passim*. Alexandre Sévère avait aussi donné un *defensor* aux corporations qu'il avait formées. Voyez *Hist. des Romains*, t. VI, p. 291.

[3] ....*Ingrediendi, cum voles, ad judicem liberam habeas facultatem* (*Code Just.*, I, 55, 4).

dans les quatorze régions de Rome[1]; la seconde concernait la police des écoles de cette ville. Les étudiants, dit la dernière, doivent être munis d'une permission du magistrat de leur province ; à leur arrivée, ils feront enregistrer, aux bureaux du cens, le nom de leur pays, celui de leur famille, leur genre d'études et l'adresse de leur logement à Rome, afin que l'on puisse s'assurer s'ils font bien ce qu'ils ont déclaré vouloir faire, s'ils se conduisent honnêtement, évitent les sociétés dangereuses, n'aiment pas trop les spectacles et les festins. Ceux qui se conduiront mal seront publiquement battus de verges, chassés de la ville et renvoyés dans leur province. Les étudiants qui se livreront avec soin à leurs travaux pourront rester à Rome jusqu'à vingt ans; les négligents seront renvoyés dans leur pays. Chaque mois le préfet de la ville adressera aux magistrats provinciaux un rapport sur les élèves de leur province, et chaque année, à l'empereur, une notice individuelle sur les élèves les plus distingués, afin que le prince puisse choisir parmi eux les sujets propres aux divers emplois[3]. Voilà des règlements scolaires dont quelques-uns, sauf les verges, nous seraient utiles.


Valentinien I[2].

Il est temps que nous parlions de ce qui fut le grand souci de Valentinien, la défense de l'empire. Julien mort, les Barbares avaient secoué la crainte qu'il inspirait. « En cette année 365, dit Ammien Marcellin, la trompette résonna d'un bout à l'autre du monde romain.

[1] *Code Théod.*, XIII, 3, 8. L'usage d'assurer aux pauvres des villes, *tenuioribus*, l'assistance d'un médecin ἄνευ μισθοῦ καὶ συγγραφῆς était ancien. (Voy. *Hist. des Romains*, t. V, p. 425 et n. 4.) Quand une des quatorze places devenait vacante, il y était pourvu sur la désignation des treize médecins restant.

[2] Pierre gravée, cristal de roche de 25 millimètres de hauteur sur 20 de largeur. (Cabinet de France, n° 2107.) Malgré l'inscription : CN. POMPEIUS MAGNUS mise sur la monture, cette intaille rappelle si bien les médaillons d'or de Valentinien I que M. Chabouillet n'hésite pas à reconnaître ce prince dans le personnage représenté sur notre pierre.

[3] *Code Théod.*, XIV, 9, 1. Saint Augustin (*Conf.*, VI, 8) trouve que les écoles de Rome étaient beaucoup mieux réglées que celles de Carthage. Voyez au *Code Théodosien*, XIV, 9, 3, *anno* 425, la réorganisation de l'école de Constantinople. Celle de Rome fut sans doute l'objet d'une constitution analogue. Pour la même année, le *Code Théodosien*, VI, 21, contient une loi relative aux professeurs de Rome qui méritent la dignité comtale.

Toutes nos frontières furent assaillies : la Gaule et la Rhétie par les Alamans ; les deux Pannonies par les Quades et les Sarmates ; la Bretagne par les Pictes, les Saxons et les Scots. Les Gétules et les Maures couraient çà et là en Afrique ; les Goths dans la Thrace, et Sapor



Une salle du palais impérial à Lutèce. Etat actuel. (Voy., ci-dessus, p. 265.)

cherchait à mettre l'Arménie en sa puissance; » enfin, dans l'Orient, Procope essayait de faire une révolution.

Valentinien laissa Valens se tirer seul d'embarras : son lieutenant dans l'*Illyricum* se borna à empêcher la révolte de gagner l'Occident; et lui-même, en octobre 365, quitta Milan pour Lutèce, Reims et Trèves, les trois capitales de la Gaule du Nord, où il passa dix années à défendre et à fortifier ses frontières. Le grand effort de la Germanie contre l'empire se faisait alors par le sud-ouest, où accouraient tous ceux qui cherchaient aventure et butin[1]. Les *Terres Décumates* (Bade et Würtenberg)[2] avaient été jadis comme un coin enfoncé par Rome

[1] .... *immanis natio.... varietate casuum imminuta, ita sæpius adolescit ut.... æstimetur intacta* (A. Marcellin, XXVIII, 5).

[2] Voyez, *Hist. des Romains*, t. VI, p. 355, la carte des lignes de défense des Terres Décumates.

au cœur de la Germanie; le Schwarzwald était à présent une forteresse d'où les Barbares s'élançaient incessamment sur la Gaule. Les



MOGUNTIACUM, CASTELLUM et le pont sur le Rhin[1].

Alamans, mécontents qu'on leur eût envoyé cette année de moins riches présents que d'habitude, les avaient rejetés avec mépris et avaient cherché un dédommagement dans le pillage des provinces rhénanes. Ils en furent d'abord aisément chassés. Mais, durant l'hiver de 366, ils passèrent le Rhin sur la glace et surprirent les troupes cantonnées dans les deux Germanies, qui, dans un combat livré non loin de Besançon, perdirent une enseigne et leur chef, le Franc Charietto Valentinien enleva leurs armes à ceux qui avaient fui et menaça de les



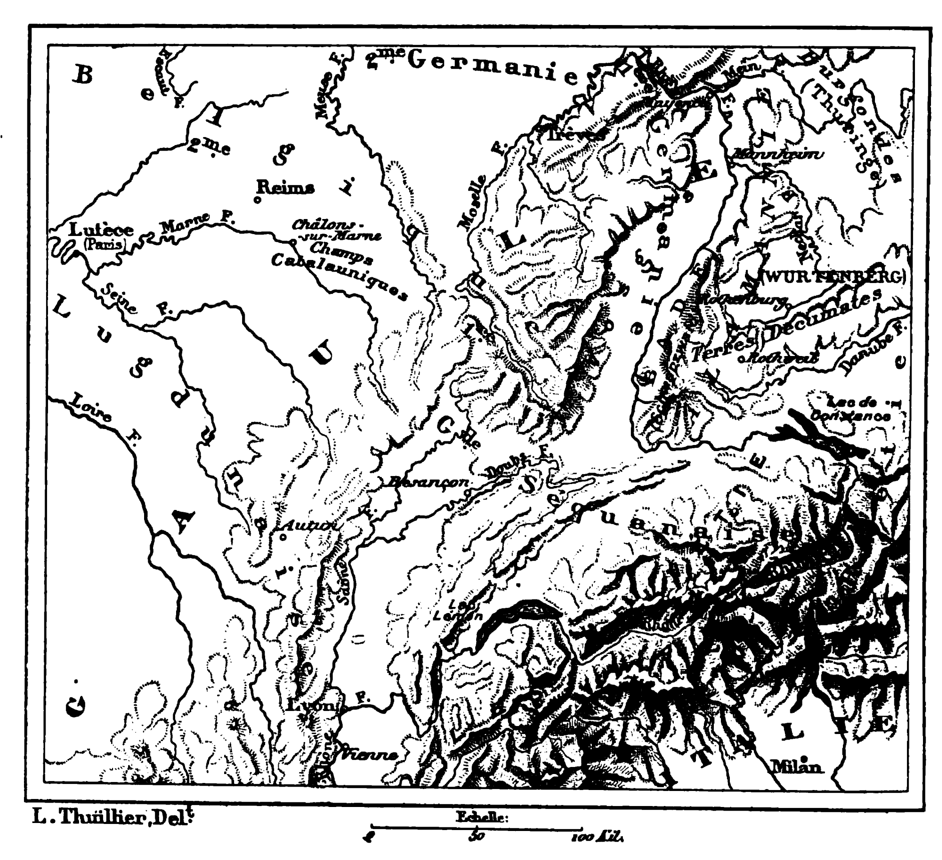
Valentinien, restaurateur de l'empire[2].

[1] Grand médaillon de plomb du temps de Valentinien I, trouvé dans la Saône et montrant les fortifications qui couvraient les deux rives du Rhin à Mayence et à Cassel. (Cabinet de France.)

[2] L'empereur, debout, tient un étendard et une Victoire sur un globe. (Grand bronze. Cohen, t. VI, pl. XIII, n° 58.)

[3] .... *Charietto tunc per utramque Germaniam comes* (A. Marcellin, XXVII, 1). Un autre Germain, Dagalaïf, envoyé de Paris pour réparer ce désastre, fut consul en 366. Balcobaud avait, à la bataille de Châlons-sur-Marne, un commandement important.

vendre comme esclaves. Ils supplièrent le prince de mettre leur courage à une nouvelle épreuve, et, dans la seconde campagne, habilement conduite par le maître de la cavalerie, Jovinus, les Alamans qui avaient pénétré jusqu'à Châlons-sur-Marne furent écrasés. La bataille dura tout un jour d'été; et six mille morts, quatre mille blessés du



Carte pour la guerre de Valentinien contre les Francs et les Alamans.

côté des Barbares, douze cents morts et deux cents blessés du côté des Romains, couvrirent les champs Catalauniques, où se fera plus tard une bien autre hécatombe. Ces chiffres et l'acharnement de la lutte montrent que le jour de l'invasion définitive approche. La nouvelle de cette victoire arriva à Lutèce au moment où des messagers apportaient à Valentinien la tête de Procope : sinistre hommage de l'empereur d'Orient à son frère (367).

A la bataille de Châlons, un roi avait été pris[1] : les soldats le pendirent; Valentinien leur en fit des reproches, probablement peu sin-

[1] Viticab, fils de ce Vadomar que Julien avait fait enlever (voy. p. 320, note 3).

cères, car dans le même temps un traître, gagné à prix d'argent, assassina en Germanie un autre chef, le principal instigateur de ces incursions. Mais les Barbares ne comptaient pas leurs morts. Ils recommencèrent presque aussitôt à insulter le territoire romain. Profitant d'une fête chrétienne qui avait éloigné la population des portes et des murailles, ils surprirent Mayence et en emmenèrent une quantité de captifs. Valentinien résolut de faire sentir à ces éternels pillards les maux qu'ils infligeaient aux provinces romaines. Il passa le Rhin et pénétra jusqu'à 50 milles au delà de ses rives, brûlant les maisons et les villages; les plus braves des guerriers alamans refoulés sur un plateau élevé y furent atteints et détruits (368)[1]. Après ce coup frappé au cœur du pays ennemi, Valentinien revint à Trèves, où il donna tous ses soins à consolider la ligne des défenses du fleuve et à établir sur la rive droite quelques postes avancés. Un château fort, construit vers les lieux où s'élève aujourd'hui Manheim, commanda l'entrée de la vallée du Neckar, une des grandes routes suivies par les Romains pour monter dans l'intérieur de l'Alamanie, par les Barbares pour descendre en Gaule (369). Il prit une autre précaution, celle d'interdire les mariages entre Romains et Barbares[2]. Mais ceux-ci se trouvaient partout dans l'empire; et sur les deux rives du Rhin et du Danube jusque bien loin dans l'intérieur des provinces frontières, les mœurs étaient à peu près les mêmes. La loi demeura lettre morte, et les ennemis continuèrent d'être secrètement avertis, par les compatriotes qu'ils avaient dans l'armée romaine, des desseins formés contre eux ou des bons coups qu'ils auraient à faire[3].

Cependant les Alamans restaient à craindre. Valentinien essaya de jeter sur eux les Burgondes, qui, voisins de ce peuple par le nord-est (Thuringe), étaient en querelle avec lui au sujet de salines qu'ils se disputaient. Il leur proposa de concerter une attaque contre l'ennemi commun, non pas qu'il fût décidé à faire campagne avec les Burgondes, mais dans l'espoir que, après avoir déchaîné cette guerre,

[1] A. Marcellin, XXVII, 10, et Ausone, *Mosella*, v. 421 et suiv. Le poëte, précepteur de Gratien, l'avait accompagné dans cette expédition. Le lieu de l'action se place entre Rothwell et Rothenburg. Ce furent les *Gentiles* qui attaquèrent, et Ammien cite pour son courage le scutaire Natuspardo, dont le nom dit l'origine. Un peu plus tard, Valentinien nomma un roi alaman, Fraomar, tribun d'un corps de ses compatriotes qui servait dans l'armée romaine. Il donna aussi des commandements à Bitharid et à Hortar, deux autres chefs alamans. Le dernier, ayant entretenu de secrètes intelligences avec ses compatriotes, fut brûlé vif. (A. Marcellin, XXIX, 4.)

[2] *Code Théod.*, III, 14, 1.

[3] .... *quæ apud nos agebantur, aliquotiens barbaris prodidisse* (A. Marcellin, XXVIII, 5).

il n'aurait qu'à contempler quelque bataille furieuse entre Germains, comme celles qui réjouissaient le cœur de Tacite. Mais quand il vit 80 000 Burgondes venir en armes lui réclamer l'assistance et les subsides promis, il ne voulut pas ranger sa petite armée à côté de si nombreux auxiliaires, ni substituer aux Alamans divisés un peuple assez uni pour mettre de telles forces sur pied. Sous différents prétextes, il retarda la concentration de ses troupes, et les Burgondes irrités rentrèrent en leur pays. Les Alamans, avertis par le danger qu'ils venaient de courir, se tinrent à peu près en repos jusqu'à la fin du règne de Valentinien. En 374, leur roi Macrian convint avec lui d'une paix qui fit du Barbare l'allié de Rome jusqu'à son dernier jour.

Des Saxons, montés sur de frêles navires dont les flancs étaient en osier, pénétrèrent en 370 par les fleuves de la Belgique dans l'intérieur de la province et détruisirent le corps qui la gardait. Une ruse que l'honnête Marcellin trouve déloyale causa leur perte; ceux qui ne tombèrent pas sous l'épée ou la lance des cataphractaires furent réservés pour les amphithéâtres. A Rome, vingt-neuf s'étranglèrent plutôt que de servir aux plaisirs du peuple.

Dans la Bretagne, les Pictes, qui cultivaient les plaines de l'Écosse, les Scots, dont les troupeaux en parcouraient les montagnes, avaient toujours été d'incommodes voisins pour les provinces romaines. Saint Jérôme accuse les derniers de cannibalisme et de mettre dans ce goût abominable une recherche odieuse de délicatesse[1]. Tant qu'un chef vigilant et brave veillait d'Eboracum sur leurs mouvements, on vivait tranquille au sud du mur d'Hadrien : les villes étaient florissantes, la terre féconde; nous avons vu Julien tirer du blé de la Bretagne pour nourrir son armée. Mais si, loin de l'œil du prince, les gouverneurs s'abandonnaient à la maladie du temps, la rapacité, et les légions ne recevaient point leur paye intégrale : les soldats déserteurs vivaient de pillage sur les grands chemins, tandis que les pirates saxons ou francs ravageaient le littoral; il en résultait que les habitants se désaffectionnaient d'un empire qui demandait beaucoup et ne donnait rien. Au milieu de cette désorganisation, l'audace des Barbares croissait. Ils couraient tout le pays jusqu'à la côte de Kent et ne craignaient pas de se mesurer avec les troupes régulières. Cet état durait, avec des

[1] *....pastorum nates et feminarum papillas solere abscindere et has solas ciborum delicia arbitrari* (S. Jérôme, *Opera*, t. II, p. 75).

intervalles de repos, depuis la grande insurrection de Carausius qui avait ouvert l'île aux Saxons et aux Francs. Constance Chlore et Constantin y avaient remis l'ordre; mais il avait fallu que Constantin II y passât, et Julien fut encore obligé d'y envoyer des troupes. En 368,



Mosaïque trouvée à Withington (Gloucestershire — Grande-Bretagne [1]).

Valentinien apprit à Trèves, où il résidait pour veiller de près sur ses avant-postes du Rhin, que les deux chefs militaires de la Bretagne étaient tués et la province à peu près perdue. Il prit d'énergiques mesures pour la recouvrer [2]. Un général habile et honnête, l'Espagnol Théodose, passa le détroit avec des forces qui lui permirent de

[1] Lysons, *Reliquiæ Britanniæ Romanæ*, tome II, pl. XIX.

[2] Sur cette guerre, voyez A. Marcellin, XXVII, 8; je ne parle point des hyperboles de Claudien, *in IIIe et IVe consulatu Honorii*, ni du panégyrique de Pacatus.

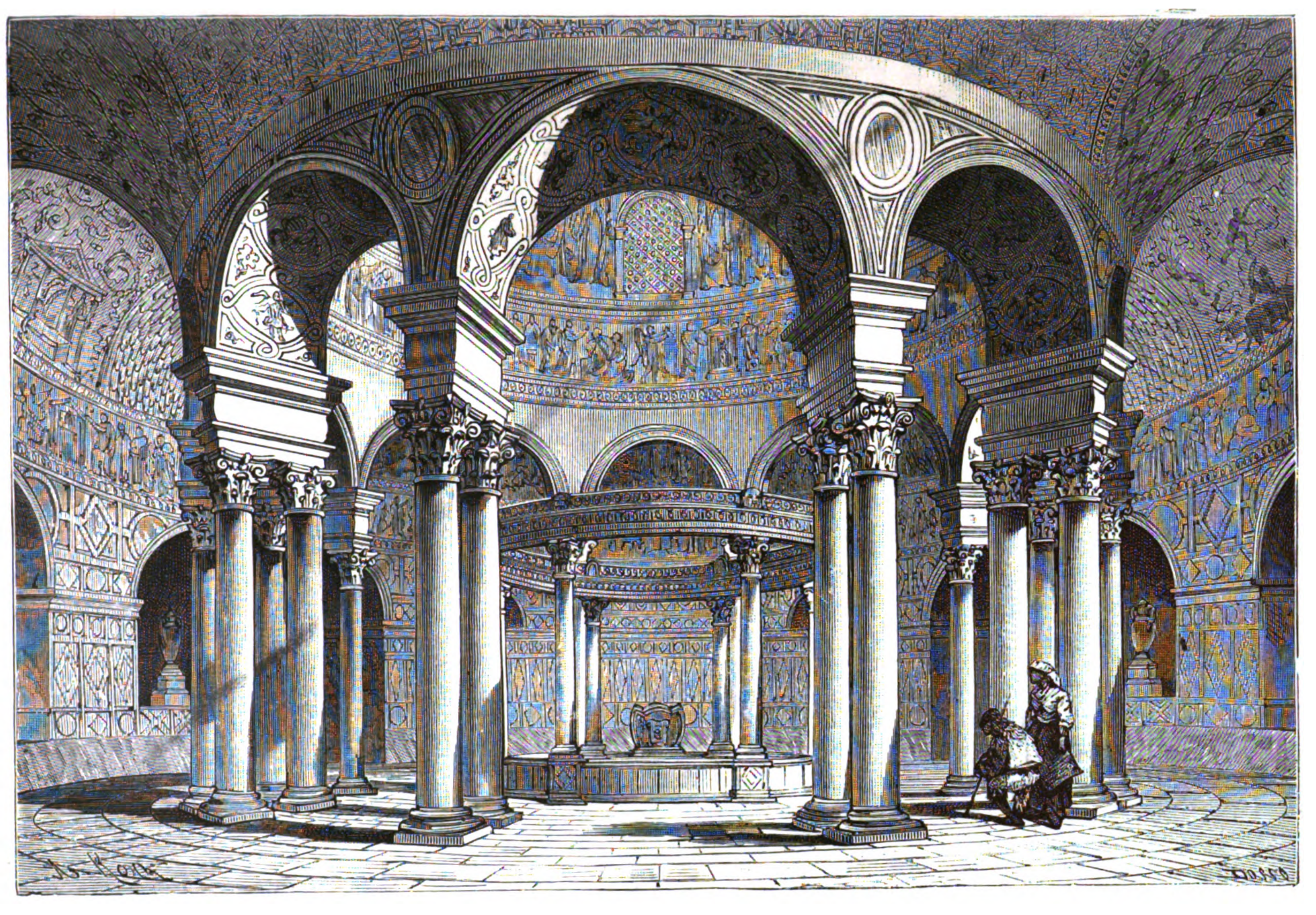
rejeter les Saxons à la mer, les Scots dans leurs montagnes, et les enseignes romaines reparurent sur le mur des Pictes (369).

Théodose, récompensé par le titre de maître de la cavalerie, devint le lieutenant nécessaire de Valentinien, qui le chargea de réprimer une dangereuse insurrection.

Les Barbares du Sud sentaient, aussi bien que ceux du Nord, le grand corps de l'empire s'affaisser, lentement, mais de continu, sous le poids de ses vices constitutionnels et des coups partis des mille points de son immense frontière. Les Gétules étaient venus piller et tuer jusque dans les faubourgs des villes de la Tripolitaine. Leptis avait été assiégée durant huit jours. L'antique assemblée, où se discutaient les intérêts communs de la province, envoya des députés à l'empereur pour se plaindre de l'incurie du gouverneur. Romanus, c'était son nom, acheta les commissaires chargés d'examiner sa conduite, et cinq des principaux notables furent exécutés comme calomniateurs (370). Tandis que les Gétules répandaient l'effroi dans l'est de la province d'Afrique, le fils d'un puissant chef maurétanien, Firmus, que Romanus avait condamné à mort, souleva son peuple pour échapper au supplice[1]. Des fonctionnaires impériaux, des chefs militaires, préfets et tribuns, des soldats recrutés dans la province, passèrent de son côté; un tribun de l'infanterie constantinienne lui mit sur la tête son collier d'or en guise de diadème et il fut proclamé roi. Julien avait été couronné ainsi; heureusement Firmus n'était pas Julien. Il prit *Icosium* (Alger), la grande ville de Césarée (Cherchêl), qu'il brûla, et un instant il put se croire maître de l'Afrique romaine en voyant la population indigène et les donatistes se rallier autour du chef national. Mais, déshabitués de la guerre, mal armés, sans discipline ni tactique, les provinciaux ne pouvaient tenir contre des troupes régulières bien conduites par un habile homme de guerre (372). Théodose, parti d'Arles sur une flotte qui portait un corps expéditionnaire, débarqua à *Igilgilis* (Djidjelli). S'inspirant de la tactique de Marius contre Jugurtha, il poursuivit Firmus jusqu'en des lieux où il semblait que le soleil d'Afrique dût être meurtrier pour des soldats

[1] L'Afrique avait eu de bonne heure des *latifundia*. Pline en avait signalé d'immenses dès le temps de Néron. Ce régime de propriété se combinant avec celui des tribus, couvrit l'Afrique de domaines impériaux ou privés aussi vastes que des territoires de cités; ceux par exemple des Lollii, des Arrii, de Matidie, de Lusius Quietus, de Firmus et plus tard de Gildon. Les grands chefs sont bien anciens dans ce pays; mais, sous les Romains, de florissantes villes faisaient équilibre à ces sortes de principautés. Cf. *Bull. de corr. Afric.*, 1882, p. 60-67 et 154.





Église et tombeau de sainte Constance. (Isabelle, *les Édifices circulaires*, pl. 35.


THE ASTOR LIBRARY
NY

tirés des cantonnements du nord de la Gaule. Avec une petite armée de 3500 hommes d'élite, leste et bien pourvue, qui renouvelait ses vivres dans les *silos* des indigènes, ou grâce à des dépôts habilement préparés, il passa partout, brûlant les villages et incendiant les récoltes dont il n'avait pas besoin. Il savait déjouer les ruses d'un ennemi sans foi et il s'appliquait à connaître les affaires intérieures des tribus, afin de pouvoir réorganiser, sous des chefs fidèles, celles qui se soumettaient. Mais, digne lieutenant du plus dur des princes de Rome, il faisait la guerre sans merci et il administrait sans complaisance : les déserteurs, les traîtres, les lâches qui avaient fui dans le combat, les employés complices des prévarications de Romanus, périssaient sous la hache ou sur le bûcher, après que la torture avait brisé leurs membres. Firmus, traqué de toutes parts, allait avoir le sort de Jugurtha livré par Bocchus. Une nuit, il profita du sommeil de ses gardes pour attacher sans bruit une corde à un clou et se pendre. Ce suicide lui épargnait les tourments que les bourreaux étaient alors très-habiles à prolonger. Igmazen, le roi des *Isaflenses*, chez lequel il avait cru trouver un asile, mit son corps sur un chameau et le conduisit à Théodose : la guerre était finie.

Pendant que ce général rendait une province à l'empire, son fils, qui fut plus tard l'empereur Théodose, en sauvait une autre. Valentinien faisait exécuter le long du Danube, jusque dans la Dacie d'Aurélien[1], des travaux pareils à ceux dont il avait garni la rive gauche du Rhin. Il voulut aussi avoir un pied dans le pays des Quades, comme il en avait pris un, sur le Neckar, dans l'Alamanie. Le roi des Quades, Gabinius, vint faire d'humbles remontrances au duc de la province Valeria, qui l'invita, avec sa suite, à un festin, et les fit tous égorger. Pour venger ce guet-apens, les Quades et leurs voisins se jetèrent sur les terres romaines, où ils faillirent enlever la fille de l'empereur Constance, Flavia Constantia, dont l'Église a fait une sainte[2] et qui, fiancée alors au fils aîné de Valentinien, était conduite à son époux. Deux légions furent défaites par les Barbares et il fallut relever en toute hâte les murailles de Sirmium. Mais le jeune Théodose, duc de Mœsie, battit en plusieurs rencontres les Sarmates, qui avaient envahi sa province, et les obligea d'implorer la paix.

[1] *Code Théod.*, XV, 1, 13.

[2] Pour plusieurs raisons qu'il est inutile d'exposer ici, je crois que cette Constance, femme du très-pieux empereur Gratien (Amm. Marcellin, XXI, 15; XXV, 7, 9; XXIX, 6) et qui mourut avant son mari sans lui laisser d'enfants, est la sainte de ce nom.

Valentinien envoya dans la Pannonie une division de troupes gauloises qu'il suivit de près. Telle était alors la vie d'un empereur romain : toujours sur la frontière et l'épée à la main, pour arrêter des Barbares qui, au contact de Rome, avaient appris d'elle quelques arts de la paix et de la guerre, qui avaient maintenant de meilleures armes, une tactique plus dangereuse, et avec lesquels il fallait compter. Naguère l'homme orgueilleux et dur qui régnait sur l'Occident n'avait pas dédaigné de se rendre sur la rive droite du Rhin pour traiter presque d'égal à égal avec un roi des Alamans. Le long du Danube, il trouva de florissantes cités à peu près détruites et les anciennes forteresses écroulées. Il franchit le fleuve près d'*Aquincum*. Tous ceux des Quades qu'il put atteindre, guerriers et vieillards, femmes et enfants, furent égorgés ; les autres, du haut des montagnes où ils s'étaient réfugiés, virent l'incendie détruire leurs villages. Frappés d'effroi, ils implorèrent humblement l'oubli du passé. L'empereur les reçut à *Bregetio*[1] avec colère, et s'emporta contre eux en si violentes paroles, qu'un vaisseau se rompit dans sa poitrine; il mourut la nuit suivante. Cette fin, digne de sa vie, ne doit pas faire oublier que, au moins pour la garde de l'empire et pour la paix religieuse, il avait bien rempli sa fonction d'empereur (17 nov. 375).

Il laissait deux fils : Gratien, dont il avait répudié la mère, Valeria Severa, et Valentinien II, né de sa seconde femme, l'impératrice Justine. En 367, durant une grave maladie, il avait conféré au premier, quoiqu'il n'eût encore que huit ans, le titre d'auguste, sans le faire passer par la première étape souveraine, celle de césar, qui, à partir de ce prince, fut supprimée[2]. A la suite de négociations et d'intrigues qui durèrent six jours et que nous ne connaissons pas, mais qui se laissent deviner, les principaux officiers du camp de *Bregetio* donnèrent le même titre à Valentinien II, en lui assignant l'Illyrie, l'Italie et l'Afrique pour domaine. Gratien allait sans doute rappeler sa mère, qui reviendrait le cœur ulcéré par sept années d'outrages et régnerait en impératrice, tandis que Justine descendrait à la condition de sujette. Celle-ci ne pouvait échapper à l'humiliation et aux périls dont elle était menacée qu'en faisant élever son fils au même rang que le fils de la répudiée, et elle était sûre de trouver des amis qui désireraient rester les maîtres d'une nouvelle

[1] Place forte sur le Danube, dans la basse Pannonie; la 5e cohorte de la *legio Ia Adjutrix* y avait ses quartiers. Ses ruines se voient près de Szony, à l'est de Comorn.

[2] D'après Idace, Gratien était né le 18 avril 359; d'après le *Chronicon Paschale*, le 28 mai.

cour et d'un prince enfant. Le plus considérable d'entre eux, celui qui eut la haute main en cette affaire, Mellobaud, le commandant en chef de l'armée du Danube[1], était son parent. Par cette élection, on risquait une guerre civile, mais les meilleures troupes de la Gaule avaient suivi Valentinien en Illyrie; l'ancien auguste accepta le nouveau, fraternellement, sans arrière-pensée, et il n'y eut de rivalité ni entre les impératrices ni entre les frères. L'histoire ne voit pour cette époque, en Occident, que deux pâles figures d'empereurs éphémères qui disparaîtront, l'un à vingt ans, l'autre à vingt-quatre.

III. — VALENS (28 MARS 364-9 AOUT 378)[2]

Pas plus que Gratien, Valens ne fut consulté sur ce partage; il était





Valens. (Médaillon d'or[3].)



Valentinien I, Valens et Valentinien II. (Revers d'un autre médaillon d'or.)

alors trop occupé en Orient pour disputer à ses neveux un titre ou une

[1] Zosime, IV, 17. Justine avait suivi son époux en Illyrie; elle se trouvait à 100 milles du camp avec son fils Valentinien et son frère Cerealis. (A. Marcellin, XXX, 10.) Outre son fils, elle avait trois filles, dont une épousera Théodose.

[2] Né vers 328, il avait trente-six ans à son avénement.

[3] Cabinet de Vienne. Arneth, *Gold- und Silbermon. des Antiken Cabinet in Wien*, pl. CXIV, 12, p. 52, et Cohen, t. VI, *Valens*, n° 10. Premier médaillon : Valens diadémé et portant le *paludamentum* lève la main droite. Second médaillon : Valentinien I nimbé, entre Valens et Valentinien II, tous trois debout, tiennent chacun un sceptre et sont appuyés sur leur bouclier; pour légende, les mots : PIETAS DDD. NNN. AUGUSTORUM. Module 14 sans le cercle. Poids du médaillon, 51^fr,78 c. sans le cercle. Sur les médaillons de grande dimension servant de récompense plutôt que de monnaie, voyez tome VI, p. 384, n. 1.

province. Son règne s'était ouvert par une révolte qui avait mis son trône en péril. Ce Procope auquel on prétend que Julien avait pensé pour l'empire s'était tenu caché tant que Jovien avait vécu. Peu de mois après l'avénement du nouveau prince, il était sorti de sa retraite et, avec quelques soldats ameutés, il avait surpris le palais durant un voyage de l'empereur en Asie (28 sept. 365). Valens n'était pas fait pour plaire. Petit, le teint noir, un œil à demi perdu, il n'avait en sa personne aucun de ces dehors de grâce ou de commandement qui charment la foule ou qui lui imposent, et l'on reconnut vite qu'il était cruel par nature, grossier par défaut d'éducation[1]; il ignorait jusqu'à la langue de ses peuples. Aussi Procope avait cru qu'un tel souverain ne serait pas difficile à abattre. Les amis de Julien avaient été dépossédés de leurs offices, même le préfet du prétoire Salluste qui avait refusé l'empire. C'étaient des mécontents tout prêts à encourager une révolte : quelques-uns ont dû aider Procope à se faire une armée. La sédition gagna rapidement toute la Thrace et les principales villes de la Bithynie. Mais cet empereur de hasard valait moins encore que son rival. Sa fortune vint échouer en Phrygie, presque sans combat, par la défection d'un de ses généraux, Alaman de naissance et que Valens avait acheté. Comme il fuyait à travers un bois avec deux de ses tribuns, ceux-ci, pour racheter leur vie, se jetèrent sur lui et l'emmenèrent garrotté à Valens, qui le fit décapiter (27 mai 366); deux fois traîtres, les tribuns eurent le même sort. Un des parents de Procope, Marcellus, simple protecteur, essaya de continuer l'entreprise à son profit : il n'y gagna qu'une mort atroce (366). Valens avait eu peur : il fut sans pitié. « Des milliers de victimes, étendues sur le chevalet, déchirées par les ongles de fer, expirèrent dans les tourments. Après les tortures, les sentences d'exil et de confiscation. Cette calamité ne s'arrêta que quand le prince et tous ceux qui l'approchaient se furent gorgés de sang et d'or[3]. »



Monnaie de Procope[2].

[1] A. Marcellin, XXXI, 14.
[2] D. N. PROCOPIVS P. F. AVG., et le buste diadémé du prince. Au revers, REPARATIO FEL. TEMP. L'empereur debout tenant la haste et appuyé sur un bouclier. (Monnaie d'or.)
[3] .... *Quamdiu principem et proximos opum satietas cepit et cædis* (A. Marcellin, XXVI, 10).

En 374, la magie et les astres donnèrent à Valens un autre compétiteur, Théodore, *notarius* ou secrétaire de l'empereur [1], à qui l'on persuada que le Destin lui réservait l'empire. A. Marcellin raconte, d'après la déposition d'un accusé, comment on contraignait le dieu à révéler l'avenir : c'était très-simple, à la portée de tout le monde et par cela même dangereux pour ceux qui étaient les maîtres du présent. « Avec des branches de laurier, dit le devin Hilarius, on construit un trépied, figurant celui de Delphes ; on le met au point central d'une chambre remplie de la fumée des parfums d'Arabie, et on le recouvre d'un plateau circulaire, formé de plusieurs métaux dont le bord porte gravées les vingt-quatre lettres de l'alphabet. Un initié vêtu et chaussé de lin, le front ceint d'une bandelette, un rameau de verveine dans la main, invoque selon les termes du formulaire la divinité qui possède la science des choses futures ; puis, au-dessus du plateau, il promène, suspendu à un cordon, un léger anneau de fil de lin que des rites mystiques ont consacré. L'anneau, en se balançant, passe successivement sur quelques-unes des lettres gravées ; on les réunit, et les mots qu'elles forment sont l'oracle attendu. » Dans tous les temps, à l'époque du cercle divinatoire ou à celle des tables tournantes, l'intervalle entre la sagesse et la folie est très-grand et la sottise humaine le remplit. Aujourd'hui nous rions de ces niaises crédulités ; dans l'empire romain, on en mourait. Dénoncé avant d'avoir rien fait pour aider le Destin à tenir ses promesses, Théodore fut décapité, et, suivant la coutume, un grand nombre de personnages de distinction, *honorati*, périrent avec lui. La guerre aux magiciens fut de nouveau déchaînée ; et comme la philosophie de ce temps n'était que de la théurgie, les philosophes furent enveloppés dans la persécution. Maximus, l'ami de Julien et son directeur de conscience, eut la tête tranchée. Valens ordonna une recherche sévère des ouvrages de magie : l'armée même fut employée à ce service. Les livres découverts étaient brûlés et, avec eux, ceux qui les possédaient. Saint Chrysostome raconte l'effroi dont il fut saisi, lorsque, ayant un jour ramassé, sur les bords de l'Oronte, un volume qu'on avait prudemment jeté au fleuve, il reconnut qu'il tenait un traité de magie. Un soldat était près de là ; le saint n'osa, devant lui, déchirer le livre ni le rejeter, mais il réussit, sans que le soldat s'en aperçût, à le cacher sous son vêtement et s'estima sauvé d'un grand péril [2].

[1] .... *secundum inter notarios adeptus jam gradum* (A. Marcellin, XXIX, 1).
[2] S. Chrysostome, *Homélie* 38, sur les *Actes des Apôtres*.

Dans la question religieuse, Valens suivit la politique de Constance. L'orthodoxie faisait des progrès en Orient. Alexandrie, où Athanase vivait encore, Césarée de Cappadoce, qui avait alors saint Basile pour évêque, en étaient les principaux foyers; plusieurs églises d'Asie venaient d'envoyer trois députés à Rome pour ménager un rapprochement entre les chrétientés d'Orient et celles d'Occident[1].

Valens, inquiet de ce mouvement, l'arrêta, en se faisant baptiser



Valens à cheval. (Revers du médaillon d'or donné page 425.)

par l'évêque arien de Constantinople. Cette déclaration publique de la foi du souverain indiqua aux politiques quelle devait être leur croyance; ils le surent mieux encore quand ils virent recommencer les exils. La persécution se fit cette fois avec des alternatives de sévérité et d'indécision qui lui ôtent la grandeur sinistre des grandes luttes de croyances[2]. C'est une histoire que nous avons déjà racontée,

[1] Ils avaient été chargés de lettres adressées à Libère, « notre frère et notre collègue ». On y lisait : « Nous vous apportons les lettres que les évêques orthodoxes d'Asie ont écrites tant à vous qu'aux autres évêques d'Italie et d'Occident. » Et Libère répondait : « Libère, évêque d'Italie, et tous les évêques d'Occident à nos très-chers frères et collègues.... Les évêques d'Orient sont à présent d'accord avec les évêques orthodoxes d'Occident. » Ces lettres, où le concile de Rimini était condamné et le symbole de Nicée présenté comme la règle unique de la foi, établissaient la *communion*, c'est-à-dire, la communauté de croyance entre les églises qui les avaient échangées. C'était un très-ancien et très-utile usage. Cf. Socrate, IV, 12.

[2] Sur cette persécution, voyez le IV[e] livre de Socrate. Une constitution de 365 (*Code Théod.*,

au règne de Constance, et il nous répugne d'y revenir. Il nous faudrait parler encore des troubles dans les églises, des compétitions entre les évêques, des élections achetées ou enlevées par une émeute, des pasteurs indignes « qui brocantaient la parole de Dieu[1] », et faisaient des ordinations à prix d'argent. Saint Basile écrit : « Les évêques renonceront-ils à leur méchanceté? Personne ne le sait, excepté Dieu.... Ici tout est rempli de douleur[2]. » Lui-même, afin d'assurer les revenus de sa manse épiscopale, source, il est vrai, de soulagements pour les pauvres, rompait avec Grégoire de Nazianze une amitié de trente ans; et celui-ci disait : « Aujourd'hui, c'est l'intrigue qui mène à l'épiscopat[3]. » Quelque large que l'on fasse la part d'exagération habituelle aux sermonnaires, il restera, dans ces accusations, assez de vérité pour que l'histoire n'ait pas le droit de cacher des misères qui furent un des éléments de la situation politique[4], et qui expliquent, sans les justifier, les violences des princes. Au sujet de la politique religieuse de Valens, nous ne citerons que deux faits qui montrent comme son esprit allait de l'emportement à la faiblesse, ce qui est la pire conduite pour un gouvernement. Athanase, chassé pour la cinquième fois d'Alexandrie, dut se cacher durant quatre mois dans un tombeau; après avoir infligé ce supplice inutile au glorieux vieillard, Valens l'autorisa à rentrer dans son église métropolitaine, où il trouva, en 373, par une fin tranquille, le repos qu'il n'avait jamais connu. Saint Basile, menacé de mort dans sa ville archiépiscopale de Césarée, tint tête au préfet du prétoire, même à Valens, qui eut peur d'un soulèvement de la population et lui laissa son évêque. Avec cet empereur, tout était petit, même le mal.

Themistius prétend qu'il diminua les impôts d'un quart[5]! Nous croyons que certaines atténuations fiscales, probablement temporaires, ont été grossies par l'orateur officiel de manière à devenir, dans son

XII, 1, 63) appelle les moines *ignaviæ sectatores* et ordonne au comte d'Orient de les ramener dans leurs curies pour qu'ils en subissent les charges, *munia*. Une loi de 364 (*ibid.*, IX, 16, 7) défendit les sacrifices nocturnes. Sur les représentations de Prætextatus, proconsul d'Achaïe, Valens fit une exception pour les mystères d'Éleusis qui se célébraient la nuit. (Zosime, IV, 3.)

[1] Καπηλεύοντες (Basile, *Lettre* 103).

[2] *Lettres* 48, 53 et 57.

[3] Grégoire de Nazianze, I, p. 335, éd. Billy. Voyez ci-dessus, p. 419 et n. 3.

[4] Avec son âme élevée et sa tendresse de cœur pour les pauvres, Basile avait la maladie du temps : il était irascible. On le trouve en guerre avec son oncle, avec presque tous les évêques du Pont, et l'on verra plus loin comme il traitait le pape. Grégoire de Nazianze n'était pas plus modéré. Ces hommes avaient un idéal très-élevé et ils s'emportaient en récriminations d'autant plus vives qu'ils ne trouvaient pas cet idéal réalisé autour d'eux. Voyez ci-dessus, p. 324 et suiv.

[5] Themistius, *VIIIe Discours*.

imagination surchauffée par la rhétorique, un dégrèvement qu'un empereur de ce temps ne pouvait accorder.

Sur les corps d'où la vie se retire pullulent les insectes malfaisants qui activent l'œuvre de destruction. L'Afrique, l'Italie, la Gaule, la Bretagne, avaient été désolées par des bandits, en même temps que par les Barbares : la Pannonie, la Dacie d'Aurélien, l'avaient été par les Quades, les Sarmates; et l'on verra bientôt que les tribus gothiques ne quittaient point la Thrace. L'Asie n'était pas en meilleure condition : les Isauriens ravageaient les provinces limitrophes de leurs montagnes. D'audacieux voleurs répandaient la terreur en Syrie, les Sarrasins dans la Palestine et la Phénicie, les Blemmyes sur les confins de l'Égypte. Saint Basile écrivait en 373 que, de la Cappadoce aux rives du Bosphore, tout était plein d'ennemis; Rome même était comme assiégée par les voleurs, et Symmaque n'osait en sortir pour se rendre dans son domaine de Campanie. « Il semblait, dit A. Marcellin, que les furies eussent organisé un brigandage universel. » Contre ces indignes ennemis, l'armée épuisait ce qui lui restait de force[1].

Avec un tel désordre à l'intérieur, la guerre allait mal au dehors. Jovien avait fait comprendre dans le traité de 363 l'Arménien Arsace, l'allié et, à certains égards, le vassal de Julien, mais en s'engageant à ne le point secourir si, plus tard, les hostilités éclataient entre lui et les Perses. C'était livrer l'Arménie aux intrigues et aux armes de Sapor. Les intrigues commencèrent de bonne heure et donnèrent, dès l'année 364, des inquiétudes à Valens. Mais le Persan hésitait à engager sa cavalerie dans ces montagnes; il préférait la ruse : elle réussit. Arsace, attiré à un festin, fut saisi, chargé de chaînes d'argent, puis mis à mort. L'Arménie n'était pas aussi facile à prendre que son roi. Sapor employa un autre moyen : il fit arriver au gouvernement de ce pays deux nobles Arméniens qui devaient tenir le royaume dans son alliance; l'Ibérie eut le même sort. Valens essaya d'arrêter ces progrès de la Perse. Il n'était pas un bouillant soldat, et Sapor, depuis soixante-trois ans sur le trône, avait usé son ardeur guerrière en d'innombrables expéditions. Aussi les deux empires ne se heurtèrent pas cette fois d'un choc vigoureux : on dirait deux

.... *adjumento militari marcente* (XXXII, 9). Sur la valeur des soldats romains de ce temps, voyez Zosime, IV, 40. Dans A. Marcellin (XXX, 1) une légion fuit devant une petite troupe de cavaliers arméniens qui pourtant n'avaient fait que montrer la résolution de combattre. D'autres refusent de quitter l'abri d'une forteresse pour repousser des pillards; leur chef ne parvient à en entraîner quelques-uns qu'en se jetant seul au milieu des ennemis. (Zosime, IV, 40.)



vieillards épuisés qui luttent faiblement par un reste d'habitude. Le comte Trajan et un ancien roi des Alamans, Vadomar, devenu général romain, remportèrent quelque avantage, en 373, sur un corps ennemi; après ce coup modestement frappé, une trêve suspendit ces hostilités sans éclat. Les troubles qui suivront la mort de Sapor, en 380, compliqués d'une guerre sur la frontière orientale, feront désirer aux Persans la paix avec l'empire, et un ambassadeur viendra la demander



Grand médaillon d'or de Valens[1]. (Cabinet de Vienne.)

à Théodose en lui offrant les riches présents de son maître : étoffes de soie, pierres précieuses, éléphants des Indes, etc.[2].

La veuve d'Arsace, fille de ce préfet Ablavius qui avait péri dans le grand massacre de 337, avait un fils du nom de Para. Le jeune prince, réfugié sur les terres de l'empire, parvint à recouvrer le royaume de son père, mais fut contraint de pratiquer la politique imposée aux rois d'Arménie par leur situation, celle qui ménageait tout à la fois la Perse et l'empire. Valens, trouvant que l'Arménien penchait trop du

[1] Valens diadémé. Ce médaillon, qui pèse 407 grammes avec la bélière, a dû servir de décoration portée sur la poitrine, comme on a vu, page 247, Julien forcé de porter l'image de Constance. (Cohen, t. VI, pl. 14.)

[2] Cette ambassade arrivera à Constantinople en 384, envoyée par Sapor III, fils de Sapor II et successeur d'Ardeschir, qui régna moins de quatre ans et fut peut-être précipité du trône.

premier côté, l'invita, par d'affectueux messages, à se rendre près de lui, à Tarse; et quand il l'y tint, il voulut le retenir captif. Averti à temps, Para réussit à s'enfuir. Mais, avec une confiance qui n'est pas ordinaire aux princes asiatiques, il avait à peine échappé à ce guet-apens qu'il se laissa prendre à un autre, en acceptant une invitatio du comte Trajan. Le festin était somptueux; une musique militaire emplissait la salle de sons joyeux et les coupes circulaient avec les gais propos, lorsque, sur un signe du comte, un Barbare, gagé pour l'assassinat, entre, se précipite sur le jeune roi et le tue (374)[1].

Valentinien avait agi de même avec un chef alaman; le gouverneur de la Pannonie avec le roi des Quades. Tous ces hommes, malgré leur zèle chrétien[2], étaient sans foi, et la moralité de ce temps tombait bien bas.

La guerre contre les Goths empêcha Valens de tirer parti de ce crime, qui ne profita qu'aux Perses.

L'invasion germanique, arrêtée par César, Auguste et les Antonins, avait été au troisième siècle sur le point de réussir. Les vaillants princes qui succédèrent aux Trente Tyrans la firent reculer, et, durant un siècle, elle parut impuissante. A l'ouest, les Alamans et les Francs affaiblis par les nombreuses expéditions dirigées contre eux, avaient encore perdu beaucoup de leurs guerriers, attirés comme soldats dans l'armée romaine, ou établis comme colons dans les provinces dépeuplées. De ce côté, l'invasion semblait donc contenue, quoique l'empire eût abandonné deux positions importantes : aux Alamans les Terres Décumates; aux Francs la Toxandrie. Mais des peuples venus du Nord avaient accumulé derrière le Danube et l'Euxin des forces redoutables. Le plus puissant d'entre eux, celui des Goths, dominait des rives du Don à la Transylvanie ; il se divisait en Ostrogoths ou habitants de la steppe (*Grutunges*), à l'est, et en Visigoths, ou habitants des bois (*Tervinges*), à l'ouest, dans les immenses forêts et les riches plaines qui descendent des Carpathes au Danube.

Depuis leur désastreuse expédition de 270[3], surtout après qu'Aurélien leur eut abandonné la Dacie, ces tribus guerrières avaient à peu près renoncé à leurs courses au sud du Danube et en Asie Mineure. Leurs relations avec l'empire, facilitées par le voisinage et par le

[1] .... *Exquisitæ cuppediæ et ædes amplæ nervorum et articulato flatilique sonitu resultarent, jam vino incalescente*.... (A. Marcellin, XXX, 1).

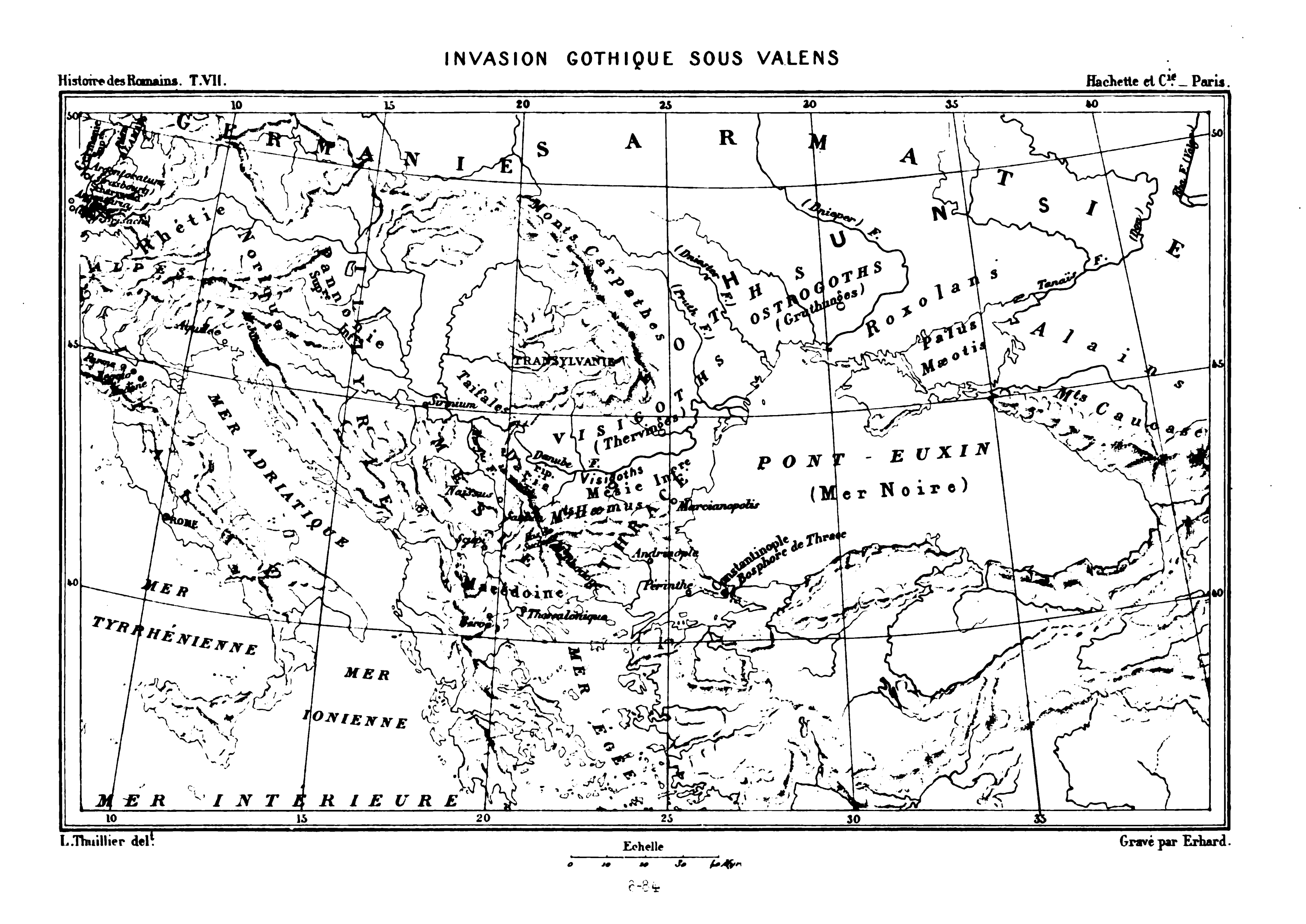
[2] La piété de ce comte Trajan est très-vantée par les écrivains ecclésiastiques du temps; il était en correspondance avec saint Basile.

[3] *Hist. des Romains*, t. VI, p. 367.



INVASION GOTHIQUE SOUS VALENS

Hachette et Cie _ Paris.



L. Thuillier delt.
Gravé par Erhard.

Echelle

0 10 20 30 40 Myr

6-84


THE ASTOR LIBRARY
NY

christianisme qui s'était propagé parmi eux, les avaient fait sortir de la barbarie sans les amener encore à la civilisation[1]. Ils avaient fourni des auxiliaires à Galère contre les Perses, à Constantin contre Licinius, et l'empire entretenait à sa solde, sous le nom de fédérés, un corps de 40000 Goths que les princes s'appliquèrent à tenir au complet[2]. Soit fidélité aux traités, soit plutôt crainte de l'empire, qui, depuis Claude le Gothique, avait été presque toujours tenu par des mains viriles, les Goths avaient tourné leur ardeur guerrière contre leurs voisins barbares, et les commencements de culture qu'ils avaient reçus, un certain esprit de discipline qui leur faisait accepter des chefs commandant au peuple entier, leur avaient assuré de continuels succès. Au roi des Ostrogoths, Hermanarich, de la famille vénérée des Amales, obéissaient de nombreuses peuplades scythiques et germaines.

Les Visigoths, sous leur chef Athanaric, s'étendaient depuis le Dniester jusqu'au milieu de l'ancienne Dacie. Quelques-uns de leurs guerriers profitèrent du désarroi causé par la mort de Julien et par celle de son successeur pour se hasarder dans la Thrace; Procope en attira 3000 à son service[3]. Sur le refus d'Athanaric d'accorder aucune réparation, Valens passa deux fois le Danube et fit le dégât sur les terres de la rive gauche; il avait promis une gratification pour chaque tête de Goth qui lui serait apportée (367-369). Fatigués de ces courses qui ruinaient leurs cultures et de cette guerre qui interrompait leur commerce avec l'empire, les Visigoths demandèrent la paix. Elle fut conclue dans une entrevue qu'eurent Valens et Athanaric sur des navires ancrés au milieu du Danube, parce que le Goth, défiant, s'était refusé à passer sur la rive droite. Il prétendait avoir fait à son père le serment de ne jamais mettre le pied sur

[1] Wulfila, ou Ulphilas (311-381), que l'on considère comme le premier évêque des Goths, traduisit toute la Bible, moins le livre des Rois, dans la langue de son peuple. C'était la première fois que cette langue était *écrite*. L'évangélisation, sinon commencée, du moins activement poursuivie, de la nation gothique, la traduction de la Bible et l'invention des lettres nécessaires pour rendre les sons de cet idiome, témoignent que Wulfila fut un homme supérieur. Philostorge (II, 5) fait de Wulfila le fils d'un captif cappadocien, emmené par les Goths et demeuré au milieu d'eux. Le principal chef des Visigoths, Fritigern, semble avoir été favorable aux chrétiens (Socrate, IV, 33), tandis que son rival Athanaric leur était contraire et les persécuta. — Sur le rayonnement de la civilisation romaine parmi les Barbares, voy. ci-dessus, p. 301, n. 1. Mais il faut rejeter l'opinion que la mythologie des Germains les prédisposait à embrasser le christianisme. Odin et Thor n'ont rien de commun avec Jésus, et les joies de la Walhalla, les banquets et les combats sans fin, sont en complète opposition avec la conception ascétique que les chrétiens se faisaient de la vie ici-bas et outre-tombe.

[2] Jordanès, *Hist. des Goths*, 21.

[3] C'est le chiffre d'Ammien Marcellin; Zosime (IV, 7) dit 10 000.

une terre romaine. L'empereur lui continua sa pension, mais supprima celle des autres chefs, et il n'autorisa le commerce, fait auparavant sur toute la ligne des frontières, que dans deux villes riveraines du Danube [1]. « Ce fut une grande nouveauté, dit Themistius, de voir les Romains accorder la paix et non l'acheter [2] » (369).

Durant plusieurs années, la paix régna le long du Danube, mais de grands événements s'accomplissaient au cœur de la Scythie. Les plaines de la haute Asie, où des tourbillons de sable effacent de temps à autre toute culture, comblent ou détournent le lit des fleuves et ensevelissent les cités, ont aussi des avalanches d'hommes [3] qui formées lentement, loin des regards du monde civilisé, se précipitent sur lui à certains moments, pour le détruire. Les Huns furent un de ces cyclones dévastateurs. Les anciens ne les connaissaient pas, et on les disait nés au désert du commerce des démons et des sorcières. Ils paraissent avoir été d'origine mongole ou finnoise. Au dire d'Ammien Marcellin, qui peut-être en a vu, leur extérieur était repoussant. « Un corps trapu, une grosse tête percée de petits yeux, le visage sans barbe tailladé dès l'enfance et couvert de cicatrices hideuses, font d'eux, disait-il, des animaux à deux pieds plutôt que des hommes ; ils vivent à cheval et se nourrissent de racines crues et de viande mortifiée sous leur selle. La femme, les enfants, suivent dans un chariot qui porte les misérables provisions du ménage. Dans le combat, ils chargent l'ennemi en poussant d'effroyables clameurs, et fuient, puis reviennent avec la rapidité de l'éclair. Leurs traits armés d'un os effilé frappent de loin et à coup sûr ; de près, ils lancent sur l'adversaire une courroie, le *lasso*, qui paralyse ses mouvements. Ils n'adorent rien, ne croient à rien, et désirent ardemment de l'or. » Ces derniers mots de l'historien étonneraient, si l'on ne savait combien, même dans les steppes désolés et dans la vie nomade, le Barbare est attiré par l'éclat du métal fauve. Mais ce que l'on voit bien, c'est leur amour de la destruction : Attila, plus tard leur grand chef, se vantait que l'herbe ne repoussait pas là où son cheval avait passé.

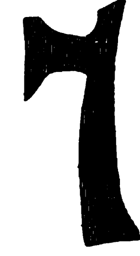
Quelle fut leur primitive demeure et quelle cause détermina leur

[1] On a vu Marc Aurèle et Commode stipuler de semblables conditions avec les Marcomans et les Quades, et Dioclétien vouloir en imposer de pareilles à Narsès. C'était un principe de la politiq

[2] Il était présent à l'entrevue de Valens et d'Athanaric. Voyez son *X° Discours*.

[3] .... *ruens ut turbo montibus celsis* (A. Marcellin, XXXI, 3). Au siècle dernier, 600 000 Kalmouks quittèrent les bords du Volga pour regagner, à travers une moitié de l'Asie, les provinces occidentales de la Chine, d'où ils étaient venus.

migration? On le sait mal. Il semble que vers le temps où les tribus scandinaves et germaines descendirent du nord au sud, pour se rapprocher du monde romain, les hordes asiatiques aient levé leurs tentes et marché de l'Est à l'Ouest vers la grande proie réservée aux plus braves. Avec ses richesses mal défendues, l'empire était comme un immense foyer d'appel qui attirait sur lui les Barbares établis à la circonférence. Au temps de Valens, les Huns franchirent l'Oural et le Volga. Au delà de ce fleuve, et des deux côtés du Caucase, habitaient les Alains. Beaucoup de peuples ont pris pour symbole de commandement, même de divinité, une hache; le dieu des Alains était un sabre nu planté en terre. Leur cavalerie était redoutable; ils scalpaient leur ennemi abattu, et ils se plaisaient à pendre au cou de leurs chevaux, comme trophées d'honneur, les chevelures de ceux qu'ils avaient tués. Pour eux, mourir de vieillesse était un opprobre; tomber dans la bataille, un sort glorieux. Cependant ils furent vaincus ou s'unirent par alliance avec les Huns, afin d'attaquer de concert le royaume ostrogothique, qui pouvait leur livrer un riche butin[1] (375). A l'approche de la horde innombrable, Hermanaric, malgré ses cent dix ans(?), se résolut à combattre. Mais les tribus vassales montrèrent beaucoup de répugnance pour cette guerre redoutée. Deux chefs roxolans dont Hermanaric avait fait périr la sœur, Svanhild, sous les pieds de ses chevaux, parce que son époux refusait de s'armer pour lui, tentèrent de le tuer; d'autres encore lui refusèrent obéissance; le vieux roi, désespéré, se jeta sur son épée. Son successeur Withimir fut vaincu et tué. Il laissait un fils enfant, Viterich : deux guerriers goths qui avaient longtemps servi dans les armées romaines, Alatheus et Saphrax, le sauvèrent. Tandis que le gros de la nation faisait sa soumission aux vainqueurs, ils échappèrent, par une course rapide, à la poursuite des Huns et gagnèrent avec l'enfant royal l'intérieur du pays. Derrière les Goths de l'Est, les Huns trouvèrent ceux de l'Ouest dont le roi ou juge, Athanaric, essaya de défendre le passage du Dniester. Leur cavalerie traversa le fleuve durant la nuit et menaça de prendre l'ennemi à dos; il fallut reculer jusqu'au Pruth.


Hache sacrée ou royale. (Voy. p. 430, n. 1.)

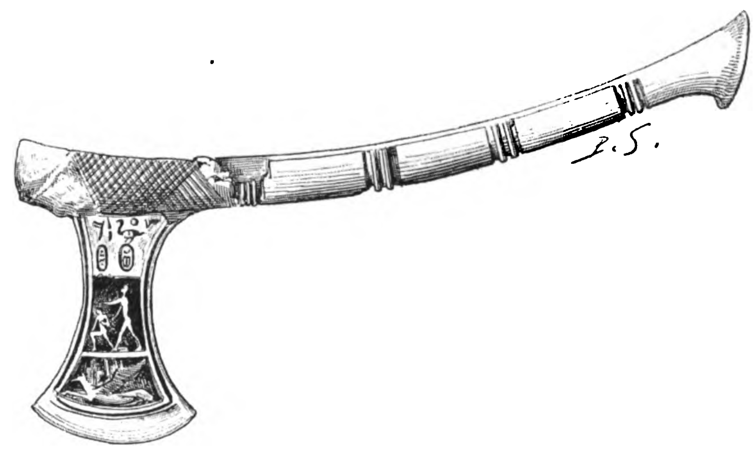
[1] .... *Ermenrichi late patentes et uberes pagos* (Amm. Marcellin, XXXI, 3). Le gros de la nation des Alains continua d'habiter le Caucase. L'historien arabe Maçoudi (xe siècle) croyait que les Alains pouvaient armer 300 000 cavaliers. Le chiffre n'est pas certain; mais ce qui l'est, c'est que les Alains passaient pour les meilleurs cavaliers des armées byzantines.

Athanaric s'arrêta sur la rive droite de ce fleuve : il voulait élever sur ses bords, des Carpathes à la mer, une ligne de défense, comme



Culte de la hache représenté sur un cylindre babylonien[1].

les Romains en avaient tant construit; son peuple découragé préféra aller, sous la conduite de Fritigern, mendier un asile dans l'empire.



Hache royale ou sacrée

Le brave chef refusa pour lui-même cette honte ou n'osa se fier à

[1] De Longpérier, *Œuvres*, I, p. 170 et 220. Derrière le symbole du dieu se trouvent le Soleil et sept planètes. En Égypte, en Assyrie, même dans la Grèce asiatique (monnaies de Ténédos et de Mylasa, par exemple), la hache était un signe de royauté ou de divinité. Dans le magnifique tombeau de la reine Aah-Hotep, qui est un des plus précieux monuments du musée de Boulaq, on a trouvé entre autres objets une hachette à tranchant d'or, avec incrustations de lazulite, de turquoises et de pierres colorées. Dans l'écriture hiéroglyphique, le signe de la hache exprime le mot *dieu*, qui fait partie des titres royaux et qui répété neuf fois désignait l'ensemble des dieux. Voyez Arthur Rhône, *l'Égypte à petites journées*, p. 112-113. En Pologne, la hache était un symbole de royauté conservé dans les armes des grandes familles autrefois souveraines.

l'hospitalité de Valens : il se jeta avec de fidèles compagnons dans les montagnes d'accès difficile qui séparent la plaine valaque des plaines hongroises (376).

Lorsque l'évêque Ulphilas arriva à Constantinople pour négocier l'admission de son peuple dans les provinces romaines, Valens ne vit qu'une nation redoutée qui lui tendait des mains suppliantes, et son orgueil flatté lui fit oublier la prudence. Il ouvrit l'empire à cette multitude qui, au dire d'un écrivain du temps, aurait compté 200 000 combattants[1], et crut avoir tout fait pour la sécurité des provinces en stipulant que les Goths livreraient leurs armes et un certain nombre de leurs enfants, qu'il dispersa comme otages dans les principales villes de l'Asie Mineure. En échange, l'empereur promettait des vivres! Il croyait faire d'un coup deux excellentes choses : rendre son armée invincible, en l'accroissant d'un si grand nombre de guerriers, et grossir son épargne de tout l'or que les provinces allaient y verser, en échange des recrues qu'elles n'auraient plus à livrer. La somme due pour chaque soldat qu'on serait dispensé de fournir fut portée à 80 sous d'or. « Depuis ce temps, dit Socrate[2], Valens négligea de faire des recrues et méprisa les vétérans. »

Les Goths avaient tout accepté; heureux d'échapper à un grand péril, ils entrèrent dans l'empire comme en un refuge qu'ils auraient eux-mêmes intérêt à défendre (automne 376). Mais tout fut perdu par la faute des agents impériaux dont nous avons eu à montrer tant de fois, dans l'histoire de ce siècle, la vénalité. Il était difficile d'assurer régulièrement la subsistance d'une telle multitude qui s'élèverait à 1 million d'hommes si aux 200 000 guerriers mentionnés par Eunape on ajoutait les femmes, les enfants et les esclaves. Les officiers romains spéculèrent sur la famine ou furent impuissants à la prévenir; de jour en jour les vivres devinrent plus rares et les Barbares furent obligés d'en acheter à prix d'or. Leurs ressources épuisées, ils vendirent leurs esclaves, leurs femmes, les plus beaux de leurs enfants[3]. Quand ils n'eurent plus rien, ils prirent de force ce qu'on leur refusait. Ils n'avaient pas livré toutes leurs armes, ou ils avaient acheté le droit d'en garder; ils en firent d'autres et pillèrent les riches plaines qui s'étendent au pied de l'Hæmus; c'était une grande guerre que les

[1] Eunape, *fragm.* 42. Mais ce chiffre est bien gros et les faits subséquents ne le justifient pas. A. Marcellin (XXXI, 4) et Socrate (IV, 34) se contentent de parler d'une grande multitude

[2] *Hist. eccl.*, IV, 34.

[3] .... γυναικῶν εὐπροσώπων.... καὶ παίδων ὡραίων εἰς αἰσχρότητα θήρας (Zosime, IV, 20).

généraux romains, par leur ineptie et leur avidité, déchaînaient sur l'empire[1].

Valens, qui n'avait su ni prévoir ni réprimer, assembla des forces pour réparer le mal accompli et invoqua l'aide de son neveu l'empereur d'Occident, qui lui envoya le Franc Richomer avec quelques troupes que Frigerid devait suivre à la tête des légions pannoniennes et transalpines[2]. Mais, tandis que Gratien préparait un secours considérable, et que Valens rappelait de la Mésopotamie les légions destinées à combattre les Perses, le temps s'écoulait et, de jour en jour, le danger devenait plus grand. Les Barbares établis comme colons ou vendus comme esclaves dans les provinces voisines, d'autres qui servaient dans l'armée impériale, couraient rejoindre leurs frères[3]. Les ouvriers des mines de la Thrace fuyaient l'enfer où ils étaient retenus, et, comme il arrive toujours en ces temps de troubles et de dévastations, beaucoup de paysans dépouillés de leurs biens allaient servir de guides aux pillards pour avoir le droit de partager avec eux. Lorsque Alaric assiégera Rome, 40 000 esclaves iront le rejoindre[4].

Une première et sanglante action s'engagea près de *Salices*. Fritigern, rappelant à lui par des signaux de feu les détachements qui étaient allés au fourrage, sortit un matin de l'enceinte des chariots et assaillit les Romains campés sur une colline du voisinage. Pour s'animer au combat, les Visigoths entonnèrent un de leurs chants nationaux célébrant les exploits des aïeux; les légionnaires leur répondirent par le cri martial du *barritus*, qui courait d'abord dans les rangs comme un léger murmure, et peu à peu grossissait jusqu'à finir en un éclat de tonnerre. Les pertes furent nombreuses des deux côtés, et la bataille resta indécise : les Goths se retirèrent derrière leurs chariots; les Romains, sous les murs de Marcianopolis. On ne prit pas le temps d'ensevelir les morts : ils furent abandonnés aux bêtes fauves, et quelques années plus tard leurs ossements blanchis indiquaient la place du carnage (automne 377)[5]. Des renforts arrivés aux Romains leur permirent de refouler les Barbares dans les gorges de l'Hæmus,

[1] Saint Jérôme dit en sa *Chronique : per avaritiam.... ad rebellionem fame coacti sunt.*

[2] A. Marcellin (XXXI, 7) dit que la plupart des soldats envoyés de la Gaule désertèrent en route.

[3] Synesius écrivait quelques années plus tard : « Il n'y a presque pas une famille romaine qui n'ait des Goths pour serviteurs; dans nos villes, le maçon, le porteur d'eau, le portefaix, sont des Goths. »

[4] Zosime. V, 42.

[5] *Indicant nunc usque albentes ossibus campi* (Amm. Marcellin, XXXI, 7).

où ils espéraient les détruire par la famine, en fermant, à l'aide de retranchements en terre, l'issue des vallées. C'était l'opération qui avait réussi à Claude II. Mais les Goths ne s'étaient retirés cette fois dans les montagnes que pour attendre les Barbares qui traversaient incessamment le Danube, laissé sans défense. Alatheus et Saphrax les rejoignirent avec un fort parti d'Ostrogoths; des Taïfales, des Huns, des Alains, accoururent à la curée. Les ennemis de la veille s'entendaient pour se jeter ensemble sur la grande proie.

Le comte Saturninus, chargé de la garde des passages, ayant eu connaissance des forces qui s'accumulaient en face de lui et au-dessus de sa tête, comprit qu'il ne pourrait arrêter cette masse d'hommes, quand elle se précipiterait tout entière sur un des points de la longue ligne qu'il avait à défendre. Il se replia sur les places fortes de la Thrace; Frigerid, le chef du corps envoyé par Gratien, recula de son côté jusqu'à Béroë, plus loin encore, jusqu'au pas de Sucques, qu'il fortifia afin de préserver au moins de l'invasion les provinces illyriennes[1]. Alors, de l'Hæmus au Rhodope et du Rhodope au Bosphore, tout le plat pays fut livré à la plus épouvantable dévastation.

Mais pourquoi Gratien n'arrivait-il pas? Un jeune Alaman de sa garde, en congé parmi les siens, leur apprit que plusieurs cohortes étaient parties pour l'Orient, menacé d'une invasion formidable, et que Gratien allait les suivre avec le gros de ses forces dont l'avant-garde arrivait déjà dans la Pannonie[2]. La tentation était trop forte : 40 000 Alamans se jetèrent sur la Germanie supérieure qu'ils croyaient dégarnie de troupes. Gratien rappela en grande hâte les légions envoyées à Valens, et réunit à tout ce qu'il avait de soldats en Gaule de nombreux auxiliaires francs commandés par un vaillant homme, Mellobaud, qui était, à la fois, roi des Francs et comte des domestiques.

La bataille d'*Argentaria* (Colmar ou Neuf-Brisach) fut désastreuse pour l'armée ennemie, qui périt presque entière[3], moins 5000 hommes. Gratien passa le Rhin à la suite des fuyards et en refoula les restes dans les montagnes du Schwarzwald[4]. Pour obtenir la paix, les

[1] .... *ad societatem spe prædarum ingentium adsciverunt* (Amm. Marcellin, XXXI, 8).

[2] Frigerid détruisit un corps de Goths qui s'était aventuré jusqu'aux rives du Margus et envoya ses prisonniers cultiver comme colons les terres de Parme, Modène et Reggio. (*Ibid.*, XXXI, 9.)

[3] Les récits d'un scutaire déserteur avaient de même, en 357, décidé les rois alamans à livrer la bataille de Strasbourg. (*Ibid.*, XVI, 12.)

[4] Un passage d'Ammien Marcellin donne à croire que les Alamans se trouvèrent pris

Alamans livrèrent une partie de leur jeunesse, qui, suivant un dangereux usage, fut enrôlée dans les troupes romaines.

Cette expédition heureusement terminée, Gratien se mit en route vers l'Orient, et de Sirmium, où il arriva malade, il écrivit à Valens, alors à Andrinople, pour le supplier de l'attendre, afin de combattre les Goths avec les forces réunies des deux empires. Au reçu de cette dépêche, un grand conseil de guerre fut tenu. Le maître de la cavalerie, Victor, général prudent, tout Sarmate qu'il était, le Franc Richomer et la majorité des assistants proposèrent d'attendre l'armée des Gaules. Valens, jaloux de son neveu, voulait une victoire qui fût à lui seul; il décida que l'on combattrait, et, le 9 août 378, il alla, par une journée brûlante et une route poudreuse, chercher l'ennemi dont toutes les forces n'étaient pas encore réunies. Fritigern gagna du temps par de feintes négociations; quand il sut que ceux qu'il attendait étaient en ligne, il engagea l'action. Ammien Marcellin a décrit ce combat; c'est la dernière page de son livre[1]. Le récit manque de clarté, et l'on ne peut y découvrir les causes certaines du grand désastre. Il montre les Romains accablés par la chaleur, dévorés par la soif, souffrant de la faim. Mais ce soleil d'été devait être bien plus insupportable aux Goths, et les légions sortaient d'Andrinople, où les vivres n'avaient pas manqué. On entrevoit du décousu dans la marche des troupes romaines[2], des désertions, car des corps entiers disparurent sans avoir combattu[3]; du côté des Goths, une attaque impétueuse de leur cavalerie lancée à propos par Alatheus et Saphrax sur l'aile gauche de Valens qui s'était avancée en désordre jusqu'à l'enceinte des chariots, puis la masse écrasante d'une multitude d'hommes se ruant avec fureur sur l'armée impériale[4]. L'empereur, atteint d'une flèche en fuyant, fut porté dans une chaumière à laquelle les Goths, étonnés de la résistance qu'ils y rencontrèrent,

entre l'armée des Gaules et les troupes que Gratien ramenait d'Illyrie : de là l'étendue du désastre.

[1] Il se retira à Rome, où il fit des lectures de son Histoire que les Romains admirèrent beaucoup. (Libanius, *Lettre* 983.)

[2] Zosime (IV, 24) dit : τὸν στρατὸν ἅπαντα σὺν οὐδενὶ κόσμῳ .... ἐξήγαγεν.

[3] A. Marcellin parle à plusieurs reprises de *proditores et transfugas* conduisant les Goths à l'attaque d'Andrinople, le lendemain de la bataille, et à celle de Périnthe et de Constantinople. Ils leur donnaient, dit-il, des renseignements sur tout ce qui se trouvait dans l'intérieur des villes, même des maisons.

[4] .... *sicut ruina aggeris magni oppressum atque dejectum* (Amm. Marcellin, XXXI, 11). Sur cette bataille, voyez aussi Socrate, IV, 38, et Sozomène, VI, 40. A propos de Fritigern, d'Alatheus et de Saphrax, Jordanès (26) dit : *Vice regum gentibus illis præerant.*

mirent le feu. Il périt dans les flammes, et on ne retrouva rien de son corps. Les deux tiers de l'armée romaine, presque tous les généraux, trente-cinq tribuns, avaient péri : c'était une seconde bataille de Cannes.

Le lendemain, malgré le conseil de l'habile Fritigern qui disait vouloir rester en paix avec les murailles[1], les Goths assaillirent Andrinople, où Valens avait laissé le trésor de l'armée et les richesses du palais. Mais pour un assaut, tout leur manquait, excepté le courage. Les habitants et ceux des vaincus de la veille qui avaient pu se réfugier dans la ville se défendirent en hommes qui avaient à sauver leur vie. Durant la nuit, ils avaient muré leurs portes, couvert le rempart de machines, et, lorsque les Goths parurent, une grêle de traits et de boulets de pierre jetèrent bas les plus audacieux. La seconde capitale de la Thrace échappa aux Barbares, mais la Thrace même leur appartenait[2]. Ils y promenèrent tranquillement leur horde vagabonde au milieu des meurtres et de l'incendie, évitant les villes fermées, pillant celles qui étaient ouvertes et se rapprochant peu à peu de la cité impériale, objet de leur ardente convoitise[3]. De là ils apercevaient l'Asie, où ils avaient de grandes richesses à saisir. Mais une forte enceinte couvrait la ville; derrière elle s'agitait un peuple immense qu'ils pouvaient croire aussi résolu et vaillant que les habitants d'Andrinople, et l'impératrice Dominica prodiguait l'or pour exciter le zèle des défenseurs de la place. Un coup de main heureux pouvait seul donner aux Goths Constantinople. Ils furent, au contraire, surpris et repoussés par une sortie furieuse que firent, sur leurs chevaux rapides, des Sarrasins récemment arrivés d'Asie[4]. Les blonds enfants du Nord, aux yeux bleus, à la longue chevelure, reculèrent avec un étonnement mêlé de crainte, devant ces hommes bronzés par le soleil d'Arabie, aux cheveux courts et crépus et dont le sombre visage était comme éclairé de lueurs menaçantes par le sinistre éclat de leurs yeux. Un de ces sauvages habitants du désert, nu jusqu'à la ceinture, un poignard à la main, s'était précipité, avec des cris de bête fauve, dans la mêlée, et on l'avait vu se jeter sur son ennemi abattu pour

[1] *Pacem sibi esse cum parietibus memorans* (Amm. Marcellin, XXXI, 7).

[2] .... *itineribus lentis, miscentes cuncta populationibus et incendiis, nullo renitente, pergebant* (*ibid.*, XXXI, 16).

[3] .... *copiarum cumulis inhiantes amplissimis* (*ibid.*).

[4] Socrate (*Hist. eccl.*, IV, 36) parle d'un traité conclu par Valens avec leur reine Mavia, qui stipula qu'un de ses Sarrasins, qui vivait en ermite, serait consacré évêque. Les moines du mont Sinaï faisaient une active propagande parmi les Arabes.

sucer le sang des blessures. Ce fut la première rencontre des deux barbaries qui devaient se partager l'empire.

Nous pourrions nous arrêter ici, car, de Rome, il ne reste rien. Croyances, institutions civiles, organisation militaire, arts, littérature, tout a disparu, et l'invasion a commencé : Fritigern est venu jusqu'au pied des murs de Constantinople; dans quelques années, Alaric prendra Rome. Mais la question religieuse qui occupe tant de pages dans ce volume n'est pas résolue; l'arianisme tient presque tout l'Orient: en mille lieux le paganisme subsiste, même dans les plus grands foyers de l'orthodoxie, Alexandrie et Rome, et un prince va paraître qui, frappant sur l'ancien culte les derniers coups, établira l'unité de l'Église et, pour quelques mois, régnera seul dans les deux capitales du monde. Notre tâche n'est donc pas encore terminée.



Rome et Constantinople. (Revers d'un médaillon d'or de Gratien.)

CHAPITRE CIX.

GRATIEN (AOUT 367-AOUT 383); VALENTINIEN II (22 NOV. 375-15 MAI 392); THÉODOSE (19 JANV. 379-17 JANV. 395).

I. — LES RÈGNES DE GRATIEN ET DE THÉODOSE JUSQU'A LA PAIX AVEC LES GOTHS (378-380).

Après la bataille d'Andrinople, les Sarmates et les Quades avaient franchi le Danube, tandis que les vainqueurs de Valens, surprenant le pas de Sucques mal défendu, envahissaient les provinces illyriennes jusqu'alors préservées[1] : le corps de l'empire n'était qu'une plaie douloureuse et saignante. « Que de maux! s'écrie Grégoire de Nazianze. La terre couverte de cadavres est rouge de sang. » Saint Jérôme écrivait un peu plus tard : « Il y a vingt ans que, de Constantinople aux Alpes Juliennes, le sang des Romains est tous les jours répandu. La Mœsie, la Thrace, la Macédoine et la Dacie, le pays des Thessaliens, des Dalmates et des Dardaniens, l'Achaïe, les deux Épire, l'une et l'autre Pannonie, tout est plein de Barbares qui pillent et qui tuent. Combien de matrones et de vierges consacrées au Seigneur, combien de nobles personnages ont servi de jouet à leur brutalité! Que d'évêques emmenés captifs, de prêtres égorgés, d'églises détruites, et que de fois ils ont fait manger leurs chevaux sur nos autels[2]! » La Gaule

[1] .... *Arctoas provincias quas peragravere licenter adusque radices Alpium Juliarum* (Amm. Marcellin, XXXI, 16). Saint Ambroise racheta des captifs originaires de son diocèse, qui avaient été pris dans ces courses. Les Pères du concile d'Aquilée, en 381, dans leur lettre à Théodose (Ambroise, *Lettre* 12), se plaignent de n'avoir pu, à cause des ennemis, envoyer des députés à l'église d'Antioche. Voyez aussi S. Chrysostome, *Lettre à une jeune veuve*, dans les Œuvres complètes, t. I, p. 344, édit. de Montfaucon.

[2] S. Grégoire de Naz., *Disc.*, XXII; S. Ambroise, *de Officiis ministrorum*, II, 25. La citation de saint Jérôme est prise dans sa lettre à Héliodore, qui a pour titre : *Epitaphium Nepotiani*, et qui semble avoir été écrite vers 398 (S. Jérôme, *Œuvres*, tome Ier, p. 26, édition de Bâle, 1553). Elle marque donc l'état de ces provinces depuis la bataille d'Andrinople et sous une partie du règne de Théodose.

était menacée du même sort; à la nouvelle du succès des Goths, les Alamans se préparèrent à prendre, dans les provinces transrhénanes, leur part du pillage de l'empire[1]. La Bretagne et l'Afrique, naguère en feu, restaient exposées aux périls un instant conjurés par le comte Théodose; les habitants de la Cyrénaïque vivaient en de continuelles alarmes, et il y avait lieu de craindre qu'en Orient les Perses ne voulussent profiter du malheur de Valens. « L'empire s'écroule! » s'écriait douloureusement saint Jérôme.

La lassitude momentanée des Barbares pouvait seule lui donner un sursis ; car, par elle-même, la société romaine était incapable de se sauver. Les populations avaient perdu le courage de se défendre et la loi leur en ôtait les moyens, en leur interdisant de posséder des armes[2]. Autre mal : par suite des invasions et de l'insécurité croissante, de tels vides s'étaient produits dans la population, que la vie sociale s'appauvrissait. Ce n'était pas l'Église qui pouvait rendre de l'énergie à cette vitalité mourante. Le clergé vivait dans le célibat et y poussait les fidèles : saint Ambroise développera en trois livres les mérites de la virginité, tout en écrivant : « On se plaint que le genre humain va manquer[3]. » Aussi a-t-on déjà vu des chrétiens fuir au désert en troupes nombreuses; d'autres, restés dans la cité, fuyaient l'union conjugale. Saint Basile, saint Grégoire, saint Jean Chrysostome, mille autres, furent moines avant d'être évêques, et saint Jérôme portait si haut les mérites du célibat, que quand on lut à Rome sa lettre à Eustochia, on crut qu'il condamnait le mariage. Les fidèles, tout en demandant beaucoup à l'État, ne lui donnaient donc rien, en tant que force politique. Sur la question des obligations civiles, ils étaient d'accord avec les philosophes qui, eux aussi, recommandaient le détachement du monde, de sorte que les deux puissances morales de ce siècle faisaient de la vie contemplative l'idéal de la perfection, et que ceux qui, dans cette société, eussent été les meilleurs, se refusaient à l'accomplissement des devoirs sociaux.

Cette désertion à l'intérieur, cette ruine de l'esprit militaire, expliquent pourquoi les princes remplissaient l'armée de Barbares et demandaient leurs généraux à des races ennemies. Parmi ces chefs

[1] Socrate, V, 6; Sozomène, VII, 4; mais Ausone, alors à Trèves, où il prononça son *Gratiarum actio pro Const.*, ne mentionne aucune invasion.

[2] Voy., ci-dessus, p. 397, n. 2.

[3] *De Virgin.*, II, 7. Saint Jean Chrysostome écrivit vers ce temps-là un traité sur le même sujet.

de l'empire, on trouve le Goth Mundéric, qui commandait sur la frontière d'Arabie; Modarès, l'utile lieutenant de Théodose en 379; Fravitta, dont Arcadius fera un consul, tout païen qu'il était; Saul, Bacure, officiers plus obscurs; Ériulf, qui songeait déjà à transférer l'empire aux Goths; Gaïnas, qui essayera de le leur donner; même Alaric, dont l'armée forcera ces murs de Rome qu'Annibal n'avait pu franchir. Et, dans l'autre empire, combien les peuplades alamanniques et franques n'avaient-elles pas donné de tribuns, de comtes et de maîtres de la milice! Magnence était un Gète; Sylvanus, un Franc; Arbogast, dont un empereur sera le client, était tout à la fois, comme l'avait été Mellobaud, roi des Francs et général romain. « Les Barbares, dit Zosime, ont élu domicile dans l'empire, dont la population indigène est tellement réduite, que l'on reconnaît à peine les lieux où s'élevaient jadis de puissantes cités[1]. »

Gratien n'était pas l'homme que réclamaient d'aussi difficiles circonstances. Auguste à huit ans, empereur à seize, assassiné à vingt-quatre, il n'eut que le temps de montrer sur le trône quelques bonnes qualités et beaucoup de faiblesse. Au commencement de son règne, sa politique religieuse fut hésitante : d'abord des sévérités contre les hérétiques[2]; puis une loi de tolérance[3]; enfin l'orthodoxie l'emporta. Il rappela les évêques exilés par Valens, attribua aux catholiques les églises des donatistes et interdit à ces sectaires de tenir des assemblées, sous peine de la confiscation des lieux où elles se feraient. Ces variations marquent que l'influence sur le jeune prince était tour à tour perdue et reprise par les vieux conseillers de son père, ou par saint Ambroise, dont il se fit le docile élève. Gratien était en correspondance personnelle avec le grand évêque[4]. Il lui demandait des conseils pour sa conduite, des traités de théologie pour sa foi, et, afin de se mieux instruire, il fit de fréquents séjours à Milan[5]. Cette ardeur orthodoxe était de mauvais augure pour les païens. S'il ne les inquiéta ni dans leurs biens ni dans leurs personnes, il persécuta leur culte :



L'empereur Gratien diadémé (N. GRATIANVS P. F. AVG.). (Médaillon d'or.)

[1] Ἡ Ῥωμαίων ἐπικράτεια κατὰ μέρος ἐλαττωθεῖσα βαρβάρων οἰκητήριον γέγονεν.... (IV, 59).

[2] Lois de 376 et 377, au *Code Théod.*, XVI, 5, 4, et XVI, 6, 2. Cf. Godefroy, t. VI, p. 128.

[3] Socrate, V, 2.

[4] Voyez, en tête du recueil fait par les Bénédictins des *Lettres* de saint Ambroise, une lettre de Gratien à l'évêque de Milan.

[5] Justine et Valentinien II passèrent plusieurs années à Sirmium.

confiscation du patrimoine des dieux par la remise au fisc des biens-fonds et des revenus considérables que la piété de trente générations avait affectés au service des temples[1]; suppression des priviléges dont les vestales et les pontifes étaient en possession depuis des siècles; enlèvement, dans la curie sénatoriale, de l'autel de la Victoire; enfin, pour ôter à la vieille religion de Rome son dernier espoir de protection, refus d'accepter la robe sacerdotale que le collége des pontifes apportait aux nouveaux empereurs[2]. Gratien était le premier prince selon le cœur de l'Église.

Mais il fallait songer aux affaires de l'État; Gratien eut la sage pensée de se donner un collègue, et il choisit bien. Après la mort de Valentinien, une réaction s'était produite, suivant l'usage, contre les serviteurs du gouvernement qui venait de finir. La mère de Gratien, Severa Marina, revenue près de son fils, se vengea de sa disgrâce sur les ministres de celui qui avait été son époux. On était trop habitué aux révolutions de palais pour s'en préoccuper; une de ces exécutions frappa pourtant les esprits, parce qu'elle inaugurait le règne du jeune empereur par une mauvaise action qui priva l'État de son meilleur général. Le comte Théodose, poursuivi par la haine de ceux dont il avait, en Afrique, réprimé les exactions, et accusé sans doute d'aspirer à l'empire, fut décapité à Carthage (376)[3]. Son fils, enveloppé dans cette disgrâce, ou ne voulant pas servir les meurtriers de son père, se retira dans sa ville natale de Cauca, en Galice. C'est là que vinrent le chercher les messagers de Gratien. Il n'avait pas encore trente-trois ans, mais ses campagnes contre les Pictes et sa récente victoire sur les Sarmates avaient établi sa réputation. La confiance du prince, peut-être ses remords, décidèrent la fortune du jeune général. Gratien lui donna la pourpre avec les préfectures que Valens avait possédées (19 janvier 379).

L'invasion en de riches provinces avait été fatale même aux envahisseurs : les excès avaient produit des maladies, et les Goths avaient laissé beaucoup de morts le long des chemins. L'élan des premiers jours était tombé : unis pour le combat, ils s'étaient divisés après la victoire, et, fatigués de se heurter vainement aux villes murées, ils

[1] *Code Théod.*, XVI, 10, 20. Il fut interdit de faire des legs au clergé païen (Symmaque, *Lettres*, X, 54), interdiction qui existait déjà pour le clergé chrétien. Mais, de part et d'autre, on éludait la loi. Saint Jérôme lui-même l'affirme (*Opera*, t. IV, p. 261).

[2] Zosime, IV, 36.

[3] .... *instimulante et obrepente invidia* (Orose, VII, 33). Sous le règne de son fils, le sénat lui décerna une statue équestre. (Symmaque, I, 22 et 57.)

avaient repris avec leur butin la route du Nord. Ils s'arrêtèrent entre les Balkans et le Danube, comme en des pays où ils s'établiraient à demeure, *genitales terras*[1]; pour y vivre à l'aise, ils se mirent au large, chacun sur le terrain de son choix[2], et la masse formidable perdit sa force avec sa cohésion. Des bandes isolées continuaient à courir la Thrace et la Macédoine. Cependant Théodose put se rendre de Sirmium, où il avait reçu la pourpre, à Thessalonique sans faire de mauvaises rencontres. Ce grand port était bien choisi pour la réception des vivres et des renforts. Mais l'armée de l'empire d'Orient avait été presque anéantie à Andrinople; Théodose rassembla péniblement quelques troupes auxquelles il essaya de rendre l'esprit militaire en les soumettant à la vieille discipline : exigence dangereuse, s'il n'avait adouci cette sévérité par son abord facile, sa vie sans faste et en donnant l'exemple des qualités qu'il demandait aux autres[3]. De petits combats, des surprises dont la principale fut conduite par Modarès, de race royale chez les Goths et qui était passé au service de l'empire[4], plus encore le désir des Barbares de mettre leur butin en sûreté, délivrèrent la Thrace de ce qu'il y restait de bandes isolées. Le 6 juillet 379, l'empereur était à Scupi, où il rétablissait les communications avec l'empire d'Occident par la vallée de la Save[5].

Durant ces opérations dans la Thrace, le maître de la milice en Asie avait prescrit à ses lieutenants, par de secrets messages, que les Goths épars dans les provinces fussent, en un même jour, sous prétexte d'une distribution d'argent, réunis en diverses villes et égorgés. Ce massacre parut aux contemporains une mesure de salut public. Dans les victimes, on voyait des otages qui avaient été livrés comme gages de paix et dont leur peuple avait provoqué l'exécution en rompant ses engagements. Les anciens usages autorisaient cette cruauté. On dit qu'elle avait été proposée par le maître de la milice et ordonnée par le sénat de Constantinople, en l'absence de Théodose[6]. Il est douteux que la faible assemblée ait donné un tel ordre, et Thessalonique

[1] Aur. Victor, 47. Jordanès dit aussi (chap. 26) : *tanquam solo genitali potiti.*

[2] .... *digressi sunt effusorie* (Amm. Marcellin, XXXI, 16).

[3] εὐπρόσιτος (Zosime, IV, 27). .... *accessu facilis et absque imperiali fastu ad colloquium se humilibus præbere* (Rufin, II, 19). Jordanès (27) et Aur. Victor (48) disent la même chose. Dans Pacatus, 10, on lit : *dux consilio, miles exemplo.* Les reproches que Zosime lui adresse ne paraissent pas fondés.

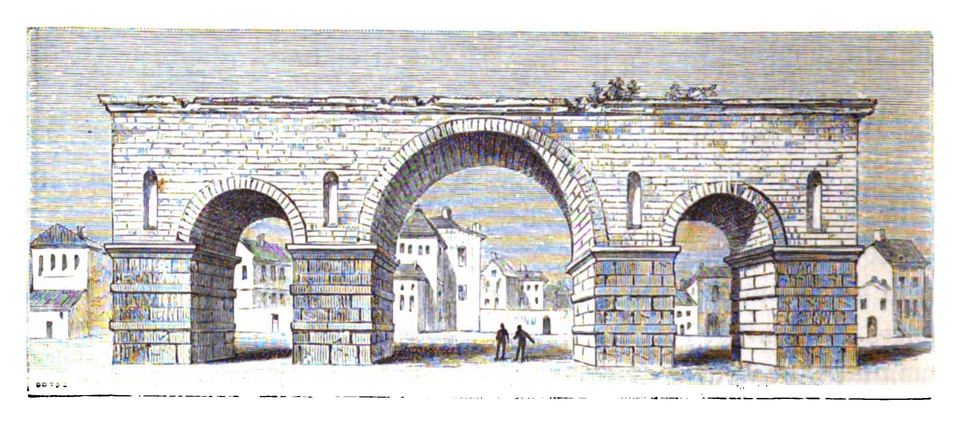
[4] Themistius, *Disc.* XIV, p. 181, édit. Hardouin; Zosime, IV, 25.

[5] Scupi, entre le Schar-Dagh et le Kurbetzkagebirge.

[6] Zosime, IV, 26.

n'était pas assez loin pour que l'empereur ne pût être consulté. Les actes d'extrême rigueur n'étaient pas pour lui déplaire : nous en trouverons la preuve dans ses lois et dans sa conduite.

Au commencement de l'année suivante (380), une grave maladie l'arrêta à Thessalonique. Il était chrétien et chrétien de la foi de Nicée, comme tous les Occidentaux. L'approche de la mort le décida à demander le baptême qu'alors beaucoup de catéchumènes retardaient jusqu'à la dernière heure, afin de paraître devant le juge suprême sans une souillure, puisque le baptême effaçait tous les péchés. Ambroise ne l'avait reçu qu'après son élection à l'évêché de Milan, et



Arc de triomphe, à Thessalonique. (Restauration[1].)

Synesius, comme lui noble et riche, sera à peine chrétien quand le peuple de Cyrène le forcera d'être son évêque. Théodose célébra son entrée dans l'Église orthodoxe par un édit de persécution; la constitution du 27 février 380 condamna la doctrine arienne et plaça les hérétiques de l'Orient dans la condition où Gratien avait mis ceux de l'Occident. « C'est notre bon plaisir, dit-il, que tous les peuples gouvernés par notre clémence professent la doctrine apportée aux Romains par l'apôtre Pierre et enseignée aujourd'hui par le pontife Damase, de Rome, et Pierre, évêque d'Alexandrie. Ceux qui suivront cette loi, seuls, s'appelleront chrétiens catholiques. Les fous, les insensés, *dementes vesanosque*, qui voudront défendre l'infamie du

[1] Il existe deux arcs de triomphe à Thessalonique : l'un, dit porte du Vardar, donné au tome III, page 575, fut élevé en l'honneur d'Octave et d'Antoine après la bataille de Philippes; l'autre, sur lequel on voit des chameaux, fut peut-être construit en commémoration de la victoire de Constantin sur Licinius. Cf. Cousinery, *Voyage en Macédoine*, t. I, p. 25. Pococke en a donné la restauration dans la *Description of the East*, t. II, partie 2, p. 150. La voûte de l'arc, qui est en briques, paraît avoir été revêtue de marbre. Il s'élève à 40 pieds au-dessus du sol actuel et probablement à 60 au-dessus du sol ancien.



dogme hérétique, ne donneront plus le nom d'église à leurs conciliabules et, en attendant la vengeance divine, ils seront frappés de la nôtre[1]. » Une loi du même jour précisait cette menace : « Qui par ignorance ou négligence offensera la sainteté de la loi divine commettra un sacrilége[2] ; » et la peine du sacrilége était la mort par le bûcher, les bêtes ou la croix[3]. On doit s'affliger de cette intolérance, on ne peut s'en étonner, car le monde a vu rarement des gouvernements assez sages pour ne pas prétendre à régler la conscience religieuse ou politique des gouvernés.

Autant qu'il est possible de faire sortir la vérité d'un chaos de renseignements confus, il paraît qu'une nouvelle invasion aurait eu lieu en cette année 380; les uns parlent, pour les Romains, de défaites, les autres de victoires, et tous doivent avoir raison. Il est probable que le gros de la nation gothique ne remua pas. Mais de grands mouvements de peuples troublaient encore la Germanie. Les Langobards, descendus du Nord, avaient refoulé à l'Ouest les Vandales, qui arrivèrent jusqu'aux confins de la Gaule. Quelques peuplades, poussées vers le Sud, franchirent le Danube, entraînant avec elles des bandes isolées de Goths, et la Thrace, la Macédoine, la Thessalie, l'Épire, furent de nouveau saccagées par Fritigern avec ses Visigoths, la Pannonie par Alatheus et Saphrax avec les Ostrogoths. Les troupes romaines se heurtèrent contre les pillards, ici victorieusement, ailleurs sans succès : un jour, Théodose manqua d'être pris et n'échappa que par une fuite rapide. Ce revers et un nouvel accès de son mal le décidèrent à réclamer le secours de Gratien ; mais l'Occident était menacé d'avoir comme l'Orient son invasion : les Vandales voulaient chercher en Gaule la fortune que les Goths avaient trouvée en Thrace. Gratien se débarrassa d'eux en leur cédant la haute Pannonie. Moyennant ce sacrifice, il put envoyer à son collègue quelques troupes commandées par des chefs francs, Arbogast et Bauto, deux vaillants hommes de



L'empereur Théodose diadémé.
(Médaillon d'argent.)

[1] *Code Théod.*, XVI, 1, 2. — *Cunctos populos.... in tali volumus religione versari....* — De cette même année 380 sont datées neuf lois contre les concussions et les vols des juges et des puissants. Cf. Godefroy, au *Code Théod.*, t. Ier, p. 108. Le mal que nous avons si souvent signalé ne diminuait donc pas.

[2] *Code Théod.*, XVI, 2, 25.

[3] Ulpien au Dig., XLVIII, 13, 6.

guerre, dont le dernier fut père de l'impératrice Eudoxie. Barbares contre Barbares, la victoire resta aux mieux disciplinés : la Thrace et la Macédoine furent de nouveau délivrées. Gratien acheva la pacification de ces provinces en traitant avec les Goths. Ces Barbares, dont les instincts destructeurs se réveillaient dans les expéditions de pillage, étaient encore tout étonnés de leur victoire. Avec le butin de la Thrace, ils avaient emporté, dans leur retraite, une très-haute idée de l'empire qu'ils avaient vaincu. Ils comparaient leurs huttes de boue, leurs villages ouverts et leurs sentiers fangeux à ces villes assises derrière de puissants remparts, sur un sol assaini, à ces ponts jetés sur les fleuves, à ces routes indestructibles qui sillonnaient les plaines ou traversaient les montagnes; et ils ressentaient pour une civilisation qu'ils étaient déjà capables de comprendre, sans pouvoir encore l'imiter, l'admiration naïve que le successeur de Fritigern exprimait quelques mois plus tard. Appelé à Constantinople par Théodose, le roi Athanaric s'écriait, en traversant la ville impériale : « Je vois à présent ce que je n'avais pas voulu croire, la splendeur de cette grande cité. Ah! l'empereur est un dieu sur terre; quiconque osera lever la main contre lui périra[2]. » Cette première impression ne s'effacera pas; la nation gothique gardera le respect de l'empire et, tout en dévastant ses provinces, elle se proposera de le faire vivre, du moins à son profit : Ataulf dans la Gaule, Théodoric en Italie, parleront ou penseront comme Athanaric. Les vainqueurs d'Andrinople étaient donc disposés à revenir aux conditions stipulées avec Valens : obtenir des terres dans l'empire et combattre pour lui. Gratien pensa que la perte de provinces désolées ne serait pas un dommage sérieux et que les Goths défendraient mieux le passage du Danube que ne le pourraient faire les rares et faibles garnisons envoyées en ces lieux déserts[3]. Il acheta les chefs par des présents et des pensions, le peuple en lui promettant des vivres, sans doute jusqu'à la moisson prochaine, et il leur abandonna, libres de tout impôt, les terres fertiles qui des-



Revers d'une monnaie commémorative des succès de Gratien[1].

[1] GLORIA NOVI SAECVLI. L'empereur debout, tenant le *labarum* et un globe surmontés l'un et l'autre de Victoires qui tiennent une palme au-dessus de la tête de l'empereur. (Médaillon d'or.)

[2] Jordanès, 28.

[3] Zosime (IV, 34) dit que tous les Goths venus à Constantinople avec Athanaric s'en allèrent garder les passages du Danube : τῇ τῆς ὄχθης φυλακῇ προσεγκαρτερήσαντας ἐπὶ πολὺ κωλῦσαι τὰς κατὰ Ῥωμαίων ἐφόδους.

cendent des Balkans au grand fleuve[1]. Théodose, tenu au courant de ces négociations qui intéressaient ses provinces, s'empressa de ratifier la convention et reçut, en échange, des recrues si nombreuses, que ses troupes parurent n'être plus composées que de Barbares[2]. « On rétablit, dit Jordanès, en égal nombre et sous le même nom, les fédérés de Constantin. » C'était un péril; Théodose essaya de le diminuer en expédiant bon nombre de ces dangereuses recrues dans les provinces d'où il retira de vieilles troupes romaines. Ainsi le fils du prince persan Hormisdas conduisit en Égypte un corps de Goths qui remplaça, sans danger pour l'empire, mais non sans dommages pour les habitants, la légion d'Alexandrie. Le long du chemin, ils commirent mille violences. Dans une ville de Lydie, les citoyens se soulevèrent contre ces pillards et en tuèrent deux cents[3]. On ne nous dit ni la perte des citadins dans cette mêlée, ni combien de fois pareilles scènes se renouvelèrent. Mais nous sommes assuré que cette façon de recruter l'armée romaine a fait cruellement expier au gouvernement son ineptie, aux populations leur lâche abandon du service militaire.

Princes et peuples, au contraire, se félicitaient de cette politique dont ils ne voyaient pas les désastreuses conséquences. Ils avaient tous, avec l'orgueil des souvenirs, une vanité facile à satisfaire. Ces Barbares, qui allaient être leurs maitres, ils les disaient asservis à l'empire : *Romano serviebant imperio*. Aussi, lorsque, après la paix qui sanctionnait un premier démembrement, Théodose se rendit, le 14 novembre 380, à Constantinople, il y entra en triomphateur[4]. L'arrivée, six semaines plus tard, d'un juge des Goths fut l'occasion de nouveaux cris de victoire. Athanaric semble avoir été rappelé par son peuple, à la mort de Fritigern, et ce fut sans doute pour confirmer le traité récent qu'il se rendit à Constantinople[5]. L'empereur le reçut avec magnificence; il sortit à sa rencontre, le combla de présents, et, le vieux chef étant mort quelques jours après (janvier 381), il lui fit de royales funérailles dont on parla chez les Barbares. Cette conduite attira d'autres chefs, heureux d'échanger une vie inquiète et rude, au

[1] Jordanès, 27; Prosper. *Chron.*, anno 380 : ....*procurante Gratiano, eo quod Theodosius ægrotaret pax firmata cum Gothis.*

[2] ....οὐδὲ Ῥωμαίου διάκρισις ἢ βαρβάρου (Zosime, IV, 30).

[3] Zosime, IV, 30.

[4] Zosime, IV, 33; Philostorge, IX, 10; *Marcellini comitis Chronicon*, anno 380.

[5] Jordanès dit qu'il succéda comme chef des Visigoths à Fritigern. Celui-ci, qui avait été son rival et son ennemi, disparaît en effet de l'histoire à ce moment, et les honneurs rendus par Théodose à Athanaric confirment l'assertion de Jordanès.

milieu de leurs turbulents compatriotes, contre les profits, les tranquilles honneurs et les plaisirs de la vie romaine.

La convention faite avec le gros de la nation n'empêcha pas des bandes de courir le pays pendant près de deux années encore[1]. Le général Saturninus réussit à négocier avec elles, aux mêmes conditions, un traité qui, le 3 octobre 382, mit fin à la grande guerre Gothique. « Mauvaise paix, » écrit Idace, *infida pace*. L'empire, en effet, y perdait plusieurs provinces, et les Barbares, qui gardaient leurs chefs nationaux et leurs coutumes, ne se soumettaient, sur les terres qu'on leur avait cédées, ni aux lois ni aux magistrats de Rome : ils étaient ses alliés et n'étaient point ses sujets[2]. Ils avaient promis d'aider l'empereur dans toutes ses guerres et ils lui fournirent des engagés volontaires qui reçurent une solde supérieure. On les reconnaissait à leurs colliers et à leurs bracelets d'or, surtout à leur turbulence, car ces protecteurs de l'empire n'étaient pas éloignés de se croire en pays conquis, et n'avaient que du mépris pour la foule timide des provinciaux. On a vu les désordres causés par ceux que Théodose envoya en Égypte; d'autres essayèrent de piller la ville de *Tomi*, où commandait un brave général, le comte Gerontius. Quand il voulut repousser ces bandits, les soldats très-effrayés refusèrent de le suivre. Pour les entraîner, il fallut qu'il se jetât seul au milieu des ennemis. Il réussit à délivrer ce coin de la Thrace; mais, au lieu de l'en récompenser, Théodose le punit. Menacé d'une sentence de mort, Gerontius n'échappa au supplice qu'en abandonnant tous ses biens aux eunuques du palais[4]. Un jour, à Constantinople, les Goths montrèrent tant d'insolence, que le peuple ameuté tua l'un d'eux. Théodose, pour prévenir la colère des Goths, punit la ville entière, en la privant de la moitié d'une de ses distributions journalières[5]. Quelques années plus


Revers d'une monnaie de *Tomi*[3].

[1] Zosime (IV, 34) parle, pour cette année 381, de Scyres, de Carpodaces et de Huns, qui furent rejetés au delà du Danube.

[2] Themistius, *Disc.*, XVI, p. 210; Claudien, *in Eutropium*, II, vers 153 et 194. Cf. Wietersheim, II, p. 68. Il est inutile d'ajouter que cet écrivain allemand trouve excellente la politique qui ouvrait l'empire aux Germains et qu'il reproche à un contemporain, Synesius, de la blâmer. Tout ce qui peut être dit en faveur de Gratien et de Théodose, c'est qu'ils étaient les héritiers nécessaires d'une politique malheureuse dont j'ai vingt fois signalé les dangers.

[3] ΤΟΜΕΙΤΩΝ. Hercule debout, coiffé de la dépouille du lion, appuyé sur sa massue. (Monnaie de bronze.)

[4] Zosime, IV, 40.

[5] Libanius, *Disc.*, XII. p. 394, édit. Morel.

tard, pour venger la mort d'un de leurs officiers tué dans Thessalonique, il ordonnera le massacre des habitants de cette ville. A sa table même ils échangeaient de violentes paroles; souvent les épées étaient tirées et le sang coulait[1]. Dans les guerres civiles, ils rendirent de bons services, parce que des expéditions au milieu des provinces promettaient du butin; mais, plus d'une fois aussi, Théodose reconnut combien était chancelante la foi de ces hommes qui, tout en admirant le grand État civilisé, se sentaient des étrangers dans l'empire et croyaient avoir, sur ses richesses, les droits du plus fort. Lorsque Théodose marcha contre Maxime, beaucoup de fédérés désertèrent pour piller la Macédoine et la Thessalie; et durant son séjour en Italie, ou après qu'il fut rentré à Constantinople (10 novembre 391), d'autres tuèrent un de ses meilleurs généraux, Promotus. Le Vandale Stilichon, ami de cet officier, essaya de le venger. Il réussit à enfermer leurs bandes dans une vallée étroite où il aurait pu les tailler en pièces, si Théodose n'avait mieux aimé traiter avec eux[2]. Il était bien, comme Jordanès l'appelle, le grand ami des Goths[3] : amitié funeste à l'empire, mais imposée par les circonstances. C'est la détestable organisation militaire de l'État romain, au quatrième siècle, et non pas les seules préférences de Théodose, qui avait fait la menaçante fortune des Goths. En songeant à tous ces Barbares, Synesius s'écriait : « Le rocher de Sisyphe est suspendu au-dessus de nos têtes[4]. »

II. — GRATIEN ET THÉODOSE, DEPUIS LA PAIX AVEC LES GOTHS JUSQU'A LA MORT DE GRATIEN (380-383).

Depuis plus de quarante ans, Constantinople était la citadelle de l'arianisme. Démophile, son évêque, en gouvernait les églises, et l'orthodoxe Grégoire de Nazianze n'avait qu'un oratoire, où se réunissaient ses adhérents et qu'on appela *Anastasie*, la Résurrection, parce

[1] Zosime, IV, 56; Eunape, p. 53, édit de Bonn.
[2] Claudien, *de Stilich.*
[3] *Amator generis Gothorum* (29). Zosime, IV, 48.
[4] Valentinien et Valens avaient renouvelé, en 364, la défense expresse aux habitants de l'empire d'avoir chez eux des armes. (*Code Théod.*, XV, 15.) Dans son discours sur la *Royauté*, §§ 21-24, Synesius montre les provinciaux déchargés du service militaire et la défense de l'empire remise à ses ennemis naturels, et il demande la reconstitution d'une armée nationale. Ce discours, prononcé dans le sénat, en présence d'Arcadius, cinq ans après la mort de Théodose, prouve que je n'ai pas tracé un tableau trop sombre de cet empire déjà livré aux Barbares.

que la foi de Nicée y ressuscitait[1]. Déjà, dans Thessalonique, Théodose avait déclaré la guerre à l'hérésie. Il somma Démophile d'accepter le symbole de Nicée, et, sur son refus, le déposa; puis, entouré de ses gardes, avec un grand appareil militaire, il conduisit lui-même Grégoire à la cathédrale et lui remit toutes les églises de la cité avec leurs revenus[2]. La population était consternée, mais nul ne résista; Constantinople redevint orthodoxe, comme elle s'était faite arienne, par ordre de son prince. « Maintenant, s'éloigner des autels, dit tristement Symmaque, est le moyen de gagner la faveur des princes[3]. » Démophile eut plus de dignité. Quand il reçut l'ordre de l'empereur, il réunit son clergé et lui dit : « Il est écrit dans l'Évangile : si l'on vous persécute dans une ville, fuyez dans une autre. L'empereur nous chasse d'ici; demain nous prierons ailleurs[4]. » Mais la colère de l'empereur allait les suivre partout. Cet Espagnol, dont le zèle est comme l'annonce des saintes violences qui rendront plus tard son pays fameux, étendit à tout l'empire d'Orient la révolution qu'il avait faite à Constantinople : il reste de lui seize constitutions contre les hérétiques. Celle du 10 janvier 381 fait du symbole de Nicée la loi de l'État; elle rend aux orthodoxes les églises et les lieux consacrés, et elle interdit aux hérétiques de s'assembler dans les villes. Théodose y parle avec haine et mépris « du poison arien, de la lèpre photinienne, de la perfidie émonienne ». — « Que nul hérétique, dit-il, n'ait de lieu pour ses mystères et qu'il ne trouve nulle part occasion d'exercer sa démence obstinée. » De telles paroles devaient inspirer la terreur et provoquer de nombreuses conversions. Heureusement la loi ne portait d'autre pénalité que l'expulsion de la ville pour ceux qui tenteraient d'enfreindre l'ordonnance, et malgré ces menaces verbeuses et bruyantes, elle laissait aux ariens la faculté de s'assembler dans les faubourgs et dans la campagne[5].

Il y avait alors un maître de la milice, Sapor, dont le nom indique l'origine et montre l'étrange bigarrure de cet état-major impérial

[1] On transforma plus tard cet oratoire en une magnifique église qui garda le nom d'Anastasie. (Ducange, *Const. christian.*, IV, p. 141.)

[2] Grégoire fut quelques mois après consacré évêque de Constantinople par Melecius, patriarche d'Antioche, contrairement au 15e canon de Nicée, qui interdit à un évêque de passer d'un siége à un autre, canon qu'on observait mal. Les adversaires s'en servirent pour susciter contre lui une si vive opposition, qu'il se démit du siége de Constantinople.

[3] *Nunc aris deesse Romanos genus est ambiendi* (*Lettres*, I, 45).

[4] Socrate, V, 7.

[5] *Code Théod.*, XVI, 5, 6.

formé de Barbares et d'étrangers. Théodose, qui venait de donner à Hormisdas la mission difficile de conduire des Goths en Égypte, chargea Sapor de faire exécuter son édit. Il y réussit sans rencontrer de résistance[1]. Ces populations serviles, peut-être fatiguées, à la fin, des discussions théologiques qu'elles ne comprenaient pas, firent au prince abandon de leur croyance, comme elles lui abandonnaient leurs intérêts politiques; et le clergé arien, habitué à vivre de la faveur impériale, accepta sa déchéance lorsqu'il vit cette faveur s'éloigner de lui[2]. A Antioche seulement, le maître de la milice éprouva quelques difficultés. La ville avait alors trois évêques[3], sans compter de nombreux païens. Sapor désigna celui qui garderait seul ce titre; la turbulente cité accepta le chef spirituel que le Persan lui donnait. Cependant les plus ardents parmi les ariens continuèrent de se réunir dans les faubourgs[4]; d'autres cachèrent leur foi en attendant quelque occasion de la montrer. Sur le bruit qui courut un jour à Constantinople que Théodose avait péri dans une expédition, les ariens de cette ville mirent le feu à la maison de l'évêque catholique[5].

Pour consacrer la transformation religieuse de son empire et compléter le symbole de Nicée par la condamnation des Macédoniens qui niaient la divinité du Saint-Esprit, Théodose convoqua, en mai 381, à Constantinople, un concile que l'on tient pour œcuménique, quoiqu'il ne s'y soit trouvé que des évêques orientaux. Beaucoup avaient maintes fois varié dans leur croyance, mais ils se soumirent à la doctrine que l'empereur voulait faire triompher. Nous avons donné (p. 115) les additions faites par les Pères de Constantinople au *Credo* de 325; ils modifièrent aussi le 6e canon de Nicée, qui avait reconnu d'une manière assez vague un degré au-dessus des évêchés métropolitains, celui des patriarches de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche, les trois évêchés qu'on disait fondés par les apôtres. Ils firent du siége de Constantinople un quatrième patriarcat auquel fut assigné le second rang, Rome gardant le premier[6]. « Ces décrets, dit Socrate,

[1] Théodoret, V, 2.
[2] Sozomène, VII, 12.
[3] Socrate, V, 3.
[4] *Id.*, V, 15.
[5] *Id.*, V, 13, *anno* 388.
[6] Le concile de Chalcédoine (451) reconnut au siége de Constantinople « les mêmes avantages qu'à l'Église de Rome », décision qui contenait en germe le schisme oriental. Ce concile fit un cinquième patriarcat, celui de Jérusalem. Mais plusieurs provinces refusèrent d'entrer dans cette organisation; il fallut donner le titre d'exarques aux métropolitains d'Héraclée en Thrace, d'Éphèse et de Néo-Césarée, indépendants auparavant du métropolitain de

furent confirmés par l'approbation et le consentement de l'empereur[1]. »

Tout ne se passa point saintement dans ce concile. Il y éclata de fâcheux débats et on y commit deux injustices : l'une, en faisant descendre Grégoire de Nazianze du siége de Constantinople; l'autre, en faisant monter Flavianus à celui d'Antioche. Grégoire se soumit, mais se vengea. Dans l'histoire de sa vie, il parle fort irrévérencieusement de ce concile où il a entendu les croassements des geais et senti les piqûres des guêpes. « J'avais à peine parlé, dit-il, que de toutes parts s'élevèrent des clameurs. On eût dit une bande de geais, une tempête soulevant des tourbillons de poussière; c'était la bataille des vents. Ils bavardaient sottement et bourdonnaient comme une nuée de guêpes qui sautent à la figure[2]. » Le successeur de Grégoire fut un vieillard, Nectaire, ancien préteur qui n'était pas encore baptisé[3].

Tandis que les Pères du concile de Constantinople achevaient de formuler le dogme catholique, tout en traitant d'étrangers les évêques de l'Occident[4], Théodose continuait sa guerre contre les opposants. Deux lois retirèrent aux chrétiens qui retournaient aux autels des dieux, aux manichéens et à quelques autres sectaires, un droit qui

Constantinople. Malgré les décisions conciliaires relatives à la hiérarchie, bien des évêques ne connaissaient que leur métropolitain. Synesius de Ptolémaïs, si plein de déférence envers le patriarche d'Alexandrie, semble ignorer l'existence du pape; dans ses cent cinquante-sept lettres, il ne se trouve pas un mot qui soit une allusion au saint-siége ou à l'empire d'Occident. — Les Pères de Constantinople furent au nombre de cent cinquante. Le pape et les évêques d'Occident ne prirent aucune part à ce concile. Mais, suivant l'usage, les décrets leur furent communiqués afin que, acceptés par eux, ils fissent foi dans l'Église entière.

[1] *Hist. eccles.*, V, 8.

[2] ἄτακτα παφλάζουσιν ἢ σφηκῶν δίκην, vers 1681-1687, édit. Caillau. « Grégoire, disent les Bénédictins dans l'*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 283, représente les Pères de ce concile comme des gens ignorants et grossiers, comme des superbes et des ambitieux, comme des avares qui ne songent qu'à amasser par toutes sortes de voies, comme des hypocrites qui, sous l'apparence des vertus, cachent de grands déréglements.... Ce sont, dit-il, des hommes pétulants, amis du faste, livrés aux plaisirs de la table, ennemis de la vérité, prêts à se parjurer quand l'intérêt le demande, des âmes basses et féroces, qui rampent devant les grands, et sont comme des lions vis-à-vis de leurs inférieurs. »

[3] Sur cette élection singulière, voyez Sozomène, VII, 8-10. Dans ses *Lettres*, Grégoire répète à plusieurs reprises que son intention est de fuir toute assemblée d'évêques, parce qu'il n'a jamais vu un concile qui ait eu une bonne fin.... (De Broglie, *op. laud.*, t. V, p. 88.)

[4] Ξένον γάρ ἐστιν, ὡς ὁρῶ, νῦν ἡ δύσις (Grégoire de Naz., t. II, p. 26). Saint Basile était du même sentiment. Il ne reconnaît à l'évêque de Rome aucun droit particulier; l'autorité supérieure dans l'Église est dans les conciles. Aussi, lorsqu'il réclame le secours de l'Occident contre les ariens d'Orient, il s'adresse aux évêques de l'Italie et de la Gaule. (*Lettres* 70, 90, 92.) Pour lui, le pape, « coryphée des Occidentaux », est un prélat fier et altier qui prend l'orgueil pour la dignité et qui se met si haut, que la vérité ne peut l'atteindre. (*Lettres* 215, 239.) Il reprochait aux évêques de Rome de pencher vers les Sabelliens qui ne voyaient dans la Trinité que trois actes d'un même principe.

était le privilége essentiel du citoyen romain, celui de tester et de recevoir des legs ou donations. Les biens dont la transmission était ainsi arrêtée faisaient échute au fisc, à moins que les enfants du père frappé par la loi ne rentrassent au giron de l'Église catholique.

Saint Paul avait dit : « Si quelqu'un fait ces choses, qu'il soit livré à Satan, afin que, puni dans son corps, il soit sauvé dans son âme[1]. » Pour Paul, Satan était le monde d'impuretés au milieu duquel le pécheur était rejeté. Mais la parole de l'apôtre prêtait à un autre sens; pour Théodose, Satan allait commencer son rôle de bourreau. La constitution du 31 mars 382 décréta contre les manichéens et les sectaires qui se rapprochaient d'eux le dernier supplice; elle provoqua les délations et, pour les avoir plus nombreuses, elle supprima la responsabilité que le délateur encourait, quand l'accusation n'était point prouvée; enfin elle appliquait les mêmes dispositions pénales à ceux qui ne célébreraient point la Pâque au jour fixé par l'Église orthodoxe. Pour la première fois apparaissait, dans une loi contre les hérétiques, un mot réservé à une triste célébrité, celui d'inquisiteur, et c'est Théodose qui l'a écrit[2]. L'année précédente, Gratien avait réuni, dans Aquilée, un synode qui condamnait deux évêques d'Illyrie accusés d'arianisme. Ainsi un puissant effort était fait par les deux empereurs pour ramener à une même croyance les églises d'Orient et d'Occident; et une grande chose, l'unité doctrinale de la chrétienté, s'accomplissait, sans que l'évêque de Rome, à qui étaient réservés les profits de la victoire, eût combattu, à Constantinople ou dans Aquilée, pour l'obtenir[3].

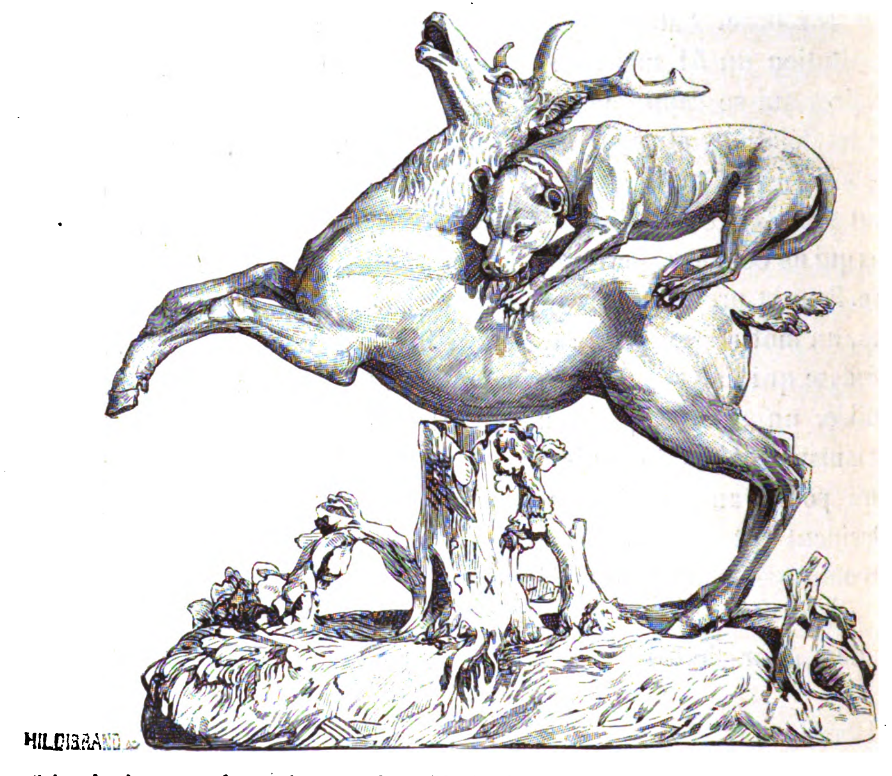
[1] I *Corinth.*, v, 5.

[2] *Sublimitas tua*, écrit-il au préfet du prétoire, *det inquisitores, aperiat forum, indices denuntiatoresque sine invidia delationis accipiat* (*Code Théod.*, XVI, 5, 9, et le commentaire de Godefroy). Il répète, en 388, ces instructions menaçantes et organise tout un système d'espionnage.... *in specula, Sublimitas tua, fidissimos quosque constituat qui et cohibere hos possint et deprehensos offerre judiciis, severissimum.... supplicium daturos* (*Code Théod.*, XVI, 5, 14-15). Du reste, les mots *inquisitio* et *inquisitor* étaient de très-vieilles expressions juridiques. L'*inquisitor* était celui qui faisait l'instruction d'une cause.

[3] Sur les différences nombreuses qui existaient encore entre les églises, voyez un curieux chapitre de Socrate, *Hist. eccl.*, V, 22. Les trente-trois évêques, presque tous italiens, du synode d'Aquilée, demandèrent dans une lettre à l'empereur qu'il fît cesser à Rome la rivalité de Damase et d'Ursinus « pour rendre la paix à cette Église, tête du monde, d'où se répandent sur tous de respectables admonitions ». (Sept. 381, S. Ambr., *Ep.*, 11.) Les églises d'Orient ne se préoccupaient pas des intérêts de l'Église romaine. Lorsque, en 382, les Occidentaux proposèrent la tenue d'un concile œcuménique à Rome pour trancher un différend entre Antioche et Alexandrie, les Orientaux répondirent avec aigreur à cette proposition; Théodose lui-même les railla doucement de se mêler d'affaires qui ne les regardaient pas. (Théodoret, V, 8-9.)

En janvier 383, Théodose célébra la cinquième année de son empire, *quinquennalia*, et il donna le titre d'auguste à son fils Arcadius, quoique cet enfant eût six ans à peine : l'empereur ne s'en trouva pas plus fort. Pendant qu'on fêtait à Constantinople l'avénement d'un empereur, un autre mourait en Gaule.

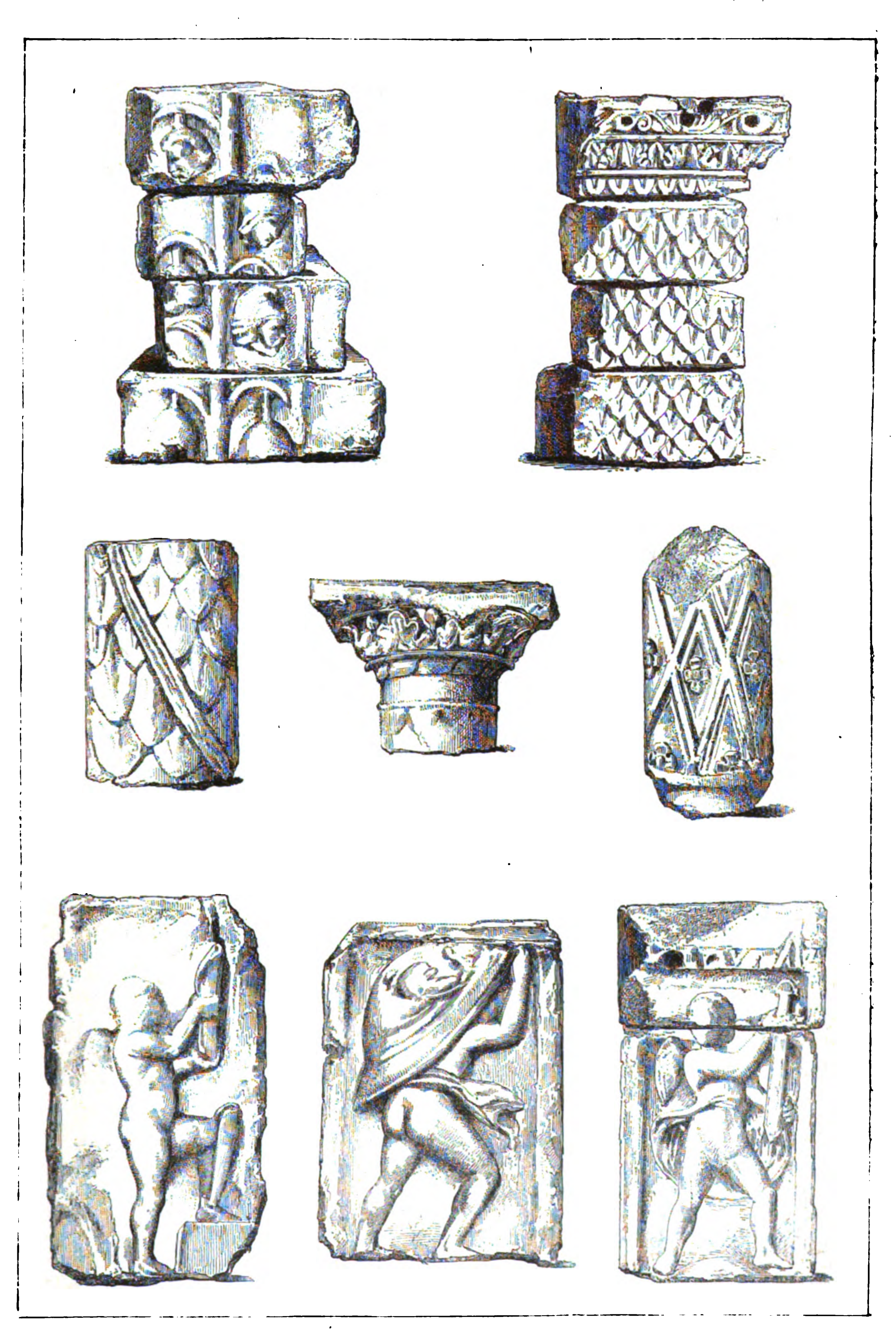
Gratien était très orthodoxe, mais il lui manquait les qualités d'un prince. Julien avait son âge quand il fut nommé césar, et en quelques



Scène de chasse : cerf attaqué par un chien. (Musée Pio-Clémentino, salle des Animaux, nº 173.)

mois il gagna tous les cœurs; Gratien ne les eut jamais, ou il les avait déjà perdus. Huit années d'empire ne lui avaient rien appris sur le gouvernement des hommes. Il n'aimait que la chasse, ne s'entourait que d'habiles archers, s'habillait comme eux et vivait avec eux. C'étaient des Barbares, des Alains, dont il avait fait sa garde et qui arrêtaient au passage toutes les faveurs du prince : d'où un vif mécontentement parmi les soldats romains[1]. Au palais, ses courtisans

[1] ....*Dum exercitum negligeret, et paucos ex Alanis quos ingenti auro ad se transtulerat, anteferret veteri ac Romano militi* (*Epitome*, 47).



Restes d'un monument triomphal trouvés récemment dans les fouilles de l'Hôtel-Dieu à Paris. (Musée Carnavalet.) Fut-il élevé après la bataille de 383??.


THE ASTOR LIBRARY
NY

étaient ses maîtres : ils vendaient tout, les places comme la justice, et ils avaient sans doute conservé dans l'administration les habitudes de rigueur que Valentinien avait eues pour la rentrée de l'impôt; aussi l'impopularité de Gratien n'était pas moins grande dans les villes que dans les camps. Quelques épées, à peine, furent tirées pour sa cause, quand les soldats de Bretagne proclamèrent Maxime empereur[1]. Prosper d'Aquitaine parle d'une bataille près de Paris; Zosime la réduit à de simples escarmouches, et nous savons que les troupes de Gratien firent défection, qu'il s'enfuit avec



Le Génie de Lyon[2].



Phalère en bronze recouvert d'or, trouvée à Auvers (Seine-et-Oise)[3]. (Cabinet de France.)

trois cents chevaux et que toutes les villes lui fermèrent leurs portes. Atteint près de Lyon par Andragathos, le maître de la cavalerie

[1] On ne sait quel poste Maxime occupait en Bretagne. Ni Pacatus (*Pan. vet.*, XII, 23) ni Zosime (IV, 35) ne le disent. Prosper Tiro l'appelle *vir strenuus et probus atque augusto dignus, nisi contra sacramenta fidem per tyrannidem emersisset*. Orose et Sulpice Sévère parlent de même.

[2] GEN. LVG. COS. II. Le génie de Lyon tenant une haste et une corne d'abondance. Revers d'un *aureus* d'Albinus, récemment acquis au cabinet de France.

[3] Les *phaleræ* étaient soit des décorations militaires (voy., au tome II, p. 612, le centurion Q. Publius Festus), soit des ornements de poitrail pour les chevaux. (Voy. Monaco, *les Monuments du musée national de Naples*, pl. 124, *e*). La phalère d'Auvers a été l'objet de dissertations savantes résumées par M. Robert de Lasteyrie, dans la *Revue archéol.*, 1883, p. 340 et pl. LIII.

de Maxime, il fut tué (25 août 383)[1]. Il y eut peu d'exécutions; elles n'étaient pas nécessaires, puisque les peuples et les légions s'étaient donnés volontairement au nouvel empereur[2]. Sa femme, la jeune impératrice Constantia, était morte avant lui; nous avons encore son tombeau.

[1] Zosime, IV, 35. Sur la mort de Gratien, les récits diffèrent. Saint Ambroise (*in Psalm.*, 61) le fait tuer dans un festin.

[2] Le consul de cette année, le Franc Mérobaud, fut tué à Lyon avec le maître des offices, Macedonius. Un des généraux de Gratien, le comte Vallio, autre Germain que Pacatus (28) appelle *triumphalis*, se donna la mort.

[3] Vatican, salle des Sarcophages, n° 566. Monument d'un seul bloc de porphyre rouge qui provient de l'église de Sainte-Constance-hors-les-Murs, où Constantia avait été inhumée (voyez, ci-dessus, p. 415 et 417, n. 2). Les bas-reliefs, d'un dessin lourd et mauvais, représentent des Génies cueillant des raisins, portant des corbeilles de fruits, pressant les grappes sous leurs pieds ou remplissant des urnes du jus de la vigne. En bas se voient des paons, symbole de l'immortalité.



Sarcophage de Constantia[3].

III. — THÉODOSE, VALENTINIEN II ET MAXIME (383-387).

Maxime s'associa son fils Victor auquel il donna le prénom de Flavius consacré par la dynastie constantinienne. Il aurait voulu pousser sa victoire jusqu'au delà des Alpes; mais il avait besoin d'affermir son autorité et de réorganiser ses provinces. Il envoya un de ses comtes à Valentinien II, cet enfant de douze ans que nous avons jusqu'à présent oublié dans Sirmium et que sa mère, au bruit des événements de la Gaule, avait ramené à Milan. L'impératrice, justement inquiète pour son fils, avait prévenu l'usurpateur, en lui faisant porter des paroles de paix par un comte que saint Ambroise accompagna. Un autre messager de Maxime alla proposer fièrement à Théodose la paix ou la guerre : la paix, si ce prince acceptait les faits accomplis; la guerre, s'il croyait que les Barbares ne profiteraient pas de cette lutte intestine pour mettre encore l'empire en danger[3]. Maxime entendait rester maître de la préfecture des Gaules, mais promettait, à ce compte, de ne point inquiéter Valentinien II. Les deux adversaires se connaissaient personnellement : ils étaient l'un et l'autre Espagnols et ils avaient servi ensemble dans la Bretagne. Théodose avait-il quelque estime pour les talents militaires du nouvel empereur, et, par suite, quelque doute sur l'issue d'une guerre avec le chef des vaillantes légions de la Gaule? Croyons plutôt qu'il fut arrêté par la crainte patriotique de livrer ses provinces aux Barbares, tandis qu'il porterait toutes ses forces au fond de l'Occident. Il n'avait rien à redouter de l'empire persan retombé dans les révolutions, après la mort de Sapor II en 379, ni des Goths, qui, tout à la joie d'un établissement paisible que l'empire acceptait et que les Huns ne menaçaient



Monnaie de Flavius Victor[1].



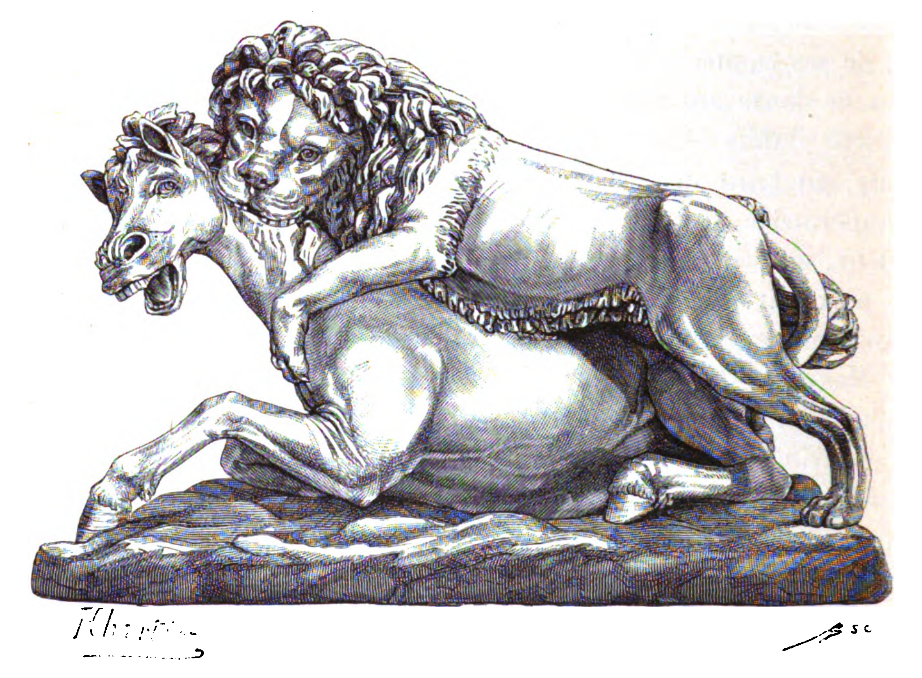
Monnaie commémorative des succès de Maxime[2].

[1] D. N. FL. VICTOR P. F. AVG., buste du prince. Au revers, VIRTVS ROMANORUM. Rome casquée assise. (Monnaie d'argent.)

[2] D. N. MAG. MAXIMVS P. F. AVG., et le buste de l'empereur. Au revers, VICTORIA AVGG. Maxime et Victor debout soutenant un globe. (Monnaie d'or.)

[3] Zosime, IV, 37.

point, n'avaient pas, en ce moment, de chefs désireux de les jeter en de nouvelles aventures. Mais la situation, sur cette double frontière, pouvait à chaque instant changer; il était prudent d'y veiller. D'ailleurs Théodose s'était fait à sa nouvelle condition. Tout en gardant son affabilité, il aimait le luxe et les plaisirs de la cour, il y oubliait la rude vie des camps, et il semblait résolu à ne la reprendre qu'autant qu'une impérieuse nécessité l'y obligerait. Quels qu'aient été ses motifs pour oublier Gratien et tendre la main à celui qui avait renversé son



Jeux de l'amphithéâtre : cheval abattu par un lion[1].

bienfaiteur, il accepta les offres de Maxime, et, par son ordre, les statues du meurtrier remplacèrent celles de la victime, ou s'élevèrent à côté d'elles dans les principales cités de l'Orient (384).

Le préfet du prétoire, Cynegius, fut chargé de cette mission; il en eut une autre, celle d'interdire le culte païen. Déjà les sacrifices avaient été défendus. « Il ne s'en fait plus, dit Libanius, si ce n'est à Rome et dans Alexandrie; cependant il était encore permis d'allumer le feu sur les autels et d'y brûler des parfums. » Le gouvernement qui laissait subsister aussi les jeux et les fêtes n'avait donc jusqu'à présent proscrit qu'une moitié de l'ancien culte : l'immolation des victimes,

[1] Groupe du Vatican, musée Pio-Clémentino, salle des Animaux.

pour empêcher de chercher l'avenir dans leurs entrailles[1]. Peut-être eût-il laissé aux païens cette dernière et innocente consolation d'un grain d'encens offert aux dieux, si les passions religieuses, qu'il ne contenait plus, ne s'étaient déchaînées. L'empereur paraissant être avec eux, les ardents se ruèrent sur l'ennemi. Des hommes noirs, dit Libanius, couraient en troupes les campagnes et les villes, renversant les autels, brisant les images des dieux et parfois les pontifes[2]. Les païens défendaient leurs dieux : un évêque d'Apamée périt en cherchant à détruire les temples de cette ville. Pour arrêter ce désordre, Théodose le régularisa. Cynegius eut l'ordre de fermer les temples[3]; il y mit tant de zèle, qu'il en abattit quelques-uns. L'armée fut employée à cette œuvre de propagande orthodoxe[4], comme Louvois chargea les dragons de la conversion de nos hérétiques. Quand Cynegius mourut, en 388, l'empereur, qui, pour reconnaître ses services, venait de le nommer consul, lui fit de solennelles funérailles. Il les méritait. Après lui, surtout après la loi de 391, nombre de temples païens ne furent plus en Orient que des ruines ou les sépulcres vides des anciens dieux[5]. Que de chefs-d'œuvre périrent alors[6]! De loin en loin nous retrouvons, sous des amas de décombres, des fragments de statues brisées et quelquefois, en un caveau secret, des images de dieux ou de pontifes et des objets du culte proscrit, qu'on avait précipitamment enfouis pour les soustraire à la profanation[7]. Trois

[1] *Code Théod.*, XVI, 10, 9 : .... *futura sub exsecrabili consultatione cognoscat.* La vanité faisant rechercher tout ce qui classait à part, des chrétiens sollicitaient des charges païennes de pontifes des provinces pour avoir la présidence des jeux et cérémonies; une loi de 386 (*Code Théod.*, XVI, I, 112) le leur interdit.

[2] Libanius, *Disc. pour les temples*, t. II, p. 192-195, édit. Reiske. Tillemont (t. V, p. 733-4) met la composition de ce discours au commencement de 384. Saint Jérôme (*Ep.*, 7) parle d'un Gracchus, préfet de Rome, en 376, qui brisa aussi quantité de statues et détruisit un sanctuaire de Mithra.

[3] Zosime, IV, 37 : .... κλεῖθρα τοῖς τεμένεσιν ἐπιθεῖναι.

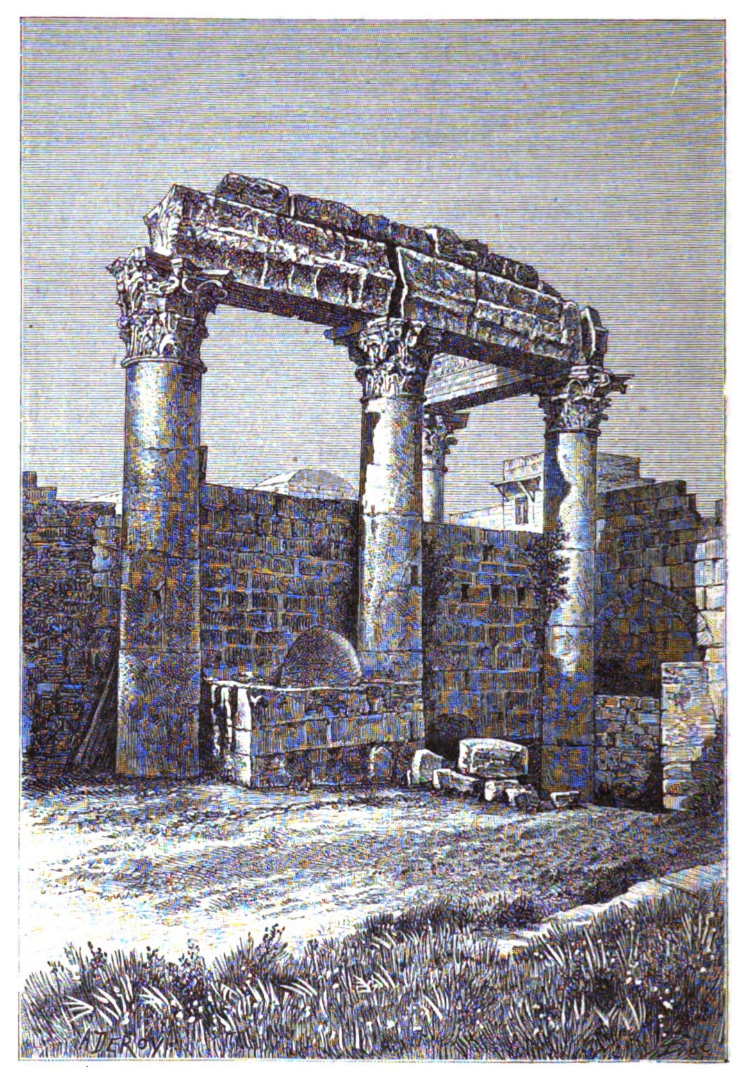
[4] Libanius le dit, et Socrate (V, 16) le répète. Cynegius conduisit si bien les choses en Égypte, que les Alexandrins catholiques lui dressèrent une statue. (*C. I. L.*, VII, 19.)

[5] La loi verbeuse de 381 (*Code Théod.*, XVI, 5, 7 au § 3), parlant des églises des hérétiques, les appelle *feralium mysteriorum sepulchra.* Pour Rome, saint Jérôme (*Ep.*, 7) écrit que « les anciens dieux des nations n'ont d'autre compagnie, dans leurs niches, que des souris et des hiboux »; et saint Augustin (*Sermo* CV, 10) dit qu'en 406 toutes les idoles avaient été renversées.

[6] En 394, Théodose supprima les jeux d'Olympie, et s'il ne fit pas briser le Jupiter de Phidias, il le transporta à Constantinople, où la statue fut moins en sûreté qu'aux bords de l'Alphée, car elle périt dans un incendie quatre-vingts ans plus tard (475).

[7] Voyez le *Cyprus* de M. de Cesnola et, dans la *Revue arch.*, de 1862, p. 245, une lettre de M. de Vogüé racontant les fouilles qu'il avait faites en Chypre : « Ces fouilles, disait-il, ont prouvé une fois de plus que tous les monuments antiques ont été détruits, leurs fondements mêmes arrachés. » A une petite distance de Golgos, il trouva « une véritable nécropole de

des plus belles œuvres de la sculpture antique, la Vénus de Milo, l'Hercule Mastaï et la Vénus du Capitole, ont été découvertes en de



Ruines d'un temple en Syrie [1].

pieuses cachettes où les païens avaient enseveli leurs dieux persécutés [2].

statues.... toutes mutilées à dessein. Ici vingt têtes dans un seul trou, là des bras, des torses, des ex-voto, etc. »

[1] Lortet, *la Syrie d'aujourd'hui*, p. 48. Je ne puis dire si cette ruine d'un temple de Latakieh, l'ancienne *Laodicea ad Mare* qui avait le meilleur port de la Syrie, fut l'œuvre des agents de Théodose, des Tartares ou d'un tremblement de terre.

[2] La Vénus de Milo (voy. notre tome III, p. 589) a été trouvée en 1820, à 7 ou 8 pieds sous terre, dans une niche large de 4 pieds, avec trois petits Hermès; l'Hercule Mastaï (t. VI, p. 533), à 8 mètres de profondeur; la Vénus du Capitole (voy. t. VI, p. 337), dans un trou caché par des décombres. Cf. *Rev. arch.*, 1879, p. 81 et suiv. Gracchus, préfet de Rome sous Théodose,

Les bustes d'empereurs ou de particuliers sont intacts; les statues de dieux et de déesses ont presque toutes été mutilées. Par cette différence, on voit la cause des mutilations, et les faits qui viennent d'être racontés autorisent à croire que beaucoup de ces ruines datent du règne de Théodose. A Sakkara, le colossal tombeau du dernier Apis s'est arrêté au milieu de la galerie souterraine qui devait le conduire à sa chambre funéraire[1]. Tué par les édits impériaux[2], l'animal sacré n'avait pu recevoir les honneurs réservés, après sa mort, au représentant d'Osiris. Un sanctuaire, renommé comme le plus vaste et le plus riche de l'Asie, celui de Sérapis, avait échappé à la colère iconoclaste de Cynegius. En 391, Théodose profita d'une insulte des Alexandrins pour en ordonner la destruction, et il frappa d'une amende de 15 livres d'or le gouverneur de province qui entrerait dans un des



Sérapis et Isis, sur une lampe du musée du Louvre.

détruisit *specum Mithræ ac multa deorum simulacra* (S. Jérôme, *Lettre* 107). M. P. Allard (*l'Art païen sous les empereurs chrétiens*) pense qu'on a très-exagéré la colère iconoclaste des chrétiens du quatrième siècle. Que tous les évêques n'aient pas poussé les fidèles à la destruction des temples et des statues des dieux, c'est évident; mais comme, avant Constantin, il y avait eu contre les chrétiens des émeutes païennes que le gouvernement ne pouvait ni prévenir ni empêcher, il y eut, sous ce prince et après lui, des émeutes chrétiennes contre les temples païens. C'était l'effet de l'inévitable loi des réactions historiques.

[1] Chaque pharaon faisait travailler à son tombeau dès le jour de son avénement; on préparait de même celui de l'Apis qui, après sa mort, devenait Osiris sous le nom d'Osar-Hapi ou Sérapis.

[2] Deux constitutions de 391 interdisent absolument tous les rites du culte païen et jusqu'à la visite des temples restés debout. Le juge qui en aura permis l'entrée sera frappé d'une amende de 15 livres d'or et son *officium* versera pareille somme au trésor impérial. (*Code Th.*, XVI, 10 et 11.) Deux lois, de 389 et de 391 (*ibid.*, XVI, 5, 19-20), interdisent aux hérétiques de tenir des assemblées même en dehors des villes. Une autre frappe d'une amende de 10 livres d'or quiconque ordonnera un clerc ou acceptera une fonction dans une secte hérétique (*ibid.*, 21, *anno* 392). La même année, la peine de mort fut décrétée contre celui qui offrirait un sacrifice, et la confiscation des maisons ou des terres là où l'on aurait brûlé de l'encens aux idoles. (*Ibid.*, XVI, 10, 12. Cf. Théodoret, V, 20, et S. Augustin, *de Civ. Dei*, V, 26.)

temples restés debout[1]; trois ans plus tard, il éteignit à Rome la flamme du dernier sacrifice sur le dernier autel.



Une Vestale. (Statue mutilée, trouvée à Rome en 1883.)

Il le crut du moins; mais si, en matière religieuse, la loi peut, par ses menaces, déterminer des conversions, il est des consciences qui lui résistent et des habitudes qu'elle ne détruit pas. En cette même année 391, où Théodose défendait, sous peine de la vie, de sacrifier aux dieux[2], un taurobole était accompli dans Rome, suivant les anciens rites, et l'initié croyait y trouver la promesse ordinaire d'une renaissance pour l'éternité[3]. Les colléges sacerdotaux subsistaient, quoique privés de leurs droits officiels. Cybèle gardait ses prêtres mutilés; Vesta, ses vierges, dont une avait été condamnée récemment pour violation de son vœu[4], et Ausone, qui mettait en vers le calendrier païen, marquait les jours où devaient s'accomplir, en l'honneur des dieux, les fêtes de l'ancienne

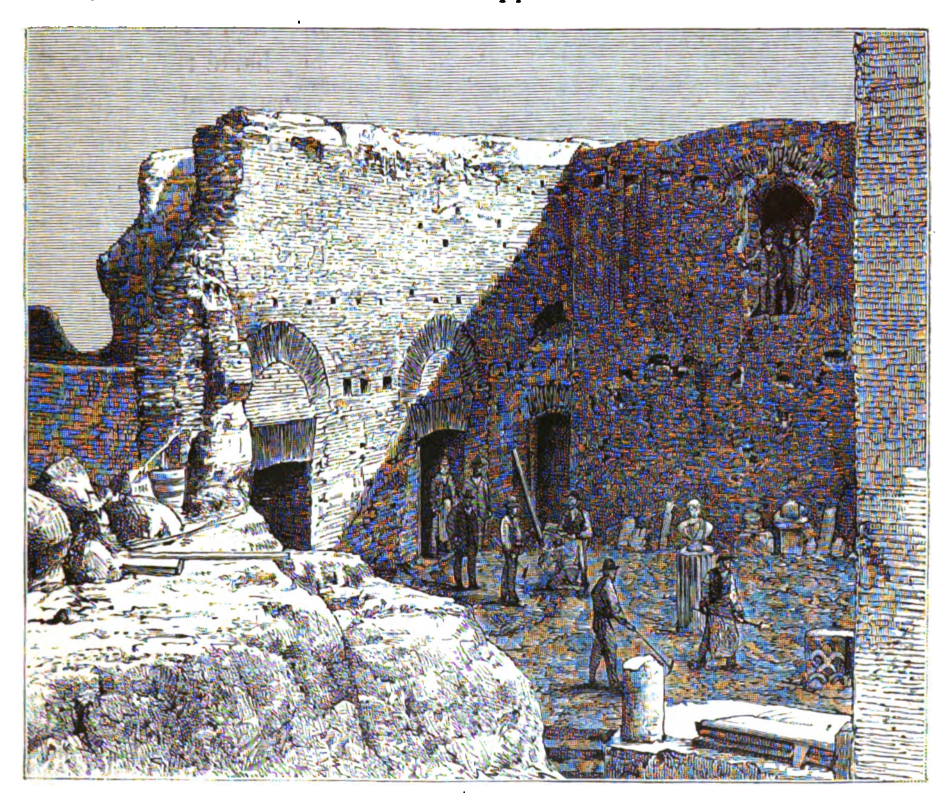
[1] *Code Théod.*, XVI, 10, 11. Dans ce cas, l'*officium* du juge eut à payer une amende légale, à moins que ces agents n'eussent essayé d'arrêter, de vive force, leur chef.

[2] .... *divinis atque humanis sanctionibus indulgentiis recognoscat.* (Lois 10 et 11 du titre 10, livre XVI, *anno* 391.)

[3] ....*per omnia probatissimus* (Or.-Henzen, n° 6041). Une inscription de 371 en mentionne un autre (*ibid.*, n° 6040).

[4] Symmaque, *Lettre* IX, 118-119. La date de cette lettre n'est pas donnée. Cf. *ibid.*, 99, où il s'agit d'une autre vestale qui veut quitter avant le terme légal le culte de Vesta. On vient de découvrir, à Rome, dans les fouilles du Forum, en face de Saint-Cosme, l'*atrium* de la maison des Vestales. Des cippes s'y trouvaient portant les statues des grandes prêtresses de Vesta et des inscriptions. Une de ces inscriptions datée de l'an 364 avait été effacée au ciseau. Était-ce une des Vestales dont parle Symmaque ou une infidèle au vieux culte qui serait passée au culte nouveau? Sur ces fouilles, voyez les *Scavi di antichità* de décembre 1883.

observance[1]. Enfin, tandis que Prudence essayait de lever le fouet de Juvénal sur les dévots impudiques des Lupercales et des fêtes de Flore[2], saint Augustin correspondait tranquillement avec des pontifes païens et voyait, dans Madaure, même à Hippone, les décurions célébrer les



Restes de la maison des Vestales à Rome (fouilles de 1883).

solennités païennes[3]. Plus tard, le paganisme aura, dans Macrobe, son théologien, dans la belle et savante Hypatie son martyr[4]; Proclus, qui donnera sa dernière forme à la philosophie alexandrine, n'est mort qu'en 485, et bien plus longtemps encore les anciens lieux de

[1] *De Feriis Romanis*. Par la constitution de 389 (*Code Th.*, II. 8, 19), Théodose réduisit le nombre des jours fériés à cent vingt-cinq. Cf. le commentaire de Godefroy sur cette loi, t. I, p. 141. Il restait donc deux cent quarante *dies judiciarii*, dix de plus seulement que le nombre fixé par Marc Aurèle. (Capitolin, *Marc.*, 10.)

[2] *Peristephanon*, hymne X, vers 161-165. Voyez, dans Wilmanns, n[os] 110, 111, 113, 114, pour les années 376 et 377, plusieurs inscriptions de prêtres des mystères mithriaques. Un sénateur se dit *tauroboliatus*.

[3] *Œuvres*, t. II, p. 22, dans la réponse de saint Augustin à Maxime de Madaure.

[4] Hypatie était si profondément respectée, qu'un évêque, à son lit de mort, lui écrivait : « J'ai dicté pour vous cette lettre, ô ma mère, ma sœur, ma maîtresse, vous à qui je dois tant de bienfaits et qui méritez de ma part tous les titres d'honneurs ! » (Druon, *Synesius*, p. 55.) La populace chrétienne d'Alexandrie la mit en pièces (415).

pèlerinage seront fréquentés[1]. Théodose avait pu détruire les institutions religieuses de l'État, il ne pouvait empêcher l'exercice privé du culte, et l'immensité de l'empire assurait de nombreux asiles à la liberté religieuse. On verra même ce prince, si dur dans ses lois, être co_traint par les nécessités publiques de garder des païens dans son entourage et à la tête de ses armées. Les Arabes, plus forts que lui, extirperont les derniers restes du]aganisme égyptien ; mais, du même coup, ils feront disparaître de ce pays la foi chrétienne.



Flore [2].

Théodose avait le droit de penser que sa guerre aux idoles lui vaudrait la protection du ciel, et il paraît l'avoir obtenue. L'année 384 lui apporta une double joie. Le nouveau roi de Perse, Sapor III, lui envoya une ambassade avec de riches présents : gage de paix pour les provinces orientales[3], et l'impératrice Flaccilla lui donna un second fils, Honorius : promesse de durée pour sa dynastie. De pauvres fous, atteints de la maladie du temps, la pratique des arts magiques, furent

[1] Du temps de Zosime (I, 58) il se produisait encore à Aphaca des phénomènes que l'on regardait comme des miracles.

[2] Statue de marbre trouvée en 1744 à la villa Hadriana. (Capitole, salle du Gladiateur mourant, n° 11.)

[3] Une loi de 387 (*Code Théod.*, XII, 13, 6) montre la Sophène gouvernée par un satrape qui était dans une certaine dépendance de l'empire. C'était peut-être un résultat de l'ambassade de 384.

accusés de complots contre l'empereur et condamnés à mort. Théodose leur fit grâce. C'était un acte de bon sens qu'il faut compter au nombre des choses heureuses qui lui arrivèrent en ce temps-là (385). Enfin un de ses généraux eut un important succès sur des Gruthunges qui voulaient chercher fortune dans l'empire. Promotus les trompa, en leur envoyant de prétendus transfuges qui promirent de livrer à leurs coups l'armée romaine sans défense. Tandis qu'ils traversaient le fleuve en désordre, il lança ses galères lourdes et rapides au milieu de leurs frêles embarcations qui furent brisées[1]. Beaucoup de Barbares se noyèrent : parmi eux, le roi Odotheus; ceux qui purent aborder à la rive droite du Danube furent pris ou tués. Théodose n'assistait point à l'action; cependant, selon l'usage, l'honneur lui en revenait, et il rentra en triomphe, dans Constantinople, avec Arcadius (12 octobre 386). Ce n'était pas assez pour les flatteurs; ils voulurent qu'Odotheus fût tombé sous ses coups, et Claudien, rappelant à Honorius les exploits de son père, regrette que Théodose n'ait pas donné à la nouvelle Rome le spectacle que la Rome ancienne n'avait vu que trois fois : le triomphateur rapportant les dépouilles opimes qu'il avait conquises sur le champ de bataille, en tuant de sa main le chef ennemi[2].


Sapor III.
(Monnaie d'or.)

Ce fut sans doute alors que Théodose replaça sur un piédestal, misérablement sculpté par ses artistes, l'obélisque de Constantin qu'un tremblement de terre avait renversé[3]. Un peu plus tard, mais avant sa mort, son fils Arcadius dressa en son honneur une colonne triomphale pour rivaliser avec celles qui, à Rome, racontent les exploits des Antonins.

L'année suivante fut moins bonne. Théodose voulait célébrer en même temps sa dixième année d'empire, qui approchait, et les *quinquennalia* de son fils aîné. Mais cette solennité ne pouvait s'accomplir sans de fortes dépenses pour les jeux, les fêtes, sans de plus grandes pour les gratifications à l'armée. Le système financier était toujours détestable, les immunités nombreuses, les concussions infinies, malgré les ordonnances répétées des princes[4], qui cherchaient,

[1] Claudien parle de trois mille barques; ce ne serait pas assez de n'ôter qu'un zéro.

[2] .... *Odothæi regis opima rettulit* (vers 632).

[3] Voyez p. 471. Pour la gravure donnée à la page 467, voyez Banduri, *Imperium Orientale*, II, p. 513, et d'Agincourt, *Histoire de l'Art*, t. II, p. 40 et suiv., et IV, pl. XI, d'après d'anciens dessins. Il ne subsiste que la base de la colonne.

[4] Voyez celles de Théodose au *Code Théod.*, X, 24, 3; XI, 1, 19; XII, 6, 18, 22, etc.

par des menaces, à effrayer les coupables et ne cherchaient point, par des réformes, à rendre les abus impossibles. Théodose mit la dépense des fêtes au compte de ses peuples en augmentant les impôts, sans en défalquer les sommes qui, selon l'usage, devaient lui être offertes en dons gratuits. Lorsque, à la fin de février 387, on lut l'édit au peuple d'Antioche, assemblé dans le *Tychæum*[1], un grand tumulte s'éleva : « C'est notre ruine! s'écriaient-ils; on ne nous laisse qu'une vie qui ne vaut pas la peine d'être vécue, βίος ἀβίοτος[2]; » et peut-être le nom de Maxime fut-il prononcé, comme il le sera quelques mois plus tard dans la sédition d'Alexandrie. Le juge fut contraint de se cacher; la foule jeta bas les statues de Théodose, de son père, de ses fils, de l'impératrice Flaccilla; elle les traîna la corde au cou par les rues et elle essaya de mettre le feu aux maisons. Mais un petit corps d'archers survint; quelques flèches lancées au milieu de cette multitude la dispersèrent, et le juge reparut sur son tribunal. Les blessés restés sur la place, des mutins arrêtés au hasard, furent amenés devant lui, mis à la torture, brûlés vifs ou exposés aux bêtes, et les magistrats, les sénateurs de la ville, enfermés à la prison publique, y attendirent dans la plus vive anxiété la sentence de l'empereur.



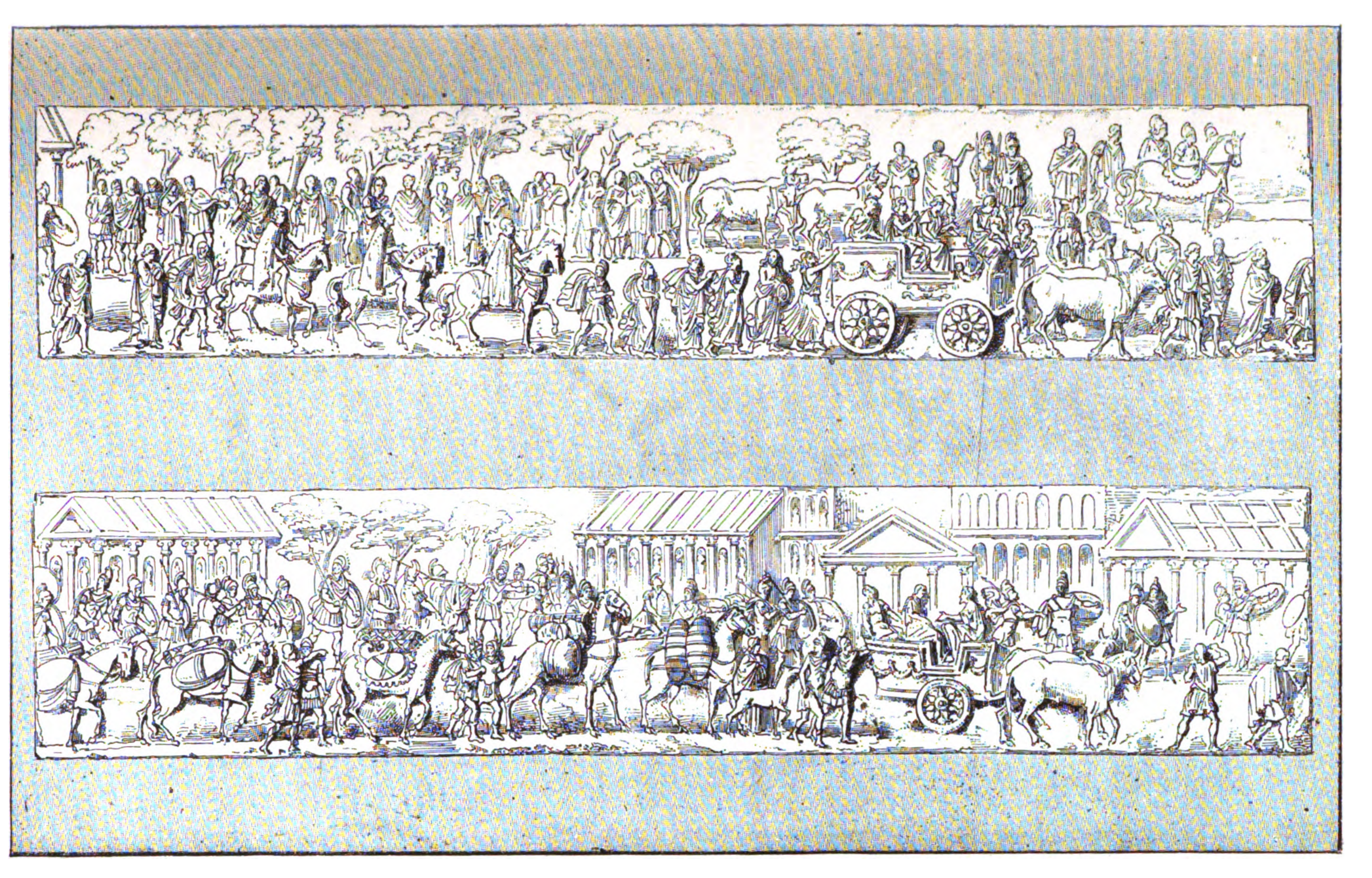
Monnaie de l'impératrice Flaccilla[3].

Les bonnes qualités de Théodose étaient gâtées par un grave défaut : la violence d'un esprit qui, dans les accès de colère, perdait le sentiment de la mesure, même de la justice. Quand les nouvelles d'Antioche arrivèrent à Constantinople, il voulut d'abord exterminer la population tout entière et ruiner la ville de fond en comble. S'il ne céda pourtant pas cette fois à ce premier emportement, les commissaires qu'il envoya furent encore chargés d'ordres bien rigoureux. Ils devaient enlever à Antioche ses revenus et ses terres; supprimer ses fêtes et ses jeux; la réduire à la condition d'une simple bourgade, en faisant passer à Laodicée le titre de métropole de la Syrie; enfin reprendre l'enquête et frapper ceux qu'ils croiraient coupables. Les

[1] Toutes les villes importantes avaient eu un temple de la Fortune, Τύχη, devant lequel les gouverneurs faisaient lire au peuple les actes officiels.

[2] Libanius, *Disc.*, XIV et XV, et S. Jean Chrysostome, *Disc.*, V, au peuple d'Antioche. Je note que, comme on faisait dans nos anciennes émeutes, les séditieux d'Antioche commencèrent par briser les lanternes.

[3] AEL. FLACCILLA AUG. et le buste de l'impératrice. Au revers, SALUS REI PUBLICAE. Victoire assise tenant un bouclier sur lequel est le monogramme. (Monnaie d'or.)



Bas-reliefs d'une colonne triomphale élevée dans l'Hippodrome de Constantinople, en souvenir des victoires de Théodose. (P. 465.)

procès, les tortures, les condamnations à mort ou au bannissement avec confiscation des biens, recommencèrent; mais le cœur manqua aux juges pour faire exécuter toutes leurs sentences. Flavianus, évêque de la ville, Libanius, le païen respecté même des empereurs chrétiens, les solitaires du Liban descendus de leurs montagnes, implorèrent la pitié des commissaires impériaux, et un de ceux-ci consentit à se rendre à Constantinople pour adoucir l'empereur. Il fit près de trois cents lieues en six jours. Flavianus l'avait précédé. Théodose, dont la colère était tombée, pardonna. Il ne pouvait détruire la capitale de l'Orient; d'ailleurs ne l'avait-il pas suffisamment châtiée par les exécutions déjà faites et par ses menaces d'exécutions nouvelles[1]? Durant plus d'un mois la folle cité avait vécu dans la terreur, et elle avait eu raison de redouter les emportements de l'homme qui ordonnera bientôt le massacre de Thessalonique.

Valentinien II, le souverain de l'Illyrie occidentale, de l'Italie et de l'Afrique, vivait paisiblement en des provinces qu'aucun ennemi n'était venu troubler[2]. Il régnait; sa mère, l'impératrice Justine, gouvernait. Elle avait l'esprit tolérant de son époux; restait en bons termes avec Ambroise, qu'elle chargea deux fois d'importantes missions, tout en recevant à sa cour un évêque arien, Auxence, et elle tenait dans les charges d'habiles personnages, sans leur demander compte de leur croyance, comme les comtes francs Bauto et Rumoride, comme le préfet de la Ville, Symmaque, un des derniers écrivains de Rome, et le préfet du prétoire, Prætextatus, pontife de Vesta et du Soleil[3]. C'est chez lui que Macrobe a placé le festin des Saturnales, et comme ce prêtre du Soleil avait la foi de Julien, sa femme crut, lorsqu'il fut mort, qu'il avait été transporté au milieu des étoiles de la Voie lactée, *in lacteo cæli palatio*[4]. Pour les chrétiens, il était naturellement « le chef misérable d'une piété sacrilége », et, au lieu de la sphère étoilée, saint Jérôme lui donne pour demeure le bouge ténébreux des enfers, *sordentibus tenebris*. Ailleurs le saint nous fait comprendre, par une image charmante, le partage qui s'opérait à Rome

[1] Grégoire de Naz., *Homélies*, II, 1-2, V, 3, édit. Migne, et les nombreux écrits de saint Jean Chrysostome, alors prêtre de l'Église d'Antioche, au tome II de l'édition des Bénédictins.

[2] Il est seulement question d'une rencontre avec des Sarmates qui laissèrent aux mains des Romains quelques prisonniers qu'on envoya périr à Rome dans les jeux. (Symmaque, *Lettre* X, 61.)

[3] Wilmanns, n° 1236. Sa femme avait été initiée aux mystères de Cérès, de Cora et de Bacchus et elle avait accompli le taurobole. (Gruter, p. 319, n° 1.)

[4] S. Jérôme, *Lettre* 23, édit. Migne.

entre les deux cultes, lorsqu'il montre un vieillard, pontife de Jupiter, tenant sur ses genoux sa petite fille qui murmure des prières chrétiennes : le passé et l'avenir réunis cette fois en une commune tendresse.

Le paganisme délaissé des empereurs avait reculé lentement, soutenu qu'il était par les habitudes des peuples et par la sagesse de quelques esprits élevés qui ramenaient tous les dieux à l'unité divine. D'autres étaient frappés par le contraste entre les grandeurs du passé et les humiliations du présent. Rome surtout, pleine encore des monuments de sa vieille gloire, mesurait la décadence de l'empire aux progrès de la foi nouvelle, et les sénateurs païens étaient prêts à croire qu'en exilant la Victoire de la curie, on l'avait bannie des armées. Ils réclamèrent, auprès de Valentinien II, l'abolition du décret de Gratien : ce fut l'occasion d'un débat mémorable entre Symmaque et l'évêque de Milan, saint Ambroise[1].



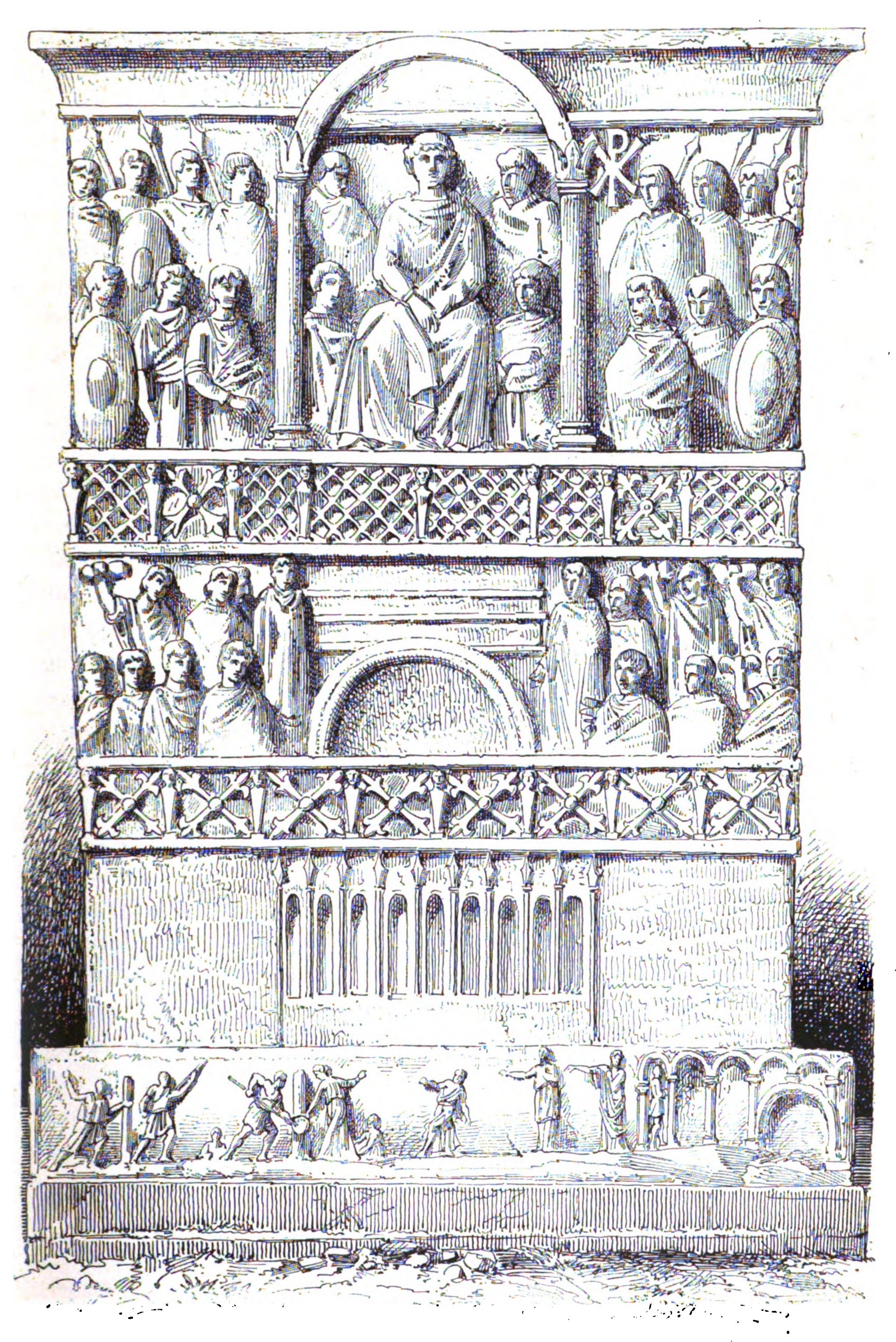
Victoire-Fortune[2].

Ce patricien, fils d'un préfet du prétoire, lui-même gouverneur de province avant son épiscopat, avait porté dans l'Église les habitudes autoritaires de sa maison; l'esprit de domination et l'habileté politique des anciens sénateurs de Rome semblaient passés en lui. Par sa naissance, ses relations et son génie, il s'était fait dans l'État une situation très-utile à ses intérêts religieux, et il avait pour l'Église l'ambition qu'il n'avait plus pour le siècle. Il croyait que tout devait céder à la religion, interprétée par ses ministres; un jour, il écrivit à Théodose : « La piété véritable est celle qui préfère le ciel à la terre, les biens éternels à ceux qui sont d'un jour[3], »

[1] Ils étaient parents. Voy. de Rossi, *Bull. di Arch. crist.*, 1864, p. 76, et 1863, p. 15.

[2] La Victoire est désignée par le casque et les ailes, la Fortune par les épis et le gouvernail, son symbole habituel. Intaille du cabinet de France, n° 1535. (Prase de 12 mill. de hauteur sur 9 de largeur.) Voyez tome I, p. 360, 572, 662; tome II, p. 597; tome III, p. 48, etc. (pierres gravées ou statues), et tome VI, p. 75 (bas-relief), les diverses Victoires qui marquent par leur comparaison avec celle-ci les progrès de la décadence de l'art.

[3] *Ea vera pietas quæ præponit divina humanis, perpetua temporalibus* (Ambroise, *Lettre* 66). Dans le *de Obitu Theod.*, il célèbre le zèle que déploya le roi de Juda, Josias, pour la destruction de l'idolâtrie. Firmicus Maternus, dans son livre *de Errore prof. relig.*, avait montré, vers 345, la même ardeur intolérante. Le doux Augustin applaudit lui-même à la persécution :



Base sur laquelle Théodose plaça un obélisque de Constantin et où il se fit représenter assistant aux jeux (autrefois dans l'Hippodrome de Constantinople).
D'après d'Agincourt, *Histoire de l'Art*, tome II, p. 39, et tome IV, *Sculpt.*, pl. X. (P 465.)


THE ASTOR LIBRARY
NY

et il donnait en preuve le passage des Écritures où Moïse commande aux fils d'égorger leurs pères, aux frères de tuer leurs frères, parce que la religion doit au besoin, briser les liens de l'affection et de la parenté[1]. Éloquent, hardi, riche, mais n'usant des richesses de son église que pour aider les pauvres, il avait dans Milan, où l'empereur résidait, une popularité qui obligeait la cour de compter avec lui, et, au dehors, une réputation qui lui donnait le premier rang dans la catholicité. Quand Symmaque avait été chargé par ses collègues de se rendre auprès de Gratien, pour demander le rétablissement de l'autel de la Victoire et la restitution des revenus qui défrayaient le culte païen, le pape Damase s'était contenté d'envoyer à Ambroise une protestation de la minorité chrétienne du sénat. L'évêque de Milan, plus résolu, était personnellement intervenu pour faire refuser l'audience impériale. Encouragé par les dispositions tolérantes de Justine, le sénat essaya de faire revenir Valentinien II sur la décision de son frère; Symmaque se rendit encore à Milan et remit à l'empereur une supplique éloquente : « Puisque la cause première, disait-il, est enveloppée de nuages, comment peut-on connaître les dieux, si ce n'est par l'histoire et par la tradition des aïeux? Il me semble, excellent prince, que Rome est devant vous et qu'elle vous dit : Père de la patrie, respectez ma vieillesse. Laissez-moi vivre selon mes désirs. Ce culte a mis le monde sous ma loi. Il a repoussé Annibal de mes murailles, les Gaulois du Capitole. Je demande la paix pour les dieux de la patrie et que le trésor du prince s'accroisse des dépouilles de l'ennemi, non de celles des pontifes[2]. » Ces paroles étaient de l'éloquence, mais n'étaient pas des raisons. Ambroise qui avait obtenu communication du discours de Symmaque, avant la séance du consistoire impérial, y répondit par un mémoire, avec moins d'éclat et plus d'à-propos. Il montra que les dieux et les vestales n'avaient empêché aucune défaite : il réclama la liberté religieuse pour les sénateurs chrétiens qui, ne pouvant s'associer par leur présence à des rites sacriléges, seraient contraints de renoncer à leurs fonctions de conseillers suprêmes de l'empire; et s'essayant déjà à l'excommunication contre les princes, il menaça Valentinien, s'il cédait à la demande des

quis non laudat leges.... adversus sacrificia paganorum.... illius quippe impietatis capitale supplicium est (*Lettre* 95).

[1] Voyez, ci-dessus, p. 194-195 et 342-350.

[2] Symmaque, *Lettre* X, 54. Le fisc n'en profita pas seul, mais aussi les courtisans et leurs valets, ceux du moins que Symmaque appelle « de misérables porteurs de litière ».

païens, de lui fermer l'église. Invoquer les droits de la conscience était plus habile que sincère, car, dans un second mémoire, Ambroise demanda que le prince débarrassât l'empire du culte des Gentils. Mais cette habileté suffisait pour convaincre des esprits d'avance convaincus. Personne, dans le consistoire, ne fut favorable à ce retour offensif du paganisme expirant. Quelques-uns des membres du conseil étaient païens, ou plutôt n'étaient point chrétiens ; la question financière qui se trouvait engagée dans la question religieuse les décida, Les biens confisqués de l'Église païenne avaient été une ressource pour le Trésor, une bonne fortune pour les courtisans, et la restitution eût été pénible. On refusa tout pour n'avoir rien à rendre : Jupiter, Apollon et Vesta furent condamnés. Vingt ans plus tard, Prudence célébrait encore ce triomphe d'Ambroise, en des vers où se trouvent plus de sentiment chrétien que de poésie virgilienne[1].

Justine laissa tomber la réclamation païenne, qui ne l'intéressait pas, mais elle essaya de défendre, contre l'intolérance de l'orthodoxie, les ariens qui, sous le prédécesseur d'Ambroise, s'étaient multipliés dans Milan. Leur évêque, Auxence, Goth d'origine, obtint d'elle, dans un endroit écarté du palais, un oratoire qu'Ambroise appela les écuries de l'impératrice. Pour la Pâque de 385, Justine voulut leur rendre une des églises de Milan que Gratien leur avait ôtées. Des comtes vinrent sommer Ambroise de remettre aux ariens la basilique Porcienne (Saint-Victor), qui était hors des murs, puis, dans la ville même, la basilique Neuve, qui était plus grande. Ambroise répondit qu'il ne pouvait livrer un temple de Dieu. Toute la ville fut, durant plusieurs jours, dans un si grand trouble[2], que l'on put craindre une émeute; le peuple entourait son évêque pour le défendre, car les ministres faisaient garder les abords de la basilique par des soldats, qui avaient attaché les panonceaux de l'empire[3] sur la façade, comme si l'église faisait partie du domaine impérial[4]. Les miracles que l'on

[1] Les deux livres de Prudence contre Symmaque sont pourtant son meilleur ouvrage.

[2] Augustin, *Confess.*, IX, 7.

[3] Ces panonceaux étaient des banderoles où se voyait l'image de l'empereur. Cet usage s'est conservé, et arborer les écussons, armes ou drapeau d'un prince ou d'un peuple est un signe de prise de possession.

[4] Sur cette affaire, voyez les longs détails donnés par le chanoine Hermant dans sa *Vie de saint Ambroise*, d'après les *Lettres* du saint et le récit de son secrétaire Paulin. Ambroise resta plusieurs nuits enfermé dans la basilique Neuve. On rattache à ces veillées du peuple autour de saint Ambroise l'institution des psalmodies. Les Églises d'Orient avaient pris l'habitude, pour soutenir l'attention des fidèles, que la prière muette ne pouvait occuper longtemps, de diviser l'assistance en deux groupes qui se répondaient alternativement. (S. Basile,

crut voir, la découverte des reliques de deux martyrs, Gervais et Protais, vinrent très à propos soutenir les ardentes prédications d'Ambroise[1], comme la lance qui avait percé le flanc de Jésus, retrouvée à Antioche, ranimera le courage abattu des croisés. La cour fut réduite à demander que l'évêque apaisât lui-même la foule, en lui promettant que la basilique serait laissée aux catholiques.

Cette humiliation blessa même le jeune empereur, qui se plaignit en termes violents d'avoir subi le joug d'un prêtre rebelle. Sa mère prépara une revanche. La tentative isolée n'ayant pas réussi, l'impératrice fit publier, le 23 janvier 386, une constitution exécutoire dans tout l'empire de Valentinien II, qui autorisa les assemblées des adhérents au symbole de Rimini[2]; mais ce symbole était bien oublié et il y avait peu d'ariens en Italie, si ce n'est à Milan, dans l'entourage de Justine et parmi les Goths des cohortes palatines. Ce décret irrita le clergé orthodoxe dont les lois de Gratien et de Théodose avaient augmenté le nombre et la confiance. Pour lui faire accepter l'égalité avec ses adversaires, il aurait fallu une main plus forte que celle d'une femme.

Maxime vit aussitôt le parti qu'il pouvait tirer de cette provocation impuissante. Il avait déjà donné des gages sanglants à l'orthodoxie. Un Égyptien avait apporté en Espagne un mélange incohérent de doctrines manichéennes et gnostiques qui demandaient beaucoup d'austérités et autorisaient, disait-on, beaucoup de licences. Du moins l'accusateur de la secte, l'évêque Ithacius, qui n'avait aucune des vertus de son

Lettres à l'Église de Néo-Césarée, 63-64.) Saint Ambroise établit à Milan, d'où elle se répandit dans tout l'Occident, la psalmodie des hymnes, des psaumes et des antiennes (Augustin, *Conf.*, IX, 6 et 7 : *Quantum flevi* [à Milan] *in hymnis et canticis tuis, suave sonantis ecclesiæ tuæ vocibus commotus acriter*). On attribue aussi à saint Ambroise le *Te Deum :* il ne lui appartient pas. Voyez le chanoine Hermant, *ibid.*, p. 304.

[1] Augustin, *Conf.*, IX, 7; *de Civ. Dei*, XXII, 8. Dieu, disait-on, avait révélé à Ambroise dans un songe que les corps des deux martyrs étaient dans l'église de Saint-Félix et de Saint-Nabor; mais des vieillards avaient lu l'inscription sur leur tombeau. Du reste, il se faisait un grand commerce de reliques. Tillemont (V, p. 255) le reconnaît et le *Code Théodosien* l'atteste au titre *de Sepulcris violatis*, IX, 17, 7 : *Humatum corpus nemo ad alterum locum transferat, nemo martyrem distrahat, nemo mercetur* (26 fév. 386).

[2] Voy. p. 347, et *Code Théod.*, XVI, 1, 4. Godefroy, dans son commentaire sur cette loi, t. VI, p. 16, dit : .... *Justinæ matris impulsu.... et Gothorum consilio præsidioque, qui tum Ariani erant et in comitatu frequentes, quod ex oratione Ambrosii initio colligere mihi videtur.* Saint Ambroise, en effet, parle, à plusieurs reprises, des Goths au service de la cour de Milan. Il y avait aussi bon nombre d'ariens dans la ville, car le prédécesseur d'Ambroise sur le siége épiscopal de Milan était arien, et, à sa mort, il y avait eu de grands troubles causés par la diversité des croyances. (Socrate, *Hist. eccl.*, IV, 30.) La *persécution* de saint Ambroise, comme disent les historiens de l'Église, eut deux actes, avant et après le décret de janvier, mais se rapportant tous deux à la question de l'église à rendre aux ariens. Je les ai réunis en un seul, n'ayant à montrer que le côté politique de cette affaire.

état[1], lui reprochait des abominations que les adversaires religieux ont bien longtemps soupçonnées les uns chez les autres. Condamnés, sous Gratien, par le concile de Saragosse (380), menacés plus tard d'une nouvelle sentence par le concile de Bordeaux, les priscillianistes, ainsi nommés d'après le personnage le plus important parmi eux, en appelèrent à l'empereur, qui se constitua juge de la doctrine religieuse. La torture leur arracha les aveux qu'elle arrache toujours : ils furent mis à mort[2]. C'était le premier sang d'hérésiarques versé par un prince chrétien après condamnation juridique; on remarquera, présage d'avenir, que cette persécution fut provoquée par des évêques espagnols. Pour Maxime, elle était surtout un acte politique : il voulait donner aux catholiques d'Italie, menacés dans leur conscience religieuse par une cour arienne, l'assurance qu'au delà des Alpes régnait un empereur orthodoxe.

Lorsqu'il connut la loi du 23 janvier, il envoya à Valentinien une lettre qui était en réalité à l'adresse des catholiques italiens, et, pour se donner le temps d'achever ses préparatifs, il endormit par de pacifiques messages la vigilance de Justine. Il avait de longue main augmenté ses forces, en appelant d'outre-Rhin dans ses troupes quantité de Barbares. L'été venu, il surprit les passages des Alpes, sous prétexte d'envoyer à son collègue des auxiliaires pour une campagne en Pannonie, et il descendit rapidement dans les plaines du Pô : Valentinien n'eut que le temps de s'enfuir de Milan (septembre 387), même d'Aquilée; il s'embarqua avec sa mère et sa sœur Galla sur un navire qui les porta à Thessalonique[4], pendant que Maxime ajoutait à ses faciles conquêtes la Pannonie, où *Emona* (Laibach) fit seule résistance. Cette fois Théodose ne pouvait plus hésiter : le meurtrier de Gratien, qui venait



Maxime et son fils[3].

[1] Pacatus, *Pan. vet.*, XII, 29. Il ne reste, bien entendu, aucun des ouvrages de la secte; ils ont été soigneusement détruits.

[2] Malgré la promesse faite par l'empereur à saint Martin, qu'ils ne seraient pas exécutés, sept périrent, parmi eux une femme de haute naissance, Euchrotia; d'autres furent condamnés à la relégation, en 383. Saint Ambroise condamna aussi cette exécution. C'est au doux et tendre saint Augustin que revient le triste honneur d'avoir établi dans l'Église la doctrine du *compelle intrare*, d'après ce texte de l'Écriture qu'il faut donner au sage l'occasion de devenir plus sage. Au temps de la révocation de l'Édit de Nantes, on publia ses deux *Lettres* à Vincent et à Boniface, sous ce titre : *Conformité de la conduite des églises de France pour ramener les protestants avec celle des églises d'Afrique pour ramener les donatistes à l'Église catholique.*

[3] BONO REI PUBLICE NATI. Maxime et Flavius Victor assis de face, tenant un globe; entre eux, une Victoire vue à mi-corps. Revers d'un *aureus* de l'auguste Fl. Victor. (Musée Britannique.)

[4] Zosime, IV, 43; Théodoret, V, 15.

de prendre sans combat un second empire, voudrait certainement en gagner un troisième : l'Orient après l'Occident. Il unit irrévocablement sa cause à celle de Valentinien II, en épousant, à Thessalonique, la belle Galla[1], qui l'année suivante lui donna une



Placidie et son fils[2].

fille, Placidie, réservée à d'étranges aventures. L'hiver approchant, les hostilités ne commencèrent pas; les deux adversaires avaient d'ailleurs besoin de temps : l'un pour s'affermir dans son nouvel empire, l'autre pour faire les préparatifs d'une grande guerre.

[1] ....ἐξαισίῳ διαπρέπουσαν κάλλει (Zosime, IV, 44). L'impératrice Flaccilla était morte en 386 (?).

[2] *Trésor de Monza*, pl. IV. Placidie est représentée avec son jeune fils Valentinien III ; sur la seconde feuille du diptyque est un personnage en habit militaire, sans doute le général Constance, époux de Placidie.

Théodose avait à prendre des précautions particulières. Une ambassade envoyée à Ctésiphon et beaucoup d'or distribué à la cour du grand Roi assurèrent la tranquillité des provinces orientales; on peut croire que, le long du Danube, les pensions gothiques furent accrues, et une diminution d'impôt accordée au diocèse de Thrace, qui couvrait Constantinople, est sans doute de cette année[1]. Enfin il espéra faire, dans l'intérieur de l'empire, la paix et le silence, en renouvelant les constitutions sévères déjà rendues contre les hérétiques, et en interdisant, sous peine de la déportation, toute discussion religieuse[2]. Il ne demanda point de soldats à ses peuples, qui payèrent en or la dispense, mais il en demanda beaucoup aux Barbares, qu'il croyait affaiblir, en prenant à sa solde leurs plus braves guerriers. Les Goths, les Alains, les Huns, lui fournirent une nombreuse infanterie et une cavalerie excellente[3] : auxiliaires dangereux dont la fidélité n'était point certaine et qui, transformés en soldats romains, apprenaient, pour s'en servir bientôt contre Rome, ce qu'il restait de science militaire dans l'empire. Deux des principaux généraux de Théodose étaient les Francs Ricimer et Arbogast. L'armée gauloise était composée de même.



Théodose casqué et en habit militaire sur un vaisseau dont la Victoire tient le gouvernail. (Revers d'un moyen bronze.)

Durant ces mois de préparatifs et d'attente, les deux empereurs échangèrent des messages de paix : négociations menteuses qui cachaient des menées de trahison. Le panégyriste de Théodose ne le dit pas de son héros, mais on l'affirme de Maxime[4]. Je le crois de tous les deux, les nombreuses défections qui eurent lieu dans l'armée gauloise donnent à penser que ces troupes avaient été de longue main travaillées. Arbogast, à qui l'on attribua la défaite de Maxime[5], et qui avait grand crédit parmi ses compatriotes, aura été le principal agent de ces négociations ténébreuses. Théodose ne devait pas avoir

[1] *Code de Just.*, XI, 51. Cette constitution sans date de Théodose et de Valentinien II supprima la capitation en Thrace et n'y laissa subsister que la *jugatio terrena*. Une autre de 494 (*ibid.*, X, 27, 2) parle comme d'une vieille coutume de faveurs accordées aux *possessores* de la Thrace, pour les prestations annonaires. Les empereurs achetaient par ces grâces la fidélité de la nouvelle province suburbicaire.

[2] *Code Théod.*, XVI, 4, 2. Cf. Tillemont, t. V, p. 288, qui dit de cette loi : « Elle a esté renouvellée souvent par les empereurs et par nos rois. » La loi 3, au même titre, montre que la peine édictée était la déportation.

[3] Pacatus, *Pan. vet.*, 32 : ....*Tua benignitate pellectæ omnes Scythicæ nationes tantis examinibus confluebant ut, quem remiseras tuis, barbaris videreris imperasse delectum.*

[4] Zosime, IV, 45.

[5] Orose, VII, 35.

oublié comment Constance avait triomphé de Magnence et de Vétranion.

Au commencement de mai 388, Théodose quitta Thessalonique; il était le 16 juin à Stobi; le 21, au défilé fameux de *Scupi* (Uschküb) d'où il descendit dans la vallée de la Save qu'il remonta jusqu'à *Siscia* (Sisek), le poste le plus avancé de Maxime. Une charge hardie de ses cavaliers huns et alains lui livra le passage du fleuve, la ville et beaucoup d'approvisionnements [1]. Une seconde action, peut-être à *Petovio* (Pettau), fut plus sérieuse, et tourna mal encore pour l'empereur d'Occident dont une partie des troupes fit défection. Le vainqueur poussa vivement son succès : *Emona* lui ouvrit ses portes; il franchit sans combat les Alpes Juliennes et parut devant Aquilée, qui n'était ni en état ni en désir de se défendre. Amené devant Théodose, les mains liées et les pieds nus, l'auguste, qui depuis sa défaite n'était plus qu'un tyran, fut décapité (27 juillet ou 27 août). Les consuls de Rome républicaine annonçaient au sénat leurs victoires par des dépêches entourées de lauriers; la tête de Maxime promenée dans toutes les grandes villes de l'empire apprit aux provinciaux que la lutte entre les deux armées barbares, qui remplaçaient les vieilles légions romaines, était finie. Les partisans de l'empereur gaulois, tombés avec lui aux mains de la soldatesque victorieuse, ses gardes maures, un peu plus tard son jeune fils, furent égorgés. Le meurtrier de Gratien, Andragathos, n'était pas à Aquilée : il croisait inutilement dans l'Adriatique pour arrêter une descente des Théodosiens en Italie; à la nouvelle de la catastrophe, il se précipita dans la mer.

L'auteur d'un panégyrique de Théodose, avec l'audace de mensonge qui est une des conditions du genre, glorifie la clémence de son héros. « Après ta victoire, lui dit-il en plein sénat, point de confiscations ni d'amendes, point de reproches ni de châtiments, chacun garda ses dignités. A l'exception de deux ou trois victimes expiatoires, tous furent reçus en grâce, comme sur le sein maternel [2]. » Le Code n'a pas ces complaisances oratoires; Théodose y parle lui-même et voici ce qu'on entend : « Que personne n'ose conserver les honneurs conférés par le plus abominable des tyrans. Les lois qu'il a promulguées, les jugements qu'il a rendus, sont rapportés [3]. » Maxime ayant régné

[1] Pacatus, *Pan. vet.*, XII, 34.

[2] *Duobus aut tribus.... in belli piaculum cæsis, reliquos omnes velut quodam materno sinu clausit* (Pacatus, *Pan. vet.*, 45). Pacatus prononça son panégyrique devant Théodose en 391, par conséquent après le massacre de Thessalonique, dont, bien entendu, il ne parle pas.

[3] *Code Théod.*, XV, 14, 6 et 8. Sur la confiscation des biens des partisans et des officiers de Maxime, voyez le commentaire de Godefroy à la loi 3 du titre 22 du livre IV, *anno* 389.

cinq ans, c'était tout l'ordre social qui risquait d'être ébranlé. Aussi Théodose fut-il contraint, l'année suivante, d'excepter de cette abolition générale les conventions loyalement faites entre les parties, les donations transmises, les affranchissements accordés [1]. Une autre loi suppose de nombreuses confiscations, et il ne sera pas téméraire de croire que le Franc Arbogast, chargé d'aller tuer en Gaule un enfant, l'auguste Victor, n'aura pas tué que celui-là. Saint Ambroise parle de beaucoup de personnes sauvées, à sa prière, de l'exil, de la prison et de la mort [2]. Il y eut donc des condamnations après la victoire et sans doute aussi des exécutions avant que les prières de l'évêque arrivassent au prince, car en pareilles circonstances l'épée frappait aussi vite que la parole. La mère et les filles de Maxime échappèrent au supplice, mais non pas à la confiscation de tous leurs biens. Exilées d'abord, internées ensuite en Espagne, elles y vécurent d'une pension que leur fit le Trésor. Claudien, sous Honorius, célébrera la clémence de Théodose et nous la vantons encore. Il importait à la cour et à l'Église de faire à ce prince, terrible en sa colère, une bruyante renommée de mansuétude qui étouffât les cris des victimes.



Revers d'un *aureus* de l'auguste Fl. Victor. (Musée Britannique.)



Valentinien II [3].

Valentinien II était rétabli, son empire parut doublé puisqu'il put croire que la préfecture des Gaules était ajoutée à celle d'Italie; mais il n'avait que dix-sept ans; en fait, Théodose resta, depuis la défaite de Maxime, le véritable maître de l'Occident comme de l'Orient [4].

[1] *Code Théod.*, XV, 14, 8. Une loi du 23 janvier 389, sur les legs faits au prince, dont Tillemont dit : « Elle est bien glorieuse à Théodose.... » ne fait à peu près que renouveler une prescription de Septime Sévère. (*Hist. des Romains*, t. VI, p. 101.) Je ne crois pas devoir tenir compte d'une phrase d'un triste historien, l'auteur de l'*Epitome*, qui raconte en vingt lignes le règne de Théodose et fait restituer par ce prince l'argent que Maxime avait extorqué.

[2] *Lettre* 40; Symmaque. *Lettres*, III, 33.

[3] RESTITUTOR REI PUBLICAE. L'empereur debout, nimbé, tient le *labarum* et relève une femme tourelée. Revers d'un médaillon d'or.

[4] *Theodosius, interfecto per Maximum Gratiano, imperium Romani orbis solus obtinuit* (Orose, VII, 35). Des monnaies montrent Théodose tenant le gouvernail de l'empire.

IV. — SAINT AMBROISE; LA PÉNITENCE DE THÉODOSE (390).

Depuis quinze ans, Ambroise régnait à Milan. Courtisé par Gratien, écouté de Valentinien II et de Maxime, vainqueur de l'hérésie arienne et de l'impératrice Justine[1], il avait bien vite gagné la confiance de Théodose. Mais ce n'était pas assez : il aurait voulu diriger la conduite du prince en même temps que sa conscience, être initié à ses desseins, et, l'habitude n'étant pas prise encore de mettre des évêques dans le conseil, il se faisait tenir au courant de tout ce qui s'y passait. Cette ingérence d'un prêtre dans les affaires publiques déplaisait à beaucoup de membres du consistoire impérial, même à l'empereur, qui menaça les indiscrets des plus sévères châtiments. L'évêque osa lui écrire pour se plaindre que, seul de tous les amis du prince, il ne pût rien entendre[2]. Quarante ans à peine après la mort de Constantin, Ambroise rêvait d'une société qui, pour trouver les voies du salut, serait dirigée par les évêques, médiateurs nécessaires entre le ciel et la terre.

A l'extrémité orientale de l'empire, une petite cité des bords de l'Euphrate, *Callinicum,* avait une synagogue, que l'évêque du lieu fit brûler par ses moines. Aucune loi n'ayant interdit le culte hébraïque[3], l'empereur devait aux Juifs protection, et, comme ils étaient nombreux sur cette frontière, il pouvait être dangereux de la leur refuser. Théodose décida que l'évêque rebâtirait le temple détruit et que les incendiaires seraient punis. Cette infraction à la paix publique était une affaire d'ordre civil, Ambroise en fit une question religieuse, « parce qu'il faut que la discipline de l'État se subordonne à la religion[4] ». Dans une longue lettre adressée au prince, il appelle la synagogue de *Callinicum* une maison d'impiété, un réceptacle de folies, quoiqu'il en existât une dans Milan même, à côté de sa cathédrale, et

[1] Cette impératrice semble être morte durant la guerre contre Maxime.

[2] Ambroise, *Ep.*, 51 : *Soli mihi in tuo comitatu jus naturæ ereptum videbam audiendi.*

[3] *Code Théod.*, XVI, 8, 9 : .... *Judæorum sectam nulla lege prohibitam.* Dion Cassius (XXVII, 17) l'avait déjà dit au commencement du troisième siècle, et cette tolérance datait de la république. Cf. *Hist. des Romains*, t. VI, p. 87, n. 3. Il y avait, hors de *Callinicum*, un temple des Valentiniens, sorte de chrétiens judaïsants. Il fut pillé et brûlé comme la synagogue.

[4] *Quid est amplius, disciplinæ species an causa religionis? Cedat oportet censura devotioni* (Ambroise, *Ep.* 40, § 11). Il avait dit au concile d'Aquilée (*Lettre* 1) : « C'est aux évêques à juger les laïques et non aux laïques à être juges des évêques. Cf. le chanoine Hermant, *Vie de saint Ambroise*, p. 141.

il termine sa dépêche à l'empereur par une menace. « Je vous écris, lui dit-il, pour que vous m'écoutiez dans votre palais, afin que je ne sois pas forcé, peut-être, de me faire écouter dans l'église[1]. » La menace s'accomplit. Théodose étant venu faire ses dévotions dans la cathédrale, l'évêque le somma, en présence de tout le peuple, de révoquer la sentence. Tant que le prince hésita, il suspendit l'office. Debout devant lui, il disait : « Je suis dans le trouble et l'inquiétude; rendez la liberté à mon esprit ; mettez-moi en état d'offrir pour vous le sacrifice. » Théodose, faible comme tous les violents, finit par céder[2]. Petite affaire, mais de grande conséquence. La lutte du sacerdoce et de l'empire n'avait eu lieu jusqu'alors qu'en paroles : voici que les deux partis en viennent aux actes, et c'est l'empire qui s'humilie. Cet évêque, qui estime que des moines ont eu raison de brûler des temples, est déjà sur la voie qui conduira l'Église à trouver bon que les hérétiques soient brûlés[3].

Dans cette affaire, Ambroise eut tort; dans une autre, il eut raison. Une faute de Théodose, qu'il faut appeler de son vrai nom, un crime, révéla à l'Église qu'elle pouvait se faire juge des princes et se servir contre eux d'une arme redoutable, l'excommunication.

Thessalonique, sur son golfe magnifique et profond, était, après Constantinople, la plus grande et la plus riche cité de l'*Illyricum* oriental. Le préfet du prétoire y résidait; chaque jour, des marchands étrangers y arrivaient : par mer, de l'Hellespont, de l'Asie et de l'Égypte ; par terre, de l'Adriatique qu'une grande voie militaire (*via Egnatia*) reliait à l'Archipel. Des Goths, commandés par Bothéric, y tenaient garnison ; mais Grecs et Barbares ne vivaient pas en bonne

[1] *Feci ut me magis audires in regia, ne necesse esset audires in ecclesia* (Ambroise, *Ep.* 40; cf. *ibid.*, 41).

[2] Ambroise écrivait à Théodose : *Habes naturæ impetum, quem si quis lenire velit, cito vertes ad misericordiam, si quis stimulet, in majus exsuscitas, ut eum revocare vix possis* (*Ep.* 51, § 4). Cette inconsistance de caractère, si fâcheuse dans un prince, se voit dans sa conduite et dans ses lois. Presque au même jour, Symmaque est exilé et gracié. (Symmaque, *Ep.*, II, 31; Tillemont, V, 300.) Suivant saint Ambroise, les habitants de Thessalonique, condamnés le matin, sont pardonnés le soir et de nouveau condamnés le lendemain. Proculus est envoyé au supplice, puis rappelé, mais trop tard. Dans l'affaire d'Antioche, mêmes alternatives. Sous l'influence de l'évêque de Milan, il prive les Eunomiens du droit de tester et d'hériter (*Code Théod.*, XVI, 5, 17); sous celle de ses conseillers habituels, *pleniore consilio*, il les rétablit dans leurs droits civils. (*Ibid.*, 23.) Il légifère sur les diaconesses, d'une façon à Milan (XVI, 2, 27), et d'une autre à Vérone, trois mois après (*ibid.*, 28); en 390, il interdit aux moines, à la demande des juges, de quitter la solitude, *deserta loca et vastas solitudines*, et, en 392, il autorise leur résidence dans les villes (XVI, 3, 1-2). Sur l'inégalité de son humeur, voyez Zosime, IV, 51.

[3] On a vu (p. 475) que déjà les priscillianistes avaient été mis à mort.

intelligence ; la rusticité des uns déplaisait à l'esprit raffiné des autres, qui s'indignaient d'avoir pour maîtres ceux dont autrefois ils faisaient leurs esclaves. Un cocher du cirque, favori du peuple, ayant été jeté en prison, une émeute éclata dans laquelle périrent Bothéric et plusieurs de ses officiers. De chers souvenirs attachaient Théodose à Thessalonique : c'était la ville de son baptême et des premiers actes



Thessalonique, vue de la mer[1].

de sa vie d'empereur ; il y avait longtemps vécu ; il en connaissait beaucoup d'habitants. Cependant, à la nouvelle de l'émeute, il ordonna de venger ses Goths par l'extermination du peuple. Ambroise, informé de la résolution prise en conseil, plaida auprès du prince le pardon des coupables, et, si nous devons l'en croire[2], il réussit à l'obtenir. Mais le châtiment, qui fut tramé comme un complot, prouve que l'empereur se délivra de sollicitations importunes par une vague promesse de clémence. Une fête fut annoncée au peuple, qui accourut en

[1] Cousinery, *Voyage en Macédoine*, t. I, p. 23.
[2] *Ep.*, 51, et *de Obitu Theod.*, 34.

foule au cirque. Tandis que tous les regards étaient fixés sur les jeux, la soldatesque entoura l'édifice en silence, et, sur un signal, pénétrant par toutes les issues, elle se rua sur la multitude désarmée. Durant trois heures elle tua sans merci ; personne, ni femmes, ni enfants, ni vieillards, ne fut épargné. Un marchand étranger, arrivé peut-être après l'émeute, offrait toute sa fortune pour racheter la vie de l'un au moins de ses deux fils; pendant qu'il hésitait à faire le terrible



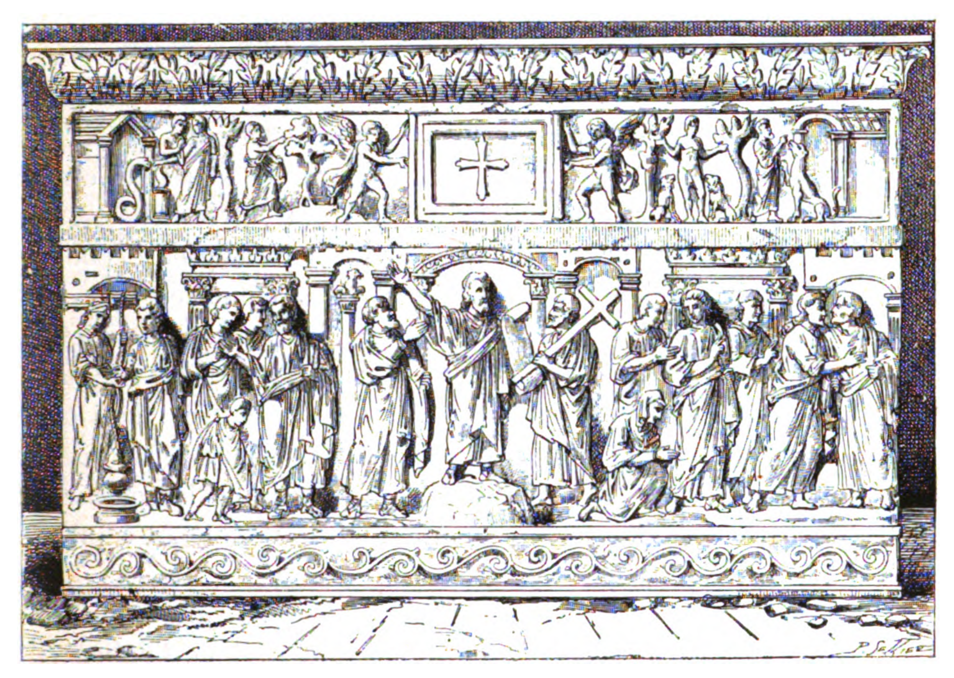
Athlètes et juge (Aselius, Constantius et Ilarus)[1].

choix, les Goths, pour qui ce massacre était une fête, les égorgèrent tous deux. Quel fut le chiffre des morts? Sept mille selon les uns, quinze mille selon d'autres. Sozomène prétend que, d'avance, on avait réglé combien de têtes chaque assassin rapporterait : le prix du sang leur fut donc payé (390).

La première fois que Théodose se rendit à l'église, après qu'on eut appris à Milan le massacre de Thessalonique, Ambroise, l'arrêtant sur le seuil, lui reprocha son crime et lui interdit l'accès du saint lieu, où ne pouvaient entrer ceux qui avaient versé le sang innocent. C'était mettre l'empereur hors de la communion des fidèles. Le tout-puissant monarque recula devant ce prêtre désarmé et, à en croire les

[1] Achille Deville, *Histoire de la verrerie dans l'antiquité*, pl. XXX.

historiens de l'Église, il resta durant huit mois dans son palais, dépouillé des ornements impériaux, gémissant et pleurant, parce que « la maison du Seigneur, ouverte même à des mendiants, était fermée pour lui, comme l'étaient aussi les portes du ciel ». Lorsqu'il lui fut permis de revenir au temple, après cette pénitence publique, il se prosterna contre la terre qu'il trempa de ses larmes et, devant tout le peuple, il demanda le pardon de son péché, en disant à l'évêque avec le psalmiste : « Redonnez-moi la vie selon vos promesses[1]. »



Sarcophage de Vérone : Jésus bénissant le démoniaque[2]. (P. 486.)

La scène est belle, et, de ce jour, l'Église eut à présenter aux princes un exemple fameux de la puissance des remords et de la soumission à ses ordres. L'histoire a des raisons de penser qu'il y eut, au palais, moins de larmes, de soupirs et de gémissements. Théodose, zélé catholique, habitué par Ambroise à l'obéissance, accepta la sentence prononcée sur lui et s'abstint de l'assistance aux offices. Mais il n'était pas encore, malgré sa docilité, un moine que des évêques pussent reléguer dans une cellule, comme le sera Louis le Débonnaire. Il continua d'accomplir les actes souverains, car il nous reste beaucoup de

[1] Ambroise, *de Obitu Theod.*, 34; Théodoret, V, 18; Sozomène, VII, 24; Rufin, II, 18; Augustin, *de Civ. Dei*, V, 26. Voyez le chanoine Hermant, *op. cit.*, p. 414 et suiv.
[2] Maffei, *Verona illustrata*, pars III, p. 54.

lois de cette année, et il ne s'enferma point dans son palais, puisque trois de ces lois sont datées de Vérone. La primitive Église ne réconciliait l'homicide que sur son lit de mort. Saint Basile, au quatrième siècle, exigeait encore vingt années de pénitence, Ambroise abrégea ce temps d'épreuve, trop long pour un prince ; il en fixa le terme à la Noël de 390, quand revenaient pour les chrétiens les jours de joie et que Jésus semblait renaître.

Ambroise, par sa fermeté courageuse, Théodose, par son humilité, venaient d'accomplir, chacun, un acte mémorable qui grandissait l'évêque et abaissait le prince, tout en le relevant comme chrétien. Puisque, au milieu de l'universelle servilité, il n'y avait pas d'opinion publique, capable de prévenir ou de châtier les crimes des puissants, il était nécessaire que l'autorité morale, disparue de la société civile, se conservât dans la société religieuse. C'est une force nouvelle qui apparaît et que, pour une pareille société, l'histoire approuve. Comme toutes les forces, celle-ci produira, selon les temps et selon les hommes, des effets utiles ou détestables, car les puissances s'élèvent par leurs services et tombent par leurs abus, et, un jour, il faudra rendre à la société civile la plénitude de ses droits. Mais, dans cette fin lamentable du monde antique et au commencement de cet âge où se déchaîneront toutes les brutalités, il était bon que la conscience humaine, partout ailleurs étouffée, se retrouvât vivante au cœur de l'Église[1].

Un contemporain, un historien catholique, Socrate, aura beau dire : « Les empereurs se sont rendus maîtres des affaires de l'Église ; ils ont disposé, avec un pouvoir absolu, des plus grands conciles, comme ils en disposent encore aujourd'hui[2] » ; en face de ce droit impérial, que confirme l'histoire religieuse du quatrième siècle et dont il subsistera des restes jusqu'au concile de Constance (1414), s'élèvera le droit nouveau qui attribue à l'Église un pouvoir de correction sur le prince. Ce n'était pas une prétention inattendue : l'Église en avait eu la pensée au sortir même des catacombes, et, avec son principe, elle ne pouvait point ne pas l'avoir. Vingt-sept années auparavant, Grégoire de Nazianze avait osé répondre à un préfet impérial : « La loi

[1] Les historiens de l'Église, Sozomène, Théodoret et Rufin, disent qu'Ambroise exigea de Théodose une loi qui mît un intervalle de trente jours entre l'arrêt et l'exécution. Cette loi, au sujet de laquelle il existe des difficultés (voy. Hænel, *ad leg. Cod. Theod.*, IX, 40, 13, p. 939), ne fut d'ailleurs que le renouvellement et l'extension d'une loi de Tibère qui avait donné aux condamnés à mort un sursis de dix jours.

[2] Socrate, *Hist. eccl.*, V, 1.

du Christ te soumet comme les autres à ma puissance et à mon trône ; car nous aussi nous sommes des rois ; nous gouvernons un empire supérieur et plus parfait que le vôtre, à moins qu'il ne soit juste de dire que l'esprit le cède à la chair et le ciel à la terre[1]. » Sans la pratiquer toujours, l'Église a toujours honoré cette liberté religieuse. Dans la *préface* de l'office célébré pour saint Hilaire de Poitiers, on disait : « Il est resté sans crainte devant César » ; et, au moment de ses démêlés avec Justine, l'archevêque de Milan avait prononcé une parole qui ouvrait la voie à toutes les prétentions théocratiques : « L'empereur est dans l'Église, il n'est pas au-dessus d'elle ; *imperator intra Ecclesiam non supra Ecclesiam est*[2]. » Treize siècles après saint Ambroise, Bossuet écrira encore : « L'Église a appris d'en haut à se servir des rois et des empereurs pour mieux servir Dieu[3]. »

L'exemple d'Ambroise fut suivi. Sous le fils de Théodose, l'évêque de Ptolémaïs excommunia le président de la Pentapole. Ce gouverneur, coupable d'exactions et de cruautés, méritait d'être puni par le prince : ce fut l'Église qui le frappa[4] ; et ce fait, que nous apprenons par hasard, a dû se renouveler fréquemment. La tentation d'affirmer le pouvoir de l'Église sur l'autorité civile était trop forte pour que les évêques n'y aient pas souvent cédé[5], et plus l'Église prenait de force, plus les populations l'obligeaient à défendre leurs intérêts temporels. Saint Jean Chrysostome, saint Augustin, se plaignent de passer leur vie à s'occuper des choses de la terre. De ce double principe, défense du faible et défense de la foi, admis par les intéressés eux-mêmes, rois et peuples, dérivera, pour les évêques, le droit d'examiner et de punir tout acte de la vie qu'ils voudront considérer comme un péché, et,

[1] Grégoire, *Aux citoyens de Nazianze et au préfet irrité*, πρὸς τὸν ἄρχοντα ὀργιζόμενον. Καὶ ὁ τοῦ Χριστοῦ νόμος ὑποτίθησιν ὑμᾶς τῇ ἐμῇ δυναστείᾳ καὶ τῷ ἐμῷ βήματι. κ. τ. λ. (*Disc.* XVII, § 8, t. I, p. 271, édit. Billy, *anno* 375.) Quelques années plus tard, Théodoret (*Hist. eccl.*, IV, 5, *ad fin.*), mettant dans la bouche de Théodose un discours qu'il n'a pas tenu, lui fait dire ce que l'Église dira à tant de princes du moyen âge : « Baisse la tête : ἡμεῖς οἱ τὴν βασιλείαν ἰθύνοντες εἰλικρινῶς αὐτῷ [à l'évêque] τὰς ἡμετέρας ὑποκλίνοιμεν κεφαλάς, καὶ τοὺς παρ' ἐκείνου γενομένους ἐλέγχους.... ὡς ἰατρικὴν ἀσπαζοίμεθα θεραπείαν. » Voy. t. VI, p. 594, n. 1, et t. VII, p. 314 et suiv.

[2] Ambroise, *Lettre* 21. Cependant, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, des prières liturgiques furent instituées pour l'empereur et les magistrats romains, dans toutes les communautés chrétiennes de l'empire. (Mangold, *de Ecclesia primæva*. Bonn, 1881.)

[3] Sermon sur l'*Unité de l'Église*.

[4] Synesius, *Contre Andronicus* et *Lettres* 129, 132, édit. Druon. Pourtant cet évêque disait : « Dieu a séparé le sacerdoce et l'administration des affaires publiques ; » et il fut contraint de s'en mêler sans cesse.

[5] Socrate (VII, 13-15) dit, à propos de la rivalité de saint Cyrille et d'Oreste, préfet d'Égypte, que les empiétements des évêques sur la juridiction des gouverneurs étaient habituels.

après avoir fait du souverain son justiciable, l'Église essayera, pour mieux gagner les âmes, de subordonner la loi civile à la loi religieuse. Les deux termes de l'antagonisme sont donc posés; et ce que le grand Arnauld appellera « l'hérésie de la domination cléricale » commençait. C'est l'annonce des événements qui troubleront profondément le moyen âge, la lutte du sacerdoce et de l'empire; lutte qui n'est pas finie : l'*Encyclique* de Grégoire XVI et le *Syllabus* de Pie IX l'ont renouvelée.

La pénitence de Théodose fut d'un bon exemple, mais elle lui profita peu. Le ministre Rufin, qu'Ambroise accuse d'avoir été le conseiller funeste du massacre, conserva la confiance de son maître; deux ans plus tard, après la disgrâce du préfet Tatianus et de son fils, originaires de la Lycie, l'empereur nota tous leurs compatriotes d'infamie et priva de leurs charges les Lyciens qui en possédaient[1]. Le mal était moins grand qu'à Thessalonique; la faute était la même, puisqu'elle rendait encore les innocents solidaires des coupables. Aussi n'aurait-il pas fallu se fier plus que de raison aux promesses d'un rescrit sans doute inspiré à cet esprit mobile par quelque pieux sermon. « Nous défendons qu'on punisse celui qui usera de médisance contre nous ou contre le temps présent. Si les paroles proviennent de légèreté, qu'on les méprise; de folie, qu'on en ait commisération; de méchanceté, qu'on les pardonne[2]. »

V. — MEURTRE DE VALENTINIEN II (392); ARBOGAST ET EUGÈNE; RÉACTION PAÏENNE; DERNIÈRE VICTOIRE ET MORT DE THÉODOSE (17 JANVIER 395).

Théodose demeura trois ans en Italie, jusqu'en juillet 391, remettant l'ordre dans les provinces troublées[3] et ôtant ce qu'il y restait de paganisme officiel, même celui qui ne l'était pas : une constitution de 391 interdit les sacrifices accomplis aux frais des particuliers, même le culte des Lares et des Pénates[4]. Il repoussa une troisième de-

[1] *Code Théod.*, IX, 38, 9. Tatien, accusé de concussion, fut exilé; son fils Proculus décapité (6 déc. 392). Ce procès donna lieu peut-être à la loi portant peine de mort contre ceux qui pillaient les peuples. (*Ibid.*, IX, 28, 1.) Auparavant, la peine était une restitution au quadruple.

[2] *Code Théod.*, IX, 4, 1, *anno* 393.

[3] Loi du 11 mars 391 (*Code Théod.*, III, 3, 1), qui rend à la liberté sans rançon les enfants que leurs pères, sous le coup de la misère, avaient vendus; Trajan avait fait même chose (Pline, *Ep.*, X, 72); loi du 1er juillet 391 permettant de tuer les voleurs nocturnes (*Code Théod.*, IX, 14, 2), etc.

[4] *Ibid.*, XVI, 10, 10 et *ibid.*, loi 12. Cf. notre t. IV, p. 19 et n. 2.



Le Christ au milieu d'apôtres ou de saints. [Mosaïque de Saint-Vital, à Ravenne (VIe siècle).]


THE ASTOR LIBRARY
NY

mande du sénat de Rome pour le rétablissement de l'autel de la Victoire, et, par son exemple, par ses paroles, il décida beaucoup de personnages considérables à croire ce que croyait leur prince. Mais, s'il était l'ennemi du vieux culte en tant qu'institution publique, il ne l'était pas de ceux qui restaient fidèles à la foi de leurs pères ou qui ne passaient pas à la sienne, quand il trouvait utile de leur demander des services. Il gardait des païens dans son entourage et les élevait aux plus hautes charges, comme Arbogast, le maître de la milice en Occident, comme Tatianus, le préfet du prétoire en Orient[1]. Il donna le consulat à celui qui était dans Rome le défenseur officiel des dieux, Symmaque; il paya les éloges du rhéteur Drepanius par le proconsulat d'Afrique, et il n'est question pour l'Italie d'aucune des violences commises en Orient, où la guerre contre les temples continuait par la destruction du plus célèbre d'entre eux, le Sérapéion, et le pillage de la bibliothèque d'Alexandrie[2]. Une partie des chefs-d'œuvre de Rome et de la Grèce fut alors anéantie.

Théodose voulut voir Rome, la vieille capitale du monde romain : il y entra le 13 juin 389, avec Valentinien II. Pour ce voyage, il avait fait venir de Constantinople son fils Honorius, afin de le montrer au peuple et au sénat, sans doute dans le secret dessein de reléguer plus tard le docile Valentinien en Gaule et d'assigner la préfecture d'Italie à Honorius[3].

L'exécution de ce plan commença après l'hiver, que Théodose passa dans Milan avec son fils et son beau-frère. En se séparant de Valen-

[1] Le consulaire Ricomer, le préfet Flavianus, Albinus, le gouverneur d'Antioche, en 387, etc., étaient païens

[2] Cf. ci-dessus, p. 461; Socrate, V, 16-17; Théodoret, V, 21, et Sozomène, VII, 15. Les païens d'Apamée, dont le grand temple de Jupiter avait été renversé, se vengèrent en tuant l'évêque de cette ville. Les temples de Pétra, d'Aréopolis sur l'Arnon, de Gaza en Palestine, et sans doute bien d'autres, restèrent debout.

[3] Théodose demeura à Rome jusqu'au 1er septembre. Il y rendit plusieurs lois. Nous mentionnerons seulement celle qui, renouvelant une loi de Marc Aurèle (*Hist. des Romains*, t. V, p. 261, n. 5), réduisit à cent vingt-cinq le nombre des jours fériés (*Code Théod.*, II, 18, 19), et une autre obligeant quiconque découvrira un magicien de conduire au juge « cet ennemi du salut commun », avec défense, sous peine de la vie, de tuer secrètement les auteurs de maléfices, de peur qu'on ne s'autorise du prétexte de magie pour assouvir ses haines particulières. Cette loi et le chapitre où Socrate (V, 18) parle de certaines réformes faites à Rome par Théodose donnent une triste idée de l'état des esprits dans cette ville où le christianisme était aussi impuissant que l'avait été la philosophie à agir sur les mœurs de la population. La communauté chrétienne de cette ville, comme celle de Constantinople et de bien d'autres cités, se partageait alors entre deux évêques, l'orthodoxe Sirice et le novatien Léonce. Celui-ci obtint de Théodose la grâce de Symmaque, un moment compromis pour un éloge qu'il avait fait de Maxime. (Socrate, *Hist. eccl.*, V, 14.)

tinien (juillet 391), il l'engagea à se rendre à Trèves pour veiller sur cette frontière que, durant la guerre contre Maxime, les Francs Ripuaires avaient encore ravagée, sous la conduite de leurs chefs Génobaud, Marcomer et Sunno. Une partie des envahisseurs avait été détruite dans la forêt Charbonnière, entre la Sambre et l'Escaut; mais les autres étaient rentrés avec leur butin en Germanie. Les Romains avaient voulu les y suivre; surpris dans un bois marécageux, ils y avaient presque tous péri[1]. Il était nécessaire que l'empereur se rapprochât de cette frontière en y ramenant des troupes et un bon général. Ce bon général fut le Franc Arbogast, qui, dans les derniers mois de 392, passa le Rhin et vengea la récente défaite des légions, sans pousser trop loin les hostilités, parce qu'il cherchait moins à vaincre qu'à traiter, pour obtenir des Francs une bonne paix et des auxiliaires[2]. Il avait besoin de l'une, et les autres lui étaient nécessaires, car, lui aussi, venait de faire une révolution.

Cet Arbogast, le personnage le plus considérable de l'empire d'Occident, avait été chargé par Théodose du commandement des forces cantonnées en Gaule; il était maître de l'armée, bien plus que Valentinien, et ses compatriotes, ses créatures, remplissaient tous les emplois. Quels furent ses desseins? Se proclamer empereur? C'est douteux, puisqu'il ne l'a point fait quand il le pouvait faire. Avoir une grande influence dans le gouvernement? Assurément; et le faible prince de vingt ans qui avait été ballotté par tant de fortunes diverses, sans avoir su en dominer une seule, aurait dû prendre pour guide cet habile homme de guerre dont les talents et la fidélité avaient été éprouvés sous deux empereurs. Mais ce n'était pas le compte de ceux qui l'entouraient. Le vieux soldat, qui avait une vertu inconnue en ce temps-là, le mépris de l'or, les effrayait[3]. Il parlait librement au prince des affaires publiques et il repoussait toute mesure qui lui paraissait contraire aux intérêts de l'État[4]. Une influence si grande et qui se cachait si peu était intolérable pour des courtisans : ils persuadèrent à Valentinien qu'il était captif dans son palais de Vienne,

[1] ....*perturbatis ordinibus cæsæ legiones.* Dans ce récit, Sulpice Sévère montre les Francs se servant de flèches empoisonnées et la *Loi salique* (tit. XX, 1, 2) mentionne cet usage.

[2] Grégoire de Tours, II, 9.

[3] Les dilapidations des courtisans continuaient, car saint Ambroise (*de Jos.*, 7) parle, pour les premières années de Valentinien II, de vaches grasses auxquelles avaient bien vite succédé les vaches maigres.

[4] ....χρημάτων ὑπεροψίαν.... πρὸς τὸν βασιλέα παρρησιάζεσθαι, καὶ ὅσα μὴ καλῶς αὐτῷ μηδὲ προσηκόντως ἔχειν ἐδόκει κωλύειν (Zosime, IV, 53).

et ils le poussèrent à se délivrer d'un tuteur incommode qui ne respectait pas assez la fiction d'un jeune homme de vingt ans exerçant la plénitude du pouvoir souverain. De secrets messages furent même adressés à Théodose pour qu'il vînt tirer son beau-frère de servitude. L'empereur d'Orient savait ce qu'il devait penser de ces colères juvéniles ou intéressées : il n'intervint pas. La cour se résolut alors à agir. Comme Arbogast entrait un jour au consistoire, Valentinien lui tendit un rescrit qui le destituait. La séve barbare remonta au cœur de ce Franc civilisé : il jeta dédaigneusement à terre la lettre impériale en s'écriant que, nommé par Théodose, il ne pouvait être révoqué que par lui. Valentinien, en qui reparaissait parfois la violence paternelle, saisit l'épée d'un de ses gardes pour en frapper Arbogast. On se jeta entre eux, mais, avec les mœurs de l'Orient qui régnaient dans toutes ces cours, une pareille scène équivalait à un arrêt de mort pour le lieutenant ou pour le prince. Ce fut le prince qui périt; peu de temps après, on le trouva pendu à un arbre, ce qui permit de représenter sa mort comme un suicide (15 mai 392). Son corps fut rapporté à Milan, où Ambroise, dans une oraison funèbre, assura que le ciel s'était ouvert pour le recevoir. Valentinien n'avait pas encore été baptisé, et, pour les théologiens, le salut sans le baptême est impossible; mais ce genre de discours autorisait, même un saint, à prendre beaucoup de liberté[1].

Arbogast choisit pour le remplacer un Romain, Eugenius, qui doit avoir eu quelques talents puisqu'un ancien consul, le Franc Richomer, partant pour Constantinople, le lui avait recommandé[2]. C'était un personnage d'obscure naissance, ancien rhéteur, qui s'était élevé assez haut à la cour pour que saint Ambroise fût en correspondance avec lui et que Symmaque lui donnât le titre de clarissime; on croit qu'il fut chef de la chancellerie impériale[3]. Il était chrétien, ainsi que devaient l'être beaucoup d'hommes de ce temps-là dans le monde officiel, par convenance et sans ardeur; Arbogast, resté païen, eut cependant quelque peine à lui faire restituer les revenus des temples, tant de fois redemandés par le sénat romain, afin de se donner l'appui de

[1] *De Obitu Valent.*, 51, et *Ep.* 53. Saint Augustin (*de Civ. Dei*) déclare ne pas savoir si Valentinien fut assassiné ou s'il périt par accident. Beaucoup crurent à la fable du suicide répandue par Arbogast et ses amis. Cf. Rufin, II, 31; Sozomène, VII, 22; Socrate, V, 25.

[2] Claudien (*IV consul. Honor.*, vers 67 et 74) l'appelle « le client et le serviteur de l'exilé barbare ».

[3] Ambroise, *Ep.* 15; Symmaque, III, 60, 61; Socrate, V, 25.

ceux qui n'étaient pas encore ralliés de cœur à la foi nouvelle[1]. Il se produisit alors une curieuse réaction païenne, mais elle n'eut de vivacité qu'en deux points : à l'armée, qui, composée de Barbares, n'était chrétienne ni par les idées ni par les mœurs, et à Rome, la ville des souvenirs, où tout parlait des dieux et de la gloire dont ils avaient récompensé leurs adorateurs. L'image de l'Hercule invincible remplaça la croix sur les enseignes ; et les défilés des Alpes par où pouvait venir une attaque furent solennellement mis sous la protection de Jupiter représenté par des statues dont la main tenait son foudre d'or[3] : *De Jove.... Latio*, dit un mauvais poète contemporain, *voluit sperare salutem*. A Rome, où se trouvaient plus de païens qu'on ne pense[4], le chef du parti était un personnage considérable, Flavianus,



L'Hercule invincible[2].

[1] Ambroise dit (*Ep.* 57) qu'Eugène n'accorda qu'à la troisième ambassade du sénat cette restitution.

[2] Le dieu vainqueur terrasse la biche Cérynitride aux cornes d'or et aux pieds d'airain. La massue d'Hercule est sur le sol. Groupe de bronze trouvé en Bourgogne au dix-huitième siècle. Hauteur 14 centimètres, largeur 16. (Cabinet de France, n° 3056.)

[3] Théodoret, V, 24, et S. Augustin, *Civ. Dei*, V, 26 : .... *Jovis simulacra nescio quibus ritibus velut consecrata et in Alpibus constituta.*

[4] Cf. Henzen, *Bull. de l'Inst. de corresp. arch.*, 1867, p. 174 ; 1868, p. 90. Dans sa seconde lettre à Valentinien II, saint Augustin dit : [Romæ] *omnibus in templis aræ, sacrificia sua* [gentiles] *ubique concelebrant.* Il en était de même dans toutes les grandes villes. Pour l'Afrique au cinquième siècle, voyez la lettre de saint Augustin à Pammachius, § 3, et, dans

qu'Eugène nomma préfet du prétoire. Il proclama un *justitium* de trois mois, ou la suspension, pour ce temps, de la justice et des affaires, afin de procéder à la purification religieuse de la ville, selon les anciens rites. Il célébra toutes les fêtes inscrites au calendrier païen; lui-même se soumit au baptême sanglant du taurobole qui devait le rendre pur et saint pendant vingt ans, *viginti mundus in annos*[1]. La statue de la Victoire, tant de fois chassée du sénat, y reparut triomphante.



La Victoire[3].

Les catholiques, étonnés de ce réveil d'un mort, gardèrent le silence. « J'ai été seul, dit Ambroise, à résister au décret[2]; » et il le fit avec une modération qui n'était pas dans ses habitudes. Il ne pouvait avoir de doutes au sujet du meurtrier de Valentinien II ; mais Arbogast n'était pas le docile Théodose. Dans l'oraison funèbre prononcée par Ambroise aux funérailles du malheureux prince, pas une parole ne fut blessante pour l'assassin, et, tout en évitant de se rencontrer avec Eugène, l'évêque lui écrivit comme à l'empereur véritable. A quel titre d'ailleurs refuser obéissance au nouvel élu des soldats? La seule légitimité reconnue était celle du succès.

Théodose, qui avait hésité quatre ans à s'engager contre Maxime, eût hésité bien davantage devant un général renommé, comme l'était son nouvel adversaire. Mais ce qu'il n'aurait peut-être pas fait pour Valentinien, malgré les instances de l'impératrice Galla, il le fera pour sa religion. Eugène espéra quelque temps le gagner. Il mit l'image de Théodose avec la sienne sur les monnaies, et, tandis que, à Constantinople, l'empereur d'Orient se désignait consul, pour

saint Avitus, *Homilia de Rogationibus*, la vive opposition que les païens de Vienne firent à cet évêque contre l'établissement d'une fête chrétienne dans cette ville. Voy. p. 87, n. 1.

[1] Sur ce dernier effort du paganisme, voyez la curieuse et savante étude de M. de Rossi dans le *Bull. di archeol. crist.*, t. VI, juillet-août 1868.

[2] Ambroise, *Ep.* 57.

[3] Statuette de bronze du cabinet de France, n° 3047.

l'année 393, avec un de ses officiers, Eugène, à Rome, écrivait le nom de Théodose à côté du sien, dans les Fastes consulaires.



Honorius [1].

L'année 393 fut, des deux parts, employée aux préparatifs. Eugène grossit ses forces d'un grand nombre d'Alamans et de Francs ; Théodose appela aux armes ses Goths, des Alains, des Huns, des Ibères et des Sarrasins : ses principaux officiers furent : Gaïnas, Saul, Alaric, l'Ibérien Bacuve et le Vandale Stilichon, qui avait épousé sa nièce Serena ; Timasius est le seul de ses généraux qui porte un nom romain. Gildon, riche et puissant prince maurétanien à qui Valentinien avait donné le gouvernement de l'Afrique, refusait de reconnaître Eugène, mais il refusa aussi les secours que lui demanda Théodose : il se proposait de prendre l'Afrique pour sa part dans le déchirement de l'empire[2].



Médaillon d'or d'Eugène [3].

A la fin de mai 394, l'empereur quitta Constantinople, où il laissa ses deux fils, Arcadius et Honorius, sous la garde du ministre Rufin : l'impératrice venait de mourir. Il mit trois mois à atteindre les Alpes. Arbogast n'avait pas voulu lui disputer la Pannonie, si fatale à Magnence et à Maxime ; il espérait que les troupes ennemies, fatiguées et diminuées par la longueur du chemin, arriveraient en désordre, et il avait tenu son armée repue et reposée derrière les Alpes Juliennes. Ces montagnes ne sont pas pour l'Italie une barrière sérieuse. Théodose, venu d'*Æmona* (Laibach), en força aisément le passage, dans un combat d'avant-garde où Flavianus périt.

La bataille décisive se donna le 5 septembre, dans le voisinage de Heidenschaft, non loin d'Aquilée, sur les bords du *Frigidus* (Wippach)[4].

[1] Médaillon d'or portant, au revers, Rome casquée assise tenant un globe et une haste renversée. (Cohen, t. VI, pl. XVII, n° 2.)

[2] Théodose, pour le gagner à ses intérêts, lui demanda la main de sa fille Salvina pour Nébride, un neveu de l'impératrice.

[3] D. N. EUGENIUS P. F. AVG. et le buste de l'empereur. Au revers, GLORIA ROMANORUM. autour de Rome et Constantinople personnifiées.

[4] Ce combat eut lieu peut-être *ad Pyrum*, près de Hruschizza, où se trouve le passage le plus bas du Birnbaumerwald. Cf. von Czoernig, *das Land Gorz und Gradisca*, p. 162.



Mosaïque trouvée dans la Maurétanie. (Pour la description, voyez à la fin du volume.)


THE ASTOR LIBRARY
NY

Le premier jour 10 000 Goths tombèrent sous les coups d'Arbogast, et la situation parut si compromise que les généraux de Théodose lui conseillèrent la retraite, pour qu'il se donnât le temps de refaire une armée. Reculer, c'était s'avouer vaincu et l'être en effet : Théodose se résolut à un nouvel effort. Dans la nuit, Arbogast fit occuper par un de ses lieutenants, Arbitrio, les collines situées en arrière des Orientaux, afin de fermer à ceux-ci les passages ou de prendre l'ennemi à dos si l'action recommençait. Mais la fidélité des Barbares était bien chancelante, et Théodose avait passé un an à ramasser, dans ses opulentes provinces, un trésor assez riche pour se mettre en état d'acheter des conversions. Magnence et Maxime avaient été probablement vaincus par l'or plus que par le fer. Le moyen fut-il cette fois encore employé? On ne sait. Ces marchés ne sont pas



Honorius[1].

[1] L'empereur, en habit militaire, tient d'une main le *labarum*, et de l'autre un globe surmonté d'une Victoire. Moitié du diptyque d'Aoste sur lequel Honorius est deux fois représenté. (L'abbé Gazzera, *Mémoires de l'Académie de Turin*, XXXVIII.)

publics; les effets seuls les révèlent. Or Arbitrio passa du côté de Théodose et, par cette défection, le délivra d'un grand péril. Lorsque le combat s'engagea dans la plaine, un vent violent, descendu des montagnes, enveloppa de tels tourbillons de poussière l'armée d'Eugène, qu'elle cessa d'apercevoir l'ennemi dont tous les traits, au contraire, tombaient dans ses rangs. C'était le phénomène qui avait donné à Marius la victoire sur les Cimbres; il assura le succès de Théodose. Eugène, saisi par ses propres soldats, fut amené au vainqueur; tandis qu'il était à ses pieds, implorant la vie, sa tête fut abattue : deux jours après, Arbogast, traqué dans les montagnes, se tua[1].

Théodose ne survécut que cinq mois à son triomphe : il mourut d'une hydropisie de poitrine, le 17 janvier 395[2]. Remarquez que ceux des successeurs de Constantin qui ne sont pas tués ont peine à vivre. Constance meurt à 44 ans; Valentinien Ier à 54; Théodose à 50, et ses deux fils mourront l'un à 31 ans, l'autre à 39. Les impératrices n'ont pas une plus longue existence : les deux premières femmes de Constance, la mère et l'épouse de Julien, Constantina, Flaccilla, Galla, meurent jeunes. On dirait une race dégénérée. Il eût fallu, pour la renouveler, revenir au système de Dioclétien : l'élection selon le mérite et non pas selon le sang. Théodose oublia que la pourpre lui avait été donnée comme au plus digne, et combien étaient fragiles les couronnes placées sur de trop jeunes têtes. Mais, avec l'établissement d'une cour orientale, l'hérédité était nécessairement devenue le principe de l'empire byzantin. Théodose partagea son héritage entre ses deux fils : l'Orient à Arcadius, l'Occident à Honorius. L'un avait dix-huit ans à peine, l'autre en comptait dix, de sorte que ce sceptre, qui eût été si lourd à porter pour la main la plus virile, fut remis à des enfants[3].

L'Église catholique lui a donné le surnom de Grand. Il le mérita d'elle, car il lui sacrifia toute opposition religieuse et il montra

[1] Saint Ambroise, dans sa *Lettre* 62, demande à Théodose la grâce de partisans d'Eugène qui avaient cherché un asile dans l'église.

[2] L'arien Philostorge (XI, 2) l'accuse d'avoir causé sa mort par son intempérance. Zosime est quelquefois très-dur pour le destructeur du paganisme; mais, parmi les reproches qu'il lui adresse, n'en est-il pas qui pourraient être fondés?

[3] Deux fervents apologistes de Théodose, Güldenpfenning et Ifland, dans leur livre *der Kaiser Theodosius der Grosse*, sont obligés de dire, p. 238 : « *Unter Theodosius Regierung, muss man annehmen herrschte dieselbe Bestechlichkeit, Grausamkeit, Verworfenheit der Beamten, dieselbe zunehmende Entleerung der Curien, dieselbe Verödnung fruchtbarer Landstriche und ungesunde Vertheilung von Geld wie früher.* »

35 40 45 50 55 60

50 45 40

Oural F.
Rha ou Volga F.
B A R B A R E S
D E S H U N S
Roxolans
Tanaïs ou Don F.
Palus Mæotis
A l a i n s
Khazars
Mer Caspienne ou Hyrcanienne
T - E U X I N
IBÉRIE
ARMÉNIE
Trapézonte
Polémoniaque
Paphlagonie
Amasie
Gangra
Pont
P O N T
R E


THE ASTOR LIBRARY
NY

aux évêques une déférence qui leur permit d'élargir le cercle de leur action morale jusqu'à y faire rentrer le jugement et la condamnation des empereurs. L'histoire, moins généreuse, ne voit en Théodose qu'un prince ordinaire, parce qu'il ne fit rien de considérable pour l'État. Il grossit le Code d'un grand nombre de constitutions, mais il ne mit pas l'empire dans une voie meilleure. Les choses suivirent leur train accoutumé. Peut-être n'était-il plus au pouvoir d'un homme d'en changer le cours, car les États ont leur destin, et il faut de bien puissantes mains pour les arrêter sur la pente où leur histoire les a conduits[1]. Théodose n'en eut pas la pensée, il n'en aurait pas eu la force, et le choix qu'il fit de ses successeurs montre sa confiance aveugle dans la solidité de l'édifice qu'il laissait à la garde de ses deux fils.



L'impératrice Ælia Flaccilla, femme de Théodose[2].

On vante sa clémence. Il n'a pas eu la cruauté de Constance, qui se complaisait aux meurtres; cependant il voulut un moment faire égorger les habitants d'Antioche; il ordonna le massacre de Thessalonique et, en renonçant à la tolérance de Valentinien Ier, il mit beaucoup de trouble dans les âmes et de ruines dans les cités. S'il eut quelques années de paix, à partir de 383, c'est que la cour de Ctésiphon ne fut point en ce temps-là d'humeur guerroyante et que le pillage, durant quatre années, des provinces euro-

[1] Théodose n'aurait pu changer, en quelques années, les mœurs administratives de son empire; mais l'emploi des Barbares dans l'armée romaine datait surtout de Constantin et de Valens. Les vieilles lois sur le recrutement n'étaient donc ni oubliées ni tombées en désuétude; on les appliquait encore, mais pour tirer de l'argent des provinciaux. (Voy. Synesius, *Lettre* 75.) Au lieu de s'en servir pour reconstituer une armée nationale comme Synesius le demandera au fils de Théodose, il s'entoura presque exclusivement de Barbares.

[2] Statuette de marbre blanc, coiffée d'un diadème de perles, trouvée dans l'île de Chypre (hauteur 77 centimètres). Cabinet de France, n° 3303. L'attribution à l'impératrice Flaccilla est autorisée par la comparaison des traits de la statue avec la tête reproduite sur les monnaies de cette princesse.

péennes avait assouvi la grosse faim des Goths. N'avaient-ils pas tout ce qu'ils souhaitaient : un établissement en de fertiles contrées, des pensions pour leurs chefs, des soldes militaires pour leurs guerriers, des dignités pour leurs plus habiles capitaines? « L'ami des Goths » ne leur refusait rien. L'empire était donc tranquille, non parce qu'il était fort, mais parce que les Barbares étaient pour le moment rassasiés. Le danger subsiste; même il est plus grand qu'il n'a jamais été, car les Goths sont dans l'empire; et cet empire où il ne reste rien qui puisse le faire tenir debout, ni soldats, ni citoyens, par conséquent plus de qualités militaires[1] ni de vertus civiques, a pour gouvernement une administration vénale qui corrompt tout, et, pour défenseurs, ceux qui demain le démembreront. L'invasion pacifique, celle de l'armée et des emplois publics, est faite; quelques semaines après la mort de Théodose, un de ses anciens lieutenants, Alaric, commencera l'invasion violente dans les provinces européennes, tandis que l'Asie sera ravagée par les Huns, et l'Afrique par les nomades du désert. « Cyrène, écrit Synesius, Cyrène, jadis l'objet des chants de mille poëtes, n'est plus qu'un amas de ruines[2]; » et un autre témoin oculaire s'écrie : « Nous voyons tomber la puissance et la gloire de l'empire. Antioche et toutes les villes qu'arrosent l'Halys et le Cydnus, l'Oronte et l'Euphrate, furent assiégées. L'Arabie, la Phénicie, la Palestine et l'Égypte étaient dans l'épouvante.... Les Romains craignent, tremblent et succombent devant de méprisables ennemis, et, selon la parole du prophète, « devant un seul homme, « mille se sont enfuis[3] ».

Ainsi la révolution politique qui va substituer les Barbares aux

[1] Sur le misérable état de l'armée romaine, voyez page 347.

[2] *De la Royauté*, 3. Voyez aussi son discours, *Catastase II*, et ses lettres 72-75, 85-87.

[3] La lettre de saint Jerôme, n° 37 de l'édition de dom Roussel, est de 395 ou de 396. Ces Huns, venus par mer, ne devaient pas être nombreux. Mais les provinciaux n'avaient point d'armes, et l'armée d'Orient était en Italie. La lettre 25, à Agerequia, trace un tableau encore plus sombre de la Gaule, mais elle est de 409, après la grande invasion, et saint Augustin, épouvanté du spectacle qu'il avait sous les yeux, écrivait : « Encore des guerres! Guerres entre les nations pour l'empire: entre les sectes, juifs, païens, chrétiens et hérétiques. Partout des guerres, ici pour la vérité, là pour l'erreur. » (*Œuvres*, t. V, p. 172, édit. de 1577.) La lettre 39 de saint Ambroise, qui est d'une date bien antérieure, montre la dévastation de l'Italie du Nord, où ne se voyaient plus que « des cadavres de villes ». M. Villemain termine sa belle étude sur les Pères du quatrième siècle par ces mots : « On oubliait les fortes vertus pour les abstinences monacales, la patrie pour le cloître, et la guerre pour la controverse. Ce siècle de splendeur théologique fut l'avant-scène de la barbarie : tant il est vrai que la religion, secours des âmes, n'est pas un instrument politique qui suffise à tout, et ne peut suppléer, pour les États, ni le travail, ni la liberté, ni la gloire! »

Romains, dans une moitié de l'empire, est en voie de s'accomplir, et la révolution religieuse est achevée. Le retrait par Théodose du rescrit d'Eugène touchant les revenus des temples marque la fin du paganisme officiel, dont le christianisme a depuis longtemps pris la place en l'élargissant. Athanase, Ambroise, Grégoire de Nazianze, ont mis les droits de l'Église en dehors et quelquefois au-dessus des droits de l'État. C'est une société nouvelle qui se forme, et elle aura deux âmes, l'une civile, l'autre religieuse, qui souvent se combattront. L'ancien monde, où cette division avait été inconnue, est donc bien mort; il ne reste plus à son historien attristé qu'à coucher le Génie de Rome au sépulcre, où le moyen âge le tiendra dix siècles enfermé.

[1] Cette statuette de bronze vert, que notre gravure représente dans sa dimension réelle, a été trouvée à Étaples, en 1868. (Collection de M. Danicourt.)



Hypnos, le dieu du Sommeil, répandant ses pavots[1].

CHAPITRE CX.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

I.

L'ancienne école disait de l'histoire : *scribitur ad narrandum*, la considérant comme matière excellente pour d'éloquents discours ou d'intéressants tableaux. L'historien moderne a une tâche moins brillante, mais qui peut devenir plus utile; il essaye de retrouver les vérités de détail et de temps qui donnent la représentation fidèle d'une société, et les vérités générales qui sont de toutes les sociétés et de tous les temps. Il a besoin de science pour la recherche et la critique des textes ; de philosophie pour l'interprétation des faits et des idées; d'art pour la mise en œuvre des documents et pour la vie qu'il faut rendre aux personnages historiques. Voilà l'idéal aujourd'hui proposé; mais le fond qui doit porter tout, c'est la vérité.

Pour la découverte de la vérité, le géomètre et le physicien ont deux méthodes puissantes : la déduction et l'expérimentation. Comme l'un, l'historien observe; comme l'autre, il déduit, ou plutôt il constate les déductions que le temps a tirées. S'il ne peut, à l'exemple du chimiste, isoler un fait et le reproduire par des expériences multipliées, afin de l'étudier sous toutes ses faces et d'en faire sortir une loi, l'humanité est pour lui un immense creuset où tous les phénomènes de la vie des peuples et des individus se manifestent dans des conditions différentes de temps et de lieux, ce qui permet d'aller saisir, sous la variété infinie des formes, certaines lois permanentes qui sont les lois mêmes de l'esprit humain.

On n'arrive point par cette méthode à des prévisions certaines, parce que l'histoire ne se répète pas. Tandis que la fatalité règne partout en dehors de l'humanité, celle-ci porte dans son sein un principe, la liberté, qui, pour faible qu'elle soit, empêche cependant de prévoir toutes les conséquences qu'auront les faits dans le drame

dont l'homme est l'acteur parfois inconscient. Lhistoire ne peut donc annoncer quel sera le jour de demain, mais elle est le dépôt de l'expérience universelle; elle invite la politique à y prendre des leçons, et elle montre le lien qui rattache le présent au passé, le châtiment à la faute[1].

Cette justice de l'histoire n'est pas toujours celle de la raison; elle épargne parfois le coupable et saute des générations; mais jamais les peuples n'y échappent. Pour ceux-ci, sagesse et grandeur, impéritie et décadence sont les termes d'une équation dont l'historien doit dégager l'inconnue, en retrouvant les causes qui ont amené les chutes ou les prospérités.

Il est toutefois pour cette étude une condition essentielle, c'est de ne pas oublier le peu de place qu'une génération occupe dans la durée. Les anomalies qui nous choquent, si nous regardons de près, c'est-à-dire mal, disparaissent lorsque nous considérons l'ensemble, et alors se vérifie la loi que nous venons d'énoncer. Il semble que la nature ait le plus absolu dédain pour l'individu et la sollicitude la plus prévoyante pour l'espèce. On trouve dans l'histoire quelque chose de cette loi mystérieuse : que d'héritiers innocents, individus ou sociétés, ont payé la rançon d'aïeux coupables!

Considérée ainsi, l'histoire devient le grand livre des expiations et des récompenses; de sorte qu'en montrant aux peuples le lien étroit de solidarité qui unit le passé et l'avenir, elle peut leur rappeler la parole biblique : « Faites le bien ou le mal et vous serez récompensé ou puni dans votre postérité jusqu'à la septième génération. »

Cette doctrine de la responsabilité historique n'est pas nouvelle; Polybe la connaissait. Nous pourrions le prendre pour un contemporain, malgré les vingt siècles qui nous séparent de lui, car il est des nôtres par sa curiosité savante, par le besoin qu'il éprouve de se rendre compte de tout ce qu'il voit et de tout ce qu'il entend. Il l'est encore par la moralité de ses récits. Ce païen portait dans sa conscience « le témoin et l'accusateur formidable[2] » qu'il aurait voulu que tout homme trouvât dans la sienne; aussi n'avait-il pas besoin des dieux du vulgaire. Il les a chassés de l'histoire, comme nos savants, pour constituer leurs sciences, ont chassé du monde matériel

[1] Μηδεμίαν ἑτοιμοτέραν εἶναι τοῖς ἀνθρώποις διόρθωσιν, τῆς τῶν προγεγενημένων πράξεων ἐπιστήμης... Ἀληθινωτάτην μὲν εἶναι παιδείαν καὶ γυμνασίαν πρὸς τὰς πολιτικὰς πράξεις, τὴν ἐκ τῆς ἱστορίας μάθησιν (Polybe, I, 1).

[2] Polybe, XVIII, 7.

les puissances capricieuses que l'antiquité et le moyen âge avaient mises partout. Il ne croit pas à cette déesse tant adorée des anciens et qui l'est encore des modernes, la Fortune, pas plus qu'il ne croit au Hasard, au Destin : mots commodes pour la faiblesse et l'ignorance. Il a des pensers plus virils. C'est dans l'âme humaine qu'il cherche les mobiles des faits humains, et non dans la volonté des dieux. Pour lui, les États s'élèvent ou tombent, s'ils sont bien ou mal gouvernés, et les peuples, complices des fautes commises en leur nom par l'assentiment qu'ils y donnent, sont les artisans de leur destin. Ce n'est pas, comme le veut une école fameuse, le fort qui tue le faible; c'est le faible qui se tue lui-même : l'individu par les excès, les gouvernements par l'incurie, et cependant la désolante doctrine que le succès fait la justice est souvent un mensonge.

Nulle part la loi de solidarité entre les générations, ou l'enchaînement des causes et des effets, ne se laisse mieux saisir que dans l'histoire de la domination romaine qui commence, au pied du Palatin, dans un berceau d'enfant et qui finit par couvrir un univers : *orbis Romanus*.

J'ai raconté comment cette fortune s'est faite; je voudrais résumer rapidement les causes qui l'ont produite et celles qui l'ont précipitée.

Après Bossuet et Montesquieu, il ne resterait rien à dire en un pareil sujet, si les révolutions ne nous avaient appris à interroger Rome sur des questions qui ne pouvaient pas, il y a deux siècles, préoccuper ces grands esprits. J'en donnerai un exemple : dans ses *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, Montesquieu ne parle point de la tentative faite par les Gracques pour sauver la république, et il ne prononce leur nom qu'en passant. Aux regards du voyageur qui gravit une montagne, l'horizon s'étend et, sans que sa vue soit meilleure, il distingue des sites dont il n'avait pas, dans la plaine, soupçonné l'existence. Le temps rend le même service à l'histoire : il a pour elle des révélations que seul il peut faire, et c'est pour cela qu'elle recommence souvent son œuvre en l'élargissant.

II. — LA GÉOGRAPHIE.

L'action que les peuples subissent d'abord est celle du milieu où ils se trouvent, et la géographie, je veux dire l'ensemble des in-

fluences physiques qui dérivent du sol et du climat, explique la moitié de leur histoire. Une vertu particulière est même attachée à certains lieux. « Constantinople vaut un empire, » disait Napoléon, et on le pense encore. Mettez Rome à Naples ou à Milan, et il n'y a plus d'histoire romaine, comme il n'y aurait plus d'Angleterre si les deux rives de la Manche se réunissaient.

C'est entre les plaines du Latium et de l'Étrurie, au-dessous des montagnes de la Sabine, que s'éleva la cité qui devait être la Ville Éternelle, à cinq lieues de la mer, au bord du Tibre, le plus grand des fleuves de l'Italie péninsulaire, et sur sept collines de facile défense, où la *mal'aria* ne montait pas. Au nord et au sud, de riches contrées invitaient au pillage; à l'est, les montagnards devaient rendre l'armée invincible, en l'exerçant par des attaques peu dangereuses, mais continuelles. Placée sur la limite de trois civilisations et de trois langues, entre les Rhasénas de l'Étrurie, les Ausones du Latium, les Sabelliens de la chaîne Apennine, Rome se trouva, par sa situation, le grand asile des populations italiennes. Elle fut la ville de la guerre, car partout autour d'elle étaient des étrangers, des ennemis; la cité *riche en hommes*, aux mœurs sévères, à la vie frugale et laborieuse, parce que son territoire ne donnait rien que par un rude travail qui, pendant six cents ans, éloigna la mollesse. Assez près de la mer pour la connaître et ne la point redouter, assez loin pour n'avoir rien à craindre des pirates grecs, volsques ou étrusques, elle n'était ni Sparte ni Athènes, ni exclusivement maritime ni exclusivement continentale. Établis à proximité des montagnes, des plaines et de la côte, les Romains, sans ressembler aux pâtres, aux laboureurs, ou aux marins, réunissaient ces trois caractères des races italiennes, de sorte qu'il n'y eut pas entre eux et ces peuples l'opposition de mœurs et de croyances qui aurait empêché la formation, dans la péninsule, d'un grand État fortement uni. A chacun de ses voisins, Rome pouvait, après le combat, montrer un visage connu et tendre une main amie.

De même que Rome était au milieu de l'Italie, l'Italie était au milieu du monde ancien, très-exposée, par conséquent, aux attaques extérieures, mais inexpugnable s'il s'y trouvait un peuple capable d'en faire une forteresse : les Romains furent ce peuple-là. D'ailleurs, les seuls ennemis à craindre, les Grecs et les Carthaginois, avaient porté leur ambition, ceux-là à l'orient, ceux-ci à l'occident. Quant aux Gaulois de la vallée du Pô, dangereux pour une incursion, ils ne

l'étaient pas pour un établissement durable, au milieu de tant de villes défendues par des murailles cyclopéennes; s'ils arrivèrent jusqu'au pied du Capitole, ce fut à la suite d'une surprise, et ce jour fut le seul où les légions aient cédé à l'épouvante. Rome eut donc le temps, avant les grands assauts de Pyrrhus et d'Annibal, de soumettre et d'organiser la péninsule. Dès lors, elle n'eut plus qu'à désigner à ses consuls sur quel point de ce monde qui entourait l'Italie ils devaient aller lui chercher des sujets.

III. — LE PEUPLE.

A l'influence géographique il faut ajouter celle qui vient des instincts héréditaires, si le peuple appartient à un même groupe ethnique; les traditions qu'il apporte de ses divers lieux d'origine, s'il est un mélange de plusieurs tribus; les réactions de ces divers éléments les uns sur les autres, lesquelles constituent le caractère national; enfin les circonstances historiques, c'est-à-dire les influences extérieures qui déterminent le cours que prendra sa fortune. Appliquons ces règles au peuple romain.

Les sept collines étaient un camp de refuge tout préparé. Latins, Sabins, Étrusques, émigrants de tous les pays italiotes, s'y rendirent. Comment s'opéra le mélange? L'histoire traditionnelle le dit; l'histoire positive l'entrevoit à travers les ombres de l'âge légendaire. Cependant, c'est dans la période royale, terminée par le règne éclatant d'un Toscan à demi Grec, Tarquin le Superbe, que se précisent les mœurs, la religion, les institutions civiles et politiques du peuple romain. Alors il a déjà deux qualités qui resteront longtemps le fond de son caractère : l'esprit d'ordre et l'esprit de discipline.

Pour faire vivre en paix les étrangers qu'il avait reçus ou subis, il avait eu besoin de déterminer rigoureusement, par un lent travail d'organisation intérieure, les rapports des citoyens entre eux. Ce fut l'œuvre originale de la constitution centuriate. Pour résister aux ennemis qui l'entouraient, il avait dû reconnaître l'omnipotence de l'État et son droit à réclamer, selon les besoins, le courage, les biens, la vie des citoyens : servitude générale dans l'antiquité gréco-latine, mais nulle part, Lacédémone exceptée, aussi forte qu'à Rome. Dès le temps du roi Servius, cette ville était une immense forteresse, et sa population une armée toujours prête à combattre.

Les mœurs de ce Romain des premiers âges sont sévères, économes, laborieuses; sa religion, celle du paysan courbé sur le sillon, est un culte sans grandeur, comme son esprit est sans idéal, parce que son unique préoccupation est de se défendre et de vivre. Ses dieux sont de petites gens ; ses prières, des demandes intéressées; ses sacrifices, un marché avec la divinité. Il lui donne à la condition qu'elle rende, et il est toujours prêt à lui dire ce qu'un de ses grands pontifes dira un jour à Jupiter : « Sinon, non. »

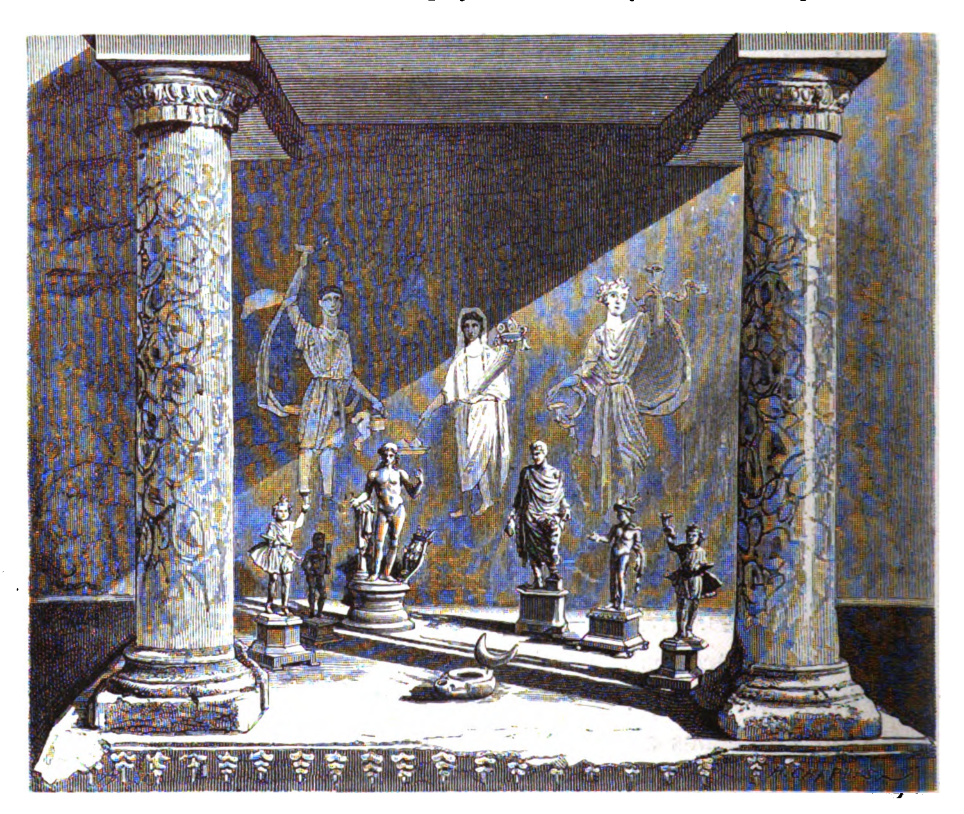
Sur le champ de bataille, personne ne l'égale en courage et en ténacité, et, dans la vie ordinaire, tout le fait trembler, l'oiseau qui passe, la souris qui court, le bruit inusité qu'il entend. Cette basse superstition, cette piété sans élan du cœur qui se borne à réciter des formules et des rituels qu'elle ne comprend pas, lui ôte toute poésie, toute gaieté. Il ne sait ni rêver ni chanter, parce qu'il n'a point eu de jeunesse. Le Grec, même celui qui a longtemps vécu, n'a souvent que vingt ans; le Romain en a toujours quarante. Regardez les Trastévères d'aujourd'hui : ils ont conservé sa gravité triste et son culte intéressé.

Il a mis le dieu Terme au bout de son champ, pour qu'il le lui garde et donne à sa terre un caractère sacré; aussi malheur à celui qui y touche, ne fût-ce qu'à la moisson, *Cereri necator;* et malheur au pauvre qui ne peut payer sa dette. De celui-ci les Douze Tables font un esclave, et Valentinien Ier enverra des débiteurs du fisc à la mort, comme le faisaient peut-être les créanciers des anciens jours : *si plus minusve secuerit, sine fraude esto.* Pendant cinq siècles et plus, le Romain n'écrit pas, sauf de sèches annales pour marquer la chronologie, et il n'a nulle curiosité d'esprit. Point de grand commerce, quoiqu'il possède le port d'Ostie et qu'il ait un traité avec Carthage; point de voyages. De ce qui se passe au delà de son horizon, il ne sait rien. Son pré, sa vigne, sa moisson et le soin de faire travailler durement son argent l'occupent tout entier.

Mais comme sa vie est bien ordonnée! La même discipline gouverne la famille et la société. Dans la maison, le *paterfamilias* est le prêtre des dieux et le maître absolu de sa femme, de son fils, de ses esclaves, comme les *patres gentium* sont les chefs de la république. Dans l'État, il a la place que sa naissance et son bien lui donnent : rien n'est laissé au hasard. Aux jours d'élection ou de combat, chacun va prendre, aux comices ou à l'armée, le rang que la loi lui assigne; et tous ont, dans la vie publique, le sentiment du

devoir qu'impose cette discipline inexorable. C'est parce que les Romains ont gardé ce sentiment durant des siècles qu'ils sont devenus un grand peuple.

Un autre sentiment joue un rôle considérable dans leur histoire. La société entière était dominée par la religion, qui ne laissait accomplir aucun acte sérieux de la vie publique et privée, sans que le ciel ne fût consulté. En d'autres pays, cette disposition d'esprit aurait



Dieux placés sur l'autel du temple domestique découvert à Pompéi en 1882.

donné naissance à une caste sacerdotale; mais à Rome, comme le chef de famille était le prêtre de la maison, les magistrats étaient les prêtres de l'État, de sorte que la religion officielle, servante docile de la politique, était moins un culte qu'un rouage administratif. Rome n'eut donc ni clergé véritable, ni enseignement religieux, ni gouvernement des âmes : le *Jus pontificium* était le règlement des rites à l'aide desquels on pouvait contraindre la divinité. Aussi ne trouve-t-on pas dans son histoire de guerres religieuses, et l'on n'y voit de persécutions que contre les sociétés secrètes, comme les Bacchanales, d'où sortaient des crimes, ou contre les communautés



Temple domestique, découvert à Pompéi en 1882.


THE ASTOR LIBRARY
NY

chrétiennes, dont les doctrines furent la négation absolue du culte de l'État et le renoncement aux devoirs civiques.

Cette croyance à la continuelle intervention du ciel dans leurs affaires eut, pour les Romains, un autre effet : les dieux étant les maîtres de la victoire, le consul, tout en gardant l'honneur du succès, ne fut pas responsable de la défaite. Carthage envoyait au supplice le général malheureux, et ce n'était pas toujours une injustice ; le sénat sortit au-devant de Varron, le vaincu des dieux. Délivrés de tout souci sur les suites d'une expédition téméraire, les consuls osèrent davantage, et cette audace, qui épouvanta les nations et les rois, permit à Rome d'obtenir de très-grands résultats avec une très-petite dépense de force : deux légions suffirent à chasser les Macédoniens de la Grèce et Antiochus de l'Asie Mineure.

IV. — LA CONSTITUTION JUSQU'AUX GUERRES PUNIQUES.

Les divers éléments qui composaient le peuple romain se combinèrent d'abord de manière à former deux peuples absolument distincts : patriciens et plébéiens. Les premiers étaient les fondateurs de la ville et ceux qu'ils avaient admis à partager leurs droits ou qui leur avaient imposé ce partage. Ils possédaient le sol que leurs clients et leurs esclaves cultivaient. Leurs chefs, réunis au sénat, délibéraient sur les affaires de la cité, et tous, dans l'assemblée curiate, nommaient les magistrats ou votaient les lois. Ils ne formaient pas une noblesse, un corps aristocratique; ils étaient à eux seuls Rome tout entière.

Au-dessous d'eux, et en dehors de la cité politique, se trouvaient les descendants des premiers occupants qu'ils avaient dépossédés; les étrangers accourus à Rome pour y chercher un asile ou des moyens d'existence; les vaincus transportés au pied des sept collines, après la destruction de leurs villes; tous ceux enfin que Rome attirait ou retenait et que les patriciens n'avaient pas reçus dans leurs *gentes*.

Cette dualité était dangereuse. Un sage prince, Servius Tullius, essaya de réunir ces deux peuples en substituant, comme principe d'organisation sociale, la considération de la fortune à celle de la naissance ou de l'origine. Les citoyens furent répartis, d'après leur bien, en classes et en centuries, de manière à donner aux riches, dans

les comices, le plus grand nombre de voix; à l'armée, le meilleur équipement et les postes importants. Il en résulta que, dans les assemblées, la majorité se trouva toujours faite avant que les pauvres fussent appelés au scrutin et que, pour l'armée, les citoyens qui n'avaient point de garanties à offrir à l'État, en laissant derrière eux, dans la cité, un bien quelconque, furent exclus des rangs. Ceux qui, sans être riches, n'étaient pas absolument pauvres, eurent des armes plus légères, une armure moins coûteuse, mais aussi moins défensive, et un service d'ordre inférieur où il n'y avait point d'honneur à gagner. Cette constitution ne déplaçait donc pas le pouvoir, car le sol, unique richesse en ce temps-là, était surtout aux mains des patriciens, et l'assemblée nouvelle ne pouvait commettre de témérités, contenue qu'elle était par des prescriptions législatives et de vieux usages consacrés par la religion. S'agissait-il d'une résolution à prendre, le magistrat parlait le dernier : c'était la défense arrivant après l'attaque et l'affaiblissant. Pour le vote, les *seniores*, beaucoup moins nombreux que les *juniores*, avaient le même nombre de voix, de sorte que la sagesse tempérait l'inexpérience. Dans les élections, le président de l'assemblée n'admettait de suffrages que sur les noms des candidats qu'il avait présentés et dont l'élection avait été jugée, par les sénateurs, utile à l'État, par les augures, agréable aux dieux. Si les votes tournaient mal, il survenait quelque présage funeste; au besoin, Jupiter tonnait. Du moins les pontifes avaient vu l'éclair ou entendu la foudre. Enfin, lorsque l'élu déplaisait aux grands, l'assemblée patricienne des curies avait le droit de lui refuser l'*imperium*, c'est-à-dire les pouvoirs nécessaires pour l'exercice de sa charge. L'élection était, au fond, une *cooptatio* que l'assemblée ratifiait.

Par les lois de Servius, Rome fut marquée d'un signe indélébile. Jusqu'à la dernière heure de l'empire, elle fera, pour l'exercice du pouvoir, la part de la noblesse, mais aussi et surtout celle de la fortune. Même quand les plébéiens auront tout envahi, la constitution conservera un caractère aristocratique, qui permettra de mettre la prudence dans les desseins, la persévérance dans l'action. Avec ces qualités un gouvernement fait de grandes choses, et le sénat en a fait.

Quelque nombreuses que fussent les restrictions mises à la liberté, telle que nous l'entendons, la constitution, dite de Servius, atteignit son but : les deux peuples n'en firent plus qu'un divisé en deux ordres,

les patriciens et les plébéiens, les riches et les pauvres. Elle était même libérale, puisque, si l'on ne peut changer d'origine, on peut changer de fortune, et que, en acquérant le cens nécessaire, on montait dans les classes supérieures. C'est le premier symptôme de cette sagesse qui donnera place dans l'État d'abord aux plébéiens, ensuite aux alliés, plus tard aux provinciaux, même aux affranchis. L'édit de Caracalla accordant le droit de cité à tous les habitants de l'empire ne sera que l'achèvement d'une politique commencée huit siècles auparavant.

Le peuple romain n'apparaît, avec les principaux organes de sa vie sociale, qu'après l'expulsion des rois et l'établissement de la république. La révolution avait été faite par les grands et pour eux; aussi, dans les institutions nouvelles, tout fut calculé pour empêcher le retour d'un maître. Au roi viager, ils substituèrent deux consuls annuels qui durent être toujours de race patricienne.

Investis de pouvoirs égaux, les consuls se faisaient l'un à l'autre équilibre, car chacun d'eux avait la faculté d'arrêter les actes de son collègue par la seule déclaration qu'il s'y opposait. Ce droit d'*intercessio* et la courte durée de la magistrature rendaient une usurpation si difficile, que, durant plus de quatre siècles, on n'en vit point. Comme réserve suprême contre un danger qui menacerait l'État ou la constitution, le sénat rétablit une royauté temporaire et absolue, la dictature; mais il en fixa la durée légale à six mois, et, en fait, jusqu'à Sylla, elle ne dura le plus souvent que peu de jours. Le dictateur excepté, Rome n'eut point de magistrats uniques. Toutes les charges avaient plusieurs titulaires : la censure, le consulat, la préture, l'édilité, le tribunat, les sacerdoces, formèrent autant de *colléges*, afin que le principe de l'*intercessio* pût toujours être appliqué. Ce principe entra si profondément dans les mœurs politiques des Romains, qu'ils le portèrent dans leurs colonies, où le droit de *veto* fut exercé par le magistrat d'ordre égal ou supérieur, *par majorve potestas*. La *provocatio*, ou le droit d'appel à l'assemblée nationale, fut, pour les citoyens, une autre et puissante garantie.

En possession du consulat et de la dictature, chefs de la religion, de la justice et de l'armée, ayant, par le sénat et l'assemblée centuriate, la direction de la politique et de la législation, les grands se trouvèrent, après l'expulsion de Tarquin, les vrais maîtres de Rome. Ce gouvernement de la cité par le patriciat fut la première forme de

la république romaine[1]; la seconde apparaîtra quand les plébéiens seront admis aux charges publiques; la troisième, après les grandes conquêtes qui favoriseront le rétablissement d'une oligarchie.

Au début de la république, les patriciens pouvaient se croire établis dans une forteresse inexpugnable. La guerre y fit brèche. La domination élevée par Tarquin s'était écroulée après son exil. Les sujets, les alliés de la Rome royale, devinrent les ennemis de la Rome républicaine. Afin de résister à Tarquin, à Porsenna, aux Latins coalisés, l'aristocratie eut besoin des plébéiens; ils ne se refusèrent pas à défendre le patriciat, mais ils l'obligèrent à payer leur concours, en lui arrachant le droit de se donner des chefs, les tribuns du peuple. De toutes les révolutions de Rome, celle-ci fut la plus modeste à ses débuts, la plus grande par ses effets.

Servius avait divisé le territoire romain en trente districts ou tribus. Les habitants de ces trente régions, rapprochés par de communs intérêts, eurent des réunions que les nouveaux chefs du peuple organisèrent, et l'assemblée des tribus se trouva un jour assez forte pour obtenir que le sénat lui reconnût un pouvoir législatif, le droit de voter des plébiscites. Les décisions étant prises par tête dans ces comices, le nombre y fit la loi, tandis que la richesse la faisait dans les centuries. L'histoire intérieure de Rome est le récit de la lutte des deux assemblées qui finiront par se fondre en une seule. Des deux côtés, cette guerre sans violences extrêmes fut admirablement conduite : de la part des tribuns, des efforts persévérants et des demandes légitimes; de la part de leurs adversaires, une résistance habile qui cède à propos, de manière à empêcher qu'une révolution subite emportât tout. Le sénat abandonne peu à peu l'un ou l'autre de ses priviléges; même il entr'ouvre insensiblement les portes de la cité patricienne pour y laisser entrer quelques-uns des chefs populaires, et au lieu d'affaiblir, par ces concessions, le corps aristocratique, il le fortifie. Un sang plus jeune y circule; des idées plus vraiment politiques y naissent, et les classes se rapprochent, sans que le peuple perde son respect héréditaire pour ces nobles qu'il honore, tout en leur résistant, parce qu'il voit en eux les pontifes particulièrement aimés des dieux, les chefs qui combattent toujours sous d'heureux

[1] Quelques plébéiens furent admis au sénat en 509, probablement avec le droit des *gentes*, comme le fut, vers la même époque, le Sabin Atta Clausus; d'autres y entrèrent après avoir géré le tribunat consulaire; mais jusqu'en 367 le sénat garda son caractère d'assemblée patricienne.



auspices, les gardiens des anciennes et bonnes coutumes, *mos majorum*, cette seconde religion des Romains. Comme une armée disciplinée, redoutable encore dans sa défaite, les grands reculaient, à chaque pas fait en avant par les plébéiens, et ils prenaient, en arrière, une forte position où, longtemps encore, ils arrêtaient les assaillants. Progrès et conservation sont les deux pôles entre lesquels oscillait cette histoire. Tour à tour sollicitées et contenues par deux factions, la populaire et l'aristocratique, les dissensions intestines ne réduisirent jamais la patrie à devenir une proie facile pour l'étranger, et elles firent l'éducation politique du peuple, qui, heureusement pour lui, ne fut pas soudainement précipité dans la victoire.

Les diverses étapes de cette longue campagne, où se forma la robuste jeunesse du peuple romain, sont marquées par la promulgation d'une législation écrite et l'autorisation des mariages entre les deux ordres, ou l'égalité civile; par la création du tribunat, l'organisation politique des tribus et l'avénement des plébéiens à toutes les charges curules, ou l'égalité politique; enfin, par le partage des sacerdoces, ou l'égalité religieuse. Le privilége passa même du côté de la plèbe, puisque les patriciens n'eurent jamais le droit d'être tribuns du peuple ou édiles plébéiens.

La plupart de ces conquêtes politiques furent le butin de ceux qui avaient si bien conduit la campagne populaire et dont les fils épousèrent des patriciennes, tandis qu'eux-mêmes allèrent s'asseoir au sénat à côté des descendants des dieux; mais le peuple eut aussi sa part. L'éternel problème de la misère agitait Rome, comme il trouble nos sociétés modernes : dans leurs revendications, les tribuns avaient compris les intérêts d'où naissent les questions sociales. L'établissement de la solde militaire, l'envoi de colons sur les terres conquises diminuèrent la pauvreté; les lois sur l'usure et la contrainte par corps protégèrent les débiteurs; et la loi agraire, qui arrêta pour un temps l'usurpation de l'*ager publicus* par les grands, laissa des terres aux plébéiens pour leurs troupeaux et pour leurs charrues. Il y eut donc, dans la cité, plus de justice, moins de misère, et le cercle où l'État prenait ceux dont il réclamait les services s'était élargi, de manière que tout homme signalé par son mérite pouvait y entrer. A la fin de ce long labeur d'améliorations sociales, qui fut le triomphe du bon sens appliqué avec persévérance aux affaires publiques, les deux ordres étaient réconciliés, l'écart entre les fortunes beaucoup moins grand et la campagne romaine couverte de petits propriétaires, qui balan-

çaient dans les *centuries* les suffrages des grands, portaient dans les *tribus* la sagesse courte, mais tenace, du paysan dont, aux jours de comices, le patricien serrait la main calleuse. Garanti dans sa liberté par la *provocatio*, le droit d'appel et la suppression de la détention préventive; dans sa dignité, par l'abolition des peines corporelles, l'inviolabilité de la demeure, la liberté religieuse et l'égalité politique, le citoyen fut prêt à tous les sacrifices pour une ville qui lui assurait des biens aussi précieux. Durant plus d'un siècle la paix régna au Forum et des coups terribles purent être frappés sur l'ennemi. Ce fut l'âge d'or de la république.

V. — L'ARMÉE ET LA CONQUÊTE.

Rome avait des magistrats annuels ; chacun d'eux voulut signaler son temps de commandement par un exploit qui lui valût le triomphe, et les citoyens accoururent joyeusement sous les enseignes dans l'espoir que l'expédition leur donnerait soit du butin, dont le partage se faisait avec une religieuse loyauté, soit des terres fertiles cédées par l'ennemi vaincu. La ville étant elle-même entourée de pillards, les occasions ne manquaient pas, et, chaque année, au temps où les blés jaunissent, les Romains étaient appelés à défendre leurs moissons ou à enlever celles de l'ennemi. Aux Èques, aux Sabins, aux Volsques, ce brigandage n'apprit rien ; les Romains, gens graves et réfléchis, y trouvèrent de continuelles leçons. Comme ils avaient pris aux uns leurs dieux et leurs rites, aux autres leurs fêtes, leurs colléges sacerdotaux et les insignes de leurs magistrats, ils prirent aux Sabins leur bouclier, aux Samnites leurs armes ; et la guerre, qui était pour eux une étude, leur enseigna à constituer un admirable instrument de combat, la légion. Aucune des organisations militaires de l'antiquité, ni l'armée de Sparte ou celle d'Athènes, ni le bataillon sacré d'Épaminondas ou la phalange macédonienne, n'est comparable à ce corps souple et nerveux, propre aux mouvements rapides, comme à l'attaque en masse, qui chaque nuit, dans le pays ennemi, s'enfermait en un camp retranché, et le jour marchait à raison de 30 kilomètres en cinq heures, le soldat portant ses armes, des vivres pour cinq jours et les pieux pour camper. Composée de l'élite de la population, la légion n'admettait ni l'étranger, ni l'affranchi, ni le prolétaire; la solde lui permettait les longues campagnes, et les enseignes étaient

ses dieux, *numina legionis*. C'est une divinité, dit Végèce, qui inspira aux Romains la légion. Les dieux n'eurent point tant de complaisance. Le même esprit qui avait constitué l'État organisa le service militaire : la légion fut la cité en armes. Deux choses firent sa force : elle ne recevait que des hommes vigoureux, habiles à tous les exercices, propres à tous les travaux, et le plus noble des Romains ne pouvait être élevé à une magistrature qu'après avoir fait dix campagnes.

L'expulsion des rois avait coûté à Rome un tiers de son territoire et tous ses alliés. Il lui fallut cent soixante-cinq ans de combats pour retrouver les frontières qu'elle avait perdues. Elle s'était donc bien lentement relevée; mais ce sont les lentes croissances qui font les grandeurs durables. Dans ces longues guerres, elle acquit les qualités militaires et politiques qui plus tard lui soumirent le monde.

La lutte contre les Samnites, où l'Italie perdit sa liberté, lui prit encore quatre-vingts années, marquées chacune par d'héroïques dévouements ou de douloureux sacrifices pour l'affermissement de la discipline. C'est le temps des dictateurs pris à la charrue, des consuls qui reçoivent sept arpents de terre pour récompense triomphale, et où le sénat répond aux ambassadeurs de Pyrrhus victorieux : « Qu'il sorte d'abord de l'Italie; on verra ensuite à traiter. » Ce sénat si fier dans la défaite est, après la victoire, le plus habile des conquérants. Dans l'organisation donnée par lui à la péninsule italienne, se révèle la sagesse politique qui, continuée jusque sous les premiers empereurs, tint mille peuples réunis sans regrets sous la tutelle d'une seule ville.

C'est que cette ville avait eu la plus difficile des vertus : la modération dans la victoire. Sparte, Athènes, Carthage, qui ne renoncèrent jamais à leur orgueil municipal, ne furent jamais aussi que des cités. Rome, qui l'oublia souvent, devint un empire. Avec la même prudence qui avait fait ouvrir la citadelle patricienne aux plébéiens, elle ouvrit ses portes aux vaincus, en conférant à une partie d'entre eux le droit de bourgeoisie, de sorte que la défaite les égalait aux vainqueurs : exemple nouveau dans ce monde si dur de l'antiquité. Mais, aussi, elle eut alors trente-cinq tribus, s'étendant de la forêt Ciminienne au milieu de la Campanie, et, sur ce vaste territoire, les censeurs compteront près de 300 000 citoyens en état de combattre. Elle était déjà la plus grande puissance de l'Occident, et cet empire tenait debout tout seul, sans administration vexatoire ni impôts onéreux.

Aux Italiens restés en dehors des tribus, elle avait fait, par des

faveurs ou des sévérités, des conditions inégales qui les empêchaient de s'entendre pour une action commune. Afin d'avoir autour d'elle des sentinelles vigilantes et des remparts qu'il faudrait abattre avant de l'atteindre, elle avait placé au milieu d'eux soixante-dix colonies qui les surveillaient et les contenaient, *specula et propugnaculum;* et elle avait relié ces forteresses par des voies militaires que ses soldats, marcheurs infatigables, parcouraient rapidement. Enfin, comme elle avait, presque toujours, respecté leurs dieux, leurs lois, leur autonomie municipale, elle avait pu, sans les blesser, leur imposer son alliance et, en cas de danger national, le service militaire à côté de ses légions. Lorsqu'en 225 une formidable invasion gauloise menaça l'Italie, 770 000 hommes s'armèrent pour l'arrêter. Aucune puissance au monde n'avait alors une telle force militaire.

Bossuet, qui croit si peu à la sagesse humaine, émerveillé cependant de ces résultats de la prudence politique, écrit : « De tous les peuples du monde, le plus fier et le plus hardi, mais tout ensemble le plus réglé dans ses conseils, le plus constant dans ses maximes, le plus avisé, le plus laborieux et enfin le plus patient a été le peuple romain. De tout cela s'est formée la meilleure milice et la politique la plus prévoyante, la plus ferme et la plus suivie qui fut jamais. »

Pyrrhus étonna les Romains; mais il n'était qu'un aventurier, et les Romains étaient un peuple; il courait incessamment d'une entreprise à une autre, et le sénat n'en poursuivait qu'une seule : entre eux, la partie n'était pas égale.

Elle parut l'être entre Rome et Carthage. Cependant cette reine de la Méditerranée n'avait pu venir à bout de Syracuse; et son empire, allongé sur un littoral immense, sans profondeur, facile à couper en mille points, était une domination mal faite, très-difficile à défendre, parce qu'aux divisions des partis dans la cité s'ajoutait la haine des sujets dans les provinces. Quelle différence avec Rome, où toutes les classes étaient alors unies dans une même pensée; qui avait transformé en alliés ceux qu'elle avait vaincus et qui, placée au centre de son territoire, était couverte par plusieurs lignes concentriques de forteresses que gardaient ses colons en armes. Si, par une pointe téméraire, l'ennemi pénétrait jusqu'en vue de ses murs, c'était sans déterminer une seule défection. Au milieu de ce cercle redoutable, Pyrrhus, Annibal lui-même, ne tinrent que l'espace occupé par leur camp; encore fallut-il quitter en toute hâte ce camp d'un jour avant de l'avoir achevé. La force de Rome était dans la construction géogra-

phique de son empire, dans la politique libérale qu'elle avait suivie, une fois l'œuvre de la guerre achevée, et dans les liens étroits qui réunissaient toutes les parties de l'État : masse homogène, difficile à rompre et dont le choc finissait par briser tout ce qui osait se heurter contre elle.

Grâce au fils d'Hamilcar, Carthage se crut un moment victorieuse, et il n'est pas dans l'histoire de spectacle plus dramatique que ce duel entre un grand homme et un grand peuple. La ténacité romaine triompha du génie d'Annibal. Carthage, ville de marchands, sans art, sans littérature, prenant aux peuples leurs richesses et ne leur donnant rien, ne pouvait, avec ses mercenaires qui servaient pour de l'or, l'emporter sur ces armées de citoyens qui se battaient pour la patrie et pour eux-mêmes. Devons-nous le regretter? Carthage détruite, il y eut un comptoir de moins dans le monde; Rome abattue, c'eût été l'héritage de la Grèce délaissé, la seconde civilisation classique perdue et l'Occident abandonné pour de longs siècles à la barbarie.

Après les guerres Puniques, la conquête de la Grèce et d'une portion de l'Asie ne fut qu'un jeu, car la Grèce n'avait plus d'hommes et l'Asie n'avait que des multitudes. Il suffit à Rome de toucher du doigt ces monarchies vermoulues pour les faire crouler; encore y employa-t-elle une politique perfide et rusée qui n'allait pas à sa force et dont elle n'avait pas besoin. La Macédoine seule, derrière ses montagnes, fit une sérieuse résistance : la patrie d'Alexandre tomba avec honneur à Pydna, et le sort de Persée, celui de Jugurtha, l'insolence des triomphes, 150 000 Épirotes vendus comme esclaves, firent trembler les rois sur leurs trônes, les peuples derrière les murs de leurs cités. Si Mithridate ébranla un moment la domination des Romains en Asie et en Grèce, c'est qu'ils expiaient alors, dans la guerre civile, leur trop brillante fortune et les scandaleux excès de leurs proconsuls.

VI. — RÉSULTATS DE LA CONQUÊTE DU MONDE; LE GOUVERNEMENT OLIGARCHIQUE.

Après la chute de Carthage et de la Macédoine, les Romains eurent un empire; ils n'eurent plus les mœurs, les dieux et les institutions qui l'avaient fondé. Ils s'étaient épris des arts, des lettres, de la philosophie de la Grèce; et la Grèce mourante s'était vengée de sa défaite en leur donnant la corruption qui avait déshonoré sa vieillesse.

Dans l'Orient, où, depuis des siècles, le commerce et l'industrie avaient accumulé d'immenses richesses que la victoire livra aux conquérants, les proconsuls perdirent la modération de leurs pères. Rentrés dans Rome avec les dépouilles des provinces, ils y étalaient un faste royal, des vices qu'on n'y avait jamais connus et le mépris pour tout ce qui était au-dessous d'eux. Ces rudes esprits qui avaient vécu si longtemps sans agiter un seul des grands problèmes, éblouis par l'éclat de la civilisation grecque, s'étaient mis à l'école de cette philosophie qui accomplissait alors, contre les religions nationales, une œuvre de destruction. Il était à présent de bon ton parmi la noblesse de lire Ennius, le traducteur d'Évhémère, d'applaudir Pacuvius ou le riche Lucilius se moquant des aruspices et des douze grands dieux. Le peuple n'allait pas aussi loin, mais il allait ailleurs, aux dieux de l'Orient, qui, l'un après l'autre, se glissaient dans Rome et y gagnaient une popularité fatale aux vieilles déités de la république.

C'était une des bases de la société romaine qui s'écroulait.

Une autre, en même temps, va lui manquer.

La classe moyenne des petits propriétaires, celle qui avait fait la force de Rome et la liberté, usée par tant de guerres, disparaissait. Un vide funeste s'était donc produit dans la cité, entre les grands à qui le pillage du monde donnait des richesses royales, et les pauvres qui, recrutés de captifs affranchis, n'avaient plus rien du Romain des anciens jours, ni les sentiments, ni les souvenirs, ni la vie laborieuse et le respect de la loi. Comme après les longues guerres de Charlemagne, on ne trouvera plus d'hommes libres dans l'empire des Francs, mais seulement des seigneurs, des vassaux et des serfs, à Rome, après la conquête de l'Afrique, de la Grèce et de l'Asie, il n'y eut que des nobles, des clients et des prolétaires, avec une multitude infinie d'esclaves : un seul citoyen en possédera 20 000. Or c'est une loi de l'histoire qu'il ne peut exister de classe moyenne dans les États où l'esclavage a pris un grand développement. Cette classe avait été le lest qui maintenait le navire en équilibre; elle perdue, tout chancela.

L'armée avait changé ainsi que le peuple, non pas dans son organisation, mais dans son esprit. Comme il fallait suivre les consuls au fond des provinces et y rester dix ou vingt ans, le service militaire cessa d'être un devoir patriotique pour devenir une profession, et le soldat, au lieu d'être un citoyen armé, fut un mercenaire. Il sera donc aisé à ceux qui voudront renverser l'ordre nouveau de trouver dans la foule famélique qui encombre la ville des instruments de sédition,

et ces légions à vendre donneront aux généraux le moyen de bouleverser l'État. Au dernier siècle de la république, on voit des soldats de Marius et de Sylla, de Pompée et de César, on ne voit plus l'armée de Rome.

La constitution aussi se modifia, tout en paraissant rester dans son ancien cadre. Le sénat avait naturellement attiré à lui le gouvernement de ce vaste empire qui ne pouvait être régi par une assemblée populaire. Chargé de traiter avec les rois et les peuples, de distribuer les armées et les provinces, de fixer les tributs des nations et d'en déterminer l'emploi, il se trouva aussi haut placé dans l'opinion du peuple que dans la sienne, et un vieux jurisconsulte romain a pu dire : « Comme il était difficile de réunir le peuple, la nécessité fit passer au sénat le soin de la république; tout ce qu'il décréta fut obéi. »

Cette assemblée que la force des choses avait rendue si puissante devint la citadelle d'où une nouvelle noblesse, née de l'union du patriciat avec les grandes familles plébéiennes, dominait l'État. Les nobles n'avaient plus à redouter maintenant l'opposition politique des tribuns ou la justice populaire des comices; ils remplissaient toutes les places de la judicature et ils avaient annulé le tribunat en se le faisant donner par leurs clients, qui remplaçaient au forum la classe disparue. Aussi avaient-ils tout envahi : les commandements, dont ils interdisaient l'accès aux hommes nouveaux, les terres publiques, que leur livrait la connivence des censeurs, les petits héritages, ravis ou achetés au rabais à des propriétaires ruinés; et ils amassaient ces fortunes colossales qu'ils se tourmenteront à dépenser en monstrueux plaisirs et en constructions insensées : *pecuniam trahunt, vexant.*

Rome se trouva soumise alors à une oligarchie, qui fut la troisième forme du gouvernement républicain. L'histoire de cette nouvelle aristocratie est marquée par les exactions des Verrès et des Appius; par la révolte des Italiens, des esclaves et des provinciaux; par la guerre civile, les proscriptions et le bouleversement des fortunes; enfin, honte suprême, il fallut réunir toutes les forces du peuple romain contre des pirates et des gladiateurs! La politique intelligente de l'ancien sénat, pour l'extension de la communauté romaine, fut même abandonnée. Les Italiens n'arrachèrent le droit de cité qu'après une lutte sanglante, et, avant César, deux terres italiennes, la Sicile et la Transpadane, ne l'avaient pas encore.

Au-dessous de cette noblesse que Salluste appelle la faction des grands et au-dessus de la foule des déshérités, apparaît un élément

très-nouveau pour les Romains, les manieurs d'argent. Le sénat affermait les impôts et les travaux publics. Des hommes sortis des échoppes du commerce et des comptoirs de la banque, des entrepreneurs de construction, des munitionnaires d'armée, des membres de l'ordre équestre, retenus par le sénat loin des honneurs, se formaient en compagnies, qui expédiaient leurs agents dans les provinces pour lever les contributions : ce furent les publicains. Ils ont été maudits et ils ont souvent mérité de l'être; mais ils représentaient une chose très-moderne et que nous ne trouvons pas mauvaise, la puissance du capital. Dans les dernières révolutions de Rome, ils joueront un rôle qui ne sera pas sans importance. Troublés dans leurs spéculations par la guerre civile, ils aideront César et Octave à rétablir l'ordre dans l'État et la sécurité dans les transactions.

VII. — LES GRACQUES ET LE NOUVEAU PARTI POPULAIRE.

Au milieu du second siècle avant notre ère, il n'y avait plus, à vrai dire, de république romaine ni de peuple romain. De bons citoyens essayèrent de reconstituer l'une et l'autre; de ramener la liberté, en affaiblissant l'oligarchie; de refaire une classe moyenne, en distribuant aux pauvres les terres publiques usurpées par les nobles; de guérir la plaie du paupérisme, en obligeant les propriétaires d'employer sur leurs terres, au lieu d'esclaves, des ouvriers libres, et, avec l'idée que les Romains se faisaient des droits de l'État, toutes ces réformes étaient possibles. C'est aux Gracques que revient l'honneur d'avoir entrepris la régénération du peuple par la propriété et par le travail, sans rien prendre aux riches qu'on n'eût légalement le droit de leur ôter. Les deux frères furent tués; leurs amis, égorgés; leurs lois, abolies; mais la réforme pacifique ayant échoué, l'ère des révolutions commença.

Les Gracques n'étaient cependant pas de vulgaires agitateurs; ils appartenaient à la meilleure noblesse, et ils avaient eu pour amis, pour conseillers, quelques-uns des personnages les plus respectés. Dans le sein de l'oligarchie se trouvaient des familles vouées depuis plusieurs générations à la défense des intérêts populaires, comme l'Angleterre en a toujours eu, et des ambitieux, tels qu'on en a vu dans tous les temps et en tous pays, qui, désespérant de faire leur chemin avec l'appui des grands, cherchaient à s'ouvrir la voie à l'aide

du peuple. Les premiers, en voyant les provinciaux opprimés, les Italiens mécontents, une foule de citoyens tombés dans la pauvreté, et la puissance militaire de Rome amoindrie par la diminution du nombre de ceux que la loi appelait au service, ne redoutaient pas seulement la perte de la liberté, ils craignaient celle de l'empire. Les seconds s'inquiétaient peut-être de ce double péril, mais, de plus, ils voulaient jouer dans l'État le rôle qu'ils croyaient dû à leur mérite, et partager des honneurs, des profits qui leur étaient refusés. La formation de l'oligarchie avait donc eu, comme contre-coup inévitable, la reconstitution d'un parti démocratique avec des nobles à sa tête pour le conduire, et les Gracques, en rendant au tribunat sa séve populaire, avaient montré de quelles armes il fallait se servir pour le nouveau combat. Après eux, il y eut toujours, au banc des tribuns, un héritier, sinon de leur esprit politique, du moins de leur puissance factieuse à soulever la masse des pauvres ou celle des Italiens.

Un ancien client des Metellus, devenu le vainqueur des Cimbres, vengea les Gracques sur les fils de leurs meurtriers. Aux proscriptions de Marius, qui décima la noblesse, répondirent celles de Sylla qui crut détruire le parti populaire. On ne tue pas les foules, encore moins la justice. La dictature de Sylla, ses meurtres, ses lois, ne purent supprimer la question que se faisaient des hommes avides, mais aussi des hommes honnêtes : Pourquoi un petit nombre de citoyens jouiraient-ils seuls des profits de la conquête que tous avaient payée de leur sang? Pourquoi les consulats, les prétures, les gouvernements lucratifs et les triomphes seraient-ils le patrimoine héréditaire de certaines maisons? Pourquoi, enfin, le mouvement ascensionnel qui, au grand avantage de l'État, avait porté en haut tout ce qui s'était produit en bas de vertu, de courage et de sagesse, serait-il arrêté? Quand ces idées-là se discutent, la révolution est proche. Et elle l'était d'autant plus que les débiles héritiers de Sylla, n'ayant gardé de son esprit politique que le mépris de la vie humaine, ne cachaient pas leur résolution d'en finir, comme lui, avec le parti populaire, par des égorgements.

VIII. — CÉSAR.

Ce que des votes n'avaient pu faire, l'épée l'accomplit; les soldats prirent la place du peuple et les généraux celle des tribuns. Trois des

plus renommés, tenus à l'écart par les grands, ou qui se crurent mal récompensés de leurs services, mirent en commun leurs rancunes et leur ambition pour abattre le gouvernement oligarchique, qui, détesté du peuple, venait encore de s'aliéner l'ordre équestre en refusant une modification nécessaire aux contrats souscrits par les publicains. César, porté au consulat par une coalition de tous les adversaires du parti des grands, présenta des lois d'une extrême importance : aux pauvres, des terres publiques, et, si elles ne suffisaient pas, des héritages achetés avec l'or conquis sur Mithridate et Tigrane; aux provinciaux, de sérieuses garanties de bonne administration; aux concussionnaires, des sévérités capables de les intimider; aux publicains, une diminution d'un tiers sur la ferme des impôts de l'Asie que les guerres récentes avaient ruinée. C'étaient les Gracques qui renaissaient dans un homme de génie. Les trois premières de ces lois étaient d'excellentes réformes pour le peuple, comme pour l'empire, et la dernière un acte peut-être intéressé, mais juste. Le sénat les regarda toutes, non sans raison, comme dirigées contre lui, et il les combattit. Le peuple les vota, puis en récompensa l'auteur par la glorieuse mais difficile mission d'arrêter en Gaule une formidable invasion germanique.

Pendant que César gagnait, au delà des Alpes, le renom du plus grand capitaine de Rome, un autre des triumvirs, Crassus, allait se faire tuer sottement par les Parthes, et le troisième, Pompée, blessé dans son orgueil par la réputation croissante du conquérant des Gaules, passait à l'oligarchie. La situation se simplifiait, la lutte était moins, à présent, entre deux partis qu'entre deux hommes : Pompée devenu le chef de la faction des grands, César resté le représentant des intérêts populaires, et tous deux, par des raisons très-différentes, résolus à prendre le premier rang.

L'un, vaniteux personnage, sans autre idée politique que celle de sa grandeur personnelle, avait servi toutes les causes, et, après avoir aidé à détruire la constitution aristocratique de Sylla, il revenait à ceux qu'il avait désarmés. « Étaler, dans Rome, une toge triomphale » suffisait à cet orgueil stérile. L'autre, non moins ambitieux, mais d'une ambition plus noble, voulait le pouvoir pour commander, et aussi pour agir. Il avait reconnu que cent années de guerres civiles et de scènes sanglantes avaient produit un besoin extrême de repos et de sécurité. Le peuple ne pouvant gouverner dans ses comices cet empire immense, et les grands le gouvernant mal, il ne restait qu'une solu-

tion, celle d'une monarchie républicaine dont le chef reprendrait la politique des anciens tribuns pour la protection du peuple et la sagesse de l'ancien sénat pour l'assimilation progressive des sujets aux citoyens. Comme toutes les solutions, celle-ci avait ses dangers; mais, dans la situation présente de Rome, elle était la meilleure. Tacite l'a pensé et il a eu raison.

Dans la faction des grands se trouvaient des hommes que nous respectons encore pour leur caractère, leur vertu ou leur talent; mais la politique est faite de sagesse, non de vertu ni d'éloquence; ces qualités valent à l'homme public plus d'autorité; elles ne lui donnent pas nécessairement l'intelligence des vrais besoins de l'État. L'oligarchie, qui ne sut ni se conduire elle-même ni conduire les autres, expia ses fautes à Pharsale, et, avec elle, tomba ce gouvernement qui, sous les mots trompeurs de république et de liberté, voulait que Rome et le monde restassent le butin de cent familles.

Rome abdiqua aux mains de César : le peuple et le sénat lui remirent tous les pouvoirs, et, par cette concentration de l'autorité, l'intérêt des gouvernés se confondit enfin avec celui des gouvernants. Mais la guerre civile et l'assassinat laissèrent peu de temps au dictateur pour exécuter les réformes qu'il méditait. Quelques-unes de celles qu'il put accomplir sont pourtant significatives.

Aux pauvres de Rome, que les révolutions avaient privés de travail, il paye leur loyer d'un an; à 80 000 d'entre eux, il distribue des terres; pour ceux qui restent dans la ville, il régularise le service alimentaire de l'annone, et il renouvelle l'obligation, imposée par sa loi consulaire aux possesseurs de biens-fonds, d'employer un tiers au moins de travailleurs libres.

Aux provinciaux il ouvre le sénat, l'ordre équestre, la cité, et le *jus civitatis*, qui élève les sujets au rang des maîtres, est par lui multiplié au point que le chiffre du cens sera bientôt décuplé[1]. Quand l'État ne comptait qu'un petit nombre de citoyens et des millions de sujets, il ressemblait à une pyramide placée sur la pointe; la pyramide repose maintenant sur une large base que l'empire élargira encore.

Les citoyens peuvent se défendre par le cri : *Civis Romanus sum*, et

[1] 4 003 000, en l'an 28, au lieu de 450 000 en 70. Le chiffre de 900 000 donné par le plus ancien manuscrit de Tive Live, celui de Heidelberg, s'il est véritable (cf. Mommsen, *ap.* Borghesi, *Œuvres épigr.*, t. IV, p. 9), accuserait une augmentation beaucoup moins forte, mais elle suffirait encore à montrer la tendance du gouvernement impérial à accroître le nombre des citoyens.

ils ont le droit d'appel, mais les sujets ne l'ont pas. Pour les protéger contre l'arbitraire des juges, César fait entreprendre la codification des édits prétoriens et il paye les gouverneurs de provinces, afin qu'ils cessent de se payer eux-mêmes.

Quelles causes avaient fait le succès de César? Ses qualités personnelles, le dévouement de ses soldats et l'universelle lassitude, mais plus encore l'incapacité du gouvernement oligarchique, dont le plus fidèle représentant est ce Bibulus qui s'assoit silencieux sur sa chaise curule, comme s'il voulait y attendre, à l'exemple des consulaires de l'ancien temps, que les Gaulois arrivent.

IX. — AUGUSTE.

Comme les Gracques, César périt de la main des grands, et l'État retomba pour quatorze années dans le plus épouvantable désordre. Auguste, avec moins de génie et plus de souplesse, pacifia le monde ébranlé. Il prit tous les pouvoirs républicains, mais il laissa subsister presque toutes les charges républicaines, de sorte qu'à juger sur les apparences, on ne voyait dans Rome qu'un magistrat de plus. « La terre, fatiguée de discordes civiles, dit Tacite, accepta Auguste pour maître, et les provinces saluèrent de leurs acclamations la chute d'un gouvernement débile qui ne savait réprimer ni ses magistrats avides ni ses nobles insolents. » Auguste partagea les provinces avec le sénat, mais le sénat n'eut pas un soldat dans les siennes, et dans celles de l'*imperator* fut cantonnée une armée permanente de 300 000 hommes. Une caisse, alimentée par de nouveaux impôts et dont Auguste tint la clef, garantit le payement régulier de la solde et les avantages promis aux vétérans. Cette armée, établie sur la frontière, allait protéger l'empire contre les Barbares et l'empereur contre les conspirations, jusqu'au jour où les soldats seront les conspirateurs.

A Rome, ce maître de vingt-cinq légions vit en simple particulier et ne semble occupé qu'à remettre l'ordre en tout : dans les rangs, dans les conditions, dans les costumes; il voudrait même le rétablir dans les mœurs et dans les croyances, quoiqu'il ne soit un modèle ni pour les unes ni pour les autres. Ce tribun perpétuel, qui pacifie l'éloquence et rend le forum désert, veut une société de tenue décente, soumise à une sévère hiérarchie. Il classe et il divise. Il refait

une noblesse sénatoriale, à laquelle sont réservées toutes les charges d'État, et un ordre équestre qu'il divise en deux classes : les fils de sénateurs, héritiers nécessaires des priviléges de leurs pères, et les simples chevaliers à l'anneau d'or qui remplissent les tribunaux civils. La plèbe a ses nobles et ses vilains : ceux qui possèdent 200 000 sesterces, *ducenarii*, forment une quatrième décurie de juges et occupent les mille places de quarteniers; ceux qui ne les ont pas tendent la main, les jours de distribution, et sont relégués, les jours de fête, aux dernières places de l'amphithéâtre. L'argent fixe les conditions : il faut un cens déterminé pour être sénateur, chevalier ou ducénaire. Là même où il ne peut être question de la fortune, Auguste établit des distinctions dans le droit de cité, par exemple, dans les affranchissements et dans la loi pénale, laquelle ne met pas au même rang celui qu'elle appelle l'*homme de rien* et ceux qui pour elle sont les *honnêtes gens* parce qu'ils ont la richesse. *Ordinavit*, dit le biographe d'Auguste : ce mot est toute la politique de ce révolutionnaire devenu conservateur, depuis qu'il est arrivé, et qui rend à la société romaine le caractère aristocratique que les dernières tourmentes semblaient lui avoir ôté. Un de ses jurisconsultes a écrit : « Le pauvre, *humilior*, ne peut être admis à porter témoignage contre le riche. » Mais cette noblesse d'Auguste, aristocratie d'argent, non de vertu, de services et d'honneur, est sans force, surtout lorsque l'or qu'elle possède a été ramassé dans la boue; et beaucoup de ces parvenus n'en ont pas d'autre.

Le successeur de César n'eut donc point de tendresse pour ceux que son poëte favori appelle l'*ignobile vulgus;* cependant il conserva une institution créée par les Gracques, développée par Caton, le chef du parti des grands, régularisée par César, et dont on pourrait trouver la trace dans certaines pratiques du sénat patricien. Anciennement, le patron était tenu de donner à ses clients un morceau de terre; Auguste, devenu le patron universel, donna aux siens un morceau de pain. L'oligarchie elle-même ne l'avait pas refusé aux pauvres.

Quelque peu de titres qu'eussent les prolétaires de la ville à s'appeler le peuple romain, ils avaient hérité de ses droits à tirer profit de la conquête du monde. Le sol provincial étant devenu propriété romaine, les sujets n'en avaient conservé la jouissance qu'à la condition de payer l'impôt en espèces et en nature. Ils donnaient de l'or pour les dépenses publiques et ils livraient une partie de leurs récoltes pour l'armée, l'administration, le palais du prince et le peuple. Tout

citoyen, habitant sédentaire de Rome, prenait part à ces distributions : on avait vu des consuls recevoir leur mesure de blé annonaire. Auguste réglementa ce service, comme les autres; il fixa à deux cent mille le nombre des parties prenantes : ceux qui étaient inscrits sur les listes d'attente remplaçaient les morts. La ration mensuelle, 5 *modii* ou 43 litres de blé, ne pouvait pas plus faire vivre une famille sans travail, que les 3 francs donnés par mois à nos assistés ne les dispensent de toute prévoyance

Un autre devoir des anciens magistrats était de célébrer des jeux qui, à l'origine, avaient été des fêtes religieuses : on en promettait aux dieux, en échange d'une victoire, et l'on portait au cirque leurs statues, puisque, ayant combattu pour Rome, comme les Dioscures au lac Rhégille, ils devaient être à l'honneur, après avoir été à la peine.

Les combats de gladiateurs avaient eu aussi le caractère d'une cérémonie sainte : ce rite, né auprès des tombeaux, devait apaiser les Mânes, « qui aiment le sang ».

Auguste conserva ces fêtes. En remplissant des obligations qui étaient un legs de la république, et non pas la rançon d'une usurpation nécessaire, il n'avait point passé un marché avec une prétendue démagogie césarienne : l'empire, pour du pain et des plaisirs; depuis Actium, le peuple n'a joué d'autre rôle politique que de traîner « à l'escalier des gémissements » les condamnés et les victimes des Césars.

Mais ces jeux, ces libéralités ont eu de désastreuses conséquences. La charité officielle de l'annone, bien qu'elle coûtât beaucoup moins que notre assistance publique, fit un peuple de mendiants que les riches méprisèrent; les jeux charmèrent son oisiveté, sans réveiller ses sentiments religieux, et les combats de gladiateurs surexcitèrent sa férocité native. Juvénal a donc à demi raison, quand il jette son cri accusateur : *Panem et circenses !* Si le peuple n'avait pas été habitué à ces spectacles sanglants, que les Grecs, avec leur délicate nature, n'ont jamais voulu connaître, s'il n'avait pas vu tant de milliers de captifs livrés aux bêtes, il n'aurait pas si souvent crié : « Les chrétiens aux lions ! »

Dans les provinces, Auguste suivit la politique prudente de l'ancien sénat et de son père adoptif : aux sujets, de la justice; aux privilégiés, le respect de leurs droits. Ceux-ci remplissaient les villes alliées ou libres, les colonies romaines ou latines, les municipes récemment

organisés en Gaule, en Espagne, et dans tous les pays où la vie urbaine avait jusqu'alors manqué, et ils avaient les libertés nécessaires : un sénat, une assemblée publique, des élections, la juridiction duumvirale, la police de leur territoire et leurs lois particulières, quand ils n'avaient pas copié celles que César avait rédigées pour l'Italie. Auguste fortifia ce grand régime municipal par deux innovations, l'une très-sage, l'autre très-singulière, mais accomplies toutes deux à l'aide de vieilles idées qui existaient partout. Au-dessus des religions locales qu'il laissa subsister, il éleva une religion officielle, celle de Rome et des Augustes, qui parut aux peuples une conséquence naturelle du culte des Génies; puis, généralisant une coutume chère aux Grecs, et que les Italiens avaient autrefois pratiquée, il autorisa les députés des villes, librement élus par leurs concitoyens, à se réunir chaque année en assemblées provinciales; et ces assemblées eurent le droit de porter devant lui les plaintes de la province contre le gouverneur. C'était soumettre, dans une certaine mesure, les successeurs des proconsuls républicains au contrôle des sujets.

Si l'on ajoute à cette garantie celle qu'assureront plus tard le *syndicus* ou avocat des villes et le *defensor civitatis*, on reconnaîtra que le patronage des petits était une vieille coutume romaine qui, avec des formes différentes, se retrouve dans cette histoire depuis le jour où Rome eut des sujets jusqu'à celui où elle cessa d'en avoir.

Notez encore qu'il fit peser sur les citoyens, et non sur les provinciaux, les impôts établis pour l'entretien de l'armée, et que les voies militaires, dont il couvrit l'empire, opérèrent, pour le commerce et le bien-être général, une révolution analogue à celle que les chemins de fer ont accomplie de nos jours.

De toutes ces mesures résulta pour le monde une longue prospérité, et, dans les villes, restées quant à leur gouvernement intérieur de véritables républiques, se formèrent les hommes qui, après avoir été les meilleurs lieutenants du prince, devinrent empereurs à leur tour et s'appelèrent les Antonins.

La plus illustre des cités de l'empire n'eut pas ces libertés. Satisfaite de sa grandeur incomparable, Rome ne réclama point, ce que possédaient de simples communes urbaines, un sénat municipal, et, jusqu'à la fin de l'empire, elle demeura soumise à un régime exceptionnel.

L'administration d'Auguste, suffisamment sage et paternelle, lui

assura un règne paisible de quarante-quatre ans. Mais où étaient les garanties pour l'avenir?

La république n'avait eu qu'une constitution de cité; il aurait fallu donner à l'empire une constitution d'État. Auguste entrevit le problème et essaya de le résoudre. Mais les différences mises par lui dans les conditions et le classement rigoureux des personnes ne réussirent pas mieux que la religion officielle et les assemblées provinciales à former un corps de nation. Sa monarchie resta un assemblage de villes soumises au même pouvoir, sans être animées d'un même esprit. Aux anciens jours, il y avait eu un peuple romain; l'empire n'en aura pas, et sans peuple uni par des souvenirs et des affections héréditaires, point de patriotisme. Ceux qu'on appelle encore les Romains feront souvent des sacrifices pour leur municipe; ils n'en feront pas pour l'État.

L'armée permanente fut une conception heureuse; durant deux siècles et demi elle arrêta victorieusement les Barbares. Mais en exigeant vingt années de service, et souvent davantage, Auguste rendit le recrutement annuel si faible, que les peuples se déshabituèrent des armes : après le désastre de Varus, personne en Italie ne voulait déjà plus les prendre. D'autre part, les soldats constamment réunis en des camps, où ils pouvaient se compter et s'entendre, comprirent que le prince et le trésor étaient à leur discrétion. Aussi compte-t-on presque autant d'émeutes militaires que d'avénements d'empereurs. En trois siècles et demi, sur quarante-neuf césars, trente et un furent assassinés, sans parler des Trente Tyrans qui, moins deux ou trois, périrent de mort violente. Tant de meurtres prouvent que la constitution impériale était mauvaise pour le prince qu'on assassinait, mauvaise aussi pour l'empire qu'on ébranlait. A une monarchie il faut des mœurs et des institutions monarchiques; il n'y en avait pas, et, puisque la république semblait conservée, on parla de liberté; quelques-uns y crurent et la cherchèrent le poignard à la main. Un homme, seul, sans cour, sans prêtres, sans noblesse, sans rien qui le protégeât en le couvrant, était maître du monde; beaucoup le menacèrent : *assiduæ in eum conjurationes.* Il se défendit en s'appuyant sur les légions; et comme, en souvenir des libéralités que les triomphateurs républicains faisaient à leurs soldats, chaque prince nouvellement proclamé vidait le trésor public dans les mains de l'armée, celle-ci multiplia les vacances du trône pour multiplier les dons de joyeux avénement.

Enfin, la nouvelle constitution n'avait, au fond, d'autre principe que la volonté de l'empereur, de sorte qu'en un pays où n'existaient point de grands corps politiques, capables d'imposer une certaine retenue au prince, l'empire sera à la discrétion du sage ou du fou, du général habile ou de l'enfant capricieux et cruel, qu'une émeute de caserne ou une hérédité malheureuse portera au pouvoir. La *lex Regia* et la définition de l'autorité impériale donnée par Sénèque sont la formule la plus complète du despotisme oriental. Ce régime se dégagera lentement des apparences républicaines, sous lesquelles Auguste l'avait caché, et il ne disparaîtra qu'après avoir donné au monde le singulier spectacle d'un empire de cent millions d'hommes, armé sur ses frontières et régi à l'intérieur sans un soldat : merveille due sans doute à l'impossibilité d'une révolte heureuse, mais aussi et surtout à la reconnaissance des sujets pour un gouvernement qui, en général, n'exerçait alors qu'une haute et salutaire protection, sans intervenir d'une façon tracassière dans l'administration des intérêts locaux.

X. — LA DÉCADENCE.

Rome a eu d'abominables tyrans, comme Caligula, Néron, Caracalla, Élagabal, dont les vices et les cruautés ne sont comparables qu'aux sanglantes orgies de certaines cours asiatiques; mais elle a eu aussi de bons princes qui ont jeté sur elle un nouvel éclat et retardé son déclin. Au début, le prince gouvernait, il n'administrait pas, et le régime municipal florissant préparait les hommes de talent et d'expérience dont l'empire avait besoin pour conduire ses grandes affaires. Après les premiers Flaviens, l'Italie épuisée ne donna plus un empereur, et le règne des provinciaux commença.

Ces héritiers d'Auguste, nés loin de la vieille terre de Saturne, sont d'abord les glorieux Antonins, venus de l'Espagne et de la Gaule, puis l'Africain Septime Sévère. Récemment appelées à la vie romaine, ces provinces l'avaient embrassée avec tant d'ardeur, qu'elles avaient déjà envoyé, aux bords du Tibre, des orateurs, des poëtes, des philosophes, et qu'elles ont gardé, cachet ineffaçable mis sur elles par le génie de Rome, les ruines les plus nombreuses et les plus belles qui se puissent voir hors de l'Italie. Le règne de ces princes est la brillante époque de l'empire; l'humanité n'en a pas eu de plus heureuse. La charité,

si peu connue des anciens États, entrait même dans les mœurs publiques : la grande institution alimentaire de Trajan fut un noble effort de bienfaisance officielle que nombre de villes et de particuliers imitèrent. C'est que les empereurs étaient alors les serviteurs du pays qui, au quatrième siècle, sera le serviteur des princes. Ils maintenaient la discipline dans l'armée, la liberté dans les villes, la justice dans l'administration, les Barbares dans le respect d'une domination qui semblait inébranlable; leurs jurisconsultes s'appelaient les prêtres du droit, et le sénat était recruté de tous les talents qui se révélaient dans les cités, dans les charges, dans les légions. Aussi, à la pensée d'une fortune contraire, Tacite s'épouvante. « Si les Romains disparaissaient de la terre, veuillent les dieux empêcher ce malheur! qu'y verrait-on désormais sinon la guerre universelle entre les nations? » Et ce fut, en effet, ce que l'on vit lorsque le colosse tomba.

Vers le milieu du troisième siècle, des circonstances malheureuses firent passer la dignité impériale à des hommes nés en des pays de vieille culture ou de grossière barbarie, à des Syriens pourris de luxure ou de caractère efféminé, et à un Goth, à un fils de voleur arabe. Avec eux commencèrent, dans l'ordre politique, les convulsions qui menacèrent l'empire d'une prochaine dissolution, et, dans l'ordre religieux, l'invasion des cultes orientaux qui changèrent l'âme de la société romaine. Après les Trente Tyrans, de rudes soldats, venus des belliqueuses régions de l'*Illyricum*, parurent rendre à l'État son ancienne vigueur. Mais que de ruines! Ruine des cités et des campagnes; ruine aussi de l'esprit qui s'affaisse ou s'égare! Pourquoi de vaillants princes, tels que Claude, Aurélien, Probus, Dioclétien, Constantin, ne purent-ils arrêter la décadence politique? C'est qu'une révolution silencieuse, dont le germe était dans la constitution d'Auguste, s'était produite au cœur de l'empire et en avait vicié tous les organes.

L'empereur n'était plus le magistrat qui vivait en simple citoyen, avait des amis et s'en allait dîner sans gardes là où il était prié; qui s'habillait de la laine filée par sa femme et sa fille, et dont la demeure n'était reconnaissable qu'aux branches de laurier qui en décoraient la porte. Son palais est une ville; son costume est de soie, de pierreries et d'or; ses serviteurs sont une armée, et on ne l'approche qu'en adorant sa majesté redoutable. Cet homme, entre les mains de qui le peuple, le sénat et les dieux ont abdiqué, est un monarque de l'Orient, *in Tiberim defluxit Orontes;* et, à son tour, il

abdique entre les mains des courtisans et des eunuques qui lui cachent l'empire, dirigent sa volonté et réduisent toute sa politique à exiger chaque jour des peuples de nouvelles ressources pour des dépenses chaque jour croissantes.

Le sénat, d'abord grand conseil de l'empire et incomparable école d'administration, mais trop nombreux et trop peu sûr pour que toutes les questions lui fussent soumises, avait cessé, dès le temps des Antonins, d'être le centre du gouvernement, le pivot de l'État. Ce rôle était passé au conseil du prince, qui devint plus tard le consistoire impérial, et les sénateurs, exclus de l'armée, par suite des fonctions actives, n'avaient plus que des charges d'apparat sans pouvoir.

Tandis que l'assemblée qui avait conquis le monde descendait peu à peu dans l'ombre et le silence, l'administration impériale se développait et envahissait tout.

L'empire n'avait eu, à l'origine, qu'un très-petit nombre de fonctionnaires; et si, dans les villes stipendiaires, rien ne se faisait que sous le bon plaisir du gouverneur, les villes privilégiées, qui étaient en très-grand nombre, s'administraient en toute liberté. Mais, obéissant aux tendances instinctives du pouvoir absolu, le gouvernement se trouva conduit à regarder de près aux choses que d'abord il avait regardées de loin. Il crut qu'il ferait mieux les affaires des sujets que les intéressés, et il multiplia ses agents; il accrut leurs droits, favorisé qu'il fut, dans ses empiétements involontaires, par le mouvement de concentration qui, de Rome, avait gagné les provinces. Sous la pression des officiers impériaux, mais avec le concours inconscient des populations, surtout des notables, qui visaient à constituer une noblesse urbaine, comme Rome avait constitué une noblesse d'empire, le régime municipal du premier siècle fut profondément altéré.

De très-vieilles coutumes exigeaient que les fonctions municipales fussent gratuitement exercées. Quand les villes, à la faveur de la sécurité croissante et de la prospérité générale, voulurent s'embellir; lorsqu'elles bâtirent des aqueducs, des thermes, des cirques et des amphithéâtres; lorsque enfin elles devinrent de grandes cités, ayant chacune un vaste territoire à administrer, les citoyens se disputèrent les titres de décurions et de duumvirs qui pouvaient mener à de plus grands honneurs, et ce furent l'argent offert, les statues promises, les spectacles et les festins donnés qui l'emportèrent. Les riches seuls purent faire ces sacrifices et s'exposer aux graves responsabilités financières que le magistrat encourait pour sa gestion. Le caractère aristo-

cratique de la société romaine se marqua donc chaque jour davantage dans les provinces : les mœurs et les institutions y portaient, et dans les cités, comme à Rome, le peuple finit par n'être plus rien. Peu à peu les anciennes libertés disparurent : l'assemblée publique et les élections tombèrent presque partout en désuétude; la curie, qui se recruta par *cooptatio*, nomma les duumvirs; la condition des curiales devint, en fait, héréditaire, et le pauvre fut enfermé dans son humble condition par la loi politique, qui lui interdit les honneurs municipaux, par la loi pénale, qui lui réserva des supplices que le riche ne subissait pas. Quoique l'édit de Caracalla parût établir l'égalité entre tous les Romains, la très-grande majorité des habitants de l'empire continua de former la classe des *humiliores*, que leur condition méprisée préparait à toutes les servitudes, celles de l'âme, comme celles du corps.

Mais quelques-uns de ceux qui achetaient les dignités municipales entendaient se ménager des compensations. Les abus qui s'étaient produits à Rome, quand l'oligarchie avait eu le pouvoir, se renouvelèrent dans les cités : l'empire eut ses Verrès municipaux, comme en eurent nos communes du moyen âge et les villes libres de l'Allemagne, comme l'Irlande en avait encore, il n'y a pas longtemps. Les uns commettaient des malversations; d'autres s'allouaient des indemnités prises sur les fonds de la commune, malgré le caractère absolument gratuit de leurs fonctions, et cet usage était ancien, car il est interdit par la *lex Genetiva Julia*, qui est du premier siècle de notre ère.

Cette noblesse urbaine que séparaient du peuple sa fortune, ses priviléges et son orgueil, provoqua, par sa mauvaise gestion, l'ingérence progressive du gouvernement dans les affaires de la cité. Déjà les Antonins avaient donné à de certaines villes des curateurs, afin de remettre l'ordre dans leurs finances dilapidées; la juridiction municipale fut restreinte, pour soustraire la justice aux passions locales; des taxes ne purent être établies, des travaux exécutés, qu'avec l'autorisation du légat impérial, et les nominations faites par la curie, les décisions prises par elle, furent cassées quand elles déplurent au gouverneur, *ambitiosa decreta*. Au lieu des fières paroles de la loi *de Genetiva Julia*, qui permettait aux décurions de faire sortir les citoyens en armes, pour la police du territoire, sous la conduite d'un duumvir investi des pouvoirs du tribun légionnaire de Rome, le *Code Justinien* renferme des prescriptions qui obligent la curie à soumettre la désignation du gardien de la paix, *irenarcha*, à l'approbation, c'est-à-

dire au choix du magistrat impérial. Les désordres de la liberté avaient rendu la tutelle administrative nécessaire, et celle-ci, exagérant son rôle, changea des cités autrefois vivantes en des corps sans âme. Il faudra que l'empire tombe, et avec lui cette administration tracassière, pour que le régime municipal, comme un tronc robuste qui, après l'orage, pousse des branches nouvelles, retrouve en beaucoup de lieux d'Italie et de France son ancienne vigueur.

Ces villes où le forum était pacifié et le sénat docile, parurent à l'autorité centrale pouvoir servir d'utile instrument pour une fonction d'État. Les curiales, qui devaient déjà pourvoir aux travaux publics, aux besoins de la poste impériale, à la perception de l'annone ou impôt en nature, même à la levée des recrues lorsque le gouvernement en demandait, furent encore chargés de recouvrer l'impôt foncier payable en espèces, avec la condition menaçante qu'ils prendraient sur leur fortune pour combler le déficit quand il s'en produirait. A ces services d'État s'ajoutaient ceux qu'imposait la cité : administration financière du municipe, entretien de ses édifices, des ponts et des routes, célébration des jeux et des fêtes, acquisition du blé et de l'huile nécessaires à la ville et surveillance des distributions faites à prix d'achat ou à prix réduit, hébergement des magistrats impériaux et des troupes de passage, défense des intérêts de la cité en justice ou par-devant le prince, et, dans ce dernier cas, voyage pénible et coûteux; en un mot, les innombrables obligations comprises sous les mots de *munera personarum*, qui devaient être personnellement remplies, et de *munera patrimonii*, qui imposaient des dépenses parfois considérables. Cette longue énumération prouve que toute la vie sociale de l'empire était dans les curies. De là deux conséquences qui se produisirent, l'une dans le haut empire, l'autre au quatrième siècle : les curies sont-elles florissantes, tout prospère; sont-elles dans la gêne, tout décline.

L'empire souffrit doublement du malaise causé par ses exigences : les villes s'appauvrissant, la richesse générale diminua; et du jour où les curiales eurent à garantir la meilleure partie des revenus du prince, ils devinrent l'objet de son infatigable sollicitude. Le *Code Théodosien* contient, à lui seul, au titre *de Decurionibus*, cent quatre-vingt-douze décisions qui ont pour but de faire entrer dans la curie quiconque a du bien et de l'empêcher d'en sortir. Le curiale fut enchaîné à sa condition. Il ne put se faire soldat ou prêtre qu'à la condition de laisser son avoir au corps qu'il abandonnait. L'accès de

l'administration impériale lui fut interdit; une loi l'empêchera même d'arriver au sénat de Rome ou de Constantinople. De toutes ces mesures il résulta que le mouvement ascensionnel qui, aux deux premiers siècles, renouvelait, par un afflux de sang nouveau, le sang appauvri de la classe dirigeante, s'arrêta; que les fonctions publiques ne se recrutant plus d'hommes préparés à les bien remplir, l'empire perdit ses meilleurs auxiliaires, et que la valeur morale de l'administration baissa. L'histoire de l'empire répète ainsi celle de la république : après les lois Liciniennes, l'avénement des plébéiens et la grandeur de Rome; après les premiers empereurs, l'avénement des provinciaux et la prospérité de l'empire; puis le refoulement des uns par l'oligarchie consulaire, et celui des autres par le despotisme fiscal; mais au bout de l'une de ces périodes s'était trouvé César; au bout de l'autre se trouvèrent les Barbares.

Dioclétien et Constantin n'accomplirent pas une révolution politique; les changements opérés par eux ne furent que de grandes mesures administratives. Ils coordonnèrent les éléments qui leur avaient été légués, en ajoutèrent quelques-uns et donnèrent à la monarchie impériale sa forme dernière, celle de l'empire byzantin. Alors parurent deux choses qu'on voit souvent ensemble : la faiblesse avec la cruauté, et le peuple qui avait eu la législation pénale la plus douce finit par avoir la plus atroce[1].

Le nouveau gouvernement s'appuya comme l'ancien sur l'armée, mais plus encore sur une administration qui pénétra partout, afin de tout surveiller et de tout contenir. La vie active et féconde était jadis éparse sur la surface entière du territoire, une centralisation extrême la concentra dans les bureaux, *officia*, que remplirent les agents de l'empereur : armée innombrable dont la principale fonction fut de faire de l'or pour le prince par l'impôt, et qui en fit pour elle-même par la vénalité. Cette froide main, étendue sur l'empire, glaça les sources de la vie, et tout s'immobilisa. Comme le curiale était devenu le serf de l'État et le colon celui de la terre, l'ouvrier des manufactures impériales le fut de son métier, le soldat de sa cohorte, l'artisan de son collége; et pour qu'on les pût aisément retrouver, s'ils s'échappaient du camp ou de l'atelier, on les marqua, sur le bras ou la main, d'un signe indélébile, comme le bétail que le fermier parque dans son enclos. Les servitudes du moyen âge commençaient.

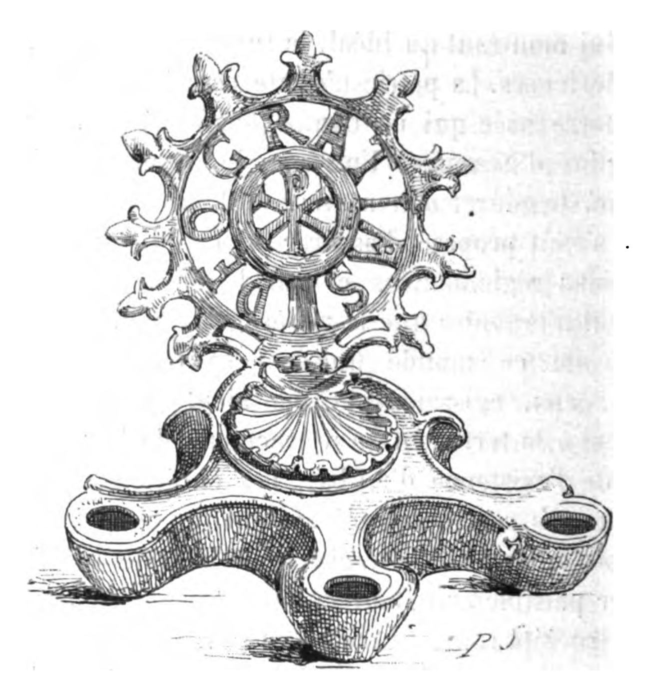
[1] *Nulli gentium mitiores placuisse pœnas* (Tite Live, I, 28). Sous la république, la peine de mort avait été abolie pour les citoyens. Cf. *Hist. des Rom.*, t. II, p. 280 et 417; t. VI, p. 632.

XI. — LA RUINE.

Le mouvement, la grande loi du monde physique, est aussi la loi du monde moral. Cette société, rendue semblable à un corps affaissé sous le poids des liens qui l'enveloppent, n'agit plus et ne pense pas. Plus d'écrivains, plus d'artistes, plus de poëtes qui la charment et l'excitent en lui montrant un idéal, le *sursum corda et spiritus* qui rend les nations glorieuses. La patrie n'existe pas; les dieux sont morts et, comme une terre usée qui ne donne plus de fruits, le monde païen ne produit plus d'hommes. Une grande leçon sort donc de cette histoire : là où le gouvernement veut tout faire, les citoyens ne font rien. L'État s'était proposé d'assurer le travail en l'organisant par des corporations réglementées et par l'établissement de conditions héréditaires, il n'organisa que la misère publique.

Au milieu de ce monde finissant se trouvaient pourtant des hommes qui, eux, agissaient et pensaient, mais en regardant au ciel et non pas à la terre, en se préoccupant de la vie d'outre-tombe et non pas de l'existence d'ici-bas. Les chrétiens ne s'inquiétaient point de toutes les servitudes qui avaient remplacé la libre existence des anciennes villes gréco-romaines; ils n'avaient d'abord souhaité que d'exercer paisiblement leur culte, fût-ce en d'obscures retraites. Pour eux, la société romaine était « la grande prostituée » que leurs Livres saints avaient condamnée. Ils en fuyaient les honneurs; ils ne voulaient pas en remplir les devoirs; ses malheurs les laissaient indifférents; et comme ils ne voyaient pas dans les Barbares des ennemis, ils se refusaient à les combattre. Lorsqu'ils n'eurent plus à craindre la persécution, ils passèrent un siècle en aigres disputes sur leurs croyances, sans aucun profit pour l'ordre civil, et, durant ce siècle, les Germains arrivèrent. L'Évangile avait produit des saints, il n'avait formé ni des citoyens ni des hommes d'État. Pour l'empire païen, les chrétiens avaient été un élément de dissolution; quand ils en furent les maîtres, ils ne surent pas le défendre. Le rôle social de l'Église ne commencera qu'au moyen âge, lorsqu'elle revendiquera, au milieu de la barbarie féodale, les droits de l'esprit, lorsqu'elle opposera l'élection à l'hérédité, la justice à la force, l'étude à l'ignorance, la charité à l'égoïsme de brutales passions, et que, à force de prêcher le perfectionnement des âmes, elle préparera les voies à

ceux qui réclameront le perfectionnement des sociétés. Ces mérites, qu'elle n'a pas toujours gardés, elle les avait au quatrième siècle, sans que les hommes de ce temps-là y aient beaucoup gagné, hormis ceux qui avaient appris d'elle la résignation dans la douleur, la sérénité au moment du terrible passage de la vie à la mort et l'espoir des béatitudes éternelles. Elle avait peuplé le monde d'anges gardiens qui réjouissaient le cœur des fidèles, mais elle avait aussi semé la



Lampe chrétienne[1].

terreur de l'enfer, et le Malin, rôdant partout sous toutes les formes, empoisonnait l'existence. Du mélange de ces terreurs et de ces espérances était né le monachisme : conception de la vie et idéal de perfection, proposés à la société nouvelle, qui étaient en contradiction absolue avec les sentiments dont avait été remplie l'âme patriotique des vieux Romains.

[1] Lampe de bronze trouvée à Sélinonte en 1882, portant le monogramme et la légende *Deo gratias*. (*Notizie degli Scavi*, etc., 1882, p. 332.) Un autre bronze antique trouvé à Syracuse en 1870 et publié par M. Lewis, du *Corpus Christi College* de Cambridge, représente une lampe qui, à un de ses bouts, est terminée par une tête de serpent, le principe du mal. Le pied d'une croix surmontée d'une colombe entre comme un glaive dans la tête du monstre, tandis qu'à l'autre extrémité brillait la lumière, symbole de la victoire du Christ. Voy. p. 154.

Il faut encore, dans l'histoire de cette grande ruine, faire la part des conditions économiques de la société romaine.

Comme le gouvernement demande ses principales ressources à l'impôt foncier et que cet impôt a pour gage les biens et la personne des propriétaires, l'agriculture accablée laisse en friche des provinces entières : l'heureuse Campanie, qui n'a pas encore vu un Barbare, compte déjà 120 000 hectares où ne se trouve ni une chaumière ni un homme. Les contributions indirectes avaient enrichi le haut empire; au quatrième siècle, elles rendent peu, parce que la vie industrielle étant immobilisée dans les corporations, le travail se ralentit, la production baisse et le commerce s'arrête. Les mines épuisées ne renouvelaient pas le numéraire dépensé au dehors pour les importations et les pensions aux Barbares, ou perdu au dedans par les enfouissements de trésors que toute invasion provoquait. Cette raréfaction des métaux précieux donnait au capital une



Ivoire dit des Symmaques[1].

[1] Scène de sacrifice représentée sur la moitié d'un diptyque autrefois conservé à Montier-en-Der et acheté en 1865, par le South-Kensington Museum L'autre moitié, où se voit une

prépondérance écrasante. Celui qui le possédait en usait comme l'ancien Romain : la grande industrie était encore l'usure. En trois ans, l'intérêt doublait la dette, et l'emprunteur, bien vite ruiné, abandonnait au créancier sa terre ou sa maison. Du temps de Pline, les *latifundia* couvraient déjà l'Italie et les provinces : en Afrique, six propriétaires possédaient, à eux seuls, toute la proconsulaire. Il ne pouvait en être autrement dans une société où, le crédit étant nul et le travail précaire, le pauvre devenait toujours plus pauvre, et le riche, qui avait des capitaux disponibles, toujours plus riche. Hérode Atticus l'était assez pour pensionner Athènes tout entière; Didius Julianus et Firmus, pour acheter la pourpre argent comptant; Tacite, pour payer la solde de toutes les armées; et Symmaque dépensait allègrement, aux fêtes de sa préture, 2000 livres pesant d'or. On voyait donc dans l'empire quelques fortunes colossales et, à côté, une extrême misère, c'est-à-dire, le contraire de ce qui convient à une société bien ordonnée.

La nouvelle doctrine religieuse, réaction énergique et salutaire contre la sensualité païenne et l'égoïsme des grands, avait raison de prêcher la charité. Mais, au lieu de dire, comme Septime Sévère, *laboremus*, ce qui est le mot d'ordre de la société civile, elle enseignait que vendre son bien et en distribuer le prix aux nécessiteux était un des moyens de gagner le ciel. C'était le plus souvent un gaspillage de la richesse, qui ne soulageait les pauvres qu'un moment et qui, loin de restreindre leur nombre, multiplia la fausse mendicité.

Enfin la population diminuait par les pestes et les famines, par les guerres civiles et les incursions des Barbares, mais aussi par les prédications du nouveau clergé qui, s'imposant à lui-même le célibat, l'encourageait chez les autres et faisait supprimer par Constantin les avantages que le premier empereur avait réservés à la paternité féconde. Il semble même que la durée moyenne de la vie ait diminué au quatrième siècle : presque toutes les impératrices meurent

jeune femme tenant deux torches renversées, avec l'inscription *Nicomachorum* qu'on n'a pas encore expliquée, est au musée de Cluny. On ne peut dire ni de quelle époque est ce diptyque, ni pourquoi il porte le nom des Symmaques. Ceux-ci étaient une grande famille païenne du quatrième siècle; on connaît six de ses membres : le plus ancien fut proconsul d'Achaïe en 319; un autre, préfet de Rome en 364, fut honoré par le sénat en 377 d'une statue d'or; le troisième est fameux par les *Lettres* et les fragments de *Discours* qu'il nous a laissés, surtout par sa lutte contre saint Ambroise pour l'autel de la Victoire. Le dernier connu s'était converti au christianisme et fut mis à mort par Théodoric vers 525. Ce diptyque tout païen semble, par l'élégance de la tête et des draperies, antérieur au quatrième siècle; il fut sans doute la propriété de la famille païenne dont il porte le nom.

jeunes, et les empereurs qu'on ne tue pas ne peuvent arriver à un grand âge.

Un prince enivré de pouvoir et d'adulations, des courtisans et des eunuques exploitant sa faveur, une administration qui avait déjà les mains rapaces des fonctionnaires orientaux, des cités appauvries, une industrie languissante, le désert gagnant de fertiles provinces et l'abaissement continu de ce qu'on pourrait appeler le recrutement social, sont des maux avec lesquels des États vivent misérablement, mais peuvent vivre longtemps. Les causes actives de la perte de Rome sont dans la politique funeste qui durant quatre siècles peupla de Germains les provinces frontières; dans la force croissante des Barbares qui, n'étant plus contenus, s'organisèrent pour l'attaque, et dans la décomposition de l'armée romaine, qui rendit la résistance impossible.

Quand les Barbares, instruits par tant de guerres, furent en état de combiner des opérations offensives, l'empire aurait eu besoin des soldats de Trajan, et il ne se trouvait sous les enseignes que des mercenaires sans discipline ni fidélité. Les anciens légionnaires avaient conquis le monde avec la pioche autant qu'avec l'épée; leurs indignes successeurs sont incapables de tracer un camp. Les vieilles armes pèsent trop à leur mollesse; ils veulent de petits boucliers et des casques moins lourds; même en campagne, ils entendent vivre commodément, et, pour n'y pas manquer, ils s'embarrassent d'un train immense de bagages et de convois qui portent les vivres que les soldats ne portent plus. L'armée romaine ne sait plus marcher : il faut des mois à Constance et à Théodose pour joindre leurs adversaires.

Cet affaiblissement des qualités militaires était un mal déjà grave; plus funestes furent les changements dans la composition de l'armée. La crainte des conspirations sénatoriales et le besoin de ne pas laisser le curiale échapper à ses trop nombreuses fonctions avaient décidé les princes à interdire le service militaire à la noblesse d'État et à celle des villes. L'armée se recruta d'abord dans les bas-fonds de la population d'où sortaient encore quelques Romains, mais au quatrième siècle elle demanda ses soldats aux Barbares. Un Germain coûtait peu et le gouvernement vendit très-cher aux *possessores* la dispense de fournir des recrues. Le Trésor fit ainsi double gain; mais cet expédient financier priva l'empire de troupes nationales. Des Francs, des Alamans, des Goths, des Vandales commandent l'ar-

mée romaine, et ils commandent à des soldats de même origine qui souvent trahissent le secret des expéditions, tandis que leurs transfuges dressent l'ennemi à la discipline romaine, lui fabriquent des armes et lui révèlent les circonstances propices pour l'invasion d'une province. La garde de l'empire est remise à ceux qui le démembreront. Savons-nous ce qu'il y eut de défections à la journée d'Andrinople, cette seconde bataille de Cannes où une partie de l'armée s'enfuit sans avoir combattu?

Depuis Auguste, les empereurs avaient cru arrêter la barbarie en transportant des Barbares sur la rive gauche du Rhin et la rive droite du Danube. Avec une armée vraiment romaine, le danger aurait pu être conjuré; il devint redoutable avec une armée de Barbares dont les chefs, nommés par le prince, ducs, comtes, membres du consistoire impérial, même consuls, tenaient le sort de l'empire dans leurs mains. L'invasion pacifique était faite dans les provinces et dans les dignités avant l'invasion violente; l'une avait préparé l'autre. Jordanès appelle Théodose « l'ami des Goths »; l'empereur méritait ce titre : Alaric qui prit Rome avait été un de ses généraux.

A l'exemple du prince, l'Église leur ouvrait ses bras; et de ces hommes dont Grégoire de Tours montrera la profonde dégradation, elle faisait déjà une race prédestinée. Bientôt un prêtre éloquent s'écriera au bruit de l'empire qui s'écroule : « Saül maudit et déchu, voilà Rome! David béni et triomphant, voilà les Barbares! » Nous avons eu longtemps la naïveté de répéter cette parole de Salvien que redisent toujours les descendants de ces grands destructeurs; pour eux, le monde n'a connu que deux civilisations, celle de l'antiquité et le *Germanenthum*.

Ce destin aurait-il pu être évité? Oui, dans une certaine mesure, si Auguste, Trajan et Hadrien avaient eu des héritiers au lieu de successeurs indignes. Mais il y a dans les affaires humaines une force des choses dont les habiles se servent et qui emporte tout, quand de vulgaires ambitieux ont remplacé les hommes d'expérience. La monarchie orientale du Bas-Empire procède du principat demi-républicain d'Auguste, et la formation d'une administration innombrable fut la conséquence du pouvoir absolu du prince qui, pour mettre l'ordre en tout, mit partout sa volonté, ses agents et la servilité. Les dépenses d'une cour fastueuse, le salaire d'une armée de fonctionnaires, les subsides fournis aux Barbares pour qu'ils se tinssent en repos et livrassent des soldats, enfin l'énorme destruction de capital faite par

les révolutions et par les invasions, obligèrent d'accroître les impôts. La propriété foncière, le commerce, l'industrie en furent accablés, et l'usure dévorait incessamment ce que le fisc avait épargné. Aussi les populations se désintéressèrent d'un gouvernement qui les ruinait, sans les défendre. Elles avaient montré leur reconnaissance pour cette *Paix Romaine*, qui permettait à chacun de vivre tranquille à l'ombre de sa vigne et de son figuier; elles eurent de sourdes colères et des malédictions contre des princes qui laissaient les Barbares courir impunément les provinces, comme bandes de bêtes fauves. L'horizon des esprits se rétrécit; on s'enferma dans sa ville. Marc Aurèle eut beau écrire : « L'Athénien disait : O cité bien-aimée de Cécrops! Et toi ne peux-tu dire : O cité bien-aimée de Jupiter! » On resta citoyen de Tours, de Séville, d'Alexandrie ou d'Éphèse, on ne le fut pas de l'empire, et on ne prit nul souci des maux dont les autres souffraient. Un des derniers poëtes de Rome se trompe, quand il glorifie la Ville Éternelle d'avoir fait d'un monde une cité : *Urbem fecisti quod prius orbis erat.* Les mille cités de l'empire, étrangères les unes aux autres, n'avaient point cette communauté de sentiments qui donne un seul cœur à des millions d'hommes inconnus les uns des autres ; mais chacune sentait douloureusement peser sur elle l'omnipotence de l'État. Malgré les liens, tout à la fois fragiles et lourds dont l'administration avait enveloppé la société, tout s'en alla pièce à pièce sous la main des Barbares, et l'empire, colosse fait de grains de sable, tomba. Isolement municipal, centralisation excessive : deux maux également funestes. La Grèce mourut de l'un, l'empire de l'autre, ou plutôt de tous les deux, car il souffrit en même temps de cette double infirmité sociale.

On recule cette fin jusqu'en 476. La vieille Rome est morte beaucoup plus tôt : Théodose fut véritablement le dernier des empereurs romains. Après lui, il n'y a plus que des ombres sur le trône de l'Occident; l'Orient est l'empire Byzantin et le moyen âge commence, car les Germains sont partout et l'esprit des Grégoire et des Boniface règne dans l'Église.

XII. — RÉSULTATS DE LA DOMINATION ROMAINE.

Le peuple romain est-il mort tout entier? Il en est des empires comme des individus : les uns et les autres ne vivent avec honneur

dans la mémoire des hommes que par les grandes œuvres qu'ils ont accomplies. Sanctuaire de l'art et de la pensée, la Grèce, comme son poëte,

est jeune encor de gloire et d'immortalité.

Rome mérite moins d'admiration et son peuple n'est pas de ceux qu'on aime; mais elle reste pour le monde l'école de la politique, du droit, de l'administration et de la guerre.

Dans la première partie de son histoire, on voit les heureux effets d'une politique progressivement libérale; dans la seconde, les conséquences funestes du pouvoir absolu gouvernant une société servile avec une administration vénale.

C'est l'âme même de l'empire qui a passé dans les monarchies du moyen âge; qui, après l'émiettement féodal, a reconstitué les grandes sociétés, en donnant l'idée d'une organisation supérieure; qui fit prendre aux descendants d'Alaric et de Radagaise le titre de chefs du saint-empire romain et dire par saint Louis : « Si veut le roi, si veut la loi; » paroles que des souverains répètent encore. Deux principes romains ont rendu les rois maîtres de la justice, par les appels, et de la loi, par la puissance législative : *constitutio principis legis vicem habet.*

Dans l'Europe moderne on a imité son organisation administrative, qui apprit à conduire de grandes multitudes d'hommes; et certaines royautés ont copié la cour de Byzance, qui les enveloppa, elles aussi, comme d'un suaire. Mais d'autres se souvenant d'une des plus vieilles institutions de Rome, ont pris en main le protectorat populaire, *tribunicia potestas.*

Les anciennes légions de Rome, par leur discipline et leurs travaux, auraient encore des leçons à donner aux nôtres; il n'en faudrait pas demander à celles de Théodose, qui étaient une cohue de barbares et n'étaient plus une armée.

Son droit survécut à l'invasion et dépassa les anciennes frontières de l'empire : les rois barbares le laissèrent à leurs sujets, comme loi personnelle; l'Allemagne lui garde encore une valeur juridique, et il a inspiré beaucoup de nos lois.

Ses jurisconsultes ont posé les réels fondements de la justice et de la morale sociales, lorsqu'ils ont mis en tête de leurs livres cette définition du droit par Celsus : *Jus est ars boni et æqui*, ou les trois préceptes d'Ulpien : *Honeste vivere, alterum non lædere, suum cuique*

tribuere. Ils ont pris en main la cause des faibles, donné des droits à ceux qui n'en avaient pas, flétri, quinze siècles avant nous, la torture, et déclaré l'esclavage un état contraire à la loi naturelle.

Son régime municipal, qui nous a transmis des règles administratives encore appliquées, a duré plus longtemps qu'on ne pense. Les consuls de Marseille, d'Arles, de Nîmes, Narbonne, Toulouse, Périgueux, etc., étaient les héritiers des duumvirs qui, eux-mêmes, avaient pris le nom et les insignes des consuls de Rome. Et n'y a-t-il rien de commun, pas même un lointain souvenir, entre les *états* de nos provinces du Midi, au moyen âge, et les assemblées provinciales dont nous suivons l'existence des premiers aux derniers jours de l'empire? Une de nos récentes lois, qui autorise plusieurs départements à se concerter en vue d'un intérêt commun, se trouve au *Code Théodosien*. Par une heureuse inconséquence, c'est de l'amas de ruines faites par le despotisme que sont sorties quelques-unes de nos idées de justice sociale et peut-être nos premières libertés.

Nous ne pouvons revenir à la constitution de la famille ni à celle de la cité, telles qu'elles existaient chez les Romains. La cité des premiers siècles de l'empire était encore une république et la famille un royaume que le père, prêtre pour tous les siens par les *sacra privata*, gouvernait absolument. Mais que d'exemples de dévouement patriotique, d'obéissance à la loi, de généreuses libéralités envers les concitoyens, on trouve dans l'histoire de leur régime municipal; et comme la famille était forte, le père respecté, malgré les transformations de l'ancien droit! Certaines vertus qui diminuent de nos jours pourraient se ranimer au foyer de ce vieux peuple.

L'étendue de la domination romaine, l'esprit que la philosophie grecque y avait répandu, le mouvement monothéiste qui entraînait les intelligences éclairées, et la misérable condition de la classe innombrable des *humiliores*, avaient facilité la propagande chrétienne. Les premières communautés de fidèles vécurent à l'abri de la loi sur les collèges funéraires, et l'Église utilisa le moule des institutions impériales pour établir sa hiérarchie, comme elle conserva tant de coutumes païennes qui lui amenèrent doucement les peuples. Les cités devinrent des évêchés; les provinces des circonscriptions métropolitaines; les assemblées provinciales, des synodes; plus tard, enfin, le pape héritera de l'infaillibilité légale des empereurs. Rome a fourni bien des matériaux à la construction de l'immense édifice



Cambécèdes, del. Imp. Fraillery Dambourgez, chromolith


THE ASTOR LIBRARY
NY

Si, dans les lettres, elle ne fut qu'un écho de la Grèce, elle a civilisé tout l'Occident pour lequel les Grecs n'avaient rien fait. Sa langue, qui a donné naissance aux idiomes des nations latines, est, au besoin, un moyen de communication entre les savants de tous les pays, et ses livres seront toujours, à les bien choisir, les meilleurs pour la haute culture de l'esprit. Ils ont mérité, par excellence, le titre de *litteræ humaniores*, les lettres qui font les hommes. Un cardinal lisant les *Pensées* de Marc Aurèle, qui sont en grec, mais écrites par un Romain, s'écriait : « Mon âme devient plus rouge que ma pourpre au spectacle des vertus de ce gentil. » Supposez Rome anéantie par Pyrrhus ou Annibal, avant que Marius et César eussent refoulé les Germains hors de l'Occident, l'invasion germanique s'accomplissait cinq siècles plus tôt, et, comme elle n'eût trouvé devant elle que d'autres Barbares, quelle longue nuit sur le monde!

Il est vrai que, lorsque ce peuple eut mis la main sur les trésors des successeurs d'Alexandre, le scandale des orgies romaines dépassa, durant un siècle, ce qu'on avait pu voir au fond de l'Orient; ses plaisirs furent des jeux sanglants ou des représentations immondes; son esprit que la philosophie grecque avait un moment raffermi alla se perdre dans le mysticisme oriental; enfin, après avoir aimé la liberté, il accepta le despotisme, comme s'il avait voulu étonner le monde par la grandeur de sa corruption autant que par celle de son empire. Mais d'autres temps n'ont-ils pas connu la servilité dans les âmes, la licence dans les spectacles, la bruyante dépravation des mœurs que l'on rencontre partout où se trouvent réunis l'oisiveté et l'or?

Aux legs de Rome qui viennent d'être énumérés, il faut en ajouter un que nous placerons parmi les plus précieux. Malgré la piété poétique de Virgile et la crédulité officielle de Tite Live, la note dominante de la littérature latine est l'indifférence d'Horace, lorsqu'elle n'est pas l'audace de Lucrèce. Pour Cicéron, Sénèque, Tacite et les grands jurisconsultes, le plus impérieux des besoins fut la libre possession d'eux-mêmes, l'indépendance de la pensée philosophique, qu'ils devaient à la Grèce. Cet esprit, fils de la raison pure, fut à peu près étouffé durant le moyen âge. Il reparut quand l'antiquité eut été retrouvée; de ce jour le monde *renaissant* se remit en marche, et,

suivi de deux de ses gardes revêtus de cuirasses. Vingt animaux se jouent dans les feuilles et les ornements du rinceau.



dans la voie nouvelle, la France, héritière d'Athènes et de Rome, fut longtemps son guide : pour l'art, en ses formes les plus charmantes; pour la pensée, éclose dans la lumière.

Sur une médaille de Constantin, son fils lui présente un globe surmonté d'un phénix, symbole d'immortalité. Cette fois, les courtisans avaient eu raison. L'oiseau sacré qui renaît de ses cendres est bien l'emblème de cette vieille Rome, morte depuis quinze siècles et vivante encore par son génie · *Siamo Romani*[1].

[1] C'est le nom que se donnent avec fierté les Trastévères. — Les deux premiers volumes de cet ouvrage furent publiés pour la première fois en 1843 et 1844, le troisième était prêt à paraître en 1849; mais il montrait l'établissement de l'empire par César et Auguste comme une conséquence nécessaire, par conséquent légitime, des fautes de l'oligarchie romaine. Je craignis qu'il ne parût un livre de circonstance et je l'enfermai dans un tiroir. Le professorat de l'École normale et celui de l'École polytechnique, l'Inspection générale et de plus hautes fonctions, dues à une auguste confiance dont je garderai toujours le reconnaissant souvenir, m'empêchèrent de reprendre ce travail avant le 4 septembre. Cette histoire des Romains m'a donc occupé bien longtemps. Gibbon termine son grand ouvrage par un adieu mélancolique et fier à l'ancien compagnon de sa vie. Je n'ai pas son légitime orgueil, mais je n'ai pas non plus sa tristesse, car je ne me sépare pas encore de ce livre qui m'a été aussi un ami fidèle. Il faudra l'améliorer sans cesse : l'histoire n'est-elle pas, par les découvertes qui se font chaque jour, un continuel renouvellement?

[1] Constantin II, debout, tient un trophée et présente à son père un globe surmonté d'un phénix. A ses pieds une panthère dans l'attitude de la soumission et symbolisant les Barbares. Revers d'une médaille de bronze de Constantin I. (Cohen, VI, p. III, n° 164.)



GLORIA SAECULI VIRTUS CAES.[1]

FIN DU SEPTIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLES ALPHABÉTIQUES

I. — MONNAIES, CAMÉES ET PIERRES GRAVÉES.

II. — CARTES ET GRAVURES.

[1] Cette mosaïque, dite des Luttes, trouvée à Saint-Leu, près de *Portus Magnus*, se divise en plusieurs tableaux mythologiques : 1° Lutte d'Hercule avec un Centaure. Un fleuve est assis à droite, appuyé sur l'arbre d'où s'écoulent ses ondes; à gauche et en arrière, Déjanire assiste au combat. 2° Délivrance d'une femme, peut-être Amymone, par Neptune qui, armé de son trident, frappe un dragon. Une autre femme, Flore ou Orythie, est enlevée par un jeune dieu, sans doute Zéphyre ou Borée. 3° Lutte d'Apollon et de Marsyas. La Victoire ailée couronne le dieu qui est appuyé sur sa lyre dans l'attitude du triomphe, tandis que le satyre cherche à fuir; mais un Phrygien l'arrête et va l'attacher à un pin à droite; une muse tient les flûtes que Marsyas a jetées. 4° Lutte de deux bergers. Un personnage tient la palme qu'il décernera au vainqueur, des satyres jouent de la syrinx, trois bacchantes dansent. Autour des trois premiers tableaux se voient de petits sujets bachiques. La ville de *Portus Magnus* (Arzew) n'a pas laissé de traces dans l'histoire; et pourtant des ruines qui couvrent 30 hectares, des restes de thermes, d'un mausolée, des aqueducs, de belles citernes encore en bon état, etc., témoignent de l'importance et de la splendeur de l'antique cité maurétanienne. Je dois la gravure de cette mosaïque à M. Poinssot, qui l'a publiée dans sa *Revue des Antiquités africaines*, avril 1884.

III. — CARTES ET PLANCHES COLORIÉES, HORS TEXTE[1].

Le relieur devra placer ces cartes et planches en regard des pages indiquées.

TABLE DES MATIÈRES

DU SEPTIÈME VOLUME.

QUATORZIÈME PÉRIODE.

L'EMPIRE CHRÉTIEN, CONSTANTIN — THÉODOSE (306-395).

CHAPITRE CI.

CONSTANTIN, MAXENCE ET LICINIUS (306-324).

CHAPITRE CII.

POLITIQUE RELIGIEUSE DE CONSTANTIN.

CHAPITRE CIII.

LES DONATISTES, L'ARIANISME ET LE CONCILE DE NICÉE.

CHAPITRE CIV.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET CONDITIONS SOCIALES DANS LE NOUVEL EMPIRE.

CHAPITRE CV.

CONSTANCE (23 MAI 337-3 NOV. 361).

CHAPITRE CVI.

LA QUESTION RELIGIEUSE PENDANT LE RÈGNE DE CONSTANCE.

CHAPITRE CVII.

JULIEN (3 NOV. 361-26 JUIN 363).

CHAPITRE CVIII.

JOVIEN, VALENTINIEN I[er] ET VALENS (26 JUIN 363-9 AOUT 378).

CHAPITRE CIX.

GRATIEN (AOUT 367-AOUT 383); VALENTINIEN II (22 NOVEMBRE 375-15 MAI 392); THÉODOSE (19 JANVIER 379-17 JANVIER 395).

CHAPITRE CX.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

TABLES ALPHABÉTIQUES DU TOME VII.

ERRATA ET ADDENDA DU TOME VII.

Page 10. Addition à la note 2 : Lactance dit aussi que Dioclétien soumit Rome au tribut. S'il l'a fait, Maxence, après l'insurrection de 306, a dû le défaire, car Constantin voulant égaler Constantinople à Rome lui donna le *jus Italicum*, ou l'exemption de l'impôt foncier. Voy. ci-dessous, p. 139.

Page 17, au sous-titre, au lieu de I, lisez II.

Page 55, note 1, ligne 4, au lieu de *ibid.*, 8, 1, lisez : *Code Théod.*, IX, 5, 1.

Page 78, à la note de la page précédente, ajoutez : Mais à la fin du siècle, saint Ambroise se plaignait encore (*Lettre* 31) qu'une loi empêchât les clercs de recevoir des legs et donations.

Page 82, note 2, au lieu de : *Monnaie de bronze*, lisez : *Grand bronze*.

Page 87, note 1, ligne 15, au lieu de *Victorien*, lisez *Victorin*.

Page 91, légende de la seconde gravure, au lieu de *Façade de*, lisez : *Intérieur de*, etc.

Page 93, remplacez les dix premières lignes de la note 1 par : Le christianisme, né sur les marches du temple de Jéhovah, n'aimait pas, à l'origine, les images que la loi mosaïque avait interdites. Les écrits apostoliques n'en mentionnent pas, et Tertullien n'admettait pas que des chrétiens fussent peintres ou sculpteurs (*de Idololatria*, 7-8). Clément d'Alexandrie, pour détourner les fidèles d'attacher quelque importance à la beauté physique, un des charmes des dieux païens, disait plus tard aux fidèles (*Pædag.*, III, 1) : « Il semble que Jésus a été laid; il n'a voulu montrer que la beauté de l'âme. » En 305, le concile d'Elvire (canon 33) défendait *ne quod colitur et adoratur in parietibus depingatur*. Eusèbe (*Lettre à Constantia*) blâme comme profane le désir d'avoir une figure du Christ (*ap.* Migne, II, 1545; cf. *id.*, *Hist. eccl.*, VII, 18) et Macarius Magnès ne voulait pas qu'on peignît des anges. (Tillem., IV, 309). S. Épiphane et S. Jean Chrysostome, à la fin du quatrième siècle, n'aiment pas encore les images, et S. Augustin est très-irrévérencieux pour les adorateurs *sepulcrorum et picturarum* (*de Morib. eccles.*, 34). La primitive Église n'aima que le symbolisme populaire des Évangiles. Mais, au commencement du cinquième siècle, S. Paulin de Nole couvre son église de peintures et, au sixième, le pape Grégoire le Grand en approuve l'usage. La crainte d'éveiller des souvenirs païens s'effaçait, à mesure que les païens, entrant en plus grand nombre dans l'Église, y portaient leurs habitudes. Peu à peu les murailles des nouveaux temples se chargèrent de peintures et devinrent comme un livre pieux ouvert sous les yeux des fidèles. Le symbolisme des catacombes, avec ses figures vagues, impersonnelles, fut remplacé par des types déterminés que le plus ignorant s'habitua à reconnaître. La sculpture (*suivre avec la 10e ligne de la note*).

Page 128, l. 3, au lieu de V, lisez IV.

Page 139, à la note 3, ajoutez : Cf. *id.*, I, 39, et Sozomène, II, 34. Une constitution de 421, au *Code de Justinien*, XI, 20, porte : *Urbs CP. non solum juris Italici sed etiam ipsius Romæ veteris prærogativa lætetur.*

Page 144, note 2, au lieu de : l'inscription *porte*, lisez : l'inscription *signifie*.

Page 157, note 3, ajoutez : Cf. *Code Théod.*, XI, 7, 9 et 21 ; XII, 1, 21 ; et Godefroy, *ad hanc legem*, tome IV, p. 383.

Page 167, remplacez la note 5 par : *Voy. tome VI, p.* 374, *n.* 5. Cf. au *Code Théodosien*, IV, 12, 7, une autre constitution de l'année 375, prescrivant la même chose.

Page 172, note 4, ajoutez : Eusèbe lui-même (*Vie de Const.*, IV, 54) tient un langage à peu près semblable.

Page 187, ligne 2, après *la curie hérite*, mettez une note 1, ainsi conçue : *Code Théod.*, V, 2. On devait se souvenir de l'ancienne *gens*. Comme elle, la curie hérite de ses membres décédés *ab intestat*. Une constitution de Gratien, en 384, rétablira, au profit des curies, la *vicesima hereditatum*, que devra payer l'héritier d'un curiale, *lucrativa descriptio*. *Code Théod.*, XII, 4.

Page 212, ajoutez à la note 1 : Voyez dans *les Origines du Christianisme*, tome II, chap. IV, le triste tableau que fait le chanoine Dœllinger des mœurs du quatrième siècle.

Page 237, note, ligne première, au lieu de : *une statue*, lisez : *l'homme*, et à la fin de la note ajoutez : C'est probablement une scène biblique de la création de l'homme, représentée à l'aide de souvenirs païens. La gravure de la page 238 représente la même coupe vue de face.

Page 338, note 4, ajoutez : et tome VI, p. 616. Sur les diptyques consulaires, voy. *Gazette archéol.* de 1884, p. 117 et suiv.

Page 342, note 2, ajoutez : et ci-dessus, page 25. Les juifs avaient eu aussi des Ἀρχιερεῖς. (Josèphe, *Antiq.*, XX, 8, 8.)

Page 362, note 2, lire ainsi les lignes 5 et 6 : .... des moines errants et de ceux qui, « pour prier, se retiraient sur un lit de paresse », *quodammodo in strato infirmitatis rogantes Deum* (S. Augustin, t. IV, p. 259, édit. des Bénéd. Voy. aussi son *de Opere monach.*, ou t. VI, p. 496 et 501). A la prière....

Page 363, note 2, ajoutez : Voyez, dans la *Revue de l'histoire des religions*, juillet-août 1883, les pieuses violences d'un moine copte, Senuti le prophète, qui, la croix à la main, soulevait en Égypte les esclaves contre leurs maîtres, le peuple contre les magistrats, les pauvres contre les riches.

Page 364, au sous-titre, retranchez : *la Guerre de Perse*, *mort de Julien*.

Page 369, note 1, après Beit-el-Mâ, ajoutez : à 8 ou 9 kilomètres d'Antioche.

Page 406, 16e ligne, lisez ainsi : L'institution du *defensor civitatis* et celle du *defensor senatus*, qui eut lieu la même année (3), n'était pas, etc., et ajoutez la note suivante : [3] Valentinien régularisant, en 366, une constitution de 361, autorisa les sénateurs à élire dans chaque province un ou deux clarissimes, *ex corpore suo*, pour la défense de leurs priviléges, *defensor senatus*. (*Code Théod.*, I, 28, 2, d'après un texte récemment retrouvé par de Vesme, sur un palimpseste de Turin.)

Page 430, note 1, lisez ainsi les deux dernières lignes de la note : .... la hache était un symbole de commandement dans les armes des grandes familles. (Voy. *Rev. arch.*, avril 1884, p. 257.)

Page 492, note 1, rédigez ainsi la note 1, après la citation latine : Dans ce combat, les Francs se servirent de flèches empoisonnées, et la *loi Salique* (tit. XX, 1, 2) mentionne cet usage. (Wietersheim, *op. laud.*, II, p. 81.)

Page 494, note 2, ligne 1, au lieu de *Cérynitride*, lisez : *Cérynitide*.

Page 502, note 3, lisez ainsi la ligne 8 : lettre XXXIX, 3, de saint Ambroise, qui est de 387.

TABLES GÉNÉRALES

DE

L'HISTOIRE DES ROMAINS

TABLE GÉNÉRALE ET ALPHABÉTIQUE

DES GRAVURES

CONTENUES DANS L'HISTOIRE DES ROMAINS

I. — MONNAIES, CAMÉES ET PIERRES GRAVÉES.

[1] Voyez aussi la monnaie commémorative de la traversée de l'empereur Gordien III, tome VI, p. 340.

[1] Ce revers est mis une seconde fois au tome VII, p. 295.

II. — CARTES ET GRAVURES.

[1] Voyez, à l'*Errata* du tome VII, la rectification concernant cette pierre.

[1] Voyez ci-dessous au mot Préneste.

[1] C'est par erreur qu'au texte la légende dit : dieux *lares*.

[1] Voyez ci-dessus, au mot Fortune, les deux restaurations du temple de cette déesse à Préneste.

III. — CARTES ET PLANCHES COLORIÉES HORS TEXTE[1].

1° Cartes.

[1] Le relieur devra placer ces cartes et planches en regard des pages indiquées.

DIVISIONS DE L'HISTOIRE DES ROMAINS.

TABLE ANALYTIQUE GÉNÉRALE




Digitized by Google

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE GÉNÉRALE.

ERRATUM POUR LES TABLES GÉNÉRALES

Page 574, col. 1, au mot **Gladiateur**, au lieu de : 580, lisez : 513.

590, 1, — **Chien** attaché, au lieu de : I, lisez : IV.

598, 2, — **Lagides**, au lieu de : 612, lisez : 611

599, 1, ligne 7, au lieu de **Licteur**, lisez : **Lecteur**.

599, 1, au mot **Lucius Cornelius**, au lieu de : 542, lisez : 544.

601, 2, — **Némésis**, au lieu de : 537, lisez : 337.

604, 2, dernière ligne, **Préneste**, au lieu de : I, 1, lisez : I, 173

613, 2, au mot **Sainte Hélène**, etc., au lieu de : VII, 510, lisez : .onas grec, n° 510..., VII, 144.

615, 2, — **Acta legitima**, ajoutez : 214.

616, 2, — **Affranchis**, entre 362 et 390, mettre : 379, n. 4.

616, 2, — **Affranchissements**, entre II et 281, mettre : 120.

616, 2, — **Agedincum**, ajoutez : 205.

617, 2, — **Albinovanus**, ajoutez : 288.

618, 1, — **Alexandrie de Troade**, ajoutez : voyez **Troas**.

619, 1, — **Amendes**, ajoutez : I, 131, 194, 198, 515; VII, 163, n. 3, 180, n. 1.

620, 1, — **Annone**, au lieu de : au temps, lisez : en temps.

621, 1, — **Antonius** (C.), ajoutez : 475.

621, 2, — **Apollonius de Tyane**, ajoutez : IV, 487, 640; V, 507, 511; VI, 509.

627, 1, — **Augsbourg**, ajoutez : V, 452.

627, 1, — **Augst**, entre IV et 116, mettez : 50.

627, 1, — **Augusta Prætoria**, après Aoste, mettez : III, 557.

627, 1, — **Augusta Taurinorum**, mettez : voyez **Turin**.

629, 1, — **Aurélienne** (la voie), ajoutez : 451, n. 2.

629, 2, ligne 25, au mot **Avocats**, après : leurs clients, ajoutez : 219; elle....

630, 1, au mot **Bagradas**, ajoutez : V, 476.

630, 1, — **Balkans**, entre VI et 451, mettez : 394.

630, 2, ligne 4, après Barbares, mettez : 411, n. 1.

631, 1, au mot **Bitharid**, chef alaman, ajoutez : au service de l'empire.

632, 1, — **Bulla Regia**, ajoutez : Simittu Colonia, et entre V et 476, mettez : 54.

635, 2, ligne 2, mettez III avant 251.

640, 1, — 7, au mot **Cisalpine**, après : soumission définitive, mettez : 68-70, et, lignes 9 et 10, effacez les chiffres.

641, 2, — 9, au mot **Cohortes prétoriennes**, au lieu de : 629, lisez : 679.

646, 2, au mot **Décumates** (terres), ajoutez : VII, 408.

646, 2, — **Dentatus** (Sicinius), ajoutez : V, 575.

648, 1, — **Donativum**, après II, 113, mettez : 120, 221, et, à la dernière ligne ajoutez : Octave avait donné 10 000 sesterces, Septime Sévère n'en donne que 1000, VI, 44.

648, 2, — **Douze Tables**, le modifier ainsi : I, cxxviii, 139, 157, 196, 206-214, 246, 284, 385; II, 253, 269-271; III, 320, note, 536, note, 752; IV, 200, 203; V, 288, 294, 297, 408; VI, 179.

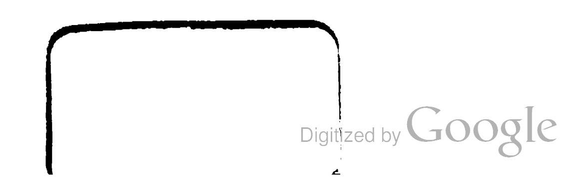
649, 2, ligne 58, au mot **Élections**, lisez : 341, 342, avant 362, 365; supprimées partout au troisième siècle.

650, 1, au mot **Élée**, ajoutez : 152; alliée de Rome, 373.

652, 1, — **Fabius** (Maximus Rullianus), après : ses constants succès, 324-326, ajoutez : consul, 332.

Page 653, col. 1, au mot **Félix**, procurateur de Judée, au lieu de : 0, lisez : 620.
657, 1, — **Gemellus**, ajoutez : (Tiberius), et, après IV, mettez : 340.
657, 1, — **Genetiva Julia**, entre V et 361, mettez : 288.
659, 2, — **Grégoire le Thaumaturge**, après VI, mettez : 390.
660, 1, — **Hadrumète**, après III, mettez : 355.
660, 2, — **Helvidius Priscus**, lisez : IV, 479; exilé par Néron, 533; etc.
661, 2, — **Himère**, ajoutez : V, 354, 357.
661, 2, — **Hippo Zarytus**, mettez : I, 539.
662, 1, — **Hygie**, ajoutez : V, 191.
664, 1, ligne 13, **Industrie**, ajoutez : I, 284, 362; II, 295; IV, 783.
665, 1, au mot **Janus**, ajoutez : ouvert, pour la dernière fois, en 241, par Gordien III, VI, 339.
665, 2, ligne 11, après 615, ajoutez : III, 779; VI, 224.
667, 1, — 17, après : bâtit un temple, mettez : III, 769.
668, 1, au mot **Labarum**, ajoutez : voyez l'arc de Marc Aurèle, V, 203.
669, 2, — **Lautules** (gorges de), au lieu de : I, 27, lisez : I, 270
672, 2, — **Lugdunum Convenarum**, ajoutez : IV, 50.
674, 1, — **Majesté** (loi de), au lieu de : III, 462, lisez : IV, 337.
675, 1, — **Manichéens**, au lieu de : Juifs, VII, lisez : Juifs, VI, 598; VII, etc.
678, 2, — **Maxime de Tyr**, ajoutez : 728, n. 4, 773.
679, 2, — **Méliton** (saint), ajoutez : évêque de Sardes.
680, 2, ligne 54, lisez : **Métempsycose** (la).
685, 2, après **Novatianus**, mettez : **Novatien**, disciple de Zénon, se fait chrétien et est hérésiarque, VI, 425.

81235 — Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.


Digitized by Google

